



HAL
open science

Langues d'immigration et rapport au territoire : le cas des communautés migrantes européennes dans l'agglomération de Bordeaux

Antoine Pascaud

► **To cite this version:**

Antoine Pascaud. Langues d'immigration et rapport au territoire : le cas des communautés migrantes européennes dans l'agglomération de Bordeaux. Linguistique. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2014. Français. NNT : 2014BOR30003 . tel-01057947

HAL Id: tel-01057947

<https://theses.hal.science/tel-01057947>

Submitted on 25 Aug 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN LINGUISTIQUE

**Langues d'immigration et rapport
au territoire**

*Le cas des communautés migrantes européennes
dans l'agglomération de Bordeaux*

Présentée et soutenue publiquement le 31 Janvier 2014 par

Antoine PASCAUD

Sous la direction d'Alain Viaut

Membres du jury

Alain Viaut, Directeur de recherche CNRS (UMR 5478 IKER, CNRS - Université Bordeaux Montaigne/UPPA)

Christine Deprez, Professeure, Université Paris Descartes.

Christian Lagarde, Professeur, Université de Perpignan Via Domitia.

Salih Akin, Maître de conférences HDR, Université de Rouen.

Michel Bruneau, Directeur de recherche émérite CNRS (EEE, Université Bordeaux Montaigne).

A Dorothée

Pour Eliot

Remerciements

Je remercie vivement l'ensemble de mes informateurs portugais, espagnols et grecs sans qui cette thèse n'aurait pas pu voir le jour. Je me permets ici d'avoir une pensée particulière pour Irini, Marie-Hélène, Ana et Emmanuel qui auront été les liens idéaux entre les communautés et moi. Je remercie aussi le Consulat honoraire de Grèce et l'Eglise orthodoxe grecque de Bordeaux qui m'ont gentiment ouvert leurs portes. Ma gratitude va envers les différentes associations portugaises, espagnoles et grecques (elles seront citées plus bas) qui m'auront permis de m'immerger dans les trois communautés. J'associe à ces remerciements, M. Michel Bruneau, membre du jury de soutenance, qui m'aura grandement aidé sur les questions de diaspora et pour m'avoir permis de rencontrer mes premiers contacts dans la communauté grecque de Bordeaux.

Je tiens aussi à remercier les membres de mon jury, les deux rapporteurs, Mme Christine Deprez et M. Christian Lagarde, ainsi que MM. Salih Akin et Michel Bruneau d'avoir accepté leurs rôles.

Je salue aussi le travail remarquable, ainsi que la patience, de Mme Françoise Rollan pour la réalisation des schémas de la deuxième partie. J'associe ici toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'auront permis de mener cette entreprise à bien. Je pense en particulier à Joan, Adéline, Elodie et Lucie. Je m'excuse pour ceux que j'oublie...

Je remercie également la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine de m'avoir offert un cadre de travail idéal ainsi que la région Aquitaine pour le financement de cette thèse.

Je remercie énormément mon directeur de recherche, M. Alain Viaut, pour la direction de ce travail et pour la patience dont il aura fait preuve tout au long de ces années.

Je remercie mes parents, mon frère et ma sœur d'être là. J'associe mes beaux-parents à ces remerciements.

Enfin, sans elle, cette thèse n'aurait même pas débuté et ces encouragements du quotidien auront été pour moi d'une aide précieuse et inestimable. Elle m'aura, de plus, au cours de cette recherche doctorale, donné ce que tout homme peut rêver : notre magnifique petit garçon, Eliot. Cette thèse, c'est aussi la sienne. Merci à Dorothée.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	19
Présentation du domaine de recherche	20
Problématique.....	22
Actualité du sujet.....	26
Grands choix méthodologiques	27
Annonce du plan.....	32
PARTIE 1 : L’immigration en France, en Aquitaine, en Gironde et dans l’agglomération de Bordeaux	35
Introduction	37
Chapitre 1 : Définitions premières	39
I. Nationalité	40
1. Selon le droit international	41
2. En France.....	42
3. Au Portugal	44
4. En Espagne	44
5. En Grèce.....	45
II. Etranger / immigré	47
III. Les générations d’immigrés	48
IV. La communauté	50
V. La communauté linguistique	51
Chapitre 2 : L’immigration sur le(s) territoire(s) français	55
I. Méthodologie	55

II.	Etrangers et immigrés en France	57
1.	Les étrangers	58
2.	Les immigrés	59
III.	Etrangers et immigrés en Aquitaine	61
1.	Les étrangers	62
2.	Les immigrés	64
IV.	Etrangers et immigrés en Gironde.....	65
1.	Les étrangers	66
2.	Les immigrés	67
V.	Etrangers et immigrés dans la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB).....	69
1.	Les étrangers	70
2.	Les immigrés	71
VI.	Etrangers et immigrés à Bordeaux	72
1.	Les étrangers	73
2.	Les immigrés	75
VII.	Tableaux récapitulatifs	76

Chapitre 3 : Histoire des immigrations portugaise, espagnole et grecque en France et répartition par âge des communautés en France et dans la CUB79

I.	Les Portugais	81
1.	Les phases de l’immigration en France.....	81
a.	Une première vague relativement réduite (1916-1931)	81
b.	Une seconde vague massive (1956-1974).....	83
2.	Répartition par âge des Portugais et des natifs du Portugal à l’échelle de la France et de la CUB	84
a.	En France.....	85
i.	Les Portugais de nationalité	85
ii.	Les natifs du Portugal	86

b.	Dans la CUB.....	88
II.	Les Espagnols.....	89
1.	Les phases de l’immigration en France.....	89
a.	La Première Guerre Mondiale et l’entre-deux-guerres	90
b.	La Guerre civile espagnole.....	91
c.	Les Trente Glorieuses.....	94
2.	Répartition par âge des Espagnols et des natifs d’Espagne à l’échelle de la France et de la CUB	96
a.	En France.....	96
i.	Les Espagnols de nationalité	96
ii.	Les natifs d’Espagne.....	98
b.	Dans la CUB.....	100
III.	Les Grecs.....	102
1.	Les phases de l’immigration en France.....	102
a.	Les deux premières vagues migratoires (1916-1928)	102
i.	La Première Guerre Mondiale et la première vague migratoire.....	102
ii.	La « Grande Catastrophe » et la deuxième vague migratoire.....	103
b.	La troisième vague migratoire (1945-1975).....	105
2.	Répartition par âge des Grecs et des natifs de Grèce à l’échelle de la France	107
IV.	Synthèse statistique	110
1.	Les « nationaux »	110
2.	Les « natifs »	111

PARTIE 2 : Comment catégoriser une langue parlée par les migrants ? .113

Introduction 115

Chapitre 1 : Migrations et langues : mise en place conceptuelle et applications 117

I.	Qu'est-ce qu'une migration ?	117
1.	Un déplacement.....	118
2.	Un acte collectif ou individuel	118
3.	Un point de départ et une destination.....	119
4.	Un temps plus ou moins long	120
5.	Un choix ou une contrainte	121
a.	Les migrations volontaires	122
b.	Les migrations économiques	122
c.	Les migrations forcées	124
II.	Champ morphologique	126
1.	Présentation du champ	126
2.	Contenu lexicologique du champ	127
Chapitre 2 : Application du champ morphologique et lexical de « migration » à l'objet « langue ».....		132
I.	Problématique et premières hypothèses	132
II.	Recherche des notions	134
1.	Recensement.....	134
2.	Tri	136
3.	Test d'usage : quelles locutions pour quelles notions ?	142
III.	Analyse morphologique et lexicale des dix locutions	152
1.	Premières remarques	152
2.	Analyse morphologique	154
a.	Première modification	154
b.	Deuxième modification	155
c.	Troisième modification	156
d.	Quatrième modification.....	159
e.	Cinquième modification	161

f.	Sixième modification	161
3.	Résultats de l'analyse morphologique et conséquences lexicales.....	162
IV.	Analyse sémantique et discursive	164
1.	Problématique et méthodologie.....	164
2.	Tests de remplacement	166
a.	Contexte 1 (A : langue(s) immigrante(s))	166
b.	Contexte 2 (B : langue(s) immigrée(s)).....	168
c.	Contexte 3 (C : langue(s) de l'immigration)	170
d.	Contexte 4 (D : langue(s) des migrants).....	172
e.	Contexte 5 (E : langue(s) d'immigration)	174
f.	Contexte 6 (F : langue(s) des immigrés).....	176
g.	Contexte 7 (G : langue(s) des immigrants)	178
h.	Contexte 8 (H : langue(s) de la migration).....	180
i.	Contexte 9 (I : langue(s) de migration).....	182
j.	Contexte 10 (J : langue(s) de migrants)	184
3.	Résultats et commentaires	186

Chapitre 3 : Les deux grands types de communautés migrantes en France et leurs langues..... 191

I.	Les diasporas et les langues parlées par les diasporas.	191
1.	Bref historique et définitions de la notion de diaspora.....	191
2.	Champ morphologique	197
a.	Les termes attestés dans le TLFi	198
b.	Les termes attestés par l'usage	199
i.	Présentation et méthode	199
ii.	Les noms et les substantifs	200
iii.	Les adjectifs et les participes	202
iv.	Les verbes	204

3.	Locutions utilisées pour catégoriser les langues parlées dans les diasporas ou en diaspora	205
a.	Recensement.....	206
b.	Définitions	210
i.	La dichotomie « langue de diaspora » / « langue en diaspora ».....	210
ii.	Autres locutions	216
c.	Typologie particulière	217
II.	Les communautés transnationales et leurs langues	218
1.	Définition de « communauté transnationale » et application.....	218
2.	Application aux langues	221
a.	Langue transnationale	221
b.	Langue de communauté transnationale	223
Chapitre 4 : Les concepts de territoire et de minoration linguistique		225
I.	Le concept de territoire	225
1.	Définitions	227
a.	Espace et lieu.....	227
b.	Territoire.....	228
2.	Le concept de territoire appliqué aux migrants et aux langues parlées par les migrants	230
II.	Langues minoritaires, langues minorées, langues minorisées ou langues en situation minoritaire ?	233
1.	Langue minoritaire	233
2.	Langue minorée.....	238
3.	Langue minorisée	243
4.	Langue en situation minoritaire.....	245
III.	Récapitulatif et mises en situation.....	245

Chapitre 5 : Essai de taxinomie des notions désignant les langues parlées par les migrants 251

I.	Méthodologie et mode d'emploi	251
II.	Une première arborescence centrée sur le radical [-migr-]	253
1.	Présentation du schéma	253
2.	Choix de la macro-notion.....	255
3.	Fonctionnement du schéma, organisation et définitions des notions.....	261
4.	Limites de la taxinomie	265
III.	La seconde arborescence	266
1.	Présentation du schéma	266
2.	Fonctionnement de la seconde arborescence.....	270
a.	Fonctionnement du schéma général (2.2)	270
b.	Fonctionnement des deux sous-schémas.....	271
i.	Le schéma des langues en diaspora (2.3)	271
ii.	Le schéma des langues de communautés transnationales (2.4).....	274
3.	Intérêts, apports et limites de l' arborescence	277

Synthèse générale de la partie. 282

PARTIE 3 : Les enquêtes de terrain 287

Chapitre 1 : Introduction et méthodologie des enquêtes..... 289

I.	Le choix des communautés	289
1.	La dimension européenne.....	290
2.	La dimension statistique.....	292
3.	La dimension géopolitique	293
II.	Elaboration de la méthode d'enquête	295
1.	Les questionnaires de renseignements généraux.....	295

2.	Les entretiens semi-directifs enregistrés	297
III.	Constitution des échantillons et déroulement d'une enquête-type.....	298
1.	Prise de contact avec les institutions politiques, religieuses ou associatives	299
a.	La communauté portugaise	299
b.	La communauté espagnole	299
c.	La communauté grecque	300
2.	Construction du réseau d'informateurs	301
3.	Déroulement d'une enquête-type	302
IV.	Exploitation des données.....	304
1.	Les questionnaires de renseignements généraux.....	304
2.	Les entretiens enregistrés.	305
	Chapitre 2 : Profils des communautés et des informateurs	307
I.	Méthode.....	307
I.	Les Portugais	308
1.	Organisation de la communauté	308
2.	Présentation générale de l'échantillon.....	309
II.	Les Espagnols.....	311
1.	Organisation de la communauté	311
a.	Organisation générale.....	311
b.	<i>El hogar español</i>	312
2.	Présentation générale de l'échantillon.....	313
III.	Les Grecs.....	315
1.	Organisation de la communauté	315
2.	Présentation générale de l'échantillon.....	317
IV.	Premières observations.....	318
1.	La communauté portugaise et les informateurs de l'échantillon.....	319

2.	La communauté espagnole et les informateurs de l'échantillon	321
3.	La communauté grecque et les informateurs de l'échantillon.....	323
Chapitre 3 : Compétences et pratiques linguistiques générales		329
I.	La communauté portugaise	329
1.	La première génération.....	330
a.	Les compétences déclarées.....	330
b.	Les pratiques déclarées.....	333
2.	La génération « un et demi »	336
a.	Les compétences déclarées.....	337
b.	Les pratiques déclarées.....	339
3.	La deuxième génération	345
a.	Les compétences déclarées.....	345
b.	Les pratiques déclarées.....	348
II.	La communauté espagnole	351
1.	La première génération.....	352
a.	Les compétences déclarées.....	352
b.	Les pratiques déclarées.....	354
2.	La génération « un et demi » : compétences et pratiques déclarées.....	358
3.	La deuxième génération	362
a.	Les compétences déclarées.....	362
b.	Les pratiques déclarées.....	366
4.	L'informateur de troisième génération.....	372
III.	La communauté grecque	374
1.	La première génération.....	374
a.	Les compétences déclarées.....	374
b.	Les pratiques déclarées.....	375

2.	La deuxième génération	381
a.	Les compétences	381
b.	Les pratiques déclarées.....	386
3.	La troisième génération	389
a.	Les compétences déclarées.....	389
b.	Les pratiques déclarées.....	392
Chapitre 4 : Le(s) rapport(s) au(x) territoire(s).....		395
I.	La communauté portugaise	396
1.	Les pratiques linguistiques du « va-et-vient ».....	396
a.	Le « va-et-vient » téléphonique et numérique.....	397
b.	Le « va-et-vient » physique	402
2.	La présence du lien territorial dans la transmission intergénérationnelle de la langue	407
a.	La famille et les racines territoriales	407
b.	L'éventuel retour	410
3.	Les représentations et attitudes linguistiques et l'insécurité linguistique liées au territoire.....	412
a.	L'association entre le territoire et la langue (représentations et attitudes).....	412
b.	L'insécurité linguistique liée au territoire	415
II.	La communauté espagnole	417
1.	Les pratiques linguistiques du « va-et-vient ».....	417
a.	Le « va-et-vient » téléphonique et numérique.....	417
b.	Le « va-et-vient » physique	420
i.	Le castillan	420
ii.	Les langues régionales d'Espagne.....	424
2.	La présence du lien territorial dans la transmission intergénérationnelle de la langue	428

a.	Les racines familiales et territoriales.....	429
b.	L'éventuel retour	430
3.	La recherche identitaire et linguistique et le territoire de référence.....	432
III.	La communauté grecque	435
1.	Les pratiques linguistiques du « va-et-vient ».....	435
a.	Le « va-et-vient » téléphonique et numérique.....	435
b.	Le « va-et-vient » physique	439
2.	La présence du lien territorial dans la transmission intergénérationnelle de la langue	445
IV.	Synthèse comparative du chapitre.....	449
	Conclusion générale	453
	Bibliographie.....	459
	Annexes.....	475
I.	Questionnaire de renseignements généraux	475
II.	Le questionnaire pour les entretiens enregistrés.	478
III.	Les enregistrements numériques	483

INTRODUCTION GENERALE

Présentation du domaine de recherche

La recherche présentée dans cette thèse s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique. Appartenant à un ensemble appelé linguistique externe par Ferdinand de Saussure, puisqu'opposée à la linguistique interne où « la langue est un système qui ne connaît que son ordre propre » (1916 : 41), cette branche des sciences du langage s'intéresse aux phénomènes sociétaux, donc externes à la langue, qui peuvent agir sur le système linguistique en lui-même. Devenu au fil du temps, une discipline autonome à l'intérieur de la linguistique générale, la sociolinguistique est malgré tout une science relativement récente. Il est de coutume de citer l'année 1966 comme l'acte de naissance de celle-ci avec les premiers travaux publiés par William Labov de l'autre côté de l'Atlantique (*The Social Stratification of English in New York City Department Stores*). Néanmoins, une dizaine d'années plus tôt, les travaux d'Uriel Weinreich (1953) avaient déjà posé les bases de la sociolinguistique, plus particulièrement à propos de la domination linguistique et commençaient à entrevoir ce qui sera appelé plus tard la diglossie. La sociolinguistique s'intéressait principalement, à ses débuts, et notamment dans le monde anglo-saxon, aux phénomènes de variations ou de contacts linguistiques directement liés aux phénomènes sociétaux, d'où son nom de sociolinguistique, de linguistique sociale. Les travaux, majeurs pour la discipline, de Joshua Fishman sur le bilinguisme et la diglossie (1971), de Peter Trudgill sur les contacts linguistiques (1974), de William Mackey sur les effets du bilinguisme et du contact (1976) ou de John Gumperz à propos des interactions et de l'alternance codique (1989) sont des exemples d'études et de recherches en sociolinguistique de l'époque, en grande partie centrée sur ces phénomènes de variations linguistiques liées à la société.

La discipline a beaucoup évolué et, aujourd'hui, celle-ci s'intéresse à de nombreux phénomènes. Ainsi, il est de coutume de distinguer deux sous-domaines à l'intérieur de celle-ci : la micro-sociolinguistique et la macro-sociolinguistique. Pour illustrer cette distinction, l'exposé de Ksenija Djordjevic (2004 :19), dans sa présentation d'un travail effectué en Voïvodine (Serbie), semble d'une pertinence et d'une clarté remarquable :

« Nous avons fait une recherche sociolinguistique sur place pour analyser à la fois le pôle macro-sociolinguistique, celui de la "sociolinguistique des institutions, de la structure sociale, des séries de variations, des pratiques linguistiques de groupes, des typologies de discours" et le pôle micro-sociolinguistique qui concerne "les pratiques "à la base", les enjeux circonscrits à telle ou telle pratique de communication, l'utilisation, circonstanciée, par tel ou tel sujet, de son capital langagier" (Boyer 1996 : 10), d'analyser ce qui se passe à la fois *in vitro*, mais aussi *in vivo*, dans la pratique des locuteurs moyens confrontés au plurilinguisme. La micro-sociolinguistique étant orientée vers l'individu en tant que membre d'une société et vers son comportement langagier, en étudiant "le comportement langagier de l'individu dans une collectivité" (Radovanović 1997 : 19) se rapproche de la psycholinguistique ; ce serait "une sorte de psycholinguistique sociale" (Bugarski 1996 : 209). La macro-sociolinguistique, en étudiant "le comportement langagier d'une collectivité" (Radovanović 1997 : 19) aurait pour but d'étudier les différents aspects du comportement langagier d'une communauté entière, en s'intéressant aux domaines comme le bilinguisme, la diglossie, le contact de langues, la politique et la planification linguistique, et se rapproche plutôt de la sociologie du langage (Bugarski 1996 : 209-210) ».

Ces deux « pôles », pour reprendre K. Djordjević, sont à l'image de la dichotomie saussurienne du signifiant et du signifié : les deux faces d'un seul et même objet. Ainsi, il est difficile d'analyser un phénomène du seul point de vue de la micro-sociolinguistique sans devoir prendre en compte l'aspect macro-sociolinguistique de ce dernier. Toute analyse à propos du comportement langagier d'un individu au sein de la société est inévitablement à mettre en relation avec celui d'un autre, et donc avec celui du groupe. Il en ira de même dans l'autre sens, une analyse sur le comportement d'un groupe se fait d'abord au niveau individuel. L'interconnexion entre ces deux « pôles » est donc indéniable. Néanmoins, la distinction existe et est motivée par la focalisation apportée à la recherche : l'individu (ou le petit groupe) ou la communauté (qui peut être de très grande échelle)¹.

La thèse présentée ici s'inscrit dans le domaine de la macro-sociolinguistique puisqu'elle s'intéresse aux comportements langagiers et aux représentations linguistiques de

¹ Pour d'autres définitions de la discipline, lire Laks (1984 : 104) ou Lagarde (1995).

groupes de locuteurs (en fonction de leurs origines) en situation de migration (cela sera détaillé plus bas) ainsi qu'à la dénomination de ce type de langues en fonction de différentes configurations (communautaires, sociologiques, migratoires, minoritaires et linguistiques). Elle essaiera d'apporter sa pierre à la réflexion vis-à-vis des nombreux travaux existants dans ce domaine et s'inscrira dans le champ des travaux de Henri Boyer (1991, 1996), de Louis-Jean Calvet (1974, 1996, 1999), de Jean-Marie Klinkenberg (2001), de Marie-Louise Moreau (1997 (éd.)), de Philippe Blanchet (2000), de Jean-Baptiste Marcellesi (2003, en collaboration avec Thierry Bulot et Philippe Blanchet), de Thierry Bulot (2004 (dir.)). Ces derniers sont autant de travaux ancrés dans la macro-sociolinguistique et cette thèse s'efforcera très modestement de contribuer à ces derniers, et ce, en s'intéressant donc particulièrement aux langues parlées par les migrants et dans la migration.

Problématique

La recherche présentée ici se concentrera – il en a été rapidement question dans les lignes précédentes – sur un objet déjà étudié en sociolinguistique : les langues parlées par les migrants. Ce type de langues minoritaires, au sens large de la notion, pose de nombreux problèmes lorsqu'il s'agit de l'analyser.

Ce thème de recherche a déjà été analysé par Christine Deprez (à de nombreuses reprises : 1976², 1999, 2000, 2006, 2007), Louise Dabène (1981) ou Geneviève Vermès et Josiane Boutet (1987 puis 1988), pour les travaux précurseurs, en France, sur ce sujet et, plus récemment, par Jean-Michel Eloy (2003), Safia Asselah Rahal (2004), Jean-Michel Gea (2005) ou James Archibald et Stéphanie Galligani (2009), pour ne citer qu'une partie des travaux liés à cet objet.

Les langues parlées par les migrants sont une catégorie de langues minoritaires bien particulières dans le sens où elles peuvent être majoritaires dans leur pays ou dans leur région d'origine et, dans le même temps, être en situation minoritaire dans le pays ou dans la région

² Sous le nom de De Heredia-Deprez.

d'accueil des locuteurs de ces dernières. Le fait de les relier au concept de langues minoritaires ouvre une boîte de pandore pour le sociolinguiste car les interrogations soulevées par une telle réflexion sont tout aussi complexes que multiples.

Ce type de langues ouvre de nombreux axes de travail. L'apport scientifique des recherches sur ces langues minoritaires d'un genre particulier est indéniable. Ces langues posent la question de la minoration linguistique puisqu'elles subissent avec la migration de leurs locuteurs un phénomène de minorisation, simple ou double en fonction de leurs statuts ou de leurs reconnaissances originels, qui mérite d'être discuté. Doit-on analyser de la même façon une langue majoritaire et une langue minoritaire lorsqu'elles se trouvent en situation de migration ? Comment repérer ces différences de statut et de reconnaissance ? Quels critères entrent en jeu dans cette classification ? La dimension territoriale entre-t-elle en jeu et comment ?

D'autre part, la question de la pratique de ses langues gagne à être étudiée, puisqu'en plus de concentrer la réflexion sur la vitalité de ces dernières lorsque celles-ci subissent un déplacement, volontaire ou non, les langues parlées par les migrants permettent aussi de travailler sur les contacts linguistiques. En effet, ces langues sont constamment en contact direct avec d'autres variétés, parlées par les communautés linguistiques voisines des groupes de migrants, et, toutes les réflexions sur le bilinguisme, la diglossie, l'alternance codique ou sur l'insécurité linguistique, concepts centraux en sociolinguistique, sont présentes lors de l'examen de ces langues. Les locuteurs de langues en situation de migration gardent-ils une pratique convenable de leurs langues d'origine ? Comment pratiquent-ils leurs langues ? Avec qui ? Où ? Dans quelles circonstances ? Qu'en est-il pour les descendants de ces migrants ? Peut-on d'ailleurs parler de langue d'origine lorsque l'on n'est pas né dans le pays où cette dernière est pratiquée ? La notion de langue d'héritage est-elle viable dans ce contexte ? La transmission intergénérationnelle fonctionne-t-elle ? L'enseignement aide-t-il la pratique de ces langues ? Les contextes migratoires (économique, politique) entrent-ils en jeu dans les pratiques et dans la transmission ? Les « va-et-vient » entre le territoire d'accueil (ou de résidence) et le territoire d'origine (ou de référence) – ces notions seront définies lorsqu'il en sera question plus en détail (Deprez 2007 : 247) – entrent-ils en jeu dans les pratiques ? Par la même occasion, et dans une configuration comparative, y'a-t-il des différences dans les

pratiques, la transmission ou le rôle du territoire entre les trois communautés au centre de cette recherche ?

De plus, les attitudes et les représentations linguistiques des locuteurs de ces langues permettent, elles aussi, de comprendre les pratiques et la transmission intergénérationnelle de ces variétés en situation de migration. Les concepts de prestige et de loyauté, conséquence directe de la rupture territoriale et du repli identitaire observables chez les migrants, sont clairement au centre des interrogations lorsqu'il est question de la présence de leurs langues d'origine. De même, les représentations territoriales des migrants semblent être un enjeu important dans les représentations linguistiques que ces derniers entretiennent avec leurs pays d'origine. En effet, et c'est aussi le cas pour les langues régionales, la pratique de la langue est bien souvent liée à la mémoire ou à l'attachement à pays ou à une région bien définie. Ainsi, cette configuration migratoire modifie-t-elle le regard que le locuteur porte sur sa langue ? Ses pratiques s'en trouvent-elles modifiées ? Les migrants ont-ils une représentation de leur langue différente selon qu'ils sont primo-migrants ou issus de deuxième, troisième voire quatrième génération ? La proximité culturelle de ces trois communautés avec la France alimente-t-elle la représentation de la langue et donc sa pratique ? La représentation linguistico-territoriale a-t-elle la même valeur en fonction de la configuration migratoire subie ? La territorialité linguistique peut-elle être envisagée de la même manière selon que le locuteur, ou le groupe de locuteurs, est portugais, espagnol ou grec ? La proximité territoriale de l'Espagne, et dans une moindre mesure du Portugal, aide-t-elle davantage la pratique de la langue du fait de la représentation plus proche qu'il est possible d'avoir de ce territoire ? Les pratiques linguistiques d'une diaspora sont-elles les mêmes que celles d'une migration économique ?

Ainsi, comme cela vient d'être en partie évoqué, le concept de territoire est central dans la problématique de cette thèse. Toute immigration implique un déplacement d'un territoire A vers un territoire B et il est alors évident qu'une analyse sur les langues parlées par les migrants ne peut faire l'économie d'une approche territoriale. Par conséquent, et avec l'aide des travaux des géographes spécialisés dans ces questions mais aussi de linguistes ayant travaillé sur l'existence de ce lien parfois étroit entre langue et territoire, cette thèse tentera autant que possible d'établir ou de mettre en évidence que le concept de territoire est

intimement lié à celui de langue, en particulier lorsqu'il est question de langues parlées par les migrants. Cette approche en terme de géographie des langues³, qui partira de l'espace linguistique pour en arriver au territoire linguistique, aura aussi l'avantage d'introduire le concept de réseau, concept d'une pertinence non-négligeable dans l'étude des diasporas et donc des langues parlées par ces dernières.

De même, et afin de bien cerner l'objet central de cette recherche, la catégorisation et la classification de ces langues sont d'une importance, semble-t-il, capitales. Le métalangage utilisé par la recherche française mérite que l'on y porte attention car, cela a déjà été prouvé par les travaux qui se sont concentrés sur les notions servant à catégoriser les langues régionales et les langues minoritaires (Viaut 1999, 2007 ; Boyer 2004 ; Jimenez-Salcedo 2011, Tabouret-Keller (ed.) 1997), l'approche conceptuelle autour de la dénomination des types de langues est d'un réel apport pour la recherche et pour l'étude de ces langues. Aussi, une réflexion sera engagée autour de ce métalangage et le lien avec les langues parlées par les migrants sera, autant qu'il sera possible de le faire, mis en évidence. Les questions sur son utilisation actuelle ainsi que sur un modèle d'utilisation future seront posées et la notion de territoire sera à nouveau centrale dans ce questionnement (tout comme celle de la minoration linguistique). Ainsi, peut-on, pour mieux comprendre les phénomènes linguistiques migratoires, catégoriser les migrations et ainsi différencier plusieurs types de communautés ? Une diaspora se différencie-t-elle d'une migration économique, en plus d'autres facteurs, par ses pratiques linguistiques ? Un modèle est-il envisageable ? Le facteur temps joue-t-il vraiment en défaveur des langues d'origine ? Quelle place accorder à la minoration linguistique en contexte migratoire ? De même, pour les langues parlées par ces migrants, peut-on classer ces dernières selon les configurations migratoires subies par leurs locuteurs ? Le métalangage utilisé jusque-là par la science sociolinguistique est-il valide ? Les différentes notions ou expressions, si ces dernières n'ont pas été définies au préalable, sont-elles significatives de configurations différentes ? Une typologie est-elle envisageable ? Cette typologie peut-elle servir à la compréhension du phénomène ? Si celle-ci est possible, est-elle purement théorique ou peut-elle coller à la réalité ? Et enfin, à quel niveau placer le rapport au territoire de ces langues et de leurs locuteurs ?

³ Pour une discussion à ce sujet, lire Pailhé et Viaut (2010 : 11-20).

La thèse présentée ci-dessous essaiera autant que possible de trouver des réponses, ou du moins d'apporter une réflexion, à l'ensemble des questionnements établis dans les lignes précédentes. Au centre des considérations scientifiques de cette recherche, les langues parlées par les migrants offrent donc au chercheur une pluralité d'axes de travail différents les uns des autres. Ceux-ci doivent, afin d'obtenir un résultat pertinent, être interconnectés entre eux. Ce lien entre les axes de travail offert par ces langues nécessite une réflexion sur les grands choix méthodologiques devant être mis en avant pour la réalisation d'un tel travail. Néanmoins, et avant de discuter de ces grands choix, une discussion sur l'actualité du sujet semble intéressante à réaliser, et ce, pour replacer le travail dans son contexte et afin de mettre en évidence la problématique qui vient d'être présentée.

Actualité du sujet

Le thème de l'immigration est un sujet d'actualité quasi-quotidien. Il est devenu fréquent de trouver des articles de presse traitant de ce sujet, ici pour parler de l'intégration des migrants⁴, là pour débattre des flux migratoires illégaux⁵. L'intérêt et la pertinence d'un travail de recherche à propos de ce thème n'est donc pas à prouver, l'importance de son actualité faisant partie des meilleurs arguments, avec son apport scientifique, au traitement d'un tel sujet. De même, la recherche sur les langues minoritaires, cela a déjà été évoqué, fait partie des considérations modernes de la linguistique, et de la sociolinguistique en particulier. Les pratiques de ces variétés linguistiques posent directement la question de l'ouverture des frontières et du déplacement continu de populations entre les Etats. Les migrations sont en effet une des conséquences de ces ouvertures liées à la mondialisation. La recherche de travail ou simplement de meilleures conditions de vie entraînent ces déplacements humains, et, par ricochet, les langues parlées par les migrants circulent avec leurs locuteurs. La construction de grands ensembles supra-étatiques de coopérations économiques, militaires ou culturelles, comme peut l'être l'Union Européenne ou le Marché Commun du Sud (Mercosur), est un exemple de cette mondialisation et pose directement la base d'un questionnement sur la

⁴ Article du Monde en date du 23 Novembre 2011 : « Immigration et intégration en Europe : regards croisés franco-allemands » (http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/11/23/immigration-et-integration-en-europe-regards-croises-franco-allemands_1607887_3232.html).

⁵ Article de Libération en date du 24 Janvier 2012 : « Immigration, cinq ans d'offensives » (http://www.liberation.fr/societe/2012/01/24/immigration-cinq-ans-d-offensives_790745).

minoration linguistique des variétés parlées par les migrants et sur le rayonnement mondial des grandes langues de la planète vis-à-vis de langues plus confidentielles. L'intégration de ces populations au sein de ces Etats ou de ces ensembles étatiques est un questionnement tout à fait moderne et le traitement d'un tel sujet par le biais de la sociolinguistique semble être d'une pertinence toute trouvée. L'intégration par la langue et l'acceptation de la langue de l'autre est peut-être l'un des grands enjeux du monde de demain.

Néanmoins, une analyse sur un objet d'une actualité certes chaude doit être encadrée par une méthodologie prudente. Les grands choix méthodologiques liés à ce travail sont présentés en suivant, avant d'en aborder les détails dans les parties puis dans les chapitres de la thèse.

Grands choix méthodologiques

La méthodologie de chaque partie, et de chaque chapitre, sera détaillée au début de ces derniers. Ce choix s'appuie sur une volonté de précision lors du développement de cette recherche, les choix méthodologiques de ces parties n'étant pas particulièrement proches les uns des autres. Néanmoins, les méthodes utilisées s'inscrivent toutes dans les grands choix en suivant.

Une des premières considérations de la problématique liée à la recherche réalisée dans cette thèse trouve son point de départ à travers le prédicat qu'une analyse de ce genre doit être solidement ancrée dans les notions qui la déterminent. Un travail notionnel et conceptuel a donc dû être engagé. Ainsi, les champs lexicaux et sémantiques de la migration ont été analysés et, pour étayer cela, une lecture critique d'ouvrages de géographes spécialistes de ces questions a été menée. Les notions centrales de l'analyse à venir telles que « migration » et ses variantes, « diaspora » et même « communauté transnationale » ont été travaillées et des définitions correspondant à ces dernières seront proposées. Ce travail s'avère indispensable pour la suite du développement de la thèse pour deux raisons : d'un côté, il permettra de connaître les différentes configurations sociologiques et géographiques des communautés migrantes étudiées et, d'un autre côté, parce que les notions qu'il met en évidence serviront de base lexicale et sémantique à la classification notionnelle des langues employées par les

différents grands types de migrants présents sur le territoire hexagonal. Néanmoins, à des fins descriptives, des exemples de langues parlées par des migrants ne se trouvant pas en France pourront être données.

Cette classification notionnelle, typologique en ce qu'elle définira des types de langues, et, dans le même temps, taxinomique, puisqu'elle hiérarchisera ces types, devra, pour se construire, faire appel à des disciplines extérieures à la spécialité première de cette thèse, la sociolinguistique. La lexicologie, la sémantique, mais aussi la morphologie sont autant de domaines qui aideront à comprendre et à analyser ce phénomène de la dénomination des langues parlées par les migrants. Ainsi, et en lien étroit avec les résultats et hypothèses formulés par ces trois premières disciplines, la géographie humaine sera utile afin de cerner l'objet principal d'où sont issues les langues parlées par les migrants : les migrations. Cette dernière aidera aussi à la compréhension de la référence au territoire, également prégnant dans cette recherche. Ainsi, à partir d'approches non proprement sociolinguistiques, la typologie des notions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants sera, dans un premier temps construite et motivée puis, dans un second temps, sera censée aider à la compréhension du phénomène. Elle servira ensuite d'appui à la partie axée sur la sociolinguistique de terrain.

Afin d'analyser les pratiques et les représentations linguistiques de locuteurs de langues parlées dans la migration et de mettre en évidence l'approche conceptuelle établie plus avant, le choix s'est porté sur l'interprétation d'enquêtes de terrain. La méthodologie d'enquête sera détaillée dans la partie correspondant à ces dernières (partie 3). Néanmoins, il semble évident que les représentations linguistiques des locuteurs, même si ces dernières peuvent, d'une part, être discutées et, d'autre part, être difficiles à discerner et à analyser par la suite, sont une source première indispensable afin de mettre en évidence une approche théorique en liaison avec ses applications concrètes.

Pour réaliser celles-ci, le choix des informateurs s'est porté sur des locuteurs issus des migrations portugaise, espagnole et grecque dans la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB). La dimension européenne de l'objet d'étude a été volontaire. Celui-ci sera discuté plus amplement dans la partie correspondante à cette question mais il est en lien étroit avec l'actualité du sujet. Le contexte d'ouverture des frontières au sein de l'Union Européenne, et, par conséquent de l'effacement de celles-ci, mais aussi des débats très actuels autour de la

gestion du multilinguisme européen font de ce choix de langues-témoins un support pertinent à étudier. En effet, il aurait été difficilement réalisable d'enquêter auprès de toutes les communautés migrantes établies dans le territoire choisi pour cette enquête. Ainsi, afin de garder une certaine homogénéité dans l'analyse et, par conséquent, dans l'approche comparative de cette dernière, le choix méthodologique de travailler à partir de communautés linguistiques issues d'une origine proche paraît apporter une certaine cohérence à l'ensemble du travail. Les langues parlées par les migrants et issues d'autres pays que ceux de l'Union Européenne seraient tout aussi intéressantes à étudier mais il semble que pour bien comprendre le phénomène de la migration linguistique et de ses conséquences sur les représentations et les attitudes des locuteurs des langues en question, le point de départ européen d'un ensemble d'analyse de ce type est peut-être plus prudent. De plus, et il n'est plus question ici de l'Union Européenne mais du Conseil de l'Europe, par le biais de sa *Charte des langues minoritaires et régionales* (1992), la question des langues des migrants a déjà été posée dans un tel contexte, même si cette *Charte* excluait *a priori* les « langues des migrants » (Viaut 2004 : 41) pour reprendre la dénomination utilisée dans cette dernière, et que par « langues des migrants » était compris l'ensemble des langues issues de l'immigration, quelles que soient leurs origines. Néanmoins, la question des langues parlées par les migrants et d'origine européenne a pu trouver grâce à cette *Charte* un écho particulier. En effet, la dénomination « langues historique de l'Europe » a permis à certains Etats ayant ratifié celle-ci (ce qui n'est pas le cas de la France, qui l'a néanmoins signée en 1999) d'intégrer à son processus de protection et de promotion des langues minoritaires, des langues issues de l'immigration intra-européenne, que cette immigration soit ancienne ou plus récente. Par exemple, la Roumanie protège au titre de la *Charte* la langue grecque parlée dans son pays. La présence grecque dans ce pays est certes historique mais relève avant tout d'une immigration. Ainsi, dans le *Rapport d'évaluation du Comité d'experts de la Charte du 30 Novembre 2011* disponible sur le site officiel du Conseil de l'Europe⁶ et consacré à la Roumanie, il est clairement stipulé que le grec de Roumanie est issu d'une immigration, en partie, relativement récente :

« Le grec est parlé en Roumanie de longue date. Plusieurs vagues d'immigration grecque ont eu lieu au fil des siècles, en particulier à l'époque de l'empire ottoman.

⁶ http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/EvaluationReports/RomaniaECRML1_fr.pdf.

C'est en Roumanie que les Grecs ont cherché refuge alors qu'ils fuyaient la Bulgarie (1913), l'Asie mineure (1922) ou la Grèce pendant la guerre civile (1943-1949). D'après le recensement de 2002, il existe 6 513 Grecs en Roumanie, dont 3 208 parlent le grec. Le grec est couvert au titre de la Partie II de la Charte ».

De plus, à la suite de cette exclusion des « langues des migrants » dans cette *Charte*, et malgré les possibles interprétations de cette dernière afin tout de même de les faire entrer dans les processus de protection, le Conseil de l'Europe a mis en place une série de mesures destinées aux migrants et, éventuellement à leurs langues. Ainsi, une nouvelle division nommée *Coordination en matière de migrations* a vu le jour. Celle-ci est chargée de :

« (...) coordonner, faciliter et poursuivre les travaux de l'organisation ayant trait aux migrations en général, et tout particulièrement : 1) à la facilitation de l'intégration des personnes migrantes (lutter contre la xénophobie, l'intolérance et la discrimination, favoriser l'intégration des migrants au sein de leur société d'accueil, etc.); 2) au respect de la dimension des droits de l'homme dans les politiques d'asile et de retour; 3) l'intégration des personnes déplacées internes. (...) »⁷

Les langues au centre de l'analyse de cette thèse sont, pour rappel, le portugais, l'espagnol et le grec, langues qui auraient pu tout à fait, au même titre que le grec en Roumanie, être choisies par la France comme « langues historiques » sur son territoire. L'immigration grecque en France est, en partie la même que celle ayant eu lieu en Roumanie, et les immigrations portugaises et espagnoles peuvent trouver des arguments prouvant leur historicité dans le territoire hexagonal.

De plus, le choix de travailler à partir de ces langues s'est opéré pour d'autres raisons aussi, statistiques, d'une part et géopolitiques, d'autre part. Des trois communautés linguistiques choisies, les Portugais sont représentatifs du premier groupe de migrants européens dans la région (et en France), les Espagnols, du deuxième groupe de la région. Les Grecs, certes bien moins nombreux mais se plaçant dans une configuration, a priori, différente des deux autres communautés : celui de la diaspora, définie en amont de l'examen des notions

⁷ http://www.coe.int/t/democracy/migration/mission_fr.asp. Il existe de même une division chargée des droits des Roms : <http://hub.coe.int/web/coe-portal/roma>.

et concepts liés à la migration. Ainsi, trois types de communautés bien différentes seront étudiées : une diaspora (les Grecs, même si cela mérite une discussion), une migration purement économique (les Portugais) et une migration « hybride », à la limite des deux autres puisqu'à la fois politique et économique, mais aussi, et surtout, frontalière et donc dans une certaine continuité territoriale (les Espagnols). La notion de territoire sera ainsi centrale dans cette étude, qu'il soit transnational, en réseau, marqueur de continuité ou significatif d'un déplacement.

Les enquêtes de terrain ont été réalisées afin de mettre en évidence les représentations des locuteurs de langues d'immigration dans la Communauté Urbaine de Bordeaux. La principale orientation méthodologique donnée à ces enquêtes, en plus de l'aspect auto-déclaratif de ces dernières, était leur organisation en réseaux (le principe en sera débattu plus tard). Si cette méthode a porté généralement ses fruits, elle a néanmoins mis en évidence quelques difficultés d'ordre logistique et de représentativité. D'un côté, en utilisant cette méthode, l'enquêteur est totalement tributaire des informateurs qu'il contacte et rencontre. Ces derniers doivent en effet être parties prenantes de l'enquête afin que celle-ci se déroule aisément. Et les difficultés à intégrer la communauté portugaise (des hypothèses déjà mises en évidence par C. Lagarde (1995 : 115-134) seront censées aider à la compréhension de ce phénomène) a souvent conduit à des impasses, parfois assez difficiles à contourner. Les enquêtes en réseaux ne peuvent se faire sans le concours actif des locuteurs enquêtés et, si aucune difficulté n'a été rencontrée pour les communautés grecques et espagnoles, la communauté portugaise, s'est avérée plus renfermée sur elle-même. Si cela est peut-être significatif de la configuration sociologique de la communauté, et il en sera discuté lors de l'analyse des représentations linguistiques et territoriales du portugais chez ses locuteurs migrants, il a été difficile de se faire accepter par le groupe. Des solutions ont néanmoins été trouvées et les enquêtes ont pu se terminer correctement mais le réseau n'est pas construit de la même manière que pour les autres communautés. Cet ensemble de difficultés, certes classiques lorsque des enquêtes de terrain sont réalisées, sera intégré à l'analyse des pratiques et des représentations linguistiques de la communauté portugaise de la Communauté Urbaine de Bordeaux (désormais CUB).

Annonce du plan

Le plan de cette thèse, s'il a en partie été dévoilé au fil de cette introduction générale, sera articulé autour de trois parties composées elle-même d'un nombre de chapitres tout à fait hétérogène, en fonction de l'aspect de la problématique traitée dans cette dernière.

Ainsi, la première partie, qui est consacré à la contextualisation de la recherche présentée dans les pages à venir est composée de trois chapitres.

Le premier, méthodologique, introduit les grandes notions et les grands concepts liés à l'immigration dans un contexte général puis français. Les notions comme « immigré » et « étranger » ou « communauté » seront donc définies. Ce, afin de disposer par la suite de tout le vocabulaire nécessaire à l'exploitation de données liées à l'immigration.

Le deuxième chapitre est celui des chiffres. Les statistiques nationales puis régionales, et plus particulièrement de la CUB seront dévoilées afin de connaître les effectifs de migrants présents sur ces différents territoires. Une focalisation sera évidemment portée sur les trois communautés, espagnole, grecque et portugaise. Ce chapitre, s'il n'est pas d'une importance capitale pour le propos principal de cette thèse est néanmoins intéressant dans le cadre de la représentativité des échantillons⁸ construits dans les enquêtes réalisées. En effet, s'il est évident que les échantillons analysés ne peuvent pas être représentatifs de l'ensemble des communautés espagnole, grecque et portugaise du fait du faible nombre d'informateurs enquêtés (entre vingt et trente par communautés), le rapport entre les chiffres officiels des étrangers et des immigrés en présence sur le territoire français (il est impossible de connaître les chiffres des immigrés de deuxième, troisième ou quatrième génération, les recensements ethniques étant interdits en France⁹) permettent tout de même de comparer les structures de l'ensemble des communautés avec celles des échantillons présentées ici (âge, sexe, catégories socio-professionnelles). Cela permettra, par la suite, de situer soit les échantillons enquêtés, soit les informateurs à titre individuel, et ce, en rapport avec la communauté à laquelle il appartient.

⁸ Le terme échantillon est préféré à celui de panel. Un panel est un échantillon sélectionné selon une méthode détaillée alors que la définition de l'échantillon est plus neutre. Ici, pour les enquêtes, cela sera détaillé dans la troisième partie (chapitre 1), les locuteurs faisant partie des informateurs n'ont pas été sélectionnés autrement que par le fait qu'ils appartiennent à la communauté des migrants des communautés au centre des considérations de la thèse. La méthode d'enquête utilisée ici est à l'opposé du panel puisque cette dernière s'est articulée autour de réseaux d'informateurs.

⁹ Voir partie 1, chapitre B.

Enfin, le troisième et dernier chapitre de cette partie, est consacré à l'histoire de l'immigration des communautés grecque, portugaise et espagnole en France durant le vingtième siècle puis à la répartition par âge des membres des trois communautés en France et dans la CUB. Ce chapitre permettra de connaître les histoires des informateurs (ou de leurs ascendants) des échantillons et ainsi comprendre certains points de vue que ces derniers peuvent avoir sur leur langue ou sur leur territoire d'origine ou de référence. La répartition par âge à l'échelle de la France puis de la CUB est intégrée à ce chapitre car l'histoire de l'immigration vers la France est liée directement à la pyramide des âges des migrants et des étrangers présents sur le territoire. Cette répartition par âge aura le même intérêt que les chiffres de recensements donnés plus haut. Elle permettra de situer les informateurs en rapport aux communautés auxquelles ils appartiennent.

La deuxième partie de la thèse est composée de sept chapitres et pose directement la question, cela a déjà été esquissé plus haut, du métalangage et de l'approche conceptuelle liée aux langues parlées par les migrants, mais aussi à la minoration linguistique et aux territoires. Cette partie est construite selon un fil conducteur qui amènera à une révision de l'ensemble du métalangage utilisé pour catégoriser les langues parlées par les migrants.

Le premier chapitre est en grande partie géographique. Il s'interroge sur le phénomène de la migration, le définit puis présente le champ morphologique qui s'articule autour de ce dernier. Le deuxième chapitre présente l'application du champ morphologique et lexical de la migration lorsqu'on le couple avec l'objet « langue ». Ce chapitre, linguistique, est celui où le métalangage utilisé jusqu'alors par la recherche scientifique sur les langues parlées par les migrants est discuté, critiqué et analysé. Ce travail, couplé avec celui du premier chapitre, est la prémisse à tout le développement qui va suivre et appuie ce dernier dans sa construction.

Le troisième chapitre, à nouveau en partie géographique, présente les configurations sociologiques de la migration. Les concepts de diaspora ou de communauté transnationale (migration économique) seront présentés ici et seront par la suite couplés, à l'instar de ce qui a été fait auparavant avec « migration » et son champ morphologique, avec l'objet « langue ». Ces deux derniers chapitres, construits à partir du premier, permettront d'avoir une vue d'ensemble sur les expressions, les notions puisqu'elles seront définies par la suite, utilisées par les sociolinguistes, mais aussi par les géographes s'intéressant aux langues, pour catégoriser et classer, si classement il y a, les langues parlées par les migrants.

Le quatrième chapitre pose la question de la minoration linguistique. Il va définir les notions comme « langue minoritaire », « langue minorée », « langue minorisée » ou « langue en situation minoritaire » puis mettra en application ces notions avec des faits réels.

Le cinquième chapitre de la partie est, à l'instar du précédent, constitué de définitions. Ici, ce sont les notions s'articulant autour du concept de territoire qui vont être interrogées : le territoire d'origine, le territoire d'accueil ou le territoire d'héritage sont autant de notions qui seront définies ici.

Le sixième chapitre sera construit grâce à l'apport des deux derniers chapitres sur la minoration et le territoire. Couplé aux trois premiers chapitres préalablement présentés, ces deux chapitres vont permettre ici de créer une typologie des langues parlées par les migrants et ce, en fonction de toutes les configurations vues jusqu'alors : la migration, évidemment, le métalangage pré-existant, les configurations sociologiques puis la minoration linguistique et la territorialité.

Enfin, le septième et dernier chapitre sera une synthèse du développement mené dans cette partie.

La troisième partie de la thèse sera composée de quatre chapitres et sera articulée autour des enquêtes de terrain réalisé dans le cadre de la recherche menée dans ce travail doctoral.

Le premier chapitre de la partie est exclusivement méthodologique. Il présente le choix des communautés, la méthode d'enquête employée, la constitution des échantillons d'informateurs et la méthode d'exploitation des données.

Le deuxième chapitre présente les échantillons. Il dresse le profil des communautés au sein de la CUB et de leurs organisations associatives et/ou religieuses puis présente les informateurs ayant répondu à l'enquête. Ce chapitre est celui aussi des premières observations qui ont pu être réalisées à partir des profils des informateurs et de la configuration sociologique de la communauté.

Le troisième chapitre est le premier des deux chapitres consacrés aux enquêtes de terrain. Cela a déjà été évoqué dans la problématique mais ce chapitre est celui qui interrogera les pratiques linguistiques des migrants.

Et enfin, le quatrième chapitre, consacré lui aussi aux enquêtes et lui aussi déjà largement présenté lors de la problématique, sera articulé autour des représentations linguistiques et territoriales des migrants vis-à-vis de leurs langues et de leurs territoires d'expression.

PARTIE 1 : L'immigration en France, en Aquitaine, en Gironde et dans l'agglomération de Bordeaux

Introduction

Cette première partie, consacrée à l'immigration en France et aux trois communautés choisies dans le cadre de la recherche présentée dans cette thèse, sera découpée en trois chapitres. Cette partie s'inscrit directement dans le contexte sociologique mais aussi définitoire de l'analyse des langues parlées par les migrants en France. Le contexte sociologique est donc celui de l'immigration sur le territoire hexagonal, d'un point de vue d'abord général mais aussi particulier lorsque seront analysées les données sur les communautés intéressant de près cette thèse : les Portugais, les Espagnols et les Grecs. Mais avant de discuter de ces dernières et de leurs contextes migratoires respectifs, un panel complet de termes utilisés pour décrire ou analyser l'immigration en France, mais aussi dans le monde, sera discuté afin de pouvoir aborder, plus tard, l'analyse plus spécifique des trois communautés et des notions qui peuvent en découler.

Le premier chapitre (A) s'articulera autour d'un raisonnement simple : le traitement de l'immigration dans son ensemble. En effet, l'immigration est complexe et pose la question de l'accueil des immigrants dans le pays choisi. De plus, le concept de nationalité, au centre des préoccupations touchant à celle-ci, doit être lui aussi discuté afin d'avoir une vision globale de l'immigration. Ainsi, en partant de ce premier concept de nationalité, envisagé sous plusieurs aspects et entendements, internationalement, en France évidemment, mais aussi dans les trois pays de départ des communautés choisies pour ce travail, un raisonnement logique conduira à repenser les composantes possibles et envisageables du phénomène migratoire lorsque celui-ci se trouve dans le pays d'accueil. La dichotomie étranger/immigré sera donc analysée. Ensuite, la descendance des immigrants (les générations d'immigrés) sera traitée car si elles ne font plus partie de l'immigration directe, les personnes issues d'au moins un parent, grand-parent ou plus, sont tout de même partie prenante dans l'analyse de la migration et de son volet linguistique. De même, l'intérêt de prendre en compte ces personnes de deuxième, troisième et quatrième (plus ?) génération est d'un intérêt tout à fait pertinent dans une analyse territoriale des langues d'immigration et pose la question du lien entre territoire et langue. A la suite de ces premières définitions, et afin de pouvoir prendre en compte toute cette population (étranger, immigré, enfant d'immigré...), le concept de communauté sera analysé à son tour, tout d'abord de manière très générale (communauté ethnique, nationale,

etc.) puis de manière plus particulière avec le concept de communauté linguistique, qui, lui aussi, pose beaucoup de questionnements quant au lien entre territoire et compétence linguistique (attitudes et représentations). Ainsi, à travers un examen allant de nationalité pour arriver à communauté linguistique, les différentes composantes touchant à l'immigration auront été traitées, ce qui permettra d'envisager les recensements de population dans le chapitre suivant de manière homogène.

Ce deuxième chapitre, donc, s'intéressera aux recensements de la population française dans son ensemble et selon les deux critères d'étrangers et d'immigrés, maintenant définis, puisqu'aucune statistique ne peut être réalisée pour les personnes originaires d'un pays lorsque l'origine n'est pas directe (nationalité ou naissance). Les statistiques données se concentreront d'abord sur le territoire hexagonal car ces chiffres nationaux servent de base à toute étude de population. Une fois ce repère mis en place, les recensements de l'Aquitaine, de la Gironde, de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et de Bordeaux seront à leur tour présentés et commentés.

Enfin, le troisième et dernier chapitre se focalisera sur les trois communautés portugaise, espagnole et grecque. Afin de comprendre la présence de ces trois communautés en France mais aussi à l'intérieur de l'aire géographique directement concernée par cette thèse, la CUB, l'histoire de l'immigration de ces dernières sera présentée et mise en relation avec l'histoire de ces trois pays lorsque cela sera jugé nécessaire. Une fois cette mise en place effectuée, des chiffres plus précis sur ces trois groupes seront communiqués, en particulier à propos de la structure des âges et de la proportion d'hommes et de femmes.

Chapitre 1 : Définitions premières

Afin de connaître les chiffres exacts de l'immigration en France, en Aquitaine et dans l'agglomération de Bordeaux, l'aire choisie pour cette recherche, et si les chiffres de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)¹⁰ vont être d'une aide précieuse ainsi que la principale source de renseignements, il conviendra au préalable de savoir comment les interpréter. Pour rappel, les recensements ethniques sont interdits en France depuis la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (art. 8) modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 (art. 2) :

« Il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci ».

Ainsi, l'INSEE ne peut proposer une étude sur les origines ethniques ou nationales de la population française. En revanche, elle publie régulièrement des statistiques sur la nationalité des étrangers présents en France et sur le pays de naissance des immigrés vivant en France mais ces chiffres ne permettent pas d'établir un décompte parfait d'une communauté. De ce fait, il est possible de savoir, par le biais de l'INSEE, combien de personnes en France sont de nationalité portugaise ou sont nées au Portugal mais il est strictement impossible de connaître le chiffre de Français d'origine portugaise, si cette origine remonte au-delà de leurs parents. De plus, les chiffres donnés par l'INSEE se croisent. La personne vivant en France, née au Portugal et de nationalité portugaise apparaîtra dans les deux recensements. Il est donc impossible de connaître le chiffre exact de personnes issues de la communauté portugaise en France (étrangers et immigrés de toutes générations). En conséquence de cela, une attention particulière sera accordée quant à l'utilisation de ces chiffres mais aussi quant à l'utilisation des notions qui les entourent. C'est pourquoi une définition des trois concepts principaux utilisés par l'INSEE sera établie. Les concepts¹¹ de nationalité, d'étrangers et d'immigrés vont donc être étudiés afin d'en connaître les contours et les différentes configurations. A ces trois

¹⁰ <http://www.insee.fr/fr/>

¹¹ L'utilisation de *concept* est préférée ici à celle de *notion* car il permet d'être plus abstrait dans l'approche et donc, celui-ci permet de pouvoir généraliser plus aisément.

derniers sera ajouté celui de communauté, concept qui, *a priori*, pourrait permettre d'englober les trois sus-cités avec toute la prudence liée à l'interprétation de ces chiffres.

I. Nationalité

Le concept de nationalité est simple à définir mais est beaucoup plus compliqué à mettre en application. Par exemple, le Trésor de la Langue Française informatisé (désormais TLFi) en donne deux définitions :

- « A. – Existence, volonté d'existence en tant que nation d'un groupe humain dont les membres sont unis par des traits ethniques, sociaux et culturels; ce groupe humain en tant qu'il revendique le droit à exister comme nation ou qu'il aspire à former une nation.
- B. – 1. État, qualité d'une personne appartenant à une nation déterminée.
2. *DROIT* – Lien juridique et politique qui rattache un individu à un État souverain ».

La première définition (A), qui pourrait être qualifiée de naturaliste, selon laquelle une nationalité ne peut être commune que si l'on partage les mêmes traits ethniques, sociaux ou culturels que son voisin semble quelque peu dépassée de nos jours en France, bien qu'encore bien vivace lorsque celle-ci est mise en relation avec les différents problèmes territoriaux qui seront analysés plus bas en fin de partie 2. L'immigration et l'accès à la nationalité, principalement durant le XXe siècle, ont nettement modifié cette acception du terme. Néanmoins, cette définition est pertinente lorsqu'elle est utilisée pour décrire des minorités culturelles, religieuses ou linguistiques ou pour les Etats dits « multinationaux » comme la Grande-Bretagne aujourd'hui ou l'URSS d'hier. Dans ce dernier cas, toute la population, ou presque, arborait la citoyenneté soviétique mais chaque personne détenait sa nationalité propre, russe, mais aussi juif, kirghiz ou allemand, par exemple. En France, et dans la plupart des Etats-Nations du monde moderne, cette définition « naturaliste » ne marche pas, les concepts de citoyenneté et de nationalité étant confondus. C'est donc ici que la seconde définition (B) prend toute sa valeur. La nationalité définit l'appartenance d'une personne à une nation déterminée, sans prise en compte des différents traits culturels ou ethniques de cette dernière. C'est d'ailleurs cette acception qui est utilisée par le droit. Celle-ci pose néanmoins problème, problème qui sera également discuté dans la partie 2 consacrée à

l'analyse du concept de territoire, qu'il soit politique ou linguistique. En effet, le cas des personnes « sans territoire » – exilés ou personnes dont le territoire n'existe plus – ne peut être résolu au moyen de cette définition moderne du concept. Le recours à la première définition peut alors s'expliquer.

Pour résumer, si la plupart des personnes peuvent facilement entendre le concept de nationalité – l'appartenance citoyenne à un Etat ou lien entre une personne et un Etat, pour être rapide – il est moins aisé de saisir les tenants et aboutissants de ce dernier, les acceptions de celui-ci étant différentes d'un Etat à l'autre et d'une époque à une autre. C'est pourquoi il est utile et indispensable dans l'optique du propos de cette thèse – l'analyse du lien territorial et linguistique de migrants présents en France – de traiter de cette question de la nationalité. Ainsi, deux interrogations principales seront considérées, directement en lien avec les questionnements de cette recherche. Tout d'abord, comment obtient-on la nationalité d'un Etat ? Puis, peut-on cumuler deux nationalités ? Ces questions qui seront dans un premier temps traitées selon une vision neutre du droit puis mises en situation en France et enfin selon les trois pays d'émigration choisis dans cette étude, le Portugal, l'Espagne et la Grèce, sont d'autant importantes qu'elles participent du lien de territorialité des migrants avec leurs pays d'origine et d'accueil, lien qui se retrouve dans leurs pratiques linguistiques. Les données récoltées et mises en avant dans les lignes qui vont suivre, à propos des panels juridiques des quatre Etats cités ci-dessus, proviennent toutes du site internet du Conseil de l'Europe et de sa page consacrées aux législations nationales et à la citoyenneté¹².

1. Selon le droit international

Reprenant la fin de la définition du TLFi citée plus haut, la nationalité est « le lien (...) qui rattache un individu à un Etat souverain ». Cette définition, qui se retrouve dans la Convention européenne sur la nationalité de 1997 du Conseil de l'Europe (art. 1.a.) : « Au sens de cette Convention, "nationalité" désigne le lien juridique entre une personne et un Etat et n'indique pas l'origine ethnique de la personne », permet d'envisager le concept de nationalité comme relevant tout à la fois du droit et du politique. En effet, ce sont ces deux

¹² http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/nationality/Bulletin_fr.asp

derniers qui vont, selon les Etats et les législations, définir les contours du concept selon plusieurs modalités :

« *La nationalité, c'est un effet du droit.* Chaque Etat, pour assumer son existence, a besoin d'une population et d'un territoire. Les hommes ayant une existence limitée, les Etats – pour assumer leur propre continuité – ont dû trouver des outils juridiques qui non seulement attribuent la nationalité mais aussi la transmettent de génération en génération. Ces outils sont au nombre de quatre :

1°) le lieu de naissance – ou *jus soli* : le fait d'être né sur un territoire sur lequel l'Etat exerce, a exercé ou souhaite étendre sa souveraineté ;

2°) le lien de filiation – ou *jus sanguinis* : la nationalité est transmise par un parent ou un ascendant plus éloigné ;

3°) la résidence passée, présente ou future à l'intérieur des frontières passées, présentes ou futures du pays ;

4°) le statut matrimonial : épouser un ressortissant d'un pays autre que le sien peut permettre d'acquérir la nationalité du conjoint.

(...)

La nationalité, c'est aussi une politique : une législation de la nationalité sélectionne le ou les critères qui vont définir [la nationalité] à la naissance. Elle choisit aussi les conditions qui permettront aux individus qui se trouvent à la « limite » de la nationalité, de la franchir dans un sens ou dans l'autre. Car la nationalité est une frontière, non une clôture ». (Weil 2002 : 10-11)

Il existe donc quatre moyens d'obtenir la nationalité d'un Etat : la naissance, la filiation, la résidence ou le mariage. Chaque Etat choisit ensuite, selon les époques et les politiques mises en place à l'intérieur de celui-ci, les modalités d'obtention de celle-ci.

2. En France

En France¹³, l'obtention de la nationalité est sanctionnée par :

¹³ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/nationality/Bulletin_fr_files/France%202004.pdf

- les articles 17 à 33-2 du Code Civil (Loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 réformant le droit de la nationalité modifiée par la Loi n° 98-170 du 16 mars 1998 et par la Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité),

- le Décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié par le Décret n° 98-720 du 20 août 1998 (J. O. du 21 août 1998).

Il existe, selon ses actes et sans entrer dans les détails de cas particuliers comme la réintégration, quatre moyens d'obtenir la nationalité française : selon le lieu de naissance, selon le lien de filiation, par le mariage et par la résidence. Ainsi, est Français :

- un enfant né (ou adopté durant la minorité) de père français et/ou de mère française,
- un enfant né en France de parents étrangers (nés en France ou à l'étranger) lorsque celui-ci devient majeur (cas particuliers pour l'obtention dès l'âge de 13 et 16 ans),
- une personne mariée à un ressortissant français, si elle en fait la demande et qu'elle satisfait aux conditions légales en vigueur,
- une personne majeure, résidant en France depuis au moins cinq ans, étant en situation régulière tout au long de son séjour et n'ayant pas été condamnée à une peine supérieure à six mois d'emprisonnement et si elle en fait la demande.

La perte de la nationalité est possible. Aucune loi n'interdit le cumul de la nationalité française avec une autre nationalité, mais si la France autorise la double nationalité, elle ne la reconnaît pas. Dans les faits, la France estime qu'à un moment donné, un citoyen ne peut avoir qu'une seule nationalité à la fois : « les personnes de nationalité française possédant une nationalité double ou plurielle ne sont considérées en France que comme françaises, en application d'une règle générale du droit applicable en tous pays »¹⁴.

¹⁴ <http://www.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#E>

3. Au Portugal

Au Portugal¹⁵, l'obtention de la nationalité est sanctionnée par le Décret-Loi n° 322/82 du 12 août 1982 – Règlement de la nationalité, modifié par le Décret-Loi n° 253/94 du 20 octobre et par le Décret-Loi n° 37/97 du 31 janvier.

Selon cet acte, il est possible d'acquérir la nationalité portugaise selon la primauté du *jus sanguinis*. Néanmoins, le *jus soli* s'applique aussi dans certains cas. Ainsi est Portugais :

- un enfant né (ou adopté) de père et/ou de mère portugaise,
- un enfant né au Portugal de parents étrangers si ceux-ci résident au Portugal depuis six ans (pour lusophones de naissance) ou dix ans (pour les autres),
- une personne mariée avec un ressortissant portugais, si elle en fait la demande,
- une personne majeure, résidant au Portugal depuis six ou dix ans (selon origine linguistique), ayant une connaissance suffisante de la langue portugaise, justifiant un lien effectif avec la communauté nationale, faisant preuve de sens civique, étant capable de subvenir à ses besoins et si elle en fait la demande,
- une personne d'ascendance portugaise, majeure, faisant preuve de sens civique et étant capable de subvenir à ses besoins.

La perte de la nationalité est possible. Le Portugal reconnaît et autorise la double nationalité. Néanmoins, en cas de pluralité de nationalité, la seule reconnue eu égard de la loi portugaise sera la nationalité portugaise.

4. En Espagne

En Espagne¹⁶, l'obtention de la nationalité est sanctionnée par une pluralité d'actes¹⁷. Selon ces derniers, il est possible d'acquérir, en dehors de cas particuliers souvent étudiés au

¹⁵ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/nationality/Bulletin_fr_files/Portugal.pdf

¹⁶ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/nationality/Bulletin_fr_files/Spain%20F.pdf

¹⁷ Ces actes sont :

- l'article 11 de la Constitution 1978,
- les articles 17 à 26 du titre premier du Code Civil de 1889

Modifiés par :

- la Loi du 5 juillet 1954,
- le Décret-Loi du 31 mai 1974,

cas par cas, la nationalité espagnole selon la naissance, le mariage, la résidence et la réacquisition (filiation). Ainsi est Espagnol :

- un enfant né (ou adopté) et de père et/ou de mère espagnol(e)s,
- un enfant né en Espagne si son père et/ou sa mère est aussi né(e) en Espagne,
- une personne mariée avec un Espagnol, s'il y a situation de cohabitation, si elle a une année de résidence en Espagne, s'il n'y a pas de motifs contraires à l'ordre public ou à l'intérêt national et si elle en fait la demande,
- une personne ayant sa résidence en Espagne, justifiant d'une bonne conduite civique, justifiant d'une adaptation suffisante à la société espagnole, résidant en Espagne depuis dix ans (possibilité d'abréger ce délai) et si elle en fait la demande,
- une personne émigrée hors d'Espagne, née en Espagne ou descendante d'émigré espagnol (cas de la perte de la nationalité des Républicains, voir chapitre 3 de cette partie), si elle en fait la demande

La perte de la nationalité est possible. La double nationalité n'est possible que pour les descendants d'immigrés espagnols, pour les personnes ayant une nationalité ibéro-américaine et pour les personnes ayant la nationalité d'une ancienne colonie espagnole.

5. En Grèce

En Grèce¹⁸, l'obtention de la nationalité est sanctionnée par une pluralité d'actes juridiques¹⁹ et, selon ces derniers, il est possible d'acquérir la nationalité grecque par la

-
- la Loi du 2 mai 1975,
 - la Loi du 17 décembre 1990,
 - la Loi n° 15/1993 du 23 décembre 1993 sur la réforme du Code civil dans le domaine de la nationalité,
 - la Loi n° 29/95 du 2 novembre 1995 sur la réforme du Code Civil dans le domaine de la nationalité.

¹⁸ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/nationality/Bulletin_fr_files/Grèce%202004.pdf.

¹⁹ Ces actes sont :

- la Constitution de Grèce de 1975/1986 : articles 4 § 1, 2 et 3, et 116 § 1,
- le Décret-Loi n° 3370/1955 (Journal Officiel n° 258 - A/23.9.1955), qui constitue le Code de la nationalité hellénique,
- la Loi n° 1438/1984 (Journal Officiel n°60 - A/8.5.1984), portant modification au Décret-Loi n° 3370/1955,
- la Loi n° 2130/1993 (Journal Officiel n° 62 - A/23.4.1993), portant modification à la Loi n°1438/1984,
- la Loi n° 2503/1997, article 14 § 12 (Journal Officiel n° 107 - A/30.5.1997), portant modification à la Loi n° 2130/1993,
- la Loi n° 2623/1998, article 9 § 14 (Journal Officiel n° 139 - A/25.6.1998) qui abolit l'article 19 du Code de la nationalité hellénique,
- la Loi n° 2647/1998 (Journal Officiel n° 237 - A/22.10.1998),
- la Loi n° 2790/2000 (Journal Officiel n° 24 - A/16.2.2000),

naissance, par la reconnaissance, par l'adoption, par l'enrôlement dans les forces armées et par naturalisation selon un système mixte de droit du sang et de droit du sol (Panayotis 2008 : 35). Ainsi est Grec :

- un enfant né (ou adopté) de père et/ou de mère grec(que),
- un enfant né en Grèce s'il n'acquiert pas par sa naissance une nationalité étrangère,
- une personne d'origine grecque résidant à l'étranger, si elle en fait la demande,
- une personne majeure, si elle en fait la demande, n'ayant jamais fait l'objet d'une demande d'expulsion prononcée à son encontre, n'ayant jamais été condamné pour trafic d'armes, de stupéfiants ou d'immigrés clandestins et résidant sur le territoire grec depuis un total de dix ans sur les douze années précédant sa demande de naturalisation (pour étranger d'origine ethnique non-grecque). Cette dernière condition n'est pas nécessaire si la personne est née en Grèce et y a résidé par la suite ou si cette personne est mariée à un Grec, résidant en Grèce et ayant eu des enfants avec ce dernier.

La perte de la nationalité est possible et l'acquisition d'une nationalité étrangère n'entraîne pas la perte de la nationalité hellénique. Toutefois, la Grèce n'autorise pas la double nationalité. Dans les faits, cela veut dire qu'un citoyen ayant la nationalité franco-grecque est Français en France et Grec en Grèce avec tous les droits et devoirs que cela entraîne.

Deux autres concepts directement en lien avec celui de nationalité doivent être pris en compte dans le travail entrepris ici. En effet, en considérant que le concept de nationalité est central dans l'approche de cette thèse, vis-à-vis de la dimension territoriale de celle-ci, les deux concepts d'étranger et d'immigré le sont alors tout autant par ricochet.

- la Loi 2910/2001 (Journal officiel n° A91, 27/4 - 2/5/2001) portant amendement aux conditions de naturalisation,
- la Loi 3013/2002 (Journal officiel n° A102, 11/5/2002) complétant l'article 69 de la Loi 2910/2001,
- la Loi 3146/2003, article 5 (Journal officiel n° A125, 23/5/2003) complétant l'article 59 de la Loi 2910/2001 réduisant les frais pour la soumission d'une deuxième demande de naturalisation après rejet de la demande initiale,
- la Loi 3207/2003, article 8, § 13 (Journal officiel n° A302, 24/12/2003) relatif à l'acquisition de la nationalité grecque par des athlètes autorisés à participer aux Jeux Olympiques.

II. Etranger / immigré

En France, en 2009²⁰, la population était de 64,3 millions d'habitants. Parmi eux, il y avait 60,5 millions de Français et 3,8 millions d'étrangers. La définition du terme « étranger » comprise dans cette comparaison est simple : est un étranger toute personne vivant en France, puisque c'est le cas qui intéresse cette analyse, mais n'ayant pas la nationalité française. Ainsi, pour définir le concept d'étranger, le critère de nationalité suffit (Regnard 2006 : 16). Un étranger est donc une personne née en France ou ailleurs et qui ne dispose pas de la nationalité française. Qu'entend-on alors par le terme d'immigré ?

Par ce terme est entendu une multitude de configurations. Ainsi, au regard de la France, de sa politique de recensement qui interdit les questions ethniques et selon le Haut Conseil à l'Intégration (HCI), l'immigré est une « personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable »²¹. Sont donc considérées comme immigrés toutes les personnes présentes sur le territoire national qui, soit sont étrangères, soit sont nées étrangères à l'étranger. Ainsi, tous les immigrés ne sont pas forcément étrangers puisque ceux qui ont acquis la nationalité française par le biais des conditions évoquées ci-dessus (I.1.b.), ne peuvent plus être considérés comme tels. De même, tous les étrangers ne sont pas obligatoirement des immigrés puisque ceux qui sont nés en France mais ont conservé leur nationalité d'origine ne peuvent pas non plus être considérés de la sorte. Concrètement :

- une personne de nationalité unique portugaise, née au Portugal, ou ailleurs, et résidant sur le territoire français est considérée comme étrangère et immigrée.

- une personne de nationalité unique portugaise, née en France et résidant sur le territoire français est étrangère mais n'est pas immigrée.

- une personne de nationalité française, née étrangère à l'étranger et résidant en France est immigrée mais n'est pas étrangère.

Pour faire simple, l'immigré doit avoir accompli l'acte de venir en France pour être considéré ainsi alors que l'étranger doit simplement être d'une nationalité autre que française.

²⁰ Derniers chiffres disponibles et comparables (INSEE).

²¹ <http://www.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#I>

Ainsi, dans les quatre configurations de personnes présentes sur le territoire hexagonal, les Français de naissance et par acquisition nés en France (1), les Français par acquisition nés hors de France (2), les étrangers nés hors de France (3) et les étrangers nés en France (4), seules les personnes issues des dispositions 2 et 3 sont des immigrés. En 2008, selon le dernier recensement disponible par le biais de l'INSEE²² sur ces questions, sur les 62 135 000 d'habitants en France, 55 808 000 étaient Français de naissance, 2 723 000 étaient Français par acquisition et 3 606 000 étaient étrangers. Et parmi les 6 326 000 de Français par acquisition et d'étrangers, 5 237 000 étaient des immigrés.

Cette catégorisation de la population résidant en France est la seule disponible de nos jours. Aucun autre recensement de la population n'est autorisé par la loi. Il est impossible par exemple de connaître le nombre de personnes résidentes en France, de nationalité française et qui ont une origine quelconque, si cette origine n'est pas due à une migration de leur propre fait. Il est juste possible de connaître le nombre d'enfants nés en France selon le pays de naissance ou la nationalité des parents. Et les chiffres donnés ne sont pas détaillés par pays et nationalité mais simplement selon que le ou les parent(s) est (sont) ou non originaire(s) d'un pays de l'Union Européenne à 27²³. Les deux concepts d'étrangers et d'immigrés ne sont donc pas suffisants pour traiter de toutes les personnes étrangères, immigrées et issues de l'immigration présentes dans un pays.

III. Les générations d'immigrés

Pour pallier ce problème, plusieurs solutions sont envisageables même si elles ne régleront pas l'impossibilité de recenser les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, voire plus, issus d'une ascendance étrangère. Dans ces cas précis, des estimations existent mais celles-ci restent délicates à réaliser :

« (...) le travail annuel de chiffrage de l'immigration en France consiste d'une part à trier les données, à les répartir entre catégories d'immigration (permanente/temporaire) en fonction de la durée du titre délivré, et, d'autre part, à ajouter aux nombres lus sur les

²² http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2&sous_theme=5&type=2&nivgeo=0&produit=OK

²³ Au moment de l'analyse des données statistiques, la Croatie n'était pas encore devenu le 28^{ème} membre de l'Union Européenne (adhésion en Juillet 2013).

états statistiques, des estimations parfois fragiles – il n’y a pas à s’en cacher – dans le but d’essayer de prendre une vue d’ensemble des flux migratoires » (Dumont 2000 : 69).

Il est de coutume, afin de contourner ce problème et même s’il est impossible de quantifier cette réalité, de parler de deuxième, troisième voire de quatrième génération lorsqu’il est question de descendants d’immigrés. Ainsi, partant du constat que le primo-migrant est un immigré de première génération, un enfant né d’au moins un parent immigré est un immigré de deuxième génération et un enfant né d’au moins un grand-parent immigré est un immigré de troisième génération, et ainsi de suite. Par ailleurs, en Amérique du Nord, une autre notion, peu (pas ?) utilisée en France, est apparue : la « génération un et demi », « one and a half generation » / « 1.5 generation », pour désigner les jeunes enfants immigrés de première génération : « immigrants who arrive in the US under 10 years of age » (Ellis ; Goodwin-White 2006 : 900). Cette dernière, qui s’oppose et se situe entre « first generation » / « generation 1 » et « second generation » / « generation 2 » et qui ont le même entendement des deux côtés de l’Atlantique, se réfère donc aux migrants de première génération arrivés aux Etats-Unis – mais cela est applicable pour tous les types de migration et de pays d’accueil – à un âge très peu avancé. Cette notion est utile puisque ces enfants sont théoriquement membres de la première génération, tout comme leurs parents, mais, du fait de leur jeune âge, ces derniers ne peuvent pas être considérés à part entière de la sorte. En effet, ils ont quitté leur pays de naissance en bas âge et ne sont donc pas complètement imprégnés de la culture et de la langue bien que, pour la langue, l’environnement familial a logiquement continué à utiliser celle-ci dans le pays d’accueil, du moins au début. C’est une génération qui se situe clairement dans un entre deux. Elle n’est ni de la première génération de migrants, ce qu’elle est en réalité, ni de la seconde, avec laquelle elle a néanmoins le plus de points communs. Cette « génération un et demi » de migrants, puisque ce sont de réels migrants contrairement à la deuxième et troisième génération, est typiquement celle dont la configuration est la plus bi-nationale ou bi-culturelle, grandissant vraiment à cheval sur deux pays, deux cultures, deux langues alors que ces personnes sont en plein apprentissage éducatif.

IV. La communauté

Les trois configurations qui viennent d'être vus, « étrangers », « immigrants » et « immigrants de deuxième, troisième et quatrième génération » (auxquelles a été ajoutée la génération « un et demi ») permettent d'avoir une vue d'ensemble du phénomène migratoire et de ses conséquences humaines dans un pays. Ces trois catégories de personnes seront intégrées à une notion englobante qui permettra de les réunir sous une même étiquette, celle de communauté. Le TLFi²⁴ donne la définition suivante du terme : « ensemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique ou culturel ». Cette dernière, si elle est claire et permet de comprendre grossièrement le concept, n'est pas suffisante pour le propos de cette thèse. Pour pouvoir bien entendre ce concept, il faut le qualifier. Il est plus simple alors de parler de « communauté ethnique » – il serait possible aussi de parler de « communauté socio-culturelle » – puisque toutes les personnes issues d'un même pays peuvent être qualifiées d'ethnie si l'on en suit la définition donnée par ce même TLFi : « groupe d'êtres humains qui possède, en plus ou moins grande part, un héritage socio-culturel commun, en particulier la langue ». Les étrangers et les migrants de toutes générations peuvent donc être réunis sous le même ensemble de « communauté ethnique ». Nés ou issus de familles originaires d'un même pays, ces personnes ont toutes un patrimoine commun. Ce patrimoine partagé peut d'ailleurs l'être à différents niveaux par les membres de cette dernière : certains peuvent être très impliqués dans la protection et la promotion de ce dernier et d'autres être plus passifs quant à celui-ci. De même, il est possible qu'à l'intérieur même de la communauté, il existe de grandes disparités entre ses membres :

«La communauté ethnique, comme toute autre communauté, est hétérogène. Ses membres peuvent appartenir à différentes classes sociales ou à différents groupes professionnels. Leur appartenance religieuse n'est pas toujours la même. Ils peuvent être originaires de différentes régions d'un pays et même de différents pays. Il y a aussi les différences de dialecte, d'âge, de sexe, de générations, de période d'immigration, de convictions idéologiques et de style politique. Toutes ces différences n'ont pas nécessairement une signification politique ou si elles en ont une, ce n'est pas toujours la

²⁴ Pour une discussion épistémologique, sociologique, géographique et ethnologique à propos du concept de « communauté », lire Bertrand et Ouallet (2002 : 7-11).

même. L'importance politique de chaque dimension pourra également varier d'un groupe ethnique à l'autre » (Breton 1983 : 32).

Ces différences ne sont pas importantes. Elles servent à la vie de la communauté. L'important ici est que des membres soient conscients d'appartenir à cette entité. Leur patrimoine commun, l'origine territoriale commune, par naissance ou par filiation, est ce qui fait qu'ils appartiennent à la communauté portugaise, grecque ou espagnole, pour ne citer que les cas qui intéressent cette étude.

Dorénavant, lorsqu'il sera question de communauté ici, il sera entendu qu'il est fait allusion à un groupe de personnes ayant la même origine territoriale et nationale. Cette origine territoriale peut avoir plusieurs facettes, cela sera expliqué plus longuement dans la partie suivante consacrée à la notion de territoire, selon les époques. Par exemple, les Portugais issus des anciennes colonies comme le Mozambique ou Sao Tomé appartiennent à la même communauté que les Portugais de Lisbonne, tout comme les Grecs du Pont et ceux d'Athènes. Il est néanmoins possible de mettre en évidence qu'à l'intérieur d'une même communauté, comme l'a bien expliqué Raymond Breton cité plus haut, il puisse y avoir coexistence de plusieurs « sous-communautés » marquées par presque autant de caractéristiques différentes qu'il y a de membres. La communauté dans son sens premier contient l'idée de partage d'un bien commun. Celui-ci peut être ethnique mais aussi de n'importe quelle autre nature : sportive (supporters de clubs de football), politique (mémoire et réhabilitation des républicains espagnols) ou bien linguistique, en fonction de la langue ou de la variété que l'on parle. Il existe autant de communautés qu'il existe d'intérêts, de passions ou de patrimoines communs, même minimes.

V. La communauté linguistique

Dans cette thèse, il sera donc question de trois communautés. La communauté portugaise, la communauté espagnole et la communauté grecque. Mais la focalisation première de ce travail étant la pratique linguistique des membres de ces dernières lorsque ceux-ci sont en situation de migration, originelle ou par descendance, il faut tout de même vérifier leurs compétences linguistiques communes. Il est en effet plus aisé et plus pertinent

de travailler avec les membres d'une même communauté linguistique, ce qui n'interdit évidemment pas la pratique d'une ou plusieurs autres langues par les locuteurs. Ainsi, afin d'être complet dans l'entendement des communautés analysées dans ce travail, il est nécessaire de définir la notion de communauté linguistique, notion abondamment utilisée en sociolinguistique mais dont la définition est toujours quelque peu problématique.

Le concept de « communauté linguistique » a donc été débattu par les sociolinguistes. Ainsi, Bloomfield définit la notion comme suit : « la communauté linguistique est un groupe de gens qui agit au moyen du discours » (1966 : 45), puis complète par : « les membres d'une communauté linguistique peuvent parler de façon si semblable que chacun peut comprendre l'autre » (1966 : 54). Cette première définition est critiquable et a été critiquée (notamment par Baggioni, Moreau, Robillard 1997 : 88), pour son acception trop neutre de l'intercompréhension. Ainsi, si l'on suit cette définition, un Anglais de langue maternelle anglaise et un Français ayant appris l'anglais à l'école et le maîtrisant parfaitement appartiennent à la même communauté linguistique. Si cette vision de la communauté linguistique n'a rien de choquante en soi, elle ne permet toutefois pas de différencier deux anglophones de naissance, qui partagent donc une compétence particulière de la langue anglaise et le cas qui a été exposé ci-dessus, ce qui est gênant car le vécu par rapport à la langue n'est pas le même entre ces locuteurs. Pour contourner cela, Labov (1972 : 228) va aller plus loin et va permettre de mieux centrer la question sur la notion de patrimoine commun, comme cela a été évoqué pour le concept de communauté (ethnique, socio-culturelle) vu ci-dessus :

« On aurait tort de concevoir la communauté linguistique comme un ensemble de locuteurs employant les mêmes formes. On la décrit mieux comme étant un groupe qui partage les mêmes normes quant à la langue ».

Une communauté linguistique est donc : « un groupe de locuteurs qui ont en commun un ensemble d'attitudes sociales envers la langue » (Labov 1972 : 338). Ainsi, une communauté linguistique, en plus de posséder une langue en commun, doit détenir une certaine dose d'auto-détermination pour être catégorisée en tant que telle. C'est un pacte entre locuteurs, qui d'ailleurs peuvent ne pas avoir le même niveau linguistique à un moment figé de l'Histoire, mais qui ont un lien entre eux, lien créé par la langue commune. Il n'est pas rare

de rencontrer des personnes se réclamant locutrices de telle ou telle langue, souvent de langues régionales ou de langues d'immigration, alors que leurs compétences dans celles-ci sont incomplètes. La notion de « langue d'identification » a d'ailleurs été proposée par les sociolinguistes catalans et l'IDESCAT (Institut d'Estadística de Catalunya) afin de rendre compte de ce phénomène : « un autre concept-clé employé par l'Idescat est celui de "langue d'identification", autrement dit celle que le répondant considère comme sa vraie langue – au moins en termes d'empathie (...) » (Jiménez-Salcedo 2011 : 22-23). Cette langue d'identification est totalement compatible avec les phénomènes migratoires et linguistiques qui sont analysées dans cette thèse et pose directement la question du niveau de compétence linguistique en situation d'immigration.

Il est par conséquent important de lier intimement les deux concepts de communauté ethnique et de communauté linguistique pour entendre au mieux les pratiques et les attitudes linguistiques des migrants, toutes générations confondues. Il existe plusieurs types de communauté linguistique, cela va du principe d'intercompréhension prôné par Bloomfield au partage du bien commun qu'est la langue d'origine, des ascendants, pour les cas liés à l'immigration. La communauté linguistique qui intéresse le travail présenté ici sera donc celle du partage du patrimoine commun qu'est la variété langagière. Ainsi, il sera question de trois ensembles qui seront nommés communautés linguistiques, les Portugais, les Espagnols et les Grecs, pour faire court, qui, en plus de partager une origine territoriale et nationale commune, directe ou par filiation, même assez lointaine (quatrième génération), partagent une représentation collective de la langue, sans pour autant en être des locuteurs parfaits ou être des « militants » de la langue.

Pour conclure, il est évident que toutes les configurations décrites dans ce sous-chapitre sont poreuses. Il existe des cas-limites comme dans toute typologie. Que faire, par exemple, du mari (ou de la femme) Français, par exemple, d'une personne appartenant à la communauté ethnique et linguistique des Portugais de France ? Ce conjoint est-il hors de la communauté parce qu'il n'a pas d'ascendance au Portugal ou peut-il être considéré comme membre de la communauté par son mariage ? Si l'on suit les principes régissant l'octroi de la nationalité dans les pays concernés par ce travail, cela devrait être possible. Mais cela doit-il être automatique ? Ou doit-on préférer l'auto-détermination de la personne ? Cette solution semble être la moins problématique. Et cela est encore plus compliqué lorsqu'il est question

de la langue. Si le mari d'une femme portugaise ou d'origine portugaise apprend la langue de sa conjointe pour se rapprocher d'elle et des origines de leurs enfants communs, peut-il être considéré comme appartenant à la communauté linguistique portugaise, au sens qui a été préféré dans l'analyse ci-dessus ? Ici aussi, il semble que ce cas-limite se règle par la détermination de cette personne à se sentir comme appartenant ou pas à cette communauté linguistique. De plus, cette vision est sans doute très européenne. L'Etat-Nation bien connu sur le vieux continent est peut-être une configuration quelque peu aveuglante. Il n'est pas sûr que ces constatations soient les mêmes en Afrique, par exemple, où, dans certains pays, les enfants sont plurilingues dès leur plus jeune âge.

Chapitre 2 : L'immigration sur le(s) territoire(s) français

I. Méthodologie

Ce chapitre sera consacré aux recensements de la population présente sur le territoire français. Des chiffres sur la population française seront donc donnés, en particulier le nombre d'étrangers et d'immigrés, à l'échelle de plusieurs aires géographiques : la France évidemment, mais aussi l'Aquitaine, la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB, qui comprend 27 communes, bientôt 28²⁵), le territoire qui intéresse principalement cette thèse, et Bordeaux, commune référence de l'enquête réalisée dans cette thèse. Une attention particulière sera donnée aux trois communautés choisies pour cette analyse : les Portugais, les Grecs et les Espagnols. Ces chiffres, insuffisants dans le cadre de l'objet d'étude de cette thèse – les langues d'immigration et, donc, par ricochet, les migrants et leurs descendants – seront néanmoins d'une aide précieuse afin d'estimer ou simplement d'avoir une idée sur les populations étrangères et immigrées présentes sur ces territoires. Il est en effet impossible de connaître les effectifs de Français, ou d'autres nationalités d'ailleurs, originaires d'un pays autre que l'hexagone, si cette origine n'est pas directe (naissance dans le pays d'émigration, voir chapitre 1 et la politique de recensements de l'INSEE). Les effectifs qui vont donc être dévoilés, s'ils constituent une base de départ, ne reflètent pas totalement la réalité de l'immigration en France. Il est aisé de comprendre que les personnes ayant une ascendance portugaise, par exemple, c'est-à-dire un père, une mère, un grand-parent, voire plus, nés au Portugal ou de nationalité portugaise, sont sûrement plus nombreux que les Portugais ou les immigrés portugais (de première génération donc) présents sur le territoire hexagonal. C'est pour cela que les concepts de communauté ethnique ou de communauté linguistique sont utiles pour ce genre de travail et qu'ils ont été précisés plus haut. Néanmoins, il est tout aussi difficile d'estimer les membres de telles communautés. D'une part, parce que les recensements de ce genre ne sont pas autorisés en France et que les estimations données par les associations restent fragiles et bien souvent orientées et, d'autre part, parce qu'il est

²⁵ Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Talence, Villenave-d'Ornon. Communes auxquelles s'est ajoutée en Juillet 2013 Martignas-sur-Jalle.

difficile de juger ou non l'appartenance d'une personne à une communauté ethnique ou linguistique (voir chapitre 1, section IV. et V.), cette dernière affirmation expliquant en partie les estimations associatives bien souvent généreuses.

Enfin, un dernier point mérite encore attention et commentaire. Les recensements qui vont être utilisés ici sont tirés des dernières mises à jour de l'INSEE suivant le recensement de 2009. Outre le fait qu'il n'est pas toujours possible de disposer de chiffres sur certaines communautés, ici les Grecs, car pas assez nombreux sur certains territoires (Aquitaine, Gironde, CUB et Bordeaux, d'où l'utilité des estimations, aussi fragiles soient-elles), il faut signaler que les chiffres mentionnés par l'INSEE sont des estimations produites à partir de recensements partiels de la population. C'est pourquoi, dans certains tableaux, les totaux ne correspondent pas à la somme du cas par cas (les différences signalées ici sont minimes, de l'ordre de une à deux personnes en plus ou en moins).

Cinq séries de trois tableaux statistiques vont donc être présentés dans ce chapitre. Le premier de ces tableaux présentera le recensement (2009) de tous les habitants de l'aire géographique concernée selon l'âge de ces derniers et selon qu'ils sont Français de naissance, Français par acquisition ou étrangers. Ce premier tableau ne sera pas commenté outre mesure car il sera surtout utile à des fins comparatives et situationnelles avec les deux tableaux qui le suivront immédiatement. Les deux suivants, issus de l'exploitation principale de ce même recensement, présenteront quant à eux des données selon la nationalité des personnes étrangères présentes dans l'aire géographique concernée pour le premier, et selon le pays de naissance, lorsque celui-ci n'est pas la France, pour le second. Ces deux derniers ne sont pas complets, seules les nationalités ou les pays avec plus de 100 000 (tableaux « France »), 10 000 (tableaux « Aquitaine »), 2 000 (tableaux « Gironde ») ou 1 000 (tableaux « CUB ») ressortissants ou natifs sont représentées, en plus des Grecs et de la Grèce, si des données sont disponibles pour cette communauté et ce pays de naissance. Seuls les tableaux pour la commune de Bordeaux sont complets, peu de données étant de fait disponibles. De plus, des données par continents sont indiquées afin d'avoir une vue globale de l'immigration de l'aire. Les tableaux détaillés et complets de toutes les nationalités présentes en France et de tous les natifs à l'étranger selon ce recensement sont disponibles sur le site de l'INSEE (insee.fr) à l'onglet « population » puis « étrangers - immigrants ». De même, les recensements « régionaux » complets sont disponibles sur le site de l'INSEE consacré au recensement

(recensement.insee.fr), bien que ceux-ci soient moins complets que les « nationaux », les populations prises en compte par ces derniers étant moins conséquentes et donc plus difficilement estimables par le biais des recensements partiels mis en place par l’Institut de la Statistique.

II. Etrangers et immigrés en France

Tableau 1.1. : Population présente sur le territoire français selon l’âge et la nationalité :

	Français		Total Français	Etrangers	Total F + E
	par naissance	par acquisition			
0 - 14 ans	11 145 726	121 090	11 266 816	627 690	11 894 506
15 - 24 ans	7 388 885	284 000	7 672 885	363 986	8 036 871
25 - 54 ans	22 495 275	1 458 747	23 954 022	1 833 915	25 787 937
55 +	16 172 570	927 066	17 099 636	945 280	18 044 916
Total	57 742 456	2 790 903	60 553 359	3 771 141	64 304 500

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l’INSEE (mise à jour de 2009)

Il est simplement utile de signaler, à partir de ce tableau, qu’en France, sur une population de plus de 64 millions d’habitants, les étrangers représentent près de 6 % (5,86 %). De plus, si l’on ajoute les Français par acquisition à ce premier chiffre, un peu plus de 10 % de personnes vivant sur le territoire français sont soit étrangers, soit ont eu par le passé une autre nationalité que la nationalité française (6 562 044 personnes).

1. Les étrangers

Tableau 1.2 : Population étrangère présente sur le territoire français selon la nationalité :

Nationalité	Effectifs	Nationalité	Effectifs
Ensemble	3 771 141	Afrique	1 534 380
		Algériens	468 447
Europe	1 483 965	Marocains	439 887
Europe des 27	1 323 279	Tunisiens	143 890
Europe des 27 + Croatie	1 326 880		
Britanniques	154 382	Asie	520 409
Espagnols	128 068	Turcs	221 647
Grecs	6 392		
Italiens	173 514	Amérique	227 052
Portugais	492 735	Océanie	5 335

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Ce tableau renseigne sur les proportions d'étrangers présents en France. Ainsi, il est possible de constater que les ressortissants d'Afrique sont les plus nombreux (41 %). Cette proportion est logique lorsque l'on prend en compte le passé colonial français en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest et l'immigration économique que cela a engendré par la suite. Les Européens suivent avec près de 40 % de ressortissants. Les Portugais, première communauté étrangère présente sur le territoire, représentent 33 % de la population totale d'Européens et 13 % de la population étrangère. Les Espagnols, troisième communauté européenne derrière les Britanniques, représentent près de 9 % de la population européenne et un peu plus de 3 % de la population étrangère. Et enfin, les Grecs, marginaux en France, mais choisis dans le cadre de cette thèse pour leur configuration sociologique particulière, celle de la diaspora (voir introduction générale et problématique), représentent moins de 0,5 % de la population européenne et moins de 0,2 % de la population étrangère présente sur le territoire français.

Le récapitulatif est le suivant :

- Européens : 40 % de la population étrangère totale.

- Portugais : 13 % de la population étrangère totale, 33 % de la population européenne.
- Espagnols : 3 % de la population étrangère totale, 9 % de la population européenne.
- Grecs : 0,2 % de la population étrangère totale, 0,5 % de la population européenne.

Pour information, les Portugais de France représentent près de 0,8 % de la population globale de l'hexagone, les Espagnols, 0,2 %, et les Grecs, 0,01 %.

2. Les immigrés

Tableau 1.3 : Population présente sur le territoire français selon le pays de naissance (hors France) :

Pays de naissance	Effectifs	Pays de naissance	Effectifs
Ensemble	5 432 841	Afrique	2 317 341
		Algérie	721 796
Europe	2 049 985	Maroc	663 985
Europe des 27	1 817 905	Tunisie	236 480
Europe des 27 + Croatie	1 826 636		
Allemagne	127 000	Asie	773 302
Belgique	108 783	Turquie	242 258
Espagne	252 259		
Grèce	9 688	Amérique	285 728
Italie	311 229	Océanie	6 485
Portugal	584 714		
Royaume-Uni	151 405		

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Ce tableau qui renseigne sur les personnes résidentes en France et natives d'un autre pays ne peut être mis en relation avec le précédent sur les étrangers qu'avec beaucoup de prudence. En effet, les données de ces deux derniers se croisent puisque certains des immigrés présentés dans ce tableau sont aussi des étrangers recensés dans le tableau précédent. Ainsi, seule une partie, non quantifiable, des immigrés présents dans ce recensement sont Français. Il est donc impossible d'ajouter les effectifs d'étrangers et d'immigrés sans fausser la réalité.

Néanmoins, ces données sont d'une importance non négligeable dans l'optique de la recherche présentée dans cette thèse.

Ainsi, ce tableau indique que près de 8,5 % de la population résidante en France est immigrée et que les immigrés nés en Afrique sont les plus nombreux. Ils représentent près de 43 % de la population totale des natifs étrangers alors que les Européens représentent quant à eux près de 38 % de cette même population. Il est sans doute possible de voir à travers ces chiffres, la conséquence du passé colonial français en Afrique. Les natifs du Portugal, troisième contingent de natifs étrangers de France derrière les natifs algériens et les natifs marocains, représentent un peu plus de 10,5 % de cette population et un peu plus de 28,5 % des natifs européens. Les natifs d'Espagne représentent près de 12 % de la population originaire d'Europe et un peu plus de 4,5 % de la population étrangère globale. Les personnes nées en Grèce, toujours très marginales, représentent quant à elles moins de 0,2 % de la population étrangère et moins de 0,5 % de la population européenne.

Le récapitulatif est le suivant :

- Européens : 38 % de la population totale née à l'étranger.
- Portugais : 10,5 % de la population totale née à l'étranger, 28,5 % de la population née en Europe.
- Espagnols : 4,5 % de la population totale née à l'étranger, 12 % de la population née en Europe.
- Grecs : 0,2 % de la population totale née à l'étranger, 0,5 % de la population née en Europe.

S'il est impossible de connaître les effectifs de résidents français nés ou originaires, qu'elle que soit la génération, des pays choisis pour cette recherche, ces chiffres renseignent tout de même de manière pertinente sur les contingents issus des trois communautés que sont les Grecs, les Espagnols et les Portugais. A ces chiffres généraux sur la France vont venir maintenant s'ajouter des recensements plus précis sur les zones géographiques au centre de l'analyse : l'Aquitaine, la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la commune de Bordeaux.

III. Etrangers et immigrés en Aquitaine

Selon la même méthode que celle utilisée dans la section précédente, les chiffres sur la population française et les proportions d'étrangers et d'immigrés vont être présentés pour la région Aquitaine. Seuls les *minima* pour être présents dans les tableaux sur les étrangers et les immigrés sont changés. Les détails sont donnés pour une nationalité ou un pays de naissance lorsque les effectifs dépassent les 10 000 membres.

Tableau 1.4 : Population présente sur le territoire aquitain selon l'âge et la nationalité :

	Français		Total Français	Etrangers	Total F + E
	par naissance	par acquisition			
0 - 14 ans	511 597	3 966	515 563	19 437	535 000
15 - 24 ans	349 161	7 962	357 123	12 420	369 543
25 - 54 ans	1 145 131	46 830	1 191 961	62 282	1 254 243
55 +	965 511	42 413	1 007 924	39 424	1 047 348
Total	2 971 402	101 171	3 072 573	133 564	3 206 137

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Ce tableau permet de savoir qu'un peu plus de 4 % de la population aquitaine est étrangère. En y ajoutant les Français par acquisition, le chiffre des personnes étrangères ou n'ayant pas toujours eu la nationalité française passe à presque 7,5 %. Ces chiffres sont en dessous des chiffres nationaux, de deux points pour les étrangers et de deux points et demis pour les immigrés.

1. Les étrangers

Tableau 1.5 : Population étrangère présente sur le territoire aquitain selon la nationalité :

Nationalité	Effectif
Ensemble	133 563
Europe	82 274
Europe des 27²⁶	78 820
Portugais	29 223
Espagnols	15 680
Britanniques	15 538
Afrique	36 862
Marocains	19 154
Asie	10 051
Amérique	4 020
Océanie	356

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Les Européens (hors Français) représentent 2,6 % des Aquitains et 61 % des étrangers d'Aquitaine. Les Portugais représentent près de 22 % de la population étrangère de la région et 35,5 % des Européens. Les Espagnols représentent un peu moins de 12 % des étrangers et 19 % des Européens. Aucune donnée n'est disponible pour les Grecs : trop peu nombreux, ils ne sont pas pris en compte dans les recensements rendus disponibles par l'INSEE. Des estimations seront données dans le chapitre consacré à ces derniers.

Le récapitulatif est donc le suivant :

- Européens : 61 % de la population étrangère totale.
- Portugais : 22 % de la population étrangère totale, 35,5 % de la population européenne.
- Espagnols : 12 % de la population étrangère totale, 19 % de la population européenne.
- Grecs : aucune donnée disponible.

²⁶ Aucune donnée n'est disponible pour les Croates en Aquitaine.

Quelques remarques méritent d'être faites avant de passer aux immigrés de la région. La première de celles-ci concerne la proportion d'Européens, beaucoup plus importante en Aquitaine qu'à l'échelle du territoire national. 61 % des étrangers en Aquitaine sont d'origine européenne alors que 40 % d'entre eux le sont à l'échelle de la France, ce qui, par conséquent, réduit la proportion d'Africains en Aquitaine vis-à-vis de la France (41 % en France contre un peu moins de 28% ici). Par le même truchement, il est intéressant de noter que la proportion d'Espagnols et de Portugais par rapport à celle des étrangers en Aquitaine est nettement supérieure à celle du pays : 12 % dans la région alors qu'ils ne représentent que 3 % des étrangers en France pour les Espagnols et, 22 % contre 13 % pour les Portugais. Les explications de ce phénomène seront certes données dans la partie concernant directement l'immigration espagnole et portugaise en France mais il est néanmoins déjà possible d'envisager que la frontière commune entre l'Aquitaine et l'Espagne joue dans cet état de fait.

2. Les immigrés

Tableau 1.6 : Population présente sur le territoire aquitain selon le pays de naissance (hors France) :

Pays de naissance	Effectif
Ensemble	196 868
Europe	115 048
Europe des 27	109 835
Portugal	37 183
Espagne	28 825
Royaume-Uni	15 271
Afrique	58 608
Algérie	12 009
Maroc	28 019
Asie	15 140
Amérique	6 084
Océanie	412

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Un total de 196 868 personnes présentes en Aquitaine est né hors des frontières de la France (un peu plus de 6 % de la population totale de la région). 58,5 % de celles-ci sont nées en Europe dont 19 % au Portugal et 15,5 % en Espagne. 32,5 % des natifs d'Europe sont nés au Portugal alors que 25 % d'entre eux sont nés en Espagne.

Il est notable, ici aussi, de constater que les proportions de natifs européens et donc de natifs portugais et espagnols sont supérieures à celles de la France. Ainsi, quand 38 % des personnes nées à l'étranger sont originaires d'Europe à l'échelle de la France, plus de 58 % le sont en Aquitaine. De même, 19 % des immigrés étrangers sont nés au Portugal en Aquitaine alors que seulement 10,5 % d'entre eux le sont en France. Il en va de même pour les natifs espagnols : 15 % pour l'Aquitaine contre 4,5 % pour la France. Les proportions vis-à-vis des immigrés d'origine européenne sont elles aussi sensiblement supérieures en Aquitaine : 32,5 % contre 28,5 % pour les natifs du Portugal et 25 % contre 12 % pour les natifs d'Espagne.

Ces deux derniers tableaux, lorsqu'ils sont mis en relation avec ceux des étrangers et des immigrés en France, permettent de mettre en évidence que l'immigration en Aquitaine est plus européenne qu'à l'échelle du pays et, par conséquent, que la présence proportionnelle de personnes nées au Portugal ou en Espagne est plus importante ici (plus du double pour les Espagnols). Ainsi, et très logiquement, la proportion d'Espagnols et de Portugais sur la population européenne (de nationalité ou de naissance) est plus conséquente en Aquitaine qu'à l'échelle du pays, ce qui doit aussi être relié au fait que les immigrations portugaises et espagnoles font partie des plus massives en France.

IV. Etrangers et immigrés en Gironde

Tableau 1.7 : Population présente sur le territoire girondin selon l'âge et la nationalité :

	Français		Total Français	Etrangers	Total F + E
	par naissance	par acquisition			
0 - 14 ans	237 288	1 803	239 091	9 123	248 214
15 - 24 ans	178 757	4 303	183 060	7 041	190 101
25 - 54 ans	539 074	22 790	561 864	29 664	591 528
55 +	385 560	15 747	401 307	13 511	414 818
Total	1 330 679	44 643	1 375 322	59 339	1 434 661

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

La Gironde compte un peu moins de 1,5 millions d'habitants. Parmi eux, il est possible de constater, avec le tableau suivant, que moins de 60 000 d'entre eux sont étrangers, soit un peu plus de 4 %, et que plus de 7 % sont soit étrangers, soit devenus Français par acquisition de la nationalité (103 982 personnes concernées). Ces chiffres, en dessous des moyennes nationales correspondent à ceux de la région Aquitaine.

1. Les étrangers

Tableau 1.8 : Population étrangère présente sur le territoire girondin selon la nationalité :

Nationalité	Effectif
Ensemble	59 341
Europe	27 213
Europe des 27	25 752
Portugais	11 570
Espagnols	4 584
Britanniques	2 355
Afrique	22 809
Algériens	4 609
Marocains	9 958
Asie	7 240
Turcs	3 636
Amérique	1 994
Océanie	85

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Le tableau précédent qui renseigne sur la nationalité des étrangers en présence en Gironde indique que, sur un effectif global de presque 60 000 étrangers, près de 46 % sont Européens. A l'intérieur de cette communauté d'Européens, 45,5 % sont Portugais (19,5 % sur l'effectif total des étrangers) et près de 19 % sont Espagnols (près de 8 % sur l'effectif total des étrangers).

Il est notable de constater que le pourcentage d'Européens se rapproche du niveau de celui de la France (46 % ici contre 40 % pour la France) et que, par conséquent, ce dernier chute vis-à-vis de celui de la région (61 % en Aquitaine). Il est remarquable de voir aussi que, si les proportions de Portugais et d'Espagnols par rapport aux étrangers en présence diminuent un peu en comparaison à ceux de la région (19,5 % ici contre 22 % pour la région pour les Portugais et 8 contre 12 pour les Espagnols), elles restent néanmoins supérieures à celle de la

France. Pour autant, la proportion de Portugais par rapport à celles des Européens augmente considérablement ici : 33 % pour la France, 35,5 % en Aquitaine et 45,5 % en Gironde alors que celle des Espagnols se stabilise vis-à-vis de la région (19 % dans les deux cas) après une forte augmentation par rapport à la France (9 %).

2. Les immigrés

Tableau 1.9 : Population présente sur le territoire girondin selon le pays de naissance (hors France) :

Pays de naissance	Effectif
Ensemble	85 292
Europe	37 993
Europe des 27	35 876
Portugal	13 848
Italie	2 535
Espagne	9 233
Royaume-Uni	2 358
Afrique	33 747
Algérie	7 685
Maroc	13 559
Asie	9 829
Amérique	3 600
Océanie	124

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

85 292 personnes résidentes en Gironde sont nées hors des frontières de la France (un peu moins de 6 % de la population globale du département). 44,5 % de celles-ci sont nées dans un pays d'Europe. Les natifs du Portugal et d'Espagne représentent respectivement environ 16 % et 11 % de cette population globale d'immigrés et à peu près 36,5 % et 24,5 % de la population native en Europe.

Il est remarquable ici aussi de constater le même phénomène que pour les étrangers. Si la proportion d'immigrés européens de première génération est toujours supérieure à la moyenne nationale (44,5 % ici contre 38 % pour la France), elle enregistre néanmoins une baisse sensible vis-à-vis des statistiques de la région Aquitaine (58,5 % pour la région). Il en va logiquement de même pour les proportions de natifs portugais et espagnols. Les natifs portugais représentent 10,5 % des immigrés à l'échelle de la France contre 19 % en Aquitaine et enfin 16 % en Gironde. Les natifs espagnols, quant à eux, représentent 4,5 % de la population immigrée en France, contre 15,5 % en Aquitaine et 11 % en Gironde. Les proportions de natifs ibériques en rapport aux natifs européens restent sensiblement les mêmes que pour la région avec, ici aussi, une hausse, plus légère que pour les étrangers néanmoins, des natifs portugais (36,5 % ici contre 32,5 % en Aquitaine).

Ces deux tableaux, présentant les statistiques pour les étrangers et pour les immigrés en présence dans le département girondin, confirment les résultats des tableaux aquitains. La présence proportionnelle portugaise et espagnole est bien plus forte dans cette partie de la France qu'à l'échelle du territoire national. Néanmoins, la Gironde semble accueillir moins d'Européens, de nationalité ou de naissance, que la région Aquitaine. Ceci n'est qu'une hypothèse mais ce constat peut apparaître comme logique. La frontière commune entre l'Espagne et l'Aquitaine ne concerne pas le département de la Gironde car celui-ci est situé au nord de la région et ne partage donc pas de frontière avec le pays ibérique. Cet éloignement, certes relatif, du département girondin semble être une des raisons qui pourraient expliquer la présence moins importante d'Européens, en particulier d'Espagnols et de Portugais, sur son territoire.

V. Etrangers et immigrés dans la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB)

Tableau 1.10 : Population présente sur le territoire de la CUB selon l'âge et la nationalité :

	Français		Total Français	Etrangers	Total F + E
	par naissance	par acquisition			
0 - 14 ans	104 738	1 183	105 921	6 567	112 488
15 - 24 ans	109 295	3 264	112 559	5 983	118 542
25 - 54 ans	255 443	15 063	270 506	20 904	291 410
55 +	170 075	8 418	178 493	7 947	186 440
Total	639 551	27 928	667 479	41 400	708 879

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

La CUB, forte de 27 communes (voir B.I.) compte un peu moins de 710 000 habitants. Parmi eux, un peu moins de 6 % sont étrangers et un peu moins de 10 % sont soit étrangers, soit de nationalité française par acquisition de cette dernière. Ces chiffres sont très proches des statistiques nationales et supérieurs de deux à trois points aux chiffres de la région et du département. Cette hausse est logique, les étrangers étant traditionnellement plus implantés dans les villes qu'à la campagne.

1. Les étrangers

Tableau 1.11 : Population étrangère présente sur le territoire girondin selon la nationalité :

Nationalité	Effectif
Ensemble	41 400
Europe	15 837
Europe des 27	14 724
Portugais	6 991
Espagnols	2 754
Afrique	17 618
Algériens	4 193
Marocains	5 942
Tunisiens	1 140
Sénégalais	1 050
Asie	6 398
Turcs	3 343
Amérique	1 508
Océanie	39

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Le tableau ci-dessus indique que, sur un effectif global de 41 400 étrangers (presque 6% de la population globale de la CUB), un peu plus de 38 % d'entre eux sont Européens. Les Portugais représentent près de 17 % de cette population et les Espagnols un peu plus de 6,5 %. De plus, les Portugais et les Espagnols représentent respectivement plus de 44 % et un peu moins de 17,5 % des Européens résidants dans la CUB.

Si les proportions d'Européens, de Portugais ou d'Espagnols restent supérieures aux chiffres nationaux, elles continuent de marquer une baisse, à l'instar de ce qui avait été remarqué pour le département, par rapport aux données régionales. Ainsi, de 61 % d'Européens en Aquitaine, puis de 46 % en Gironde, la proportion baisse à l'intérieur de la CUB à 38 %. De la même manière, les Portugais passent respectivement de 22 % à 19,5 puis

17 % pour la région, le département et la communauté urbaine. Il en va de même pour les Espagnols : 12 %, 8 % et enfin 6,5 %. Cette chute des proportions s'explique en partie par les différentes immigrations venues d'Afrique, voire d'Asie, plus récentes et donc plus attirées par la ville et son bassin économique et social. En revanche, par rapport aux étrangers européens, la proportion de Portugais reste à peu près stable vis-à-vis du département (45,5 % en Gironde contre 44 % ici) et donc toujours au-dessus des statistiques nationales (33 %) et régionales (35,5 %). Les Espagnols sont un peu moins représentés : 17,5 % des étrangers européens alors que leur proportion était de 19 % en Aquitaine et en Gironde. Ils restent néanmoins bien au-dessus des données nationales (9 %).

2. Les immigrés

Tableau 1.12 : Population présente sur le territoire girondin selon le pays de naissance (hors France) :

Pays de naissance	Effectif
Ensemble	57 405
Europe	20 823
Europe des 27	19 307
Portugal	7 900
Espagne	5 098
Afrique	25 660
Algérie	6 498
Maroc	8 539
Tunisie	1 556
Sénégal	1 534
Asie	8 244
Amérique	3 172
Océanie	59

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Sur les 57 405 immigrés résidants dans la CUB (8 % de la population totale de l'aire), un peu plus de 36 % sont nés en Europe. Près de 14 % d'entre eux sont nés eux au Portugal et près de 9 % en Espagne. La proportion de natifs portugais et espagnols vis-à-vis respectivement des natifs européens est de 38 % et de 24,5 %.

Ici aussi, il est remarquable de constater que les chiffres proposés par ce tableau se rapprochent des données nationales quant aux proportions d'immigrés sur la population totale (8 % contre 8,5 % pour le pays) et d'immigrés européens sur la totalité des immigrés (36 % contre 38 %). A l'inverse, les proportions restent supérieures pour les natifs portugais et espagnols (14 % contre 10,5 % pour les immigrés portugais et 9 % contre 4,5 % pour les immigrés espagnols). Néanmoins, ces proportions diminuent vis-à-vis de la région et du département : de 19 % à 16 % puis 14 % pour les natifs du Portugal et de 15,5 % à 11 % puis 9 % pour les natifs d'Espagne. Les proportions de natifs portugais et espagnols sur les natifs européens restent stables par rapport à celles constatées pour le département (autour de 37 % et 25 % respectivement). Les remarques seront donc les mêmes : supérieurs d'une dizaine de points vis-à-vis de la France et d'environ cinq points vis-à-vis de la région pour les personnes originaires du Portugal et du double vis-à-vis de la France pour les natifs espagnols (quasiment la même proportion dans la région et le département).

VI. Etrangers et immigrés à Bordeaux

Tableau 1.13 : Population présente sur le territoire bordelais selon l'âge et la nationalité :

	Français		Total Français	Etrangers	Total F + E
	par naissance	par acquisition			
0 - 14 ans	29 061	349	29 410	2 426	31 836
15 - 24 ans	45 668	1 240	46 908	3 185	50 093
25 - 54 ans	85 268	4 829	90 097	9 017	99 114
55 +	50 188	2 353	52 541	3 141	55 682
Total	210 185	8 771	218 956	17 769	236 725

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

La commune de Bordeaux, chef-lieu de la région Aquitaine et préfecture de la Gironde, compte 236 725 habitants. Parmi eux, 7,5 % sont étrangers et plus de 11 % sont soit étrangers, soit de nationalité française par acquisition. La proportion d'étrangers à Bordeaux est supérieure à toutes les autres proportions géographiques précédemment citées (6 % pour la France, 4 % pour l'Aquitaine et la Gironde, 6 % pour la CUB).

1. Les étrangers

Tableau 1.14 : Population étrangère présente sur le territoire girondin selon la nationalité :

Nationalité	Effectif
Ensemble	17 769
Europe	6 431
Europe des 27	5 896
Portugais	2 006
Italiens	244
Espagnols	1 028
Afrique	8 134
Algériens	2 017
Marocains	2 435
Tunisiens	491
Autres nationalités	2 343
Turcs	862

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

La proportion d'Européens par rapport à la totalité des étrangers est assez similaire à celle de la CUB (36 % ici contre 38 %) et reste donc inférieure aux proportions nationales (40 %), régionales (61 %) et départementales (46 %). Les Portugais représentent un peu plus de 11 % des étrangers et les Espagnols, presque 6 %. A l'intérieur de la communauté d'étrangers de nationalité européenne, les Portugais et les Espagnols représentent respectivement près de 31 % et 16 % de la population.

La proportion des Portugais dans la commune de Bordeaux (11 %) est bien moindre que dans la région (22 %), le département (19,5 %) ou la communauté urbaine (17%). Si cette dernière a en effet toujours chuté au fur et à mesure que l'aire géographique se réduisait, il est notable de voir qu'elle a diminué de moitié entre l'Aquitaine et Bordeaux. De plus, pour le territoire qui intéresse ce travail, la CUB, il est remarquable d'observer que la proportion de Portugais est plus importante en dehors de la ville de Bordeaux, c'est-à-dire dans les 26 autres communes de la communauté. Cela peut en partie s'expliquer par le paramètre économique et les emplois occupés par les Portugais, en grande partie ruraux ou dans le bâtiment, cela sera vu plu en détail dans le chapitre 3 en suivant. De même, par rapport aux Européens présents dans la ville, les Portugais, après une forte hausse pour le département (45,5 %) et la communauté urbaine (44 %), la proportion revient à hauteur de celle constatée dans la région (35,5 % en Aquitaine et 31 % à Bordeaux). En ce qui concerne les Espagnols, leurs différentes proportions restent à peu de choses près au même niveau que celles enregistrées dans la CUB (6 % contre 6,5 % sur les étrangers et 16 % contre 17,5 % sur les Européens) et continuent de diminuer vis-à-vis de la région (12 % et 19 %) ou du département (8 % et 19 %) mais restent nettement supérieures aux données nationales (3 % et 9 %).

2. Les immigrés

Tableau 1.15 : Population présente sur le territoire girondin selon le pays de naissance (hors France) :

Pays de naissance	Effectif
Ensemble	22 675
Europe	7 622
Europe des 27	6 934
Portugal	2 190
Italie	267
Espagne	1 552
Afrique	10 902
Algérie	2 804
Maroc	3 414
Tunisie	610
Autres pays	3 350
Turquie	801

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Sur les 236 725 habitants de la ville de Bordeaux, 9,5 % sont des immigrés de première génération, c'est-à-dire nés à l'étranger et, 9,5 % de ces immigrés sont nés au Portugal et presque 7 % en Espagne. La proportion d'immigrés d'origine européenne sur la totalité de ces derniers est de plus de 33,5 %. Parmi eux, presque 29 % sont nés au Portugal et près de 20,5 % en Espagne.

A l'instar des étrangers, la population immigrée n'a cessé d'augmenter au fur et à mesure que l'aire géographique se précisait sur la ville de Bordeaux jusqu'à dépasser la moyenne nationale qui est de 8 % d'immigrés (9,5 %). De plus, et toujours, de la même manière que pour celles des étrangers, la proportion d'immigrés européens n'a cessé de diminuer. Ainsi, les proportions de natifs portugais et espagnols est moindre dans le chef-lieu de la région Aquitaine : il y a même, proportionnellement, moins d'immigrés portugais à

Bordeaux qu'à l'échelle de la France, par rapport à la totalité des immigrés en présence (9,5 % à Bordeaux contre 10,5 % en France). A l'inverse, pour les immigrés espagnols, si leur proportion baisse vis-à-vis de la région, du département ou de la communauté urbaine, elle reste sensiblement au-dessus de celle de la France (7 % à Bordeaux contre 4,5 %), réalité qui trouvera un écho dans l'histoire de l'immigration espagnole (chapitre 3, section II de cette partie).

VII. Tableaux récapitulatifs

Afin de résumer et de pouvoir plus aisément comparer les différentes proportions proposées dans ce chapitre, deux tableaux récapitulatifs, un pour les étrangers et un autre pour les immigrés, vont être présentés ci-dessous. Pour aider à leur compréhension, ils sont accompagnés d'un code couleur. Les cases blanches sont celles consacrées à la France et servent de référence. Les rouges concernent les proportions en deçà des données de référence et les vertes, celles qui sont au-dessus de ces dernières. La case bleue indique que la proportion en question est équivalente à celle de référence. De plus, pour chaque ligne des tableaux suivants, une donnée (ou plusieurs si besoin) en gras et dans une police plus importante apparaît. Cette dernière signale la donnée la plus élevée de la proportion en question.

Le premier tableau se lit ainsi :

- « proportion étranger/population » : proportion d'étrangers recensés sur la population totale de l'aire géographique concernée.
- « proportion Européens/étrangers » : proportion d'Européens recensés sur la population étrangère de l'aire géographique concernée.
- « proportion Portugais/étrangers » : proportion de Portugais recensés sur la population étrangère de l'aire géographique concernée.
- « proportion Portugais/Européens » : proportion de Portugais recensés sur la population européenne de l'aire géographique concernée.
- « proportion Espagnols/étrangers » : proportion d'Espagnols recensés sur la population étrangère de l'aire géographique concernée.

- « proportion Espagnols/étrangers » : proportion d'Espagnols recensés sur la population européenne de l'aire géographique concernée.

Le second tableau se lit selon la même méthode, cette fois-ci pour les proportions de natifs.

Tableau 1.16 : Récapitulatif « étrangers » :

	France	Aquitaine	Gironde	CUB	Bordeaux
proportion étrangers/population	6%	4%	4%	6%	7,5%
proportion Européens/étrangers	40%	61%	46%	38%	36%
proportion Portugais/étrangers	13%	22%	19,5%	17%	11%
proportion Portugais/européens	33%	35,5%	45,5%	44%	31%
proportion Espagnols/étrangers	3%	12%	8%	6,5%	6%
proportion Espagnols/européens	9%	19%	19%	17,5%	16%

Tableau réalisé par A. Pascaud et établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Tableau 1.17 : Récapitulatif « immigrés » :

	France	Aquitaine	Gironde	CUB	Bordeaux
proportion immigrés/population	8,5%	6%	6%	8%	9,5%
proportion natifs européens/immigrés	38%	58,5%	44,5%	36%	33,5%
proportion natifs portugais/immigrés	10,5%	19%	16%	14%	9,5%
proportion natifs portugais/européens	28,5%	32,5%	36,5%	38%	29%
proportion natifs espagnols/immigrés	4,5%	15,5%	11%	9%	7%
proportion natifs espagnols/européens	12%	25%	24,5%	24,5%	20,5%

Tableau réalisé par A. Pascaud et établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Chapitre 3 : Histoire des immigrations portugaise, espagnole et grecque en France et répartition par âge des communautés en France et dans la CUB

Dans ce chapitre, les différentes grandes phases de l'émigration et de l'immigration des communautés au centre de l'analyse seront mises en relation avec l'histoire moderne des pays d'origine. Cette mise en relation servira à comprendre les différentes configurations et permettra de faire des comparaisons entre communautés mais aussi à l'intérieur d'une même communauté. Ces recoupements entre migration et histoire seront réalisés à partir de travaux préexistants mais seront aussi mis en évidence grâce aux enquêtes réalisées auprès des locuteurs des langues en question et qui seront analysées plus en détail lors de la partie 4. Certaines périodes de l'histoire de ces pays seront plus détaillées de par l'importance qu'elles ont encore aujourd'hui dans les attitudes des migrants et de leurs descendants en France. Par exemple, en ce qui concerne les immigrations politiques, la « Grande Catastrophe » grecque et la Guerre civile espagnole seront particulièrement mises en avant alors que le coup d'Etat militaire portugais de 1926 sera moins discuté car moins ancré dans les mémoires des Portugais de France. Les grandes phases d'immigration économique portugaise et espagnole seront-elles aussi largement présentées.

Les communautés seront présentées selon leur ordre d'importance statistique. Ainsi, la communauté portugaise sera la première à être mise en avant. Suivra ensuite la communauté espagnole et enfin la communauté grecque sera présentée en dernière. Cette dernière, en plus d'être relativement marginale dans la CUB, se situe *a priori*, cela sera discuté, de plus dans une configuration migratoire assez différente des deux précédentes : celle de la diaspora.

A la suite de cette section sur les phases migratoires vers la France, seront donnés, pour les trois communautés et selon les chiffres disponibles, des recensements additionnels à ceux exposés dans le chapitre précédent. Ces derniers se concentreront sur les âges des étrangers et des immigrés afin d'avoir une vue d'ensemble des communautés étudiées. Ceux-ci se focaliseront sur la France, afin d'avoir une vision globale des trois communautés et sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, le territoire central de l'analyse de cette thèse.

Dans cette optique, le cas des Grecs est particulier. Ces derniers n'étant pas assez nombreux en Aquitaine (et donc à l'intérieur de la CUB), il est impossible de connaître les effectifs de nationaux et d'immigrés issus de cette communauté autre que nationalement alors que des recensements régionaux existent pour les Portugais et les Espagnols (et pour les immigrés issus de ces deux pays). Ces recensements régionaux sont disponibles sur l'un des sites de l'INSEE (<http://www.recensement.insee.fr/home.action>) alors que les recensements nationaux sont disponibles sur un autre site de l'Institut (<http://www.insee.fr/fr/>)²⁷. Le problème est que ces deux sites n'offrent pas les mêmes ressources en terme de découpage des tranches d'âges des populations recensées. Le premier, recensement.insee.fr, découpe la population en quatre tranches d'âge : « moins de 15 ans », « 15-24 ans », « 25-54 ans » et « 55 ans ou plus » alors que le second les découpe en seulement trois : « 0-17 ans », « 18-59 ans » et « plus de 60 ans ». Cette différence de découpage va entraîner une impossibilité de comparaison entre données nationales et données régionales puisque les populations ne seront pas réparties de la même manière en fonction de leurs âges. Ainsi, pour pouvoir comparer la pyramide des âges des Grecs avec celle des Espagnols, par exemple, à l'échelle de la France, le recensement utilisé est celui qui découpe les âges en trois catégories. Ensuite, si l'on veut comparer cette même pyramide entre les Espagnols de France et les Espagnols de la CUB, il faut utiliser le découpage en quatre tranches puisque les données régionales ne sont disponibles que de cette manière. C'est pourquoi il a été choisi, afin de pouvoir réaliser toutes les comparaisons possibles, même si celles-ci peuvent s'avérer non pertinentes pour l'analyse, et dans un souci d'homogénéité, de doubler les tableaux pour les Espagnols et les Portugais lorsque seront exposées les données à l'échelle de la France. Le premier tableau sera présent à des fins comparatives avec les Grecs et le second pour pouvoir comparer les effectifs entre la France et la CUB. Un rappel sera opéré lorsque le problème sera rencontré.

De plus, et il est bon de le souligner une fois encore, les chiffres recueillis sur les différents sites de l'INSEE sont des moyennes réalisées à partir de recensement partiels. Cette méthode de calcul, qui permet d'obtenir des chiffres globaux sans avoir à enquêter auprès de toute la population à chaque recensement, amène certains chiffres à être arrondis. C'est pourquoi, ici aussi, la somme totale des données ne correspond pas toujours au cas par cas. Les pourcentages calculés à partir de ces derniers n'équivalent donc pas à chaque fois à la

²⁷ Le premier site offre aussi des recensements nationaux mais ne détaille pas assez pour avoir des chiffres sur les nationaux et les immigrés grecs.

somme de 100. Une marge d'erreur de un à deux pourcents est possible. Cela n'affectera pas outre-mesure les analyses et commentaires qui seront faits à partir de ces derniers.

I. Les Portugais

1. Les phases de l'immigration en France

Au cours du XXe siècle, la France a connu deux vagues d'immigration venant du Portugal, la première dans les années vingt et la seconde dans les années soixante. D'importance numérique diverse mais toutes deux quasiment exclusivement économiques – ce qui ne les empêche pas d'être aussi, en partie, politique (fuite du régime fasciste ou rejet des guerres coloniales pour les jeunes hommes en âge de combattre) – ces deux vagues, principalement la seconde, ont fait que le couple migratoire franco-portugais est l'un des plus productifs en termes d'immigration en France malgré « le recul important des années trente et quarante et (...) la faible progression depuis le milieu des années soixante-dix » (Volovitch-Tavarès (2001 : §1). Les Portugais de France représentent aujourd'hui le plus fort contingent étranger parmi toutes les nationalités en présence sur le territoire hexagonal (492 735 ressortissants d'après les derniers recensements), devant les Algériens (468 447 ressortissants) et les Marocains (439 887 ressortissants) et le troisième contingent d'immigrés avec 584 714 personnes nés au Portugal (derrière l'Algérie et le Maroc avec respectivement 721 796 et 663 985 natifs).

a. Une première vague relativement réduite (1916-1931)

Une première vague, certes d'importance moindre vis-à-vis de celle à venir dans la deuxième moitié du siècle, mérite tout de même un examen attentif car c'est grâce à cette dernière que la présence des Portugais en France sera pour la première fois visible dans les recensements. Cette vague peut se découper en trois épisodes.

Ainsi, un premier contingent de Portugais arrivent en France lors de la Première Guerre Mondiale. En vertu d'accords militaires entre la France et le Portugal à partir de 1916,

date de l'entrée en guerre du pays lusitanien, le gouvernement portugais envoya, en plus d'un corps expéditionnaire, 20 000 travailleurs vers l'hexagone. Si l'accord prévoyait leur retour au pays à la fin de la guerre, un certain nombre d'entre eux décidèrent de rester en France et attirèrent leur famille restée au Portugal pendant les affrontements (Volovitch-Tavarès 2001 : §3). Cette première « mini » vague est importante malgré un effectif de migrants somme toute assez faible car elle fait, pour la première fois, de la France « un des horizons de l'émigration portugaise » (Volovitch-Tavarès 2001 : §3).

Une deuxième vague, plus étendue dans le temps, et sûrement liée à la première, va voir arriver en France, pendant la période 1918-1930, un contingent de travailleurs assez significative. Le recensement de 1921 va, pour la première fois et à la suite de cette arrivée assez importante, individualiser les Portugais comme groupe spécifique en présence en France. Avec un contingent tournant autour de 10 000 ressortissants, les Portugais représentent néanmoins moins de 1 % de la population étrangère de France (Lebon 1989 : 7) :

« Ce sont essentiellement des travailleurs permanents, plus rarement des saisonniers. Ils sont particulièrement nombreux dans les régions méridionales, la région parisienne et le Nord-Pas de Calais. Il s'agit d'une immigration fortement masculine, même si un certain nombre de femmes arrivent assez vite en France et que des enfants y naissent » (Volovitch-Tavarès 2001 : §4) ».

En 1931, à l'aube de la crise mondiale des années trente, qui verra un nombre important de retour au pays, les Portugais sont près de 50 000 sur le territoire hexagonal, soit près de cinq fois plus que lors du recensement de 1921. Ils ne seront plus que 28 000 en 1936 (Lebon 1989 : 7).

Un troisième et dernier épisode peut être mis en avant lors cette première vague migratoire précédant la Seconde Guerre Mondiale : celui consécutif au coup d'Etat militaire que le Portugal a subi en 1926²⁸ et qui a vu un certain nombre d'exilés politiques venir se

²⁸ Le 28 mai 1926, le général Gomes da Costa se révolte à Braga et marche sur Lisbonne avec le ralliement de la quasi-totalité de l'armée. Un militaire remplace donc le président de la République démissionnaire. Ce dernier démissionne rapidement à son tour et ouvre la porte à une dictature dont la figure centrale sera António de Oliveira Salazar. Cette dictature durera jusqu'à la Révolution des Œillets, le 25 avril 1974 (pour plus de détails sur le coup d'Etat, la dictature et la Révolution des Œillets, lire Durand 1992 : 203-306).

réfugier plus ou moins longuement en France. En effet, certains sont rentrés au pays ou ont choisi de s'exiler vers d'autres pays (Amérique du Sud, principalement) alors que d'autres ont décidé de s'installer sur le territoire français, s'engageant même, plus tard, dans la Résistance lors de la Seconde Guerre Mondiale (Volovitch-Tavarès 2001 : §7).

Ainsi, pendant une période s'étirant du milieu de la Première Guerre Mondiale jusqu'à la crise des années trente, une première immigration portugaise est arrivée en France. Allant jusqu'à posséder un effectif de quelque 50 000 ressortissants en présence sur le territoire français au début des années vingt, les Portugais sont pour la première fois visibles dans les recensements hexagonaux comme groupe spécifique (pour cela, il faut qu'une communauté étrangère soit forte d'au moins 10 000 ressortissants). Cette vague initiale, lorsqu'on la compare avec celle à venir à partir des années soixante, est certes minime, mais, elle contribue à l'implantation portugaise en France et, à l'instar des premiers Grecs arrivés eux aussi lors de la Grande Guerre, elle servira l'arrivée des prochains migrants par son implantation déjà historique sur le sol hexagonal.

b. Une seconde vague massive (1956-1974)

Il faudra attendre près de trente années avant que le couple migratoire franco-portugais ne se remette en marche. L'arrivée de la période des Trente Glorieuses sera, comme cela a été aussi le cas pour les Espagnols, significative d'une explosion des arrivées de travailleurs portugais vers la France attirés par les meilleurs salaires de l'Etat hexagonal et par le manque de main d'œuvre du pays vis-à-vis de l'explosion économique que celui-ci est en train de vivre. De plus, cette immigration, principalement motivé par des besoins économiques, est incitée aussi par le régime fasciste en place au Portugal et par les guerres coloniales que ce dernier impose à ces citoyens²⁹. Ainsi, toujours en suivant l'analyse de Marie Christine Volovitch-Tavarès (2001 : §14), il est possible de découper cette période d'immigration massive en quatre étapes. La première, de l'année 1956 à l'année 1960, verra le redémarrage du flux migratoire entre les deux pays et aboutira en 1962 à un retour aux chiffres du recensement de 1931, jusque-là l'apogée de la présence portugaise en France, c'est-à-dire un effectif de près de 50 000 ressortissants dans l'hexagone. A partir de 1962 et jusqu'en 1966,

²⁹ En Angola de 1961 à 1975, au Mozambique de 1962 à 1974 et en Guinée-Bissau et au Cap-Vert de 1963 à 1974.

deuxième étape de l'immigration, un essor particulièrement important des départs vers la France fera que cette destination deviendra la destination privilégiée des Portugais émigrants. Au terme de cette deuxième période, en 1968, il sera possible de dénombrer près de 500 000 Portugais en France, c'est-à-dire un accroissement de 1 000 % de cette population vis à vis des chiffres de 1962. Malgré cet afflux massif sur une période relativement courte (six ans), le flux ne tarit pas pour autant et les deux années 1969 et 1970 seront encore plus spectaculaires en termes d'effectifs. Cette troisième étape sera marquée par l'arrivée en France de près de 80 000 travailleurs, 120 000 personnes en prenant en compte toute la structure familiale, sur chacune de ces deux années. Ainsi, en deux ans, près de 250 000 Portugais migrent en France pour la première fois. En l'espace d'une dizaine d'années, la communauté portugaise de France sera passée de 50 000 membres à plus de 750 000 ressortissants (Breton 1989 : 7), soit un accroissement de population de 1 500 %. Enfin, une quatrième étape est à noter. Depuis 1971 jusqu'à nos jours, le flux massif s'est complètement stoppé mais il existe toujours un petit flux entre le Portugal et la France. A l'instar des Grecs et des Espagnols, il est possible de considérer ce flux réduit comme normal dans une perspective européenne.

Avant de passer à l'analyse des chiffres actuels en France et dans la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est intéressant de signaler l'origine géographique de ces migrants. Ces derniers sont principalement issus du nord du Portugal et une grande majorité d'entre eux proviennent de familles et de milieux paysans. Peu de migrants, lors de cette vague des Trente Glorieuses viennent des villes et encore moins de la capitale Lisbonne (Volovitch-Tavarès 2001 : §22-23).

2. Répartition par âge des Portugais et des natifs du Portugal à l'échelle de la France et de la CUB

Comme signalé lors de l'introduction de ce chapitre, les données chiffrées présentées ci-dessous seront doubles. Pour chaque catégorie, deux tableaux seront exposés. Le premier (trois tranches d'âge) permettra une comparaison éventuelle avec les recensements exposés dans la section sur les Grecs et le second (quatre tranches d'âge) sera utile pour analyser comparativement les données nationales et les données régionales qui seront mises en évidence dans la section suivante (b.).

a. En France

i. Les Portugais de nationalité

Tableau 1.18 : Répartition par âge des Portugais en France (tableau 1) :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0-17 ans	32 503	31 045	63 547	13
18-59 ans	175 117	143 143	318 260	64,5
60 ans et +	55 834	54 838	110 672	22,5
Total	263 454	229 025	492 479	100
%	53,5	46,5	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Tableau 1.19 : Répartition par âge des Portugais en France (tableau 2) :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 14 ans	28 535	27 069	55 604	11
15 - 24 ans	15 249	14 011	29 259	6
25 - 54 ans	138 917	109 627	248 545	50,5
55 +	80 916	78 412	159 328	32,5
Total	263 617	229 119	492 735	100
%	53,5	46,5	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Ces deux premiers tableaux qui renseignent principalement sur les âges de la population de nationalité portugaise en présence en France permettent d'observer une première tendance dans la structure des âges des Portugais. La très grande majorité d'entre eux (64,5 %) se situe dans la catégorie des « actifs », c'est-à-dire celle des 18-59 ans alors que seulement un quart d'entre eux ont plus de 60 ans aujourd'hui (22,5 %). De plus, 13 % des Portugais de France sont mineurs. Ces chiffres sont confirmés par le deuxième tableau. Ainsi,

ce dernier met en avant que la moitié de l'effectif en présence se situe dans la tranche des 25-54 ans (50,5 %) et que 32,5 % se situe dans celle des plus de 55 ans. Cette dernière donnée permet de voir que, dans les 64,5 % des 18-59 ans du premier tableau, une partie non négligeable de ceux-ci sont âgés de plus de 55 ans puisque le chiffre de la dernière tranche progresse de 10 points lorsque l'on recule celui-ci de cinq ans. Cette hypothèse se confirme avec l'examen de la double tranche des 0-14 ans et des 15-24 ans, qui, analysée comme un bloc, ne progresse que de quatre points par rapport à la tranche des 0-17 ans alors qu'elle prend en compte un groupe de personnes plus âgées de six années. Cette première observation des Portugais nationaux permet d'envisager ce groupe comme étant principalement composé d'actifs mais aussi que ces derniers semblent appartenir plutôt à la tranche haute de cette catégorie.

ii. Les natifs du Portugal

Tableau 1.20 : Répartition par âge des natifs du Portugal en France (tableau 1) :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 17 ans	11 361	10 554	21 916	4
18 - 59 ans	212 437	200 659	413 096	70,5
60 +	75 612	74 090	149 703	25,5
Total	299 410	285 303	584 714	100
%	51	49	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Tableau 1.21 : Répartition par âge des natifs du Portugal en France (tableau 2) :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 14 ans	9 038	8 250	17 288	3
15 - 24 ans	12 635	11 072	23 707	4
25 - 54 ans	166 031	157 810	323 841	55,5
55 +	111 706	108 171	219 878	37,5
Total	299 410	285 303	584 714	100
%	51	49	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Ces deux tableaux, qui mettent en avant les effectifs des immigrés portugais de France, sont assez proches en termes de chiffres des deux tableaux vus précédemment et concernant les étrangers portugais. Les proportions des 18-59 ans (70,5 % ici contre 64,5 % pour les étrangers) et des plus de 60 ans (25,5 % ici contre 22,5 % pour les étrangers) sont sensiblement les mêmes malgré une légère hausse chez les immigrés. Cette hausse des proportions s'explique par le très faible taux de jeunes de moins de 18 ans (4 %) qui, lui, est bien plus faible que pour les étrangers (13 %). Cette faible proportion d'immigrés portugais mineurs présents en France confirme l'hypothèse émise quant chiffre relativement élevé de cette même population dans les tableaux sur les Portugais de nationalité : les enfants issus de parents de nationalité portugaise naissent Portugais et ne pourront prendre la nationalité française qu'à leur majorité (à 16 ans dans certains cas). Cette disparité entre étrangers et immigrés chez les moins de 18 ans confirme par ailleurs qu'il existe de nombreux mariages, ou du moins d'unions, entre personnes de la même nationalité portugaise.

b. Dans la CUB

Tableau 1.22 : Répartition par âge des Portugais dans la CUB

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 14 ans	505	467	972	14
15 - 24 ans	295	219	514	7,5
25 - 54 ans	2 092	1 622	3 714	53
55 +	850	941	1 792	25,5
Total	3 742	3 249	6 991	100
%	53,5	46,5	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Tableau 1.23 : Répartition par âge des natifs du Portugal dans la CUB

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 14 ans	165	139	303	4
15 - 24 ans	223	180	403	5
25 - 54 ans	2 445	2 283	4 729	60
55 +	1 193	1 271	2 464	31
Total	4 026	3 873	7 900	100
%	51	49	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Les chiffres présentés dans ces deux tableaux, concernant les effectifs de Portugais et de natifs du Portugal et les proportions qui en découlent sont assez similaires dans les deux cas à ceux observés à l'échelon national. La structure des âges est à peu près la même avec une très grande proportion de 25-54 ans dans les deux cas (53 % pour les nationaux et 60 % pour les immigrés). Il en va de même pour les autres tranches d'âges avec néanmoins une population moins vieillissante dans la CUB : 25,5 % de nationaux et 31 % d'immigrés de plus de 55 ans contre 32,5 % et 37,5 % à l'échelle de la France. De même, la proportion de jeunes (moins de 25 ans) est un petit peu plus importante au sein de la CUB : 21,5 % de nationaux et

9 % d'immigrés de moins de 25 ans contre 17,5 % et 7 % en France. La communauté portugaise dans son ensemble, étrangers et immigrés, est donc plus jeune dans la CUB, proportionnellement, que dans l'hexagone.

La proportion d'hommes et de femmes est strictement la même ici et à l'échelle de la France. Les explications fournies plus haut seront donc reprises ici.

II. Les Espagnols

1. Les phases de l'immigration en France

Le couple migratoire Espagne-France a connu trois grandes vagues d'immigration vers la France au cours du XXe siècle. La première consécutive à la Première Guerre Mondiale et à l'entre-deux-guerres (a.) est avant tout dictée par des besoins économiques des deux côtés de la frontière. Elle sera directement suivie par une deuxième vague, politique cette fois-ci. L'exil des Républicains suite à la Guerre civile de 1936-1939 et l'avènement de la dictature franquiste se prolongera jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale (b.). Enfin, la troisième grande vague migratoire se situe autour des années 1960 et 1970 pendant la période de plein essor économique et culturel des Trente Glorieuses et est donc quasiment exclusivement économique (c.).

Malgré tout, il est important de signaler que la présence espagnole en France, à l'époque moderne, et en particulier dans le sud, date de bien plus longtemps que ces trois vagues. Il faut mentionner la présence d'Espagnols sur le territoire français dès le XIXe siècle, et même avant (Lagarde 1996 : 15 et suiv.), avec des périodes d'arrivée plus ou moins importantes selon les événements politiques et économiques des deux côtés de la frontière. Ainsi, à partir de la moitié du XIXe siècle et jusqu'aux prémices de ce qui allait être appelé la Grande Guerre, plusieurs vagues d'immigrés espagnols arrivèrent en France. « [D]épendant(s) aussi bien de la politique péninsulaire que du développement hexagonal, des rapports transpyrénaïens ou du voisinage franco-espagnol de 1813 à 1930 » (Talvikki Chanfreau 2006 :

3) ces vagues font suite à différents évènements politiques ou économiques³⁰. Par conséquent, selon leurs positionnements politiques ou leur allégeance à la monarchie, de nombreux Espagnols fuient leur pays pour s'exiler en France :

« En 1880, 62 000 Espagnols sont présents sur le sol français. Ils sont 78 000 cinq ans plus tard. Le recensement de 1901 fait état de 80 425 Espagnols en France et dans les territoires du nord de l'Afrique : Algérie, Maroc et Tunisie. A partir de 1906, ce chiffre est en constante augmentation (...) » (Vargas 2010 : 11).

Ces migrations successives, malgré un certain nombre de retours au pays, posent le socle de ce qui allait devenir avec l'arrivée de la Première Guerre Mondiale, une des trois plus importantes communautés étrangères présentes en France.

a. La Première Guerre Mondiale et l'entre-deux-guerres

De nombreux Espagnols répondirent au besoin de main d'œuvre et de repeuplement de la France durant et après la Première Guerre Mondiale. La France, complètement estropiée par l'effort de guerre, a de gros besoins démographiques, près d'un million et demi d'homme ayant péri au front et près du même nombre étant inaptes au travail :

« Même si, dès 1851, il y a des signes qui témoignent d'une émigration économique, on peut véritablement parler de flux migratoire à partir de 1918. Le début de la grande immigration commence donc après 1911 et atteint son point culminant durant la période 1921-1926. La plus forte augmentation coïncide avec la fin de la Première Guerre Mondiale et le besoin de main d'œuvre » (Santos-Sainz, Guillemeteaud 2006 : 213-214).

De son côté, l'Espagne, neutre pendant cette période d'embrasement de l'Europe, a profité économiquement de sa position en vendant des produits, bien souvent issus de l'agriculture, à son voisin, mais aussi aux autres acteurs de la guerre. L'inflation entraînée par

³⁰ Par exemple, l'instauration de la Première République espagnole en 1873 suivie immédiatement de la restauration bourbonnienne en 1874.

ces exportations vers la France amena donc à une émigration de sa population ne pouvant plus faire face aux prix des produits courants et indispensables :

« Le principal élément déclencheur de l'immigration massive vers la France reste (...) la Première Guerre Mondiale. La guerre agit sur le prix des produits de première nécessité et l'inflation due à l'exportation des produits vers les puissances belligérantes provoque des famines dans les campagnes espagnoles, fortement prolétarisées. La France est demandeuse de cette main d'œuvre. Entre septembre 1914 et novembre 1918, environ 250 000 Espagnols franchissent la frontière » (Vargas 2010 : 13).

Cette immigration de la guerre amplifie le contingent espagnol présent sur le sol français et arrivé, cela a été souligné précédemment, durant les différentes vagues migratoires de la fin du XIXe et du début du XXe :

« Le Gouvernement français ayant fait venir des ressortissants de l'Espagne neutre, le nombre de ceux-ci s'ajouta à celui des Péninsulaires déjà présents dans l'Hexagone. Entre juillet 1916 et janvier 1919, environ deux millions d'Espagnols furent ainsi recensés en France (...) » (Talvikki Chanfreau 2006 : 9).

Parmi eux, beaucoup rentrèrent au pays, plus ou moins indéfiniment, « face à [la] politique restrictive des autorités françaises et aux poussées xénophobes dans une partie de la population (...) » (Vargas 2010 : 14). Ainsi, en 1931 et à la veille d'évènements qui vont secouer l'Espagne et, par ricochet, la France, on dénombrait sur le territoire français « 351 864 Péninsulaires (...) soit 12,9 % des immigrés³¹ » (Talvikki Chanfreau 2006 : 17).

b. La Guerre civile espagnole

Le 17 juillet 1936, la garnison de Melilla (enclave espagnole sur la côte marocaine) se soulève sous l'impulsion de trois généraux, Mola, Sanjurjo et Franco. Cet évènement est suivi d'un soulèvement général des militaires dans toute la péninsule le 18 juillet. Le but de ce

³¹ Les termes « immigré » et « étranger » sont synonymes dans ce contexte. Il est question d'immigrants de première génération dans le texte source des données présentées ici. Ils sont donc les deux à la fois. Les rares cas où l'un ne coïncide pas avec l'autre ne sont pas encore assez visibles pour débattre de l'utilisation de l'un ou l'autre de ces deux termes.

soulèvement est d'opérer un coup d'Etat en Espagne afin d'en finir avec la République. Les militants socialistes, anarchistes et les syndicalistes tiennent tête aux nationalistes, en particulier à Madrid et à Barcelone, et réussissent à contrer le coup d'Etat. Ces affrontements marqueront le début de la Guerre civile espagnole entre le camp nationaliste et les Républicains. Rapidement le général Franco est promu chef de la Junte militaire insurgé. Le 18 novembre 1936, Madrid est assiégé par les troupes de ce dernier et le gouvernement républicain est transféré à Valence. Dans la foulée, Hitler puis Mussolini reconnaissent le gouvernement dirigé par Franco. Suite à plusieurs défaites du camp républicain, en particulier les prises de l'Aragon et du Pays Basque par les franquistes, qui ont pour conséquence de scinder en deux les territoires encore occupés par les Républicains, ainsi que le bombardement de Guernica, le gouvernement espagnol mené par Manuel Azaña, même si celui-ci n'a plus beaucoup d'influence sur le pays, est de nouveau transféré, le 28 octobre 1937, cette fois-ci à Barcelone. Barcelone et les Républicains résisteront aux offensives de l'armée franquiste jusqu'au début de l'année 1939. Le 26 janvier de cette année-là, la capitale catalane tombe. Un mois plus tard, la France et la Grande-Bretagne reconnaissent Franco (27 février). Le 26 mars, Madrid tombe aux mains du camp franquiste et cela marque le début de la reddition de l'armée républicaine³². La dictature de Franco débute peu de temps après, le 1^{er} avril 1939³³.

Tout au long de cette guerre, beaucoup d'Espagnols décidèrent de fuir leur pays. Ainsi, il est possible de compter trois vagues d'exode de la population durant les affrontements. Une quatrième vague arrivera à la fin du conflit, au moment de la chute de Barcelone : la *retirada*.

La première vague débute en août-septembre 1936, au début de la guerre donc, lorsque Irun et la province de Guipuzcoa sont prises par les troupes du général Mola, l'un des trois généraux à l'origine du soulèvement nationaliste. De nombreuses personnes originaires des régions concernées décident de passer la frontière par le pont international reliant le Pays Basque espagnol à la ville française d'Hendaye. D'autres décideront de passer par la mer. Au total, entre 15 000 et 20 000 personnes sont concernées par ce premier exode lié à la Guerre

³² Pour plus de détails sur la Guerre civile, lire Dulphy 1992 : 327-347 et Canal 2009 : 190-207).

³³ Pour plus de détails sur la dictature franquiste, lire Dulphy 1992 : 347-369).

civile. Un certain nombre d'entre eux, environ 10 000 personnes, repasseront la frontière franco-espagnole et arriveront en Catalogne (Vargas 2010 : 17-18).

Une deuxième vague, un an plus tard (juin-octobre 1937), débutera avec la perte du reste du Pays Basque puis des régions de Cantabrie et des Asturies. Celle-ci sera d'une toute autre ampleur et sera internationale (Amérique Latine, Europe), même si la France reste le choix principal des exilés. A peu près 120 000 personnes sont concernées par cet exode. Cette vague sera marquée, entre autres, par l'envoi d'enfants vers plusieurs pays d'Europe (France, Royaume-Uni, Belgique, Union Soviétique) mais aussi vers le Mexique. Ici aussi, un nombre important d'immigrés retournent en Espagne, plus précisément en Catalogne, en passant souvent par Bordeaux, peu de temps après leur passage de la frontière (Vargas 2010 : 18).

La troisième vague d'immigration que connurent la France et l'Espagne durant les affrontements de la Guerre civile, se déroula au printemps 1938 lors de l'occupation de l'Aragon par les franquistes. En plus de 18 000 soldats républicains obligés de passer la frontière pour rejoindre la Catalogne, 6 000 civils arrivent en France (Vargas 2010 : 18).

Et enfin, la *retirada*, retraite en français, est la vague migratoire majeure entraînée par la défaite du camp républicain à partir de janvier 1939. Environ 450 000 personnes, civils, militaires, femmes, enfants, vieillards n'ont d'autre choix que de quitter leur pays :

« La dictature considère et traite les républicains, non seulement les combattants, mais encore les civils des zones restés sous mandat de la République, comme des vaincus et pire encore, comme des ennemis. Les vainqueurs se sont attribués le pays et qualifient leurs adversaires d'"anti-Espagne". Le régime franquiste multiplie les emprisonnements et les exécutions. (...) La victoire des militaires factieux du Movimiento Nacional provoque, depuis les zones républicaines, l'exode le plus massif que l'Espagne ait connu, par sa durée et par son importance. Même si la France est déjà, dans les années 1930, le premier pays d'immigration au monde, c'est la première fois qu'elle a à faire face à un flux de réfugiés aussi massif » (Santos-Sainz, Guillemeteaud 2006 : 246).

Si une fois de plus, bon nombre de ces Espagnols décident de rentrer au pays plus tard ou alors de migrer vers d'autres destinations comme les Etats-Unis, l'Amérique du Sud mais

aussi l’Afrique du Nord, en décembre 1939, il reste plus de 180 000 réfugiés en France. Un an plus tard, ils sont exactement, et selon de chiffres du Ministère de l’Intérieur, 166 768 (Santos-Sainz, Guillemeteaud 2006 : 250)³⁴. Pour accueillir cet afflux de personnes, l’Etat français décide de construire des camps. C’est ainsi que les camps de Gurs (Pyrénées-Atlantiques, à l’époque Basse-Pyrénées) et d’Argelès-sur-Mer (Pyrénées Orientales) voient le jour et resteront tristement célèbre, pour leurs conditions de vie très précaires, dans la mémoire des Espagnols et de leurs descendants :

« Ce sont des camps de concentration puisque même les autorités françaises, sur les tampons que l’on retrouve sur les documents officiels portent bien l’inscription "camps de concentration d’Argelès" puisque c’était le cas. Ils étaient à Argelès puis ensuite un transfert au camp de concentration de Gurs, au camp de concentration de Barcarès. On retrouve cela dans les documents officiels des autorités françaises. [Au] Camp de concentration d’Argelès, [c’était] des mois et des mois sur la plage, près de 4 mois sur la plage, dans des trous creusés à même le sable. Et après, le transfert à Gurs. On transférait là-bas surtout les Basques. Le camp de Gurs il a servi, selon la période de l’Histoire, un peu à tout. On y a interné les récalcitrants, les politiques, les syndicalistes, et puis plus tard les Juifs. Ce camp de Gurs, il a véritablement une histoire très peu glorieuse ».

E2, 2g, H, retraité (police nationale), 19.10.10³⁵

Cette vague d’immigration, la première aussi massive entre l’Espagne et la France, aura, plus tard, des conséquences importantes sur les différentes configurations sociologiques remarquées dans la communauté espagnole installée sur le territoire français.

c. Les Trente Glorieuses

A partir des années 1950, et plus particulièrement de l’année 1956³⁶, pendant la période des Trente Glorieuses (1945-1973), la France connut une seconde vague

³⁴ Lire aussi, sur l’abandon du retour en Espagne de ces immigrés républicains, Guilhem 2006 : 79-89.

³⁵ Comprendre témoin espagnol n°2, deuxième génération, homme, enregistré le 19 octobre 2010. La méthode pour encoder les retranscriptions des enquêtes réalisées auprès des témoins sera expliquée dans la partie 3 consacrée aux enquêtes de terrain réalisée dans le cadre de la thèse.

³⁶ Création par l’Espagne franquiste de l’Institut espagnol d’émigration (IEE)

d'immigration massive d'Espagnols, encore plus importante que les réfugiés républicains, parce que plus étalée dans le temps que celle consécutive à la Guerre civile :

« A partir de 1956, la vague migratoire espagnole ne cesse d'augmenter et connaît une accélération de 1961 à 1964, avec des entrées qui dépassent les 60 000 travailleurs permanents en 1962 et 1964 ; ces migrants font de la colonie espagnole le groupe étranger le plus nombreux en France en 1968 » (Dreyfus-Armand 1999 : 300).

Cette immigration est exclusivement économique, les Espagnols émigrent afin de trouver de meilleures conditions de vie ailleurs que dans leur pays. Cet afflux d'immigrés durera jusqu'au milieu des années 1970. La fin de la période d'embellie économique (1973) et la mort du général Franco (1975), et la disparition de son régime totalitaire, marqueront la fin de l'émigration massive des Espagnols :

« Entre 1960 et 1973, plus de deux millions d'Espagnols émigrent en Europe, attirés par des niveaux de salaires supérieurs. 48 % des émigrés espagnols se rendent en France ; 19 % en Allemagne, 16 % en Suisse, 6 % en Belgique, 6 % en Hollande et 5 % au Royaume-Uni » (Santos-Sainz, Guillemeteaud 2006 : 215).

Ainsi, durant une quinzaine d'années, le couple migratoire franco-espagnol n'a cessé de fonctionner à plein régime. La France, demandeuse d'immigrés pour reconstruire un pays amoindri par la guerre, va voir arriver sur son territoire près d'un million d'Espagnols durant cette période. Si tous ne resteront pas ou deviendront Français par la suite, en 1968, on dénombrait plus de 600 000 Espagnols dans l'hexagone (Dreyfus-Armand 1999 : 298,). De son côté, l'Espagne, écrasée par la dictature franquiste mais qui a aussi compris l'intérêt d'une émigration contrôlée, après les avoir réprimés va encourager ces départs, « l'émigration n'ét[ant] plus envisagée comme un signe de crise mas plutôt comme le prélude à l'expansion » (Fernandez Vicente, Pereira 2008 : 28).

L'immigration espagnole massive s'est donc terminée dans le milieu des années 1970 mais, comme toute immigration, elle ne s'est pas interrompue pour autant. Le flux d'immigrés n'a jamais réellement cessé depuis ces années-là jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, à l'instar des Grecs, les « amoureux » et les étudiants, par exemple, ont continué d'affluer vers la France,

leur nombre étant néanmoins réduit. Toutefois, l'immigration économique semble être de nouveau d'actualité du fait de la crise du début des années 2010, qui touche l'Espagne³⁷.

2. Répartition par âge des Espagnols et des natifs d'Espagne à l'échelle de la France et de la CUB

a. En France

Ici aussi et comme signalé en introduction de ce chapitre, les données chiffrées présentées ci-dessous seront doubles. Pour chaque catégorie, deux tableaux seront exposés. Le premier (trois tranches d'âge) permettra une comparaison éventuelle avec les recensements exposés dans la section sur les Grecs et le second (quatre tranches d'âge) sera utile pour analyser comparativement les données nationales et les données régionales qui seront mises en évidence dans la section suivante (b.).

i. Les Espagnols de nationalité

Tableau 1.24 : Répartition par âge des Espagnols en France (tableau 1) :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 17 ans	4 497	4 235	8 732	7
18 - 59 ans	30 644	30 319	60 963	47,5
60 +	26 736	31 637	58 373	45,5
Total	61 877	66 192	128 068	100
%	48,5	51,5	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

³⁷ *L'express* (12.06.2012) : « L'émigration espagnole et portugaise vers la France relancée par la crise ». URL : http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-entreprise/l-emigration-espagnole-et-portugaise-vers-la-france-relancee-par-la-crise_33308.html.

Tableau 1.25 : Répartition par âge des Espagnols en France (tableau 2) :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 14 ans	3 984	3 795	7 779	6
15 - 24 ans	2 735	3 349	6 084	5
25 - 54 ans	23 776	23 198	46 974	36,5
55 +	31 382	35 849	67 231	52,5
Total	61 877	66 192	128 068	100
%	48,5	51,5	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Le premier de ces deux tableaux révèle déjà une donnée importante sur la structure démographique de la population de nationalité espagnole présente en France. Près d'un Espagnol sur deux résidant en France est âgé de plus 60 ans (45,5 %), presque autant que d'actifs (47,5 %). Les mineurs représentent quant à eux une très faible proportion de la population (7 %). Ces premières données montrent clairement le vieillissement de la population de nationalité espagnole en France. Ces données sont confirmées, et même renforcées, par le second tableau, plus précis : plus de la moitié de la population a plus de 55 ans (52,5 %) alors que seulement 11 % de cette dernière a moins de 25 ans (6 % de « 0-14 ans » et 5 % de « 15-24 ans »). De plus, ce second tableau permet aussi de dire que la proportion d'actifs du premier tableau (47,5 %) est vieillissante puisque le second montre que lorsque l'on recule de cinq années la dernière tranche d'âge (de « plus de 60 ans » à « plus de 55 ans »), la proportion augmente de sept points (de 45,5 % à 52,5 %). Il est donc évident que la proportion des « 18-59 ans » du tableau 1 est en grande partie composée de personnes proches de la limite haute de la tranche d'âge, les faibles résultats des tranches d'âges basses (« 0-14 ans » et « 15-24 ans ») ne permettant pas de mettre en doute cette affirmation.

Il est assez aisé d'interpréter ces données après avoir analysé l'immigration espagnole en France. La migration espagnole la plus ancienne encore présente en France est sans aucun doute celle des républicains de la guerre de 1936. Il est simple de faire le calcul et de se rendre compte que cette population est aujourd'hui très vieillissante (plus de 90 ans aujourd'hui pour un tout jeune adulte au début de la Guerre civile). L'accès à la nationalité française pour leurs enfants s'est, quant à elle, faite très naturellement en vertu du Code de la

nationalité de 1945 (Dreyfus-Armand 1999 : 299). De plus, la seconde grande vague des années 1950 à 1970 est elle aussi vieillissante aujourd'hui, cela sera confirmé par les données sur les natifs d'Espagne ci-dessous.

Enfin, en dernier commentaire, et avant de prendre connaissance des données sur les natifs d'Espagne, il est utile de signaler que les proportions d'hommes et de femmes, assez proches l'un de l'autre (51,5 % de femmes pour 48,5 % d'hommes), correspondent exactement aux proportions nationales.

ii. Les natifs d'Espagne

Tableau 1.26 : Répartition par âge des natifs d'Espagne en France (tableau 1) :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 17 ans	2 529	2 401	4 930	2
18 - 59 ans	51 241	58 333	109 573	43,5
60 +	57 018	80 738	137 756	54,5
Total	110 788	141 471	252 259	100
%	44	56	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Tableau 1.27 : Répartition par âge des natifs d'Espagne en France (tableau 2) :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 14 ans	2 185	2 140	4 325	1,5
15 - 24 ans	2 340	2 861	5 201	2
25 - 54 ans	37 249	42 454	79 703	31,5
55 +	69 013	94 017	163 030	64,5
Total	110 788	141 471	252 259	100
%	44	56	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Les immigrés de première génération espagnols sont, de la même manière que les étrangers de nationalité espagnole, une population vieillissante. Le premier tableau montre clairement que plus de la moitié des natifs d'Espagne résidant en France a aujourd'hui plus de 60 ans (54,5 %). La proportion de natifs de moins de 18 ans est encore plus démonstrative de cette réalité avec seulement 2 % de la population ciblée. Ici aussi, les données présentes dans le second tableau sont encore plus parlantes. Ainsi, ce dernier démontre que près de deux tiers des primo-migrants espagnols ont aujourd'hui (2009, date du recensement) plus de 55 ans alors que les personnes de moins de 25 ans représentent moins de 4 % de cette même population. Cette dernière donnée prouve, en plus de la preuve du vieillissement de la communauté espagnole de première génération, que le flux migratoire, s'il n'est pas complètement tari, est, du moins, très fortement réduit.

La proportion hommes/femmes est ici plus marquée, en faveur des femmes, que celle pour les étrangers (56 % de femmes pour 44 % d'hommes). En l'absence d'autres explications pertinentes, l'argument selon lequel les femmes ont une plus grande durée de vie que les hommes sera ici aussi retenu.

b. Dans la CUB

Tableau 1.28 : Répartition par âge des Espagnols dans la CUB :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 14 ans	43	59	102	3,5
15 - 24 ans	78	95	172	6
25 - 54 ans	329	392	721	26
55 +	724	1 036	1 759	64
Total	1 173	1 581	2 754	100
%	42,5	57,5	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Tableau 1.29 : Répartition par âge des natifs d'Espagne dans la CUB :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0 - 14 ans	9	21	30	0,5
15 - 24 ans	79	83	161	3
25 - 54 ans	507	736	1 243	24,5
55 +	1 412	2 251	3 664	72
Total	2 007	3 090	5 098	100
%	39,5	60,5	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Les chiffres présentés ci-dessus semblent quelque peu déroutants, lorsque l'on souhaite les comparer aux chiffres issus des recensements nationaux analysés il y a quelques lignes. En effet, il est possible de remarquer d'emblée que les proportions sont assez différentes que pour la France, même si les chiffres présentés ici ne sont en rien contradictoires avec ces derniers. Les étrangers, c'est-à-dire les Espagnols de nationalité, de plus de 55 ans représentent 64 % de la population globale du groupe en question. Ce chiffre est supérieur de près de 12 points à celui observé pour la France pour cette même population. Il est ainsi remarquable de constater que la population de nationalité espagnole à l'intérieur de

la Communauté Urbaine de Bordeaux est beaucoup plus vieillissante que celle de la France. Cela peut en partie s'expliquer par la structure de l'immigration hispanique en France. Si les deux grandes vagues d'immigration massive vers la France ont vu un grand contingent de leurs membres arriver à Bordeaux et dans sa région, il est tout aussi vrai que la vague des républicains exilés en France (années 1930) s'est particulièrement installée dans le sud de la France et donc, par ricochet, à Bordeaux : « première grande ville proche de la frontière, dev[enu] un centre d'immigration important » (Santos-Sainz, Guillemeteaud 2006 : 214). La volonté première de ces migrants étant un retour au pays, cela découle d'une certaine logique. Ainsi, cette vague d'exilés politiques issus de la défaite de la Guerre civile est historiquement implanté dans le chef-lieu de l'Aquitaine. Ces derniers appartiennent tous désormais (en 2009, date du recensement) à la catégorie d'âge des plus de 55 ans. Le reste des chiffres pour les autres tranches d'âge sont du même acabit que ceux de la France, une fois ceux-ci pondérés en fonction de la tranche d'âge supérieure qui vient d'être analysée.

En ce qui concerne les immigrés, les natifs d'Espagne, les chiffres sont de la même nature. La proportion des plus de 55 ans est ici aussi nettement supérieure à celle enregistrée pour l'hexagone (72 % pour la CUB contre 64,5 % pour la France). La même explication peut être fournie.

Les proportions d'hommes et de femmes sont là aussi assez surprenantes car assez nettement supérieures à celles du pays. Pour les Espagnols de nationalité, dans la CUB, la proportion d'hommes et de femmes est de 42,5 % pour les hommes contre 57,5 % pour les femmes, soit plus de trois fois l'écart observé à l'échelle du pays (48,5 % contre 51,5 %). Un tel écart est très étonnant, sans pour autant qu'il existe une explication connue à un tel phénomène, si ce n'est, une fois de plus, l'écart d'espérance de vie hommes/femmes classique. Il en va de même, et encore plus, pour les natifs. A l'intérieur de la CUB, la proportion est de 39,5 % d'hommes contre 60,5 % de femmes alors que les chiffres nationaux indiquaient une proportion moindre (44 % contre 56 %). Une fois de plus, cet écart de proportion peut trouver son explication dans la plus grande espérance de vie des femmes vis à vis des hommes. Néanmoins, une autre explication peut peut-être venir en aide à l'observation de ce phénomène. S'il est vrai qu'il existe « un stéréotype [qui] veut que la primo-arrivante, [ait] émigré peu après son époux ou en compagnie de ses frères mais [qu'elle ait été] vite

mariée avec un "pays"³⁸ en France » (Lillo 2008 : 70), c'est à dire qu'elle ne soit jamais arrivée seule dans le pays d'accueil ou qu'elle n'ait jamais vécu trop longtemps seule, c'est-à-dire non mariée à un Espagnol, il existe pourtant des preuves d'arrivées d'Espagnoles seules dans l'hexagone (Lillo 2008 : 70 et suiv.). Néanmoins, il est difficile de savoir si cette immigration de femmes seules n'a pas été suivie d'un retour au pays ou d'un rapprochement familial par la suite. Aucun chiffre précis n'existe à ce sujet, il est donc impossible de savoir si cette réalité joue réellement sur les écarts de proportion constatée entre les hommes et les femmes au sein de la CUB.

III. Les Grecs

1. Les phases de l'immigration en France

Il est connu que la présence grecque en France remonte à l'Antiquité et à la fondation de Marseille en 600 avant Jésus-Christ mais, même si le contingent grec dans l'hexagone est limité (entre 20 000 et 30 000 personnes, Grecs de nationalité et descendants), il faudra attendre la Première Guerre Mondiale pour voir arriver une vague migratoire importante de Grecs en France (Bruneau 1996 : 485).

a. Les deux premières vagues migratoires (1916-1928)

i. La Première Guerre Mondiale et la première vague migratoire

Durant la Première Guerre Mondiale, l'Etat Français, asphyxié par l'effort de guerre et le manque de main d'œuvre, une grande partie des hommes étant au front, fait appel à de nombreux travailleurs étrangers pour, entre autres, ses usines d'armement. C'est ainsi qu'une première vague de Grecs venant d'Asie Mineure via le Dodécanèse sous administration italienne et de Grecs du Dodécanèse arriva en France (Bruneau 1996 : 489-490).

³⁸ Entendre un Espagnol.

Pour rappel, le Dodécanèse fut l'un des territoires remportés par l'Italie lors de la guerre italo-turque de 1911-1912, de nombreux Grecs y ont toujours vécu. Les Grecs d'Asie Mineure s'y sont réfugiés suite à la guerre d'indépendance grecque contre l'Empire ottoman de 1821-1830. Le Dodécanèse était alors peuplé de Grecs « autochtones », vivant sur place depuis plusieurs siècles, et de Grecs venant d'Asie Mineure.

A partir de juillet 1916 et jusqu'à août 1917, environ 15 000 Grecs venant principalement du Dodécanèse donc, répondirent à l'appel de main d'œuvre de la France et arrivèrent à Marseille. C'est ainsi que durant la Première Guerre Mondiale (1914-1918) sur les 82 000 travailleurs étrangers travaillant pour l'armement français, un peu plus de 24 000 étaient Grecs (Kanonidis 1992 : 28-29) et ce sont ces premiers arrivants du XX^e siècle qui dessineront plus tard les contours des communautés grecques actuelles de France. Ainsi, les trois principales aires d'implantation grecque dans l'hexagone, Marseille, Paris et Lyon connurent leurs premiers arrivants grecs au milieu des années 1910 (Bruneau 1996 : 490).

ii. La « Grande Catastrophe » et la deuxième vague migratoire

Une deuxième vague migratoire, faisant suite aux conséquences d'une part de la « Grande Catastrophe », elle-même conséquence de la « Grande Idée » et, d'autre part, à ce que l'on appellerait aujourd'hui le regroupement familial, arriva en France durant la période 1922-1926 (Bruneau 1996 : 490).

La « Grande Catastrophe » ou « Catastrophe d'Asie Mineure » est le nom qui désigne dans l'histoire moderne de la Grèce les événements précédant la fin de la seconde guerre gréco-turque de 1919-1921.

Afin de bien comprendre ce pan de l'histoire hellène, il faut remonter au concept appelé la « Grande Idée » et inventé par Ioannis Kolettis, Premier ministre du roi Othon 1^{er}, en 1844. Etouffés par la domination ottomane depuis le XV^e siècle, les Grecs, en même temps que tous les mouvements nationaux du XIX^e siècle, aspiraient à se regrouper en un seul Etat-Nation fort. Ce fut la « Grande Idée » : se libérer du joug ottoman et construire un Etat

libre et indépendant, regroupant non seulement les Grecs mais aussi tous les orthodoxes de l'Empire ottoman, que ceux-ci soient hellénophones ou non. C'est ainsi qu'à partir de la guerre d'indépendance grecque des années 1821-1830 se succédèrent une série d'événements ayant pour but de réunifier tous les Grecs – mais aussi les orthodoxes de la région – en un seul et même Etat. Plusieurs guerres, entre autres, les deux guerres balkaniques des années 1910, marquèrent cette période de l'histoire grecque. L'année 1916 fut néanmoins marquée par une rupture dans la conquête nouvelle des Grecs et dans leur aspiration à la réunification. Le « Schisme National » est le nom donné à ce qui allait entraîner la fin de cette « Grande Idée » et amener la Grèce à la « Grande Catastrophe ». Peu de temps après le début de la Première Guerre Mondiale, les deux dirigeants du pays, et principaux instigateurs de la « Grande Idée » de l'époque, le roi Constantin et le premier ministre Vénizelos, ne se mettent pas d'accord sur la position que la Grèce doit adopter vis-à-vis des belligérants de la Grande Guerre, l'un voulant se ranger aux côtés de la Serbie, allié de l'époque durant les guerres balkaniques, l'autre préférant l'option bulgare afin, à terme, de prendre le contrôle de la Serbie, pourtant allié officiel de la Grèce. Chacun des deux partis pensait alors agir dans l'intérêt de la « Grande Idée » et c'est suite à ce désaccord que Vénizelos (partisan de l'alliance avec la Serbie) fut limogé de son poste de premier ministre par le roi et que débutèrent les prémices de la rupture entre les deux camps. Vénizelos, suite à ce désaveu royal lança son propre courant et se rapprocha de l'Entente composée à l'époque de la France, du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Russie et de la Serbie, entre autres. Sous la pression de cette dernière, et suite à l'épisode des « vèpres grecques », où une flotte franco-britannique fut massacrée par l'armée du roi Constantin, ce même roi dût partir en exil, sans pourtant abdiquer. C'est ainsi que l'armée grecque purgée des éléments favorables à Constantin et donc à l'Alliance, composée de l'Allemagne, de la Bulgarie, de l'Autriche-Hongrie mais surtout de l'Empire ottoman, attaqua ce même Empire avec succès. En octobre 1918, la Bulgarie et la Turquie capitulent, et la Grèce, soutenue par l'Entente et les Etats-Unis, occupe l'Empire ottoman, commettant nombre d'atrocités. En 1920, les élections grecques virent à la fois le retour au pouvoir des royalistes de Constantin et la signature du Traité de Sèvres qui octroya la Thrace et Smyrne, principalement, à la Grèce. Ce traité déclencha une nouvelle guerre gréco-turque mais comme les Etats d'Europe occidentale, à cause du retour des royalistes au pouvoir, ne soutiennent plus la Grèce, cette guerre fut une défaite pour l'armée grecque contre l'armée turque de Mustapha Kemal, qui, à son tour, commettra de nombreux crimes envers les Grecs restés en Asie Mineure. En 1923, le Traité de Lausanne restitua les territoires d'Asie Mineure

auparavant dévolus à la Grèce au profit de la nouvelle Turquie et, pour éviter de nouvelles tensions territoriales entre les deux pays, il est décidé un échange de population. Ainsi, plus d'un million de Grecs d'Asie Mineure furent échangés contre 380 000 Turcs de Grèce. Cet épisode sera alors nommé la « Grande Catastrophe » car il marque l'échec cuisant de la « Grande Idée » et la fin de la présence grecque en Asie Mineure vieille de plusieurs millénaires (pour plus de détails sur cette période de l'Histoire de Grèce, voir Contogeorgis 1992 : 351-396).

C'est ainsi que plusieurs milliers de Grecs d'Asie Mineure n'ayant jamais vécu en Grèce décidèrent d'émigrer, entre autres vers la France où l'implantation de la première vague de 1916-1918 contribua à leur accueil. Néanmoins, cette immigration des Grecs d'Asie Mineure est essentiellement économique. Ne pouvant pas restés en Grèce, pays complètement incapable d'accueillir cette nouvelle et immense population, ils ne pouvaient faire autrement que de quitter leur pays d'origine (Bruneau 1996 : 490). Peu de Grecs d'Asie Mineure ont migré directement vers l'Europe, ou ailleurs, sans passer par la Grèce, après la « Grande Catastrophe ».

b. La troisième vague migratoire (1945-1975)

Une troisième vague d'émigration vers la France (mais surtout vers l'Allemagne et la Belgique en raison d'accords avec la Grèce) commença juste après la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Cette période, d'abord marquée par une Guerre civile opposant le Royaume de Grèce au Parti Communiste grec puis par la dictature des colonels, voit bon nombre de Grecs fuir la Grèce pour des raisons politiques mais aussi économiques. Cette troisième vague, si elle reste très limitée en nombre vis-à-vis des deux précédentes, à peine 10 000 arrivants en France, est tout de même importante pour la communauté grecque de France quant à sa structure sociale (Bruneau 1996 : 493).

La Guerre civile grecque trouve son origine dans l'occupation de la Grèce par l'Italie fasciste puis par l'Allemagne nazie en 1940 et 1941. Ces invasions provoquèrent le départ en exil du gouvernement royal. La résistance grecque s'organise alors en dehors du territoire national, particulièrement au Moyen-Orient, et aussi à l'intérieur de la Grèce sous l'impulsion

des communistes. Suite à la bonne organisation de cette résistance et à l'avancée de l'armée soviétique, les Allemands quittèrent la Grèce en 1944. Le gouvernement en exil, quelque peu aidé par les Britanniques qui voyaient mal l'instauration d'un Etat communiste en Grèce, put alors revenir à Athènes, et, aux élections de 1946, les monarchistes remportèrent la majorité des voix. Cette élection marqua le début de la Guerre civile, les communistes grecs n'acceptant pas ce résultat. Le conflit durera plus de trois ans (février 1946 - août 1949) et vit la victoire du gouvernement contre les insurgés communistes.

La reconstruction du pays fut compliqué et, après plusieurs années de confusion, le coup d'Etat du 21 Avril 1967 marqua le début de la dictature des colonels qui dura jusqu'en 1974. Soutenu par la CIA (Central Intelligence Agency), inquiète de la menace communiste et suite à une purge de l'armée, très à droite, par le nouveau chef du gouvernement, le centriste Georges Papandréou (centre gauche), ce coup d'Etat voit l'apparition d'une junte militaire au pouvoir pendant plus de sept ans. Durant cette période, de nombreux gouvernements furent mis en place afin de faire croire que le pouvoir n'était pas seulement entre les mains des colonels. Pourtant, ce sont bien eux qui tiennent le pays d'une main de fer. De nombreuses exactions sont commises contre les opposants au régime et beaucoup d'intellectuels de gauche mais aussi de droite choisirent l'exil. La fin de la dictature pendant l'été 1974 sera entraînée par une vague de protestations, principalement étudiante, et par la crise de Chypre, qui entrainera par ailleurs la partition de l'île en deux Etats distincts (voir Contogeorgis 1992 : 403-431).

Ainsi, ces deux périodes de l'Histoire hellène, si elles n'ont pas été très productives en termes d'immigration pour la France, auront tout de même entraîné une migration quelque peu différente des deux précédentes. Cette vague, dont beaucoup de membres rentreront néanmoins au pays par la suite, sera plus politique que la précédente, bien qu'elle aussi consécutive à des évènements dramatiques. Elle sera aussi économique, la Guerre civile et la dictature ayant affaibli le pays. La population arrivée en France appartiendra à une certaine élite intellectuelle et artistique, gauche et droite confondues (Bruneau 1996 : 494).

C'est cette caractéristique qui sera importante pour la communauté grecque de France. Une opposition entre « Anciens » et « Nouveaux » se met en place et perdure toujours aujourd'hui, bien que moins visible actuellement, les « Anciens » étant les migrants arrivés du

Dodécanèse et d'Asie Mineure, même si ce n'est pas directement, et les « Nouveaux » étant les migrants fuyant la dictature, appartenant à une certaine élite et arrivant du territoire grec « historique ».

La fin de la dictature et l'avènement de la République marquera l'arrêt du flux migratoire des Grecs vers la France (Bruneau 1996 : 493). Néanmoins, certains Grecs continuent de venir s'installer dans l'hexagone chaque année. Très peu perceptible, cette immigration, que l'on peut appeler « mobilité intra-communautaire » (Ptéroudis 1992 : 159), est surtout le fait d'étudiants et « d'amoureux » mais la crise actuelle qui secoue la Grèce, et l'Europe, va peut-être changer la donne comme le démontrent ces deux articles du *Monde* et du *Figaro* en date respectivement du 30 Septembre 2011 et du 12 Octobre 2011 : « Rester pauvre ou partir, le dilemme des jeunes grecs »³⁹ et « L'exode discret et inexorable de la jeunesse grecque »⁴⁰.

2. Répartition par âge des Grecs et des natifs de Grèce à l'échelle de la France

Tableau 1.30 : Répartition par âge des Grecs en France :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0-17 ans	305	243	548	8,5
18-59 ans	2030	2785	4815	75,5
60 ans et +	572	457	1029	16
Total	2906	3485	6392	100
%	45,5	54,5	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

³⁹ http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/09/30/rester-pauvre-ou-partir-le-dilemme-des-jeunes-grecs_1580004_3234.html

⁴⁰ <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2011/10/12/04016-20111012ARTFIG00747-l-exode-discret-et-inexorable-de-la-jeunesse-grecque.php>

Tableau 1.31 : Répartition par âge des natifs de Grèce en France :

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0-17 ans	149	138	287	3
18-59 ans	2720	3218	5938	61
60 ans et +	1641	1821	3463	36
Total	4510	5178	9688	100
%	46,5	53,5	100	

Tableau établi à partir des données de recensements publiés par l'INSEE (mise à jour de 2009)

Le premier tableau révèle qu'une très grande proportion (75,5 %) des Grecs vivant en France fait partie de la population des actifs (18-59 ans). Le chiffre est moins conséquent pour les immigrés de première génération, les natifs (61,5 %). Il est possible de constater aussi qu'assez paradoxalement les jeunes (0-17 ans) sont peu à être nés en Grèce (3 %) alors que 8,5 % d'entre eux détiennent la nationalité grecque. Si, une fois de plus, il faut faire attention à ne pas mélanger les deux populations en question dans ces deux tableaux, car celles-ci ne correspondent pas complètement l'une à l'autre (il est possible d'être Grec en étant né en France, ou ailleurs, et possible d'être Français, ou autre, en étant né en Grèce), il est curieux de noter qu'il y a près de trois fois plus de jeunes Grecs que de jeunes natifs de Grèce. Cet écart est néanmoins facilement explicable par la politique d'acquisition de la nationalité française expliquée plus haut dans le premier chapitre de cette partie. Un enfant né de parents étrangers en France acquiert automatiquement, sauf demande contraire de la personne, la nationalité française à ses 18 ans (voire 16 ans dans certains cas). Il est possible que la plupart des jeunes Grecs de France sont des enfants nés en France, puisque seulement 3 % des immigrés grecs appartiennent à cette tranche d'âge, et qu'ils acquerront la nationalité française à leurs 18 ans, sans forcément perdre leur nationalité d'origine. Ce dernier cas mérite attention aussi. Un étranger né en France et qui acquiert la nationalité française, à n'importe quelle période de sa vie, n'est plus comptabilisé dans les recensements comme étranger, même s'il conserve sa nationalité d'origine en vertu des lois autorisant la double nationalité. Il est donc impossible de connaître les effectifs de Grecs, par exemple, ayant la double nationalité française. La France, il est bon de le répéter, autorise la double nationalité

sans la reconnaître, ce qui fait qu'un binational n'est reconnu que comme Français au moment du recensement⁴¹.

De même, ces tableaux renseignent aussi sur les proportions de retraités (60 ans et plus) de nationalité grecque ou nés en Grèce et vivant en France. Il est alors remarquable de signaler que si 16 % des Grecs sont dans cette catégorie d'âge, plus du double le sont chez les immigrés grecs (36 %). Cet écart s'explique par l'acquisition de la nationalité française des primo-migrants issus de la deuxième et de la troisième vague migratoire vers la France, et ce selon les mêmes modalités et éventualités que celles expliquées plus haut pour les jeunes (pour la double nationalité entre autres).

Pour conclure, il est intéressant de noter que le tableau sur les immigrés suit la logique de la migration des Grecs en France. La tranche d'âge des 0-17 ans, très faible en effectifs, correspond à la troisième, voire quatrième, génération de Grecs vivant en France. Il est donc normal de constater que peu de jeunes d'origine grecque et résidants en France soient nés en Grèce : le flux migratoire s'étant stoppé avec la chute du régime des colonels en 1975 (Bruneau 1996 : 493).

Enfin, un commentaire mérite d'être fait sur la répartition hommes-femmes de ces tableaux. Dans les deux cas, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Si les données nationales sur la répartition hommes/femmes sur le territoire français (51,5 % de femmes pour 48,5 % d'hommes) et l'espérance de vie plus longue des femmes en France – près de 85 ans pour les femmes contre un peu moins de 79 ans pour les hommes⁴² – peuvent en partie expliquer le phénomène, aucune autre donnée ne permet pour l'heure d'aller plus loin dans l'analyse de cette réalité.

⁴¹ Il n'est pas question ici de critiquer un système, simplement de le décrire.

⁴² Source : insee.fr, onglet « population ».

IV. Synthèse statistique

1. *Les « nationaux »*

Si l'on compare les Portugais avec les Grecs ou les Espagnols, il est notable de remarquer que la structure des âges portugaise se rapproche assez sensiblement de celles des Grecs. En effet, une grande majorité de ces deux populations se situe dans la tranche des 18-59 ans (64,5 % pour les Espagnols et 75,5 % pour les Grecs), ce qui certes est normal au vu de la taille de la tranche, mais qui démontre tout de même une certaine ressemblance dans la pyramide des âges. Le manque de chiffres sur les Grecs (tableau en quatre tranches) ne permettent par ailleurs pas de dire si, à l'instar des Portugais, ils appartiennent plutôt à la tranche haute de la catégorie. A l'inverse, les Portugais et les Espagnols en présence en France présentent de grandes disparités quant à la pyramide des âges. Les tableaux avec un découpage en trois tranches mettent en avant, dans un premier temps, l'âge bien plus avancé des Espagnols (45,5 % de plus de 60 ans contre 22,5 % pour les Portugais), tendance confirmée et accentuée par les tableaux en quatre tranches. Ces derniers, en plus de confirmer cette première observation du vieillissement plus avancé des Espagnols, permettent d'aller plus loin dans cette direction. Ainsi, en ce qui concerne les deux dernières tranches de ces tableaux (« 25-54 ans » et « plus de 55 ans »), il est remarquable de voir que les chiffres sont à peu de choses près inversés : 50,5 % de 25-54 ans pour les Portugais contre 36,5 % pour les Espagnols et 32,5 % de plus de 55 ans pour les Portugais contre 52,5 % pour les Espagnols. L'explication d'un tel phénomène est simple : si le Portugal n'a connu qu'une seule vague d'émigration massive vers la France dans les années soixante, l'Espagne, elle, en a connu deux : celle des années soixante mais aussi celle des années trente pendant et après la Guerre civile. Les effectifs d'Espagnols âgés peuvent s'expliquer par la présence de cette première vague, celle des Républicains.

Une deuxième observation est à signaler à propos de la population « jeune ». Avec 13 % de moins de 18 ans et 17 % de moins de 25 ans, la population portugaise de France semble plus se renouveler que celle de ses homologues grecs (8,5 % de moins de 18 ans) et espagnols (7 % de moins de 18 ans et 11 % de moins de 25 ans). Ces chiffres sont donc a priori contradictoires avec l'histoire de l'immigration portugaise, qui cela a été vu plus haut, ne

fournit plus autant d'effectifs. L'explication à ces chiffres relativement hauts peuvent s'expliquer par les règles de l'accès à la nationalité en France pour les enfants nés de parents étrangers (chapitre 1 de cette partie) Il est hautement probable qu'une grande partie de ces mineurs accèderont à la nationalité française à leur majorité, ou du moins à une double nationalité franco-portugaise, ce qui les exclura d'un tel recensement, puisque la France ne reconnaît pas la double nationalité simultanée et préférera toujours prendre en compte en priorité la nationalité française.

Enfin, pour terminer avec l'examen de ces tableaux, une remarque sur la proportion d'hommes et de femmes doit être faite. Pour la première fois, et très étonnamment a priori, les hommes sont plus nombreux que les femmes. Mais lorsque l'on regarde l'histoire de l'immigration portugaise, ses causes et ses migrants, il est tout de suite perceptible que celle-ci était majoritairement masculine et que, si un grand nombre de regroupements familiaux ont eu lieu par la suite, beaucoup d'hommes sont arrivés et sont restés seuls en France (beaucoup de travailleurs mais aussi des jeunes hommes fuyant le service militaire et l'incorporation dans les troupes allant combattre en Afrique lors des guerres coloniales : « L'armée portugaise évalue à 150 000 le nombre de jeunes s'étant soustrait au service militaire » (Volovitch-Tavarès 2001 : 29)).

2. Les « natifs »

En comparant la structure des âges des immigrés portugais avec celles des immigrés grecs et espagnols, il est aisé de remarquer un rapprochement entre les natifs du Portugal et de Grèce. Si les natifs grecs sont un peu plus âgés en proportion que les natifs portugais, la pyramide des âges, certes incomplètes car les tranches ne correspondent pas toutes au même écart, est assez similaire : très peu de jeunes (3 % pour les immigrés grecs et 4 % pour les portugais), une énorme majorité d'actifs (61 % pour les grecs et 70,5 % pour les portugais) et plus d'un quart, et même plus pour les immigrés grecs, âgé de plus de 60 ans (36 % pour les grecs et 25,5 % pour les portugais). En revanche, et à l'instar des observations menées pour les étrangers, il existe de grandes différences avec la communauté espagnole, qui possède, elle, une majorité d'immigrés de plus de 60 ans (54,5 % contre 25,5 % pour les immigrés portugais). La même explication peut être fournie : la vague massive des Républicains des

années trente est encore bien visible dans la population née en Espagne et en présence en France. Néanmoins, un rapprochement entre immigrés portugais et espagnols est à faire en ce qui concerne les mineurs avec très peu de moins de 18 ans en présence (4 % pour les natifs portugais et 2 % pour les espagnols) alors qu'ils sont plus nombreux à posséder la nationalité portugaise ou espagnole (acquisition de la nationalité française à la majorité). Les chiffres du tableau avec un découpage en quatre tranches d'âge confirment toutes ces observations et, comme cela a été démontré pour les nationaux, ces mêmes chiffres s'inversent entre Portugais et Espagnols pour les tranches d'âges 25-54 ans et plus de 55 ans.

Il est intéressant aussi de constater que les immigrés espagnols sont bien plus anciens que leurs homologues hellènes. Ainsi, sur les deux populations en question, les natifs de Grèce appartiennent très majoritairement à la population des « 18-59 ans » (61 %) alors que les natifs d'Espagne sont beaucoup plus nombreux à être issus de la génération des « plus de 60 ans » (54,5 %). Néanmoins, il existe un point commun entre ces deux communautés : toute deux ne se renouvellent que très peu (3 % de mineurs nés en Grèce et 2 % en Espagne). Par conséquent, il semble que, d'après les chiffres, bien que bien moins nombreux en France, les natifs de Grèce sont une population plus active, c'est-à-dire plus jeune, proportionnellement, que les natifs d'Espagne.

La proportion hommes/femmes est une fois encore à l'avantage des hommes (51 %) et l'histoire de l'immigration portugaise, cela a été vu plus haut, explique ce dernier. Néanmoins, il est notable de constater qu'il existe une petite disparité entre les personnes de nationalité portugaise et les immigrés portugais. En effet, si 51 % des immigrés sont de sexe masculin, 53,5 % des nationaux le sont. Cet écart laisse donc entendre que les immigrées portugaises ont eu accès à la naturalisation plus souvent que les hommes.

PARTIE 2 : Comment catégoriser une langue parlée par les migrants ?

Introduction

Cette deuxième partie de la thèse sera consacrée à une approche générale des types de langues parlées par les migrants. Après avoir présenté la problématique et la méthodologie puis la situation de l'immigration aujourd'hui en France, en Aquitaine et à Bordeaux, il convient, avant de traiter de la question du territoire linguistique, et avant d'analyser les résultats obtenus sur le terrain, de mener une étude sur le concept central de cette recherche : les langues parlées par les migrants. La paraphrase utilisée ci-dessus n'est d'ailleurs en aucun cas anodine et ne répond pas encore à la question posée dans le titre de cette partie : comment catégoriser les langues parlées par les migrants ?

La partie qui va suivre, découpée en cinq chapitres, essaiera donc de répondre à cette question, d'une part en croisant les différentes données issues des recherches des géographes spécialisés dans les mouvements humains (chap. A et C) et d'autre part en analysant des données plus linguistiques (chap. B et C). Ainsi, au fur et à mesure de l'avancement de celle-ci, une taxinomie des notions utilisées pour catégoriser les langues parlées par les migrants (« langue(s) d'immigration », « langue(s) de migrants », « langue(s) d'immigrés »...) sera développée (chap. E).

La démarche de cette partie sera donc de préciser et de définir l'ensemble des notions employées et employables pour catégoriser les langues parlées par les migrants. Il s'agira donc d'une taxinomie mais aussi d'une typologie. Typologie puisqu'un travail de ce genre définit des types de langues en fonction de plusieurs critères, critères qui seront listés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Mais il est clair aussi que ce travail s'inscrit dans une taxinomie puisque les notions seront hiérarchisées les unes par rapport aux autres. Le travail présenté ci-dessous a donc une double ambition : taxinomique puisqu'il va hiérarchiser les types de langues les unes par rapport aux autres et typologique puisque cette taxinomie servira à définir des types de langues en fonction de critères préalablement établis. Le terme de typologie arborescente sera un bon compromis pour définir le travail présenté.

De plus, et avant de se lancer dans une analyse concrète, il est important de définir certains termes qui seront employés abondamment dans ce travail. Ainsi, le terme locution

sera utilisé dans sa neutralité la plus totale : « langue d'immigration » est une locution avant peut-être de devenir une notion. Le terme « notion » sera utilisé pour nommer une locution qui sera définie et qui pourra intégrer une éventuelle taxinomie ou une éventuelle typologie. La « macro-notion » sera, quant à elle, la notion qui aura été choisie comme tête des autres, celle qui sera l'hyperonyme de toutes les autres. Et enfin, le « concept » représentera l'ensemble des notions et macro-notions. Ce dernier a déjà été signalé dans le titre de la partie et sera l'ensemble « types de langues parlées par les migrants ». Ces termes seront redéfinis plus clairement dans la synthèse de cette partie lorsque toutes les analyses auront été réalisées.

Néanmoins, si ce travail peut être utile et assez nouveau, il pose tout de même la question d'une recherche plus globale sur toutes les notions désignant les langues minoritaires. De plus, l'exposé présenté ci-dessous a besoin pour exister plus pleinement d'être inscrit dans cette recherche plus globale (chap. D).

Chapitre 1 : Migrations et langues : mise en place conceptuelle et applications

La première des définitions utile pour ce projet est évidemment celle autour de laquelle s'articulera tout le champ morphologique et sémantique de la migration. Une compréhension très claire de ce terme, « migration » donc, est en effet primordiale à ce stade de la recherche. Elle permettra de clarifier les différentes configurations des communautés issues de la migration présentes dans notre pays, mais aussi en Europe et dans le monde, et sera la prémisse indispensable à toutes les notions qui vont en découler par la suite. La notion définie et les différents traits distinctifs de celle-ci cernés, il sera alors plus aisé de l'appliquer à l'objet principal de cette étude : les langues utilisées par les migrants.

I. Qu'est-ce qu'une migration ?

La définition qui va suivre, purement géographique, sera découpée en cinq caractéristiques. Ce découpage, ainsi fait, servira à la compréhension du phénomène mais sera aussi d'une aide non négligeable pour cerner les phénomènes de diaspora et de communauté transnationale. Les trois premières caractéristiques, basiques mais indispensables, qualifient la migration dans sa configuration la plus générale possible : un mouvement de personnes d'un point à un autre. Les deux dernières sont, quant à elles, plus analytiques. Elles chercheront à comprendre les raisons du départ et la durée de la migration, ce qui nous aidera à organiser et à catégoriser les migrations. Par la suite, cette catégorisation servira de base à une classification de ces communautés en diasporas ou en communautés transnationales, bien que d'autres facteurs entrent bien évidemment en ligne de compte. Cette différenciation entre deux types de communautés migrantes, indispensables aux géographes, le sera aussi pour le sociolinguiste, le rapport à la langue étant à priori différent selon que l'on soit « membre », ou que l'on se déclare « membre », d'une diaspora ou d'une communauté transnationale.

1. Un déplacement

La migration, dans sa définition de base, est décrite comme « le déplacement de personnes (...) qui est le fait soit d'une population entière soit d'individus (...) » (Trésor de la Langue Française informatisé, désormais TLFi⁴³), « d'individus ou de population » (Larousse en ligne, désormais Larousse⁴⁴), « d' (...) éléments mobiles » (Baud, Bourgeat, Bras 1995 : 215) ou de « movement of people » (Mayhew 2004 : 328). Ces définitions, bien sûr insuffisantes, donnent néanmoins les deux premières grandes caractéristiques de cette notion : le déplacement ainsi que le caractère individuel ou collectif de cet acte, bien que quelques géographes déclarent « (qu') on (ne) parle de migration que pour évoquer des phénomènes (...) massifs » (Baud *et al.*, 1995 : 215).

2. Un acte collectif ou individuel

Cette caractéristique, qui rappelle qu'une migration peut être collective, est a priori non nécessaire mais sera tout de même importante dans la suite de la définition lorsque seront différenciés plusieurs types de migrations. En effet, beaucoup de personnes ont tendance à systématiquement associer les migrations de groupes aux phénomènes diasporiques. L'association migration collective et diaspora est, d'ailleurs, tellement commune aujourd'hui que les auteurs spécialisés dans l'observation et la description des diasporas doivent désormais faire remarquer l'ambiguïté entre ces deux termes : « son usage (celui de diaspora) s'est tellement généralisé qu'il tend à s'appliquer à toutes les formes de migrations et de dispersion d'un peuple [...] » (Bruneau 2004 : 7). La réalité de ce phénomène étant bien plus complexe, cette assertion n'est pas toujours vraie : une migration collective, que celle-ci soit à l'échelle d'un peuple ou d'un groupe n'est pas forcément constitutive d'une diaspora. Cela sera analysée plus bas.

Une migration pourra donc aussi bien être à l'échelle d'un individu, bien que celle-ci soit moins intéressante par son côté difficilement observable et (socio)linguistiquement non-pertinent.

⁴³ <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

⁴⁴ <http://www.larousse.fr/>

Ces deux premiers critères étant posés (déplacement, caractère individuel ou collectif de celui-ci), une troisième question se pose alors : vers quel(s) lieu(x) s'effectue(nt) ces déplacements ?

3. Un point de départ et une destination

Les migrations qualifient donc un déplacement qui peut se produire d'un pays à un autre mais aussi d'une région à une autre. Ce phénomène est donc double : « internal migration » (« where no national boundaries are crossed ») versus « international migration » (Mayhew 2004 : 328), « migrations internationales » versus « interrégionales » (Brunet, Ferras, Théry 1993 : 329), « migrations internes » versus « migrations externes » (Baud et al. 1995 : 216-217).

Cette réalité de la migration d'une région vers une autre est réelle, certains allant jusqu'à forger de nouveaux termes pour analyser concrètement ce phénomène. Ainsi les termes de « in-migration » et de « out-migration » (Mayhew 2004 : 328) pour décrire, ici l'action de partir de sa région et, là, l'action inverse d'arriver dans une région en sont une preuve.

Les migrations « interrégionales », pour reprendre Roger Brunet et al., ne sont pas forcément des migrations professionnelles, elles peuvent avoir exactement les mêmes causes que les migrations internationales. Elles seront donc placées au même niveau, même s'il est vrai que dans un pays comme la France, elles seront souvent de nature professionnelle. Il devient alors évident qu'ici, l'intérêt se portera exclusivement sur les migrations de pays à pays puisque le thème central de cette recherche est la pratique des langues d'origine, de migrants. Une migration interrégionale, dans le cas de la France, ne se fait pas entre deux territoires linguistiquement différents, bien que, par exemple, un Basque locuteur quotidien de l'euskara venant travailler à Bordeaux se retrouverait exactement dans cette configuration. Ceci est tout de même à nuancer par le fait que tous les citoyens français vivant en France doivent en théorie savoir parler français car si la France est un Etat plurilingue de fait, il reste néanmoins monolingue de droit, avec pour conséquence paradoxale mais logique un

monolinguisme devenu de fait puisque tous les citoyens passés par le système scolaire obligatoire sont compétents en français.

Une autre question se pose dès lors : celle de la durée de ces migrations. Sont-elles temporaires ou définitives ? La réponse à cette question est évidemment plus complexe qu'il n'y paraît et cette dernière amènera alors un autre questionnement, sûrement le plus important, qui analysera le caractère volontaire ou forcé des migrations, ce qui obligera à réfléchir sur les raisons de ces mouvements de population(s) esquissées plus haut.

4. Un temps plus ou moins long

La migration possède donc une dualité temporelle. Elle peut, en effet, être « temporary or permanent » (Mayhew 2004 : 328), « périodiques (ou) définitives » (Brunet et *al.* 1993 : 329) ou « durable (ou) ponctuel, temporaire et de courte durée » (Baud et *al.* 1995 : 215). Les spécialistes remarquent tous ce double phénomène mais ont deux approches différentes pour l'analyser. La première école qualifie ces déplacements de « mouvements » lorsqu'ils sont « ponctuels », la migration correspondant « à un déplacement aboutissant à une véritable installation » (Baud et *al.* 1995 : 215) ; la notion de « mobilité géographique » étant aussi utilisée (Brunet et *al.* 1993 : 333). A l'inverse, une deuxième école accepte les déplacements temporaires ou périodiques comme un phénomène relevant de la migration : « migrations may be temporary or permanent » (Mayhew 2004 : 238). Ce dernier fait est également observé par Roger Brunet *et al.* (1993 : 329) :

« (...) on distingue entre migrations *périodiques* et migrations *définitives*, ou du moins à très longue période : celles-ci impliquent l'abandon définitif, ou très durable, du lieu de départ ; celles-là un retour régulier au lieu de départ, qui reste lieu de résidence ».

La durée pouvant varier, les migrations temporaires ne relèvent pas toutes de la même configuration géographique, sociologique et politique. L'assimilation des migrations temporaires à des déplacements de travail est alors quelque peu réductrice, bien que majoritairement significatives de ce type de migration : « temporary migrations may be

seasonal, as migrant workers move in search of work, or periodic, as when a worker (...) moves to an industrial, urbanised area » (Mayhew 2004 : 238).

De plus, « (l') espoir de retour » (Baud et *al.* 1995 : 217) de beaucoup de communautés migrantes peut faire penser qu'il n'existe pas réellement de migrations définitives ou permanentes : « abandon définitif, ou *très durable*, du lieu de départ » (Brunet et *al.* 1993 : 329) et, bien que ce retour n'est très souvent que mythique, et transmissible de génération en génération, chez la plupart des migrants, il conditionne néanmoins leur façon de vivre dans le pays d'origine.

5. *Un choix ou une contrainte*

Ce questionnement sur l'existence réelle des migrations définitives guide la réflexion sur le caractère forcé ou volontaire de ce déplacement et, donc, des causes qui ont engendré ce dernier : « (...) voluntary migration refers to unforced movements, compulsory migration describes the expulsion of minorities from their country of birth by governments, or by warring factions » (Mayhew 2004 : 328). Phénomène une fois de plus bien clarifié par Roger Brunet *et al.* (1993 : 330) :

« elles (les migrations) n'ont pas le même sens selon qu'elles résultent d'un choix délibéré ou d'une contrainte, qu'elles concernent des riches ou des pauvres, qu'elles se font à l'intérieur d'une même communauté ou avec changement de langue, de nation, de culture »

Une catégorisation des migrations est alors possible selon leurs degrés de contraintes au moment du départ.

Trois catégories ressortent assez aisément, tout en sachant que la complexité des mouvements humains ne peut se réduire à seulement trois cas et que très souvent ces catégories se chevauchent. Les migrations volontaires, économiques et forcées seront les trois configurations très généralistes utilisées pour tenter d'appréhender ce phénomène. La dernière catégorie sera évidemment la plus complexe à définir et à analyser puisque bien des éléments

peuvent conduire une personne ou un groupe de personnes à ne pas avoir le choix de quitter son pays d'origine : souvent, migrations économiques et forcées ne sont pas très éloignées.

a. Les migrations volontaires

La première catégorie se réfère aux déplacements volontaires d'une population pendant une colonisation : « (...) settlement of new lands » (Mayhew 2004 : 329). Bien que la conquête de nouveaux fronts pionniers soit plus rare aujourd'hui, ce type de migration existe encore. Les migrations de paysans sans terre ou les colonisations de terres peu peuplées, comme celle des Chinois au Tibet, en sont des exemples modernes. La question qui se pose à partir de ce dernier exemple, mais aussi théoriquement, est celle de la réelle volonté de ces migrants Chinois d'aller vivre au Tibet : est-ce la leur, est-elle guidée par des raisons économiques ou est-elle celle de leur gouvernement ? Dans le cas où les colons sont forcés par leur gouvernement ou par des raisons pécuniaires, la migration n'est plus complètement volontaire et n'appartient plus à cette catégorie mais à celles qui sont de nature économique (b.) ou à celles qui sont forcées (c.) et qui seront abordées toutes deux plus avant. Ainsi, le caractère un peu particulier de ce type de migrations volontaires est assez gênant pour ces raisons. Elles seront classées, par la suite, avec les migrations économiques, afin de faciliter la compréhension et la typologie des communautés qui sera exposée plus bas.

Les deux prochaines catégories seront, donc, plus importantes pour cet essai de taxinomie car beaucoup plus fréquentes et d'actualité. La première pose directement la question du caractère à priori volontaire de la migration lorsque celle-ci trouve ses origines dans un but économique.

b. Les migrations économiques

Ce type de migration est celui qui draine le plus de personnes à travers le monde. Sa réalité est bien plus complexe que certains veulent le croire : « in economic migration people move from a poor area to a richer area » (Mayhew 2004 : 329). Elles regroupent, certes, les migrations de travailleurs pauvres (comme celles des Portugais vers la France dans les années 1960), mais aussi celles des élites (*brain drain* vers les pôles d'attractivité scientifiques et

économiques) et des « riches » (fuite vers les paradis fiscaux ou en direction de lieux de vie considérés comme plus agréables, telle la migration anglaise dans le Sud-Ouest de la France des années 1990 et 2000). Il est tout de même important de noter que les migrations de travailleurs pauvres représentent la quasi-totalité de cette catégorie.

Bien qu'elles ne soient absolument pas forcées par un événement tiers (Etat, guerre...), il serait trop simple de dire que ces migrations résultent entièrement d'un choix délibéré et d'une volonté réelle de quitter son « chez soi ». On ne quitte pas son pays ou sa région d'origine de « bon cœur » lorsque ce départ trouve son essence dans des raisons économiques, la réalité des choses dicte de comportement. Il est vrai aussi, qu'à l'intérieur même de cette catégorie, il existe des disparités de contraintes entre le travailleur pauvre qui va chercher un meilleur cadre de vie et le « riche » qui cherche, lui, à trouver un « encore meilleur » cadre de vie.

Ce type de migrations est, en outre, caractéristique du regroupement de ces migrants en communautés transnationales (la notion sera définie plus bas), sans pour autant relever exclusivement de celles-ci. La migration résultant d'un choix délibéré, tout en étant plus ou moins contrainte par la force des choses (manque de travail, économie au ralenti), font que les migrants de mêmes origines se regroupent en communautés et gardent des liens forts avec leurs pays ou leurs régions de départ. La vitalité de la langue, de la religion ou des coutumes d'origine dans le pays d'accueil ainsi que les retours fréquents vers le pays d'origine (ou plutôt la région ou la localité de ce même pays) sont autant d'indices qui nous permettent de les classer ainsi.

Les communautés portugaises, algériennes ou même anglaises de France sont des exemples indiscutables de ce phénomène⁴⁵. Mais attention, toutes les migrations économiques ne rentrent pas dans ce schéma. Les migrations d'élites ne sont évidemment pas constitutives de communautés transnationales, de par leur côté souvent individuels ou presque. De plus, les élites ont souvent beaucoup plus de facilité à s'insérer dans une nouvelle culture, n'ayant pas à se justifier d'être ici. Néanmoins, il arrive que ces élites se regroupent comme telles, comme les Indiens de la Silicon Valley en Californie. Avec le temps aussi, une communauté de ce

⁴⁵ En majorité, du moins. Le passé commun entre la France et l'Algérie invite à être plus attentif et moins catégorique pour un cas comme celui des Algériens immigrés en France. Certains d'entre eux n'ont en effet jamais cessé d'être Français.

type peut disparaître par assimilation (et non intégration)⁴⁶ dans le pays d'accueil, comme il semble que cela soit le cas des Italiens en France, même si cette dernière affirmation peut porter à débat (Campani, Catani 1985 : 143-160, Cappelletto 2003). De plus, un retour au pays des migrants peut aussi amener la disparition d'une telle communauté.

En allant plus loin dans les aspects théoriques, une partie d'une communauté peut se constituer comme une communauté transnationale et une autre être complètement assimilée. De plus, une autre configuration est possible avec le phénomène diasporique. Cela sera présenté dans les lignes qui suivront.

c. Les migrations forcées

Les guerres, l'esclavage, les déportations, les expulsions de minorités ont amené beaucoup de personnes à quitter ou fuir leurs pays ou régions d'origine. Mais, contrairement aux migrations de colonisation ou économiques, qui ont, certes, des contraintes plus ou moins importantes mais relèvent toujours d'un choix (bien que celui-ci puisse être dicté par la force des choses, l'individu ou la communauté semblent avoir le « temps » d'organiser leur migration), ce type de migration ne résulte en aucun cas d'une option prise par le migrant : « compulsory migration describes the expulsion of minorities from their country of birth by governments, or by warring factions » (Mayhew 2004 : 328). Cette définition, insuffisante car il ne faut pas omettre les départs d'individus ou de communautés qui se sauvent alors qu'ils ne sont pas directement expulsés par un gouvernement ou par les belligérants d'une guerre, est sans équivoque. Et, hélas, les exemples ne manquent pas : entre autres, les Juifs fuyant les persécutions en Europe au cours des siècles, les Grecs fuyant la dictature des colonels, la Grande Catastrophe ou les massacres du Pont, les Arméniens essayant d'échapper au génocide de leur peuple, etc. Le cas de l'esclavagisme, en théorie aboli, est encore un cas de migration forcée.

Souvent, le fait d'avoir été chassé ou d'avoir fui son pays ou sa région d'origine constitue la première caractéristique de la constitution d'une communauté en diaspora (notion

⁴⁶ Si l'assimilation vise à faire disparaître toute spécificité culturelle, religieuse ou linguistique d'une communauté migrante, l'intégration, au contraire, admet la persistance de ces traits distinctifs au sein d'une société multiculturelle. Ainsi, une communauté complètement assimilée au pays d'accueil cesserait d'exister.

définie plus en détail par la suite). La fuite ou l'exclusion étant précipitée, ces personnes se retrouvent dispersées dans plusieurs Etats ou régions d'accueils. Et, une diaspora, au contraire d'une communauté transnationale⁴⁷, est déterminable par les liens que les peuples dispersés ont entre eux, en plus de ceux avec le pays d'origine. Le mythe du retour est une deuxième caractéristique très présente dans ce type de groupe d'expulsés car le départ non-préparé laisse un sentiment d'inachevé à ces personnes.

Cette constitution en diaspora n'étant pas automatique, il se peut que ces ensembles d'individus se construisent comme des communautés transnationales, mais aussi qu'ils gardent simplement leur statut de réfugiés ou d'exilés (ces deux cas-là ne seront pas traités ici, leur caractère particulier les rendant difficilement analysables).

De plus, une communauté qui se constitue comme une diaspora peut, avec le temps, devenir une communauté transnationale et perdre ce trait diasporique, ou simplement s'assimiler au pays d'accueil. Le cas des Chinois aux Etats-Unis ou en Europe est très représentatif de cela. Constitué en diaspora pendant longtemps (volonté quasi-mythique de retour au pays, existence en dehors de ce pays, réseau entre pays ou région), ce peuple de migrants s'est peu à peu mué en communauté transnationale (retour vers le pays un peu plus fréquent, interlocuteur privilégié de ce pays dans le monde, rapport économique avec ce dernier) : « elles [les communautés chinoises] se comportent comme des émigrés liés à un pays d'origine ; débattent de sa démocratisation, y investissent et parfois vont y vivre » (Helly 2006 : 26).

Ce travail de clarification conceptuelle autour de la définition moderne de la notion de migration, et de toutes ses facettes et acceptions, amène maintenant à un examen détaillé du champ morphologique gravitant dans l'orbite de cette notion, prise comme la notion subsumant toutes les autres. Comment en effet prétendre définir clairement et sans ambiguïtés une notion comme « migration » sans analyser, ou du moins présenter le champ morphologique⁴⁸ dont la notion fait partie ?

⁴⁷ Si toute diaspora peut être considérée comme une communauté transnationale, la complexité de celle-ci amènera une distinction nette dans cette thèse entre ces deux concepts.

⁴⁸ Champ regroupant tous les mots ayant un même radical, préfixe ou suffixe (cf. la très bonne définition de Robert, 2008 : 30)

II. Champ morphologique

L'étude du champ morphologique dont dérive une notion de départ est tout aussi importante que l'examen de la notion en elle-même car elle aide à mieux cerner les limites de la signification de celle-ci et les frontières de ses acceptions possibles et imaginables. Partant du radical [-migr-], présent dans « migration » et « migrer », issu du latin *migratio*, « passage d'un lieu à un autre » et *migrare*, « s'en aller d'un endroit » (TLFi), lui-même issu de la racine indo-européenne *MEI-, « changer »⁴⁹, la liste complète des entrées appartenant à ce champ morphologique puis une définition dictionnaire (tirée du TLFi) de ces dernières seront données. Ce travail, certes empirique et relativement peu intéressant pour le sujet principal de cette thèse que sont les langues dites d'immigration, s'avérera d'une importance non négligeable lorsqu'il sera appliqué à l'objet langue dans le chapitre suivant. Souvent, en effet, les notions dérivées – donc différenciées lexicalement – d'un même champ morphologique sont substituables entre elles dans le discours – et sont donc a priori synonymes. Cette hypothèse se vérifiera plus bas et amènera bien des questionnements lorsque seront analysées les différentes locutions utilisées par les linguistes pour catégoriser les langues parlées par les migrants.

1. Présentation du champ

Le champ morphologique s'articulant autour du radical [-migr-] est distribué en deux catégories, selon le nombre de modifications opérés au radical. La première catégorie regroupe les termes créés en faisant subir une seule modification à ce dernier, au niveau du suffixe, et contient cinq occurrences :

- « migration »,
- « migrer »,
- « migrant »,
- « migratoire »,
- « migrateur ».

La seconde, qui regroupe les termes créés par le biais de deux modifications, tant au niveau du préfixe que du suffixe, en contient huit :

- « immigration »,

⁴⁹ Il y a trois autres racines *MEI-, l'une exprimant l'idée de petitesse (*menu*, *mince*, *minute*), une autre celle de fortification par un mur (*mur*, *munition*), et la troisième celle de lien (*mitre*) (Rolland 2012, <http://projetbabel.org/mots/index.php?p=muer>).

- « immigrer »,
- « immigrant »,
- « immigré »,
- « émigration »,
- « émigrer »,
- « émigrant »,
- « émigré ».

Ces douze occurrences représentent donc le champ morphologique du radical [-migr-]. Champ incomplet puisqu'il manque les couples « immigratoire » / « émigratoire » et « immigrateur » / « émigrateur », certes exclus des dictionnaires mais attestés tant en langue orale qu'écrite⁵⁰, tout comme le terme « migrance », très utilisé récemment, notamment dans les travaux en sociolinguistique urbaine de Thierry Bulot *et alii.* (2010, 2011, entre autres). Champ auquel, pour être complet, doit s'ajouter « émigrette »⁵¹ et « migratile »⁵², attesté dans le TLFi, mais qui ne correspondent pas au champ thématique de la migration humaine. Enfin, et pour être tout à fait exhaustif, il faut ajouter à ce champ, les accords en genre et en nombre ainsi que les conjugaisons que peuvent subir ces douze occurrences. Ainsi, par exemple, « migrant » peut se décliner en « migrante », « migrants » et « migrantes » alors que « migrer » peut se conjuguer comme suit : « migre », « migrait » ou « migraient », par exemple.

2. Contenu lexicologique du champ

Concernant le contenu lexicologique de ce champ morphologique, le TLFi donne les définitions suivantes de ces douze termes ; le terme « migration » étant volontairement répété ici après la définition plus poussée vu plus haut afin d'avoir une certaine continuité dans les définitions présentées. De même, la définition du terme immigré est également répétée alors que celle-ci a déjà été évoquée dans la partie 1 (A.I.2.). Les définitions seront reproduites

⁵⁰ Par exemple, Rouquié (1974 : 133), pour « immigratoire », Holz (1988 : 405), pour « émigratoire », Tomé (2006 : 56), pour voir les deux associés et Hebette (1954 : 86), pour le couple « immigrateur » / « émigrateur » (dans un usage certes vieilli et sûrement régional).

⁵¹ Jouet, à la mode pendant l'émigration de 1790, composé d'un disque double autour duquel s'enroule et se déroule un cordonnet attaché dans l'axe (voir définition « émigré » du TLFi).

⁵² Adjectif médical synonyme de migrateur (voir définition « migrateur » du TLFi).

telles quelles, à l'exception de certaines mises en contexte, tirées d'ouvrages littéraires ou scientifiques, qui seront supprimées pour plus de clarté⁵³. De plus, lorsque la définition s'éloignera trop de l'objet étudié (les migrations humaines), une coupure sera faite et sera signalée⁵⁴. Ces définitions sont reproduites ici car leur contenu servira, par la suite, à construire une typologie des notions servant à catégoriser les langues parlées les migrants.

« **MIGRATION**, subst. fém.

Déplacement d'une personne, d'un animal ou d'une chose.

A. — Déplacement de personnes d'un lieu dans un autre, en particulier d'un pays (émigration) dans un autre (immigration) pour des raisons politiques, sociales, économiques ou personnelles, et qui est le fait soit d'une population entière, soit d'individus s'intégrant dans un phénomène de société plus large. *Migrations humaines.* (...)

— *En partic.*

◆ Déplacement de personnes pour des raisons professionnelles, d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre à l'intérieur d'un même pays, temporairement ou définitivement. (...)

P. anal. Migration (professionnelle). Passage d'une situation professionnelle à une autre. (...)

◆ Déplacement en nombre de personnes, du domicile au lieu de travail et vice-versa, chaque jour ou chaque semaine. (...)

◆ Déplacement massif de personnes vers des lieux de loisirs, de vacances. (...)

— *P. méton.* Colonne, groupe de personnes en migration. (...)

— *P. anal.*

◆ Voyage qu'effectue(nt) une ou plusieurs personnes (...) ».

« **MIGRER**, verbe intrans.

Effectuer une migration (...) ».

⁵³ A chaque définition, la marque de ponctuation suivante : (...) marquera une coupure dans le texte original.

⁵⁴ Le relevé et le traitement de ces définitions ont été opérés sur le site internet du TLFi, dans la semaine du 24 Octobre 2011.

« **MIGRANT**, -ANTE, adj. et subst.

(*Travailleur*) *migrant*. Individu travaillant dans un pays autre que le sien. Synon. *immigré*. (...)

—*P. ext., subst.* Personne effectuant une migration. (...)

Part. prés. de *migrer* ».

« **MIGRATOIRE**, adj.

Relatif à la migration, généralement de personnes (...) ».

« **MIGRATEUR**, -TRICE, adj. et subst.

I. —Adjectif

A. —Qui effectue une migration.

1. [En parlant d'une pers. ou d'un ensemble de pers.] (...)

B. —[*P. méton. du subst.*]. (...)

II. —Subst. Personne, animal, parfois plante effectuant une migration (...) ».

« **IMMIGRATION**, subst. fém.

A. —Action de venir s'installer et travailler dans un pays étranger, définitivement ou pour une longue durée. Anton. *émigration, exode*. (...)

♦*Immigration brute*. Nombre total des immigrants. *Immigration nette*. Ce nombre diminué de celui des émigrés (d'apr. ROB.).

♦*Politique d'immigration*. Ensemble des lois restreignant et contrôlant l'immigration. (...)

♦*Office national d'immigration* (ordonn. 2 nov. 1945), chargé du recrutement par la France et de l'introduction en France des immigrants étrangers` (ROB.). (...)

P. ell. Administration qui s'occupe de l'immigration. (...)

—*P. méton., rare, emploi collectif*. Ensemble d'immigrés. (...)

B. —P. ext. *Immigration interne* ou *régionale*. Déplacements de population à l'intérieur d'un même pays (...) ».

« **IMMIGRER**, verbe intrans.

Venir dans un pays étranger pour s'y établir, souvent définitivement. Anton. *émigrer*. (...)

♦ *Emploi abs.* Il a immigré depuis peu (CAPUT 1969).

— *P. ext.* Passer d'un endroit à un autre (...) ».

« **IMMIGRÉ**, -ÉE, part. passé et adj.

I. — *Part. passé* de *immigrer*.

II. — *Emploi adj.* Qui est venu dans un pays étranger pour y trouver un métier et s'y établir plus ou moins durablement. (...)

— *Emploi subst.* Celui, celle qui a immigré (...) ».

« **IMMIGRANT**, -ANTE, part. prés. et adj.

I. — *Part. prés.* de *immigrer*.

II. — *Emploi adj.* Qui immigré. (...)

— *Emploi subst.*

♦ Celui, celle qui immigré (dans un autre pays). Anton. *autochtone, émigrant*. (...)

♦ *P. ext.* Celui, celle qui immigré de la campagne à la ville, d'une région à une autre (...) ».

« **ÉMIGRATION**, subst. fém.

A. — Action de quitter son pays, sa région pour des raisons économiques, politiques, religieuses. Anton. *immigration*. (...)

— *P. méton.* Ensemble des personnes qui émigrent. (...)

— *En partic.* [Hist. de la Révolution fr.] Exil volontaire des membres de l'aristocratie après la chute de la royauté. (...)

♦ *P. méton.* Temps durant lequel l'exil s'est déroulé (...) ».

« **ÉMIGRER**, verbe intrans.

A.— [Le suj. désigne une pers. ou un groupe de pers.]

I. Quitter son pays pour aller s'installer ailleurs, généralement à l'étranger. Synon. *s'exiler, s'expatrier*; anton. *immigrer*. (...)

◆ *Emploi pronom. réfl., rare*. (...)

— *En partic.* [Hist. de la Révolution fr.] Quitter la France après la chute de la royauté pour des motifs politiques (...) ».

« **ÉMIGRÉ**, ÉE, part. passé, adj. et subst.

I.— *Part. passé de émigrer*.

II.— *Emplois adj. et subst.* (Celui, celle) qui a quitté son pays, sa région d'origine pour l'étranger. (...)

— *En partic., subst.* [Hist. de la Révolution fr.] Aristocrate qui a quitté la France après la chute de la royauté (...) ».

« **ÉMIGRANT**, ANTE, part. prés., adj. et subst.

I.— *Part. prés. de émigrer*.

II.— *Emplois adj. et subst.* (Celui, celle) qui émigre.

A.— [En parlant de pers.] (...) ».

Avec ces définitions, qui seront considérées comme références tout au long de cette thèse, se présente le champ morphologique du radical [-migr-]⁵⁵. Les différentes données lexicales recueillies ici seront d'une aide précieuse dans l'analyse qui suivra car il est question maintenant d'appliquer cette définition de la migration, ainsi que son champ morphologique, à l'objet langue. Malgré une certaine facilité à appréhender le phénomène – les « langues d'immigration »⁵⁶ sont les langues parlées par les migrants – certains problèmes se posent tout de même quand à la richesse du lexique employé pour catégoriser ce type de langues bien particulier.

⁵⁵ Pour plus d'explications sur ce champ morphologique et lexical ainsi que pour une analyse diachronique et synchronique de celui-ci, voir Berchoud (2007 : 39-53).

⁵⁶ Locution choisie arbitrairement ici. Le choix aurait tout aussi bien pu se porter sur « langues de migrants » par exemple.

Chapitre 2 : Application du champ morphologique et lexical de « migration » à l'objet « langue »

I. Problématique et premières hypothèses

Il est évident, lorsque l'on parle de « langue de migrants » ou de « langue d'immigration » en sociolinguistique, que les premiers centres d'intérêts du chercheur vont se tourner vers la pratique de la langue en elle-même. Les problèmes de contacts linguistiques et d'enseignement de ces langues sur le territoire d'accueil seront centraux dans la démarche intellectuelle de ce dernier. Ce qui est d'ailleurs totalement logique puisque l'intérêt premier de la sociolinguistique est de comprendre la pratique des langues dans la société. Mais, comme souvent en linguistique, où l'objet d'étude est aussi l'outil permettant d'analyser ce dernier, des difficultés sont présentes dans le métalangage. Ainsi, très peu de travaux – si ce n'est l'article de Berchoud (2007 : 39-53) vu plus haut, bien que celui-ci ne traite pas des notions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants mais plutôt du champ morphologique des mots de l'immigration – ont vu le jour à propos du contenu sémantique des notions utilisées pour catégoriser théoriquement ces langues-là, contrairement aux travaux existants sur les langues régionales (Solé i Durany 2007 : 111-120, pour la notion de langue propre en Catalogne ou Boyer 2005 : 73-92 pour les notions de dialectes et de patois dans l'aire occitanophone). Cela démontre bien d'ailleurs que le rapport au territoire, qu'il soit réel ou mythique, est indispensable à la vitalité d'une langue (Viaut 2007 ; Viaut, Pailhé 2010, entre autres)

La démarche scientifique de ce sous-chapitre sera identique à celle des catalanistes ou des occitanistes. Une analyse claire et détaillée du champ morphologique, lexical et sémantique des notions utilisées pour catégoriser ou décrire une langue ou un type de langue est indispensable et est la prémisse à tous les autres travaux concernant ces mêmes langues. Ceci étant posé, il reste à expliquer les fondements conduisant à un tel raisonnement.

L'application de l'entité langue, en tant qu'objet mais surtout en tant que mot, au vaste champ notionnel de la migration pose problème. En effet, la littérature scientifique

sociolinguistique foisonne de locutions pour catégoriser les langues parlées par les migrants. Il suffit de lire ne serait-ce que quelques articles différents sur le sujet pour y rencontrer plusieurs notions morphologiquement – et donc sémantiquement – différentes pour catégoriser, a priori, cette même réalité : « langue de migrants », « langue des migrants », « langue d’immigration », « langue des immigrants », « langue immigrante », « langue des immigrés »⁵⁷, et bien d’autres encore. Le radical restant invariable, la plupart des lecteurs ne seront pas gênés par ces modifications minimales du signifiant mais, il n’existe pas de synonymie⁵⁸ parfaite⁵⁹ dans une langue et, en vertu du principe de solidarité de Saussure, s’il y a différents signifiants, il y a différents signifiés, même minimales⁶⁰. Partant de ce prédicat et de l’observation de ce foisonnement, l’utilité d’une analyse sémantique et lexicale de ce champ va de soi. Est-ce purement stylistique ? Est-ce un choix arbitraire de l’auteur ? Ce choix est-il conscient de la part des auteurs ou est-il dicté par le contexte ou le sujet ? Y’a-t-il vraiment synonymie entre toutes ces locutions ? Sont-elles interchangeables en contexte discursif ?

Avant de tirer des conclusions sans doute trop hâtives, un défrichage lexical, méthodique et minutieux, est indispensable à réaliser en amont. Pour ce faire, il faut recenser, collecter et trier toutes les notions usitées ci et là par les linguistes et tous les scientifiques s’intéressant aux langues parlées par les populations migrantes. Le travail réalisé par le GRILME⁶¹ et sa base de données appelée « Catégorisation des langues minoritaires en Europe CLME » va d’ailleurs dans ce sens. Mais, ce dernier, aussi bien soit-il fait, ne peut pas mettre en avant l’usage complet des notions tel qu’il est aujourd’hui et il faudra beaucoup, beaucoup de temps pour que ce corpus soit exhaustif. Comment faire alors ?

⁵⁷ Respectivement, Calvet (2000 : 15), Petek (2004 : 72), Deprez (2008 : 33), Drettas (2007 : 556), Baronian (2006 : 17) et Zirotti (2006 : 89).

⁵⁸ Parler de synonymie ici peut paraître exagéré puisque les termes de « migrant », « migration » ou « immigré », par exemple, appartiennent au même champ morphologique. Mais, en prenant les notions comme un bloc inséparable, il est justifié de les considérer comme étant des synonymes, ou du moins, des locutions candidates à la synonymie.

⁵⁹ « S’il y avait des synonymes parfaits, il y aurait deux langues dans une même langue » (Dumarsais 1730). Voir aussi, Depecker (2002 : 131-132) et Baylon & Mignot (2005 : 106-109).

⁶⁰ Principe de solidarité : dès que le signifiant change, le signifié change et vice-versa (Saussure 1916 (éd.1995) : 176 et suiv.).

⁶¹ GRILME : Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur les Langues Minoritaires en Europe (Contrat de recherche du Conseil régional d’Aquitaine 2008-2011 *Langues minoritaires et marges linguistiques en Europe LMMLE* (Maison des sciences de l’homme d’Aquitaine / EEE-CRDEI-ERSSàB)).

Une petite remarque se doit tout de même d’être faite avant de débiter cette tentative d’analyse. Le but de celle-ci n’est en aucun cas de juger l’utilisation des notions. L’objectif est simplement d’essayer de comprendre le métalangage employé afin de le rendre plus accessible.

II. Recherche des notions

1. Recensement

L’analyse doit donc, dans un premier temps et de manière empirique, lister toutes les combinaisons possibles. Pour ce faire, il suffit de prendre l’invariable [langue- + -migr-] puis de « l’habiller » avec toutes les modifications morphologiques possibles, comme le démontre le tableau suivant. En pratique, cela consiste à lister toutes les combinaisons envisageables comme cela est mis en évidence dans le tableau suivant. Les suffixes [-atile-] et [-ette-], très marginaux et rencontrés plus haut dans « migratile » et « émigrette » ne seront pas utilisés. Certaines cases du tableau sont vides car certaines variables, et évidemment invariables, sont moins productives que d’autres.

Tableau 2.1 : Liste des variables pour la formation des locutions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants :

invariable 1	variable 1	variable 2	variable 3	invariable 2	variable 4	variable 5
langue-	-∅	∅	∅-	-migr-	-ation-	-∅
	-s	d'	im-		-ant-	-s
		de	é-		-é-	-e
		des			-atoire-	-es
		de l' / du			-ateur-	
		de la			-ance-	
		en				

Réalisation A. Pascaud

La variable 1, composée de l’élément vide (marqueur du singulier) et de la marque du pluriel correspond à l’accord en nombre du terme langue. La variable 2 équivaut à la

préposition qui amène le complément du nom (de/d'/en) suivi de la détermination (le/la/les) du nom formé par les variables 3, 4 et 5 et l'invariable 2. Pour des raisons phonologiques, la préposition et le déterminant peuvent être contractés en un seul élément (de + les = des). C'est d'ailleurs pour cela que ces deux éléments seront traités ensemble dans cet exposé. Elle compte l'élément vide qui est utilisé lorsque l'ensemble [variable 3 + invariable 2 + variable 4 + variable 5] est adjectif de l'ensemble [invariable 1 + variable 1]. Les variables 3 et 4 sont celles de la préfixation et de la suffixation du radical [-migr-]. La variable 3 est aussi composée de l'élément vide car le préfixe n'est pas indispensable pour former les locutions. La variable 5 est celle de l'accord en genre ou en nombre du terme composé par les variables 3, 4 et 5. L'élément vide y figure, une fois de plus, comme marqueur du masculin singulier à l'instar de la première variable. Pour information, seule la variable 4 est indispensable pour former ces locutions, ce qui explique l'absence de l'élément vide dans cette colonne.

Le tableau fonctionne donc comme suit : [langue- + variable 1 + variable 2 + variable 3 + -migr- + variable 4 + variable 5]. Dans la pratique, cela pourrait correspondre à une combinaison : [langue- + -∅ + de + ∅- + -migr- + -ant- + -s] qui donnerait [langue de migrants]. Pour information et par précaution, il est utile de noter que le suffixe [-ateur-] de la variable 4 voit son féminin se réaliser en [-atrice-]. Ainsi, lors de la combinaison entre les variables 4 et 5, il est entendu que la formule [-ateur- + -e ou -es] produira [-atrice] et [-atrices] et non *[-ateure] et [-ateures]. De même, le terme « migrance » signalé dans le chapitre précédent est pris en compte ici. C'est pour cela que le suffixe [-ance-] figure dans ce tableau des variables, bien qu'il ne soit à priori que peu productif.

Parmi les plus de 1000 combinaisons possibles⁶², il est aisé de voir, sans faire de test de vérification, que la plupart de celles-ci s'avèrent être agrammaticales ou impossibles à former. A titre d'exemple, le suffixe [-ation-] de la variable 4 ne peut s'articuler avec les marqueurs de féminins [-e] et [-es] de la variable 5, les mots formés avec ce suffixe ne pouvant en aucun cas appeler une désinence féminine. Il en va de même pour le suffixe [-atoire-] qui, en outre, ne peut se combiner avec la variable 2. De plus, certaines locutions ne sont réalisables qu'avec le terme langue au singulier ou à l'inverse au pluriel. L'exemple de [langue- + -∅ + ∅ + ∅- + -migr- + -ant- + -es] est impossible à produire : * [langue migrantes].

⁶² Deux possibilités pour la variable 1, sept pour la variable 2, trois pour la variable 3, six pour la variable 4 et quatre pour la variable 5. Ce qui donne $2 \times 7 \times 3 \times 6 \times 4 = 1008$.

Il en est de même avec la combinaison inverse [langue- + -s + \emptyset + \emptyset - + -migr- + -ant- + -e] : *[langues migrante]. Un tri doit alors être fait.

2. *Tri*

Une deuxième liste doit donc être faite. Celle-ci regroupera toutes les combinaisons de variables qui produisent des locutions grammaticales ou, du moins, qui ne sont pas incompatibles grammaticalement. Pour plus de clarté, cette liste sera exposée de la manière suivante : les locutions seront classées dans un premier temps selon leur « radical dérivé », c'est-à-dire selon l'assemblage entre le radical [-migr-] et les éléments présents dans la variable 4 [-ation- ; -ant- ; -é- ; -ateur-/-atrice- ; -atoire- ; -ance-]. Puis, dans un deuxième temps, elles seront rangées selon la distribution de la variable 3, celle du préfixe. Elles seront enfin ordonnées en paires, selon la distribution de la variable 1, marque du singulier ou du pluriel de l'invariable 1 [langue-]. Chaque paire de locutions sera numérotée afin de faciliter la lecture de ces tableaux, selon le classement présenté ci-dessus.

Ainsi, et comme les tableaux suivants vont le démontrer, des locutions comme « langue immigratoire », « langue émigratoire » ou « langue de migrance » qui paraissent agrammaticales de par l'inexistence dictionnaire des termes « immigratoire », « émigratoire » et « migrance » sont prises en compte dans ce recensement car ces termes sont attestés ailleurs⁶³. De même, figurent dans cette liste des locutions difficilement interprétables hors contexte (et donc co-texte), « langue d'immigrations » par exemple, et des locutions, dont la grammaticalité est limitée et qui seront précédées d'un point d'interrogation, comme « ?langues d'immigrant ». Enfin, la volonté de classer ces locutions en paire, selon l'accord de l'invariable 1 [langue-], produit certaines locutions dont l'agrammaticalité ne pose aucun problème, contrairement à quelques autres présentes dans la liste qui va suivre. Ces dernières seront précédées d'un astérisque : « *langue migrantes ». Ces petits problèmes seront facilement résolus lors des tests d'usage.

Cette méthode permet ainsi de recenser 122 paires de locutions, rangées ici en six catégories de tableaux, selon la méthode de la « radical dérivé » vu plus haut. Ces mêmes

⁶³ Cf. A.II.1.

catégories seront scindées en trois sous-catégories de tableaux selon la préfixation du radical [-migr-].

Tableau 2.2 : Liste des locutions formées selon la formule [\emptyset - + -migr- + -ation-] :

	SINGULIER	PLURIEL
1	Langue de migration	Langues de migration
2	Langue de migrations	Langues de migrations
3	Langue des migrations	Langues des migrations
4	Langue de la migration	Langues de la migration
5	Langue en migration	Langues en migration
6	Langue en migrations	Langues en migrations

Tableau 2.3 : Liste des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -ation-].

	SINGULIER	PLURIEL
7	Langue d'immigration	Langues d'immigration
8	Langue d'immigrations	Langues d'immigrations
9	Langue des immigrations	Langues des immigrations
10	Langue de l'immigration	Langues de l'immigration
11	Langue en immigration	Langues en immigration
12	Langue en immigrations	Langues en immigrations

Tableau 2.4 : Liste des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -ation-].

	SINGULIER	PLURIEL
13	Langue d'émigration	Langues d'émigration
14	Langue d'émigrations	Langues d'émigrations
15	Langue des émigrations	Langues des émigrations
16	Langue de l'émigration	Langues de l'émigration
17	Langue en émigration	Langues en émigration
18	Langue en émigrations	Langues en émigrations

Tableau 2.5 : Liste des locutions formées selon la formule [\emptyset - + -migr- + -ant-].

	SINGULIER	PLURIEL
13	Langue de migrant	?Langues de migrant
14	Langue de migrants	Langues de migrants
15	Langue de migrante	?Langues de migrante
16	Langue de migrantes	Langues de migrantes
17	Langue des migrants	Langues des migrants
18	Langue des migrantes	Langues des migrantes
19	Langue du migrant	Langues du migrant
20	Langue de la migrante	Langues de la migrante
21	Langue migrante	*Langues migrante
22	*Langue migrantes	Langues migrantes

Tableau 2.6 : Liste des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -ant-].

	SINGULIER	PLURIEL
23	Langue d'immigrant	?Langues d'immigrant
24	Langue d'immigrants	Langues d'immigrants
25	Langue d'immigrante	?Langues d'immigrante
26	Langue d'immigrantes	Langues d'immigrantes
27	Langue des immigrants	Langues des immigrants
28	Langue des immigrantes	Langues des immigrantes
29	Langue de l'immigrant	Langues de l'immigrant
30	Langue de l'immigrante	Langues de l'immigrante
31	Langue immigrante	*Langues immigrante
32	*Langue immigrantes	Langues immigrantes

Tableau 2.7 : Liste des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -ant-].

	SINGULIER	PLURIEL
33	Langue d'émigrant	?Langues d'émigrant
34	Langue d'émigrants	Langues d'émigrants
35	Langue d'émigrante	?Langues d'émigrante
36	Langue d'émigrantes	Langues d'émigrantes
37	Langue des émigrants	Langues des émigrants
38	Langue des émigrantes	Langues des émigrantes
39	Langue de l'émigrant	Langues de l'émigrant
40	Langue de l'émigrante	Langues de l'émigrante
41	Langue émigrante	*Langues émigrante
42	*Langue émigrantes	Langues émigrantes

Tableau 2.8 : Liste des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -é-].

	SINGULIER	PLURIEL
43	Langue d'immigré	?Langues d'immigré
44	Langue d'immigrés	Langues d'immigrés
45	Langue d'immigrée	?Langues d'immigrée
46	Langue d'immigrées	Langues d'immigrées
47	Langue des immigrés	Langues des immigrés
48	Langue des immigrées	Langues des immigrées
49	Langue de l'immigré	Langues de l'immigré
50	Langue de l'immigrée	Langues de l'immigrée
51	Langue immigrée	*Langues immigrée
52	*Langue immigrées	Langues immigrées

Tableau 2.9 : Liste des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -é-].

	SINGULIER	PLURIEL
53	Langue d'émigré	?Langues d'émigré
54	Langue d'émigrés	Langues d'émigrés
55	Langue d'émigrée	?Langues d'émigrée
56	Langue d'émigrées	Langues d'émigrées
57	Langue des émigrés	Langues des émigrés
58	Langue des émigrées	Langues des émigrées
59	Langue de l'émigré	Langues de l'émigré
60	Langue de l'émigrée	Langues de l'émigrée
61	Langue émigrée	*Langues émigrée
62	*Langue émigrées	Langues émigrées

Tableau 2.10 : Liste des locutions formées selon la formule [migr- + -ateur-/-atrice-].

	SINGULIER	PLURIEL
63	Langue de migrateur	?Langues de migrateur
64	Langue de migrants	Langues de migrants
65	Langue de migratrice	?Langues de migratrice
66	Langue de migrantes	Langues de migrantes
67	Langue des migrants	Langues des migrants
68	Langue des migrantes	Langues des migrantes
69	Langue du migrateur	langues du migrateur
70	Langue de la migratrice	Langues de la migratrice
71	Langue migratrice	*Langues migratrice
72	*Langue migrantes	Langues migrantes

Tableau 2.11 : Liste des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -ateur/-atrice-].

	SINGULIER	PLURIEL
73	Langue d'immigrateur	?Langues d'immigrateur
74	Langue d'immigrateurs	Langues d'immigrateurs
75	Langue d'immigratrice	?Langues d'immigratrice
76	Langue d'immigratrices	Langues d'immigratrices
77	Langue des immigrants	Langues des immigrants
78	Langue des immigratrices	Langues des immigratrices
79	Langue de l'immigrateur	Langues de l'immigrateur
80	Langue de l'immigratrice	Langues de l'immigratrice
81	Langue immigratrice	*Langues immigratrice
82	*Langue immigratrices	Langues immigratrices

Tableau 2.12 : Liste des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -ateur/-atrice-].

	SINGULIER	PLURIEL
83	Langue d'émigrateur	?Langues d'émigrateur
84	Langue d'émigrateurs	Langues d'émigrateurs
85	Langue d'émigratrice	?Langues d'émigratrice
86	Langue d'émigratrices	Langues d'émigratrices
87	Langue des émigrateurs	Langues des émigrateurs
88	Langue des émigratrices	Langues des émigratrices
89	Langue de l'émigrateur	Langues de l'émigrateur
90	Langue de l'émigratrice	Langues de l'émigratrice
91	Langue émigratrice	*Langues émigratrice
92	*Langue émigratrices	Langues émigratrices

Tableau 2.13 : Liste des locutions formées selon la formule [migr- + -atoire-].

	SINGULIER	PLURIEL
99	Langue migratoire	*Langues migratoire
100	*Langue migratoires	Langues migratoires

Tableau 2.14 : Liste des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -atoire-].

	SINGULIER	PLURIEL
101	Langue immigratoire	*Langues immigratoire
102	*Langue immigratoires	Langues immigratoires

Tableau 2.15 : Liste des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -atoire-].

	SINGULIER	PLURIEL
103	Langue émigratoire	*Langues émigratoire
104	*Langue émigratoires	Langues émigratoires

Tableau 2.16 : Liste des locutions formées selon la formule [migr- + -ance]⁶⁴.

	SINGULIER	PLURIEL
105	Langue de migrance	Langues de migrance
106	Langue de migrances	Langues de migrances
107	Langue des migrances	Langues des migrances
108	Langue de la migrance	Langues de la migrance
109	Langue en migrance	Langues en migrance
110	Langue en migrances	Langues en migrances

Tableau 2.17 : Liste des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -ance]⁶⁵.

	SINGULIER	PLURIEL
111	Langue d'immigrance	Langues d'immigrance
112	Langue d'immigrances	Langues d'immigrances
113	Langue des immigrances	Langues des immigrances
114	Langue de l'immigrance	Langues de l'immigrance
115	Langue en immigrance	Langues en immigrance
116	Langue en immigrances	Langues en immigrances

Tableau 2.18 : Liste des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -ance]⁶⁶.

	SINGULIER	PLURIEL
117	Langue d'émigrance	Langues d'émigrance
118	Langue d'émigrances	Langues d'émigrances
119	Langue des émigrances	Langues des émigrances
120	Langue de l'émigrance	Langues de l'émigrance
121	Langue en émigrance	Langues en émigrance
122	Langue en émigrances	Langues en émigrances

Ainsi, en retirant les locutions complètement agrammaticales mais en gardant celles dont la grammaticalité pose problème, il y a 222 locutions (pluriel et singulier décomptés séparément, les 22 locutions précédées d'un astérisque n'ont donc pas été retenues) qui peuvent postuler à être des notions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants ou dans l'immigration⁶⁷. Concernant les locutions dont la grammaticalité est en doute, le

⁶⁴ Comme dit précédemment, la grammaticalité de ces locutions n'est possible que si l'on considère le terme « migrance » comme existant. Certaines occurrences de ce terme ayant été trouvées, il apparaît donc dans la formation des locutions présentées dans le tableau qui suit.

⁶⁵ La grammaticalité de ces locutions pose problème. A l'inverse de « migrance », aucune attestation du terme « immigrance » n'a pu être relevée. Malgré tout, le tableau qui suit a tout de même été produit afin d'avoir une certaine continuité avec les autres groupes de locutions qui comportent tous trois préfixation : [ø-], [im-] et [é-].

⁶⁶ Idem que note 22, avec le terme inverse de « émigrance ».

⁶⁷ Sur les 122 paires de départ, qui donnent 244 locutions, 11 sont agrammaticales au singulier et 11 au pluriel. Il reste donc 222 locutions : 244 – 11*2.

problème sera résolu par les tests d'usage de la partie suivante : seules les locutions avec un nombre de résultats significatifs seront retenues comme locutions candidates au rang de notions.

3. Test d'usage : quelles locutions pour quelles notions ?

L'étape 3 consiste à tester ces locutions, c'est à dire à savoir si elles sont effectivement utilisées par les chercheurs, et plus généralement par les locuteurs. S'il est simple de reconnaître de prime abord et a priori les locutions les plus utilisées, cette observation n'est pas suffisante et il faut mettre au point une méthode plus fiable pour déterminer les fréquences d'utilisation de ces dernières.

Il existe un moyen dont il est coutume de critiquer, à juste titre, les défauts mais qui a un avantage certain parce que très utilisé par les chercheurs et pas seulement par eux. Celui-ci permet d'avoir une idée instantanée sur l'usage et la fréquence d'utilisation de telle ou telle locution : Google⁶⁸. Même s'il n'est pas exhaustif, loin de là, et que tous les chercheurs ne publient pas leurs articles ou ouvrages sur le net⁶⁹, il reste néanmoins l'outil informatique le plus utilisé au monde et celui qui recense le plus de pages internet⁷⁰. Pourquoi alors s'en priver ?

La méthode est la suivante : taper la locution entre guillemets afin qu'elle soit prise comme un bloc dans le moteur de recherche et, le nombre de pages trouvés⁷¹ indiquera si telle ou telle notion est utilisée marginalement ou bien en masse. Répéter l'opération avec toutes les locutions de la liste. Cette façon de faire n'est certes pas très scientifique à bien des égards mais permet tout de même d'avoir un aperçu de l'usage en vigueur, comme le remarque très justement François Maniez (2008 : 771)⁷². Pour plus de scientificité, la même recherche sera

⁶⁸ <http://www.google.fr/>

⁶⁹ Néanmoins, l'accès par le web aux extraits, résumés et titres de ces derniers est de moins en moins marginal.

⁷⁰ Environ mille milliards de pages web indexées en 2008. Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Google>

⁷¹ Réduire le résultat brut aux pages les plus pertinentes. Pour ce faire, il suffit d'avancer dans les pages Google jusqu'à ce que le moteur de recherche réduise de lui-même ses résultats et indique en bas de la dernière page de recherche le chiffre exact de pages indexées et pertinentes. Le premier chiffre donné par Google est de toute manière faux puisque l'accès à toutes ces pages est impossible.

⁷² En s'appuyant d'un article de Jean Véronis sur <http://aixtal.blogspot.com/2005/02/web-le-mystredes-pages-manquantes-de.html>

faite dans Google Scholar⁷³ (désormais Scholar) qui recense tout ou parties d'ouvrages, articles ou citations à vocation scientifique publiées sur internet et déposés ici par leurs auteurs ou par leurs éditeurs. Les résultats de ces tests d'usage sont regroupés dans les tableaux suivants, reprenant les tableaux vus plus haut. Ils comptent 111 entrées différentes, les paires de locutions ayant été fusionnées⁷⁴. Ainsi, la locution 1 du nouveau tableau ci-dessous, « langue(s) de migration », correspond à l'ancienne paire 1, « langue de migration » / « langues de migration » du tableau 1a vu précédemment, la case singulier (SG) correspondant à la première variante, « langue de migration » et, la case pluriel (PL) à la seconde, « langues de migration ». De même, les paires de locutions 21, « langue migrante » / « *langues migrante », et 22, « *langue migrantes » / « langues migrantes », du tableau 2a ci-dessus, ont été associées pour ne former plus qu'une seule locution : « langue(s) migrante(s) » (locution 21 du nouveau tableau ci-dessous).

Tableau 2.19 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [\emptyset - + -migr- + -ation-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
1	Langue(s) de migration	87	106	193	10	24	34
2	Langue(s) de migrations	1	31	32	1	9	10
3	Langue(s) des migrations	24	32	56	1	7	8
4	Langue(s) de la migration	15	226	241	20	114	134
5	Langue(s) en migration	31	5	36	2	0	2
6	Langue(s) en migrations	0	0	0	0	0	0

⁷³ <http://scholar.google.fr/>

⁷⁴ La dernière mise à jour de ce tableau date du 15.11.2011.

Tableau 2.20 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -ation-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
7	Langue(s) d'immigration	85	265	350	45	179	224
8	Langue(s) d'immigrations	1	4	1	0	1	1
9	Langue(s) des immigrations	3	26	29	0	4	4
10	Langue(s) de l'immigration	69	441	510	31	259	290
11	Langue(s) en immigration	3	89	92	0	3	3
12	Langue(s) en immigrations	0	0	0	0	0	0

Tableau 2.21 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -ation-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
13	Langue(s) d'émigration	5	1	6	8	1	9
14	Langue(s) d'émigrations	0	0	0	0	0	0
15	Langue(s) des émigrations	0	0	0	0	0	0
16	Langue(s) de l'émigration	6	12	18	13	3	16
17	Langue(s) en émigration	0	0	0	0	0	0
18	Langue(s) en émigrations	0	1	1	0	0	0

Tableau 2.22 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [\emptyset - + -migr- + -ant-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
19	Langue(s) de migrant	8	1	9	4	0	4
20	Langue(s) de migrants	43	117	160	11	70	81
21	Langue(s) de migrante	0	0	0	0	0	0
22	Langue(s) de migrantes	0	0	0	0	0	0
23	Langue(s) des migrants	135	358	493	40	161	201
24	Langue(s) des migrantes	6	2	8	1	0	1
25	Langue(s) du migrant	44	0	44	8	0	8
26	Langue(s) de la migrante	0	0	0	0	0	0
27	Langue(s) migrante(s)	12	76	88	3	11	14

Tableau 2.23 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -ant-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
28	Langue(s) d'immigrant	1	1	2	0	0	0
29	Langue(s) d'immigrants	7	16	23	3	10	13
30	Langue(s) d'immigrante	0	0	0	0	0	0
31	Langue(s) d'immigrantes	0	2	2	0	0	0
32	Langue(s) des immigrants	149	131	280	45	33	78
33	Langue(s) des immigrantes	3	2	5	1	0	1
34	Langue(s) de l'immigrant	15	1	16	5	0	5
35	Langue(s) de l'immigrante	3	0	3	1	0	1
36	Langue(s) immigrante(s)	91	518	609	7	15	22

Tableau 2.24 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -ant-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
37	Langue(s) d'émigrant	3	1	4	0	0	0
38	Langue(s) d'émigrants	0	2	2	5	0	5
39	Langue(s) d'émigrante	0	1	1	0	0	0
40	Langue(s) d'émigrantes	0	0	0	0	0	0
41	Langue(s) des émigrants	28	5	33	2	2	4
42	Langue(s) des émigrantes	0	0	0	0	0	0
43	Langue(s) de l'émigrant	6	0	6	0	0	0
44	Langue(s) de l'émigrante	0	0	0	0	0	0
45	Langue(s) émigrante(s)	0	0	0	0	0	0

Tableau 2.25 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -é-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
46	Langue(s) d'immigré	5	1	6	4	0	4
47	Langue(s) d'immigrés	15	25	40	16	18	34
48	Langue(s) d'immigrée	0	0	0	0	0	0
49	Langue(s) d'immigrées	3	1	4	0	0	0
50	Langue(s) des immigrants	161	146	307	71	54	125
51	Langue(s) des immigrées	3	3	6	0	1	1
52	Langue(s) de l'immigré	39	1	40	8	0	8
53	Langue(s) de l'immigrée	2	0	2	7	0	7
54	Langue(s) immigrée(s)	100	412	512	10	106	116

Tableau 2.26 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -é-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
55	Langue(s) d'émigré	7	0	7	0	0	0
56	Langue(s) d'émigrés	7	2	9	5	0	5
57	Langue(s) d'émigrée	1	0	1	1	0	1
58	Langue(s) d'émigrées	0	0	0	0	0	0
59	Langue(s) des émigrés	47	14	61	11	1	12
60	Langue(s) des émigrées	0	0	0	0	0	0
61	Langue(s) de l'émigré	6	0	6	2	0	2
62	Langue(s) de l'émigrée	0	0	0	0	0	0
63	Langue(s) émigrée(s)	8	7	15	3	2	5

Tableau 2.27 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [ø- + -migr- + -ateur-/-atrice-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
64	Langue(s) de migrateur	0	0	0	0	0	0
65	Langue(s) de migrateurs	0	0	0	0	0	0
66	Langue(s) de migratrice	0	0	0	0	0	0
67	Langue(s) de migratrices	0	0	0	0	0	0
68	Langue(s) des migrateurs	0	1	1	0	0	0
69	Langue(s) des migratrices	0	0	0	0	0	0
70	Langue(s) du migrateur	0	0	0	0	0	0
71	Langue(s) de la migratrice	0	0	0	0	0	0
72	Langue(s) migratrice(s)	0	5	5	1	0	1

Tableau 2.28 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -ateur-/-atrice-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
73	Langue(s) d'immigrateur	0	0	0	0	0	0
74	Langue(s) d'immigrateurs	0	0	0	0	0	0
75	Langue(s) d'immigratrice	0	0	0	0	0	0
76	Langue(s) d'immigratrices	0	0	0	0	0	0
77	Langue(s) des immigrateurs	0	0	0	0	0	0
78	Langue(s) des immigratrices	0	0	0	0	0	0
79	Langue(s) de l'immigrateur	0	0	0	0	0	0
80	Langue(s) de l'immigratrice	0	0	0	0	0	0
81	Langue(s) immigratrice(s)	0	0	0	0	0	0

Tableau 2.29 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -ateur-/-atrice-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
82	Langue(s) d'émigrateur	0	0	0	0	0	0
83	Langue(s) d'émigrateurs	0	0	0	0	0	0
84	Langue(s) d'émigratrice	0	0	0	0	0	0
85	Langue(s) d'émigratrices	0	0	0	0	0	0
86	Langue(s) des émigrateurs	0	0	0	0	0	0
87	Langue(s)(s) des émigratrices	0	0	0	0	0	0
88	Langue(s) de l'émigrateur	6	0	6	0	0	0
89	Langue(s) de l'émigratrice	0	0	0	0	0	0
90	Langue(s) émigratrice(s)	0	0	0	0	0	0

Tableau 2.30 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [ø- + -migr- + -atoire-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
91	Langue(s) migratoires(s)	11	14	25	1	2	3

Tableau 2.31 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -atoire-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
92	Langue(s) immigratoires(s)	0	0	0	0	0	0

Tableau 2.32 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -atoire-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
93	Langue(s) émigratoires(s)	0	0	0	0	0	0

Tableau 2.33 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [φ- + -migr- + -ance-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
94	Langue(s) de migrance	1	0	1	0	0	0
95	Langue(s) de migrations	0	0	0	0	0	0
96	Langue(s) des migrations	0	0	0	0	0	0
97	Langue(s) de la migrance	0	0	0	0	0	0
98	Langues(s) en migrance	0	0	0	0	0	0
99	Langue(s) en migrations	0	0	0	0	0	0

Tableau 2.34 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [im- + -migr- + -ance-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
100	Langue(s) d'immigrance	0	0	0	0	0	0
101	Langue(s) d'immigrations	0	0	0	0	0	0
102	Langue(s) des immigrances	0	0	0	0	0	0
103	Langue(s) de l'immigrance	0	0	0	0	0	0
104	Langues(s) en migrance	0	0	0	0	0	0
105	Langue(s) en migrations	0	0	0	0	0	0

Tableau 2.35 : Recensement Google des locutions formées selon la formule [é- + -migr- + -ance-] :

	NOTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
106	Langue(s) d'émigrance	0	0	0	0	0	0
107	Langue(s) d'émigrances	0	0	0	0	0	0
108	Langue(s) des émigrances	0	0	0	0	0	0
109	Langue(s) de l'émigrance	0	0	0	0	0	0
110	Langues(s) en émigrance	0	0	0	0	0	0
111	Langue(s) en émigrances	0	0	0	0	0	0

Ainsi, en utilisant ce procédé, 60 locutions ne donnent aucun résultat, ni au singulier, ni au pluriel, dans Google, ce qui fait chuter le nombre de paires de locutions, a priori grammaticales, en usage à 51. Deux premières remarques sur ces résultats peuvent néanmoins être faites. La première est que quasiment toutes les locutions formées avec le « radical dérivé » [-migr- + -ateur/-atrice-] ne donnent aucun résultats, ce suffixe étant plutôt destiné à décrire les animaux effectuant une migration. Il en va de même avec le « radical dérivé » [-migr- + -ance-], mais cela n'est pas une surprise, l'inexistence dans le dictionnaire du terme « migrance » n'y étant pas étrangère. La seconde, plus représentative de l'usage français, est le fait que beaucoup de locutions formées avec le préfixe [im-] ont une existence en français alors que celles avec le préfixe [é-] sont moins usitées. L'analyse qui va suivre donnera plus de détails sur ces emplois.

Ces données étant encore trop importantes pour en faire une analyse pertinente, il convient de réduire ce chiffre. Et pour ce faire, un critère basé sur l'usage sera retenu. Seulement les paires de locutions (selon l'accord en nombre du mot langue) ayant obtenues plus de 100 réponses dans Google seront retenues pour devenir les notions-candidates sur lesquelles l'analyse s'appuiera, les résultats de Scholar venant soutenir l'analyse. Le tableau suivant recense donc les dix locutions étant dans le cas exposé ci-dessus (par ordre décroissant de pages dans la colonne Google singulier et pluriel)⁷⁵ :

⁷⁵ Bien qu'ayant obtenue plus de 50 résultats dans Google (56 pour être exact), la locution « langue(s) des migrations » n'est pas présente sur cette liste car plusieurs pages proposées par Google ne correspondaient pas à notre objet, le moteur de recherche prenant en compte des contextes comme « des langues, des migrations (...) » une dizaine de fois. Le faible résultat total de la locution lié à ce problème de séparation par des éléments de ponctuation font qu'il est plus prudent de ne pas prendre en compte cette dernière dans cette liste.

Tableau 2.36 : Liste des 10 locutions formées avec le radical [-migr-] les plus courantes (+ de 100 occurrences) d'après le recensement Google :

	LOCUTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
A	langue(s) immigrante(s)	91	518	609	7	15	22
B	langue(s) immigrée(s)	100	412	512	10	106	116
C	langue(s) de l'immigration	69	441	510	31	259	290
D	langue(s) des migrants	135	358	493	40	161	201
E	langue(s) d'immigration	85	265	350	45	179	224
F	langue(s) des immigrés	161	146	307	71	54	125
G	langue(s) des immigrants	149	131	280	45	33	78
H	langue(s) de la migration	15	226	241	20	114	134
I	langue(s) de migration	87	106	193	10	24	34
J	langue(s) de migrants	43	117	160	11	70	81

Tableau réalisé par A. Pascaud et établi à partir des données récoltées par le biais de Google

Evidemment, celles-ci ne sont pas toutes utilisées simultanément par les chercheurs mais ces résultats apportent bien la preuve du foisonnement notionnel relevé plus haut. De plus, et avant d'essayer d'analyser le contenu sémantique de ces résultats et les conséquences que celui-ci peut avoir pour la recherche, il est important de signaler que ces derniers correspondent, à peu de chose près, aux notions relevées lors de la constitution de la base « Catégorisation des langues minoritaires en Europe CLME », préalablement cité. Cela prouve bien que, malgré ses défauts, l'utilisation de Google peut être d'une aide non négligeable pour le chercheur. Néanmoins, il est assez curieux d'observer que la locution « langue(s) de l'immigration » (C) ait autant de résultats. Que cela soit dans la base « Catégorisation des langues minoritaires en Europe CLME » ou bien dans les nombreuses lectures effectuées, cette notion ne semblait pas être tant usitée par les linguistes. Les locutions « langue(s) d'immigration » (E) et « langue(s) des migrants » (D) qui ont une existence juridique en France et en Europe⁷⁶ semblaient mieux placées que celle-ci.

⁷⁶ Par exemple, dans l'Arrêté du 18 octobre 1991 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles, *JORF*, 20 octobre 1991, p. 13770 [Article 4] pour « langue(s) d'immigration » et dans la *Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires* de 1992 du Conseil de l'Europe pour « langue(s) des migrants ».

Ainsi, au regard de ces résultats, les questions entrevues plus haut reviennent avec force. Y'a-t-il vraiment synonymie entre toutes ces locutions ? L'alternance des locutions est-elle purement stylistique ? Est-ce un choix arbitraire de l'auteur ? Ou au contraire y'a-t-il derrière cela, une contrainte sémantique inconsciente ?

III. Analyse morphologique et lexicale des dix locutions

Pour répondre aux questions vues ci-dessus, il semble que le point de départ à l'analyse soit de regarder ce qu'il se passe au niveau de la morphologie de ces locutions. Ce travail morphologique entraînera inévitablement des questions d'ordre lexical. Ainsi, à la fin de cette partie, il sera possible de différencier ces dix locutions. Les parties suivantes confirmeront ou infirmeront les hypothèses établies ici.

1. Premières remarques

Trois remarques préalables semblent nécessaires avant de commencer toute analyse des dix locutions recensées.

Tout d'abord, il semble que trois groupes de locutions ressortent assez nettement de ce tableau. En effet, deux d'entre elles sont formées avec un adjectif épithète : « langue(s) immigrante(s) » (A) et « langue(s) immigrée(s) » (B). Trois autres sont formées avec un complément de nom introduit par une simple préposition : « langue(s) d'immigration » (E), « langue(s) de migration » (I) et « langue(s) de migrants » (J). Et enfin, les cinq autres sont formées avec un complément de nom introduit par une préposition et un déterminant, ces deux derniers pouvant être fusionnés pour ne former qu'un seul mot : « langue(s) de l'immigration » (C), « langue(s) des immigrés » (F), « langue(s) des immigrants » (G) et « langue(s) de la migration » (H). Cette classification des locutions en trois groupes différents aura, cela ne fait aucun doute, des répercussions dans la suite de l'analyse. Un autre critère de classification aurait pu être pris en compte avec les préfixes, [ø-], [im-] et [é-], et les suffixes, [-ation-], [-ant-] et [-é-], venant s'attacher au radical mais cela semble moins productif. Cette hypothèse sera confirmée plus bas.

Ensuite, il est remarquable d'observer des résultats aussi disparates entre les locutions dans leurs acceptions au singulier, d'une part, et au pluriel, de l'autre. La norme semble être une utilisation majeure au pluriel et plus restreinte au singulier. Cet usage n'est pas surprenant puisque ces locutions servent de prime abord à catégoriser des groupes de langues. Mais, à l'inverse, deux locutions sont plus productives au singulier qu'au pluriel : « langue(s) des immigrés » (F) et « langue(s) des immigrants » (G). Il est curieux de noter par ailleurs que ces deux locutions présentent la même construction morphologique : [langue- + des + *préfixe* + -migr- + *suffixe*]. A l'inverse, la locution « langue(s) des migrants » (D), à la construction similaire si l'on excepte le préfixe, ici absent, obtient plus d'occurrences au pluriel qu'au singulier. Cette différence d'attestations est peut-être à mettre en relation avec la *Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires* du Conseil de l'Europe (1992), qui a « popularisée » la locution, et l'a donc, en quelque sorte, élevée au rang de notion.

Pour information, il est important de noter que la notion de « langue(s) régionale(s) », très majoritairement utilisée, en français du moins, pour catégoriser les langues à implantation territoriale dans une région⁷⁷ spécifique d'un Etat ou d'un pays, est plus usitée au singulier qu'au pluriel (846 pages contre 728 dans Google⁷⁸). Une phrase du type « le basque est une langue régionale » est tout à fait courante dans la bouche ou les écrits d'un spécialiste de la question. Cela prouve bien que cette locution est bien une notion, qu'elle sert à catégoriser un concept.

Enfin, il est intéressant de comparer les résultats entre Google et Scholar. En premier lieu, il est normal de retrouver des chiffres moins élevés dans Scholar, le moteur de recherche indexant moins de pages que son « grand frère » Google. Ensuite, il est frappant d'observer que le classement des locutions, selon le nombre de pages, est quelque peu différent entre les deux moteurs de recherche. La locution A, « langue(s) immigrante(s) », en tête du classement de Google, se retrouve en queue de peloton avec, il est important de le noter, un résultat dans Scholar très surprenant au vu de celui récolté dans le moteur de recherche généraliste. La locution obtenant le plus de résultats devient alors « langue(s) de l'immigration » (C) suivie de près des locutions D et E, « langue(s) des migrants » et « langue(s) d'immigration ». Le

⁷⁷ Le terme « région » est ici à entendre dans son acception la plus large. Cela peut très bien être une région administrative telle que nous les connaissons en France, mais aussi une aire bien plus large comme l'Occitanie par exemple ou plus petite comme le Pays Basque français.

⁷⁸ Recherche effectuée le 17 Novembre 2011.

reste du classement, hormis certaines inversions, reste tout de même assez cohérent avec le premier. L'utilité d'avoir fait la même recherche dans ces deux moteurs de recherche sera pertinente lorsqu'il sera question de l'usage scientifique des dix locutions, indispensable afin de cerner quelle(s) locution(s) ont le plus de chances de devenir la ou les future(s) notion(s) qui seront utilisées dans la suite de ce travail.

Ces remarques liminaires étant faites, la construction morphologique de ces locutions va être analysée.

2. Analyse morphologique

Avant de commencer et au risque de se répéter, un rappel semble utile. Ces dix locutions sont toutes composées de la même manière : deux invariables, [langue-] et [-migr-] à laquelle il est possible d'ajouter une série de cinq variables, qui sont autant des modifications morphologiques et syntaxiques que sémantiques. L'analyse sera donc structurée de manière linéaire, suivant les modifications subies par les locutions, au nombre de six.

a. Première modification

La première modification concerne l'accord en nombre de l'invariable 1, [langue-]. Celle-ci n'a pas de conséquences sémantiques ou syntaxiques très importantes pour le point de vue adopté dans cet exposé : que la notion soit prise au singulier ou au pluriel, son contenu lexical ne change pas. L'intérêt de cette modification est ailleurs, cela a été signalé lors des remarques liminaires plus haut. Il semblerait qu'une utilisation courante d'une de ses locutions au singulier soit un signe de conceptualisation de cette dernière. En effet, si le pluriel est englobant, puisqu'il sert à catégoriser des types de langues en opposition à d'autres : les « langues régionales » (le basque, le catalan, le breton...) contre les « langues d'immigration (sic) » (le portugais, le turc, l'arabe...), le singulier est conceptualisant : « le basque est une langue régionale ». Un emploi significatif de ces deux accords est la première des preuves aidant à éclaircir ce vaste champ morphologique et lexical. Par conséquent, en prenant les six locutions obtenant plus de 300 résultats dans Google, seulement une d'entre elles est majoritairement utilisée au singulier : « langue(s) des immigrés » (F) avec 52%

d'attestations⁷⁹. Viennent ensuite « langue(s) des migrants » (D) et « langue(s) d'immigration » (E) avec 27 et 24% respectivement puis « langue(s) immigrée(s) » (B), 19%, « langue(s) immigrante(s), 14% et enfin, « langue(s) de l'immigration » (C) avec 13%. Les relatifs bons chiffres des locutions D et E sont sans doute à mettre en corrélation avec leur existence juridique dans l'appareil législatif français et européen entrevue plus haut. Il est tout de même à signaler qu'il est curieux de trouver des locutions ayant plus de réalités au singulier qu'au pluriel, à l'instar de « langue(s) régionale(s) ». Ces locutions, voire ces notions, devraient, semble-t-il, être utilisées plus fréquemment dans leur version « englobante » puisque destinées avant tout à catégoriser des types de langues.

Enfin, et pour en terminer avec cette partie, il est bon de noter que le moteur de recherche Google, bien que non négligeable, ne peut donner qu'une idée de l'usage de ces locutions. Les statistiques vues plus haut sont donc à prendre à titre indicatif. Un travail sur corpus semble alors indispensable, même s'il semble impossible à réaliser de manière totalement exhaustif, du moins en diachronie.

b. Deuxième modification

La deuxième modification concerne la présence ou non d'une préposition entre le premier nom, « langue(s) », et le deuxième, celui formé avec le radical [-migr-]. Ici, dans les dix locutions étudiées, deux seulement ne l'ont pas : « langue(s) immigrantes(s) » (A) et « langue(s) immigrées(s) » (B). Syntactiquement, cette différence n'est pas très importante : dans les deux cas, il s'agit d'une expansion du nom « langue(s) » soit par le biais d'un complément du nom (désormais CdN), soit d'un adjectif épithète. Dans les deux cas, cette expansion apporte des précisions sur le nom qu'il qualifie (épithète) ou sur la relation d'appartenance de ce dernier (CdN).

En revanche, au niveau de l'interprétation de ces deux types d'expansion, une distinction minimale peut être faite. La focalisation de ces dernières est différente selon que le syntagme nominal est construit avec un adjectif épithète ou bien avec un CdN. Dans le cas de

⁷⁹ La locution arrivant au septième rang du classement Google et étant formée de la même manière que la locution F, « langue(s) des immigrants » (G), a à peu de choses près les mêmes résultats que celle-ci avec 53% d'utilisation au singulier.

la construction adjectivale, l'épithète qualifie le nom qui le précède. Ici ce sont les langues qui sont « immigrante(s) » ou « immigrée(s) », le terme « langue(s) » étant pris comme réalisant la migration. A l'inverse, avec un CdN comme dans « langue(s) des migrants » (D) par exemple, si le focus est évidemment toujours placé sur « langue(s) », il s'est tout de même quelque peu déplacé sur son expansion. L'action de migrer est désormais réalisée par les personnes, les migrants. La langue appartient aux migrants, aux personnes. Ce n'est plus la langue mais les migrants qui réalisent l'action. En contexte, dans le discours, cela a peut-être peu d'importance mais en considérant les locutions comme étant autonomes, la différence de sens, de focalisation est très nette. Il en ira de même avec « langue(s) de migration » (I) avec la nuance apportée par le terme « migration », différent lexicalement de « migrants ».

c. Troisième modification

La troisième modification concerne le possible ajout d'une préposition lorsque la locution est réalisée avec un complément du nom, celle-ci se situant entre le premier terme, « langue(s) », et le second, construit autour du radical [-migr-] : « langue(s) **d'**immigration » (E). Cette préposition peut être agrémentée d'un déterminant : « langue(s) **de l'**immigration » (C), qui peut être contracté avec cette dernière, pour des raisons phonologiques, en un seul élément : « langue(s) **des** migrants » (D)⁸⁰. C'est pour cette raison qu'il a été choisi de traiter dans ce travail ces deux éléments, préposition et détermination, conjointement. Normalement, la détermination devrait être analysée avec le nom qui la suit mais la contraction possible de cet élément avec la préposition qui la précède entraîne un traitement simultané de ces deux variables. Deux locutions ne sont pas concernées par cette modification : « langue(s) immigrante(s) » (A) et « langue(s) immigrée(s) » (B), celles-ci étant formées avec un adjectif épithète. Enfin, la locution J, « langue(s) de migrants », est particulière et sera traitée séparément.

Deux catégories de locutions apparaissent alors : celles qui déterminent le second terme et celles qui ne le font pas, la seconde liste étant simplement composée des locutions E et I, « langue(s) d'immigration » et « langue(s) de migration ».

⁸⁰ De + les = des.

Théoriquement, et il semble que cela soit loin d'être le cas, seules les locutions sans article devraient être entendues et être élevées au rang de notions (avec celles construites avec un épithète). Il est en effet plus compliqué d'associer les locutions avec déterminant à des notions, la détermination posant le problème du contexte, du co-texte et de l'environnement immédiat se situant derrière la locution. Le radical [-migr-], préfixé et suffixé si besoin est, est-il complément de « langue » ou tête de ce qui la suit, lorsque celle-ci est déterminé ? Là est tout le problème de la « méthode Google » mise en place pour tenter de traiter ce champ morphologique et lexical très riche. Elle permet, certes, de prendre les locutions comme un bloc (utilisation des guillemets lors des recherches) mais ne peut pas dissocier celles qui sont autonomes, candidates à être notions, de celles qui ne le sont pas, comme par exemple « langue de la migration portugaise » où le terme migration est directement relié à « portugaise ». Malgré tout, et bien qu'on ne puisse réaliser ce travail dans son intégralité car trop chronophage, il est possible de tester les 50 premiers résultats donnés par Google afin de savoir dans quelle proportion ces locutions sont utilisées de manière autonome.

Pour cela, il suffit de reprendre les résultats du moteur de recherche pour chaque locution et de vérifier la façon dont celle-ci est utilisée dans la page internet ou le document où elle se trouve. Le pourcentage de pages (donc de contexte et de co-texte) où celles-ci seront utilisées de manière autonome donneront un aperçu de leur usage réel. Le tableau ci-dessous récapitule les données fournies par ce test. Les locutions seront classées selon les résultats de leur « test d'autonomie », du plus haut taux d'autonomie au plus faible. Il est utile de signaler que pour certaines locutions, le calcul ne sera pas fait sur 50 résultats Google puisque n'ayant pas ce nombre d'entrées. Ainsi la locution H, « langue(s) de la migration » n'a que 14 résultats au singulier. Les locutions dans ce cas seront signalées par une note de bas de page qui indiquera sur combien le calcul a été opéré.

Tableau 2.37 : Degré d'autonomie des locutions avec détermination.

	LOCUTIONS	SG		PL		SG+PL
		sur 50	%	sur 50	%	%
H	langue(s) de la migration	14 ⁸¹	93	50	100	96
D	langue(s) des migrants	38	76	50	100	88
C	langue(s) de l'immigration	40	80	47	94	87
G	langue(s) des immigrants	38	76	47	94	85
F	langue(s) des immigrés	26	52	47	94	73

Tableau réalisé par A. Pascaud et établi à partir des données récoltées par le biais de Google

Ce tableau récapitulatif démontre bien que ces locutions sont souvent utilisées de manière autonome. Ainsi, à l'image de la locution H, « langue(s) de la migration », qui frôle de manière assez surprenante les 100%, les locutions formées avec une préposition et une détermination servant de lien syntaxique entre les deux invariables [langue-] et [-migr-], sont majoritairement utilisées par les locuteurs et les auteurs de manière autonome. C'est-à-dire que la seconde partie de la locution, le radical [-migr-] agrémentée ou pas d'un préfixe et d'un suffixe, appartient syntaxiquement, et donc sémantiquement, à la première, [langue-]. Cette appartenance quasi-systématique prouve bien que toutes ces locutions peuvent être candidates pour devenir la notion qui régentera ce champ morphologique et lexical.

Mais, malgré cette autonomie attestée de la plupart des locutions et si l'intuition de chaque locuteur (ou auteur) est certainement à prendre en compte, il semble que ces locutions marquent plutôt une migration ou des migrants en particulier, même si celle-ci ou ceux-ci peuvent être pluriels (à l'échelle d'un pays, d'une région ou même d'une période temporelle). Ainsi, même s'il a été prouvé, grâce à ce tableau récapitulatif et aux recherches ayant permis de le réaliser, que ces locutions sont la plupart du temps utilisées de façon autonome, la détermination pose toujours le même problème. Si détermination il y a, cela veut dire que l'auteur ou que le locuteur sait de quel(le)s migrant(s) ou migration(s) il parle. La locution n'est donc plus générale ou conceptuelle mais demande du contexte (et du co-texte, à l'écrit) pour être comprise : elle ne désigne pas toutes les langues parlées par les migrants ou dans la migration. Elle ne peut donc pas être élevée au rang de notion. Par conséquent, l'ambiguïté à propos de leur autonomie dans le discours pose problème lorsqu'il faut les interpréter.

⁸¹ Sur 15.

A l'inverse, les locutions E, « langue(s) d'immigration » et I, « langue(s) de migration » n'ont pas de déterminant après la préposition. Cette absence conduit à interpréter ces dernières de façon générique : elles font référence à toutes les langues issues de la migration ou de l'immigration, quelles que soient ces dernières. Il est alors logique de les identifier à des notions.

Enfin, la notion J, « langue(s) de migrants » est particulière. De prime abord, elle serait à classer avec les notions E et I mais la marque du pluriel du complément pose problème. L'ellipse de la détermination (de + les = des → de) est-elle purement stylistique ou bien est-elle faite à des fins de généralisation et de conceptualisation ? La seconde solution semble être la plus satisfaisante, si l'on en juge son utilisation majoritairement au pluriel (73%) et ses résultats au « test d'autonomie » : 96% d'utilisation autonome (93% au singulier, 100% au pluriel⁸²).

d. Quatrième modification

La quatrième modification concerne la préfixation du radical [-migr-]. L'ajout ou non d'un préfixe à celle-ci a des conséquences sémantiques importantes car comme tout le monde le sait, la migration est composée de deux facettes l'émigration et l'immigration, selon le point de vue adopté. Il en va de même avec les migrants, ils sont à la fois immigrants (ou immigrés) et émigrants (ou émigrés)⁸³. Cet éclaircissement, a priori non nécessaire, aura toute son importance lorsqu'il sera question de la synonymie dans la partie suivante.

Sur les dix notions en présence, il est remarquable de constater qu'aucune d'elles ne sont formées avec le préfixe [é-] contre six avec le préfixe antinomique [im-]. Cette absence de terminologie pour les langues issues de l'émigration, c'est-à-dire les langues « qui partent » d'un pays ou d'une région est peut-être significative d'une configuration très française de la

⁸² 40 sur 43 au singulier et 50 sur 50 au pluriel.

⁸³ Il est par ailleurs curieux de noter que la langue française ne possède pas de mot inverse à celui de migrant qui serait *migré, calqué sur l'opposition immigrant/immigré. Ce vide lexical est sûrement dû à des raisons d'incompatibilité sémantique avec le suffixe. Quand l'action de migrer est toujours en cours de réalisation, il est possible de juger la personne comme étant un migrant puisqu'il est à la fois émigrant et immigrant. Lorsque la migration est accomplie la personne ne peut pas être un *migré, cela n'aurait pas de sens : soit il est un immigré si l'on se place du point de vue du pays d'accueil, soit il est un émigré si le point de vue est celui du pays de départ (cf. A.II.2.).

migration humaine, la France étant plutôt une terre d'accueil que de départ. Pour preuve, la locution obtenant le plus de résultats avec ce préfixe « langue(s) des émigrés » n'obtient que 61 résultats dans Google (singulier et pluriel confondus) et, la plupart des pages concernant cette locution traite de configuration totalement étrangère à la France.

Les modifications morphologiques opérables ici sont donc au nombre de trois :

- soit il y a ajout du préfixe [im-] pour indiquer que l'on parle d'une migration ou de migrants arrivant ou arrivé(e)(s) d'un pays ou d'une région,
- soit il y a ajout du préfixe contraire [é-] pour indiquer que l'on parle d'une migration ou de migrants partant ou parti(e)(s) d'un pays ou d'une région,
- soit il n'y a pas d'ajout de préfixe, ce qui généralise la notion puisqu'elle peut alors être interpréter des deux façons vues ci-dessus.

Ainsi, la notion « langue(s) des migrants » (D) peut être comprise comme une langue parlée par des migrants, et cela indépendamment du point de vue pris en compte : ils peuvent être aussi bien immigrants qu'émigrants, voire les deux, ce qu'ils sont de toute manière. A l'inverse, « langue des immigrants » (G) est interprétable grâce à son préfixe (et aussi son suffixe, voir plus bas) : langues parlées par les migrants qui arrivent dans un pays ou une région. Néanmoins, l'opposition entre le préfixe [im-] et l'absence de préfixe semble ne pas être pertinente en l'absence de la dichotomie immigration/émigration. Sans cette dernière, qu'il y ait ou non un préfixe au radical, le contenu sémantique paraît très proche. Il semble en effet qu'en français il y ait neutralisation entre les termes préfixés en [im-] et les termes non préfixés, l'usage voulant que les mots préfixés en [é-] soient peu utilisés. Par exemple, « émigrant » compte un peu plus de 8 millions de résultats sur Google alors que « migrant » et « immigrant » en compte respectivement près de 24 et 47 millions⁸⁴. La dichotomie entre les deux préfixes s'annule quelque peu et amène une utilisation plus générique des deux autres termes puisque les mots non-préfixés, englobant normalement ceux préfixés en [im-] et en [é-], ne subsument plus que ceux en [im-] de par l'utilisation restreinte du préfixe [é-]. L'absence de préfixe et le préfixe [im-] devenant alors les deux seules solutions, les termes formés avec l'un ou l'autre sont par conséquent presque synonymes. Il est tout de même bon de rappeler

⁸⁴ Ces résultats sont bruts, les chiffres étant trop importants pour être affinés selon la méthode exposée plus haut (avancer dans les pages de résultats de Google jusqu'à ce que le moteur de recherche affine la recherche aux résultats les plus pertinents).

que cette démonstration n'est valable que dans la langue naturelle, celle qui est utilisée, car lexicalement, cela a déjà été mis en exergue, la dichotomie [im-] / [é-] est bien réelle.

e. Cinquième modification

La cinquième modification semble être, avec la quatrième, la plus productive, syntaxiquement et sémantiquement, par le contenu qu'elle modifie et la perception qu'elle offre par la suite. Deux oppositions sont ici remarquables.

La première concerne la focalisation du terme. Soit la locution pointe sur l'action, ou la conséquence, selon l'interprétation, avec le suffixe [-ation-]. Ou, à l'opposé, elle pointe sur les personnes, les locuteurs (ou la langue, pour A, « langue(s) immigrante(s) » et B, « langue(s) immigrée(s) ») réalisant cette action avec les suffixes [-ant-] et [-é-]. Par exemple, les « langues d'immigration » (E) seraient des langues parlées dans l'immigration alors que les « langue(s) des immigrants » (G) ou les « langue(s) des immigrés » (F) seraient des langues parlées par les immigrants ou les immigrés. Il serait possible aussi d'interpréter « langue d'immigration » (E) comme étant la locution qui subsume les deux autres et donc, une notion. Elle aurait donc un caractère de généralisation, au contraire des deux autres qui pointeraient sur un cas particulier de population migrante et par conséquent d'immigration.

La seconde opposition touche à la qualité des personnes (ou de la langue, pour A et B) effectuant la migration. Soit ceux-ci n'ont pas terminé leur migration avec le suffixe [-ant-], soit elle est considérée comme un fait accompli, suffixe [-é-].

f. Sixième modification

Cette dernière modification concerne l'accord en nombre du terme formé à partir du radical [-migr-]. Sur les dix locutions étudiées, seulement quatre accordent le complément au singulier : « langue(s) de l'immigration » (C), « langue(s) d'immigration » (E), « langue(s) de la migration » (H) et « langue(s) de migration » (I). Ainsi, aucune locution se terminant avec le suffixe [-ation-] n'est au pluriel alors que toutes celles se terminant avec les suffixes [-ant-] ou [-é-] le sont, à l'exception de celles construites avec un adjectif qui peuvent être au

singulier ou au pluriel. Au niveau de l'interprétation de ces locutions, il semble plutôt logique d'entendre celles sans pluriel au complément comme plus générique que les autres. En effet, le pluriel sous-entend une multiplicité, qui, combiné avec la détermination vue plus haut, permet d'interpréter ces locutions comme catégorisant des types de langues issues de la migration, au sens très large, et non toutes les langues de cette catégorie. Une fois, de plus, il est bon de remarquer que le pluriel, qu'il soit au niveau du déterminant ou au niveau du complément, pose problème lorsqu'il s'agit de généraliser, le singulier permettant de mieux entendre telle ou telle locution en tant que notion.

3. Résultats de l'analyse morphologique et conséquences lexicales

En guise de synthèse et de conclusion à cette analyse morphologique, trois commentaires méritent d'être faits. Ces derniers permettront de répondre aux premières hypothèses faites jusque-là et ouvriront de nouvelles perspectives de recherche.

Premièrement, cette analyse aura très nettement permis de mettre en évidence des différences lexicales entre les dix locutions choisies comme objet de ce travail. Des nuances sont clairement établies entre les locutions, et ce, en fonction de leur construction syntaxique, donc lexicale. Cette analyse aura sans doute permis de mettre en place un champ lexical très riche qui pourra s'avérer d'une utilité et d'une pertinence certaine dans une analyse globalisante des langues issues des migrations. La première étape d'une taxinomie de ce type de langues passe semble-t-il par un travail comme celui-ci. Ainsi, trois catégories de locutions ressortent assez distinctement. Les différentes distinctions mises en évidence sont autant de configurations en jeu dans la dénomination de ces langues. Si les différentes nuances de sens apportées par les préfixes et suffixes apposés au terme formé à partir du radical [-migr-] influent grandement le sens de chacune des locutions, il semble que la principale distinction soit, d'après les travaux réalisés dans cette partie, celle touchant au lien syntaxique entre les deux termes principaux des locutions. Trois configurations sont en vigueur ici : soit il n'y a pas de lien entre les deux termes et le deuxième est épithète du premier, soit les deux termes sont reliés par une préposition, soit ils sont liés par une préposition et un déterminant qui peuvent éventuellement être contractés en un seul mot. Cette distinction entre les locutions

n'est peut-être pas la plus productive en termes de sens, comme cela a déjà été démontré, mais elle semble être celle qui apporte la plus grande possibilité de nuances lorsque l'on souhaite conceptualiser l'une d'entre elles. Cela sera établi dans une deuxième remarque.

Cette volonté de conceptualiser les locutions pour en faire des notions opérantes et ainsi servir au métalangage sociolinguistique est d'une importance capitale dans ce genre de travaux de dénomination. En effet, la conceptualisation d'une de ses locutions comme notion englobante de l'ensemble paraît nécessaire pour une taxinomie des notions désignant les langues parlées par les migrants. A la fin de cette partie, une tentative de hiérarchisation des notions sera opérée et, il semble que pour ce faire, avoir une notion de base solidement ancrée lexicalement, syntaxiquement et morphologiquement soit nécessaire. Grâce à ce travail de recherche et de mise en place lexical, et bien que celui-ci trouve son hypothèse de base et son point de départ dans l'usage réel, il est dorénavant possible de dire quelles locutions sont plus conceptualisables que d'autres, quelles sont celles qui détiennent le plus de traits conceptualisants. L'ambiguïté lexicale, par exemple, de certaines d'entre elles a conduit à forger des tests permettant de connaître réellement les utilisations langagières de locutions a priori problématiques. Si toutes les gênes intuitives n'ont pu être réglées par ce biais, elles auront néanmoins aidé à mettre en avant d'autres locutions qui pourraient postuler à devenir les notions tant utiles au sociolinguiste lorsqu'il doit expliquer telle ou telle configuration.

Mais, et ce sera le troisième et dernier point à être soulevé dans cette courte synthèse, une analyse lexicale, si importante soit-elle ne peut permettre de tirer des conclusions définitives si celle-ci n'est couplée à une analyse de discours. Comment déclarer qu'une locution est plus apte à définir telle configuration, telle langue ici, qu'une autre ? Les hypothèses émises ici posent donc un problème : celui de la langue naturelle et des limites d'une analyse linguistique qui serait simplement théorique et intuitive. La langue naturelle, bien que problématique car non mesurable et ingérable sera toujours le meilleur moyen pour connaître le meilleur usage de telle ou telle locution ou de telle ou telle pensée. Couplée à l'analyse morphologique et lexicale réalisée ci-dessus, il semble que cela soit la meilleure solution pour parvenir à éclaircir un tel champ et enfin parvenir à catégoriser et définir au mieux toutes les configurations sociolinguistiques envisageables et toutes les langues et variétés possibles.

Une analyse sémantique et discursive tentera donc de contrecarrer ce problème. L'analyse d'un corpus combinée avec des tests de remplacement et de substitution fera apparaître des résultats bien différents de ceux obtenus ici.

IV. Analyse sémantique et discursive

1. Problématique et méthodologie

Bien qu'essentielle à une analyse de ce genre, la sémantique lexicale n'est pas suffisante pour expliquer un phénomène tel que celui de la multiplicité des locutions pour catégoriser, a priori, le même concept. Certes, la morphologie des termes, ou des locutions, apportent des renseignements indispensables à l'entreprise présentée ici, mais ceux-ci restent d'un intérêt restreint lorsque les locutions sont prises de façon autonome et hors contexte, comme cela a été expliqué auparavant. C'est pour cette raison qu'il semble bon de coupler cette dernière avec une analyse discursive. Ainsi, à partir d'extraits d'ouvrages ou d'articles scientifiques parus dans le domaine de la sociolinguistique au sens très large⁸⁵ et plus généralement dans le domaine de la linguistique – en langue française originale – des tests de remplacement d'une locution par une autre vont être effectués. Ceux-ci démontreront assez aisément si les distinctions lexicales vues plus haut se vérifient lorsque les notions sont interprétées en contexte.

La méthode est simple. Une série de dix tests va être effectuée en partant d'un contexte initial qui sera un extrait original d'où sont tirées les dix locutions. La méthode pour récolter les extraits, fortement inspirée de celle mise en place pour récolter la base « Catégorisation des langues minoritaires en Europe CLME » doit obéir à une règle : la phrase contenant la locution doit, dans la mesure du possible, être précédée et suivie d'une phrase minimum et de deux phrases maximum qui pourront, si nécessaire, être raccourcies et signalées par ce signe : (...). Ainsi, les extraits récoltés doivent être compréhensibles, l'important étant bien sûr que la locution soit la plus claire possible et tout à fait interprétable. Ensuite, à partir de cet extrait, la locution d'origine sera remplacée successivement par les

⁸⁵ Ce qui n'interdira pas de récolter des données chez des géographes ayant travaillé sur les langues, par exemple.

neuf autres. La lecture de ces tests indiquera clairement si les différences lexicales, mises en relief ci-dessus, sont respectées en situation de discours, et donc dans la langue naturelle, ou si à l'inverse, il y a une synonymie discursive entre ces locutions, ce qui expliquerait la profusion de celles-ci dans les textes scientifiques. Pour chaque contexte soumis à ces tests, l'extrait d'origine sera répété par facilité d'entendement. De plus, pour des raisons de clarté, les locutions seront mises en gras dans les extraits. Les extraits ont été choisis selon leur simplicité d'interprétation et selon le degré d'autonomie de la locution. Les tests étant assez long, les commentaires et les analyses de ces derniers seront réalisés après l'intégralité de ces derniers, dans une troisième partie seulement consacrée à cela. Afin de faciliter la lecture et la compréhension, les dix tests débiteront tous en début de page. De plus, et toujours pour faciliter la lecture de ces derniers, l'espacement des lignes sera réduit.

2. Tests de remplacement

a. Contexte 1 (A : langue(s) immigrante(s))

Extrait original : Baronian (2006 :17).

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues immigrantes**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

B : langue(s) immigrée(s) :

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues immigrées**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

C : langue(s) de l'immigration :

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues de l'immigration**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

D : langue(s) des migrants :

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues des migrants**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

E : langue(s) d'immigration :

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues d'immigration**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

F : langue(s) des immigrés :

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues des immigrés**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

G : langue(s) des immigrants :

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues des immigrants**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

H : langue(s) de la migration :

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues de la migration**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

I : langue(s) de migration :

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues de migration**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

J : langue(s) de migrants :

« L'étude des parlers français d'Amérique est un domaine privilégié de plusieurs manières. On y retrouve des communautés en situations majoritaire, bilingue ou minoritaire. On retrouve des situations de contact avec l'anglais, avec des langues amérindiennes, avec des **langues de migrants**, un créole en Louisiane et une langue mixte franco-crie dans l'Ouest. Nous connaissons également assez bien l'origine des premiers colons, ce qui nous guide énormément dans nos hypothèses de recherche ».

b. Contexte 2 (B : langue(s) immigrée(s))

Extrait original : Marcellesi (2003 : 176)

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues immigrées**" – comme celle des **langues immigrées** est en rapport avec l'histoire ».

A : langue(s) immigrantes :

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues immigrantes**" – comme celle des **langues immigrantes** est en rapport avec l'histoire ».

C : langue(s) de l'immigration :

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues de l'immigration**" – comme celle des **langues de l'immigration** est en rapport avec l'histoire ».

D : langue(s) des migrants :

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues des migrants**" – comme celle des **langues des migrants** est en rapport avec l'histoire ».

E : langue(s) d'immigration :

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues d'immigration**" – comme celle des **langues d'immigration** est en rapport avec l'histoire ».

F : langue(s) des immigrés :

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues des immigrés**" – comme celle des **langues des immigrés** est en rapport avec l'histoire ».

G : langue(s) des immigrants :

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues des immigrants**" – comme celle des **langues des immigrants** est en rapport avec l'histoire ».

H : langue(s) de la migration :

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues de la migration**" – comme celle des **langues de la migration** est en rapport avec l'histoire ».

I : langue(s) de migration :

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues de migration**" – comme celle des **langues de migration** est en rapport avec l'histoire ».

J : langue(s) de migrants :

« L'étude du contact des langues est donc inséparable de l'examen de l'espace occupé par ce pays et de son expansion. En outre, la présence en France des langues dites "territoriales" – nous emploierons "langues régionales" pour désigner les sept langues (...), selon les explications données (...) et "langues territoriales" ou "langues autochtones" pour les distinguer des "**langues de migrants**" – comme celle des **langues de migrants** est en rapport avec l'histoire ».

c. Contexte 3 (C : langue(s) de l'immigration)

C : langue(s) de l'immigration (original) : Liogier (2002 : 44)

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues de l'immigration**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

A : langue(s) immigrante(s) :

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues immigrantes**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

B : langue(s) immigrée(s) :

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues immigrées**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

D : langue(s) des migrants :

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues des migrants**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

E : langue(s) d'immigration :

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues d'immigration**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

F : langue(s) des immigrés :

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues des immigrés**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

G : langue(s) des immigrants :

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues des immigrants**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

H : langue(s) de la migration :

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues de la migration**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

I : langue(s) de migration :

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues de migration**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

J : langue(s) de migrants :

« De plus, une différence majeure distingue le français parlé par les jeunes des cités des argots traditionnels : la place de l'emprunt. En effet, alors que l'argot traditionnel recourt peu à l'emprunt, le français parlé dans les cités accorde au contraire une large place aux **langues de migrants**, et en particulier à l'arabe. La forme et l'importance de ces emprunts sont variables ».

d. Contexte 4 (D : langue(s) des migrants)

D : langue(s) des migrants (original) : Petek (2004 :45 [résumé])

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues des migrants** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

A : langue(s) immigrante(s) :

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues immigrantes** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

B : langue(s) immigrée(s) :

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues immigrées** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

C : langue(s) de l'immigration :

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues de l'immigration** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

E : langue(s) d'immigration :

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues d'immigration** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

F : langue(s) des immigrés :

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues des immigrés** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

G : langue(s) des immigrants :

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues des immigrants** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

H : langue(s) de la migration :

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues de la migration** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

I : langue(s) de migration :

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues de migration** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

J : langue(s) de migrants :

« Introduits au départ comme "aide linguistique" au retour au pays des enfants de migrants, les enseignements de langue et culture d'origine (Elco) connaissent, depuis, une évolution paradoxale. Participant à la reconnaissance de la diversité linguistique des enfants de migrants, ils tendent également à marginaliser l'enseignement des **langues de migrants** à l'école, et à les dévaloriser. 70 000 enfants sont concernés ».

e. Contexte 5 (E : langue(s) d'immigration)

E : langue(s) d'immigration (original) : Deprez (2008 : 36)

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues d'immigration**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

A : langue(s) immigrante(s) :

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues immigrantes**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

B : langue(s) immigrée(s) :

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues immigrées**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

C : langue(s) de l'immigration :

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues de l'immigration**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

D : langue(s) des migrants :

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues des migrants**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

F : langue(s) des immigrés :

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues des immigrés**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

G : langue(s) des immigrants :

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues des immigrants**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

H : langue(s) de la migration :

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues de la migration**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

I : langue(s) de migration :

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues de migration**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

J : langue(s) de migrants :

« La répartition s'est ensuite faite entre langues régionales et **langues de migrants**, chaque catégorie disposant du même nombre de locuteurs (6,5 millions). Les autres informations apportées par l'EHF, pour chaque répondant, concernent le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la catégorie socioprofessionnelle et la date d'arrivée en France ».

f. Contexte 6 (F : langue(s) des immigrés)

F : langue(s) des immigrés (original) : Zirotti (2006 : 87)

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues des immigrés** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

A : langue(s) immigrante(s) :

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues immigrantes** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

B : langue(s) immigrée(s) :

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues immigrées** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

C : langue(s) de l'immigration :

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues de l'immigration** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

D : langue(s) des migrants :

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues des migrants** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

E : langue(s) de l'immigration :

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues de l'immigration** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

G : langue(s) des immigrants :

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues des immigrants** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

H : langue(s) de la migration :

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues de la migration** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

I : langue(s) de migration :

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues de migration** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

J : langue(s) de migrants :

« Toutefois, les langues des migrants restent souvent dans les textes celles du "handicap linguistique", mais aussi, pour l'arabe par exemple, celle de la transmission d'archaïsmes culturels et d'extrémismes religieux. Parmi les **langues des migrants** et de leurs descendants prises en considération dans les accords d'État à État, l'arabe et le portugais se distinguent nettement si l'on prend pour indice imparfait, mais seul disponible, les effectifs des étrangers, assurément locuteurs dans ces langues ».

g. Contexte 7 (G : langue(s) des immigrants)

G : langue(s) des immigrants (original) : Drettas (2007 : 556)

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue des immigrants**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

A : langue(s) immigrante(s) :

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue immigrante**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

B : langue(s) immigrée(s) :

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue immigrée**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

C : langue(s) de l'immigration :

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue de l'immigration**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

D : langue(s) des migrants :

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue des migrants**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

E : langue(s) d'immigration :

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue d'immigration**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

F : langue(s) des immigrés :

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue des immigrés**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

H : langue(s) de la migration :

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue de la migration**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

I : langue(s) de migration :

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue de migration**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

J : langue(s) de migrants :

« En fait, cela n'est pas original et l'on constate qu'aux Etats-Unis il est nécessaire de posséder une maîtrise complète de l'anglo-américain pour participer à une éventuelle ascension sociale. Ce qui fait l'originalité de la France à cet égard, c'est que l'image de la langue nationale homogène est projetée sur la **langue de migrants**. Lorsque ceux-ci proviennent d'un Etat-nation, c'est la politique linguistique de ce dernier qui va, très souvent, intervenir dans les interactions communautaires que nous évoquions plus haut ».

h. Contexte 8 (H : langue(s) de la migration)

H : langue(s) de la migration (original) : Elmiger ; Matthey (2006 : 37)

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue de la migration**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

A : langue(s) immigrante(s) :

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue immigrante**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

B : langue(s) immigrée(s) :

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue immigrée**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

C : langue(s) de l'immigration :

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue de l'immigration**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

D : langue(s) des migrants :

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue des migrants**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

E : langue(s) d'immigration :

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue d'immigration**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

F : langue(s) des immigrées :

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue des immigrés**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

G : langue(s) des immigrants :

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue des immigrants**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

I : langue(s) de migration :

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue de migration**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

J : langue(s) de migrants :

« Les plus âgées, nées dans la première moitié du XXe siècle, ont été socialisées dans un contexte d'usage généralisé du patois au quotidien, le français étant réservé essentiellement au mode de production écrit, au domaine de l'école et à la communication avec les personnes extérieures à la communauté. Les plus jeunes, nés dans les années 1990, sont parfois bilingues (français-patois ou français-**langue de migrants**), mais la plupart n'ont plus qu'une compétence passive du patois, parfois très faible ».

i. Contexte 9 (I : langue(s) de migration)

I : langue(s) de migration (original) : Billiez (2002 : 97)

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue de migration** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

A : langue(s) immigrante(s) :

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue immigrante** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

B : langue(s) immigrée(s) :

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue immigrée** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

C : langue(s) de l'immigration :

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue de l'immigration** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

D : langue(s) des migrants :

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue des migrants** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

E : langue(s) d'immigration :

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue d'immigration** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

F : langue(s) des immigrés :

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue des immigrés** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

G : langue(s) des immigrants :

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue des immigrants** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

H : langue(s) de la migration :

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue de la migration** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

J : langue(s) de migrants :

« Ce que nous pouvons retenir, eu égard à la problématique proposée ici, c'est que les élèves français ayant été en contact dans leur environnement proche avec une **langue de migrants** ont davantage envie de l'apprendre à l'école quand ils ont bénéficié du programme Eulang. Si l'ensemble des résultats quantitatifs ne plaident pas systématiquement en faveur du programme Eulang, les observations qualitatives par le biais d'entretiens d'enseignants et d'élèves ou d'enregistrements de classes vont globalement dans le sens attendu ».

j. Contexte 10 (J : langue(s) de migrants)

J : langue(s) de migrants (original) : Calvet (2000 : 15)

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues de migrants**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

A : langue(s) immigrante(s) :

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues immigrantes**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

B : langue(s) immigrée(s) :

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues immigrées**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

C : langue(s) de l'immigration :

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues de l'immigration**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

D : langue(s) des migrants :

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues des migrants**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

E : langue(s) d'immigration :

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues d'immigration**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

F : langue(s) des immigrés :

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues de immigrés**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

G : langue(s) des immigrants :

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues des immigrants**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

H : langue(s) de la migration :

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues de la migration**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

I : langue(s) de migration :

« Ce qui ouvrira la porte à d'autres revendications, par exemple que les fonctionnaires soient systématiquement affectés dans leur région d'origine, pour que la scolarité de leurs enfants ne soit pas perturbée par des changements de langues, etc. Telle la boîte (ou plutôt la jarre) de Pandore, le débat sur les langues régionales, les langues minoritaires, les **langues de migration**, nous mène donc à un vaste cortège de revendications infinies qui portent en germe un autre débat ».

3. *Résultats et commentaires*

Malgré les différents apports morpho-sémantiques (préfixation) ou le changement de focalisation (suffixation), le sens des extraits ne subit pas de modifications sémantiques profondes lorsque l'on substitue une locution par une autre. L'intuition de chaque locuteur pourra évidemment faire préférer à certaines personnes telle ou telle locution car « elle sonnera plus juste » mais, il est évident et très net avec ces tests de substitution que chacune d'entre elles sont interchangeables et cela, sans altérer le sens des textes. La contrainte stylistique du français qui veut supprimer autant que possible les répétitions est peut-être en cause ici. De plus, il est fort possible aussi que le vide définitoire et théorique sur ce sujet ait aidé à cette multiplication de locutions : sans limites établies, même discutables, la créativité du langage prend vite le dessus...

Evidemment, et pour rappel, s'il y a différentes locutions, il y a différentes significations (cf. Saussure, *infra*) mais, et il semble que cela soit le cas pour chacun des extraits présentés ici, les chercheurs ayant écrit ces textes ne tiennent pas compte des différents apports lexicaux amenés par les locutions. Il apparaît en effet que ces dernières soient toutes utilisées de la même manière et donc, que ce champ morphologique et lexical soit surtout un outil permettant de ne pas répéter la même forme plusieurs fois dans un texte.

Une autre explication à cette synonymie discursive pourrait trouver son fondement dans la construction même des locutions. L'ensemble « langue + variable(s) + -migr- + variable(s) » étant gouverné par le terme « langue », c'est lui qui dirige sémantiquement la locution dans sa totalité. Ce qui suit garde évidemment son sémantisme de départ mais est nettement dilué en situation de discours. La différence entre « langue immigrante » et « langue régionale » est nette, que cela soit lexicalement ou en situation de discours. A l'inverse, la différence entre « langue immigrante » et « langue de migrants », par exemple, est moindre dans cette même situation discursive car la construction morphologique des locutions possède beaucoup de similarités, le radical [-migr-] étant présente dans les deux constructions.

Il est néanmoins clair que, si en français, les notions avec le préfixe [é-] avaient plus d'usages, le problème ne serait pas le même. En effet, est-il possible d'interchanger les termes immigration et émigration (ou immigrants/immigrés et émigrants/émigrés) sans affecter réellement le sens du texte ? L'extrait serait tout à fait compréhensible mais la modification sémantique quant à la nature même de la migration ou des migrants serait relativement gênante. Cette non-utilisation amène une neutralisation entre les locutions préfixées en [im-] et celles non préfixées : l'utilisation dans un même texte et à quelques lignes près des deux locutions « langue(s) des migrants » et « langue(s) des immigrants » par Jean-Pierre Zirotti (2006 : 87) pour catégoriser exactement le même phénomène est un exemple indiscutable de cette neutralisation en discours⁸⁶. Neutralisation qui devient en quelque sorte une synonymie discursive, faisant disparaître toutes les différences lexicales que ces locutions peuvent avoir.

Ces tests ont donc fait apparaître une autre réalité : la dimension stylistique et discursive. Les auteurs utilisent-ils ce riche champ lexical à des fins de clarté du discours ? Cette question se doit d'être posée car le discours construit le sens et, si telle locution permet à l'auteur d'être plus clair, peut-être que le contenu sémantique de celle-ci n'est finalement pas si générique que cela. Il est presque sûr que si ces tests étaient construits différemment, c'est-à-dire avec des extraits « à trous » et avec un choix à faire entre ces dix locutions, celle qui serait choisie en priorité par le locuteur serait la conséquence d'une intuition linguistique à propos de ce texte, et peut-être que l'une d'entre elle générerait sa compréhension, sans pour autant en faire un texte agrammatical ou inacceptable. La question de la contribution sémantique de chaque locution prend alors tout son sens.

Que cela soit fait arbitrairement ou sous une contrainte stylistique, l'hypothèse selon laquelle ces notions diffèrent sera préférée. Leurs proximités morphologiques et sémantiques peuvent induire en erreur mais la richesse de ce champ doit être exploitée plus finement.

En effet, malgré un certain développement depuis le début des années 2000, les travaux sur les langues parlées par les communautés migrantes ne sont que marginaux aujourd'hui. Il est néanmoins probable que d'ici quelques années, avec l'évolution logique de

⁸⁶ Il existe d'autres textes où deux des locutions de la liste servant de base à cette analyse sont utilisées dans un même co-texte : par exemple chez Akin (2006 : 53-54) avec « langue(s) des immigrants », « langue(s) d'immigration » et « langue(s) des migrants ». (bien que la dernière soit utilisée comme une citation de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires du Conseil de l'Europe (1992)).

la sociolinguistique sur ce thème, une distinction entre ces locutions soit utile et peut-être même indispensable, bien qu'il faille certainement « épurer » le gigantesque champ morphologique à disposition.

Le domaine de la migration humaine, avec toutes ses composantes culturelles et linguistiques, est tellement complexe et immense qu'un champ lexical approprié à tous les cas est nécessaire. Cela est d'ailleurs le cas, avec toutes les modifications morphologiques, et donc sémantiques, qu'il est possible d'ajouter au radical [-migr-]. Il doit en aller de même pour les langues. Le gain de clarté, et donc de scientificité, serait énorme si toutes les locutions vues jusque-là étaient clairement et distinctivement définies. A ce titre, il est possible d'imaginer une taxinomie des locutions servant à catégoriser une langue ou un groupe de langues parlées dans la migration, ces dernières devenant par la même occasion des notions puisque clairement définies et identifiées à un concept. Une « macro-notion » pourrait régir ce champ et toutes ses « notions » et « sous-notions » définiraient un type de langues en particulier, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où l'on constate que l'intégralité des locutions utilisées par les chercheurs semblent se placer toutes au même niveau.

Ainsi, il ne serait pas totalement impertinent d'imaginer que, se plaçant du point de vue du chercheur français, une analyse comparée entre une « langue d'immigration » et une « langue d'émigration » soit possible, la « langue d'immigration » pouvant être par exemple l'arabe en France et la « langue d'émigration » le français en Amérique du Nord, le tout dans une perspective historique. De même, avec un autre exemple, une analyse contrastive entre « langue d'immigrants » et « langue d'immigrés » n'aurait rien d'inintéressant. La « langue d'immigrés » serait, si l'on suit la définition d'« immigré » du dictionnaire, une langue déjà implantée sur un territoire alors qu'à l'inverse une « langue d'immigrants » serait une langue parlée par des migrants qui n'auraient pas encore terminé leur migration, qui seraient en passe de la terminer ou qui ne seraient établis que depuis peu de temps dans le pays d'accueil. Avec cette différenciation, une analyse sur les emprunts, par exemple, pourrait être imaginable : à partir de combien de temps, une langue parlée par des migrants accepte les emprunts à la langue du pays d'accueil ? Ceci n'est qu'une hypothèse sans fondement mais avec une telle différenciation il pourrait peut-être être possible de dire que les emprunts à la « langue d'accueil » ne sont possibles que pour la « langue d'immigrés », la « langue d'immigrants » étant trop récemment arrivée sur le territoire pour cela. Il serait ainsi possible de classer les

langues parlées par les migrants selon des critères d'évolution purement linguistiques. De même, la question de la transmission pourrait se poser dans des termes historiques : une « langue d'immigrants » se transmet-elle plus facilement qu'une « langue d'immigrés » ? Ainsi, avec de telles distinctions entre ces deux types de langues, la locution « langue d'immigration » pourrait devenir la notion qui subsumerait les deux autres, qui deviendraient donc les deux facettes de cette dernière. Bien d'autres exemples sont imaginables si l'on suit les définitions dictionnairiques et l'apport sémantique de chaque modification morphologique que le radical [-migr-] peut subir...

Mais avant de se lancer dans un tel travail, il faut être complet sur le champ lexical des locutions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants. Il existe donc d'autres locutions qui ne sont pas formées avec le radical [-migr-] et qui servent à distinguer, ou du moins à définir, certains types de langues parlées dans la migration ou par les communautés migrantes. De la même manière que pour les locutions ci-dessus, la méthode employée sera de regarder de prime abord dans les travaux des géographes ayant travaillé sur les migrations humaines, ces derniers utilisant plusieurs notions, deux principalement, pour catégoriser les différents types de migrants selon leur classe sociale, l'origine de leur départ ou selon ce qu'il vienne chercher dans le pays d'accueil. Les concepts de « diaspora » et de « communauté transnationale » seront donc présentés et, cela sera analysé par la suite, des spécificités de ces types de communautés découleront de grandes différences quant au traitement de leurs langues respectives. On ne pratique pas une langue de la même manière selon que l'on a quitté son pays pour aller chercher du travail ailleurs ou que l'on s'en est fait chasser. De plus les liens avec le pays d'origine ou avec d'autres communautés de même origine mais vivant dans un autre pays feront que la langue fonctionnera de manière très distincte. La distinction entre ces deux types de groupes de migrants est primordiale pour analyser les mouvements humains et sera très utile pour le sociolinguiste qui travaille sur la vitalité et les pratiques des langues parlées par les migrants ou dans la migration.

Ainsi, après avoir défini ces deux concepts, une mise en application de ces derniers en y ajoutant la variable « langue » sera opérée comme cela vient d'être fait avec le champ morphologique de la migration et si les difficultés engendrées par ces nouvelles locutions sont moins problématiques que pour « migration » et ses dérivés, quelques remarques seront tout de même à faire. L'utilité réelle de ces nouveaux termes sera ensuite discutée. Enfin, une fois

que toutes les données disponibles auront été analysées, il sera alors possible de revenir sur le projet de taxinomie et de typologie des langues parlées par les migrants qui vient d'être esquissé.

Chapitre 3 : Les deux grands types de communautés migrantes en France et leurs langues.

I. Les diasporas et les langues parlées par les diasporas.

1. Bref historique et définitions de la notion de diaspora.

Le concept de diaspora, bien que très ancien, est en cause dans beaucoup de réflexions modernes. Les migrations étant aujourd'hui un phénomène mondial et largement répandu au sein de tous les Etats et de toutes les régions du globe, le questionnement scientifique sur l'étude des diasporas est, par conséquent, devenu central pour toute étude des déplacements humains. Si sa définition est largement débattue, l'origine du terme ne pose pas problème :

« Durant l'Antiquité, le terme "diaspora" décrit la colonisation de l'Asie mineure et de la Méditerranée par des populations grecques (800-600 avant J.C.) ; il renvoie aux idées d'expansion commerciale et de conquête et détient une connotation positive » (Helly 2006 : 17).

Et de façon autre mais quelque peu différente : « la diaspora signifie (...) dès l'Antiquité, la dispersion forcée de populations à la suite de guerres ou de révolutions » (Bruneau 2004 : 9).

Les premières attestations du terme datent donc de l'Antiquité. Mais ces deux propositions, bien que sorties de leur contexte et ne reflétant pas forcément le point de vue de ces deux spécialistes, donnent déjà une vision contradictoire du phénomène : expansion commerciale et de conquête ou dispersion forcée des populations ? Ainsi, et pour essayer de répondre à cette interrogation, il semble inutile de retracer l'évolution du terme dans le temps⁸⁷, mais une tentative de définition moderne du concept va être exposée dans les lignes qui vont suivre.

⁸⁷ Voir Bruneau (2004) et Helly (2006) pour un historique plus complet de la notion.

Si la communauté scientifique est plutôt d'accord avec le fait que le concept de diaspora sert à catégoriser très généralement « (la) dissémination, dispersion d'une population » et même « (la) diffusion d'une ethnie dans le Monde entier » (Brunet 1993 : 158), il existe pourtant une très grande différence d'analyse et de définition du terme chez les spécialistes, et cela, depuis les années soixante.

La définition usitée alors, surtout pour traiter de la diaspora juive et trop souvent calquée sur cette dernière, devient de fait très insuffisante : « dispersion de populations indifférentes aux frontières des Empires, Etats, nations et aux cultures et religions majoritaires » (Helly 2006 : 19). Avec l'explosion nouvelle de contestations identitaires au sein même des Etats-nations, en particulier européens, le concept évolue de manière surprenante :

« Le terme diaspora par la traversée des frontières, la victimisation, la volonté de durer et la solidarité qu'il évoque, en vient à incarner le destin de non Européens transplantés ou émigrés en Occident » (Helly 2006 : 19).

En d'autres termes, toute communauté immigrée (sauf européenne !) en Occident pourrait s'autodéterminer comme étant une diaspora, ce qui pose évidemment le problème de la contre-productivité du concept s'il peut, théoriquement, être associé à tout type de migration :

« Son usage s'est tellement généralisé qu'il tend à appliquer à toutes les formes de migration et de dispersion d'un peuple, même s'il s'agit d'une minorité nationale non issue d'une immigration (...). La fortune de ce terme correspond non seulement à une croissance et une généralisation des migrations internationales dans le monde, mais aussi à un affaiblissement, ou du moins à une limitation, du rôle que jouent les Etats-nations » (Bruneau 2004 : 7).

Le succès du terme a donc eu des effets contraires à ceux souhaités. Le concept de diaspora passe donc d'un statut trop souvent centré sur la communauté juive à un statut trop universel de la migration, ce qui est très gênant.

Un travail d'observation et de définition s'ensuit alors. Une population devra posséder un certain nombre de traits ou de critères pour aspirer à devenir une diaspora aux yeux de la communauté scientifique spécialisée. Ces derniers seront d'ailleurs très discutés et il n'existe pas vraiment de consensus autour de ce concept en constante évolution : péjoratif au moment de « la constitution des nations modernes au cours du XIX^e et du XX^e siècle » et plutôt positif aujourd'hui avec « la critique du pouvoir de l'Etat-Nation et l'affaiblissement du patriotisme national » (Bordes-Benayoun, Schnapper 2008 : 37).

Le premier de ces critères, le plus important, est celui de la cause du départ de ces communautés diasporiques : la dispersion sous la contrainte. « Une guerre, un désastre, une famine (ou) une grande pauvreté » sont les prémisses d'une migration qui sera, conjointement à d'autres critères, la base de la formation d'une diaspora : « la population considérée s'est dispersée (...) sous la contrainte » (Bruneau 2004 : 24). L'importance de cette caractéristique sera confirmée par la suite lorsque la « vie » de la diaspora dans le pays d'accueil sera discutée.

Ce premier grand fondement qu'est la migration forcée appelle directement un nouveau questionnement : vers quels lieux ces populations migrent-elles ? Les avis divergent sur ce point. Si tout le monde paraît d'accord pour que cette dispersion se fasse « vers au moins deux régions » (Safran 1991 in Bruneau 2004 : 20) ou du moins « dans plus d'un seul territoire » (Bruneau 2004 : 24), les chercheurs ne sont pas d'accord sur la proximité géographique de ces régions ou territoires. Certains pensent que cette migration doit se faire sur des « territoire(s) non immédiatement voisin(s) du territoire d'origine » (Bruneau 2004 : 24) alors que d'autres stipulent qu'elle doit se faire vers des « régions périphériques étrangères » (Safran 1991 in Bruneau 2004 : 20). Aucune prise de position claire ne sera adoptée sur ce point précis, l'acception la plus large sera préférée : la dispersion doit être faite vers au moins deux territoires d'accueil, quel qu'ils soient. En effet, une communauté migrante peut se constituer en diaspora selon deux configurations différentes. Par exemple, les Grecs dispersés en Europe occidentale sont organisés en diaspora, ou du moins s'autodéterminent ainsi, alors qu'ils sont situés dans des pays non-périphériques de la Grèce et, à l'inverse, les Palestiniens installés dans les pays frontaliers à Israël sont aussi structurés comme une diaspora alors qu'ils sont à la périphérie de leur territoire d'origine.

Les notions de « territoire d'origine » et de « territoire d'accueil » sont donc très présentes dans les différentes tentatives de définition du concept⁸⁸. Ce sera d'ailleurs le troisième fondement de la définition de l'objet diaspora : les liens territoriaux de cette dernière. Ces liens peuvent être multiples : liens entre territoires d'accueil et d'origine ou liens entre les différents territoires d'accueil de la communauté. Ces liens territoriaux entre différents lieux, qui peuvent être très éloignés les uns des autres, que la diaspora entretient se nomment le réseau (voir ci-dessous) et est une des conditions de l'existence des diasporas, si ce n'est la condition unique en ce qui concerne leur pérennité temporelle.

Le premier de ces liens sera celui qui lie les diasporés avec leurs origines, c'est-à-dire les relations entre les migrants installés dans un pays (ou une région) d'accueil et les personnes restées dans le pays (ou dans la région) d'origine. Deux configurations sont alors possibles mais toutes deux découlent du même schéma. Soit le territoire d'origine n'existe plus (ou est devenu très différent de ce qu'il était) et c'est un travail de souvenir et de commémoration qui sera réalisé autour de ce celui-ci avec « le maintien d'une mémoire collective du lieu d'origine » (Safran 1991 in Bruneau 2004 : 20). Ou alors, le pays existe toujours et,

« [les] groupes de migrants (ou issus de la migration) dispersés conservent et développent entre eux et avec la société d'origine (...) des relations d'échanges multiples (hommes, biens de diverses natures, informations...) organisés sous la forme de réseaux » (Bruneau 2004 : 25).

Une sorte de pont international se forme alors entre les communautés immigrées et le pays d'accueil, ce qui permet, en plus des échanges économiques, politiques et culturels, de respecter « la structure des chaînes migratoires » (Bruneau 2004 : p.25). La migration diasporique apparaît alors comme structurée et organisée.

La citation de Michel Bruneau ci-dessus, mentionne aussi le lien que les différentes communautés d'une diaspora ont entre elles (« entre eux »). Ce lien est primordial dans les diasporas, la migration s'effectuant vers au moins deux territoires différents. Cette dispersion va créer chez les diasporiques un réseau d'envergure mondiale, sinon continentale, qui

⁸⁸ Ces concepts seront repris dans le chapitre 4 lorsqu'il sera question du rapport au territoire des langues.

entraînera « une sympathie et une solidarité avec les membres de la même diaspora présents dans d'autres pays » (Cohen 1997(a) in Bruneau 2004 : 20). Ces liens que les diasporas ont entre elles sont clairement mis en évidence par le concept de « culture de diaspora » défini par Bordes-Benayoun et Schnapper (2008 : 33) et repris ici brièvement :

« Ensemble des valeurs, des codes et des savoirs accumulés par les peuples dispersés et transmis de génération en génération, pour maintenir l'existence ou, au moins, l'imaginaire d'un peuple unique ».

Le fait d'être restés très proche avec le pays d'origine et d'avoir créé des liens très forts avec les autres communautés issues de la même diaspora va faire que, malgré une intégration et une acculturation qui peuvent être tout à fait réussies, les membres d'une diaspora ne pourront pas s'assimiler à leur nouveau lieu de vie « sinon ils auraient perdu toute conscience identitaire et n'appartiendraient plus à une diaspora » (Bruneau 2004 : 24). Une « vie associative assez riche » (Bruneau 2004 : 25) et « la conscience d'une impossible acceptation par la société d'accueil » (Safran 1991 in Bruneau 2004 : 20) sont les marqueurs psychosociologiques de cette impossible assimilation.

Ce rapport aux différents territoires de la diaspora est très bien résumé par les concepts « ici », « là-bas » et « ailleurs » présentés par Sylvie Chédemail (1998) et repris par Michel Bruneau (2004 : 17) :

« "Ici" est l'espace de vie actuel balisé par des lieux symboliques permettant le rassemblement et le lien à la mémoire éventuellement dans un quartier spécifique. "Là-bas" correspond à l'espace de mémoire du lieu d'origine, objet d'une représentation quasi-mythique. "Ailleurs" est l'espace discontinu, polycentrique et mobile des communautés dispersées dans le monde ou partie de celui-ci ».

Ces rapports au territoire, et en particulier au territoire d'accueil, amènent le dernier des critères de définition d'une diaspora : les relations internes avec le pays d'accueil.

Pour résumer, une diaspora est une communauté de migrants qui a dû quitter son pays d'origine sous la pression d'un désastre (guerre, famine...) vers au moins deux pays ou

régions d'accueil. Arrivées à destination, ces communautés se constituent en réseau entre elles et avec le pays d'origine et gardent une mémoire collective de leur point de départ. Mais pour que ces derniers processus se mettent en place il faut du temps : « [le] rapport au temps, à la durée, est constitutif de la diaspora, qui ne peut en aucun cas être un ensemble de réfugiés récents ou un simple transfert de main d'œuvre » (Bruneau 2004 : 11). Cette temporalité lui permet d'être réellement une catégorie de migrants spécifique :

« Sa réalité (à la diaspora) se prouve dans le temps et s'éprouve par le temps. C'est pourquoi la migration économique ne crée pas nécessairement une diaspora. [...] Certes, on utilise bien, aujourd'hui, le mot diaspora pour désigner n'importe quelle communauté émigrée que son nombre rend visible dans la communauté d'accueil. Mais pour savoir s'il s'agit vraiment d'une diaspora, il faut que le temps ait passé » (Marienstras 1985 : 225).

Nous concluons avec une citation de Michel Bruneau (Bruneau 2004 : 43) qui semble parfaitement résumer le phénomène : « le triptyque "communauté-territoire-mémoire" associé à un événement traumatique fondateur exprime peut-être le mieux la spécificité de la diaspora ». Cela confirme au passage que le phénomène de la diaspora est à dissocier des phénomènes migratoires économiques :

« Il n'existe pas de *Labour Diasporas* (Cohen 1997b : 129) mais des courants d'émigration pauvre qui, au fil du temps et à la suite de la mobilité sociale de certains de leurs membres (peuvent) construire une conscience et une organisation diasporiques » (Helly 2006 : 26).

Enfin, et pour être complet, il est notable de souligner le caractère instable de la diaspora, déjà entrevu plus haut :

« Nul ne peut prédire si elle se maintiendra en tant que minorité culturelle, dotée d'une autonomie plus ou moins grande selon son lieu d'implantation, ou si elle disparaîtra, soit par assimilation dans le milieu ambiant, soit à la suite du "retour" de ses membres au territoire d'origine » (Marienstras 1985 : 223).

Ainsi, toutes les migrations ne rentrent pas dans le schéma diasporique. D'autres correspondent à différentes réalités. Une migration peut avoir un versant plus économique et donc moins idéologique, ou du moins, moins communautaire à la base, que peut ne l'avoir une diaspora. C'est pourquoi il n'est pas possible de définir « les émigrations polonaise, russe, irlandaise, scandinave, allemande, italienne et portugaise (...) comme des diasporas mais [plutôt] comme des émigrations de dépossédés et d'opprimés (...) » (Helly 2006 : 19).

Un nouveau concept, doit alors être introduit pour définir les migrations économiques, de travail ou de confort. La notion de communauté transnationale définie par Michel Bruneau (2004 : 178) prend alors tout son sens, sans pour autant assimiler toutes les migrations ne relevant pas de la diaspora à des communautés transnationales.

Mais, avant de faire ce nouveau travail de mise en place conceptuelle, il est utile d'analyser et de définir, comme cela a été fait plus haut avec le terme « migration », le champ morphologique et lexical de « diaspora ». Ensuite et pour en terminer avec ce concept, il sera temps d'appliquer celui-ci à l'objet « langue », association qui sera d'une grande utilité pour catégoriser ce type de langues parlées par ces migrants bien particuliers.

2. *Champ morphologique*

A l'instar des travaux réalisés pour le radical [-migr-], il semble bon de prendre en compte le champ morphologique gravitant autour de la notion de « diaspora ». Pour ce faire, un examen en deux étapes va être opéré. Dans un premier temps, les entrées dictionnaires, construites autour du radical du terme, [diaspor-], emprunté au grec *διασπορα*, « dispersion » (TLFi), seront définies, la répétition de « diaspora » étant ici aussi volontaire malgré la définition plus précise du terme donnée plus haut. La source est toujours le Trésor de la Langue Française informatisé. Ensuite, les différents termes rencontrés au fil des lectures mais n'étant pas attestés dans les dictionnaires seront présentés. Ces derniers ont une importance, puisqu'ils sont utilisés par des scientifiques, et parce qu'ils pourront éventuellement, par la suite, aider à construire la typologie particulière des langues parlées par les diasporas ou en diaspora. En effet, ces « nouveaux » termes affinent le champ morphologique du radical et

seront peut-être utile pour décrire les multiples possibilités que cette configuration particulière offre à l'observation.

a. Les termes attestés dans le TLFi

Le TLFi atteste donc deux termes construits autour de ce radical. Leurs définitions sont confondues, le terme « diasporique » apparaissant seulement dans une remarque en fin de paragraphe :

« **DIASPORA**, subst. fém.

A.— *HIST.* Dispersion des Juifs à travers le monde à la suite des persécutions de l'Antiquité. (...)

—*P. méton.* Communautés juives dispersées à travers le monde. (...)

B.— *P. ext.* État de dispersion d'un peuple, d'une communauté. (...)

Rem. On rencontre dans la documentation l'adjectif au sens métaphorique *diasporique* "qui tient de la dispersion" (...).

Bien que très insuffisante au vu des définitions données par les géographes, cette dernière permet tout de même de mettre en valeur l'adjectif « diasporique ». De plus, cette définition très générale permettra peut-être de comprendre les éventuelles erreurs commises par les linguistes lorsqu'il sera question de langues parlées par les diasporas ou au sein des diasporas.

L'infinie créativité du langage a en outre permis de mettre à jour de nouveaux dérivés issus de la notion de départ. Bien que non-attestés dans le TLFi, ces derniers méritent tout de même un examen, utile pour la suite de l'exposé.

b. Les termes attestés par l'usage

i. Présentation et méthode

Il existe donc une série de termes, issus de l'usage oral et/ou écrit qui n'est attestée dans aucun des dictionnaires de référence⁸⁹. Ces derniers sont utilisés :

- par des scientifiques spécialisés dans les phénomènes diasporiques liés aux migrations humaines (linguistes, géographes, sociologues, historiens, etc.),
- par des blogueurs ou des utilisateurs d'internet qui s'intéressent aux diasporas et qui créent ces néologismes par manque de vocabulaire, par erreur ou par commodité,
- par d'autres types d'utilisateurs, qui peuvent aussi être des scientifiques, qui usent de ce champ dans son sens premier, celui de la dispersion (animale, végétale, humaine...).

L'intérêt de ces nouveaux termes relève de la simple constatation que le langage humain est créatif, et si ces derniers sont apparus dans les écrits de scientifiques ou d'autres personnes, cela prouve peut-être que ce champ n'est pas assez étoffé pour permettre de décrire toutes les situations possibles. De plus, les utilisations au sens premier du champ, qui est la dispersion dans un sens très large peut permettre de faire calquer certaines formes à la dispersion humaine, et pourquoi pas à la dispersion des langues dans un contexte de migration. La plupart des termes qui vont être listés ci-dessous ne seront probablement jamais utilisés ou ne rentreront jamais dans le langage courant mais il semble que pour appréhender au mieux ce phénomène de la diaspora, il soit plus sage d'avoir pris connaissance d'eux, au moins dans un premier temps. Pour chacun de ces termes, un exemple d'attestation écrit sera donné si celui-ci provient d'une publication papier de référence (revues ou ouvrages scientifiques, journaux de grande diffusion). Quelques remarques et explications seront données lorsque cela semblera nécessaire.

Les termes classés selon leur nature grammaticale et au singulier sont⁹⁰ :

- Noms et substantifs :
 - diasporisation.
 - diaspore.

⁸⁹ Le TLFi, le Robert, le Dictionnaire de l'Académie Française et le Larousse.

⁹⁰ Seules les formes attestées, même dans des blogs ou dans des discussions sur des forums internet, sont prises en compte ici. Les formes possibles par dérivation mais ne possédant aucune attestation connue (dans les articles ou ouvrages lus pour la préparation de cette thèse ainsi que dans Google, selon la méthode exposée plus haut pour les recherches concernant les langues parlées par les migrants) ne seront pas listées.

- diasporé.
- diasporant.
- diasporisé.
- Adjectifs et participes : - diasporéique.
- diasporé.
- diasporant.
- diasporisé.
- diasporisant.
- Verbes : - diasporer.
- diasporiser

ii. Les noms et les substantifs

Le nom « diasporisation », attesté, par exemple, au singulier chez Gafaïti (2005 : 42) et au pluriel chez Baeza (2006 : 78), sert à évoquer les phénomènes migratoires issus du faisceau diasporique. Il semble qu'il soit utilisé de telle façon que le terme marque une action, un processus menant à l'état de diaspora. Cette locution pourra être très utile lorsque, par exemple, il sera question de vieilles communautés migrantes ayant perdu leur essence diasporique, ainsi que leur langue – volontairement ou non, sous la contrainte ou non – et revenant peu à peu à ces dernières. Il semble que cela soit un phénomène de retour aux origines qui semblent loin d'être complètement impossible à imaginer. Une autre utilisation de ce terme serait possible dans un cas comme celui d'une migration récente se formant peu à peu en diaspora. Il serait alors possible d'assister à la « diasporisation » d'une migration.

Le nom « diaspore » est surtout (exclusivement ?) utilisé en minéralogie et en botanique : dans le premier cas pour désigner un minéral et dans l'autre pour désigner un phénomène. Dans les deux cas, le terme trouve son étymologie et son sémantisme dans la dispersion. Pour plus d'informations concernant ces deux acceptions du terme, un renvoi vers les pages Wikipédia traitant de ces deux sujets semble plus pertinent⁹¹. Il semble que ce

⁹¹ Botanique : http://fr.wikipedia.org/wiki/Diaspore_%28botanique%29.
 Minéralogie : http://fr.wikipedia.org/wiki/Diaspore_%28min%C3%A9ral%29.
 (dernières consultations : 05.01.2012).

dernier ne pourra pas être appliqué aux migrations humaines ou même aux langues parlées par les migrants.

Le substantif « diasporé » est, par exemple, attesté au masculin singulier chez Bordes-Benayoun (2002 : 35), au masculin pluriel chez Fibbi et Meyer (2002 : 11), au féminin singulier chez Vitiello (2002 : 155) et au féminin pluriel chez Duru (2007 : 101). Il semble que ce terme est assez facilement interprétable et qu'il est à rapprocher des termes « immigré » et « émigré ». Ainsi, comme l'exemple qui va suivre le démontre aisément, « (...) l'investissement des diasporés dans le retour (...) » (Fibbi ; Meyer 2002 : 11), le terme sert à catégoriser les personnes appartenant à une diaspora. Ce dernier a une importance non négligeable et permet de répondre à l'interrogation suivante : comment nomme-t-on une personne membre d'une diaspora ? Il permet en outre de ne pas utiliser le terme d'« immigré » qui est bien trop général et qui serait paradoxal avec le but du travail mis en place dans ce chapitre.

Le substantif « diasporant », qui n'a pas d'attestations connues au féminin ni dans des articles ou ouvrages à caractère scientifique ni sur internet, est tout de même attesté au masculin singulier sur la toile⁹² et au masculin pluriel chez Garabaghi (2010 : 186). L'utilité d'une telle forme peut éventuellement se trouver dans sa proximité grammaticale avec « migrant » et « immigrant ». Un « diasporant » serait alors un « migrant » issue d'une diaspora.

Enfin et pour en terminer avec cette nature grammaticale, le substantif « diasporisé », qui lui non plus n'a pas d'attestation connue au féminin, ni sur internet ni dans la littérature scientifique, est en revanche attesté au masculin singulier⁹³ sur le web et au masculin pluriel chez Wobst (2010 : 107). Ce terme est aussi à rapprocher d'« immigré », comme l'a été « diasporé » et, bien que des nuances entre les deux noms soient sûrement possibles à interpréter, il semble que leur proximité sémantique pourra être problématique lorsqu'il faudra les utiliser avec le terme « langue », qui est pour rappel la raison de ce recensement.

⁹² <http://diaspora-bretonne.com/concours-etrevroadel/inscriptions> (consulté le 05.01.2012).

⁹³ <http://julesjambonengermanie.over-blog.com/article-3933768.html> consulté le 05.01.2012)

Avant de passer à la catégorie suivante, il semble nécessaire de faire un court paragraphe sur un dernier substantif, attesté dans le TLFi dans une autre catégorie : « diasporique ». Bien que majoritairement utilisé comme adjectif, la forme est attestée comme substantif au singulier chez Meylon-Reinette (2009 :60) et au pluriel chez Helly (2006 : 22).

iii. Les adjectifs et les participes

Il a été choisi de traiter conjointement les adjectifs et les participes passés ou présent puisque les participes ont les mêmes caractéristiques que les adjectifs : la flexion. Néanmoins, les attestations de participes passés dans un temps composé seront signalées.

L'adjectif « diasporéique(s) » est attesté chez Drettas au singulier (1989 : 73) et au pluriel (2001 : 22), sans pour autant être le seul auteur à utiliser cette locution. Il semble que cet adjectif ait le même contenu sémantique que « diasporique », attesté dans le TLFi, d'après les écrits des utilisateurs de ce terme. Les nuances sémantiques possibles, et probables, entre ces deux adjectifs sont sans doute imaginables mais ne serait que purement intuitives pour le moment et risqueraient, une fois de plus, de gêner la compréhension lorsque le terme « langue » sera adjoint à ces derniers.

L'adjectif « diasporé » est attesté au masculin singulier chez Rivet (1994 : §55), au masculin pluriel chez Fibbi et Meyer (2002 : 8), au féminin singulier chez Ma Mung (2000 : 10) et au féminin pluriel chez Etiemble (2004 : 160). Son interprétation semble ne poser aucun problème : « les "communautés diasporées" » (Etiemble 2004 : 160) sont des communautés qui appartiennent à une diaspora, ou, plus généralement, sont des communautés ayant des traits distinctifs les rapprochant de ceux des diasporas. Le terme pourra servir à définir une langue, par exemple, qui détient des traits diasporiques sans pour autant être parlée par une diaspora ou en diaspora. Néanmoins, il risque d'y avoir un doublon avec la forme attestée dans le dictionnaire qui est « diasporique ». La forme est aussi utilisée au participe passé dans un temps composé. Ainsi, il est attesté chez Benoist (2001 : 480) au masculin singulier, et sous ses trois autres flexions sur la toile⁹⁴

⁹⁴ Au féminin singulier, au masculin singulier et féminin pluriel respectivement aux adresses suivantes : <http://quodcogito.canalblog.com/archives/2009/01/11/12053585.html>.

L'adjectif « diasporant » ne possède aucune attestation « sérieuse » mais est tout de même utilisé par les internautes dans des blogs ou dans des forums de discussions. Si, bizarrement, aucune attestation au masculin singulier n'a pu être trouvée, la forme est néanmoins attestée au masculin pluriel⁹⁵, au féminin singulier⁹⁶ et au féminin pluriel⁹⁷. Cet adjectif pourrait être le pendant de l'adjectif « migrant » pour qualifier ce qui appartient à une diaspora. Il permettrait ainsi d'être plus précis. Il reste néanmoins assez gênant puisque utilisé seulement sur la toile. C'est en partie pour cette raison qu'il lui sera préféré l'adjectif « diasporisant », présenté plus bas.

L'adjectif « diasporisé » est attesté sous ses quatre formes possibles : au masculin singulier chez Anteby-Yemini et Berthomière (2005 : 140), au féminin singulier chez Benachir (2005 : 12), au masculin pluriel chez Hanafi (1997 : 89) et au féminin pluriel chez Meylon-Reinette (2009 : 45). Cet adjectif semble avoir la même utilité que l'adjectif « diasporé » vu plus haut. Ici aussi, des nuances sont sans doute existantes entre ces deux derniers mais celles-ci appartiennent à l'intuition du locuteur et seraient sans doute hasardeuses à exploiter. Néanmoins, il semble que cet adjectif marque plus l'action que l'autre. En effet, si l'adjectif « diasporé » peut être interprété passivement, celui-ci offre une nuance plus volontariste : une « communauté diasporée » serait une communauté immigrée qui serait devenue une diaspora naturellement alors qu'une « communauté diasporisée » serait devenue une diaspora grâce à des actions volontaristes, au sein même de la communauté ou extérieures à celle-ci. Il n'est pas question d'en faire ici une évidence, cette distinction restant purement intuitive, mais cette différenciation pourrait avoir une utilité non-négligeable à l'avenir. De plus, la forme est aussi utilisée comme participe passé : chez Friedman (2004 : 32) pour au masculin singulier et chez Kodami-Darwish (1994 : 59) au masculin pluriel. Le féminin singulier est attesté sur le web⁹⁸, à l'inverse du féminin pluriel qui n'apparaît nulle part.

http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/michel-colomes/americains-ou-israeliens-ces-hackers-qui-peuvent-faire-plier-l-iran-20-01-2011-130777_55.php.

<http://kl-loth-dailylife.hautetfort.com/archive/2009/01/16/y-a-t-il-des-mouettes-a-metz%C2%A0.html>.
(URL consultées le 06.12.2012).

⁹⁵ http://cogiter.blog4ever.com/blog/lire-article-121780-405251-1_etudiant_noir_en_chine_9.html (consulté le 05.01.2012).

⁹⁶ <http://chiromani-na-kofia.com/forum/viewtopic.php?f=17&t=18> (consulté le 05.01.2012).

⁹⁷ <http://www.devildead.com/forum/viewtopic.php?f=22&t=8376&start=75> (consulté le 05.01.2012).

⁹⁸ http://www.gensdelacaraibe.org/recherche/articles.php?id_story=69 (consulté le 06.01.2012).

L'adjectif « diasporisant » est attesté au masculin singulier chez Medam (2004 : 38) et au féminin pluriel chez Marret (2004 : 178). Aucune attestation de cet adjectif n'a pu être trouvée au masculin pluriel et au féminin singulier, ni sur la toile, ni dans des écrits divers. Comme cela a déjà été entrevu plus haut, cet adjectif semble être plus satisfaisant que « diasporant » pour être le pendant de « migrant » pour les situations concernant les diasporas, et ce pour deux raisons. La première de celle-ci se trouve dans ses deux attestations dans un article et un ouvrage qui peuvent être qualifiés de « sérieux ». La seconde réside dans le fait que cet adjectif semble être plus adapté aux situations de migrations, comme on a tenté de le démontrer plus haut avec « diasporé » et « diasporisé »,.. Le suffixe en [-isant-] marquant, selon l'intuition que l'on peut avoir, plus l'action que le suffixe en [-ant-]. Ainsi, le couple « diasporé » / « diasporisant » semble mieux convenir car, d'un côté, « diasporé » marque bien le caractère accompli de l'action alors que, de l'autre, « diasporisant » marque mieux l'action en cours de réalisation que ne le fait l'adjectif « diasporant ». Ces remarques, il est bon de le rappeler, ne sont pour le moment que purement intuitives.

iv. Les verbes

Le verbe « diasporer » paraît être d'un emploi délicat. Son utilisation, certes très minoritaires, reste très centrée sur la définition première du terme : la dispersion dans une acception très large : celle des humains, certes, mais aussi celles des végétaux, des animaux et même des idées. C'est ainsi qu'Edgar Morin utilise le verbe à l'infinitif (1994 : §5, voir ci-dessous) et à la troisième personne du pluriel (1986⁹⁹) :

« C'est la preuve même qu'un puissant antidote à la clôture et à l'immobilisme des disciplines vient des grandes secousses sismiques de l'Histoire (dont celles d'une guerre mondiale), des bouleversements et tourbillons sociaux qui au hasard suscitent des rencontres et des échanges, lesquels permettent à une discipline de diasporer une semence d'où naîtra une nouvelle discipline ».

⁹⁹ Il n'a pas été possible de consulter l'article en question dans son intégralité d'où l'impossibilité d'indiquer la pagination exacte de la locution.

Aucune autre attestation « sérieuse » de ce verbe conjugué n'a été repérée mais il existe un bon nombre d'utilisation de ce terme sur la toile, que cela soit dans des blogs ou dans des tribunes libres¹⁰⁰.

Enfin, et pour finir avec ce champ morphologique, il est notable de constater qu'un autre verbe a été dérivé du terme de départ « diaspora » et que celui-ci soit plus productif que le dernier, sans doute pour les raisons qui ont déjà été argumentées plus haut. Bien que peu utilisé sous ses différentes conjugaisons, le verbe « diasporiser » est attesté à l'infinitif chez Hily et Oriol (1993 : 90), à la troisième personne singulier du présent de l'indicatif chez Idelson et Magdelaine-Andrianjafitrimo (2009 : 199) et à la troisième personne pluriel du présent de l'indicatif chez Toro (2009 : 82). Et ici aussi, il est notable de constater des utilisations de ce verbe conjugué sur la toile¹⁰¹.

La définition du concept de « diaspora » et le recensement du champ morphologique gravitant autour de ce dernier ont désormais été vus dans leur ensemble. Il est temps maintenant d'appliquer, comme cela a été fait auparavant avec le radical [-migr-], l'objet « langue » à ce concept et à son champ.

3. Locutions utilisées pour catégoriser les langues parlées dans les diasporas ou en diaspora

La méthode utilisée ici sera la même que pour l'ensemble [langue- + -migr-] vu plus haut. Les locutions seront construites selon le même modèle : le terme « langue » auquel seront ajoutés la liste de termes, attestés ou non dans les dictionnaires, tournant autour du champ morphologique de « diaspora ». La formule de départ est donc la suivante : [langue- + diaspor-]. Il se doit tout de même d'être signalé que contrairement aux locutions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants, il n'y a pas vraiment de problèmes pour catégoriser les langues parlées par les diasporas ou en diaspora. Cela sera mis en évidence plus bas mais il existe un certain consensus autour des définitions et des utilisations relatives à

¹⁰⁰ Par exemple, « diasporons » : <http://www.cameravideo.net/forum/location-achats-ventes-stages-etc/10108-vends-pinnacle-liquid-6-pro-boitier-3.html> (consulté le 06.01.2012)

¹⁰¹ Par exemple, « diasporisons » et « diasporisez » : <http://www.leconomiste.com/article/courrier-des-lecteurs-54> (consulté le 06.01.2012).

ce champ lexical. Néanmoins, il paraît important dans une étude typologique d’avoir le plus d’éléments possibles avant de se lancer dans des conclusions qui seraient sans doute prématurées sans avoir fait ce travail de recensement au préalable.

a. Recensement

Le recensement des locutions, bien que très semblable à celui des locutions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants, se dispensera de l’« étape des variables » et du tableau correspondant à celle-ci. Ici, tous les termes recensés dans la partie précédente seront accolés au terme « langue » pour réaliser les tests dans le moteur de recherche Google (y compris les quelques formes n’ayant aucune attestation dans un ou plusieurs de leurs accords comme « diasporisant » qui n’a aucune utilisation dans ses déclinaisons masculin pluriel et féminin singulier). Evidemment, pour la création de certaines locutions, l’ajout de prépositions et/ou de déterminants sera nécessaire. Ainsi, les locutions possibles et grammaticales, si l’on considère les termes non-attestés dans les dictionnaires mais dans l’usage comme des termes grammaticaux, sont au nombre de 54. Par facilité de lecture et de compréhension, la liste a été scindée en huit tableaux. Ces derniers sont réalisés selon la même méthode que pour les langues parlées par les migrants.

Tableau 2.38 : Liste des locutions pour catégoriser une langue parlée par une diaspora formées avec un adjectif épithète :

	SINGULIER	PLURIEL
1	Langue diasporique	Langues diasporiques
2	Langue diasporéique	Langues diasporéiques
3	Langue diasporée	Langues diasporées
4	Langue diasporante	Langues diasporantes
5	Langue diasporisée	Langues diasporisées
6	Langue diasporisante	Langue diasporisantes

Tableau 2.39 : Liste des locutions pour catégoriser une langue parlée par une diaspora formées avec le nom « diaspora » :

	SINGULIER	PLURIEL
7	Langue de diaspora	Langues de diaspora
8	Langue de diasporas	Langues de diasporas
9	Langue de la diaspora	Langues de la diaspora
10	Langue des diasporas	Langues des diasporas
11	Langue en diaspora	Langues en diaspora

Tableau 2.40 : Liste des locutions pour catégoriser une langue parlée par une diaspora formées avec le nom « diasporisation » :

	SINGULIER	PLURIEL
12	Langue de diasporisation	Langues de diasporisation
13	Langue de diasporisations	Langues de diasporisations
14	Langue de la diasporisation	Langues de la diasporisation
15	Langue des diasporisations	Langues des diasporisations
16	Langue en diasporisation	Langues en diasporisation
17	Langue en diasporisations	Langues en diasporisations

Tableau 2.41 : Liste des locutions pour catégoriser une langue parlée par une diaspora formées avec le substantif « diasporé » :

	SINGULIER	PLURIEL
18	Langue de diasporé	Langues de diasporé
19	Langue de diasporée	Langues de diasporée
20	Langue de diasporés	Langues de diasporés
21	Langue de diasporées	Langues de diasporées
22	Langue du diasporé	Langues du diasporé
23	Langue de la diasporée	Langues de la diasporée
24	Langue des diasporés	Langues des diasporés
25	Langue des diasporées	Langues des diasporées

Tableau 2.42 : Liste des locutions pour catégoriser une langue parlée par une diaspora formées avec le substantif « diasporant » :

	SINGULIER	PLURIEL
26	Langue de diasporant	Langues de diasporant
27	Langue de diasporante	Langues de diasporante
28	Langue de diasporants	Langues de diasporants
29	Langue de diasporantes	Langues de diasporantes
30	Langue du diasporant	Langues du diasporant
31	Langue de la diasporante	Langues de la diasporante
32	Langue des diasporants	Langues des diasporants
33	Langue des diasporantes	Langues des diasporantes

Tableau 2.43 : Liste des locutions pour catégoriser une langue parlée par une diaspora formées avec le substantif « diasporisé » :

	SINGULIER	PLURIEL
34	Langue de diasporisé	Langues de diasporisé
35	Langue de diasporisée	Langues de diasporisée
36	Langue de diasporisés	Langues de diasporisés
37	Langue de diasporisées	Langues de diasporisées
38	Langue du diasporisé	Langues du diasporisé
39	Langue de la diasporisée	Langues de la diasporisée
40	Langue des diasporisés	Langues des diasporisés
41	Langue des diasporisées	Langues des diasporisées

Tableau 2.44 : Liste des locutions pour catégoriser une langue parlée par une diaspora formées avec le substantif « diasporisant » :

	SINGULIER	PLURIEL
42	Langue de diasporisant	Langues de diasporisant
43	Langue de diasporisante	Langues de diasporisante
44	Langue de diasporisants	Langues de diasporisants
45	Langue de diasporisantes	Langues de diasporisantes
46	Langue du diasporisant	Langues du diasporisant
47	Langue de la diasporisante	Langues de la diasporisante
48	Langue des diasporisants	Langues des diasporisants
49	Langue des diasporisantes	Langues des diasporisantes

Tableau 2.45 : Liste des locutions pour catégoriser une langue parlée par une diaspora formées avec le substantif « diasporique » :

	SINGULIER	PLURIEL
50	Langue de diasporique	Langues de diasporique
51	Langue de diasporiques	Langues de diasporiques
52	Langue du diasporique	Langues du diasporique
53	Langue de la diasporique	Langues de la diasporique
54	Langue des diasporiques	Langues des diasporiques

Ce premier recensement effectué, il reste maintenant à tester ces locutions, dont certaines, il est vrai, peuvent sembler à la limite de l'acceptable. Constatation qui sera, ici aussi, réglée par l'usage : seules les locutions ayant un « résultat Google » satisfaisant seront retenues. Néanmoins et à l'inverse de ce qui avait été fait pour le recensement des notions utilisées pour catégoriser les langues parlées par les migrants, il n'est pas utile de publier ici les résultats dans leur intégralité, la méthode étant désormais connue. De plus, seulement huit locutions donnent un résultat sur le moteur de recherche, il est donc plus simple de les réunir dans un tableau unique. Le tableau qui va suivre sera donc celui des locutions utilisées pour catégoriser les langues parlées en diaspora, par les diasporas ou dans la diaspora.

Tableau 2.46 : Liste des locutions utilisées pour catégoriser les langues parlées par une diaspora selon le recensement Google¹⁰² :

	LOCUTIONS	GOOGLE			GOOGLE SCHOLAR		
		SG	PL	SG + PL	SG	PL	SG + PL
A	langue(s) de diaspora	57	158	215	13	65	78
B	langue(s) de la diaspora	76	69	145	20	13	33
C	langue(s) diasporique(s)	52	56	108	8	10	18
D	langue(s) en diaspora	18	9	27	5	1	6
E	langue(s) des diasporas	0	8	8	0	0	0
F	langue(s) de diasporas	0	7	7	0	0	0
G	langue(s) diasporisée(s)	0	5	5	0	0	0
H	langue(s) en diasporas	0	2	2	0	1	1

Tableau réalisé par A. Pascaud et établi à partir des données récoltées par le biais de Google

Bien que composé de huit entrées, seules les quatre premières entrées paraissent pertinentes au vu des résultats quantitatifs, les autres étant très marginales. La quatrième

¹⁰² Recensement effectué le 17.01.2012.

entrée est incluse dans ces résultats bien que son apport soit relativement faible pour des raisons qui seront expliquées dans la suite. En effet, cette locution, « langue en diaspora » est d'une importance relative lorsqu'elle est mise en concurrence avec « langue de diaspora ». Dans la partie qui va immédiatement suivre, il sera donc question de la dichotomie « langue de diaspora » / « langue en diaspora » (b). Ensuite, un rapide examen des deux autres locutions sera opéré (c). Enfin, et pour finir avec cette catégorie de langues parlées par un type de migrants particuliers que sont les personnes se déclarant des diasporas, une rapide typologie sera tentée, avec une mise en exergue de la notion qui pourrait être qualifiée de « notion-mère » en rapport aux autres et qui peut poser quelques problèmes de compréhension et de clarté si cela reste non expliqué (d).

b. Définitions

i. La dichotomie « langue de diaspora » / « langue en diaspora »

En 1994, Marie-Christine Varol, dans un article fondateur pour l'analyse théorique des diasporas et des langues parlées dans cette situation définit clairement une dichotomie qui paraît indispensable pour le linguiste souhaitant travailler sur ces langues particulières (Varol 1994 : 6)¹⁰³. Cette dichotomie qui semble aujourd'hui faire l'unanimité dans le collège scientifique sera le point de vue adopté dans cet exposé. Il y a en effet une distinction entre une langue comme le grec et une langue comme le yiddish lorsque celles-ci sont parlées dans une situation diasporique : d'un côté de par l'existence ou non d'un Etat de référence où la langue est officielle ou du moins reconnue et, d'un autre, par le fait d'être ou non construit linguistiquement par sa qualité de langue parlée en diaspora ou dans la diaspora. La dichotomie « langue de diaspora » / « langue en diaspora » est donc née de ce premier constat, relativement simple.

Les « langues de diaspora » seront donc les langues comme le yiddish ou le judéo-espagnol :

¹⁰³ Le numéro spécial de la revue d'où cet article est tiré peut lui aussi être considéré comme fondateur pour ce type de recherches linguistiques.

« (...) langues qui se sont constituées sur plusieurs siècles dans la diaspora, et qui se substituent à la langue d'origine, donc identitaire par excellence, (...) prennent leur parti dans la diaspora et en deviennent la locution linguistique. Les locuteurs transportent la langue d'une terre d'exil à une autre, la transforment au moyen de la langue d'origine et des langues coterritoriales. Elles témoignent de la diaspora, la mettent en forme et expriment une identité diasporique spécifique ce qui explique peut-être leur persistance alors que tout les condamne » (Varol 1994 : 6).

La langue, pour ces communautés, est clairement identitaire. Elle s'est éloignée linguistiquement de la langue d'origine : elle a subi de multiples transformations au cours du temps et, éventuellement des déplacements, au contact des langues implantées dans les régions visitées plus ou moins durablement. Le yiddish ou le judéo-espagnol en sont des exemples frappants. Ces deux langues, dérivé de haut-allemand avec un apport de vocabulaire hébreu et slave pour la première et variété d'espagnol du XV^e siècle parlée par les descendants de Juifs expulsés du Royaume d'Espagne pour l'autre, sont clairement marquées par le voyage et le contact, linguistique mais aussi culturel (Szulmajster-Celnikier 1994 : 93-132). Ces langues agissent véritablement comme des « éponges » : elles se nourrissent des contacts humains, culturels et linguistiques qui deviennent de réels marqueurs identitaires de ce groupe. En effet, les populations juives parlant ces langues sont des migrants de longue durée (peuvent-ils toujours être qualifiés de migrants d'ailleurs ?) pour qui les langues des pays ou des régions d'accueil sont devenues aussi importantes que la langue d'origine, bien que leur identification première passe tout de même par la culture et la langue hébraïque.

A l'inverse, les « langues de diaspora », comme le grec ou l'arménien occidental¹⁰⁴, seront les langues parlées par les membres d'une diaspora sans pour autant être un des principaux marqueurs identitaires du groupe diasporé. Dans ce même article, Marie-Christine Varol explique que si la langue est importante pour ces communautés immigrées, elle n'est plus exclusive voire suffisante pour leur auto-détermination en diaspora. Elle n'est clairement pas le marqueur identitaire du groupe (Varol 1994 : 6-7). De même, il n'y a pas de réelle distance linguistique entre la langue parlée par la diaspora et la langue d'origine. Bien que soumise comme toutes les « langues de diaspora », au sens large du terme (cf. c. ci-dessous),

¹⁰⁴ Bien qu'une petite nuance doive être faite pour le cas de l'arménien occidental. Si celui-ci est vraiment une « langue en diaspora » pourquoi l'avoir affublé du qualificatif « occidental » ?

aux contacts linguistiques (« langues de bilingues » (Donabédian-Démopoulos 2001 : 7)), la « langue en diaspora » n'a pas totalement rompu avec celle du territoire d'origine, elles sont fondamentalement les mêmes.

Pour conclure avec Varol, il est bon de signaler que le choix des prépositions liant les termes « langue » et « diaspora » n'est pas anodin : la préposition « en » marque clairement la continuité alors que la préposition « de » marque, quant à elle, une rupture (Donabédian-Démopoulos 2001 : 8).

Cette dernière remarque amène à une toute autre question, effleurée plus haut et beaucoup plus générale : peut-on toujours qualifier une population de migrante lorsque celle-ci a totalement rompu le lien avec son origine ? De même, une migration a-t-elle besoin d'un point d'origine reconnu pour être ainsi nommée ? La remarque de Michel Bruneau, vue plus haut, sur la confusion gênante des deux concepts que sont la migration (terme englobant) et la diaspora (terme qualifiant) trouve peut-être ici sa réponse, ou du moins un argument permettant de ne plus les confondre (C.I.1) : si la diaspora est toujours issue d'une migration, elle n'est, parfois, plus déterminée exclusivement par cette dernière. Une diaspora est un type particulier de migration mais peut avoir perdu une des conditions, pourtant a priori essentielle, à cette dernière : le point de départ et la conscience de celui-ci. Et c'est ici toute la question que géographes et linguistes doivent se poser. La problématique du territoire est centrale dans l'étude des diasporas et des langues que ses membres utilisent comme moyen de communication mais aussi comme moyen identitaire. C'est ainsi, qu'à l'inverse de Marie-Christine Varol qui semble considérer l'espace et le territoire comme des éléments peut-être trop stricts et trop immobiles, Jacky Simonin (2010 :18) déclare ceci :

« La manière dont celui-ci [le migrant, le diasporé] tisse des liens avec le pays hôte d'une part, et d'autre part, avec celui d'origine ou de référence, ainsi qu'avec d'autres migrants répartis dans le monde devient un objet d'observation sociolinguistique.

Ce faisant, c'est un travail conceptuel dans lequel le sociolinguiste s'engage : reconsidérer la pertinence des catégories établies, notamment celle qui apparaît centrale : la perception de l'espace. Celle-ci se manifeste sous le régime de l'Etat-Nation, principalement dans ses relations à la notion de communauté et à celle de territoire et de frontière. Ouvrir dans le domaine des sociolinguistiques ce vaste chantier

entamé dans d'autres disciplines depuis deux décades et plus, représente une opportunité qui intéresse au premier chef la sociolinguistique urbaine et la sociolinguistique du contact. L'un des traits qui caractérise l'une et l'autre, c'est précisément d'être attentives aux dynamiques, aux pratiques sociales, aux processus. C'est pourquoi, au terme de diaspora peut se substituer celui de *diasporisation* en général, de *diasporisation langagière* en particulier »¹⁰⁵.

Remarque qu'il conclura plus bas : « (...) c'est pourquoi au terme de "langues de/en diaspora", l'on peut opter pour celui de diasporisation langagière, terme qui met davantage en lumière les processus en cours » (Simonin 2010 : 21).

La pertinence de ce discours est toute simple pour différentes raisons. En premier lieu, les diasporas sont difficilement « palpables » par le scientifique puisque caractérisées avant tout par le mouvement et par une histoire parfois lointaine et/ou floue. De plus, la difficulté quant au rapport au territoire, dans un sens très général, de ces dernières est aussi un obstacle à la définition de ce phénomène humain et sociétal. Enfin, le fait que toute communauté migrante issue d'un même lieu et/ou d'une même origine, ne puisse pas forcément être catégorisée de manière identique ajoute des obstacles à une perception claire et nette de cette dernière. Ainsi, la démonstration de Jacky Simonin est, semble-t-il, à prendre en compte. La notion de « diasporisation langagière » est d'un intérêt non négligeable puisqu'elle marque bien un élément fondamental dans l'étude des diasporas : le processus temporel. En effet, une diaspora se qualifie clairement dans le temps mais cette temporalité est aussi un élément qui peut être « nuisible » aux diasporas : une diaspora peut perdre tous ses traits diasporiques avec le temps. La difficulté du chercheur est alors de comprendre pourquoi et comment telle ou telle communauté n'est plus une diaspora. L'étude des langues paraît donc indispensable pour étudier ce phénomène puisque la représentation linguistique est un trait distinctif non négligeable dans la diaspora.

Néanmoins, cette notion de « diasporisation langagière » est quelque peu gênante sur un point. En prenant en compte le fait qu'une diaspora est une réalité changeante, et donc à considérer comme telle dans les études scientifiques lui étant consacrées, et que le phénomène mérite d'être pris comme mouvant, changeable, ne risque-t-on pas de traiter toutes les

¹⁰⁵ Les italiques sont présents dans le texte original.

migrations comme des diasporas ? La notion de Jacky Simonin a le mérite d'être claire sur un point fondamental : la mise en lumière de l'existence d'un processus en cours dans le phénomène diasporique mais elle oublie que toute migration est déjà un processus plus ou moins long. Cette notion risque donc de concurrencer trop souvent la migration. Confusion que semble aussi faire Georges Prévélakis (2005 :121) :

« Les diasporas historiques sont celles qui ont fait leur preuve dans la lutte pour leur survie identitaire... certes l'histoire a connu d'autres phénomènes de dispersion qui ont abouti à leur disparition, c'est-à-dire leur assimilation. Ces phénomènes de "diasporas passagères" constituent de toute évidence la majorité des cas. Parmi les nouvelles diasporas, certaines ne dureront que très peu, d'autres un peu plus, tandis que d'autres prendront peut-être la place des diasporas historiques ».

L'utilisation de l'expression « diaspora passagère », tout comme celle de « diaspora historique » d'ailleurs, paraît assez maladroite puisqu'une diaspora, il est bon de le rappeler, se détermine, entre autres, par sa temporalité. Il n'est alors pas possible de qualifier une communauté migrante récente comme appartenant au phénomène diasporique – il est possible à la rigueur de lui trouver des traits diasporiques – d'autres termes correspondant mieux à celle-ci. Les locutions d'exilés, de réfugiés – qui ne seront pas traitées dans cette thèse mais qui mériteraient certainement une discussion tant géographique que sociolinguistique – voire de communauté transnationale – qui sera défini plus bas – sont certainement plus pertinentes ici. La réflexion de Michel Bruneau revient en force, une fois de plus. La locution « diasporisation langagière » sera donc utile pour commenter des phénomènes langagiers en situation diasporique, telles les langues de diaspora et les langues en diaspora, selon la distinction de Varol mais aussi pour décrire des langues ayant des traits diasporiques sans pour autant être parlées par des diasporas, telles des langues de grande diffusion mondiale comme l'anglais ou le français. La locution ne pourra en aucun cas se substituer à la dichotomie « langue de/en diaspora » car ces deux dernières présupposent une migration que « diasporisation langagière » semble en partie exclure puisque focalisée sur les langues et non sur la paire langue / locuteurs.

Ainsi, dans cette thèse, les diasporas seront classées comme un type de migration, comme cela a été exposé plus haut (chapitre 3, section I.1). Néanmoins, d'importantes

distinctions sont remarquables dans les différentes configurations linguistiques et donc humaines de ces dernières. C'est pourquoi, la dichotomie « langue de/en diaspora » paraît toujours être celle qui fonctionne le mieux, bien que perfectible sur certains points. Il est en effet vrai que la notion de « langue de diaspora » selon Marie-Christine Varol semble, pour un occidental du moins, correspondre seulement aux langues parlées par les communautés juives, ce qui lui enlève de facto une certaine pertinence catégorielle.

Pour conclure sur ce point et le résumer très schématiquement, les « langues de diaspora » sont les langues parlées par des diasporas ayant rompu avec leurs origines : la langue a évolué avec le temps et le contact linguistique et s'est écartée de la norme originelle. L'intercompréhension peut être fortement compromise entre les diasporés et les locuteurs de la langue d'origine à cause du mélange linguistique dû au contact. Les « langues en diaspora » sont les langues parlées par des diasporas qui ont gardées un lien fort avec la région ou le pays d'origine : la langue n'a pas subi de réelles transformations et l'intercompréhension entre locuteurs d'origine et diasporés est toujours possible. Et enfin, la locution « diasporisation langagière » est utile pour décrire les phénomènes linguistiques qu'il est possible de rencontrer dans les deux cas vus ci-dessus mais aussi dans d'autres cas de dispersion linguistique, comme les langues de grande diffusion mondiale ou les langues parlées par des populations exilées temporairement. La « diasporisation langagière », il est utile de le répéter, n'est pas exclusivement un fait migratoire et toutes les langues parlées dans la migration ne sont pas analysables comme des « diasporisations langagières » bien que le radical [-diaspor-] présupposant en effet un certain type de migration comme cela a été décrit plus haut. Les notions de « communauté transnationale » et de « langue de communauté transnationale » seront là pour catégoriser et décrire ces migrations – et les langues parlées dans ces dernières – qui ne rentrent pas dans le giron de la diaspora.

Mais avant de passer à ces deux dernières, il est utile d'analyser les deux autres locutions du tableau : « langue de la diaspora » et « langue diasporique » (ii.) afin de tenter de réaliser la typologie particulière de cette catégorie de langues parlées par les diasporas, en diaspora ou dans la diaspora (c.).

ii. Autres locutions

Les deux autres locutions du tableau compilant les résultats « Google » pouvant retenir réellement l'attention sont donc « langue de la diaspora » et « langue diasporique ». La première sera rapidement analysée puisque étant construite de la même façon que les locutions telles que « langue de la migration » ou « langue de l'immigration » vues plus haut (B. III. 2. c.). La détermination suivant la préposition est problématique ici aussi et pour les mêmes raisons que celles évoquées il y a quelques pages : la question de l'autonomie de la locution. Les calculs d'autonomisation mis en place pour les locutions de ce type-là formées avec le radical [-migr-] seront donc reproduits ici¹⁰⁶. Ainsi dans Google, la locution « langue de la diaspora » est utilisée 27 fois sur 50 au singulier et 40 fois sur 50 au pluriel de manière autonome, ce qui correspond respectivement à 54 et 80% de degré d'autonomie¹⁰⁷. Dans Google Scholar, où il y a bien moins de réponses pour cette locution, elle est utilisée 15 fois sur 20 au singulier (75%) et 8 fois sur 13 au pluriel de manière autonome (62%). Une fois de plus, ces tests mettent en évidence que cette locution, comme celles formées avec le radical [-migr-], est majoritairement utilisée de manière autonome. Malgré tout, et il faut le signaler ici aussi, même si la locution est relativement autonome de son co-texte, elle l'est moins souvent de son contexte. En effet, il s'avère qu'elle est usitée lorsque l'auteur, et le lecteur, savent de quelle diaspora il s'agit. C'est donc à cause de son ambiguïté que cette locution ne sera pas retenue dans le projet de taxinomie des notions utilisées pour catégoriser les langues parlées par les migrants ou dans la migration planifié ici.

La quatrième et dernière locution ayant des résultats satisfaisants avec les tests Google est donc « langue diasporique ». Cette dernière paraît être employée à la fois pour décrire la diasporisation d'une langue alors que celle-ci n'est pas forcément parlée par une diaspora à proprement dite ou bien pour identifier une langue parlée par des communautés issues de diasporas mais ne se représentant plus ainsi. Certains auteurs n'hésitent pas en effet à identifier les langues française ou anglaise comme telles, vu qu'elles sont parlées aux quatre coins de la planète (Ben-Rafaël, Herzlich, Freund : 1990 ; Koulayan : 2003, bien qu'il faille néanmoins noter que les auteurs s'intéressent à des cas vraiment particuliers : respectivement le français en Israël et le français en Louisiane et en Acadie). La locution serait donc à

¹⁰⁶ Tests réalisés le 12.02.2012.

¹⁰⁷ Ici aussi, le test d'autonomie est cloisonné aux cinquante premiers résultats de Google pour des raisons pratiques.

rapprocher de la « diasporisation langagière », avec les mêmes problèmes que celle-ci : à vouloir toujours utiliser le radical [-diaspor-] pour catégoriser, ici une migration tout à fait banale, là une langue parlée dans plusieurs pays, le risque n'est-il pas de rendre le champ lexical et morphologique de « diaspora » totalement contre-productif ? Certes, les diasporas ne concernent que peu de migrations de par le monde mais n'est-ce pas là toute la puissance de cette notion ? « Langue diasporique » sera donc une locution utile au linguiste, pour décrire des situations linguistiques proches de la diaspora, mais aussi diasporiques à part entière, sans pour autant que les langues ou les variétés concernées soient obligatoirement parlées par des diasporas. Une « langue diasporique » n'est donc pas toujours une « langue de diaspora » alors qu'une « langue de diaspora » sera toujours une « langue diasporique ».

c. Typologie particulière

Pour en terminer avec les locutions servant à catégoriser les langues parlées par les diasporas, dans la diaspora ou en diaspora, un court paragraphe sur la typologie arborescente de celles-ci semble être nécessaire, et ce, pour une raison principale. La macro-notion de cette catégorie particulière de langues parlées par des migrants semble être « langue de diaspora » comme en attestent les deux titres de numéros spéciaux de revues consacrés à leurs études : « Langues de diaspora » pour le numéro 7 de la revue *Plurilinguismes* (Varol (éd.) : 1994) et « Langues de diaspora, langues en contact » pour le numéro 18 de la revue *Faits de langues* (Donabédian-Démopoulos (dir.) : 2001). Mais, cette même forme sert aussi à catégoriser une catégorie très spécifique de langues, parlées dans la diaspora ou par les diasporas, à travers la dichotomie « langue de/en diaspora », vue et expliquée plus haut. Ainsi, la notion « langue de diaspora » est utilisée à la fois pour définir les langues comme le yiddish ou le judéo-espagnol, mais également pour catégoriser l'ensemble des notions évoquées plus haut, à savoir « langue de diaspora », « langue en diaspora » et, en partie, « langue diasporique », l'exclusion de la locution « langue de la diaspora » étant volontaire pour les raisons invoquées ci-dessus. La « notion-mère » est donc identique à l'une de ses « notions-filles » pour reprendre une métaphore génétique. Cette particularité peut être problématique puisque une confusion entre terme générique et terme particulier est possible. Néanmoins, il semble que, dans l'usage, il n'y ait pas de problèmes majeurs à cette double signification du terme « langue de diaspora » puisque lorsqu'il est utilisé dans sa définition qualifiante, il l'est en

opposition à « langue en diaspora » et donc n'est plus, de fait, ambigu. Malgré cela, et avec l'avancée des travaux sur ce sujet, il est tout à fait probable de voir à l'avenir surgir certains problèmes à ce niveau-là. La création d'une nouvelle notion sera peut-être nécessaire...

II. Les communautés transnationales et leurs langues

1. Définition de « communauté transnationale » et application

La question de la création et du besoin de cette nouvelle notion de « communauté transnationale » trouve évidemment son fondement dans le fait que toutes les migrations ne relèvent pas du phénomène diasporique, et ce malgré le rapprochement typologique et sémantique très courant, et biaisé, de ces deux dernières. La remarque de Michel Bruneau vue plus haut revient encore en force pour accréditer ce propos. Ainsi, les communautés d'immigrants économiques (pauvres ou riches) seront dorénavant rangées dans cette catégorie, sans pour autant être totalement fermée à d'éventuels cas limites ou en transition.

La première grande distinction avec les diasporas trouve sa raison dans la cause du départ. S'il est entendu pour la plupart des chercheurs (cf. chapitre 3, section I.1 de cette partie) que le départ et ses conséquences psychologiques sont des éléments importants, voire primordiaux, pour la constitution d'une communauté en diaspora, cet aspect n'a pas la même importance pour les communautés migrantes économiques (pauvres mais aussi riches). Bien qu'il ne soit pas complètement volontaire (une immigration de « masse » peut-elle être totalement volontaire ?), le départ ne résulte pas d'un désastre, d'une guerre ou d'une famine grave et n'est pas, par conséquent, forcée par une tierce entité ou par un danger de mort immédiat. Les migrations économiques seront ainsi qualifiées de volontaires en opposition aux migrations forcées des diasporas. Cette caractéristique changera sensiblement l'organisation communautaire mais aussi individuelle des migrants « économiques » dans le pays d'accueil en comparaison aux communautés diasporiques. Des indices linguistiques et psychologiques prouvent cette analyse et cette différenciation. Ainsi, il est par exemple possible de citer la simultanéité de l'évolution de la langue chez les Portugais de France et du Portugal (communauté transnationale) contre une évolution de la langue plus lente chez

certaines Grecs de France par rapport à la langue parlée en Grèce (diaspora¹⁰⁸) ou comme le retour tardif de certains Grecs sur leur terre native ou d'origine contre les retours quasi-permanents des Portugais dans leur village natal ou d'origine (ces remarques seront reprises plus bas lors de l'analyse des enquêtes réalisées dans le cadre de cette thèse). Ces indices, en plus de l'analyse géographique et humaine de la migration, permettent d'entrevoir qu'il existe bien deux configurations bien différentes et qu'une notion pour catégoriser ces communautés migrantes économiques est tout à fait pertinente.

Cette raison du départ donc, première différence entre une diaspora et une communauté transnationale, n'est pas pour autant suffisante pour différencier ces deux phénomènes. La diaspora peut être composée d'une multitude de communautés disséminées de par le monde mais qui, avec la constitution de réseaux et, surtout, une mémoire collective du pays d'origine très forte (surement une des conséquences du départ), forme une puissante unité à l'échelle du monde. Une communauté transnationale diffère de ce schéma. Son essence se trouve plutôt dans la localité d'origine (le village ou la ville, très souvent) et, de par ce fait, il n'y a que peu d'unité entre les différentes communautés mais plutôt une grande unité avec le pays d'origine, comme si ces dernières ne l'avaient pas vraiment quitté :

« L'appartenance à une diaspora suppose une conscience identitaire qui se réfère à une entité nationale, à une culture et/ou à une religion, alors que l'appartenance à une communauté transnationale se situe souvent à l'échelle locale d'une communauté ou d'une micro-région du pays d'origine, qui vit et qui se développe en symbiose avec la communauté de ses migrants dans un ou plusieurs pays d'installation » (Bruneau, 2004, p.182).

Alors que la diaspora continue de faire partie de la nation d'origine mais plus de l'Etat, la communauté transnationale fait, elle, partie d'un « Etat-Nation déterritorialisé » (Bruneau, 2004, p.180), la rupture avec le pays d'origine n'ayant pas été faite. Les membres d'une communauté transnationale appartiennent encore à celui-ci et souvent, en sont toujours des citoyens à part entière. Cette citoyenneté est très importante dans ce phénomène transnational

¹⁰⁸ L'utilisation du terme de diaspora pour catégoriser les Grecs de France, ceux de Bordeaux en particulier, sera discutée plus bas. Il est utilisé ici par facilité descriptive et explicative.

car elle marque l'ancrage originel et territorial nécessaire pour l'existence de ce dernier (Charbit, Hily, Poinard 1997 : 81 et suiv.).

L'ancrage de la communauté transnationale à son pays d'origine et à sa ville d'origine est donc l'une des fondations sur laquelle repose l'existence de celle-ci. A l'inverse de la diaspora qui existe en dehors de ce territoire originel, elle n'a aucune existence possible sans ce dernier. En effet, elle « est née de migrations de travailleurs qui conservent leurs bases familiales dans l'État-nation d'origine et circulent entre cette base et un ou plusieurs pays d'installation » (Bruneau, 2004, p.192). La perte de cet ancrage annulerait toute transnationalité. Chaque pays qui possède un contingent d'immigrés, quasiment tous les pays du monde donc, ont une extension de leur territoire à travers les frontières et les océans grâce à ces communautés. Une organisation « de réseaux en toile d'araignée » (Bruneau, 2004, p.179) semble tout à fait coller à ce type de migration mais à l'inverse des diasporas, constituées de la sorte aussi, les communautés transnationales ont besoin d'un centre par lequel passe ce réseau (les diasporas peuvent aussi passer par ce centre, notamment de nos jours, mais il n'est pas essentiel à leur construction).

La communauté transnationale est donc constituée au départ par une migration de travailleurs, ou plus généralement économique (il est possible d'inclure ici les migrations de confort, telle la migration anglaise vers le Sud-Ouest de la France ou la migration française actuelle au Maroc), qui s'organise en réseau afin de garder une certaine homogénéité culturelle, linguistique et religieuse avec le pays d'origine. Ce dernier conditionne l'existence de ces communautés, qui, à l'inverse des diasporas, ont besoin de ce contact fréquent avec celui-ci pour exister. Les très réguliers retours au pays témoignent de cela. Alors que les États possédant une diaspora n'arrivent pas à se l'approprier pour en faire un relais politique dans les pays où celle-ci est installée, la communauté transnationale est très liée avec ce dernier qui « cherche à utiliser son champ migratoire pour devenir un État transnational, c'est-à-dire à avoir la plus forte interaction possible avec ses migrants qu'il s'efforce de conserver comme citoyens, même s'ils dotés d'un statut particulier » (Bruneau, 2004, p.191). Ces personnes seront appelés des « transmigrants » : « citoyens d'un État-nation viv(ant) dispersés à l'intérieur des frontières de divers autres États, mais (qui) appartiennent toujours socialement, politiquement, culturellement, et souvent économiquement » (Bruneau, 2004, p.179) à l'État d'origine. Cette dernière approche doit tout de même être nuancée en signalant que cela

n'empêche pas ces transmigrants d'être intégrés aux pays d'accueil, même si cela n'est pas toujours le cas.

Cette définition de « communauté transnationale » étant posée, il faut maintenant que le linguiste puisse utiliser celle-ci à des fins descriptives et analytiques. En clair, il faut désormais essayer de faire calquer cette notion au concept de langue comme cela a été fait avec « diaspora » pour devenir « langue de diaspora ».

2. Application aux langues

a. Langue transnationale

La notion de 'langue transnationale', existe déjà pour décrire plusieurs phénomènes linguistiques de par le monde, comme par exemple, le cas de l'espéranto. Cette langue créée de toute pièce par Louis Lazare Zamenhof (ici francisé), est devenu pour certains européens¹⁰⁹, mais pas seulement, la réponse au multilinguisme au sein de l'Union Européenne et de la planète. Elle serait la langue au-dessus des nations qui servirait d'outil de communication universel aux différents peuples : la langue transnationale de l'Europe et du monde.

En Afrique, aussi, ce terme est employé pour les langues qui ont un rayonnement qui va au-delà des frontières d'Etats. Geneviève Fidani (2001) compte une vingtaine de langues transnationales sur le continent dans un papier publié sur le site de Radio France Internationale (RFI) :

« Le continent africain compte une vingtaine de langues transnationales pratiquées pour certaines à la fois dans les pays francophones et anglophones. C'est le cas du yoruba, langue partagée par 20 millions d'Africains, au Nigeria mais aussi au Bénin ou au Togo. Le haoussa, que pratiquent près de 40 millions d'Africains, se retrouve au Nigeria et au Ghana, mais aussi au Tchad, au Bénin au Togo et au Cameroun. Le swahili compte une

¹⁰⁹ <http://esperanto-france.org/> : site de l'association française de l'espéranto, membre de l'association mondiale d'espéranto.

trentaine de millions de pratiquants répartis en Afrique australe, mais aussi au Kenya, au Burundi, en Centrafrique ou en RDC (...) ».

En bref, ce terme est utilisé pour traiter les grandes langues interétatiques à l'échelle d'une région comme l'Afrique de l'Ouest ou l'Union Européenne. Les grandes langues internationales telles le français ou l'anglais sont aussi qualifiées de « langue transnationale » par certains de par le rayonnement culturel qu'elles offrent, comme le soutient Jacques Pécheur, rédacteur en chef de la revue *Le français dans le monde* dans un entretien publié dans le numéro 311 et sur le net :

« Aujourd'hui, les langues sont un marché, il y a des clients. Il convient d'offrir les meilleurs produits et les meilleurs services en sachant que l'affaire se jouera pour une grande part hors des murs de l'école. Le français dispose pour cela d'un certain nombre d'atouts. C'est une *langue transnationale* à travers l'espace francophone où elle est utilisée comme langue d'enseignement. Dans les pays non-francophones, il reste la seconde langue étrangère enseignée après l'anglais. Quoiqu'on en dise, le français reste une langue mondiale grâce à son déploiement à travers une série de réseaux et d'institutions »¹¹⁰.

Il est aussi notable que cette notion, entendue ainsi, peut être rapprochée de « langue diasporique » qui a été vue plus haut. En effet, leurs applications semblent se recouper : langues qui sont éparpillées à plusieurs endroits du monde ou d'une région mais qui ne sont pas forcément parlées par des communautés constituées en diaspora. Néanmoins, elles diffèrent sensiblement. La « langue transnationale » décrira des langues éparpillées sur plusieurs pays ou régions mais qui ne sont pas issues de migrations diverses et reconnues (comme le haoussa ou le swahili en Afrique) alors que la « langue diasporique » sera la notion qui servira à catégoriser les langues disséminées de par le monde à cause de migrations diverses, sans pour autant être forcément parlées par des diasporas ou des communautés transnationales, ces dernières n'étant pas obligatoirement issues de migrations « d'éparpillement » (le français parlé en Amérique du Nord est, semble-t-il, dans cette situation).

¹¹⁰: <http://www.fdlm.org/fle/article/311/pecheur.php> (consultée le 10.12.2008).

Cette notion, donc, ne convient pas pour catégoriser les langues parlées par les communautés transnationales. Ses utilisations passées et actuelles font qu'il n'est pas possible de l'employer de cette sorte, sous peine de confusions futures facilement évitables. C'est pour cela que la création d'une nouvelle notion, plus proche des ambitions de cet exposé, devient, ici aussi, pertinente.

b. Langue de communauté transnationale

Il est toujours compliqué de forger une locution, et cela quelle que soit la discipline, surtout lorsqu'il en existe une déjà très proche morphologiquement. La question de la nécessité est de mise quand cela semble toutefois inéluctable et que le besoin s'en fait sentir. Ici, il paraît tout à fait approprié de créer une nouvelle notion qui puisse aider à une typologie claire et précise des « langues d'immigration » en France (comme ailleurs). Partant du postulat qu'il existe deux grands types de communautés migrantes sur le territoire français¹¹¹ culturellement différentes, comme dit plus haut, il faut pouvoir différencier typologiquement leurs langues respectives.

La notion, jamais utilisée d'après les recherches effectuées jusque-là, de « langue de communauté transnationale » servira donc à catégoriser les langues pratiquées par ces communautés de migrants en opposition avec celle de « langue de diaspora », déjà mise en place plus haut. Le choix d'appeler ce type précis de langue de cette manière découle d'un raisonnement simple : habituellement catégoriser par la simple notion de « langue d'immigration » et de tous ses dérivés vus plus haut, il fallait dans ce travail typologique, trouver une autre « appellation » à ces langues afin de ne pas faire doublon avec la notion-mère. « Langue de communauté transnationale » sera donc la notion « opposée » à « langue de diaspora », de la même manière que sont opposées les notions de diaspora et de communauté transnationale, et seront toutes deux englobées dans la macro-notion « langue d'immigration ».

¹¹¹ Il existe évidemment d'autres types de communautés issues de migrations en France comme les Roms (cas particulier car issus d'une migration très ancienne), les réfugiés politiques ou les exilés mais comme esquissé plus haut, leurs configurations très particulières (difficilement analysable et numériquement très faible) ne rentrent pas dans l'analyse présente. Néanmoins, il pourrait être possible, qu'après discussion, ces communautés puissent postuler à l'une des deux grandes catégories établies ci-dessus.

La frontière entre la notion déjà existante de « langue transnationale » et la notion forgée de « langue de communauté transnationale » est clairement mince tant sur le plan morphologique que sémantique. Néanmoins, il apparaît que la création de cette nouvelle notion, entreprise paradoxale s'il en est au vu de l'analyse réalisée plus haut avec les langues parlées par les migrants, soit nécessaire. La définition de communauté transnationale étant très claire, il fallait que son « pendant linguistique » le soit aussi. En effet, la nuance entre les deux notions de « langue transnationale » et de « langues de communautés transnationales » est primordiale. Les premières sont des langues territoriales (cas de l'Afrique), créées (espéranto) ou de diffusion mondiale historique, culturelle ou économique (français et anglais) alors que les langues qui nous intéressent entrent dans un schéma nettement différent. Le phénomène migratoire amène une autre dimension à la langue : celle du déracinement de ses locuteurs (même si ces derniers n'ont pas été contraints de quitter leur pays dans la violence) alors que dans les trois autres cas cités, les locuteurs parlent ces langues « à la maison », sur leurs territoires d'origine. Les « langues de communautés transnationales » sont parlées par des migrants : c'est lui qui amène sa langue, ce n'est pas la langue qui vient à lui.

Avant de passer à la taxinomie des notions servant à désigner les langues issues de l'immigration qu'il est maintenant possible de réaliser avec toutes les informations exposées ci-dessus, il semble qu'une question centrale dans la réflexion proposée n'ait pas encore été posée. Qu'en est-il du statut de ces langues ? Sont-ce ce que l'on appelle couramment des langues minoritaires ? Existe-t-il et appartiennent-elles à d'autres configurations théoriques ? Il apparaît comme primordial de répondre à ces questions avant tout essai de taxinomie, celle-ci ne pouvant être complète sans un examen attentif de ces dernières.

Chapitre 4 : Les concepts de territoire et de minoration linguistique

Avant de mettre en place le projet de taxinomie des notions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants, objectif avancé de ce chapitre, il est préalablement nécessaire de placer les langues en question dans la configuration qui est la leur. En règle générale, lorsque l'on parle de « langue d'immigration », pour choisir cette notion parmi les autres, il est coutume de penser spontanément à des langues officielles dans leurs pays d'origine. Les cas de l'arabe et du portugais en France sont sans aucun doute plus porteur pour ce sujet que celui, par exemple, du mirandais (langue originaire du Nord du Portugal), le rapport quantitatif de l'immigration arabe ou portugaise étant bien évidemment plus visible que celui des locuteurs du mirandais. Mais, si cette taxinomie se veut la plus exhaustive et complète possible, elle doit se pencher sur la question de la minorité dans un sens très large. En effet, les langues d'immigration sont particulières dans ce rapport de langues dominantes / langues dominées car leur statut change durant la migration. Le portugais, langue officielle et dominante du Portugal devient une langue dominée lorsqu'elle est parlée en France, pays d'accueil de nombreux Portugais. Par le même truchement, en est-il de même pour le mirandais, qui est déjà une langue minoritaire dans son pays d'origine ? Mais avant de se poser de telles questions, une question préliminaire doit être posée : qu'est-ce qu'une langue minoritaire ? Celle-ci entraînant avec elle une toute autre série de questions, dont le titre de la partie se fait écho. Les définitions qui vont suivre apporteront donc des réponses qui permettront d'aller plus loin dans la connaissance des langues d'immigration.

I. Le concept de territoire

Dans ce sous-chapitre, consacré donc au concept de territoire, il sera question d'appliquer ce concept, et toutes les notions qui en découlent, à l'objet langue. Ce travail, à l'instar de celui réalisé pour l'application du concept de migration à celui de langue (chapitres 1 et 2 de cette partie), essaiera de mettre en évidence les liens parfois étroits qui unissent un territoire et une langue, et particulièrement dans les situations de migrations.

Avec la minoration, le rapport aux territoires est constitutif d'un autre critère fondamental pour la description des langues parlées par les migrants. En réalité, la minoration de la langue est l'une des conséquences de ce lien territorial à la langue. La migration, cela a déjà été signalé lors de la définition du terme en début de partie (chapitre 1), est avant tout marqué, pour les personnes effectuant cette migration, par un changement de territoire, un déplacement territorial : le migrant part d'un territoire A pour aller vers un territoire B, ces deux derniers pouvant se situer dans deux pays différents mais aussi dans deux régions différentes d'un même pays (cf. la définition de la migration, partie 2, chapitre 1). Lors de ce déplacement, sa variété linguistique subit donc une minoration (section 2 du présent chapitre) directement causée par ce changement territorial et par le changement de statut de la langue. La prise en compte de ce changement de territoire est importante dans toute étude sur les langues parlées par les migrants. En effet, la langue de ce migrant doit évoluer, après la migration, dans un nouveau territoire et, ce dernier, influence la pratique de celle-ci. Réciproquement, le territoire originel va continuer lui aussi à influencer cette langue car ce territoire d'origine est le lieu où cette langue est pratiquée habituellement et donc, il représente pour le locuteur migrant le territoire où la norme de sa langue est pratiquée (ce qui sera appelé plus bas le territoire de référence). Toutefois, ce n'est pas toujours le cas.

Il existe des configurations, qui ne seront pas traitées dans le détail ici, où le territoire d'origine du migrant ne correspond pas forcément au territoire d'origine de la langue. Par exemple, le cas d'une migration sur plusieurs territoires au fil des années ne rentre pas dans le modèle cité ci-dessus. Ainsi, un migrant de deuxième ou troisième génération qui à son tour décide de migrer vers un nouveau territoire ne peut pas considérer son territoire de départ comme le territoire où sa langue est parlée traditionnellement. Néanmoins, cette configuration, qui n'est pas la norme dans les migrations, sans pour autant être marginale, d'un point de vue linguistique, peut tout à fait être analysable au moyen du modèle territoire d'origine de la langue / territoire de vie du migrant puisque malgré les migrations successives, la langue a toujours un territoire de référence où elle est pratiquée traditionnellement (le cas des langues juives de mélange telles le yiddish ou le judéo-espagnol est une exception).

Mais, avant d'appliquer ce concept de territoire aux langues d'immigration (sous-section 2) et de continuer le développement initié dans les lignes précédentes, il est bon, dans

un premier temps, de définir le territoire, et l'ensemble notionnel gravitant autour de ce concept, au moyen des travaux réalisés par les géographes (sous-section 1).

1. Définitions

Afin de définir au mieux le territoire, il est important de replacer ce dernier à l'intérieur de sa problématique première, celle de l'espace, concept premier pour toute analyse géographique.

a. Espace et lieu

Le concept d'espace est donc le premier élément de toute analyse géographique et, « (...) pour le géographe, l'espace, au sens le plus banal du terme représente un lieu ou une portion délimitée, donc cartographiable, de l'étendue terrestre » (Baud *et al.* 1995 : 132). Un espace est donc une zone de l'étendue de la planète et cette zone est délimitée afin que l'on puisse la connaître et donc, la cartographier à des fins d'analyse. Le concept d'espace est alors le point zéro de toute étude géographique. Sans ce dernier, il serait impossible pour le géographe d'avoir un cadre de recherche et de travail. Néanmoins, ce dernier, en dehors du fait qu'il est défini sur la surface de la Terre, est difficilement cernable. Il est un tout qu'il n'est pas aisé de définir clairement :

« Un *espace géographique* est une portion définie de la surface terrestre. (...) Tout espace géographique a une *étendue* ; celle-ci peut être disjointe, "éclatée" ; ses limites peuvent être floues. Il n'a pas nécessairement un *centre* ; il ne correspond pas nécessairement à un système spatial. L'espace géographique est fait de l'ensemble de ces espaces géographiques particuliers » (Brunet *et al.* 1993 :195).

La définition du concept d'espace est donc large. La seule constante liée à ce dernier est qu'il est formé d'une étendue, elle-même composée de lieux. Le lieu est donc l'élément de base de l'espace géographique¹¹². C'est à partir de la multiplicité de ces lieux et de leurs liens

¹¹² Voir, pour plus de détails concernant l'espace et pour une discussion épistémologique concernant ce concept, Lévy ; Lussault 2003 : 325-333.

que l'espace est formé comme en atteste la définition attachée au concept de lieu dans Brunet *et al.* (1993 : 298) :

« Point de l'étendue : élément de base de l'espace géographique, son atome en quelque sorte. (...) C'est de lieux, de liens de lieux, et de lieux de lieux que l'espace est fait. Ils sont liés par les réseaux. Le lieu est un point, mais un point singulier, identifiable et identifié, distinct des autres (...) ».

Il est donc nécessaire, afin de délimiter un espace, de connaître l'étendue de celui-ci et donc de connaître l'ensemble des lieux qui le constitue. Ces lieux pouvant avoir de multiples caractéristiques.

b. Territoire

Le territoire est un espace. Il est une partie d'un espace préalablement défini et donc délimité. Néanmoins, dans l'idée de territoire, il y a l'idée de socialisation et d'appropriation. Cette socialisation portée par les habitants de cet espace – qui pourrait aussi ne pas être habité – apporte une dimension nouvelle à la problématique générale de l'espace et du territoire. Ainsi, la première définition du territoire pourrait donc être la suivante : « (...) tout espace socialisé, approprié par ses habitants, quelle que soit sa taille » (Baud *et al.* 1995 : 138).

Un territoire est alors un espace habité dont les habitants, donc, ont un sentiment d'appartenance et d'appropriation avec celui-ci :

« "Territoire" est un vieux mot ordinaire [qui] a un sens banal et un sens fort. Au premier, c'est seulement une portion quelconque de l'espace terrestre, en général délimitée. (...) En un sens plus riche, que la biologie animale a contribué à affermir, il contient une idée d'*appropriation*, d'appartenance ou, au minimum, d'usage. Il est l'espace dans lequel on vit, dont on vit, que l'on "marque" et pour lequel, on se battra » (Brunet 2001 : 16-17).

Le territoire serait donc un concept emprunté à la biologie animale. Cette idée, empruntée à Robert Ardrey (1967 : 15), veut que pour qu'un espace soit territoire, il faut que les habitants de celui-ci le considèrent comme le leur. Ainsi, suivant cette conception biologiste, et en paraphrasant Bertrand Badie (1995 : 11), le territoire ne serait pas un donné mais un construit. Selon cette définition du concept, et pour exemplifier concrètement ces théories, l'Europe serait donc un espace et la France un territoire. L'Europe est une étendue terrestre, délimité par des frontières plus ou moins floues, ne possédant pas forcément de centres mais constitué d'une multitude de lieux. A l'inverse, la France est un territoire socialisé par ses habitants et, ces derniers, possèdent un sentiment d'appartenance à celui-ci doublé d'un autre sentiment d'appropriation.

Toutefois, si l'on suit cette acception du concept, le territoire ne peut exister qu'à la seule condition qu'il possède des habitants qui se le sont appropriés. Le lien territoire / habitants de ce territoire semble alors indissociable, le territoire existerait seulement parce que ses habitants ont décidé de le faire exister. Cette théorisation du concept pose par conséquent problème :

« Que dire, en outre, des ambiguïtés qui s'accroissent même sur la notion même de territoire ? La mondialisation de celle-ci est déjà source de malentendus : peuples sans territoire, peuples nomades, identités multiples et géographiquement enchevêtrées, conceptions diverses et souvent contradictoires des relations de l'homme à la terre sont autant d'éléments culturels déviants par rapport à une norme territoriale occidentale hâtivement universalisée » (Badie 1995 : 8).

Bertrand Badie met ici en avant un problème majeur. Il est impossible d'employer le concept de territoire de la même manière à n'importe quel point de la planète et pour n'importe quelle type de populations. Le territoire est multiple, il ne peut être constitué à partir d'une seule et même étendue. Certes, le juriste a besoin du cadre spatial rigide du territoire qui matérialise au sol toute communauté humaine en déterminant ses contours et en fixant les limites de sa souveraineté (p. 9) mais cette acception très européenne finalement du territoire n'est plus acceptable de nos jours. La territorialité dans le monde moderne ne peut plus être aussi stricte :

« Le rapport collectif d'une société à un territoire dépasse la seule dimension politique. Il s'imprime aussi dans un registre de valeurs culturelles et sociales, mémorielles et symboliques. (...) La diversité des rapports à l'espace peut conduire à une identité plus topologique que topographique, c'est-à-dire non territoriale, ou non exclusivement territoriale, mais réticulaire » (Lévy ; Lussault 2003 : 919).

La notion de réseau présente dans cette dernière affirmation permet d'entrevoir le territoire sous une autre forme. Il peut, certes, être fixe, être compris dans un espace délimité, mais il doit être aussi réticulaire puisque ce sont les personnes qui se déclarent appartenant à ce territoire qui font exister ce dernier.

Le réseau, lorsque celui-ci est adossé au territoire, permet d'obtenir une vision plus moderne de la territorialité et donc de l'espace socialisé.

2. Le concept de territoire appliqué aux migrants et aux langues parlées par les migrants

Dans l'optique d'un travail sur la migration, le concept de territoire, comme cela vient d'être vu est central. Ce dernier, ou plutôt le déplacement d'un territoire vers un autre, est l'essence même de toute migration. Ainsi, il est important d'utiliser celui-ci du mieux possible afin de traiter de toutes les configurations possibles. L'analyse de la migration ne peut faire l'économie d'un traitement du territoire.

De même, dans l'analyse des langues parlées par les migrants, le rapport territorial des locuteurs influe sur les pratiques et les représentations linguistiques de ces derniers. Comme cela a déjà été signalé en introduction à ce sous-chapitre, les locuteurs d'une langue sont toujours influencés par le territoire d'origine de leur variété linguistique. Ce dernier représente le lieu où la langue est parlée traditionnellement. Il représente donc la norme. De ce fait, il est de coutume de définir deux principales facettes du territoire en fonction de la focalisation adoptée. Le territoire peut donc être d'origine ou d'accueil selon le positionnement de la migration et du migrant, le territoire d'origine étant le foyer originel du migrant ou de sa langue et, le territoire d'accueil, le lieu de résidence de ce dernier et de sa variété.

Cette première catégorisation, naturelle, pose néanmoins problème (Deprez 2007 : 247). Si cette dernière fonctionne parfaitement pour les migrants de première génération, c'est-à-dire nés dans un pays autre que celui dans lequel ils résident, elle est nettement moins efficace pour les migrants de deuxième, troisième, quatrième... génération. Peut-on en effet catégoriser la France comme le territoire d'accueil d'un enfant de migrant portugais, par exemple, et né en France ? La problématique sous-jacente à ce questionnement est directement celle de la catégorisation des enfants issus d'ascendants immigrés. Jusqu'à quand peut-on les nommer migrants, que cela soit migrants de deuxième génération, de troisième génération, etc. ?

Si les différentes solutions parfois préférées à territoire d'origine ou d'accueil que C. Deprez présente en introduction à son article de 2007 (p. 247) que peuvent être territoire d'héritage ou territoire de résidence semblent mieux convenir pour les personnes issues d'ascendants migrants, elles sont néanmoins toujours problématiques. Le propos de la thèse présentée ici n'étant pas celui du débat sur la définition à accorder au terme de migrant et à la catégorisation de ces derniers et de leurs descendants, le discours ne se focalisera pas sur ces dénominations nouvelles du territoire. Néanmoins, il semble que ces dernières sont tout de même plus adaptées à la situation actuelle de la migration dans son ensemble, c'est-à-dire qu'elles permettent de concerner les primo-migrants avec les notions de territoire d'origine et d'accueil et les migrants issus des générations suivantes avec territoire d'héritage et de résidence. Ces dernières permettent, en outre, d'enlever toute connotation à la catégorisation des personnes issues de la migration mais n'ayant jamais effectué elles-mêmes l'acte de migrer.

En ce qui concerne les langues, il est facile d'adapter ces notions liées aux territoires à ces dernières. Ainsi, la langue d'origine sera la langue du pays d'origine du migrant ayant effectué l'acte de migrer alors que la langue d'héritage sera cette même langue, mais du point de vue de ses descendants. Cette dichotomie permet, en plus des arguments présentés dans le paragraphe précédent, de mettre en évidence une représentation linguistique différente de la langue selon la focalisation que l'on apporte au territoire.

De la même manière, la langue de résidence ou du pays de résidence sera opposée à la langue d'accueil ou du pays d'accueil, la langue de résidence étant la même que l'on soit migrant de deuxième génération ou « autochtone », si tant est que cela existe.

Enfin, pour terminer avec cette présentation du territoire linguistique, il est important de mettre en avant les deux configurations que les locuteurs d'une langue peuvent entretenir avec le territoire : le « territoire linguistique d'appartenance » et le « territoire linguistique de référence ». Si le territoire linguistique d'appartenance est moins pertinent dans le cadre de cette thèse, il semble néanmoins important de le définir pour, en suivant, présenter le territoire linguistique de référence.

Tout d'abord, le territoire linguistique peut être défini comme suit :

« Le territoire linguistique peut correspondre (...) à l'espace de communication traditionnellement couvert par une communauté linguistique et identifié par une frontière linguistique (...) » (Viaut 2010 : 29)

Cette définition volontairement générale pose les bases de la dichotomie existante entre territoire d'appartenance ou de référence. Le territoire linguistique est donc un espace couvert par une communauté linguistique. Il correspond donc à un territoire géographique puisque ce dernier est socialisé et approprié. De plus, ce dernier est délimité par une frontière linguistique¹¹³.

A partir de cette définition de territoire linguistique, le territoire linguistique d'appartenance peut être défini : « lien d'appartenance avec une relation physique et de proximité entre langue et territoire » (Viaut 2010 : 30). Le territoire linguistique d'appartenance est donc le territoire où le locuteur réside et où sa langue est pratiquée traditionnellement.

Le territoire linguistique de référence est le lien qu'entretient alors un migrant avec son ancien territoire d'appartenance. Néanmoins, ce territoire peut certes toujours exister, mais il peut aussi avoir disparu (cas des langues sans territoires).

¹¹³ Pour une définition précise de la frontière linguistique, voir Viaut (2010 : 27-29).

II. Langues minoritaires, langues minorées, langues minorisées ou langues en situation minoritaire ?

1. Langue minoritaire

Première des quatre notions proposées, « langue minoritaire », forgée à partir de l'adjectif dérivé de minorité, est celle qui est la plus utilisée dans la littérature sociolinguistique mais peut-être celle qui pose le plus de problème sur sa définition et ses acceptions réelles. S'il n'est pas nécessaire de définir très précisément la notion ici puisque celle-ci est avant tout utile en opposition, ou en complément, aux trois autres, un rappel est tout de même nécessaire¹¹⁴.

Un point de départ concret semble être la définition donnée par le Conseil de l'Europe dans *Le Rapport Explicatif de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires* (1992) puisque celle-ci a une valeur officielle et s'est répandue à travers toute l'Europe. La définition de l'adjectif « minoritaire » constituant la locution est sans équivoque, bien que, il faut le rappeler, la notion utilisée dans la *Charte* n'est pas « langue minoritaire » mais « langue régionale ou minoritaire ». Néanmoins, il est possible d'utiliser cette définition pour la notion concernée par cette sous-partie :

« L'adjectif "minoritaire" se réfère aux situations où soit la langue est parlée par des personnes qui ne sont pas concentrées sur une partie déterminée d'un Etat, soit elle est parlée par un groupe de personnes, qui, bien que concentré sur une partie de territoire d'un Etat, est numériquement inférieur à la population dans cette région qui parle la langue majoritaire de l'Etat » (Conseil de l'Europe 1992 : paragraphe 18).

Une « langue minoritaire » est donc d'après le Conseil de l'Europe une langue parlée par un groupe de personnes au sein d'un Etat mais qui n'est pas la langue parlée majoritairement par la population de cet Etat. Information reprise par Ksenija Djordjevic (2006 : 299) : « une langue est minoritaire si le nombre de ses locuteurs est inférieur au nombre des locuteurs de la langue "principale" de l'État englobant ». Mais, si l'on suit la

¹¹⁴ Ce développement est en grande partie issu du Mémoire de Master réalisé par l'auteur (Pascaud 2008).

définition du Conseil de l'Europe avec la plus grande précision, une subtilité est tout de même remarquable. Ainsi, une langue parlée dans une région à l'intérieur d'un Etat, qui serait différente de celle de la population majoritaire de ce même Etat mais qui serait majoritaire dans cette région donnée ne pourrait pas être candidate à la qualification de « langue minoritaire » alors que celle-ci l'est à l'échelle de l'Etat englobant. La définition du Conseil de l'Europe, bien que floue sans une définition précise de la notion de territoire linguistique, le *Rapport Explicatif* se limitant à « territoire où une langue régionale ou minoritaire est parlée de façon significative, même si cette pratique reste minoritaire, et qui correspond à son assise historique » (Conseil de l'Europe 1992b : paragraphe 34), peut donc se résumer comme suit : une langue pour être considérée comme minoritaire doit être parlée par un groupe numériquement inférieur au groupe majoritaire de l'Etat où elle se situe et ne pas être en position dominante dans une zone géographique donnée de ce même Etat. L'exemple du kurde en Turquie est pertinent pour illustrer ce paradoxe. Il est possible de le considérer comme minoritaire à l'échelle de l'Etat turc mais ne l'est plus dans certaines régions de l'Est de la Turquie puisqu'il est parlé dans ces zones par la majorité de la population.

Si elle est un bon point de départ pour cerner la notion de « langue minoritaire » la définition du Conseil de l'Europe soulève, par la même occasion, un paradoxe lié directement à la notion de territoire. Elle n'est donc pas suffisante pour le développement présent et doit être agrémentée d'autres points de vue : celui des linguistes.

Erick Allardt (1992 : 45-54), partant du principe que « les langues minoritaires sont, à l'évidence, des langues au sens où ceux qui les parlent prétendent qu'ils sont ou devraient être autonomes par rapport à la langue majoritaire » (p. 47), met en évidence quatre critères fondamentaux d'existence de cette dernière (p. 51) :

- l'auto-catégorisation (auto-identification) : selon lui, « l'élément marquant des minorités linguistiques d'aujourd'hui en Europe, plutôt que la catégorisation externe » (p. 52).

- l'ascendance commune : « les relations de parenté sont [...] de grande importance », « c'est une condition nécessaire pour le groupe s'il veut être qualifié de minorité linguistique » (p. 52).

- les traits linguistiques, culturels et historiques liés à la langue : « cela peut concerner le vocabulaire, la grammaire ou la prononciation » (p. 53).

- l'organisation sociale de l'interaction des groupes linguistiques qui placent les groupes en question en position minoritaire (p. 53).

Ainsi, en suivant le développement d'Allardt, seront principalement retenues la première et la quatrième caractéristiques : une « langue minoritaire » est une langue identifiée comme telle par ses locuteurs et placée en position sociale minoritaire par le groupe dominant. Ces deux aspects ajoutent de la précision à la définition présentée jusque-là : une « langue minoritaire » doit être parlée par un groupe numériquement inférieur à la population majoritaire de l'Etat ou de la région (notion de territoire) et doit être catégorisée comme telle par les locuteurs du groupe dominant mais surtout par ses propres locuteurs.

En revanche, Erick Allardt met en garde contre l'argument facile et exclusif qui stipule que toute langue dont le nombre de locuteurs serait inférieur à celui d'un autre groupe de référence soit considérée comme éligible à pouvoir prétendre à la qualification de « langue minoritaire ». Pour contrer cette affirmation, il met en avant l'exemple de la Belgique où les deux principaux groupes linguistiques, les Flamands et les Wallons, « sont souvent enregistrés parmi les minorités linguistiques européennes » (p. 48) mettant en avant que « les facteurs décisifs de désignation d'une minorité sont [la] situation dans un espace délimité et [la] catégorisation sociale, plutôt que [la] grandeur » (p. 48). Ainsi, si les Wallons ne sont pas un groupe minoritaire, et donc ne parlent pas une langue que l'on pourrait qualifier de minoritaire¹¹⁵, à l'intérieur de leur aire d'établissement, et même à l'intérieur de la Belgique elle-même, ils sont néanmoins considérés comme une minorité, parlant donc une langue minoritaire, à l'échelle européenne. Une langue parlée par un groupe majoritaire peut donc recevoir la qualification de « langue minoritaire », en fonction de l'échelle géographique adoptée.

La notion de territoire est donc centrale dans les questionnements gravitant autour de la locution « langue minoritaire » mais il n'est jamais fait mention du statut officiel ou politique des langues en question. Les « langues minoritaires » ne sont pas définies par cet aspect, dans un premier temps du moins. Il n'est nullement besoin de mettre en jeu le statut ou la reconnaissance officielle ou pas d'une langue pour la qualifier ainsi. Les différentes caractéristiques développées dans les lignes et pages précédentes suffisent à catégoriser une

¹¹⁵ Ici, le français dans une variante régionale propre à la Belgique et reconnu comme tel.

langue donnée comme une « langue minoritaire » ou non. La première et la plus importante est celle que William F. Mackey appelle le « facteur démographique » de la « puissance linguistique » (1976 : 203) : plus une langue a de locuteurs, plus elle détient de puissance, la ou les langue(s) présente(s) dans son environnement se place(nt) donc en situation minoritaire par rapport à cette dernière. Le paradoxe du territoire, qui peut être très discuté puisqu'adaptable à chaque situation est aussi un facteur important de la catégorisation d'une langue comme minoritaire – bien que ce paradoxe territorial n'est en fait rien d'autre qu'une façon d'utiliser le « facteur démographique » à des situations où celui-ci n'est pas visible de prime abord, comme cela est le cas avec les minorités européennes de Belgique¹¹⁶. S'il existe certaines minorités, donc certaines « langues minoritaires », qui évoluent sans assise territoriale propre et définie (par exemple, les Roms ou les populations yiddishophones), ces dernières entrent tout de même dans la définition puisque ce sont des populations numériquement inférieures à la population majoritaire, et ce, dans n'importe quel territoire.

Pour conclure, la réflexion de Jean Michel Kasbarian (1997 : 185) résume assez bien la situation. La difficulté pour formuler une définition précise de la notion de « langue minoritaire » avec la prise en compte, indispensable et nécessaire, de l'aspect territorial est mise en avant :

« Parmi les paramètres extralinguistiques, le principe territorial, largement requis, partant sans doute du présupposé que la situation normale est celle où frontières géographiques et frontières linguistiques coïncident, considère comme monolingues (critère d'"unicité") tous les habitants d'une aire régionale et définit arithmétiquement comme minoritaire la langue du ou des groupes numériquement inférieurs (critères de "taille" et d'"usage") » (Kasbarian 1997 : 185).

La notion de « langue minoritaire » n'est donc pas suffisante pour décrire toutes les situations où des minorités linguistiques sont en jeu et, plus généralement, tous les processus de minoration linguistique. Exclusivement et volontairement construite sur des bases démographiques et territoriales, la notion de « langue minoritaire » est souvent confondue avec celle de « langue minorée », plus politique et sociale comme le rappelle Henri Boyer :

¹¹⁶ Qui bien qu'étant néerlandophones et francophones, donc non concernées à priori par le statut de langues minoritaires, pourront être classées ainsi grâce à la variation régionale de leurs parlers respectifs.

« Il convient de préciser qu'une langue *minorée* n'est pas forcément *minoritaire* (elle peut même être majoritaire, comme c'est nettement le cas du guarani au Paraguay ou du galicien en Galice). On peut dire que cette dernière caractéristique est d'ordre *démolinguistique*, alors que la *minoration* est d'ordre (*macro*)*sociolinguistique* : elle est fonctionnelle et socioculturelle » (Boyer 2006 : 261)¹¹⁷.

Il est donc important pour la suite de la réflexion de définir cette nouvelle notion mais, avant de le faire, il est nécessaire de mettre en avant un aspect mis en lumière à la lecture des enquêtes réalisées par l'IDESCAT, déjà mentionnée plus haut dans la première partie, notamment en 2008, concernant la qualification que les locuteurs donnent à leur(s) langue(s) (Idescat 2009 : 171-188). Le constat de départ est simple : le catalan en Catalogne peut, en fonction du point de vue adopté, être considéré comme la langue majoritaire de la région mais aussi comme une langue minoritaire. Tout dépend en réalité de la valeur que ses locuteurs lui donnent : est-ce leur langue initiale (*llengua inicial*), leur langue d'identification (*llengua d'identificació*), identifiée dans la première partie (A.I.2.), ou leur langue habituelle (*llengua habitual*) ? Ainsi, en fonction des réponses, il peut y avoir des paradoxes, une langue pouvant être tour à tour majoritaire ou minoritaire. Mais avant d'aller plus loin, il semble pertinent de définir ces trois nouvelles notions :

« (...) la "langue initiale" correspond à la première langue apprise et parlée au foyer. C'est une langue transmise au sein de la famille et acquise dans le processus de socialisation. Le terme "langue initiale" a été introduit pour la première fois dans l'EULP08¹¹⁸, l'EULC03¹¹⁹ parlant plutôt de "langue première", dénomination sans doute beaucoup plus ambiguë. Un autre concept-clé employé par l'Idescat est celui de "langue d'identification", autrement dit celle que le répondant considère comme sa vraie langue – au moins en termes d'empathie – et qui peut différer de la langue initiale. Dans l'EULC03, il était question de "langue propre", terme plus équivoque que celui employé dans l'EULP08. Il y a enfin un troisième type de langue, la "langue habituelle", c'est-à-dire la langue courante de communication du répondant, celle dont il se sert le plus souvent » (Jiménez-Salcedo 2011 : 22-23).

¹¹⁷ Les italiques sont présents dans le texte original.

¹¹⁸ EULP08 : enquesta d'usos lingüístics de la població 2008 (note non-présente dans le texte original).

¹¹⁹ EULC03 : estadística d'usos lingüístics a Catalunya 2003 (note non-présente dans le texte original)..

Ces trois notions, très efficaces pour les enquêtes de ce genre dans des régions en situation de bilinguisme officiel, sont au cœur du problème soulevé ci-dessus. Si une majorité de répondants déclare lors de l'enquête que le catalan est leur langue initiale, il est alors possible de considérer la langue comme la langue majoritaire de la région. A l'inverse ces mêmes répondants peuvent tout à fait déclarer majoritairement que le castillan est leur langue habituelle. Dans ce cas-là, le catalan est placé en situation minoritaire. Ou inversement. Théoriquement, avec cette typologie, il existe autant de situations différentes qu'il y a de langues en présence, les trois notions utilisées restant les mêmes. En pratique, si l'on regarde de près l'EULP08, il s'avère que, dans tous les cas l'espagnol, arrive en tête vis-à-vis du catalan :

- langue initiale : 55% espagnol, 31,6% catalan,
- langue d'identification : 46,5% espagnol, 37,2% catalan,
- langue habituelle : 45,9% espagnol, 35,6% catalan (Idescat 2009 : 171-172).

Malgré cet état de fait qui éteint quelque peu le problème, il est pertinent et tout à fait intéressant de noter ces configurations qui peuvent être source de discordance selon le point de vue adopté. Dans l'exposé présent, la notion de langue minoritaire sera entendue de manière très générale. Elle pourra être minoritaire selon un ou plusieurs de ces trois aspects. Il sera mentionné de quelle façon celle-ci est appréhendée si un risque de confusion ou un problème de compréhension gêne ou entrave le déroulement du développement.

2. Langue minorée

Formée à partir du verbe « minorer », cette notion, moins usitée peut-être à tort, est néanmoins centrale dans la réflexion proposée sur les langues communément appelées minoritaires et aura une importance non négligeable dans son implication avec les langues dites d'immigration. Mais avant de tenter de définir cette dernière dans son ensemble et de comprendre en quoi elle est importante pour le sujet central de la présente recherche, il sera opportun de rappeler le sens du verbe, ici au participe passé et utilisé comme adjectif, composant celle-ci. Le TLFi, dictionnaire de référence utilisé depuis le début de cette partie, avance la définition suivante pour cette entrée : « diminuer la valeur ou l'importance de quelque chose ». Il est donc logique de définir l'ensemble « langue minorée » de la façon suivante : « langue dont la valeur ou l'importance est diminuée ». Le contraste avec « langue

minoritaire » est donc très net, contraste amplifié par Henri Boyer cité plus haut : « la *minoration* (...) est fonctionnelle et socioculturelle » alors que la principale caractéristique des langues minoritaires est plutôt « d'ordre *démolinguistique* » (Boyer 2006 : 261). Une langue minoritaire est donc, comme cela a été développé précédemment, une langue dont les locuteurs sont moins nombreux que ceux d'une autre langue prise comme point de référence. Ce rapport quantitatif entre la langue minoritaire et la langue majoritaire peut se situer sur un territoire restreint (celui d'une région, par exemple) ou plus vaste (un pays et même une zone plus étendue comme l'Europe). Il n'y a pas de domination entre les deux types de langues autre que celui concernant leur nombre de locuteurs. A l'inverse, le rapport entre une langue minorée et une autre langue, qui la plupart du temps est majoritaire, n'est pas quantitatif mais qualitatif et statutaire, comme le rappelle très bien Ksenija Djordjevic dans la version longue de sa citation elle aussi déjà utilisée plus haut :

« Une population minoritaire est une population numériquement inférieure au reste de la population d'un État-nation. Une langue minorée est une langue dont les domaines d'usages sont réduits par les dispositions juridiques et les usages en vigueur. Ce terme, à notre sens, peut être compris comme différent de la notion de "langue minoritaire". Une langue est minoritaire si le nombre de ses locuteurs est inférieur au nombre des locuteurs de la langue "principale" de l'État englobant. Une langue minoritaire n'est pas obligatoirement une langue minorée. Son statut et ses fonctions peuvent parfois être égaux à ceux de la langue "principale". Nous préférons parler de "langue minorée" que de "langue minorisée", le premier terme connotant davantage la minoration sur le plan qualitatif et fonctionnel (langue jugée de moindre valeur et de moindre légitimité, en vertu des conditions diglossiques imposées), tandis que le second nous semble susceptible d'être davantage interprété comme quantitatif (langue dont on fait baisser le nombre de locuteurs) (...) » (Djordjevic 2006 : 298-299).

Il est clair que la langue minorée subit un rapport langue dominée / langue dominante comme le décrit Henri Boyer dans son ouvrage *Langues en conflits, études sociolinguistiques* (1996) lorsqu'il traite du « conflit diglossique franco-occitan » et lorsqu'il expose la situation du guarani au Paraguay et du rapport diglossique que celui-ci a développé au fil des siècles avec la langue castillane et résumé ici, dans un article plus récent :

« (...) la *minoration* (ou *minorisation*) linguistique est entendue ici comme la réduction, selon des degrés divers, de l'exercice sociétal *normal* (et donc des domaines communicationnels) d'une langue. Une réduction pouvant remonter aux origines mêmes de son émergence mais le plus souvent fruit d'une *domination* subie par une communauté linguistique au cours d'une plus ou moins longue période (plusieurs siècles éventuellement) et selon des modalités plus ou moins violentes » (Boyer 2006 : 261)¹²⁰.

A la suite de cette citation d'Henri Boyer, la théorie de William Mackey concernant la « puissance linguistique » (Mackey 1976 : 203-214) est pertinente. Si le premier facteur (« démographique ») est synonyme d'apparition d'une langue majoritaire et donc d'une langue minoritaire, il apparaît clairement que les cinq autres sont des facteurs directement et indirectement liés à l'apparition d'une langue minorée (qui peut tout à fait être minoritaire par la même occasion). En effet, les « facteurs économiques », « idéologiques » et « culturels » sont en lien étroit avec la puissance d'une langue dominante sur une autre langue qui se trouve donc dominée, minorée par le contact avec cette « grande langue »¹²¹. Le rapport de domination et donc de minoration est naturel et inévitable si les locuteurs d'une langue sont (ou viennent) d'un pays riche, s'ils sont porteurs d'une idéologie religieuse ou politique forte et si leur langue est vectrice d'une culture rayonnante. Ces trois facteurs, seuls ou combinés, aident indubitablement une langue à prendre le pouvoir, du moins l'ascendance, sur une autre, que cela soit en contexte endogène ou exogène. De plus, et plus indirectement donc, les deux autres facteurs restants, « de dispersion » et « de mobilité », semblent aller de pair avec les trois sus-mentionnés. Il est évident que la diasporisation, pour reprendre un terme familier mais dans un sens plus neutre, d'une population aide la langue que cette dernière parle, que cela soit par des migrations permanentes ou temporaires (étudiants, touristes...). La Francophonie ou l'hégémonie linguistique de l'anglais aujourd'hui sont des exemples criants de cela : les trois premiers facteurs exposés plus haut ont permis à la France et aux pays anglophones (d'abord le Royaume-Uni puis les Etats-Unis) d'être présents dans d'autres régions telles l'Afrique ou l'Asie et donc d'accroître la puissance de leurs langues respectives vis-à-vis de langues dorénavant en position minorée. A l'intérieur même d'un pays, le

¹²⁰ Lire aussi, à propos du guarani et dans la même revue, l'article co-écrit par Henri Boyer et Caroline Natali (2006 : 333-353).

¹²¹ Les guillemets, à l'inverse de tous les autres de ce paragraphe, ne reprennent pas une expression de W. Mackey.

phénomène reste similaire. Le cas de la France et de ses langues régionales est tout à fait semblable : le rapport de puissance du français et de ses locuteurs (culturel, politique, économique) sur des langues comme le breton ou l'occitan a permis au fil du temps, en plus de l'enseignement obligatoire en français sur l'ensemble du territoire hexagonal, de permettre la mobilité et la dispersion des francophones dans les zones occitanophones et brittophones pour aujourd'hui arriver à un rapport de domination très net du français sur l'ensemble des langues régionales de France. Mais ces deux facteurs seuls ne suffisent pas pour marquer un rapport de domination et par conséquent de minoration linguistique. Ils peuvent marquer tout à fait le contraire dans certains cas comme les migrations économiques, les migrations ou exils politiques et même les migrations d'étudiants venant de pays moins développés comme, par exemple, l'important contingent d'étudiants africains vers l'Europe. Dans ces cas-là, qui seront étudiés plus bas, la « mobilité » et la « dispersion » sont synonymes, la plupart du temps, de minoration pour les langues par le simple truchement de se déplacer dans un lieu où celles-ci ne sont pas ou peu utilisées.

Avant de conclure et de résumer les différentes théories exposées dans cette sous-section, il est utile de citer Jean-Michel Kasbarian (1997 : 186-187) et les dix critères sociolinguistiques (non-exclusifs) qui, selon lui, doivent caractériser une langue minorée :

- « 1. L'absence de statut officiel : la langue minorée n'est pas officielle, co-officielle ou nationale.
2. L'absence d'usages institutionnalisés : la langue minorée n'est pas autorisée pour la rédaction de textes officiels, administratifs.
3. Elle n'est pas médium ou matière d'enseignement.
- 4 Sa diffusion est essentiellement orale. La production écrite est inexistante ou marginale (quelle que soit par ailleurs sa fonction emblématique).
5. Elle ne bénéficie pas d'un accès aux médias audio-visuels.
6. L'acquisition de la langue minorée se fait essentiellement dans le cadre familial, et pas à l'école.
7. Sa rentabilité sociale est restreinte, sa connaissance restant sans profit pour le locuteur en terme de mobilité sociale, de promotion professionnelle.

8. La langue minorée n'est pas en distribution concurrente avec d'autres langues, mais en distribution complémentaire : la langue dominante assure la fonction véhiculaire quand la langue dominée a des fonctions vernaculaires et emblématiques (identitaires).
9. Les rapports fonctionnels de la langue minorée avec une langue dominante sont stables dans la longue durée.
10. La langue minorée ne connaît pas de processus de normalisation/standardisation. Ses différentes variétés ne font pas l'objet d'un mouvement d'unification ; il ne se crée pas une variété élaborée de langue, ou elle ne se diffuse pas ; la langue minorée n'est pas soumise à des processus de grammatisation (réduction de la variation par le recours à l'écrit et la conformation des productions écrites à un standard, objet de description métalinguistique) et il n'y est donc pas associé d'outils de régulation des usages (dictionnaires, codification orthographique...) ».

Ces dix caractéristiques sont donc les traits distinctifs qui permettent de catégoriser une langue comme minorée. Mais, comme le signale Jean-Michel Kasbarian en introduction à cette liste, une langue minorée peut se « caractériser[r] par tout ou partie » de ces critères. Ainsi, la première de ces caractéristiques concerne le statut officiel, co-officiel ou national qu'une langue minorée ne doit pas avoir. Si cela est effectivement le cas pour la grande majorité des langues minorées (par exemple, le kurde en Turquie ou le basque en France), certaines de celles-ci de par le monde, peuvent avoir un statut reconnu par l'Etat où elles sont ancrées. On peut penser par exemple à des langues comme le romanche en Suisse (mais aussi au guarani au Paraguay) qui, bien qu'officiel dans le canton des Grisons, et donc à l'intérieur de la Confédération Helvétique dans les rapports de cette dernière avec les locuteurs de langue romanche (article 70 de la Constitution suisse depuis 1999), est en situation de domination par l'allemand, également officiel dans le canton avec l'italien. La diminution des locuteurs de cette dernière, malgré le statut officiel et l'enseignement du romanche et en romanche, est un exemple criant de cette minoration, comme le conclut Rémi Jolivet : « l'idée selon laquelle la part du romanche se dégraderait d'autant moins que sa place dans l'enseignement est plus conséquente est (...) remise en cause » (Jolivet 2004 : 325). Au passage, il est notable de signaler que le critère numéro 3 qui stipule qu'une langue minorée ne peut pas être « médium ou matière d'enseignement » est lui aussi battu en brèche par le cas du romanche.

Il est ainsi possible de trouver des contre-exemples pour chacun des dix critères listés ci-dessous, à l'exception peut-être du neuvième critère. La stabilité de longue durée des rapports fonctionnels entre la langue minorée et la langue dominante semble en effet être un invariable et ce, quelles que soient les langues concernées. La domination respective du turc, du français, de l'allemand ou de l'espagnol envers le kurde, le breton, le romanche ou le guarani dans les diverses situations dont il a été question depuis le début de cette partie semble ancrée dans le temps depuis des dizaines d'années, voire des siècles, et va très certainement durer longtemps encore, voire s'accroître.

Pour terminer avec ces commentaires de la liste de Kasbarian et afin de contrebalancer le fait que la plupart des critères listés ne sont pas indispensables, lorsqu'ils sont pris séparément, pour la catégorisation d'une langue comme minorée, il apparaît tout de même qu'il existe des langues caractérisées par tous ces critères simultanément. Le kurde en Turquie semble correspondre à cet état de fait¹²² et même aller plus loin dans la hiérarchie de la minoration linguistique, si hiérarchie il existe. La langue kurde est en effet, c'est ce qui va maintenant être analysé, sûrement candidate à la qualification par une autre notion, celle de langue minorisée, sous-notion de langue minorée.

3. Langue minorisée

Souvent confondue avec la notion dont elle découle – langue minorée – cette notion, bien que moins importante que les deux précédentes, peut être pertinente dans certains cas très précis. Une nouvelle fois, le point de départ de la réflexion sera le TLFi (pour la définition de minoriser, verbe dont le deuxième terme de la notion, l'adjectif, est dérivé) et, si une fois n'est pas coutume la définition du dictionnaire en ligne de référence n'est pas suffisante, elle permet de comprendre pourquoi la confusion entre langue minorée et langue minorisée semble tenace. En effet, le verbe minoriser est défini comme étant un synonyme de minorer¹²³ alors que le suffixe [-ise-] semble donner naissance à un nouveau lemme en

¹²² Lire entre autres à ce sujet : Akin (2004 : 22-25).

¹²³ Pour rappel, la synonymie parfaite est refusée dans cette thèse (voir chapitre 2 de cette partie).

changeant la qualité du verbe. Variation remarquée par Ksenija Djordjevic (2006 : 298-299)¹²⁴, déjà cité :

« (...) Nous préférons parler de "langue minorée" que de "langue minorisée", le premier terme connotant davantage la minoration sur le plan qualitatif et fonctionnel (langue jugée de moindre valeur et de moindre légitimité, en vertu des conditions diglossiques imposées), tandis que le second nous semble susceptible d'être davantage interprété comme quantitatif (langue dont on fait baisser le nombre de locuteurs) (...) ».

Si l'on suit donc la définition, ou plutôt l'appréciation, de Ksenija Djordjevic sur cette notion, il est possible d'interpréter langue minorisée comme une sous-catégorie de langue minorée. Une langue minorisée est une langue minorée dans son rapport à une autre langue, dominante, mais elle est aussi minorée par une action volontariste des locuteurs de cette autre langue, voire d'un Etat ou d'un gouvernement. Pour reprendre le cas du kurde en Turquie, il est tout à fait clair que cette langue est minorisée puisqu'en plus de la domination du turc, quantitative et fonctionnelle au niveau de l'ensemble du pays, il y a réellement eu une politique de dévalorisation de la langue kurde de la part de l'Etat turc, même dans les régions où celle-ci est nettement majoritaire et territorialement historique. De même, si aujourd'hui il est possible de considérer les langues régionales de France comme des langues minoritaires et minorées, il faut noter que le statut actuel de ces langues résulte d'une campagne de minorisation à leur égard pendant la période révolutionnaire, marquée par les enquêtes de l'Abbé Grégoire¹²⁵, ainsi que de plusieurs politiques défavorables durant les XIX^e et du XX^e siècles. La volonté d'imposer la langue française, pour des raisons idéologiques, à l'ensemble du territoire hexagonal a conduit les révolutionnaires à volontairement faire baisser les droits potentiels des langues régionales (les patois) afin d'en minoriser les usages. Il est donc possible de considérer les langues régionales pendant cette période, et après, comme des langues minorisées.

Les trois notions servant à qualifier les langues que l'on qualifie souvent à tort comme des langues minoritaires ont désormais été définies et exemplifiées. Une dernière notion est

¹²⁴ Mais pas seulement par elle. Dominique Huck et Philippe Blanchet y a, par exemple, consacré un ouvrage (2006).

¹²⁵ Rapport sur la Nécessité et les Moyens d'anéantir les Patois et d'universaliser l'Usage de la Langue française (1794).

cependant utilisée – langue en situation minoritaire – bien que cette dernière, souvent appliquée en contexte migratoire, paraît trop proche de langue minorée pour être utile ici. Quelques explications sont néanmoins nécessaires.

4. Langue en situation minoritaire

Cette notion, utilisée la plupart du temps pour décrire la minoration que subissent des langues majoritaires ou dominantes dans leur pays ou région d'origine lorsqu'elles se trouvent en situation de migration, est assez proche de la définition de langue minorée faite quelques lignes plus haut. En effet, une langue minorée est une langue, pour être rapide, dont la valeur ou l'importance a été diminuée. En contexte autochtone et endogène, ce sont des langues qui subissent un rapport de domination de la part d'une autre langue et de ses locuteurs. Mais la définition peut très bien s'adapter aux « langues d'immigration ». Par définition, une « langue d'immigration » devient une langue minoritaire et une langue minorée par le simple fait d'un déplacement vers un lieu où celle-ci n'est pas parlée historiquement. Toutes les « langues d'immigration » sont donc des langues minorées par leur statut de langue exogène. La notion de langue en situation minoritaire n'est donc pas indispensable si l'on utilise au mieux le panel des trois notions (langue minoritaire et langue minorée auxquelles il est possible d'ajouter langue minorisée) décrit plus haut. Cependant, elle peut servir à marquer une différence entre, d'une part, des langues qui sont déjà minorées dans leur pays d'origine et qui subissent donc une double minoration lors de l'immigration et, d'autre part, des langues majoritaires dans leur pays d'origine qui ne connaissent la minoration que lors de l'immigration. Le kurde en France serait alors une langue minorée en situation minoritaire et le portugais en France ne serait qu'une langue en situation minoritaire. La notion de langue minorée lui sera tout de même préférée car celle-ci est tout à fait suffisante.

III. Récapitulatif et mises en situation

Il semble plus simple et plus clair de récapituler l'ensemble notionnel vu ci-dessus au moyen d'un tableau reprenant toutes les données avancées. Les explications seront données à la suite. De plus, certaines données et certains commentaires seront des répétitions de ce qui a

été vu plus haut. Il semble néanmoins nécessaire de répéter ces derniers à des fins de clarté explicative.

Tableau 2.47 : Les six différents statuts d'une langue endogène (à territorialité historique).

Statuts de la langue				Exemples
Majoritaire	Minoritaire	Officielle	Minorée	
X		X	X	Biélorusse au Bélarus
X		X		Français en France
X			X	Kurde en Turquie (est)
	X	X	X	Romanche en Suisse (Grisons)
	X	X		Catalan en Catalogne espagnole
	X		X	Basque au Pays Basque français

Réalisation A. Pascaud

Les deux premiers statuts, « majoritaire » et « minoritaire » ne peuvent pas apparaître conjointement, aucune langue ne pouvant avoir ces deux caractéristiques à la fois. Ils sont donc en distribution complémentaire. Les deux statuts suivants viennent s'ajouter à l'un des deux premiers, soit ensemble, soit séparément. L'officialité de la langue est entendue en tant que statut et non en tant que reconnaissance : par exemple, le basque est reconnu officiellement en France comme langue de France mais ne dispose d'aucun statut officiel. La notion de langue minorisée n'est pas prise en compte dans ce tableau pour des raisons pratiques. Cette dernière étant une sous-notion de langue minorée, sa présence dans ce récapitulatif n'est pas indispensable.

Le cas numéro 1 évoque une langue majoritaire, officielle et minorée, cas extrêmement rare de par la superposition des facteurs « majoritaire » et « minorée ». La langue biélorusse au Bélarus semble être dans cette situation. Parlée par une majorité de la population et langue officielle du pays, elle est dans un rapport de domination avec le russe, langue de l'ancienne domination soviétique et langue qualifiée de plus grande importance culturelle et statutaire :

« Cette domination s'est construite dès la phase révolutionnaire, qui a vu le développement de la langue biélorusse en tant que langue de scolarisation, donc de

langue d'accès à une culture, la culture biélorusse, et qui a permis la mise en place d'un discours sur l'importance de l'éducation et de la culture, tout en réservant les plus hauts degrés de celles-ci à la langue russe. De la même façon, le développement technique de la société biélorusse a été porté par les villes et par une culture technologique diffusée en russe. Ainsi, les Biélorusses les plus ambitieux ont choisi de privilégier, pour accéder aux fonctions les plus prestigieuses, la langue russe au détriment de leur langue. Ensuite, ils ont développé un argumentaire, repris par les ruraux eux-mêmes, visant à démontrer simultanément la supériorité de leurs fonctions, de leur statut d'urbains et de la langue russe sur une langue biélorusse rurale et paysanne. Cette dernière était reléguée, parfois non sans affection, au rang d'accessoire folklorique » (Jeantheau 2003 : 104).

Le cas numéro 2, bien moins problématique, est celui de la plupart des langues officielles des pays européens. La langue est officielle au sein de l'Etat et de par ce fait est majoritaire à l'intérieur de celui-ci. Le français en France mais aussi le portugais au Portugal, l'allemand en Allemagne et bien d'autres en sont des exemples.

Le cas numéro 3, celui des langues majoritaires et minorées, est plus rare, bien que souvent observable dans des pays vastes enclins à abriter des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques. En Turquie, par exemple, le cas des Kurdes dans l'est du pays est remarquable. Population largement majoritaire dans certaines régions orientales de l'Etat turc, la langue parlée par ces derniers, le kurde, est pourtant grandement minorée par l'Etat, monolingue de droit :

« Le kurde et le berbère ont en commun d'être des langues minorées dans leur territoire d'origine (...). Le kurde est parlé par environ 35 millions de locuteurs répartis en Iran, en Irak, en Syrie et en Turquie. Mis à part l'Irak, où le kurde est avec l'arabe la langue officielle du pays, il n'a pas de statut officiel en Turquie où il est pourtant parlé par 15 à 20 millions d'individus selon la Commission Européenne. » (Akin : 2006 : 57-58)

Ces cas de langues majoritaires et minorées découlent donc simplement de la non-officialité de ces dernières, mais aussi, et c'est le cas pour le kurde en Turquie, de la non-reconnaissance de celles-ci. Les langues n'ayant pas de caractère officiel dans les pays où

elles sont parlées ont naturellement tendance à être minorées puisqu'elles n'ont pas de places définies dans la société, que cela soit à l'école ou pour des démarches administratives, par exemple. Sans pour autant lier minoration avec non-officialité, il est remarquable de noter que la non-officialité d'une langue entraîne souvent (toujours ?) une minoration, la minoration pouvant aussi être accompagnée d'officialité (cf. le cas du biélorusse, plus haut).

Le quatrième cas représente la configuration où une langue est minoritaire, officielle et minorée dans son pays ou dans sa région d'origine. En général, et toujours selon la vision européenne mieux connue ici, une langue qui acquiert un statut officiel est rarement minorée, ce statut lui donnant droit à toute une série de privilèges tels l'enseignement et la reconnaissance administrative ou judiciaire, par exemple, qui lui permettent de s'épanouir et d'annuler, ou au moins de diminuer, le rapport langue dominante / langue dominée lorsqu'elle est en concurrence avec une autre langue. Dans les faits, il a été vu avec le cas du biélorusse en Biélorussie qu'il était possible d'être langue officielle et majoritaire d'un Etat tout en étant minorée dans son rapport à une autre langue prestigieuse, l'histoire récente de ce pays ayant clairement des conséquences aujourd'hui encore. Le cas du romanche en Suisse est tout aussi complexe, bien que moins problématique du fait du nombre de locuteurs de cette langue. Le romanche, langue co-officielle de la Suisse aux côtés de l'allemand, de l'italien et du français, est officiel dans le canton des Grisons à l'est du pays et n'est parlée que dans une partie de celui-ci, ce qui lui donne la caractéristique d'être une langue officielle bien que minoritaire. Comme cela a déjà été expliqué plus haut dans la définition de langue minorée (section II.2 de ce chapitre), l'officialité du romanche n'empêche pas celui-ci d'être minorée au niveau de l'enseignement, par exemple, dans son rapport aux autres langues en présence dans la région, l'italien et surtout l'allemand.

Le cas numéro 5 est typique des langues propres d'Espagne, langue minoritaire et officielle, c'est-à-dire des langues statistiquement parlées par une population minoritaire vis-à-vis de la population parlant l'autre langue en présence mais qui bénéficient d'une officialité dans les régions où elles sont territorialement ancrées. Le catalan en Catalogne espagnole, déjà discuté lors de la définition de la notion de langue minoritaire (section II.1), est représentatif de cette configuration. La langue est officielle dans la *Generalitat de Catalunya* mais est, d'après les deux enquêtes de l'Idescat en 2003 et en 2008 (cf plus haut pour les détails), parlée par une minorité de la population de la région.

Enfin, le sixième et dernier cas possible est celui de la plupart des langues minoritaires connues, en France par exemple. Le basque, comme le breton ou l'occitan, est minoritaire et minorée sur le territoire hexagonal mais aussi dans la région historique où il est implanté.

En guise de conclusion à cette partie, il semble important de répéter que les différentes configurations sociolinguistiques de ces langues changent lors d'une migration, une nouvelle minoration entrant en jeu. Si pour des langues comme le français en France (cas n°2) ou le catalan en Catalogne espagnole (cas n°5) celle-ci est nouvelle, pour les autres langues, la migration entrainera une minoration qui viendra s'ajouter à la minoration première vécue dans leur territoire d'origine. Les langues représentatives des cas 1, 3, 4 et 6 subissent donc une double minoration lorsque celles-ci sont en migration. Un autre degré de minoration pourrait aussi être mis en évidence à travers le statut de langue officielle des langues dans leur pays d'origine. En effet, des Etats comme la Grèce, le Portugal ou l'Espagne, pour ne citer qu'eux, aident leurs ressortissants de langue officielle à organiser des cours de langue d'origine (à travers le programme européen ELCO¹²⁶ ou par le biais des ambassades et consulats) alors qu'il est plus compliqué, impossible même, pour un ressortissant turc de langue kurde de recevoir des aides de son pays d'origine pour apprendre sa langue lorsque celui-ci est en situation de migration.

Ainsi, une langue représentative des cas 2 et 3, officielle dans son pays d'origine, par exemple le grec en France, subit une minoration consécutive à la migration : la langue n'est plus officielle dans le territoire où se situent ses locuteurs et devient donc une langue minorée par cet état de fait.

Une langue représentative des cas 1 et 4, officielle et minorée dans son pays d'origine, par exemple le romanche hors du canton des Grisons en Suisse, subit une double minoration consécutive à la migration : la langue n'est plus officielle dans le territoire où se situent ses locuteurs et devient donc minorée par cet état de fait, minoration qui s'ajoute à la minoration subie dans le territoire d'origine, ce qui peut amener à dire par juxtaposition que la langue est doublement minorée du fait de la migration.

Et enfin, une langue représentative des cas 3 et 6, aucun statut officiel et minorée dans son pays d'origine, par exemple le kurde en France, subit une triple minoration consécutive à la

¹²⁶ ELCO : Enseignement des langues et culture d'origine. Programme européen concernant neuf pays : l'Algérie, La Croatie, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Serbie, la Tunisie et la Turquie. Mis en œuvre sur la base d'accords bilatéraux prenant appui sur une directive européenne du 25 juillet 1977 visant à la scolarisation des enfants des travailleurs migrants.

migration : la langue est minorée par la migration, minoration qui s'ajoute à la minoration subie dans le pays d'origine, et la langue, par son manque de statut officiel, ne peut obtenir d'aide de la part de l'Etat d'origine pour organiser, par exemple, un enseignement à ces ressortissants, ce qui peut être apparenté à une nouvelle minoration linguistique. L'ajout de ces trois faits peut amener à dire que la langue est triplement minorée lors de la migration.

Afin de mieux comprendre les développements élaborés dans cette partie et dans les précédentes, il semble qu'il est nécessaire de mettre ces dernières en pratiques, du moins de les regrouper dans une théorie plus générale sur les « langues d'immigration ». Le chapitre qui va suivre fera le bilan des quatre précédents et essaiera de répondre à une des questions posées en début de partie : comment catégoriser les langues parlées par les migrants ? Un essai de taxinomie des différentes notions en présence sera ainsi présenté et discuté.

Chapitre 5 : Essai de taxinomie des notions désignant les langues parlées par les migrants

I. Méthodologie et mode d'emploi

En premier lieu, cette approche peut paraître quelque peu paradoxale. Le prédicat et la problématique de départ étant d'essayer de comprendre et d'articuler le mieux possible le vaste champ morphologique et notionnel tournant autour de langues parlées par les migrants, il peut paraître, à juste titre, quelque peu paradoxal, d'avoir recours à la création d'une nouvelle notion afin de faire fonctionner au mieux cette typologie (« langue de communauté transnationale »). De plus, cela sera vu plus bas, devoir utiliser des locutions jusque-là relativement peu usitées afin de pouvoir réaliser cette taxinomie et par conséquent la rendre plus complète peut aussi être interprété comme problématique. De même, et pour les mêmes raisons, l'exclusion de locutions pourtant largement diffusées dans l'usage français pourra être perçue comme contre-productive puisque l'usage réel et l'intuition des auteurs et chercheurs seront de nature à contrebalancer cela. Malgré tout, la démarche scientifique se devant de tendre vers la plus grande neutralité, la typologie arborescente, ou plutôt les typologies arborescentes qui vont suivre ont besoin pour être viables de ces « paradoxes » et de ces prises de positions.

Il y aura donc, comme cela vient d'être sous-entendu, non pas une seule taxinomie mais bien deux. Cette décision est non seulement motivée pour des raisons pratiques mais aussi pour des raisons de clarté évidente. Comment, en effet, lier le champ morphologique très riche des notions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants (arborescence 1) avec celui des notions plus spécifiques telles que « langue de diaspora » ou « langue de communauté transnationale » (arborescence 2), l'une se focalisant sur la migration et l'autre sur la configuration sociologique, ethnologique et historique de celle-ci ?

Enfin, et avant de passer à ces deux arborescences, il est bon d'argumenter le choix de faire apparaître ces champs morphologiques et/ou lexicaux sous cette forme. Si la question ne

se pose pas pour la seconde arborescence, elle peut, en revanche, l'être pour la première. La seconde arborescence concerne les notions « sociologiques », c'est-à-dire les notions telles que « langue de diaspora » ou « langue de communauté transnationale », et il n'est pas très compliqué, d'après les explications des concepts géographiques de base puis des définitions linguistiques vues plus haut, de construire une arborescence à partir d'une notion de base choisie pour sa neutralité sémantique et suffisamment englobante (« langue de migration », les raisons seront données par la suite) pour subsumer les notions qui en découlent naturellement. Cette arborescence sera simplement un développement logique et sera fortement inspirée des travaux des géographes qui ont été exposés plus haut.

Mais, à l'inverse, la première arborescence est plus problématique puisqu'elle concerne seulement les notions dérivées du radical [-migr-] et donc très proches sémantiquement. S'il a été prouvé à l'aide des tests de substitution présentés dans la partie B.IV que ces notions sont contextuellement synonymes car interchangeables sans altérer le sens profond de l'extrait, elles sont néanmoins différentes de par leur morphologie et sont donc sémantiquement distinctes. Ainsi, à partir des sens divergents des multiples locutions dérivables à partir du radical [-migr-], il est possible d'imaginer une taxinomie et donc une construction arborescente de toutes les variétés linguistiques imaginables dans le contexte large de la migration.

Devoir réaliser deux arborescences semble donc inévitable car il sera parfois tout à fait possible de faire correspondre des notions de la première arborescence avec des notions de la seconde, les notions dérivées du radical [-migr-] pouvant recouvrir partiellement ou en intégralité le sens des notions recensées dans la seconde arborescence. De plus, la focalisation des notions présentées ici n'est absolument pas la même selon les arborescences. En effet, dans la première, les langues sont qualifiées selon les individus parlant ces dernières (« langue de migrants », « langue d'immigrants »...), selon leurs statuts migratoires (« langue migrante », « langue immigrante »...) ou selon le processus auquel elles appartiennent (« langue de migration », « langue en migration »...), alors que dans la seconde, les langues sont qualifiées en fonction du type de communauté qui les parle (« langue de diaspora »...) ou

en fonction de leurs configurations sociolinguistiques (« langue de diaspora » versus « langue en diaspora »)¹²⁷.

Ainsi, au regard de la proximité sémantique possible entre les notions de champ morphologique différent (« langue de + [-migr-] » versus « langue de + [diasp-] ») et de leurs différences de focalisation, il s'avère nécessaire, sinon indispensable, de séparer ces deux dernières en deux arborescences afin de garder toute la clarté de l'exposé. Ainsi, les deux parties qui vont suivre présenteront ces deux dernières, à commencer par celle qui semble être la plus problématique : l'arborescence centrée sur le radical [-migr-].

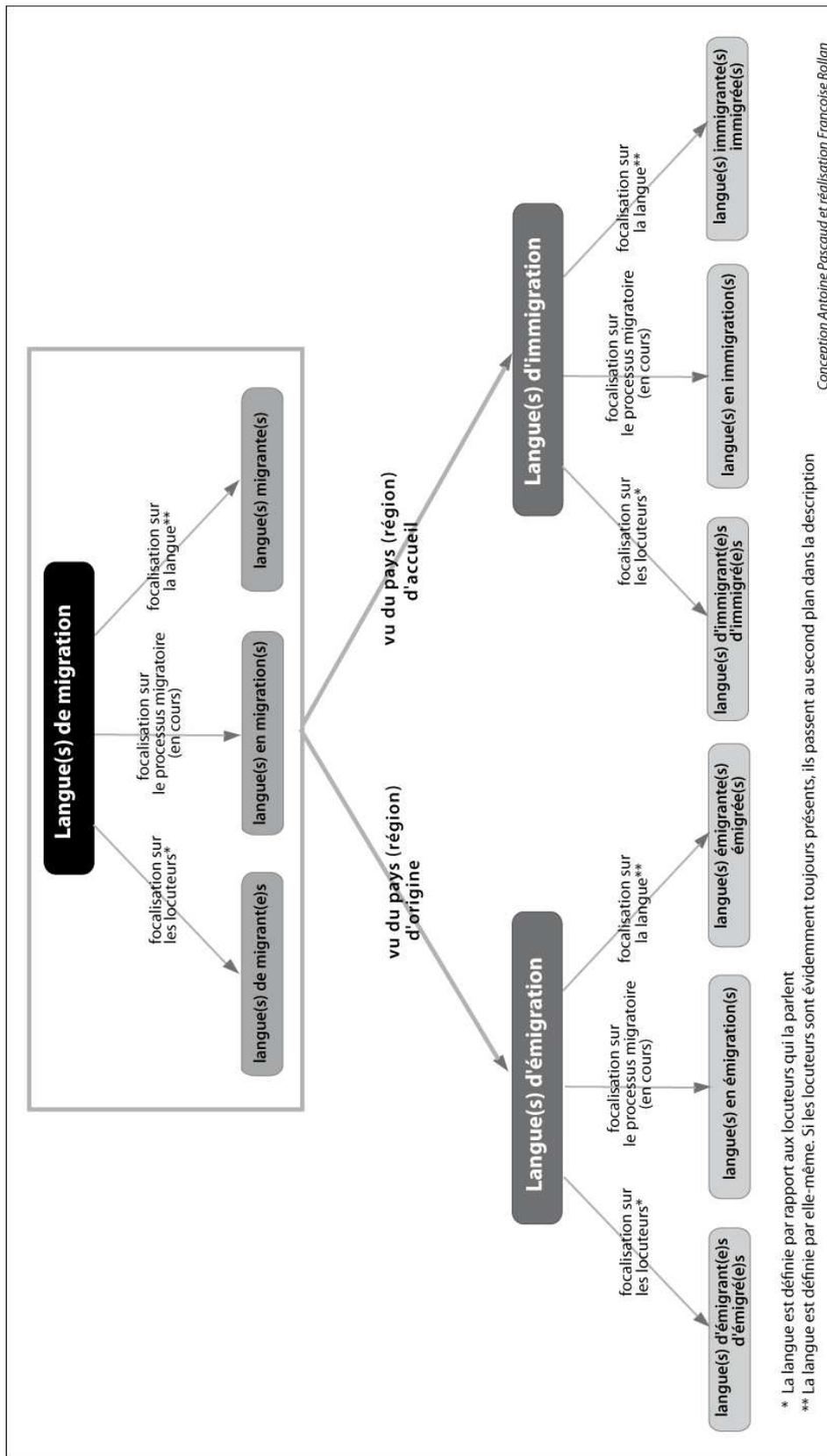
II. Une première arborescence centrée sur le radical [-migr-]

1. Présentation du schéma

Pour présenter cette arborescence, il semble plus simple, dans un premier temps, d'établir le schéma de celle-ci afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce champ morphologique. A la suite de ce schéma seront exposées les commentaires, explications et définitions nécessaires à son entendement : les notions utilisées et leur place dans l'arborescence seront donc argumentées, à commencer par la tête de cette hiérarchie, c'est-à-dire la notion de base par laquelle toute l'arborescence est dérivée : « langue de migration ».

¹²⁷ Il est entendu que les deux utilisations de « langue de diaspora » présentes dans cette phrase ne correspondent pas à la même réalité (cf. C.I.3.b.).

Figure 2.1 : Arborescence des notions formées à partir du radical [-migr-] :



2. *Choix de la macro-notion*

Le choix de « langue de migration » comme macro-notion englobante découle de constats simples. Il fallait pour construire cette taxinomie une notion, de base donc, qui soit la plus neutre possible afin de pouvoir élaborer une hiérarchisation des différents dérivés, morphologiques et sémantiques, de celle-ci. Il est clair désormais, grâce à la démonstration réalisée tout au long de la partie 2, que la littérature sociolinguistique et para-sociolinguistique ne s'est jamais vraiment posée la question du choix de la locution ou des locutions pour catégoriser telle ou telle langue parlée par un groupe de migrants. C'est pourquoi il y a aujourd'hui beaucoup trop de locutions pour catégoriser un même concept, puisque cette pluralité d'occurrences n'a jamais été clairement définie. Cette non-clarification sémantique entraîne de fait une neutralisation et une synonymie discursive plutôt dérangeante, cela a déjà été expliqué dans les parties précédentes. Les résultats des recherches dans les différents corpus consultés (GRILME et Google) démontrent aisément ce constat : il est pour l'heure impossible de différencier tel ou tel type de langue issue d'une migration à partir des locutions qui les qualifient. Il est donc naturel que, dans un essai de taxinomie et de hiérarchisation notionnelle, la question se pose et soit centrale. Il a par ailleurs été prouvé que les locutions utilisées par les linguistes et les chercheurs, malgré des différences lexicales très nettes (Chapitre 2, section III de cette partie : analyse morphologique et lexicale des dix locutions), sont toutes synonymes en contexte (chapitre 2, section IV de cette partie : analyse sémantique et discursive). Partant de ces faits et observations, et dans l'optique donc de construire une taxinomie des notions – qui ne sont plus des locutions, il est bon de le répéter, puisqu'elles seront définies clairement – il est absolument nécessaire de choisir une première notion qui servira de base à tout l'édifice notionnel qui suivra. Ainsi, à partir de la liste des locutions possibles et grammaticales, dont le recensement a déjà été opéré dans le chapitre 2, section II (Recherche des notions), un choix doit être fait et argumenté. Dans un premier temps, toutes les locutions préfixées en [im-] et en [é-] sont exclues car trop spécifiques, elles ne peuvent servir de macro-notions à l'ensemble car chacune exclut l'autre. Il reste donc à disposition, après ce premier tri, la liste de locutions suivantes (toutes les locutions sont présentées au singulier mais acceptent toutes un pluriel en l'état¹²⁸) :

¹²⁸ Par exemple, la locution « langue du migrant » peut accepter un pluriel sous la forme « langues du migrant » dans le contexte suivant : « les langues du migrant algérien peuvent être l'arabe, le berbère et le français », bien que la locution ne soit plus autonome et donc ne puisse plus accéder au rang de notion. A l'inverse, la locution

Liste 2.1 : locutions formées avec le radical [migration-] :

- Langue(s) de la migration,
- Langue(s) des migrations,
- Langue(s) de migration,
- Langue(s) de migrations,
- Langue(s) en migration,
- Langue(s) en migrations.

Liste 2.2 : locutions formées avec le radical [migrant-] :

- Langue(s) du migrant,
- Langue(s) de la migrante,
- Langue(s) des migrants,
- Langue(s) des migrantes,
- Langue(s) de migrants,
- Langue(s) de migrantes,
- Langue(s) migrante(s).

Liste 2.3 : locutions formées avec le radical [migrateur-]¹²⁹ :

- Langue(s) du migrateur,
- Langue(s) de la migratrice,
- Langue(s) des migrants,
- Langue(s) des migratrices,
- Langue(s) de migrants,
- Langue(s) de migratrices,
- Langue(s) migratrice(s).

Liste 2.4 : locutions formées avec le radical [migratoire-] :

- Langue(s) migratoire(s).

« langue de migrant » n'accepte pas le pluriel : « *langues de migrant » et sera donc exclue de cette liste. Ainsi, les listes qui vont être présentées seront inspirées des tableaux établis dans la partie B.II.2. mais seront simplifiés.

¹²⁹ Et son dérivé féminin [migratrice-].

Liste 2.5 : locutions formées avec le radical [migrance-] :

- Langue(s) de la migrance,
- Langue(s) des migrances,
- Langue(s) de migrance,
- Langue(s) de migrances,
- Langue(s) en migrance,
- Langue(s) en migrances.

Il y a donc 27 locutions qui peuvent postuler pour devenir la notion de base qui régira tout le champ lexical et morphologique des notions utilisées pour catégoriser les langues parlées par les migrants. Mais ces dernières n'ont pas toutes le même apport sémantique et les mêmes contextes d'utilisation. Il est donc nécessaire d'opérer de nouveaux tris. Tout d'abord, les locutions formées avec les suffixe [-atoire-], [-ateur- / -atrice-] et [-ance-] sont exclues pour des raisons d'usage évidentes. S'il est possible de former des locutions grammaticales et compréhensibles avec ces suffixes, très peu d'occurrences sont recensées lorsqu'elles sont formées avec le suffixe [-atoire-] (25 occurrences, voir tableaux 2.30, 2.31, 2.32), encore moins avec le suffixe [-ateur-] (6 occurrences, voir tableaux 2.27, 2.28, 2.29) et quasiment aucune avec le suffixe [-ance-] (1 seule occurrence, voir tableaux 2.33, 2.34, 2.35). La liste passe donc à 13 locutions.

Sont exclues ensuite les locutions possédant un article défini précédant le terme dérivé du radical [-migr-] telle « langue des migrants » ou « langue de la migration ». La raison de ces exclusions a déjà été expliquée dans le chapitre 2, section III.2.c. de cette partie (troisième modification morphologique subie par les locutions). Bien qu'il ait été prouvé que ces locutions soient la plupart du temps autonomes, c'est-à-dire utilisées de manière conceptuelle, le risque d'ambiguïté est tout de même présent dans leurs utilisations. En effet, la locution « langue(s) des migrants », par exemple, est dans 12% des cas utilisée dans un contexte et dans un co-texte particuliers (voir tableau 2.37). Ainsi, il est possible de trouver des usages de la locution tel celui-ci : « Or Eyindanga (...) avait semblé minimiser l'importance des langues des migrants venus d'Afrique de l'ouest » (Medjo Mve 2006 : 146). L'environnement droit du terme « migrants » est clairement attaché sémantiquement à celui-ci. La locution n'est donc pas entièrement autonome et cela pose problème au moment d'élever cette dernière au rang de notion voire de macro-notion de la taxinomie car elle peut prêter à confusion en discours. Il

est néanmoins vrai qu'il en est de même pour d'autres locutions non exclues ici comme « langue de migrants » et même « langue de migration » qui peuvent aussi être utilisées avec un environnement droit qualifiant et donc inséparable du second terme de la locution. Mais à l'inverse de « langue des migrants », la non-utilisation ou plutôt la neutralisation de l'article défini confère à celles-ci (« langue de migrants » et « langue de migration ») une interprétation plus générique et donc moins susceptible de porter à confusion hors contexte. La préposition « de » utilisée pour relier les deux termes de la locution est clairement un signe de généralisation.

Il est tout de même notable que l'exclusion de la locution « langue des migrants » de la taxinomie présentée ici peut être quelque peu choquante de par son utilisation dans la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires (CELRM). La locution étant consacrée par le droit, bien que la France n'ait pas ratifiée cette Charte, il peut sembler incohérent de ne pas l'utiliser dans cette classification des notions utilisées pour catégoriser les langues parlées par les migrants, celle-ci étant désormais largement employée par la communauté scientifique (linguistes, juristes...) commentant cette Charte. Ce choix est assumé pour les raisons évoquées plus haut. L'utilisation d'un article défini, ici contracté avec la préposition « de », présuppose intuitivement qu'il est question de certaines communautés définies et que les autres sont exclues de cet ensemble, bien que rien dans la Charte ne mentionne cette exclusion. Il serait d'ailleurs intéressant de comprendre pourquoi cette locution a été choisie par le Conseil de l'Europe, bien qu'elle n'ait finalement que peu d'importance puisqu'elle n'est utilisée qu'une seule fois dans le texte, de plus pour des raisons d'exclusion. Les « langues des migrants » n'étant pas éligibles dans l'appareil de protection et de promotion de la CELRM, il est probable que le choix de la locution les qualifiant n'ait pas été soumis à un débat approfondi.

Il reste donc, après ces premiers tris, une liste de 7 locutions :

- « langue(s) de migration »,
- « langue(s) de migrations »,
- « langue(s) en migration »,
- « langue(s) en migrations »,
- « langue(s) de migrants »,
- « langue(s) de migrantes »,

- « langue(s) migrante(s) ».

Les locutions « langue(s) de migrations » et « langue(s) en migrations » seront exclues pour les mêmes raisons que les locutions du type « langue(s) des migrations » ou « langue(s) des migrants ». La marque du pluriel adossée au second terme des locutions gênent leurs compréhensions génériques. La migration doit être entendue de la manière la plus conceptuelle possible. Pour ce faire, l'utilisation du singulier s'impose naturellement puisqu'elle permet de généraliser, de lemmatiser, et donc de ne pas sous-entendre de distinction entre tel ou tel type de migration. A l'inverse, le second terme constituant la locution « langue(s) de migrants » ne peut être utilisé qu'au pluriel pour des raisons de grammaticalité. Si pour la première locution, le second terme marque un processus, un état, qui peut être entendue au singulier, dans la seconde, ce même terme qualifie les personnes parlant la langue et il ne peut être qu'au pluriel puisque le but de cette taxinomie n'est pas de décrire des faits individuels. De plus, il est sous-entendu lorsque l'on parle de langues parlées par des migrants qu'il y a plusieurs locuteurs, et non pas un. Le statut sémantique de ce terme implique un pluriel, à l'inverse de « migration » qui, lui, implique un singulier. La locution « langue de migrant » est certes grammaticale – quoique difficilement compréhensible et utilisable en contexte, en témoigne le peu d'occurrences trouvées dans les recherches Google (8, voir tableau 2.22) – mais elle est à la limite de la grammaticalité, voire agrammaticale, lorsque celle-ci est au pluriel. Il est donc, afin de conclure et mettre fin à toute discussion autour de cette locution, préférable de l'exclure de cette taxinomie, afin d'éviter tout débat qui pourrait la (re)mettre en cause ultérieurement.

Il reste donc six locutions à disposition. Celles-ci intégreront la taxinomie des notions servant à catégoriser les langues parlées par les migrants et seront, par conséquent, définies le plus clairement possible. En réalité, ces six-là forment un « ensemble macro-notionnel » : elles sont toutes considérées comme les notions qui englobent l'ensemble de la taxinomie malgré leurs différences de focalisation.

Cependant, à l'intérieur de cet « ensemble macro-notionnel », il faut tout de même choisir une notion qui deviendra la notion de base de celui-ci. Il paraît donc logique d'élever « langue(s) de migration » à ce statut puisque c'est celle qui paraît la plus neutre sémantiquement.

En effet, « langue(s) de migrants » et « langue(s) de migrantes » – dorénavant réunies sous la forme « langue(s) de migrant(e)s » – se focalisent sur les locuteurs, c'est-à-dire sur la langue que parle un certain nombre de locuteurs prédéfinis, une communauté linguistique pour résumer, celle-ci pouvant tout à fait être la communauté linguistique des migrants à l'échelle mondiale.

Ensuite, « langue(s) migrante(s) », est focalisée sur la langue elle-même. Cette notion est utile pour décrire des phénomènes linguistiques généraux et politiquement neutres comme il en est question dans la Charte avec, par exemple, la notion de « langue régionale ou minoritaire ». Cette notion est volontairement forgée ainsi afin de ne pas considérer les locuteurs de ces langues comme des communautés distinctes de la communauté nationale des pays ratifiants, soit par leur statut territorial, soit par leur statut de minorités. Même si ce postulat peut paraître quelque peu déroutant, le but de la Charte est clairement la protection et la promotion des langues, non des communautés parlant ces dernières : « La Charte vise à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires, non les minorités linguistiques » (Conseil de l'Europe 1993 : § 11)¹³⁰. « Langue(s) migrante(s) » est donc le pendant de cette notion : elle permet de catégoriser des langues sans pour autant y adjoindre les locuteurs de ces dernières, en partie à cause de leur statut de minorités.

Et enfin, « langue(s) en migration » se focalise sur le processus migratoire en cours. Elle exclut de fait les langues installées définitivement, ou du moins pour une longue durée, sur un territoire. Elle sera utile pour décrire et commenter les phénomènes linguistiques migratoires en cours. Par exemple et pour essayer de donner un exemple concret d'utilisation de la notion, le cas des Palestiniens réfugiés semble être adéquat. Le processus migratoire de ces derniers évolue constamment de par l'instabilité politique qui règne aujourd'hui en Palestine et en Israël. Il est ainsi possible de considérer les réfugiés palestiniens s'installant temporairement dans les pays limitrophes à Israël et à la Palestine, et même en Europe ou en Amérique du Sud, comme des populations qui sont toujours en train d'effectuer une migration puisque leur installation dans ces régions d'accueil n'est que temporaire pour le moment (mais peut devenir définitive avec le temps). La langue qu'ils parlent est alors une « langue en migration ». L'utilité de la notion est donc toute trouvée : elle servira à catégoriser des

¹³⁰ Pour plus de détails sur ce choix, lire Viaut (2002 : 9-48).

langues parlées par ces migrants en mouvement et ainsi aider à décrire les phénomènes, par exemple, de contacts linguistiques temporaires.

A l'inverse de ces trois dernières, la notion « langue(s) de migration », liée syntaxiquement par la préposition « de », est focalisée sur l'action de migrer, si l'on suit les dictionnaires de référence pour la définition du mot « migration », et la présence de la préposition « de » renforce le caractère générique de la notion. Il serait possible alors de paraphraser la notion comme suit : « langue de tout ce qui a attiré à la migration », ce qui inclut donc les « langues de migrants », les « langues en migration » et les « langues migrantes », selon les définitions qui ont été faites de ces dernières dans les paragraphes précédents.

Cette notion prend donc logiquement la position centrale du champ morphologique et sémantique des notions forgées avec le radical [-migr-], matérialisé ici par le premier cadre du schéma. Et, par extension, la notion devient naturellement la macro-notion de l'ensemble de la taxinomie.

3. Fonctionnement du schéma, organisation et définitions des notions

Le schéma présenté au début de cette partie comporte donc deux niveaux hiérarchiques. Le premier, celui de la tête morphologique et sémantique, a été expliqué ci-dessus : il s'articule autour de la macro-notion, « langue(s) de migration », choisie pour régir tout le champ. Autour de cette dernière, gravite un ensemble de trois notions dérivées, « langue(s) migrante(s) », « langue(s) de migrants » et « langue(s) en migration ». Cet ensemble, nommé « ensemble macro-notionnel », régit ensuite le deuxième niveau du schéma qui est scindé en deux entités. La première de ces entités est l'ensemble réunissant les notions préfixées en [im-], la seconde étant celles préfixées en [é-]. Ces deux dernières fonctionnent de la même manière que la tête du schéma avec une macro-notion à partir de laquelle dérivent toutes les autres.

Ainsi, et malgré les difficultés rencontrées, les notions représentant toutes les facettes de la migration, associée ici aux langues, sont à disposition. Le fonctionnement des trois

tableaux, des trois parties, du schéma étant les mêmes, il est alors possible de dériver les définitions de chacune (ou presque) des notions selon le même modèle et ainsi de disposer d'un outil permettant de définir clairement les notions utiles à la description des langues parlées par les migrants ou dans la migration. Bien qu'extrêmement théorique, ce schéma, s'il est suivi, permettra, il est sûr, de clarifier la pluralité de locutions possibles et imaginables gravitant autour de la construction [langue- + -migr-].

Mais pour être lisibles, exportables et justifier les critiques énoncées plus haut sur le foisonnement notionnel présent aujourd'hui dans les recherches sur le sujet, les notions présentes dans ce schéma doivent être définies clairement. Etape d'autant plus importante que les notions présentées ici sont difficiles à saisir. Elles ne sont pas associables en effet à un type de langues particulier et bien différenciées les unes des autres car toutes langues parlées par les migrants ou dans la migration peuvent à un moment de leur histoire ou de leur développement être tour à tour ou simultanément, par exemple, une « langue migrante », une « langue en migration » ou une « langue de migrants ». Ces notions permettent de choisir un point de vue neutre vis-à-vis des statuts sociolinguistiques et historiques des locuteurs, de leurs fonctionnements communautaires dans le pays d'accueil ou pendant la migration et de leurs rapports au territoire d'origine, d'accueil et même de déplacement. Le cas de l'arabe en France va servir d'exemple et va aider à la compréhension de ces notions¹³¹.

La France – les débats autour de la ratification de la Charte en ont assez fait écho – ne reconnaît aucune minorité, elle ne reconnaît que le peuple français sans distinction à l'intérieur de ce dernier (principe d'indivisibilité de la République Française, article 1 de la Constitution de 1958). Partant de ce postulat, il semble difficile, dans des rapports officiels par exemple, d'utiliser la notion « langue(s) de migrants » pour traiter des problèmes liés à l'enseignement de l'arabe dans l'hexagone. La notion « langue(s) migrante(s) » semble alors plus appropriée puisqu'elle ne sous-entend pas qu'il y ait un groupe distinct à l'intérieur du peuple français. De même, la notion « langue en migration » n'est pas (plus) viable, dans ce

¹³¹ L'arabe est ici pris comme une « langue de migration » bien que le débat puisse être ouvert autour de son statut véritable (« langue régionale » ? « langue traditionnelle » ? « langue historique » ?). Bernard Cerquiglini (1999 : §3.2) le mentionne très bien dans le rapport remis au Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la Communication concernant les Langues de France commandé lors du débat sur la ratification de la France de la Charte Européenne des Langues Régionales ou minoritaires : « De nombreux citoyens des départements français d'Afrique du Nord parlaient l'arabe ou le berbère. Certains, pour des raisons sociales, économiques ou politiques (en particulier les harkis) se sont installés en France métropolitaine, sans cesser d'être des ressortissants français ; ils vivent encore, et parlent leurs langues, ou bien leurs descendants ont conservé une pratique bilingue » (le passage surlignée n'est pas dans le texte original).

cas précis. Les locuteurs de l'arabe présents en France sont pour la grande majorité installés dans l'hexagone depuis plusieurs années, et en ont d'ailleurs pour la plupart acquis la nationalité par les différents processus possibles. Ils ne sont donc plus en phase migratoire active. Il aurait été possible d'user de cette notion dans les années 1960 et 1970 lorsque le flux migratoire provenant des pays du Maghreb était « instable » :

« Ce va et vient concerne plutôt les hommes seuls, les travailleurs, qui constituent toujours la part la plus importante du processus migratoire. L'immigration algérienne a longtemps été marqué par des migrations de ce type (...) » (Blanc-Chaléard, Volovitch-Tavares, Kerleroux 2003 : 20).

Si les trois tableaux de ce schéma se veulent construits de la même manière, les tableaux du second niveau contiennent néanmoins deux notions de plus qui permettent d'ajouter plus de finesse à la taxinomie. Ces deux dernières sont impossibles à former sans l'utilisation d'un préfixe, ce qui explique qu'elles n'ont pas leurs pendants au premier niveau. Ainsi, « langue(s) d'immigrant(e)s » est bien dérivée de « langue(s) de migrant(e)s » alors que « langue(s) d'immigré(e)s » ne possède pas de forme à partir de laquelle elle pourrait être dérivée, la locution « *langue(s) de migré(e)s » n'étant pas acceptable, comme cela a déjà été expliqué plus haut (chapitre 2, section III.2.d. de cette partie). Il en ira de même avec « langue(s) immigrée(s) » et avec les constructions formées avec le préfixe [é-] : « langue(s) d'émigré(e)s » et « langue(s) émigrée(s) ». Cette dichotomie entre les notions suffixées en [-ant-] et en [é-] est d'une importance non-négligeable dans la taxinomie présentée. Elle permet de différencier, là des personnes ou des locuteurs, ici des langues, selon l'avancement de leur processus migratoire : soit ils (ou elles) sont en cours de migration, soit cette dernière a déjà été effectuée par ces derniers (ou ces dernières). Une fois de plus, l'exemple semble être le meilleur outil pour cerner les nuances apportées par ces différentes notions et le cas du portugais en France semble intéressant pour illustrer cela.

Dans les années 1960 et 1970, la France a connu plusieurs grandes vagues migratoires provenant du Portugal. La plupart de ces migrants étaient des travailleurs pauvres cherchant un meilleur avenir et profitant du manque de main d'œuvre de l'Etat français. Un certain nombre d'entre eux sont partis du Portugal avec l'idée d'y revenir une fois le travail accompli, ou une fois que leurs finances pouvaient le leur permettre (pour plus d'informations à ce sujet,

consulter Charbit, Hily, Poinard 1997 : en particulier les chapitres 1 et 4). La présence du portugais en France n'était alors que temporaire. Il était donc possible de qualifier cette langue comme « langue d'immigrants ». Aujourd'hui, 40 à 50 ans plus tard, il s'avère que nombre de ces migrants sont restés en France et y vivent désormais. Leur langue d'origine, le portugais, est naturellement restée présente avec eux. Il est logique alors de lui adjoindre la notion de « langue d'immigrés ». Il en ira exactement de même avec les notions inverses de « langue d'émigrants » et de « langue d'émigrés » si le point de vue est placé, non plus en France, terre d'accueil, mais au Portugal, terre d'origine. De même, la démonstration reste identique si la focalisation se place sur les langues elles-mêmes et non plus sur leurs locuteurs (« langue immigrante » versus « langue immigrée » et « langue émigrante » versus « langue émigrée »).

Les notions suffixées en [-ant-] posent tout de même un problème. En effet, quelle différence y a-t-il entre « langue(s) en immigration » et « langue(s) immigrante(s) » (ou entre « langue(s) en émigration » et « langues(s) émigrante(s) ») puisque toutes les deux sont, d'une, focalisées sur la langue, et de deux, marquent un processus en cours de réalisation ? Malgré leurs aspects très proches, il a été décidé de garder ces deux notions par le degré de nuance qu'elles peuvent apporter à l'ensemble de la taxinomie. Les deux notions marquent certes un processus en cours mais la focalisation se portant soit sur la langue elle-même, soit sur ce processus lui-même, il semble pertinent de garder ces deux dernières afin de permettre à la taxinomie de rester la plus claire et accessible possible. De plus, ce choix est dicté aussi par des contraintes techniques. Il serait préjudiciable, s'il était décidé de ne conserver qu'une de ces deux notions, de ne pas garder « langue(s) immigrante(s) » (ou « langue(s) émigrante(s) ») en regard de sa dualité avec « langue(s) immigrée(s) » (ou « langue(s) émigrée(s) »). De même, ne pas maintenir « langue(s) en immigration » (ou « langue(s) en émigration ») serait problématique vis-à-vis de « langue(s) en migration », qui, elle, ne possède pas de « synonyme », « langue(s) migrante(s) » n'ayant pas tout à fait les mêmes acceptions que ses dérivées directes de par la non-acceptabilité de « *langue(s) migrée(s) ». A des fins, donc, de nuances, de clarté et techniques, il est préférable de garder cette synonymie dans la taxinomie, bien que cela soit contraire au postulat de départ et démontre déjà les premières limites de cette dernière. Limites auxquelles une sous-partie sera consacrée plus bas, en guise de conclusion à ce développement autour de la première arborescence centrée autour du radical [-migr-] (4.).

Les notions présentées dans cette taxinomie ont donc une double utilité : elles permettent dans un premier temps de catégoriser ou de décrire des langues selon l'historique de leur migration qui les a amenées à être présentes dans tel ou tel pays ou région et, dans un second temps, elles prennent en compte une focalisation qui peut être centrée soit sur la langue en elle-même, soit sur les personnes parlant cette langue. Enfin, pour terminer avec ces explications, définitions et mises en situation, il est nécessaire de préciser que la macro-notion « langue(s) de migration » recouvre les définitions ou plutôt les utilisations possibles de « langue(s) de migrants », de « langue(s) en migration » et de « langue(s) migrante(s) » tout en ayant une utilité pratique : celle de généraliser. Elle est aussi essentielle pour des travaux de comparaison avec, par exemple, les « langues régionales ». Il en est exactement de même pour les notions « langue(s) d'immigration » et « langue(s) d'émigration » avec leurs dérivés respectifs.

4. Limites de la taxinomie

Une partie des limites de cette taxinomie a déjà été entrevue plus haut lorsqu'il a été question des problèmes de « presque synonymie » de notions comme « langue(s) en immigration » et « langue(s) immigrante(s) ». S'il est impossible de parer à ce problème pour les raisons expliquées plus haut, il n'en reste pas moins problématique au regard des critiques faites au début du développement sur le foisonnement notionnel inutile présent dans la littérature sociolinguistique sur la question des langues parlées par les migrants ou dans la migration. Ce problème restant pour le moment insoluble, il sera laissé tel quel. De plus, les arguments techniques énoncés semblent recevables et le problème majeur de cette première taxinomie ne se situe pas là.

En effet, cette première taxinomie est grandement insuffisante pour traiter de la dénomination de ce type de langue. Sa neutralité quant aux configurations sociologiques de la migration pose problème. Comment espérer traiter correctement de la migration langagière sans se préoccuper du rapport aux territoires (d'origine, d'accueil, de déplacement) des locuteurs de ces langues ? Des raisons de leurs départs ? De leurs fonctionnements communautaires ? Cela paraît impossible, ou du moins nettement insuffisant. L'intérêt de cette première taxinomie est certes d'offrir un outil de travail de base aux chercheurs et aux

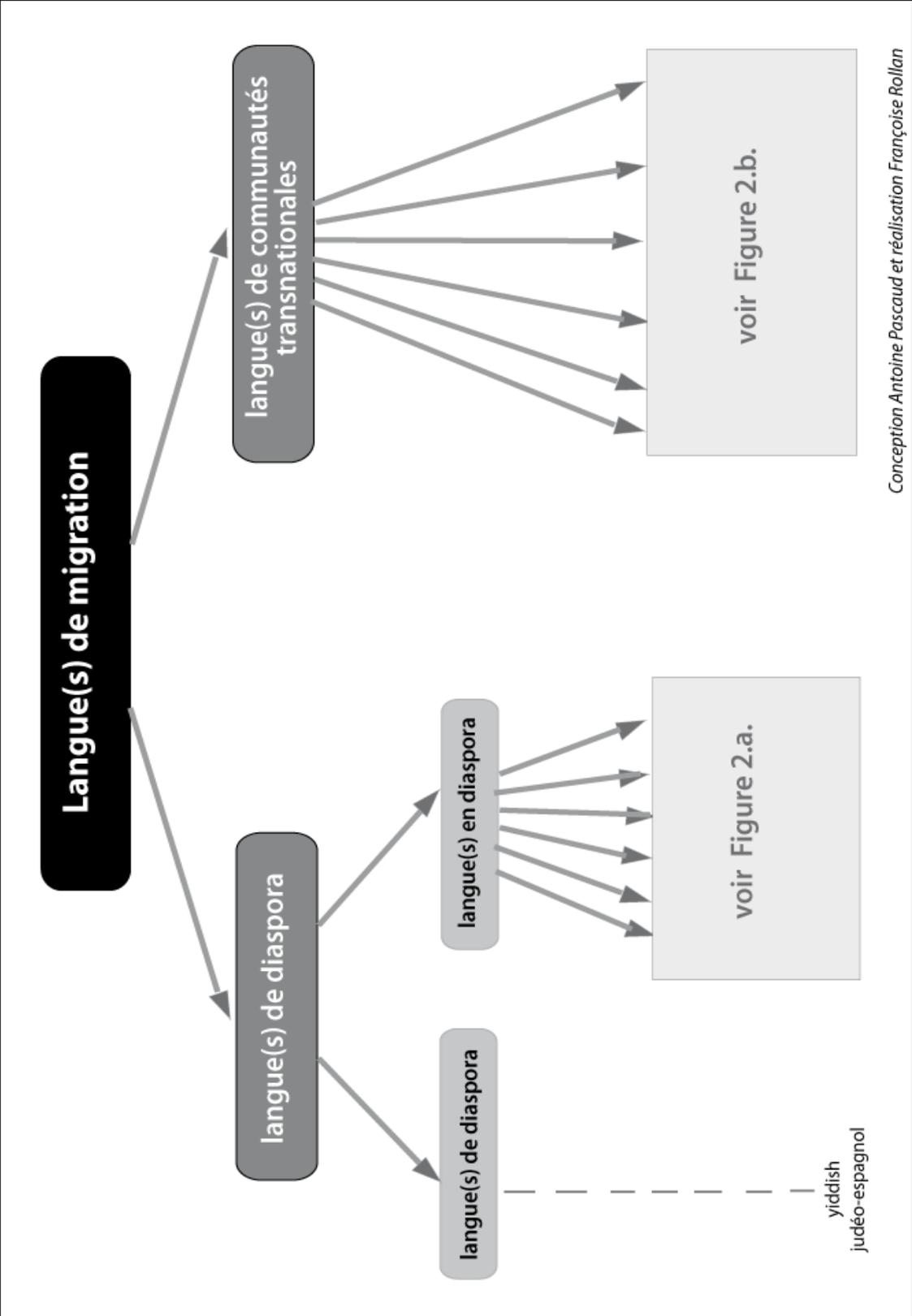
personnes s'intéressant à ces langues mais elle n'est pas opérationnelle si elle reste seule. Pour avoir de l'intérêt et servir réellement à la science sociolinguistique elle doit être accompagnée d'une autre taxinomie qui prendra en compte les éléments énoncés plus haut. Les deux taxinomies réunies formeront alors un ensemble homogène qui permettra d'avoir toutes les données pour catégoriser, décrire et nommer les langues parlées par les migrants ou dans la migration.

III. La seconde arborescence

1. Présentation du schéma

Ici aussi, il semble qu'il soit plus simple et plus pratique de commenter l'arborescence une fois celle-ci exposée visuellement. Pour des raisons de clarté, il a été décidé de scinder ce schéma en trois, le premier schéma (figure 2.2) rendant compte de l'intégralité de l'arborescence, sans en donner les détails et les exemples. Les deux autres schémas (figures 2.3 et 2.4) rendront quant à eux compte des détails liés aux notions de « langue en diaspora » et de « langue de communauté transnationale », nécessaires pour intégrer tous les types de langues pouvant entrer dans ces deux catégories. Le chapitre 4 prendra ainsi toute son importance. Les notions présentées étant différentes de l'autre arborescence, elles seront, elles aussi, définies ou exemplifiées le plus clairement possible.

Figure 2.2 : La seconde arborescence :



Conception Antoine Pascaud et réalisation Françoise Rollan

Figure 2.3 : Focus sur les langues en diasporas (seconde arborescence) :

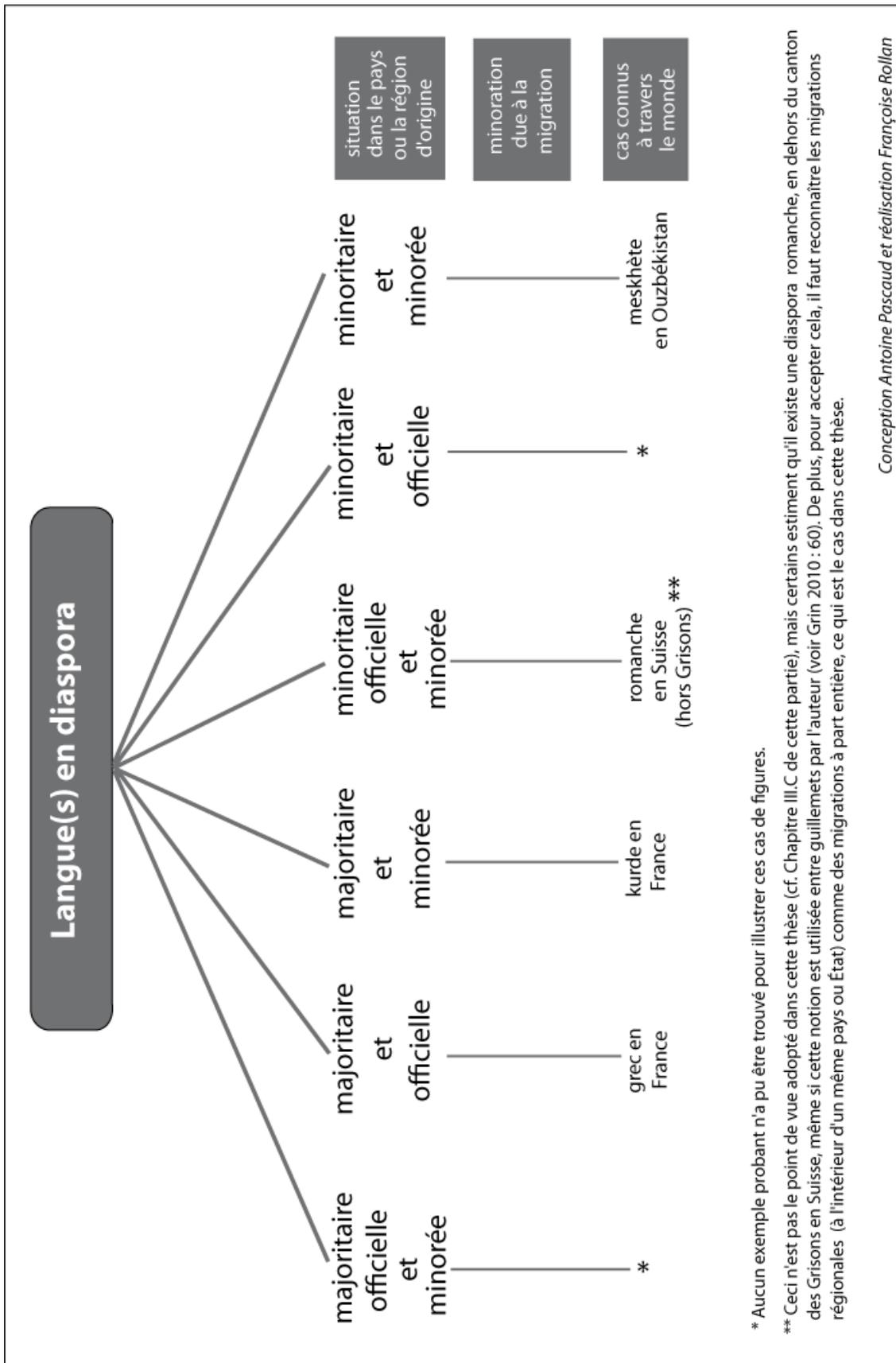
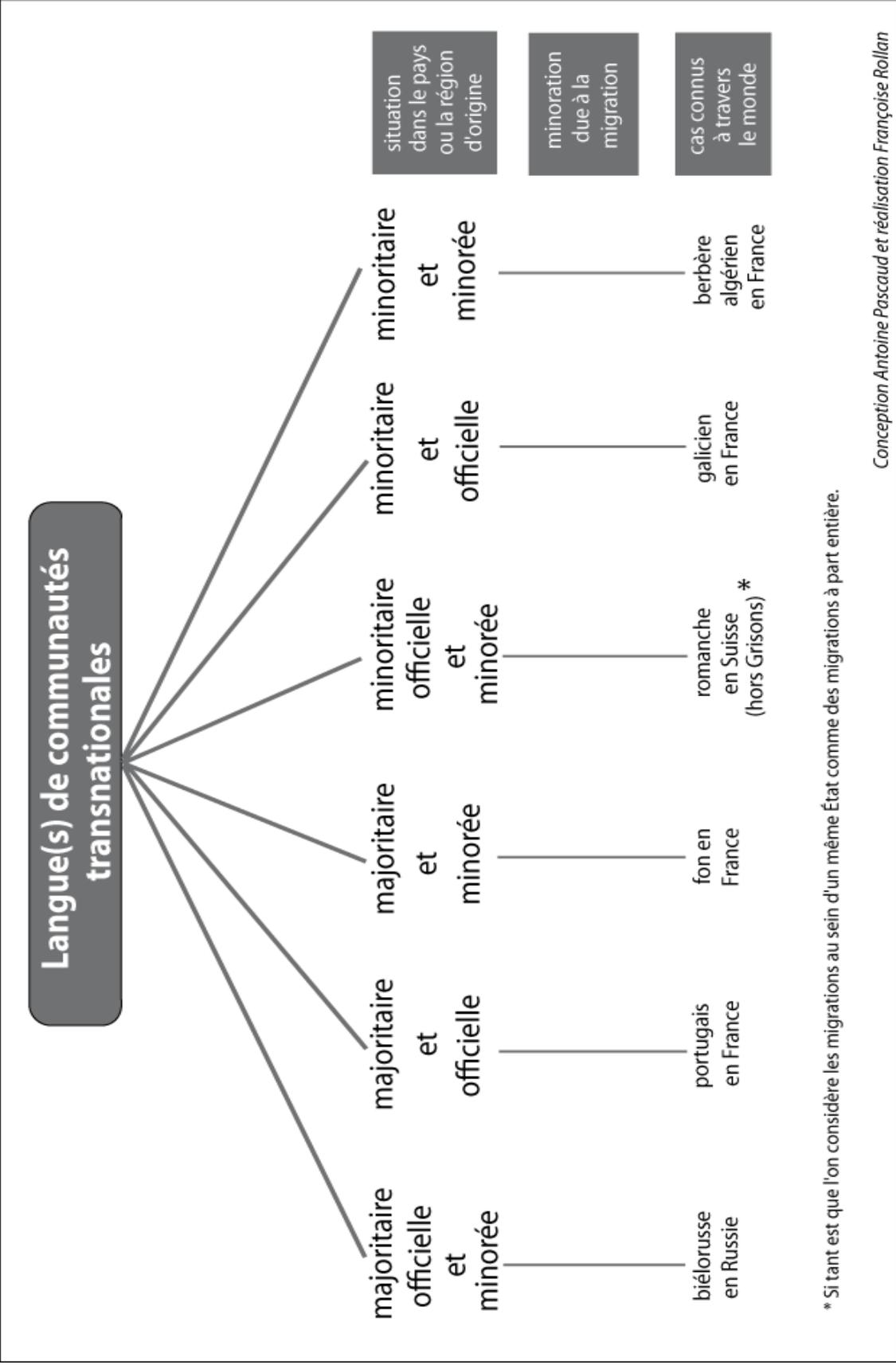


Figure 2.4 : Focus sur les langues de communautés transnationales (seconde arborescence) :



* Si tant est que l'on considère les migrations au sein d'un même État comme des migrations à part entière.

Conception Antoine Pascaud et réalisation Françoise Rollan

2. Fonctionnement de la seconde arborescence

a. Fonctionnement du schéma général (2.2)

Le fonctionnement et la lecture de ce schéma restent sensiblement identiques à celui proposé plus haut avec la première arborescence (cf. chapitre 5, section II) : la tête se situe en haut et les dérivés en dessous, chacun apportant un degré de précision. Il est intéressant de noter que la tête de ce dernier est « langue de migration », la même notion que pour la première arborescence. Elle devient par conséquent la macro-notion de l'ensemble de la taxinomie (incluant les deux arborescences). Il est, de plus, remarquable de noter que le schéma, bien que construit d'une façon identique au premier, n'est pas rempli de la même manière que le précédent pour des raisons d'ordre pratique et lexicale. Les notions présentées ici sont forgées différemment les unes des autres vis-à-vis des termes les constituant. En effet, derrière le premier terme, immuable, de « langue(s) », trois entrées différentes forment les notions : « migration », « diaspora » et enfin « communauté transnationale ». Ainsi, et à l'inverse du premier schéma il n'a pas été utile de travailler et d'organiser les notions selon leur préfixation ou leur suffixation. Si la première arborescence est utile pour marquer les deux facettes de la migration sans rendre compte des configurations sociologiques, historiques et sociétales, la seconde est quant à elle centrée sur ces aspects importants de l'analyse de la migration. Il est donc possible d'approcher la notion de « langue de diaspora » selon les deux points de vue que sont celui du pays d'accueil et du pays d'origine. Ces notions ne sont pas orientées, de prime abord, par cet aspect de la migration mais il est évident que ces notions sont bien plus utiles pour analyser l'immigration puisqu'elles sont forgées, et donc définies, selon les configurations sociologiques de leurs locuteurs dans le ou les pays d'accueil. Ce schéma se lit donc ainsi : le premier niveau, celui de la macro-notion, inclut toutes les langues parlées par les migrants, sans aucune distinction ; le deuxième différencie ces langues en deux catégories : celles issues d'une migration économique et celles issues d'une migration diasporique ; enfin, le troisième, uniquement utile aux langues issues de migrations diasporiques va différencier les langues selon la dichotomie « langue de / en diaspora », vue plus haut. Par conséquent, avec ces trois niveaux allant du général aux particuliers, tous les types de langues parlées par les migrants sont catégorisés. Ensuite, dans un quatrième niveau, qui n'est plus un niveau hiérarchique, des exemples de langues sont donnés afin de mieux

comprendre à quoi correspondent ces notions. Ainsi, le yiddish est un exemple de « langue en diaspora ». C'est à ce niveau que, pour des raisons de lisibilité, il a été nécessaire de zoomer sur les exemples de langues catégorisées par les deux notions de « langue en diaspora » et de « langue de communauté transnationale ». En effet, et cela sera expliqué par la suite, il existe une multitude de configurations possibles selon que telle « langue en diaspora », par exemple, soit minorée et/ou officielle et/ou minoritaire dans son pays d'origine. Il semble pertinent pour l'analyse de savoir reconnaître, à l'intérieur d'une même catégorie, les distinctions sociologiques, sociolinguistiques et historiques possibles selon l'origine géographique des langues. Les figures 2.3 et 2.4, où seront mises en avant ces configurations, sont fortement inspirées du tableau récapitulatif réalisé dans le chapitre 4 de cette partie, sous la section II.

b. Fonctionnement des deux sous-schémas

Les deux sous-schémas 2.3 et 2.4, qui n'ont été extraits du schéma principal que pour des raisons de lisibilité, représentent les différentes langues éligibles sous la notion de « langue en diaspora » et sous la notion de « langue de communauté transnationale ». Comme cela a déjà été dit précédemment, une multitude de langues, avec des configurations sociolinguistiques bien différentes, peuvent être éligibles sous ses notions. Afin donc, de ne pas perdre en précision, il a été choisi de présenter le détail de ces deux schémas séparément, chose qu'il aurait été impossible à faire dans un schéma unique.

i. Le schéma des langues en diaspora (2.3)

Le premier de ces deux schémas, le 2a, décline l'ensemble des configurations sociolinguistiques possibles qui découle de la notion « langue en diaspora ». En effet, s'il est admis que le grec et le kurde en situation de migration en Europe sont des « langues en diaspora », il est clair que ces deux langues n'ont pas le même « bagage » sociolinguistique, le grec étant la langue officielle de la Grèce alors que le kurde n'est pas reconnu et est discriminé dans les pays où il est parlé, en particulier en Turquie (le kurde est tout de même la langue co-officielle du Kurdistan irakien). Ces différents statuts vont évidemment avoir une incidence sur leurs langues lorsque celles-ci seront en migration : il est, à priori, plus simple d'apprendre une langue officielle d'un Etat qu'une langue de minorités... Afin de mettre en

évidence ces distinctions, il est nécessaire d'organiser le schéma de façon à ce qu'il prenne en compte ces dernières. Ainsi, sous le cadre représentant le troisième niveau hiérarchique de la figure E.2.a., « langue en diaspora » donc, les différentes configurations sociolinguistiques possibles sont listées avec, en dessous de celles-ci, des exemples de langues correspondant à ces états de faits. Les six statuts possibles d'une langue dans son pays d'origine exposés dans le chapitre 4 de cette partie à la section II sont donc proposés (tableau 2.47). Le schéma se lit et se comprend donc ainsi :

La première configuration, la plus à gauche sur le schéma, est celle où une « langue(s) en diaspora » était, avant la migration, majoritaire, officielle et minorée dans son pays ou dans sa région d'origine. Aucun exemple n'a été trouvé jusqu'alors.

La deuxième configuration, en suivant, est celle où une « langue(s) en diaspora » était, avant la migration, majoritaire et officielle¹³² dans son pays ou dans sa région d'origine. Le grec en France, en Allemagne et même en Australie et aux Etats-Unis, même si cette immigration est plutôt économique dorénavant, semble correspondre à cette situation..

La troisième configuration est celle où une « langue(s) en diaspora » était, avant la migration, majoritaire et minorée dans son pays ou dans sa région d'origine¹³³. La communauté kurde de France, et dans l'Europe de l'ouest en général, peut tout à fait être considérée comme relevant d'un phénomène diasporique : départ de Turquie (même si tous les Kurdes ne sont pas Turcs) pour fuir la répression subie par les autorités qui veulent les assimiler (voir chapitre 4, section II de cette partie), organisation en réseau à travers l'Europe, volonté quasi-mythique de retour sur les terres d'origine avec la création de l'Etat kurde, le Kurdistan... De plus, cette langue, comme cela a été expliqué précédemment est clairement majoritaire dans son territoire d'origine (cf. Akin : 2006).

La quatrième configuration est celle où une « langue(s) en diaspora » était, avant la migration, minoritaire, officielle et minorée dans son pays ou dans sa région d'origine. Le

¹³² L'absence d'une mention, ici « minorée », implique son contraire. Ainsi une langue majoritaire et officielle est en fait une langue majoritaire, officielle et non-minorée. A l'inverse, une langue majoritaire et minorée est une langue majoritaire, minorée et non-officielle.

¹³³ En l'absence de la mention « officielle », comprendre que la langue en question n'a pas de statut dans son pays d'origine, ce qui n'a rien à voir avec une certaine reconnaissance. Ainsi, le basque en France est reconnu par la République au titre de Langue de France mais ne jouit d'aucun statut.

romanche en Suisse, en dehors du canton des Grisons semble correspondre à cette situation, si la qualification de « diaspora » est acceptée pour la communauté romanche éparpillée en Suisse (voir la note présente dans le schéma).

La cinquième configuration est celle où une « langue(s) en diaspora » était, avant la migration, minoritaire et officielle dans son pays ou dans sa région d'origine. Aucun exemple n'a été trouvé jusqu'alors.

Enfin, la sixième et dernière configuration est celle où une « langue(s) en diaspora » était, avant la migration, minoritaire et minorée dans son pays ou dans sa région d'origine. Le cas du meskhète en Ouzbékistan et dans certains pays d'Asie centrale semble correspondre. Le meskhète est un dialecte du turc anatolien. Avant 1944, les Meskhètes étaient un peuple musulman installé dans la région frontalière entre la Turquie et la Géorgie. En Septembre 1944, Staline fait déporter la totalité de la population meskhète de Géorgie (environ 100 000 personnes), vers l'Ouzbékistan en particulier, afin de « nettoyer » la frontière entre l'URSS et la Turquie. Avec la déstalinisation, certains Meskhètes eurent le droit de s'installer en Azerbaïdjan, puis avec les pogroms de Ferghana en 1989, des dizaines de milliers de Meskhètes fuirent l'Ouzbékistan pour la Russie ou l'Ukraine. Quelques milliers d'entre eux restent néanmoins¹³⁴. Le meskhète correspond donc tout à fait avec cette catégorie de « langue en diaspora ». D'une part, le dialecte meskhète était minoritaire et minorée en Géorgie avant leur exil forcé, et d'autre part, les Meskhètes sont totalement éligibles à la qualification de diaspora puisqu'ils ont été déportés dans plusieurs pays, bien que principalement en Ouzbékistan, et que, par la suite, ils se sont déplacés dans plusieurs autres pays tels la Russie, l'Azerbaïdjan ou même les Etats-Unis :

« [Certaines] diasporas se limitent à une catégorie de pays ou à un espace géographique déterminé, répartition qui résulte des modalités mêmes du mouvement de dispersion. Les pays industriels occidentaux accueillent ainsi l'essentiel des exilés iraniens tandis que la déportation des Meskhètes (...) s'est faite dans le cadre de l'Union soviétique de l'entre-deux-guerres, et vers un groupe de républiques contiguës de l'Asie centrale, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Kirghizstan. Leur départ d'Ouzbékistan après les

¹³⁴ Les lignes qui ont précédées sont un résumé de l'article sur les Meskhètes du site internet Wikipédia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Meskhètes>.

violences de l'été 1989 dans le Ferghana les a encore menés vers un nombre limité de républiques postsoviétiques, principalement la Russie et l'Azerbaïdjan » (Bazin 2000 : 5).

ii. Le schéma des langues de communautés transnationales (2.4)

A l'instar du schéma précédent, ce dernier décline l'ensemble des configurations sociolinguistiques possibles qui découle de la notion « langue de communautés transnationales » pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Le schéma se lit et se comprend donc de la même manière :

La première configuration envisagée, toujours en partant de la gauche du schéma, est celle où une « langue de communauté transnationale » était, avant la migration, majoritaire, officielle et minorée dans son pays ou dans sa région d'origine. Le biélorusse en Russie est un bon exemple. La situation de la langue biélorusse en Biélorussie a déjà été expliquée dans le chapitre 4 de cette partie (à la section II). Il suffit alors de transposer cet état de fait dans la migration.¹³⁵

La deuxième configuration est celle où une « langue de communauté transnationale » était, avant la migration, majoritaire et officielle dans son pays ou dans sa région d'origine. Le portugais en France est tout à fait représentatif de ce cas. Langue officielle et très largement majoritaire du Portugal, cette langue en situation de migration correspond exactement à cette dénomination car, comme cela a été vu dans la première partie de cette thèse (chapitre 3, section I.1), les Portugais sont essentiellement venus en France pour des raisons économiques.

La troisième configuration est celle où une « langue de communauté transnationale » était, avant la migration, majoritaire et minorée dans son pays ou dans sa région d'origine. L'exemple donné est celui du fon en France. Langue kwa parlée au Nigéria, au Togo mais surtout au Bénin, le fon n'a aucun statut officiel dans chacun de ces pays. Au Bénin, où

¹³⁵ Une migration économique existe entre la Biélorussie et la Russie. Cette dernière a été marquée par les accords ratifiés le 6 juillet 2011 par le Conseil de la Fédération (chambre haute du parlement russe) dans le cadre de l'Union douanière facilitant le séjour en Russie des travailleurs émigrant de Biélorussie et du Kazakhstan (<http://fr.rian.ru/discussion/20110711/190115319.html>).

pourtant elle est la première langue parlée à l'échelle du pays (24,2 % de locuteurs sur l'ensemble de l'Etat¹³⁶), en particulier dans le sud-est, la langue officielle reste le français. La langue peut donc être considérée comme minorée dans son aire linguistique d'origine. En France, selon l'INSEE et des chiffres mis à jour en Octobre 2011¹³⁷, il y a 7 660 personnes se déclarant de nationalité béninoise. Chiffre auquel il faut ajouter partiellement le nombre de 13 777 immigrés dont le pays de naissance est le Bénin¹³⁸. De plus, pour être complet, il faudrait ajouter à ces chiffres le nombre de Français, né en France, d'origine béninoise¹³⁹. Il y a donc en France une communauté béninoise non-négligeable. A l'intérieur de celle-ci, il n'est pas impossible de penser qu'il existe une communauté linguistique parlant le fon. Cette langue possède donc toutes les caractéristiques de cette catégorie.

La quatrième configuration est celle où une « langue de communauté transnationale » était, avant la migration, minoritaire, officielle et minorée dans son pays ou dans sa région d'origine. A certains égards, le romanche parlé hors du canton des Grisons en Suisse est ici un bon exemple. Pour considérer cela, il faut cependant accepter les migrations régionales à l'intérieur d'un même Etat ou pays comme des migrations à part entière, résultant des mêmes causes et ayant les mêmes conséquences que les migrations internationales de plus grande envergure. Ceci est le cas dans cette thèse (cf. chapitre 1, section I.3 de cette partie). Le romanche donc, non plus qualifié comme précédemment de « langue en diaspora » (ce qui est, pour rappel, une erreur selon les arguments développés jusque-là dans cette thèse), est bien une langue à la fois minoritaire, officielle et minorée dans son aire linguistique historique (cf. tableau 2.47). De plus, la présence de locuteurs du romanche en Suisse ailleurs que dans le canton des Grisons où celui-ci ne jouit d'aucun statut particulier (Grin 2010 : 60) implique une migration régionale d'ordre économique.

¹³⁶ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/benin.htm>.

¹³⁷ <http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2>.

¹³⁸ Ces deux chiffres ne peuvent être ajoutés dans leur intégralité. En effet, un étranger est certes, dans la plupart des cas, un immigré aussi, mais il existe des cas où il ne l'est pas (par exemple : les enfants nés en France de parents étrangers, qui n'acquerront la nationalité française qu'à l'âge de 18 ans, sont considérés comme des étrangers mais pas comme des immigrés puisqu'ils sont nés en France). Pour rappel, un étranger est une personne qui déclare une autre nationalité que celle du pays où il vit alors qu'un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, ce dernier pouvant tout à fait être Français aujourd'hui. Un immigré n'est donc pas nécessairement un étranger puisqu'il peut avoir acquis la nationalité française.

¹³⁹ Chiffres impossibles à trouver sur le site de l'INSEE, les statistiques ethniques étant interdites en France.

La cinquième configuration est celle où une « langue de communauté transnationale » était, avant la migration, minoritaire et officielle dans son pays ou dans sa région d'origine. Le cas de toutes les langues régionales d'Espagne collent tout à fait à cette configuration, si celles-ci sont présentes en migration. Le galicien en France a été retenu ici par facilité (le catalan et le basque d'Espagne sont bien plus présents en France mais étant aussi des langues parlées sur le territoire hexagonal, il a été plus sage de ne pas les retenir dans la typologie afin de ne pas opérer de confusion). Le galicien donc, est une langue régionale espagnole ayant un statut officielle au côté de l'espagnol, majoritaire, dans la Communauté autonome de Galice. Sa présence en France est visible suite aux diverses vagues d'immigration provenant d'Espagne : politique avec les Républicains durant et après la Guerre civile de 1936-1939 ou économique dans un passé moins lointain (années 1960-1970). Plus d'informations seront données à ce sujet dans la partie 5.

La sixième configuration est celle où une « langue de communauté transnationale » était, avant la migration, minoritaire et minorée dans son pays ou dans sa région d'origine. Le berbère algérien en France a été retenu à titre d'exemple. Présent en France par le biais des différentes vagues d'immigration qui ont suivies l'indépendance de l'Algérie en 1962 – présence marquée par la catégorisation du berbère, à côté, entre autres, de l'arabe, dans la liste des « langues de France » de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF), comme cela a été signalé plus haut avec la note sur le rapport Cerquiglini – le berbère n'est reconnu en Algérie que comme langue nationale et n'a donc pas de statut officiel, seul l'arabe ayant ce droit. La langue est parlée par 14 % de la population algérienne¹⁴⁰ et est donc minoritaire à l'échelle du pays. De plus, le berbère est minoré en Algérie par l'application de la Loi n°91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe¹⁴¹. Cette loi visant de prime abord le français a des répercussions sur l'usage du berbère et de ses dialectes car elle interdit toute autre langue que l'arabe dans l'administration ou l'éducation, par exemple.

¹⁴⁰ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/algerie-4Berberes_ling.htm.

¹⁴¹ http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/algerie_loi-91.htm.

3. Intérêts, apports et limites de l'arborescence

L'intérêt de cette seconde arborescence se trouve principalement dans sa capacité à couvrir le champ des « langues de migration » dans son intégralité. Transposable aussi bien pour l'étude des « langues d'immigration » que pour celle des « langues d'émigration », cette typologie se veut adaptable à la focalisation du chercheur qui l'utilisera. Mais la grande force et l'énorme avantage de celle-ci est qu'elle permet de catégoriser toutes les langues parlées par les migrants, selon plusieurs critères de tri. Le premier de ceux-là sépare les types de langues selon que l'on soit un migrant économique ou un migrant politique : les « langues de communautés transnationales » et les « langues de diaspora » sont donc, de fait, différenciées et définies. L'intérêt de distinguer ces deux dernières au point de vue de la géographie humaine n'est plus à prouver (cf. chapitre 3 de cette partie). De la même façon, cette distinction pose les bases d'une réflexion qui, certes, n'est pas nouvelle mais offre une problématique plus générale à la recherche sur les « langues de migration ». Les questionnements, par exemple, sur l'origine des migrants, sur les causes du départ ou sur l'organisation dans les pays d'accueil trouvent donc un écho dans la langue qu'ils parlent. En France, le portugais ne peut s'analyser de la même façon que le grec, les raisons des départs des migrants grecs et portugais ayant, à priori, des fondements différents. De même, l'organisation dans le pays d'accueil étant elle aussi distincte, l'approche ne sera pas la même. Le sociolinguiste a donc à sa disposition, avec cette dichotomie entre migration de type plutôt économique et migration de type plutôt politique, de meilleurs outils pour cerner les différentes contraintes sociolinguistiques en présence.

Par ailleurs, à l'intérieur même de la catégorie des « langues de diaspora », une autre scission a lieu. Celle-ci est d'une importance non-négligeable pour le sujet présenté ici car elle permet de comprendre encore mieux ce qu'est une diaspora et donc une « langue de diaspora », entendue ici comme notion englobante. La distinction, présentée sous la forme d'une nouvelle dichotomie, sépare les langues ayant un ancrage territorial (« en ») et celles n'en ayant pas, ou plus, depuis très longtemps (« de »). La question sous-jacente à cette distinction a déjà été discutée plus haut : peut-on toujours parler de migrants lorsque le lien avec le territoire d'origine a totalement été rompu ? Et par conséquent, peut-on parler de migration et donc de « langues de migration » si la conscience de cette migration n'existe plus ? Les « langues de diaspora », entendue dans la dichotomie « de / en », sont donc des cas

limites de « langues de migration » et il serait possible aussi de discuter du statut de diasporés de leurs locuteurs. La dichotomie a donc une importance primordiale dans la compréhension des diasporas et des « langues de diaspora », le rapport au territoire de ces dernières, au pays ou à la région d'origine, étant central dans l'essence même de celles-ci.

De plus, cette arborescence comprend un niveau renseignant le statut des langues dans leur pays d'origine. Ce dernier est d'une importance capitale pour une typologie de ce genre, le statut originel des langues influençant directement leurs configurations en immigration. Une langue n'est pas forcément parlée de la même manière selon qu'elle soit langue officielle dans son pays d'origine, langue minoritaire ou langue minorée. Cette affirmation mérite évidemment d'être confirmée par des éléments permettant de la mettre en évidence clairement mais il paraît tout de même très logique de penser que le portugais en contexte d'immigration est mieux loti que le kurde qui ne dispose que de peu de matériel éducatif à sa disposition de par son statut dans son (ses) territoire(s) d'origine¹⁴². En outre, et pour continuer à aller dans ce sens, il est plus simple d'organiser un enseignement pour une langue officielle car celle-ci, la plupart du temps, est régie par une norme communément acceptée par ses locuteurs. A l'inverse, le kurde, pour garder cet exemple, est parlé à travers plusieurs dialectes géographiques dont les plus importants sont le kurmandji au nord, le zazai à l'ouest, le sorani au centre et le gorani à l'est (les indications géographiques permettant de situer les dialectes sont basées sur l'emplacement territorial historique du Kurdistan à cheval sur plusieurs Etats). Quelle variante doit donc être enseignée en France par exemple ? Il est évident que le projet d'un Kurdistan unifié ne réglerait pas forcément la diversité des dialectes kurdes mais il est évident qu'il irait dans le sens d'une normalisation de la langue¹⁴³.

Mais cette double minoration de la langue du fait de la migration peut aussi avoir des effets bénéfiques. Langue minorée par excellence en Turquie, le kurde, toujours, est enseigné à l'étranger, en Europe en particulier, du fait de la migration de ses locuteurs vers des pays comme la France ou la Suède, par exemple. La migration, bien souvent contrainte par le statut même de la population kurde dans les pays où celle-ci est implantée, aura donc permis à cette

¹⁴² Le kurde n'est officiel que dans le Kurdistan irakien, région autonome fédérale au nord de l'Irak, bien que celui-ci soit présent en Turquie, en Syrie, en Iran et dans plusieurs îlots de peuplement comme en Arménie, en Azerbaïdjan ou en Géorgie. .

¹⁴³ La thèse de l'unification des dialectes en une seule langue n'est pas défendue ici. Elle sert seulement à illustrer le propos et à mettre en évidence un problème certain dans l'enseignement des langues n'ayant pas de normes claires, définies et acceptées par tous.

langue de se doter d'un appareil éducatif et culturel dans ces deux pays (et sûrement ailleurs) à travers en France, l'Institut Kurde de Paris¹⁴⁴ qui en plus de l'enseignement de la langue met à disposition tout un appareil culturel (littérature, arts, musique...) à ses visiteurs, et en Suède par le biais d'une politique éducative et culturelle très ouverte aux langues et cultures d'origine :

« Une immigration kurde fortement politisée conjuguée à des politiques étatiques migratoire et culturelle tout à fait spécifiques en Europe a permis une organisation proprement diasporique de la population kurde en Suède. Du fait de la spécificité des politiques suédoises, c'est essentiellement dans le domaine linguistique et littéraire que s'est illustré ce segment suédois de la diaspora kurde. Ainsi, la langue kurde – comme la culture et l'identité qui lui est associée – a pu y être préservée, normée mais aussi enseignée et diffusée, essentiellement à l'échelle du territoire suédois. La littérature orale a pu être conservée dans les livres, eux-mêmes archivés. L'écriture littéraire a été stimulée et a vu le jour en Suède » (Scalbert-Yücel 2006 : §44).

Ainsi, en Suède, « aujourd'hui, on compte plus de 5000 élèves apprenant le sorani ou le kurmandji en tant que LCO [Langues et Culture d'Origine] » (Scalbert-Yücel 2006 : §15).

Le dernier niveau présenté, celui des cas connus à travers le monde, permet de comprendre et de mettre en exemples concrets ce qui pour l'instant ne sont que tergiversations théoriques. Partant, à l'instar de Fishman dans son développement sur les liens entre bilinguisme et diglossie (Fishman 1971 : 88 et suiv.), de la théorie pour aller vers des faits réels, cette modélisation des langues de migration est structurée en synchronie. Les exemples donnés sont donc des exemples concrets qu'il est possible d'observer de nos jours mais cette même modélisation en diachronie est possible et permettrait de « remplir » les cases qui n'ont pas trouvé d'exemples. Ainsi, en adoptant ce dernier point de vue, il est possible de trouver des exemples qui peuvent s'approcher des situations théoriques décrites dans les schémas.

Par exemple, le cas du basque parlé par des locuteurs de nationalité espagnole pourrait sous certaines conditions et dans une vision diachronique être considéré comme une « langue en diaspora, minoritaire et officielle dans son pays ou dans sa région d'origine ». Catégorie

¹⁴⁴ <http://www.institutkurde.org/>

pour laquelle aucun exemple concret (synchronique) n'a pu être trouvé (bien qu'il soit fort possible qu'il en existe de par le monde). Ainsi, en prenant en compte les migrations successives vers les pays d'Amérique Latine ou du Nord au cours du XVIII^e siècle et celles, vers la France principalement, consécutives au coup d'Etat et à la Guerre civile de la fin des années 1930, il n'est pas impossible de penser qu'il existe une « communauté » d'origine basque éparpillée à plusieurs endroits de la planète (l'éparpillement dans plusieurs régions étant une des conditions pour qu'un groupe de migrants soit considéré comme une diaspora). Néanmoins, si cette dispersion semble exister (Velasco-Graciet 2005), il faut, pour qu'il soit possible de considérer les Basques migrants comme une diaspora, la conscience de cette diasporisation. Et celle-ci, ne peut être rendu possible que si les migrants ou descendants de migrants, « Américains » et « Français », ont gardés des liens entre eux et interagissent donc en réseaux. Ce critère, s'il est présent pour les Basques, ne sera cependant pas suffisant pour pouvoir affirmer que cette « communauté migrante » peut relever du phénomène diasporique. L'autre critère majeur de définition d'une diaspora est symbolisé par le départ des migrants : forcé, traumatisant, politique... Et, là aussi, en couplant les deux « immigrations basques » du XVIII^e siècle (économique donc « peu » traumatisante, mais vers de nombreux pays différents) et du début du deuxième quart du XX^e (exil politique, fuite d'un régime totalitaire, espoir de retour au pays... mais vers un seul pays principalement), il est envisageable, même si cela reste difficile à exploiter, de considérer les Basques en immigration comme une diaspora. Pour aller dans ce sens, certains considèrent que cette diaspora existe bel et bien (Velasco-Graciet 2005 : 28 ; Méhats 2002 : 106) et si l'on suit leurs arguments ainsi que la démonstration diachronique qui vient d'être faite, il est possible d'intégrer cette communauté linguistique dans la catégorie « langue en diaspora, minoritaire et officielle dans son pays ou dans sa région d'origine », si tant est, bien sûr, que la langue soit toujours présente dans ces communautés (ce qui n'est probablement plus que des traces chez les descendants basques d'Amérique).

Mais, dernier point problématique, le basque n'est officiel dans le Pays Basque espagnol que depuis la *Loi fondamentale sur la normalisation de l'usage de l'euskara* de 1982¹⁴⁵. Il est donc compliqué de considérer cette langue et ses locuteurs comme appartenant complètement à cette catégorie puisque lors des deux émigrations des XVIII^e et XX^e siècle, la langue n'était pas reconnu officiellement par le gouvernement central espagnol et n'avait donc pas de statut officiel ou co-officiel.

¹⁴⁵ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/espagnebasque.htm>.

C'est donc dans la diachronie que cette langue pourrait être considérée de la sorte avec un enchaînement de plusieurs facteurs dans le temps :

- migration économique vers l'Amérique du Nord et du Sud au cours du XVIII^e siècle (éparpillement),
- migration politique vers la France dans les années 1930 (suite de l'éparpillement et caractère politique de celui-ci), et,
- loi sur la langue basque dans le Pays Basque espagnol en 1982 (acquisition du statut de co-officialité de la langue).

Aujourd'hui, donc, si, à travers le monde, les communautés basques issues des différentes migrations ont gardé des liens entre eux (ou en ont construits), ont toujours en mémoire le départ traumatisant des années 1930 (pour les « Français ») et surtout, ont gardé une pratique, même minimale, de la langue (ce qui est très peu probable), il est alors possible de considérer ces derniers comme une diaspora et donc parlant une « langue en diaspora, minoritaire et officielle dans son pays ou dans sa région d'origine ». Cette démonstration, donnée à titre d'exemple, n'est pas prise en compte dans les figures présentées ci-dessus car, en plus de mériter plus d'approfondissements, elle semble s'appuyer sur des conditions tout de même relativement contestables. Mais elle aura néanmoins le mérite de mettre en évidence une possible utilisation de la taxinomie.

Synthèse générale de la partie.

Partant d'une observation empirique sur différents textes tournant autour des langues minoritaires (au sens très large) réalisée par l'équipe composant le GRILME et par les lectures préalables à la réalisation de cette thèse, un travail notionnel a pu être réalisé. Travail pertinent pour la science sociolinguistique car si, jusque-là, le foisonnement des locutions ou des notions pour catégoriser les langues parlées par les migrants n'avait pas semblé poser de problèmes particuliers aux chercheurs et à leurs lecteurs, il participait tout de même d'une certaine opacité théorique quelque peu dérangeante. Certes, les propos premiers des sociolinguistiques sont les pratiques ou les représentations linguistiques des locuteurs mais, et il est possible que cela soit une conséquence directe de cette focalisation, le métalangage utilisé n'était pas à la hauteur des recherches effectuées jusqu'alors. Et comme toute science, la sociolinguistique a besoin d'être bâtie sur un socle notionnel exigeant et clair. La pertinence de cette partie est donc toute trouvée.

Mais, pour que celle-ci soit viable et qu'elle ait peut-être un jour une chance d'être discutée et critiquée par la communauté scientifique, il fallait la construire sur des bases solides. Pour cela, il était important de la réaliser à partir des recherches et des réflexions de géographes spécialisés dans les migrations humaines. Il aurait été dommage de se priver de tels travaux. Ainsi, les définitions et les débats autour des phénomènes de la migration en général ont été analysés : les concepts de « diaspora » et de « communauté transnationale », les plus importants pour notre typologie, ont été définies le plus clairement possible. Ces notions, en plus d'apporter une certaine pertinence scientifique à la typologie, permettent à celle-ci d'être claire par l'importance donnée à une variable souvent oubliée : les locuteurs des « langues de migration » et leur faculté à se regrouper en communauté linguistique.

Ensuite, et toujours dans une volonté scientifique ainsi que pour la lisibilité de l'exposé, les champs morphologiques des notions géographiques de base ont été listés, définis et analysés. C'est en effet avec les termes dérivés des notions de départ que seront construites les notions qui serviront à catégoriser les types de langues parlées par les migrants, l'analyse de ces champs s'avère donc primordiale. Ces travaux de recherche notionnelle ont par la suite

servi à construire toutes les locutions possibles à partir des dérivés des notions de base. Cette étape était importante dans l'édification de la taxinomie et de la typologie puisqu'il était impossible de partir des seules locutions (notions ?) déjà utilisées par les linguistes. Cela aurait été, semble-t-il, une erreur car aucune définition n'avait jamais été donnée pour ces locutions. Elles n'étaient en conséquence pas vraiment des notions et il fallait donc pour arriver à en élever certaines à ce niveau repartir de zéro.

La méthodologie utilisée tout au long de cette partie a vraiment été empirique. Ne pensant pas devoir réaliser un tel travail lorsque les premières observations sur ce champ notionnel ont été faites, la recherche a réellement été construite au fur et à mesure. Plusieurs modifications ou retour en arrière ont donc été réalisés lorsque de nouveaux éléments furent remarqués. Néanmoins, les différents tests, méthodes de collectes et de compilations ont toujours été exécutés avec la même rigueur et selon la même chronologie méthodologique. Ainsi, les chiffres « Google » donnés dans le chapitre 2 ont tous été recensés le même jour ou la même semaine afin d'avoir un aperçu réel de la langue à un moment donnée.

Néanmoins, toutes ces précautions méthodologies et scientifiques n'ont pu gommer tous les problèmes encore présents dans cette taxinomie. Le chapitre 4 a, par exemple, en partie été réalisée lorsque la question de la nécessité de faire entrer cette recherche dans une théorie plus globale « notionnelle » a été rencontrée. Même si cela a toujours été un aspect présent dans cette thèse, il ne faut pas oublier que les « langues de migration » sont des langues minoritaires (au sens large) avant tout. Et il n'est donc pas viable de traiter de ces langues-là sans les faire entrer dans une analyse plus générale sur la minoration linguistique. Ainsi, ce chapitre 4 aura permis, cela est certain, de créer une taxinomie plus pertinente, en témoignent la figure 2.2 et ses deux sous-figures 2.3 et 2.4.

La taxinomie présentée dans le chapitre 5 n'est donc pas parfaite sur plusieurs points. Si le problème de la globalité a en partie été gommé par les analyses du chapitre 4, il reste cependant quelques problèmes qui n'ont pas trouvés de solutions pour le moment. Cette taxinomie a été construite, cela a déjà été mentionné, selon la même méthode que Fishman a utilisé pour sa théorie sur le bilinguisme et la diglossie : partir du théorique pour arriver au concret. Cette dernière a du bon car elle permet au chercheur d'entrevoir toutes les facettes d'un problème mais, lorsque celle-ci est confrontée à la réalité, elle montre tout de même

quelques faiblesses. Pour le cas présenté dans cette partie, un des défauts de cette taxinomie peut être repéré dans l'impossibilité de croiser plusieurs catégories. Il existe en effet des langues qui, en situation de migration, peuvent tout à fait être à cheval sur plusieurs de celles-ci. Par exemple, pour prendre un cas étudié dans cette thèse, comment traiter les Espagnols ou descendants d'Espagnols résidants en France aujourd'hui, la migration de ces derniers étant, d'une part politique et traumatisante et, d'autre part économique ? Il est possible, bien évidemment de classer cette langue dans deux catégories mais la force de la taxinomie n'en perdrait-elle pas de sa force ? Il est probable que non, mais sa lisibilité en serait grandement atténuée.

Pour conclure, il semble malgré tout que cette taxinomie des notions servant à catégoriser langues parlées les migrants, les « langues de migration » donc, soit exploitable en l'état. Sa mise en place pourrait permettre une meilleure compréhension de ces phénomènes difficilement analysables que sont les migrations humaines couplées à la pratique des langues.

Ainsi, le concept de base que sont les types de langues parlées par les migrants, quels que soient ces migrants, a été développé selon une méthode taxinomique et typologique. Une macro-notion a été repérée, « langue de migration », et à partir de celle-ci, une multitude de notions et de sous-notions a pu être dérivée. Par exemple, « langue d'immigration » est une notion qui découle de la macro-notion « langue de migration ». De même, à partir de « langue d'immigration », des sous-notions ont été définies. « Langue en immigration » ou « langue immigrante » en sont des exemples. De plus, cette taxinomie se transforme en typologie lorsque des types de langues sont définis à partir de critères préalablement établis. En partant de la même macro-notion, « langue de migration », des notions ont été déterminées : « langue de diaspora » et « langue de communauté transnationale ». Ces dernières participent d'une typologie puisqu'elles sont définies à partir de critères clairs. Cette typologie va, en outre, plus loin lorsqu'elle prend en compte le statut des langues dans leur pays d'origine. Ainsi, une « langue de communauté transnationale, majoritaire et officielle dans son pays d'origine » (le portugais en France dans la figure 2.4) est un type de « langue de migration » bien particulier mais qui se situe en dessous, dans la taxinomie, de « langue de communauté transnationale », catégorie qui regroupe plusieurs types de langues (le portugais en France, le biélorusse en Russie ou le berbère algérien en France sont notamment cités comme exemple). De même, « langue de communauté transnationale » se situe en dessous de « langue de migration »,

comme cela a déjà été dit, notion qui regroupe encore plus de types de langues différentes (le portugais en France, le biélorusse en Russie mais aussi le kurde en France et le grec en France, exemples de « langues de diasporas »).

PARTIE 3 : Les enquêtes de terrain

Chapitre 1 : Introduction et méthodologie des enquêtes

Les enquêtes réalisées auprès des trois communautés ciblées dans cette thèse – les Portugais, les Espagnols et les Grecs – sont le fruit d’une réflexion et d’une méthodologie précise. Afin de mener à bien celles-ci, il a fallu dans un premier temps choisir les communautés ci-dessus (section I, ci-dessous). Ensuite et afin de ne pas commencer ces enquêtes de manière empirique (bien que cela fut inévitablement le cas comme cela sera expliqué plus bas dans les différentes sous-sections traitant des difficultés rencontrées), la construction d’une grille d’enquêtes a été réalisée puisque les entretiens se feront en français, l’enquêteur n’étant pas locuteur des trois langues en question (section II). Cette dernière terminée, théoriquement car le terrain sera le seul juge, les prises de contact ont débuté (section III). Une section sera par ailleurs dédiée au déroulement d’une enquête-type afin de mettre en évidence l’évolution de cette dernière, de la prise de contact téléphonique à l’enregistrement de l’entretien (section IV). Enfin, pour terminer avec ce chapitre, les méthodes liées l’exploitation des données seront listées et expliquées (section V).

I. Le choix des communautés

Comme pour tout type de recherche de ce genre, le choix des cibles qui seront au centre de l’analyse se révèle stratégique. En effet, les communautés¹⁴⁶ choisies ici doivent à la fois être représentatives de l’immigration, puisque les langues d’immigration sont le thème central de cette thèse, mais aussi être en présence dans l’agglomération de Bordeaux (ici, sa communauté urbaine) et d’origine européenne et communautaire (sous-section 1, ci-dessous) puisque l’autre thème de ce travail est le rapport territorial que ces langues, et leurs locuteurs, entretiennent avec leur pays ou région d’origine, d’accueil et de déplacement. Les territoires choisis pour mener cette recherche sont donc, d’un côté, la Communauté Urbaine de Bordeaux et, de l’autre côté, des pays européens ayant fourni une immigration à ce territoire d’accueil (la CUB) importante en terme statistique (sous-section 2) ou remarquable par la configuration sociologique et géographique qu’elle peut offrir au chercheur (sous-section 3).

¹⁴⁶ Il est utile de rappeler que par « communauté » est entendue toute personne ayant un lien avec un pays donné, que ce lien soit direct (nationalité ou naissance) ou indirect (origine des ascendants). Voir partie 1 (A.IV.)

1. La dimension européenne

Le choix de travailler exclusivement avec des migrations venant de pays membres de l'Union Européenne, et donc d'exclure d'emblée des immigrations très fortes en terme de population telles que celles des Algériens ou des Turcs, pour ne citer que celles-ci, découle d'un raisonnement méthodologique, en partie déjà argumenté dans l'introduction générale de la thèse.

Tout d'abord, en vertu de la directive 2004/38/CE du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres¹⁴⁷ :

« La citoyenneté de l'Union confère à chaque citoyen de l'Union un droit fondamental et individuel de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sous réserve des limitations et des restrictions fixées par le traité et des mesures adoptées en vue de leur application. (cons.1) ».

Ainsi, tout citoyen d'un Etat membre de l'Union Européenne a le droit de venir s'installer dans un autre pays membre, sans aucune autre obligation que celle d'être citoyen européen et ce, pour un séjour de trois mois ou moins. Au-delà de ces trois mois, afin de rester dans le pays d'accueil, le citoyen devra justifier qu'il est soit un travailleur déclaré, soit un étudiant, soit qu'il possède assez de ressources pour ne pas devenir une charge pour le pays accueillant (art.7.1)¹⁴⁸.

Ces conditions d'entrée sur le territoire français (puisque c'est ici que se situe le champ d'analyse territorial) offrent donc aux citoyens européens la possibilité de venir s'installer sur le territoire hexagonal. C'est à partir de ce constat que le choix de travailler exclusivement avec des communautés migrantes d'origine européenne a été opéré (même si ces communautés se sont bien souvent formées avant l'intégration dans l'Union de leur Etat d'origine ou avant même l'existence d'une telle législation). Une des hypothèses de travail

¹⁴⁷ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:229:0035:0048:fr:PDF>

¹⁴⁸ Néanmoins certaines restrictions à cette directive existent. L'épisode concernant l'expulsion de France des Roms bulgares ou roumains de 2010 en est un exemple.

initiales de cette thèse a donc été la volonté de vérifier si cette facilité de circuler et donc de s'installer dans un Etat membre de l'Union Européenne pour un citoyen européen était suivie de ces mêmes facilités en terme linguistique, par le biais de l'enseignement / transmission de la langue d'origine et par le biais des retours au pays facilités par le statut européen des deux pays en question (d'accueil et d'origine).

Ce choix a aussi été opéré car l'un des objectifs de cette analyse est la volonté de comparer et de mettre en relation les communautés entre elles. Pour ce faire, et bien qu'une approche comparative entre deux communautés que tout semble opposer peut soulever des questions aussi pertinentes que dignes d'intérêt, le choix opéré dans cette thèse a été de se focaliser essentiellement sur des communautés, et donc des populations, proches historiquement et sociologiquement, entre elles d'une part, mais aussi et surtout avec la France, pays d'accueil. Cette volonté permet de prendre en compte l'histoire commune des deux Etats d'origine et d'accueil, et même de deux des Etats d'origine lorsqu'il sera question de comparer deux des communautés migrantes. L'histoire commune mais aussi la culture et la langue, souvent proche, de ces pays et populations sont autant de marqueurs qui semblent, a priori, jouer en la faveur de ces communautés lorsque celles-ci immigreront en France. Cette hypothèse sera donc vérifiée au cours de l'analyse des enquêtes. De plus, une analyse comparative avec d'autres communautés, moins proches sociologiquement et culturellement, pourront aussi être réalisées à la suite de l'analyse proposée ici. En effet, il semble apparaître comme plus logique, dans un cadre comparatif, de vérifier dans un premier temps le comportement de communautés relativement proches pour ensuite, en prenant pour assise ces premiers travaux et ces premières conclusions, analyser l'attitude de communautés plus éloignées en terme de culture, d'histoire ou de langue.

Sur la base de ces deux arguments, qui sont par ailleurs tout autant des hypothèses de travail, la dimension européenne des communautés sélectionnées pour mener ces enquêtes linguistiques a donc été la première caractéristique mise en avant lors du choix de ces dernières. Mais, ne pouvant pas, à ce stade, travailler sur toutes les communautés originaires de l'Union Européenne, il a fallu mettre en place d'autres critères afin de sélectionner les groupes linguistiques analysés.

2. La dimension statistique

La présence de ces populations est évidemment le premier critère à prendre en compte ici. Impossible de baser exclusivement une enquête de ce type sur des communautés qui ne sont pas ou très peu représentées dans l'aire géographique choisie, bien que cette analyse sociolinguistique sur les pratiques des langues d'immigration dans la CUB n'est en aucun cas quantitative mais est plutôt focalisée sur une approche territoriale des pratiques langagières. Néanmoins, cette dernière sera tout de même couplée avec une analyse plus classique sur la transmission de la langue, son apprentissage et sur les représentations de ses locuteurs à son égard. Les statistiques du recensement de la population serviront donc à réaliser un premier tri dans le type de communautés ciblées. Ainsi, comme cela a déjà été vu dans la première partie de cette thèse, les Portugais et les Espagnols, qu'ils soient natifs de ces deux pays ou de nationalité portugaise ou espagnole – les descendants de migrants ne pouvant être comptabilisés par l'INSEE bien que pris en compte dans les enquêtes réalisées dans le cadre de cette recherche – sont les deux premières communautés, et les seules mentionnées par l'INSEE (les autres représentant des chiffres trop bas pour être présentes dans les tableaux récapitulatifs de l'Institut), dans les recensement des étrangers et des natifs à l'étranger de la CUB.

La sélection aurait pu s'arrêter ici. Mais ces enquêtes se situent aussi dans une analyse théorique sur les langues d'immigration (partie 2). Il est alors utile de choisir des communautés différentes d'un point de vue sociologique. Ainsi, les Portugais sont d'une part, presque exclusivement issus d'une migration économique, donc synonyme d'une configuration en communauté transnationale, pour reprendre à nouveau la typologie de Michel Bruneau (les Portugais) et, d'autre part, les Espagnols sont issus d'une migration que l'on pourrait qualifier d'hybride car en partie politique, avec les Républicains, et en partie économique, avec les arrivées au cours des Trente Glorieuses. Néanmoins, la dimension politique d'une partie de la migration espagnole n'est en rien synonyme ici d'une configuration diasporique de la communauté, cela étant sûrement la conséquence d'une migration surtout centrée sur un seul pays, la France (le concept de diaspora nécessitant la plupart du temps un éparpillement dans plusieurs zones géographiques, voir partie 2, chapitre 3, section I.). Il est donc question, avec ces deux groupes, de deux communautés transnationales, certes différentes dans leur configuration, et en aucun de diasporas.

Il a donc été nécessaire de chercher dans les communautés migrantes et d'origine communautaire une configuration différente afin de rendre davantage compte de la diversité de la migration, d'une part, mais aussi de la diversité typologique des langues parlées par les migrants.

3. La dimension géopolitique

Peu de communautés migrantes issues d'un Etat de l'Union Européenne sont connues pour s'être constituées en diaspora, même par autodétermination, en situation de migration. Selon Stéphane Dufoix (2004 : 7) qui recense et critique les utilisations du terme diaspora en particulier dans la presse écrite, les communautés auxquelles il est possible de penser, car au moins une fois catégorisée ainsi dans la presse, sont celles des Polonais, des Irlandais, des Grecs, des Français, des Autrichiens et des Roumains. S'il est possible d'exclure immédiatement les Français, les Autrichiens et les Roumains de cette catégorie des diasporas, n'entrant de toute évidence pas dans cette catégorie (voir partie 2, chapitre 3, section I), les trois autres communautés sont plus pertinentes. Ainsi, les Irlandais ont émigré massivement lors de période de grande famine et de pauvreté de la fin du XIXe siècle et du début du XXe et ce vers des foyers d'accueil divers : la Grande-Bretagne, évidemment, mais aussi les Etats-Unis, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande (Legrand 2006 : 163). Et même, si cette émigration semble trouver ses causes dans un problème économique, il est peut-être possible de considérer cette dernière comme constitutive d'une diaspora pour plusieurs raisons : le nombre impressionnant de migrants (par exemple : 4,5 millions d'arrivants aux Etats-Unis entre 1850 et 1921 (Legrand 2006 : 163)), les destinations diverses de ces migrations et le traumatisme du départ (partir ou mourir de faim). Il en ira quasiment de même avec la communauté polonaise immigrée :

« La Pologne étant traditionnellement un pays d'émigration, la diaspora polonaise compte quelque 13 millions de personnes dans le monde et ses réseaux importants assurent l'accueil des nouveaux migrants et/ou facilitent leur passage » (Morokvasic-Muller 1999 : 2).

Néanmoins, si ces deux migrations semblent a priori convenir pour la définition de diaspora, il apparaît tout de même difficile de classer ces deux communautés ainsi comme le mentionne Denise Helly (2006 : 19, déjà citée dans le chapitre 3 de la partie 2) :

« Les émigrations polonaise, russe, irlandaise, scandinave, allemande, italienne et portugaise ne sont nullement envisagées comme des diasporas mais comme des émigrations de dépossédés et d'opprimés ne développant aucun sens d'une unité et d'une solidarité au travers des frontières »

La seule et dernière communauté restante et pouvant s'intégrer dans le schéma de la diaspora semble donc être la communauté grecque. Ne voyant aucune raison de ne pas traiter de ces derniers dans les enquêtes à réaliser, un rendez-vous avec Michel Bruneau, géographe spécialiste de la diaspora grecque, a été mis en place afin de discuter de la possibilité d'intégrer les Grecs de Bordeaux à cette analyse et de la faisabilité des enquêtes à réaliser. Peu nombreux au sein de la CUB, le chiffre de 200 familles a été avancé par le Consul honoraire de Grèce, M. Michel Corfias, lors d'une entrevue¹⁴⁹. Bien que ce chiffre n'ait jamais été ni confirmé ni infirmé ailleurs, un autre chiffre, 380 familles, a été avancé dans un article du quotidien Sud-Ouest en date du 15 Février 2011 citant les dires du père Théodore Papanicolaou lors d'un discours à la marie de Bordeaux¹⁵⁰. Les Grecs de Bordeaux sont donc bien présents dans le territoire de référence de l'enquête. Si le choix de traiter de cette communauté ici peut être pertinent, sa faible dimension entraînera inévitablement une pondération des résultats obtenus. S'il est question, dans cette recherche, de traiter des pratiques linguistiques des communautés migrantes dans une aire prédéfinie, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en relation avec la notion de territoire, d'origine, d'accueil et, éventuellement, de déplacement, il n'est alors pas nécessaire pour réaliser ces enquêtes de disposer d'un échantillon exhaustif concernant la migration. Les Grecs de la région de Bordeaux représentent une faible part de l'immigration sur ce territoire mais cela n'empêche pas d'analyser leur relation à la langue d'origine ou de référence et au territoire d'origine et de référence.

¹⁴⁹ Entrevue non enregistrée faite le 13 Novembre 2011.

¹⁵⁰ <http://www.sudouest.fr/2011/02/15/un-coeur-franco-grec-318967-625.php>

<http://egliseorthodoxegrbx.blogspot.fr/2011/02/discours-du-pere-theodore-loccasion-de.html>

II. Elaboration de la méthode d'enquête

Le choix des communautés acté, la méthode d'enquête auprès de ces dernières a dû être conçue afin de pouvoir retirer un maximum d'informations des rencontres avec les témoins. Pour ce faire, il est coutume de différencier trois grands types d'enquêtes (Lagarde 1995 : 115-134 ; Boukous 1999 : 16 et suiv. ; Bres 1999 : 63-70), que cela soit en sociolinguistique ou dans d'autres domaines faisant appel à des méthodes similaires : le questionnaire dit fermé où l'enquêteur pose des questions ordonnées auxquelles l'informateur répond (cela peut se réaliser à l'oral ou sur papier), le plus souvent par des réponses courtes sans argumenter ces dernières, l'enquête semi-directive qui consiste à une discussion orientée par l'enquêteur qui dispose d'un questionnaire, sous les yeux ou non, mais qui laisse la place à diverses digressions de la part de l'informateur et dont l'ordre des questions peut varier en fonction de la tournure de l'entretien, et enfin, l'entretien libre, une discussion tout à fait banale entre les deux interlocuteurs, bien que l'enquêteur souhaite tout de même arriver à un résultat préalablement choisi.

La préférence a été ici donnée à une double source d'informations : d'un côté, un questionnaire destiné à obtenir des renseignements de base ou généraux, donc fermé, mis en place pour des raisons pratiques (sous-section 1), et, de l'autre côté, un entretien semi-directif enregistré qui sera la principale source d'informations et de travail de l'enquête présentée ici (sous-section 2).

1. Les questionnaires de renseignements généraux

Le questionnaire de renseignements généraux, présenté en annexe 1, a été mis en place afin de faciliter l'entretien qui suivra directement après la réalisation de ce dernier et l'exploitation des données de base utiles à l'enquêteur. Présenté en deux parties, ce dernier se concentre dans un premier temps sur les questions habituelles d'état-civil, comme l'âge ou la profession de l'informateur (questions 1 à 19), puis dans un second temps, il se focalise sur les pratiques linguistiques déclarées de ce dernier (questions 20 à 31).

Ainsi, ce dernier permet, en plus de récolter des informations indispensables à l'enquête de gagner un temps non négligeable dans la conduite des entretiens, pour l'informateur, d'une part, mais aussi pour l'enquêteur. En effet, l'entretien pouvant durer assez longtemps (d'une vingtaine de minutes jusqu'à plus de deux heures), il est important de pouvoir centrer une grande partie de la plage horaire accordée par les témoins aux questions centrales de l'analyse, comme les pratiques directes de la langue ou le rapport au territoire des locuteurs.

De plus, ce questionnaire permet à l'enquêteur de cibler le type de locuteur qui se présente à lui. En fonction des réponses données, il pourra ajuster l'entretien qui suivra. En effet, selon que la personne soit née ou non dans le pays d'origine ou bien qu'elle ait ou non la nationalité de ce dernier, les questions et l'orientation données à l'entretien changent. Il permet donc à nouveau un gain de temps (pour le locuteur, qui répond rapidement à des questions simples par écrit) et d'efficacité (pour l'enquêteur, qui récolte un ensemble de données analysables, ou permettant d'encadrer l'analyse, à moindre effort). La complémentarité qu'offrent les deux méthodes de récolte de données semble alors pertinente.

Enfin, ce questionnaire possède un dernier avantage, non calculé lors de sa réalisation, qui s'est avéré précieux lors de la conduite des entretiens. Les questions 20 à 31 qui sont directement liées à la langue et à sa pratique par les informateurs ont servi dans quelques cas à mettre ces derniers en face de contradictions entre leur déclaration sur papier et leur réponse orale aux questions posées lors de l'enregistrement de l'entretien, que cela soit dans le sens de la déclaration plus optimiste que la réalité (surévaluation de la compétence linguistique) ou dans l'autre (sous-évaluation).

Les réponses à ce questionnaire seront donc doublement utiles à cette analyse. Elles serviront à présenter l'échantillon de chaque communauté (chapitre 2) et serviront directement à l'analyse des réponses données lors de l'entretien (chapitres 3 et 4).

2. Les entretiens semi-directifs enregistrés

Le questionnaire d'entretiens semi-directifs enregistrés¹⁵¹, présenté en annexe 2, se compose de 49 questions pouvant chacune ouvrir à d'autres sous-questions mais dont toutes ne sont pas posées à chaque locuteur. Ainsi, sur ces 49 questions, 11 sont exclusivement réservées aux informateurs nés dans le pays d'origine, 10 aux informateurs nés en France, et enfin, 28 questions sont communes aux deux catégories d'informateurs. Afin de mieux diriger les entretiens, six questionnaires ont donc été préparés :

- Questionnaire 1 : natifs de France de nationalité ou d'origine portugaise,
- Questionnaire 2 : natifs du Portugal,
- Questionnaire 3 : natifs de France de nationalité ou d'origine espagnole,
- Questionnaire 4 : natifs d'Espagne.
- Questionnaire 5 : natifs de France de nationalité ou d'origine grecque,
- Questionnaire 6 : natifs de Grèce,

Chaque questionnaire dispose d'une numérotation précise des questions. Ainsi le questionnaire 1, par exemple, contient 38 questions (les 28 communes auxquelles sont ajoutées les 10 réservées aux informateurs nés en France) et sont numérotées de deux manières différentes : les questions communes à tous les questionnaires sont numérotées de 1 à 28 alors que les questions réservées aux informateurs nés en France sont numérotées de F1 à F10. Pour le questionnaire 2, composé de 39 questions (28 communes plus 11 spécifiques), les questions réservées aux natifs de Grèce sont numérotés de G1 à G11. Le même modèle est utilisé pour les autres questionnaires avec les lettres P et E pour les questions spécifiques aux natifs du Portugal et d'Espagne.

De plus, ce questionnaire est construit sous la forme de « tiroirs ». Cette méthode permet à l'enquêteur de pouvoir, en théorie, toujours poser une question après une réponse, quelle que soit cette dernière. Par exemple, la question 11 du questionnaire, « Est-ce que vous lisez en [*langue d'origine*] ? » appelle deux types de réponses : la réponse « non » qui conduit l'enquêteur à poser la question 12 et la réponse « oui » qui, si elle n'est pas spontanément suivie d'informations supplémentaires de la part de l'informateur, amène l'enquêteur à poser

¹⁵¹ Les enregistrements ont été réalisés à l'aide d'un enregistreur numérique de marque Philips pouvant contenir 139 heures d'enregistrement (Philips Voice Tracer Enregistreur numérique LFH0602 1 Go).

les questions 11a, « Quel genre de lecture ? » et 11b, si nécessaire, «[Pouvez-vous me donner des] exemples ? ».

En résumé, les informateurs répondent donc à une quarantaine de questions minimum lors de chaque entretien. Les chiffres présentés ici restent néanmoins très théoriques car comme expliqué plus haut, le choix de conduire ces entretiens selon la méthode semi-directive conduit inévitablement l'enquêteur à poser de nouvelles questions, non prévues à l'origine, aux informateurs en fonction des réponses données. A l'inverse, et cela sera discuté plus bas (section III), le manque de temps accordé par certains informateurs à l'enquête conduit bien souvent à un raccourcissement de l'entretien et amène donc l'enquêteur à éluder certaines questions. Enfin, il peut naturellement arriver que le déroulement de l'entretien amène l'enquêteur à poser les questions dans un ordre tout à fait différent de celui prévu à l'origine.

III. Constitution de l'échantillon et déroulement d'une enquête-type

Pour chacune des communautés, l'échantillon des informateurs aura été construit de manière tout à fait empirique et suivant une méthode que l'on peut qualifier d'enquêtes « en réseau ». Cette méthode a consisté, dans un premier temps, à une prise de contact avec des responsables institutionnels, religieux ou associatifs liés aux communautés analysées afin de pouvoir par la suite, et dans un second temps, construire un réseau de locuteurs au fil des rencontres. Ce procédé aura donc permis de prendre en compte un échantillon assez homogène et naturel, car non dicté par des variables statistiques telles l'âge ou la catégorie socio-professionnelle, et ainsi d'avoir à disposition un échantillon assez représentatif qualitativement des communautés au centre du travail réalisé ici.

1. Prise de contact avec les institutions politiques, religieuses ou associatives

a. La communauté portugaise

Afin de constituer le réseau d'informateurs de la communauté portugaise, un premier contact avec M. Alvaro Pimenta, conseiller des Communautés Portugaises pour la sous-section de Bordeaux auprès de l'*Assemblée des Portugais de l'étranger*, a été pris sur conseil du Consulat du Portugal de Bordeaux. A la suite de ce contact, un autre rendez-vous a pu se mettre en place avec M. Manuel Dias Vaz, sociologue et président du *Comité national français en hommage à Aristides de Sousa Mendes*¹⁵², contact qui aura lui aussi permis au réseau de se développer. De plus, quelques contacts ont pu être pris avec des membres de l'association culturelle *O Sol de Portugal* et par le biais de l'épicerie portugaise de Pessac. Enfin, pour terminer, un dernier contact, religieux, a été pris avec le père Antonio Ndjamba, prêtre angolais, membre de la *Communauté spiritaine de Bordeaux*, très proche de la communauté portugaise catholique de la région bordelaise.

A ces quatre contacts institutionnels, il est utile d'ajouter le travail considérable d'une des informatrices de cet échantillon, Mlle Ana Caixas, contactée par l'intermédiaire de M. Pimenta.

b. La communauté espagnole

La prise de contact avec les différentes institutions espagnoles présentes sur la CUB n'a pu être possible qu'avec les présidents de deux associations car bien que la ville de Bordeaux abrite un consulat d'Espagne, il a été impossible de mettre en place un rendez-vous avec l'un de ses représentants malgré des demandes répétées par téléphone et par mail.

¹⁵² Aristides de Souza Mendes fut le consul général du Portugal à Bordeaux durant la Seconde Guerre mondiale. Il accomplira en juin 1940, en Aquitaine, une importante action de sauvetage auprès de 30 000 personnes destinées aux camps de la mort (<http://www.sousamendes.org/>).

Ainsi, M. Eduardo Bernad, président de l'*Association des Retraités Espagnols et Européens de la Gironde* et M. Emmanuel Dorronsoro, président de l'association *Ay Carmela*, auront été les contacts associatifs permettant la construction du réseau d'informateurs. Un troisième contact, avec la *Peña madridista de Burdeos*, club de supporter de football du Real Madrid à Bordeaux, a eu lieu mais n'a donné aucun résultat.

et étudiante à l'Université de Bordeaux 3, qui aura permis à cet échantillon d'être en bonne partie ce qu'il est.

c. La communauté grecque

La prise de contact avec la communauté grecque de la CUB a tout d'abord débuté par un rendez-vous avec M. Michel Corfias, consul honoraire de Grèce à Bordeaux. Suite à cet entretien et sur recommandation de ce dernier, un rendez-vous a été conclu avec le Pope Théodore Papanicolaou, recteur de l'*Église orthodoxe grecque de Bordeaux*¹⁵³ puis avec M. Spyros Koustoulidis, professeur de grec à Bordeaux, envoyé par l'ambassade de Grèce en France et rémunéré par l'Etat grec, poste disparu depuis.

Ces quatre entretiens ont permis de faire connaître les intentions de l'enquête auprès des membres de la communauté ainsi que de nouer des contacts avec les associations présentes à Bordeaux.

Suite à ces trois premiers rendez-vous, la prise de contact avec M. Stavros Lazakis, président de la *Communauté des Hellènes d'Aquitaine* (aujourd'hui présidé par M. Dimitri Katseris), a pu être réalisée et aura permis au réseau d'informateurs de commencer à se construire. A ce contact, est venu s'ajouter celui avec la présidente de l'association culturelle franco-grecque *Kafeneion I Hellas* (littéralement café de Grèce), Mme Evdokia Maniliou¹⁵⁴, qui a permis de consolider et de continuer à construire une partie du réseau d'informateurs utilisés pour l'enquête (l'organisation de la communauté au sein de la CUB sera présentée plus en détail dans le chapitre 2 (section III.1) de cette partie).

¹⁵³ <http://egliseorthodoxegrbx.blogspot.fr/>

¹⁵⁴ A laquelle il est possible d'associer Mme Irini Varsama, qui aura été d'une grande aide pour la construction de ce réseau.

Ces contacts institutionnels, religieux et associatifs ont été complétés plus tard par un rendez-vous avec Mme Marie-Hélène Vounatzos, présidente de la *Communauté Hellénique de Bordeaux*, qui aura permis au réseau d'informateurs d'être complété.

2. Construction du réseau d'informateurs

A la suite des contacts institutionnels nommés dans la section précédente, il a fallu construire un réseau solide d'informateurs. Ce dernier devait être représentatif des communautés en présence, que cela soit en terme de pyramide des âges ou de catégories socio-professionnelles, par exemple. Pour ce faire et pour construire un réseau pertinent, il a été demandé d'une part aux contacts associatifs, religieux et politiques des listes de personnes susceptibles de répondre à l'enquête puis, d'autre part, à chaque informateur, à la suite de l'entretien, s'il possédait dans ces contacts une ou des personnes susceptibles d'aider à la constitution de l'échantillon. Ainsi, par ce biais, il a été possible de constituer un échantillon d'enquêtés tout à la fois homogène, car chaque informateur connaît au moins un autre de nos informateurs, et représentatif puisque les familles et les cercles d'amis ont été mis à contribution pour sa constitution.

De plus, le fait d'avoir multiplié les contacts institutionnels auprès de chaque communauté a permis de prendre en compte des personnes issues de milieux associatifs divers ainsi que des personnes issues de différentes périodes d'immigration.

Néanmoins, il existe, pour la constitution de ces échantillons d'informateurs, un critère d'éligibilité des informateurs. Celui de la connaissance de la langue. Tous les informateurs présents dans les échantillons des communautés devaient, pour pouvoir être enquêtés, avoir une connaissance même limitée de la langue de leurs origines. En effet, un descendant d'Espagnols, par exemple, n'ayant aucune connaissance de la langue espagnole n'était pas interviewé. Les raisons de ce choix sont simples : la plupart des questions de l'entretien traite de la pratique de la langue d'origine dans des situations précises, comme la maison, l'association ou dans le pays d'origine lorsqu'il existe des va-et-vient, par exemple. Il était donc impossible d'intégrer à ces échantillons de locuteurs – le terme n'est d'ailleurs pas choisi par hasard – des personnes ne connaissant que trop peu la langue d'origine de leurs

ascendants. Malgré tout, une analyse de ce type – sur les raisons de la perte de la langue – pourrait s'avérer tout à fait pertinente. Cela n'est simplement pas le cas ici, le sujet principal de cette thèse étant les langues effectivement parlées, peu ou prou, par les migrants.

3. Déroulement d'une enquête-type

Une enquête-type suit un déroulement presque immuable. Cette dernière est divisée en trois étapes distinctes. La première est la prise de contact téléphonique ou électronique avec l'informateur susceptible de répondre à l'enquête. Lors de cet entretien téléphonique, ou électronique, un rapide discours sur la problématique de la thèse réalisée ainsi que des informations qui seront demandées au locuteur de la langue en question sont exposés afin que l'informateur soit conscient de sa participation à l'enquête. Une fois ces mises en garde faites, et si l'informateur est en accord avec les demandes exposées, un rendez-vous est proposé à ce dernier afin de réaliser les deux autres étapes.

La deuxième étape consiste en la rencontre avec l'informateur à qui est une nouvelle fois exposé les tenants et aboutissants de l'enquête. Si ce dernier est toujours d'accord avec le principe de cette dernière – certains ont changé d'avis à ce moment-là – il lui est demandé de remplir le questionnaire de renseignements généraux. Celui-ci permet, cela a déjà été expliqué plus haut, de réunir des informations importantes pour l'analyse mais aussi de débiter le contact enquêteur-enquêté. Ce contact, primordial pour la bonne conduite de la suite de l'entretien, est utile pour détendre l'informateur. En effet, bien souvent la relation enquêteur-enquêté met l'enquêté dans une situation d'infériorité face à son interlocuteur. Celui-ci devant répondre à des questions qu'il ne connaît pas à l'avance – surtout s'il est en situation d'insécurité linguistique face au français – et qui, de plus, sont posés par une personne qu'il considère souvent comme plus cultivée que lui, biaise la relation dès le départ et est souvent responsable du phénomène d'hypercorrection¹⁵⁵ bien connu des linguistes. Ce questionnaire est donc d'une utilité pratique pour le déroulement de l'ensemble de l'enquête en permettant à l'informateur de commencer l'enquête d'une manière moins abrupte.

¹⁵⁵ Phénomène qui veut qu'une personne ne maîtrisant pas parfaitement une langue veuille masquer son incompetence linguistique en utilisant un registre qu'il ne maîtrise pas. Le stratagème utilisé par le locuteur coupable d'hypercorrection ne fonctionne donc pas et renforce son sentiment d'insécurité linguistique. Francard (1997 : 158) définit le phénomène ainsi : « propension de certains locuteurs à produire des formes qu'ils veulent conformes à un usage socialement légitimé, mais qui en réalité s'en écartent ».

Enfin, la troisième étape de l'enquête est celle de l'entretien enregistré. En général, l'entretien se déroule selon deux étapes. Une première où l'enquêté peut être mal à l'aise avec l'enregistreur situé entre lui et l'enquêteur et qui est alors « considéré comme un obstacle à la communication (...) introduisant un tiers absent dénatur[ant] de façon rédhitoire la qualité de l'interaction » (Bres 1999 : 74) car responsable de l'hypercorrection décrite plus haut ainsi que d'un mal-être facilement discernable par des coups d'œil incessants vers lui et par la position des mains qui, par moments, touchent l'enregistreur comme pour masquer les propos à venir. Mais cette situation peut se retourner par la suite, dans une seconde étape, et permettre à l'informateur de se sentir investi d'une mission de sauvegarde de son histoire et de ses pratiques linguistiques (fierté des informateurs à la fin de l'enregistrement, demande d'envoi de ce dernier ou volonté du locuteur, une fois l'enregistrement terminé, de faire rallumer l'enregistreur pour remercier l'enquêteur de son intérêt pour sa communauté et sa langue ou simplement parce qu'il a oublié de mentionner un phénomène). La notion d'« adjuvant » utilisée par Jacques Bres (1999 : 74-75) pour décrire ce phénomène de retournement de situation apparaît comme tout à fait éclairante.

Pour revenir à l'entretien en lui-même, cela a déjà été mentionné plus haut, et bien que toujours réalisé selon le même rituel par l'enquêteur, il arrive que celui-ci soit de durée très variable selon les locuteurs. Certains, n'arrivant jamais à dépasser l'obstacle de l'enregistreur, expédient leurs réponses et ne sont pas réceptifs aux multiples relances opérées par l'enquêteur alors que d'autres, plus bavards, réalisent de longues digressions à propos de leur histoire personnelle ou à propos de sujets qui les touchent particulièrement et pas forcément d'une pertinence centrale pour l'enquête. Néanmoins, ces digressions ou ces silences pesants n'ont pas été interrompus de manière excessive par l'enquêteur car ils étaient représentatifs d'une certaine atmosphère et d'une certaine ambiance vis-à-vis des questions posées ou de l'enquête en elle-même. Malgré cela, et afin de garder une certaine homogénéité entre les différents entretiens, des techniques afin de recentrer l'informateur en pleine digression ou afin de faire parler l'informateur peu bavard ont été mises en place. Rebondir rapidement sur une phrase afin de réajuster le discours sur les questions de l'entretien ou à l'inverse essayer de trouver un sujet qui permettra à l'informateur de s'ouvrir pour ensuite revenir au questionnaire sont des exemples de techniques utilisées à plusieurs reprises lors de la conduite des interviews.

Pour terminer avec les enquêtes et leurs déroulements, le vouvoiement était de mise avec les informateurs. Néanmoins, il est arrivé à plusieurs reprises que ces derniers demandent le tutoiement lors de l'entretien préliminaire à l'enregistrement, les jeunes en particulier. De même, certains informateurs ont beaucoup contribué à la construction du réseau et lors de leur enregistrement, qui pouvait se dérouler un certain temps après le premier contact, le tutoiement était devenu naturel entre eux et l'enquêteur.

IV. Exploitation des données.

1. Les questionnaires de renseignements généraux.

Au nombre de 68, les questionnaires de renseignements généraux sont tout d'abord exploités à des fins purement statistiques car ils permettent d'avoir une vue d'ensemble des trois échantillons. La proportion d'hommes et de femmes, la pyramide des âges, les différentes catégories socio-professionnelles... sont ainsi classées et mettent rapidement en évidence la tranche ou la catégorie dans laquelle se situe un informateur donné. En croisant cette analyse statistique, certes très loin d'être exhaustive quantitativement, avec les données récoltées lors de l'analyse des recensements nationaux et régionaux, il sera alors possible de vérifier si les enquêtes réalisées sur le terrain sont ou non représentatives des communautés dans leur ensemble. Ces informations serviront aussi à présenter l'échantillon de chaque communauté lors du chapitre suivant. Elles permettront, par la même occasion, de visualiser l'échantillon issu de chaque communauté et ainsi de réaliser les premières observations intra-communautaires et extra-communautaires. Les premiers recoupements seront possibles car les informateurs n'ont pas été choisis selon une méthode définie et discriminatoire. La pertinence ou non des échantillons par rapport aux recensements officiels de la CUB, même si ces derniers ne prennent en compte qu'une partie des personnes appartenant à ces communautés (les natifs et les nationaux), pourra alors être discutée. En effet, si un échantillon n'est pas proche de la réalité statistique alors qu'aucun critère de sélection, autre que le réseau intra-informateurs, n'a été proposé, cela découlera d'une logique qu'il faudra alors tenter d'expliquer (réticence d'une partie de la communauté, difficulté à entrer en contact avec une partie de cette même communauté, institutions non représentatives de la réalité...).

2. Les entretiens enregistrés.

Les enregistrements des entretiens, moins nombreux que les questionnaires¹⁵⁶, sont retranscrits selon une méthode simple. A la suite de chaque question, la réponse de l'informateur a été retranscrite le plus clairement possible. Très peu de codes sont présents dans ces dernières, doutant de leur pertinence dans ce contexte. La focalisation première de l'analyse de ces enquêtes étant le rapport au territoire des locuteurs des langues d'immigration, il a semblé plus à même de se concentrer sur le fond du discours des informateurs plutôt que sur la forme de ce dernier. Evidemment, lorsque cela est nécessaire, quelques codes de retranscription ont été utilisés afin de mettre en évidence tout comportement langagier pertinent, tout bruit extérieur gênant momentanément la discussion (intervention d'un tiers, téléphone...), tout éclaircissement d'une pensée mal prononcée ou simplement pour signaler un minutage précis. Les codes utilisés sont les suivants :

- [mot] : ajout d'un mot, d'un groupe de mots ou d'une explication lors de la retranscription d'une phrase afin de rendre celle-ci plus claire.
- [mot ?] : mot ou groupe de mots dans la langue d'origine mal compris lors de la retranscription.
- [? mot] : mot ou groupe de mot supposé correspondre mieux à l'idée de l'informateur, lorsque celui-ci semble faire une erreur ou un lapsus qui met en cause le sens profond de sa pensée.
- *mot* : mot ou phrase dans la langue d'origine.
- [XXX] : passage inaudible.
- [1'15] : minutage précis où se situe l'extrait ou le passage.

De plus, tous les enregistrements n'ont pas été intégralement retranscrits. Seule une partie d'entre eux l'ont été. Les raisons de cette non-retranscription exhaustive sont

¹⁵⁶ Le nombre plus bas d'enregistrements s'explique par de nombreuses raisons :

- questionnaires remplis avant que l'informateur ne se rétracte pour l'enregistrement,
- questionnaires remplis par voie électronique sans qu'un rendez-vous ne puisse être pris par la suite pour effectuer l'enregistrement,
- questionnaires réalisés au début de rencontres avec plusieurs informateurs qui par manque de temps pour réaliser les enregistrements ont quitté le lieu de rendez-vous,
- questionnaires réalisés par des personnes ne voulant pas être enregistrées.
- mégarde lors de l'enregistrement des entretiens (effacement d'un précédent entretien et oubli de sauvegarde).

Le choix de garder ces questionnaires orphelins d'entretiens enregistrés découle de la perte de donnée non négligeable que leur non-utilisation aurait entraînée. Ces données ayant été récoltées avec l'accord des informateurs, aucune raison ne pouvait aboutir à leur disparition de l'analyse.

plurielles : certains entretiens se sont avérés très décevants (manque d'intérêt de l'informateur pour l'enquête, trop grande difficulté de ce dernier à comprendre les questions et donc à y répondre correctement) et certains autres difficilement audibles (accent de l'informateur gênant la retranscription, bruit parasite persistant, intervention quasi-systématique d'un tiers faussant tout l'entretien). Néanmoins, certains passages de ces enregistrements peuvent avoir été retranscrits car particulièrement intéressants pour le propos de cette thèse.

Enfin, tous les entretiens sont encodés de la même manière (ainsi que les questionnaires afin de pouvoir facilement relier les deux). Evidemment anonyme, chaque passage utilisé pour illustrer une partie de l'analyse et issu d'un entretien sera encodé comme suit. Tout d'abord, un sigle et un chiffre correspondant, d'une part, à la communauté de l'informateur (ESP pour la communauté espagnole, POR pour la portugaise et GRE pour la grecque) et, d'autre part, à l'ordre dans lequel ont été réalisés les entretiens et les questionnaires (les questionnaires non suivis d'entretiens sont tout de même pris en compte et continue la numérotation). Ainsi, l'informateur ESP2 est le deuxième informateur issu de la communauté espagnole à avoir été rencontré. Ensuite, un chiffre suivi de la lettre « g » correspondant à la génération à laquelle appartient l'informateur : 1g signifiant qu'il appartient à la première génération de migrants, 1.5g à la génération « un et demi » (voir partie 1, chapitre 1, section III), 2g à la deuxième génération, etc. Viennent ensuite une lettre en majuscule, H ou F, pour le sexe de l'informateur, un chiffre correspondant à son âge, sa profession du moment, à laquelle peut être rajouté entre parenthèse une information complémentaire (comme l'ancienne profession d'un retraité par exemple) et enfin la date de l'enregistrement. Le code suivant, « ESP2, 2g, H, 58, retraité (police nationale), 19.10.10 », se lit donc ainsi : « informateur issu de la communauté espagnole numéro 2, de deuxième génération de migrants, homme, 58 ans, retraité de la police nationale, entretien effectué le 19 octobre 2010 ».

Tous les enregistrements se trouveront sur la clé USB fournie avec la thèse. Ces derniers seront classés en trois catégories (dossiers) selon l'origine des informateurs. De plus, les interviews se trouvent dans l'ordre chronologique.

Chapitre 2 : Profils des communautés et des informateurs

I. Méthode

Avant d'entamer la présentation des trois communautés et des informateurs issus des enquêtes, il est utile d'encadrer méthodiquement celle-ci. Pour chaque communauté, la présentation sera découpée en deux sections : une première sera consacrée à l'organisation politique, religieuse, culturelle et associative de la communauté au sein de la Communauté Urbaine de Bordeaux et une seconde se concentrera sur les profils des informateurs.

La première section, présentant les différentes institutions qui régissent la communauté, sera centrée autour des observations réalisées lors de la conduite des enquêtes. Les prises de positions mentionnées dans cette section sont celles de l'auteur de cette thèse selon les constatations qui ont pu être réalisées sur le terrain et n'engagent personne d'autres.

La seconde section présentera un tableau dont la nomenclature est la suivante (située en entête des tableaux et toujours la même quelle que soit la communauté) :

- GRE, POR, ESP + chiffre : origine nationale de l'informateur suivi d'un numéro correspondant à l'ordre de rencontres de ce dernier. Ainsi, GRE1 est le premier informateur grec ou d'origine grecque qui a été interviewé.

- Gén : génération d'immigration. 1g pour première génération, 1,5g pour génération « un et demi », 2g, 3g et 4g pour deuxième, troisième et quatrième génération.

- Sexe : sexe de l'informateur.

- Age : âge de l'informateur au moment de l'entretien.

- Age F : âge d'arrivée en France, pour les personnes nées hors de France, en Grèce, en Espagne, au Portugal ou ailleurs. Lorsque l'informateur n'est pas né hors de France, le sigle NP (non pertinent) sera inscrit

- CSP : catégorie socio-professionnelle. Le chiffre indiqué dans cette colonne est celui du niveau 1 (8 postes) de la liste des catégories socio-professionnelle de l'INSEE¹⁵⁷, auquel a été ajouté un poste (9) pour classer les étudiants :

- 1 : agriculteurs
- 2 : artisans, commerçants, chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers
- 7 : retraités
- 8 : autres personnes sans activités professionnelles
- 9 : étudiants.

- Nat : nationalité. Celle-ci peut être double et est toujours indiquée selon l'auto-déclaration de l'informateur. Les sigles utilisés ici sont les suivants : F pour Française, G pour Grecque, E pour Espagnole, P pour Portugaise, FG pour Franco-grecque, FE pour Franco-espagnole, FP pour Franco-portugaise.

I. Les Portugais

1. Organisation de la communauté

La communauté portugaise est très présente au sein de la CUB dans tous les domaines institutionnels. Ainsi, en plus d'un Consulat et de l'Instituto Camões (équivalent de l'Instituto Cervantes pour l'Espagne ou du Goethe Institute pour l'Allemagne) dédié à la promotion de la culture et de la langue portugaise à travers le monde, il existe un prêtre de langue portugaise, bien qu'Angolais, qui célèbre chaque premier dimanche du mois une messe en langue portugaise à la Basilique Saint-Michel de Bordeaux.

S'ajoute à cela, une quarantaine d'associations en Gironde (Solacroup ; Sabatier 2011 : 65). Bien que ce chiffre soit plus réduit pour la CUB, cela atteste d'un certain dynamisme de

¹⁵⁷ http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcs2003/liste_n1.htm

la communauté. Ces associations sont de deux ordres : culturelle et folklorique d'une part et sportive d'autre part. Les nombreux clubs de football lusitanien situés dans la Communauté Urbaine de Bordeaux témoignent d'une volonté de se réunir de la part des Portugais, et bien que ces clubs soient évidemment ouverts à tous, ils sont symptomatiques de la vitalité de la « portugalité » dans la région : « Tous les week-ends le stade devient alors le lieu de célébration d'un entre soi portugais » (Solacroup ; Sabatier 2011 : 68).

Il est, de plus, intéressant de noter, d'après les observations faites pendant la conduite des enquêtes, que les autres associations, dites culturelles ou folkloriques, sont presque exclusivement centrées autour de deux axes : la gastronomie et les danses traditionnelles portugaises. La présence d'épiceries portugaises à Bordeaux ou à Pessac témoigne de cet intérêt très marqué des Portugais pour leur gastronomie.

Enfin, pour terminer cette présentation générale de l'organisation de la communauté, il est intéressant de lister les jumelages entre des communes de la CUB et des villes portugaises :

- Bordeaux avec Porto,
- Cenon avec Paredes de Coura,
- Gradignan avec Figueira da Foz,
- Mérignac avec Matosinhos,
- Talence avec Chaves,
- Villenave d'Ornon avec Torres Vedras.

2. Présentation générale de l'échantillon

L'échantillon issu de la communauté portugaise de la CUB est composé d'un ensemble de 25 personnes. Le profil de ces derniers est résumé dans le tableau suivant, selon la nomenclature exposé plus haut.

Tableau 3.1 : Profils des informateurs portugais ou d'origine portugaise :

POR	Gén	Sexe	Age	Age F	CSP	Nat
POR1	1g	H	70	15	7	FP
POR2	2g	F	38	NP	5	FP
POR3	1g	F	24	21	9	P
POR4	1g	H	20	18	9	P
POR5	1,5g	F	46	6	5	FP
POR6	2g	F	19	NP	9	FP
POR7	1,5g	F	46	6	5	F
POR8	2g	H	32	NP	5	F
POR9	1,5g	H	22	1 mois	4	P
POR10	2g	H	24	NP	6	F
POR11	2g	H	20	NP	9	FP
POR12	2g	F	17	NP	9	F
POR13	2g	F	18	NP	9	F
POR14	1g	F	54	24	5	P
POR15	1,5g	F	30	2	5	P
POR16	1g	F	53	20	5	P
POR17	1g	F	59	17	6	FP
POR18	1g	H	83	33	7	FP
POR19	1,5g	F	41	2	5	P
POR20	1,5g	H	50	9	3	F
POR21	1g	H	72	26	8	FP
POR22	2g	H	46	NP	2	F
POR23	2g	H	22	NP	3	F
POR24	1g	H	48	18	2	FP
POR25	2g	F	21	NP	4	FP

L'échantillon est composé de 12 hommes et de 13 femmes. La moyenne d'âge de ce dernier est de 39 ans. A l'intérieur de celui-ci, il est possible de dénombrer neuf primo-migrants (première génération), six personnes appartenant à la génération « un et demi », dix personnes de la deuxième génération de migrants mais aucun des informateurs de cet échantillon n'est issu de la troisième génération et au-delà, le réseau n'ayant pas permis d'être mis en contact avec ce type de personnes. Dix des informateurs ont moins de 25 ans, onze ont entre 26 et 54 ans et donc quatre ont plus de 55 ans.

Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées dans cet échantillon à l'exception, une fois de plus, des agriculteurs. La CSP la plus représentée est celle des employés (poste 5) avec huit membres suivies du poste 9 (étudiants, 6 membres). Les retraités, au nombre de deux, appartenaient aux classes 5 et 6.

Les nationalités déclarées des membres de cet échantillon sont diverses : huit informateurs déclarent être exclusivement de nationalité française, sept de nationalité exclusive portugaise et dix de double nationalité franco-portugaise.

II. Les Espagnols

1. Organisation de la communauté

a. Organisation générale

La communauté espagnole de Bordeaux et de sa région périphérique est organisée en trois strates : politique et administrative avec le Consulat d'Espagne à Bordeaux, culturelle et linguistique avec l'*Instituto Cervantes*, et associative avec, d'un côté, ce qu'il reste du *Hogar español* et de l'autre, avec des associations culturelles, linguistiques et mémorielles comme *Ay Carmela*. Comme déjà dit lors de la partie 1 (chapitre 3, section II.), la présence espagnole à Bordeaux, en plus d'être remarquable, est très ancienne. La communauté s'est donc organisée dans la région bordelaise depuis plus d'un siècle, au minimum, et s'est fortement structurée au fil des années autour d'un lieu (*El Hogar*) aujourd'hui en net recul, du fait du vieillissement et de l'assimilation de cette population à la culture et à la langue française.

L'immigration espagnole à Bordeaux est double. D'un côté, l'arrivée des réfugiés Républicains a fait naître une communauté hispanique politisée autour de la mémoire de la Guerre civile espagnole et de la dictature franquiste (*Ay Carmela*, *Association des Retraités Espagnols et Européens de la Gironde*) et, de l'autre, l'arrivée massive de travailleurs pendant la période des Trente Glorieuses a créé une autre configuration, plus folklorique, culturelle et sportive, au sein de la communauté (*Peña Madridista de Burdeos*). Néanmoins, ces deux pans

de l'immigration espagnole dans la région ne sont pas pour autant cloisonnée l'une sur l'autre. De nombreux échanges ont lieu entre ces deux types d'association, *El Hogar* servant, de moins en moins dorénavant, de liens entre toutes ces sous-communautés.

Avant de faire une courte description du *Hogar* et de son histoire, et à titre d'informations, la liste des communes espagnoles jumelées avec des communes de la CUB va être dressée :

- Bassens avec Suances,
- Bègles avec Collado Villalba,
- Bordeaux avec Madrid et Bilbao,
- Bruges avec Polanco,
- Carbon-Blanc avec San Martín de Valdeiglesias,
- Cenon avec Laredo,
- Eysines avec Castrillón,
- Floirac avec Burlada,
- Le Haillan avec Colindres,
- Lormont avec Castelldefels,
- Martignas avec Santa Cruz de Bezana,
- Mérignac avec Vilanova i la Geltrú,
- Pessac avec Burgos,
- Saint Médard en Jalles avec Almansa,
- Talence avec Alcala de Henares.

b. *El hogar español*

Le *Hogar*¹⁵⁸, situé rue Dubourdiou à Bordeaux, est, ou plutôt était le lieu de rencontre de la communauté espagnole avec, à l'époque la *Casa Republicana* de la rue de Labrède. Les deux étaient par ailleurs quelque peu en concurrence car le *Hogar*, alors appelé *El Solar* (jusqu'en 1990) n'était que peu fréquenté par les Républicains réfugiés de 1939, ces derniers

¹⁵⁸ L'historique et le fonctionnement du *Hogar* présentés ici est en grande partie tiré de Santos-Sainz ; Guillemeteaud (2006 : 219-224) en plus des observations réalisées sur place lors des enquêtes auprès des Espagnols de Bordeaux.

reprochant au lieu et à ses membres leur soutien à Franco (Santos-Sainz ; Guillemeteaud 2006 : 219).

Fondé à la fin des années 1910 ou début des années 1920, selon les témoignages, il est au départ un lieu à vocation religieuse (c'est un jésuite français ayant de forts liens avec l'Espagne qui l'a créé). Une messe et des cours de catéchisme destinés aux enfants d'Espagnols y sont célébrés et donnés. Cependant, nombres d'actions culturelles, éducatives et sociales y sont développées depuis l'achat d'une ferme de la rue Dubourdiou. Le Solar ayant dorénavant une existence physique, le développement de ses activités accroissent rapidement : chapelle, salle de cinéma et de théâtre, dispensaire, bibliothèque, chambre de religieux, salles diverses et grandes cours. Des cours d'espagnol y sont dispensés avec des diplômes reconnus par l'Etat espagnol. Le *Solar* est donc devenu en peu de temps, un prolongement du territoire espagnol à Bordeaux, offrant aux Espagnols de Bordeaux, en plus d'une liturgie dans leur langue, une aide tant sanitaire que socio-culturelle et bien sûr un lieu de rencontres.

L'année 1990 marque une étape importante pour ce lieu. Une partie des locaux sont revendus, il change de nom pour prendre celui qu'il détient encore aujourd'hui : *El Hogar español* et voit ses activités se réduire drastiquement. Aujourd'hui seules quelques associations de retraités (*Association des Retraités Espagnols et Européens de la Gironde*) y ont encore un local et s'y réunissent avec des associations de parents d'élèves et de club de supporter de football (*Peña Madridista*). A l'exception notable du local des *Retraités Espagnols*, l'activité semble en effet très faible : les locaux ne sont plus très modernes et il est remarquable de voir que seuls les drapeaux à l'effigie du Real Madrid notent une activité en ce lieu.

2. Présentation générale de l'échantillon

L'échantillon d'informateurs issu de la communauté espagnole de la CUB est composé d'un ensemble de 18 personnes. Le profil de ces derniers est résumé dans le tableau suivant, selon la nomenclature exposé plus haut.

Tableau 3.2 : Profils des informateurs espagnols ou d'origine espagnole :

ESP	Gén	Sexe	Age	Age F	CSP	Nat
ESP1	1,5g	H	79	7	7	FE
ESP2	2g	H	58	NP	7	FE
ESP3	1g	H	68	17	7	FE
ESP4	1g	F	62	15	7	F
ESP5	2g	F	66	NP	7	FE
ESP6	1g	H	67	15	7	FE
ESP7	2g	F	71	NP	7	FE
ESP8	2g	H	35	NP	6	F
ESP9	1g	F	34	20	8	E
ESP10	1,5g	F	77	4	7	FE
ESP11	2g	H	61	NP	7	F
ESP12	2g	F	?*	NP	7	FE
ESP13	1,5g	F	80	8	7	F
ESP14	1g	F	83	15	7	F
ESP15	2g	F	58	NP	8	F
ESP16	1g	H	91	19	7	E
ESP17	1g	H	88	17	7	E
ESP18	3g	F	67	NP	7	F

*L'informatrice n'a pas rempli ce champ du questionnaire et il a été impossible de la joindre après coup pour corriger ce vide.

L'échantillon est composé de 8 hommes et de 10 femmes. La moyenne d'âge de ce dernier est de 67 ans. La moyenne, très élevée, de cet échantillon s'explique en deux temps. Les deux associations contactées – les seules à avoir répondu aux demandes d'enquêtes, mais aussi parmi les plus actives, *Ay Carmela* et l'*Association des Retraités Espagnols et Européens de la Gironde* – sont deux associations mémorielles et en grande partie composées d'anciens Républicains exilés ou d'enfants de Républicains. Cette structuration fait qu'une grande partie de leurs membres, parlant l'espagnol, sont des retraités, ce qui explique en partie la moyenne d'âge élevé de l'échantillon. D'autre part, lorsqu'au fil des enquêtes et de la construction du réseau, il était demandé aux premiers informateurs de mettre en contact l'enquêteur avec d'autres personnes susceptibles de répondre aux questions de l'entretien, il s'est avéré qu'une grande partie des enfants de deuxième ou troisième génération qui aurait pu faire chuter cette moyenne élevée ne parlait pas l'espagnol. Il était donc impossible de les interviewer dans le cadre de cette enquête. Il est tout de même évident qu'une analyse sur la

perte de la langue de la part des migrants de la deuxième ou troisième génération d'aujourd'hui doit être faite.

Cet échantillon est néanmoins composé de sept primo-migrants (première génération), trois personnes appartenant à la génération « un et demi », sept personnes de la deuxième génération de migrants et une personne de la troisième génération. Aucun des informateurs n'a donc moins de 25 ans et seulement deux ont entre 26 et 54 ans. Tous les autres ont donc plus de 55 ans.

Suivant logiquement la structure des âges de l'échantillon, la catégorie socio-professionnelle dominante au moment des enquêtes est la classe 7 des retraités avec quinze membres. Deux autres informateurs sont sans emploi (classe 8) et le dernier appartient à la classe des ouvriers (6). Les quinze retraités appartenaient aux classes 2 (4 membres), 4 (2 membres), 5 (7 membres) et 8 (1 membre). L'informateur ESP1 n'a pas renseigné ce champ.

Les nationalités déclarées des membres de cet échantillon sont diverses : sept informateurs déclarent être exclusivement de nationalité française, trois de nationalité exclusive espagnole et huit de double nationalité franco-portugaise.

III. Les Grecs

1. Organisation de la communauté

La communauté grecque de Bordeaux (et de sa communauté urbaine) est organisée selon trois strates : politique, religieuse et associative (politique et culturelle). Ces strates se rejoignent pour certaines et se dissocient pour d'autres. Il est de coutume de regrouper ces trois configurations sociologiques en deux sous-communautés : une ancienne, plus francisée et proche du Consulat honoraire (rattaché au consulat de Marseille) et de l'église orthodoxe grecque (aujourd'hui plutôt devenue panorthodoxe) et, une autre, plus culturelle, plus jeune et semble-t-il plus ouverte aux Français amateurs de la Grèce et de la langue grecque.

La communauté dite ancienne, très active sur le plan culturel (conférences, jumelage) malgré une certaine baisse de la pratique de la langue causée en partie par la désertification de l'église orthodoxe par les Hellènes au profit d'autres orthodoxes issues de l'Europe de l'Est tels les Roumains, les Serbes ou les Russes, est organisée autour de l'Eglise d'une part et du Consulat et de la *Communauté Hellénique de Bordeaux*, présidée par Mme Vounatzos, d'autre part. Un double enseignement de la langue était organisé par cette sous-communauté grâce au professeur de grec envoyé par l'ambassade, avant que celui-ci ne doive rentrer en Grèce faute de subventions, et par le biais du père Théodore Papanicolaou qui donnait des cours de grec pour les enfants dans le cadre de l'église grecque orthodoxe de Bordeaux. Le père, malgré sa retraite, continue de donner des cours aujourd'hui.

La deuxième sous-communauté, issue d'un schisme *a priori* religieux avec la *Communauté Hellénique de Bordeaux*, le Consulat et l'Eglise orthodoxe¹⁵⁹, a été créée il y a une vingtaine d'années, avec d'un côté, l'association *Communauté des Hellènes d'Aquitaine* (CHA) et, plus tard, avec l'association *Kafeneion I Hellas* (KIH). Les deux associations ont longtemps été une seule et même entité mais restent aujourd'hui relativement proche l'une de l'autre. Ces deux associations de type loi 1901 sont très actives sur le plan culturel et organisent elles aussi des cours de grec par le biais de certaines de leurs membres.

Afin d'être complet, il est utile de mentionner l'existence de deux autres associations, non rencontrées lors des enquêtes réalisées dans le cadre de cette thèse. L'*Amicale Philia* située à Martignas-sur-Jalle, commune qui a intégré la CUB en Juillet 2013, et l'*Association culturelle Orthodoxe Grecque Saint-Nicolas* dont le siège est Bordeaux. Pour finir, il est remarquable de noter que trois communes de la CUB sont jumelées avec des villes grecques (Le Haillan, Martignas-sur-Jalles et Talence avec respectivement Kalambaka, Nauplie et Trikala)¹⁶⁰.

¹⁵⁹ Informations glanées au fil de conversations avec les membres de cette sous-communauté.

¹⁶⁰ http://www.amb-grece.fr/grece_en_france/villes_jumelees.htm.

2. Présentation générale de l'échantillon

L'échantillon issu de la communauté grecque de la CUB est composé d'un ensemble de personnes appartenant à ces deux sous-communautés afin d'avoir une vue globale de celle-ci. Ainsi, 25 Grecs ou ascendants de Grecs ont été rencontrés lors des enquêtes. Le profil de ces derniers est résumé dans le tableau suivant, selon la nomenclature exposé plus haut.

Tableau 3.3 : Profils des informateurs grecs ou d'origine grecque :

GRE	Gén	Sexe	Age	Age F	CSP	Nat
GRE1	1g	H	54	27	4	FG
GRE2	2g	F	63	15*	2	FG
GRE3	1g	F	38	23	8	G
GRE4	1g	F	40	30	9	G
GRE5	2g	F	19	NP	9	FChg**
GRE6	1g	F	37	24	3	FG
GRE7	1g	F	34	27	6	G
GRE8	1g	F	46	30	4	G
GRE9	2g	H	62	NP	3	F
GRE10	2g	F	56	7*	8	FG
GRE11	3g	F	55	NP	3	F
GRE12	3g	F	22	NP	9	F
GRE13	2g	H	59	NP	2	F
GRE14	1g	H	75	25	7	FG
GRE15	2g	H	73	NP	7	F
GRE16	3g	F	21	NP	9	F
GRE17	3g	F	22	NP	9	F
GRE18	2g	H	71	NP	2	FG
GRE19	2g	H	77	NP	7	F
GRE20	2g	F	77	NP	7	F
GRE21	1g	H	39	18	3	G
GRE22	3g	H	42	NP	3	F
GRE23	3g	H	44	NP	4	F
GRE24	1g	H	52	18	3	FG
GRE25	2g	H	54	NP	2	F

* Les informateurs GRE2 et GRE10 sont respectivement nés au Maroc et en Algérie de parents grecs nés en Grèce. Ils appartiennent donc à la deuxième génération de migrants. Malgré tout, leur âge d'arrivée en France a été signalé pour informations.

** Chg : Chypriote grecque.

L'échantillon est composé de 12 hommes et de 13 femmes. La moyenne d'âge de ce dernier est de 49 ans. A l'intérieur de celui-ci, il est possible de dénombrer neuf primo-migrants (première génération), dix personnes appartenant à la deuxième génération de migrants et enfin six personnes issues de la troisième génération. Aucun des informateurs présents dans cet échantillon n'est issu de la génération « un et demi ». Quatre des informateurs ont moins de 25 ans, onze ont entre 26 et 54 ans et donc quatorze ont plus de 55 ans.

Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées dans cet échantillon à l'exception des agriculteurs et, plus surprenant, des employés. La CSP la plus représentée est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (poste 3) avec six membres suivies des postes 9 (étudiants, 5 membres) et 7 (retraités, 4 membres). Le poste des retraités est composé de personnes ayant appartenu aux classes 4 (une personne), 5 (deux personnes) et 6 (une personne).

Les nationalités déclarées des membres de cet échantillon sont diverses : douze informateurs déclarent être exclusivement de nationalité française, cinq de nationalité exclusive grecque, sept de double nationalité franco-grecque et, enfin, un cas spécial avec une franco-chypriote grecque.

IV. Premières observations

Il est tout de suite possible de faire quelques remarques sur ces trois communautés ainsi que sur leurs membres. Si le contact et l'intégration dans les communautés espagnoles et grecques ont été assez simples à mettre en place (malgré certaines difficultés immuables), de par les contacts préliminaires et la volonté affichée des informateurs de parler ou de promouvoir leur culture, leur langue et leur histoire, la communauté portugaise a été plus compliquée à appréhender.

1. La communauté portugaise et les informateurs de l'échantillon

Ne pouvant pas entrer en contact avec toutes les associations portugaises et devant la grande difficulté éprouvée pour rencontrer les représentants des associations bordelaises ou communautaires, assez réticents devant la recherche effectuée, seulement l'une d'entre elles a accepté de participer et de mobiliser une partie de ses membres (l'association culturelle *O Sol de Portugal* siégeant à Pessac). Aucune raison de refus n'a été avancée par les autres présidents d'association ou par les membres contactés mais il semble que la communauté portugaise soit un peu plus fermée aux contacts extérieurs que ses homologues grecs ou espagnols.

Par ailleurs, il a fallu argumenter bien plus longtemps pour convaincre certains informateurs portugais, contrairement aux Espagnols ou aux Grecs, très ouverts, voire demandeurs de cette pratique, au sujet de l'enregistrement. Bien que certains aient été convaincus par l'anonymat de l'enquête, quelques informateurs potentiels ont refusé purement et simplement d'être enregistrés, soit par peur d'être reconnus, soit en invoquant des raisons assez obscures. Par exemple, un couple de retraités ayant accepté l'idée de l'enregistrement lors du premier contact (lors d'une rencontre organisée par l'association) a finalement refusé ce dernier lorsque l'enregistreur a été sorti quelques instants avant le début de l'entretien en invoquant « la trahison » d'un journaliste au sujet d'un article de presse où ces personnes avaient témoigné... De même, l'informateur POR9, sur son souhait ou non de voir le portugais entrer dans l'enseignement en France (Q22) a eu une réponse assez symptomatique, bien que très extrême, des observations qui ont pu être faites lors des enquêtes auprès d'une partie de cette communauté. Voici l'échange enregistré à ce sujet :

Est-ce que tu souhaiterais que le portugais soit enseigné à l'école, avec un enseignement compris dans le temps scolaire ?

Non.

Pourquoi ?

Parce que d'autres personnes que des Portugais iront apprendre cette langue. Et quand il y aura, un jour, un problème, parce qu'on est jamais sûr de rien... quand il y aura... je dis la guerre, mais c'est un peu trop gros... mais pour pas qu'ils comprennent comment on réagit... pour pas qu'on se fasse éliminer, c'est ça. Il faut que ce soit génétique. On n'est pas trop pour le partage. Mais sinon, on est respectueux de la personne. Mais

généralement tout ce qui nous appartient, ça reste à nous. Voilà... Moi je suis plutôt comme ça.

Ça te dérange que des non-Portugais apprennent le portugais ?

Ouais. Ça dépend. Si c'est pour... S'ils vont vivre avec quelqu'un en portugais, ça ne me dérange pas, c'est sûr. S'ils vont vivre au Portugal, ça me dérange pas. Mais après, si c'est juste pour savoir qu'est que ça veut dire ce mot... Et après... et après il y a plein... comme à l'école... après on apprend la culture aussi. Ils savent comment on réagit, comment ils ont réagi, qu'est-ce qu'il s'est passé avant, pourquoi on est comme ça, pourquoi on a cette mentalité. Pleins de choses comme ça. Chacun garde ses atouts. C'est ça.

Excuse-moi, mais ce n'est pas très compliqué de savoir tout ça, il suffit de se documenter pour comprendre la culture portugaise...

Ah oui, oui, oui, bien sûr. Mais ils auront pas... je veux dire... ils auront pas envie de faire ça parce qu'ils veulent savoir exactement. Ils ont pas ce but... ils ont pas, voilà, c'est pas, c'est pas quelque chose... mis à l'école, hop tu dois faire ça donc tu vas apprendre ça. Il faut qu'il soit, il faut qu'il s'intéresse de sa part et là après, [bruit de bouche] ça prouverait quelque chose, je sais pas. Je suis plus comme ça, je suis bien...

C'est original comme position, mais ça se respecte tout à fait...

Bon après c'est pas pour dire que voilà, « t'apprends le portugais, nanana... ». Je ne vais pas m'engueuler avec lui, je vais pas me disputer, je vais pas le frapper, non, non... On a toujours le respect d'une personne, d'un être humain, on a toujours ce respect-là, à part si un jour il fait une bêtise... là on commencerait à le... voilà.

POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10.

Ce repli identitaire, ici poussé à l'extrême, s'il n'est pas généralisé dans toute la communauté est tout de même remarquable. Le nombre de refus essuyé à l'idée de participer à l'enquête a été assez exceptionnel, même lorsqu'un intermédiaire de confiance faisait le lien entre l'enquêteur et l'informateur potentiel. S'il est absolument clair que certains des refus sont à placer sur le plan de l'insécurité linguistique en langue française ou sur le plan du rapport dominant-dominé expliqué plus haut, il est tout aussi symptomatique d'une sorte de repli sur soi-même de la communauté. Par exemple, lors de l'interview d'une jeune fille d'une vingtaine d'années, seule à la maison lors de l'entretien, une scène assez particulière s'est déroulée au moment où les parents de cette dernière sont rentrés de leurs achats domestiques. La jeune fille semblait gênée à la vue de ses parents arrivant en voiture et s'en est suivie une discussion houleuse entre le père de celle-ci et cette dernière lorsqu'elle a lui a expliqué qu'elle venait de répondre à une enquête sur la langue portugaise. La discussion, en portugais, terminée, et en essayant tout de même de mettre à contribution la famille de la jeune fille pour la construction du réseau d'informateur, il était clair que la présence d'un étudiant et d'un enregistreur gênaient grandement les parents et il n'a pas été possible d'expliquer plus

longuement les attentes et les buts de l'enquête. Le départ s'est donc déroulé dans la plus grande précipitation.

Autre exemple, ce mari ayant refusé sèchement de participer à l'enquête mais qui est resté, silencieux, tout le long de l'interview de sa femme...

Ces exemples, les plus marquants et sûrement les plus caricaturaux, illustrent très bien l'ambiance dans laquelle s'est passée la recherche d'informateurs de la communauté portugaise. Néanmoins, et fort heureusement pour le déroulement global de l'enquête, cela n'a pas été le cas partout. L'échantillon a tout de même pu être constitué et est relativement représentatif.

2. La communauté espagnole et les informateurs de l'échantillon

Le cas espagnol est différent mais a tout de même été problématique *a posteriori*. Comme signalé lors de la présentation de l'échantillon d'informateurs, l'échantillon est quasiment exclusivement composé de retraités de plus de 55 ans, de première ou de deuxième génération (ainsi qu'appartenant à la génération « un et demi »). Les raisons, déjà expliquées, ne posent pas de problèmes en soi et sont certes révélatrices d'un vieillissement de la communauté, visibles dans les recensements de la partie 1, mais posent néanmoins la question de la représentativité, relative, de cet échantillon. Afin de contrer ce souci, une tentative de pondération a été tentée mais s'est avérée être un échec. Les faiblesses de l'enquête réticulaire sont directement en cause ici. En partant des parents ou des grands-parents, informateurs de cette enquête, il aurait été possible de trouver des migrants de deuxième ou de troisième génération parlant la langue espagnole et susceptibles de renseigner l'enquête mais cela n'a pas été productif. Ne voulant ou ne pouvant pas (car hors de la CUB) répondre à cette enquête, il n'a pas été possible d'interviewer plus de deux personnes de la tranche d'âge inférieure à celle des 55 ans et plus. Mentionnée plus haut, une tentative de rapprochement avec une association « plus jeune » a été tentée mais celle-ci a elle aussi été un échec, les membres de cette dernière n'étant pas du tout intéressés par les questions de l'enquête. En réalité, la facilité pour trouver des informateurs espagnols ou d'origine espagnole, a été à double tranchant par la suite. Les deux associations fournisseuses exclusives des informateurs

interviewés sont deux associations mémorielles et leurs préoccupations premières sont la mémoire de la Guerre civile espagnole et de la Résistance des Espagnols à Bordeaux pendant la Seconde Guerre Mondiale. Leurs membres étaient donc ravis de pouvoir échanger sur cette histoire, même si cela devait en passer par des questions sur la langue, quelquefois éclipsée en faveur de récits, souvent longs, sur leur histoire familiale et personnelle. En revanche, il semble que les autres membres de cette communauté, moins investis dans ce travail de mémoire, soient plus réticents à l'idée de répondre à une enquête linguistique. L'assimilation et l'insécurité linguistique des enfants mais surtout des petits-enfants de ces migrants républicains fut aussi un frein à la pondération de ces enquêtes. L'extrait suivant met en évidence les difficultés d'apprentissage mais aussi de pratique de la part ces migrants de troisième génération et au-delà. Ici, les enfants dont parle l'informatrice sont les siens et appartiennent à la troisième génération :

Donc vous m'avez dit que vos enfants ne parlaient pas espagnol, car vous leur avez parlé tout le temps en français avec votre mari, mais est-ce que vous avez souhaité quand même qu'ils parlent espagnol ?

Alors, moi je souhaitais qu'ils parlent espagnol. Ça a été un peu compliqué pour ma fille. On était à Paris, elle avait absolument voulu faire allemand en première langue et on m'avait dit qu'elle pouvait faire espagnol deuxième langue, ça on me l'a dit au départ. Et quand ça s'est présenté ça a été fichu, donc elle a fait allemand-anglais. Donc là, j'étais très déçue et je m'en voulais un peu parce que je trouvais que là j'étais en tant que... je ne jouais pas mon rôle de fille d'Espagnols. Mon fils a fait anglais première langue, espagnol deuxième langue. Il a été tellement mauvais que je lui disais « tu dis pas que ta mère s'appelle R. hein... parce je t'interdis de dire... ». Bon. Donc ma fille n'a pas fait anglais [? espagnol]. Il se trouve, qu'après, ma fille est partie travailler 5 ans à Madrid, donc elle a appris sur le tas et maintenant elle le parle... plutôt... pas mal. Avec un accent prononcé mais enfin, elle ne le parle pas mal. Et mon fils le parle aussi mais ne le parle jamais devant moi, donc je ne sais pas comment il le parle. Il refu... il veut pas parler avec moi donc ma belle-fille me dit qu'il le parle pas mal... ma belle-fille le parle très bien. Lui, elle me dit qu'il se débrouille, qu'il parle pas mal mais avec moi il parle pas, donc je sais pas... Il veut pas parler avec moi.

ESP12, 2g, F, retraitée (fonction publique), 15.11.10

Toutefois, il semble qu'il y ait un retour à l'apprentissage de la langue d'origine, ou plutôt d'héritage dans ce cas, impulsé par les grands-parents d'aujourd'hui, comme peut en témoigner cet extrait issu de l'enregistrement d'un informateur au sujet de la transmission intergénérationnel de la langue :

Vous parlez de vos enfants donc c'était la question qui allait suivre, est ce que vous avez souhaité qu'ils parlent l'espagnol ?

Oui, j'ai souhaité qu'ils parlent espagnol mais... mais je suis responsable. Je suis responsable du fait qu'ils ne parlent pas aujourd'hui l'espagnol parce que j'aurais pu tout petit leur parler espagnol. Je sais, je connais des gens qui ont eu des enfants et ils sont parfaitement bilingues parce qu'ils se sont efforcés [de leur parler espagnol]. Et moi, je n'ai pas eu cette, comment dire, je n'ai pas voulu fournir cet effort. Il faut appeler un chat un chat. Si j'avais fait cet effort de leur parler et avoir cette constance de leur parler en espagnol, avec leur mère qui parlait français, ça aurait très bien pu donner des enfants bilingues. Ce n'est pas le cas, je ne l'ai pas fait. Je ne l'ai pas fait... Peut-être parce qu'à cette époque-là, comme je le disais, l'espagnol pour moi, ce n'était pas suffisamment important. Il est évident, c'est facile de le dire après, aujourd'hui avec ce que je ressens, l'importance de la langue que je ressens aujourd'hui, de ma seconde langue, il est évident que je leur parlerai. Si demain, j'ai un petit-fils, ce que j'espère, il est évident que je lui parlerai espagnol, ça c'est évident. Et là, je ne lui parlerai quasiment qu'espagnol, oui c'est sûr. Et il m'appellera *aitatxi* [grand-père en basque], mais il m'appellera pas papi quoi. Ah oui il me tarde d'avoir un petit-fils ou une petite-fille pour lui parler espagnol.

ESP2, 2g, H, 58, retraité (police nationale), 19.10.10

Au final, le choix s'est porté sur l'analyse de l'échantillon tel qu'il s'était construit au fil des rencontres et de la création du réseau d'informateurs. Cette décision a été prise afin que la méthode d'enquête reste la même pour les trois communautés. Aucune tentative de pondération (effectifs, âges, sexes, CSP) n'a été réalisée pour la communauté portugaise, malgré les difficultés rencontrées, et pour la communauté grecque, dont il va être question plus bas. L'homogénéité méthodologique de cette triple enquête est intéressante à conserver et les manques démographiques recensés dans l'échantillon espagnol sont tout aussi dignes d'intérêt et pertinents à analyser et comprendre que le repli identitaire et communautaire de l'échantillon portugais.

3. La communauté grecque et les informateurs de l'échantillon

Les enquêtes auprès de la communauté grecque de Bordeaux et de sa périphérie ont été les plus simples à mener. La méthode réticulaire a fonctionné de manière parfaite. Après les premiers contacts auprès du Consulat honoraire de Bordeaux et de l'Eglise orthodoxe grecque de Bordeaux qui ont lancé les enquêtes avec de premiers contacts associatifs, la

construction du réseau entre informateurs, en plus d'être rapide, s'est déroulée très harmonieusement, chaque rendez-vous menant vers un autre.

Le parcours de l'enquête a donc commencé avec l'institution politique et administrative de la communauté pour ensuite déboucher sur l'institution religieuse de celle-ci. A la suite de ces premiers rendez-vous, en plus de l'aide de M. Michel Bruneau, les premiers contacts associatifs ont vu le jour et quasiment tous les membres contactés ont accepté les entretiens proposés. Le réseau s'est mis en place tout seul et lorsque ce dernier a commencé à s'essouffler avec les deux premières associations (*Kafeneion i Hellas* et la *Communauté des Hellènes d'Aquitaine*), un simple contact téléphonique avec le Pope a permis de le faire repartir avec la mise en relation de la dernière association (*Communauté Helléniques de Bordeaux*). Evidemment, l'aide de certains proches de cette communauté, grecs ou non, ont grandement aidé à sa mise en place et l'activité sur la toile de la communauté a aussi contribué à ce bon fonctionnement – en particulier le Facebook des *Hellènes du Sud-Ouest*, proche de la *CHA*). Les Grecs et les personnes d'origine grecque de la CUB étant très structurés, avec certes quelques petits problèmes de gouvernance dans les associations qui ont scindé la communauté, le réseau était déjà bien en place depuis plusieurs années, et bien que la « diasporité » de la communauté puisse être discutée en termes de langue (voir plus bas), il semble que les Grecs de Bordeaux appliquent le concept de diaspora au seul microcosme bordelais. Cela peut sembler aberrant de parler de diaspora à l'intérieur d'une zone unique mais les Grecs résidants à l'intérieur de la CUB ont toutes les caractéristiques de cette configuration. Malgré les désaccords entre les associations, le lien n'est pas pour autant rompu, et le fonctionnement de ces dernières, entre elles, est clairement réticulaire. La présence de l'Eglise orthodoxe grecque, bien qu'en déclin suite à l'afflux d'orthodoxes de divers horizons en son sein¹⁶¹, joue à coup sûr un rôle dans cet état de fait. De même, la culture grecque jouit d'une aura très positive en France et, la présence de Français, amateurs de la Grèce ou de la langue grecque, contribue aussi à ce fonctionnement par la présence d'une activité intellectuelle très marquée au sein de toutes les associations.

¹⁶¹Cela reste néanmoins discutable. Certes, la présence de Roumains, de Serbes ou de Russes a fait reculer la liturgie en langue grecque mais elles a aussi permis de faire durer le fonctionnement de cette église, aujourd'hui panorthodoxe, et, grâce à cela, les fêtes religieuses grecques importantes, comme la Pâque, continue d'être célébrée de manière officielle à Bordeaux.

De même, la fierté de parler de la Grèce dans ce contexte (im)migratoire ainsi que de ses immigrants, dont il n'est pas souvent question lorsque l'on parle des divers phénomènes migratoires en France, que cela soit dans les médias mais aussi dans la production scientifique, a clairement motivé cette communauté sur sa participation à l'enquête. Les nombreux remerciements reçus et les innombrables encouragements pour continuer de parler de la langue grecque, des Grecs et de la Grèce sont des indices de cette fierté et de cette volonté de partage.

Néanmoins, il existe un problème, déjà visible avec cette première présentation, au sein de cette communauté et qui est directement lié, d'une part, à ses faibles effectifs et, d'autre part, au schisme inter-associations. L'enseignement du grec paie le tribut de ses désaccords associatifs car les cours sont scindés en plusieurs petits enseignements – cours privés, cours donnés par le Pope, cours donnés à l'époque par le professeur envoyé par l'ambassade – et sont, par la même occasion, beaucoup moins efficaces car bien moins faciles à organiser avec des petits groupes épars, plutôt qu'avec un groupe plus fourni permettant une organisation plus simple à gérer. Le témoignage suivant est sans concession à ce sujet :

L'enseignement du grec sur Bordeaux à l'heure actuelle, tu en penses quoi, très honnêtement ?

Zéro [rire]. Pas grand-chose. D'abord, le fait que les communautés sont divisées, ça facilite pas les choses. S. [le professeur de grec de l'époque, envoyé par l'ambassade], c'est quelqu'un qui a beaucoup de volonté, qui est très gentil, mais les moyens qui sont mis à sa portée sont minimes. Et comme on avait parlé l'autre fois, tu sais [référence à une conversation antérieure sur le sujet], amener un enfant, le réveiller à 9h du matin le samedi pour l'amener à l'autre bout de Bordeaux pour faire une heure de grec, c'est plutôt une sanction qu'une heure où vraiment il va apprendre une langue étrangère, ou voilà... aller parler sa langue maternelle. Il n'y a pas de niveau, on a beaucoup parlé longuement avec lui, on a essayé de créer des niveaux. C'est pas possible parce qu'il y a un enfant par niveau, ou deux enfants par niveau, et les parents viennent de loin parfois donc ils peuvent pas nous amener un frère à 9h, l'autre frère à 10h, l'autre frère à 11h. Tu vois ce que je veux dire. Et le plus grand problème à Bordeaux, c'est cette division... cette division. Donc les gens se débrouillent comme ils peuvent. Voilà à quoi se résume la situation. Moi je donne des cours en particulier, je te le cache pas, voilà... Moi je fais mon travail, c'est mon travail... je fais mon travail. Il y a S. qui a le petit. Déjà, partant de moi, quand j'ai un cours, imagine, moi j'emmène mon petit à S. quand j'ai un cours le samedi matin parce que j'ai une annulation, je peux pas... je peux pas non plus me déplacer de mon travail, je peux pas l'emmener chez S. Donc S., ça lui arrive de se retrouver avec la moitié de la classe vide, tu vois. Après, il y a le pope, le

pope, c'est pas son métier. C'est comme si moi j'étais en Grèce, tout ce que tu veux [XXX 36'30], et comme je suis Grecque, je donne des cours de grec, voilà. Ça se résume à ça. Et après il y a d'autres personnes, par-ci, par-là, qui donnent des cours de grec. Les gens... La situation se résume à « je me débrouille comme je peux ».

GRE3, 1g, F, 38, femme au foyer, 21.01.10

La suite de la conversation n'est guère plus optimiste. Les avis sur la direction à donner à l'enseignement du grec à Bordeaux semblent vraiment s'opposer entre les associations :

Il est arrivé ici [S., l'enseignant de grec], les uns essayaient de le cacher des autres. Voilà, personne n'a pensé aux enfants ! D'ailleurs, je vais te dire quelque chose, ça m'est égal si tu l'utilises ou pas, je sais que dans l'ancienne communauté, la Présidente a dit à plusieurs reprises : « De toutes façons, on a quoi ? On a neuf ou dix enfants, c'est rien ça ! Le grec à Bordeaux, c'est le philhellène ! S'il faut opter... ». Parce que bon, il y avait beaucoup beaucoup beaucoup de problèmes avec S. parce qu'ils voulaient envoyer, l'ancienne communauté, ils voulaient envoyer S. à donner des cours en dehors de Bordeaux à plusieurs petits groupes de philhellènes et pour eux, ça, c'était le plus important, ça c'était très important. Parce que pour eux, quelques enfants de familles grecques qui sont à Bordeaux, qu'est-ce-que ça représente ? Zéro ! Tandis que les retraités philhellènes qui sont par ici dans des jumelages à Camblanes... dans les villages... dans les bourgs autour de Bordeaux, c'était beaucoup plus important. Donc déjà, on n'a pas le même point de vue, pour moi, tout le monde est important.

GRE3, 1g, F, 38, femme au foyer, 21.01.10

Il semble que la situation soit inextricable et si le constat de gâchis est visible dans les paroles des informateurs, les explications à propos de ce schisme éducatif paraissent venir de l'hétérogénéité de la communauté :

(...) Imagine que, si tous les Grecs faisaient partie de la même communauté ici. Même la demande auprès du gouvernement grec, ce serait beaucoup plus important. Tu as une communauté soudée, tu as autant d'enfants, autant d'adultes, tu fais une demande je suis sûre que le gouvernement répondrait. Maintenant, qu'est-ce-que c'est l'image qu'on véhicule par rapport aux responsables de l'éducation auprès du Consulat grec à Paris ou à Marseille ? Une communauté divisée qui ne se met pas d'accord. Les uns essaient de « poignarder » sur le dos des autres, voilà... Donc quel intérêt ? Et après oui, il y a les priorités, si tu veux. Parce que quelqu'un qui est de troisième génération grecque à Bordeaux et qui parle même pas grec n'a pas les mêmes priorités que moi. Je suis venue

de Grèce ici pour des raisons x, à vivre ici, et pour moi, moi j'ai une autre vision de la Grèce et des problèmes du grec. Ça aussi c'est un problème.

GRE3, 1g, F, 38, femme au foyer, 21.01.10

Et cet avis n'est pas unique, il est possible de le retrouver chez d'autres personnes, pas forcément issues de la première génération de migrants, par ailleurs. Si le problème n'est pas aussi réfléchi qu'avec l'informateur précédent, la conclusion reste la même sur le problème organisationnel de cet enseignement et donc, en sus, sur l'organisation clanique de la communauté :

Qu'est-ce que tu penses de l'enseignement du grec aujourd'hui sur la région bordelaise, que cela soit au niveau associatif ou au niveau de l'école ?

Il n'y a rien [soupir]. Enfin... c'est... Je sais que j'allais à l'école quand j'étais petite... à l'école grecque le samedi après-midi, c'était une heure ou deux heures. Moi j'en ai retenu qu'on apprenait toujours la même chose, c'est-à-dire que le truc basique, et pourtant j'en ai fait neuf ans je crois donc... C'est « bonjour, comment ça va ? ». C'est la conversation typique. Donc je trouve que c'est pas très très bien...

(...)

GRE16, 3g, F, 21, étudiante, 25.11.10

Cet avis pessimiste sur l'école, sur l'enseignement du grec, est réellement partagé par les membres de la communauté. Le constat revient régulièrement dans les entretiens. Il n'est pas toujours aussi tranché et extrême qu'avec GRE3 ou est, du moins, affiché avec plus de diplomatie, mais il est quasiment toujours présent, et même si ce n'est pas toujours verbalisé, le fond du problème est connu de tous.

Cet avis, très négatif, sur l'offre d'enseignement intra-communautaire du grec est intimement lié à la scission de la communauté. Le schisme entre « vieille » communauté et « jeune » communauté est visible sur ce sujet. S'il peut sembler intéressant, dans un premier temps et sans en connaître les véritables raisons, d'avoir plusieurs sous-communautés au sein de la communauté des Grecs de Bordeaux et ainsi d'avoir une offre associative relativement vaste au regard du faible nombre de Grecs ou de descendants grecs dans la CUB, cette séparation a très vite apporté des problèmes. Celui de l'enseignement de la langue est le plus marquant et – il en sera question à nouveau dans la section sur le lien entre le territoire d'origine ou de référence et la transmission intergénérationnelle du chapitre suivant – cette

situation semble peser sur la communauté et pourrait la mettre en péril, au moins au niveau de la présence de la langue dans la région en tant que langue d'immigration.

Chapitre 3 : Compétences et pratiques linguistiques générales

Dans ce chapitre, seront exposées les réponses faites aux questions traitant sur les pratiques générales de la langue d'origine ou d'héritage, selon le point de vue. Les principales questions qui tenteront d'être résolues ici sont :

- Quelles langues parlent les migrants lorsqu'ils sont dans le pays d'accueil ou de résidence ?
- Avec qui ?
- Quand ?

Les trois communautés seront d'abord analysées séparément puis des rapprochements ou, à l'inverse, des distinctions seront mis en avant.

Pour rappel, toutes les informations données par les locuteurs de l'échantillon le sont sur la base de l'auto-déclaration et de l'auto-évaluation. Aucun test de compétence linguistique n'a été réalisé pour vérifier leur compétence déclarée dans la langue d'origine ou d'héritage. Néanmoins, la compétence linguistique en français est quant à elle vérifiable avec les enregistrements. Si ce n'est pas le centre d'intérêt principal de cette recherche qui va suivre, elle peut par moment venir appuyer l'analyse.

I. La communauté portugaise

L'échantillon proposé à l'analyse est donc composé de 25 informateurs dont 19 ont accepté l'entretien enregistré (les autres n'ayant réalisé que le questionnaire papier). Pour rappel, cet échantillon est composé de 9 migrants de première génération, 6 de la génération « un et demi » et 10 de la deuxième. Il semble pertinent de scinder cet échantillon selon ces générations d'immigration. Il est en effet plus logique de considérer que les migrants de première génération auront la plupart du temps une compétence plus élevée en langue d'origine que les migrants de deuxième génération. De plus, et même si ce ne sont encore que des hypothèses, les migrants de première génération ont peut-être plus tendance à parler en

portugais qu'en français puisque la langue française est arrivée plus tardivement dans leur répertoire. Par la même occasion, il sera intéressant de vérifier la distribution linguistique des deux langues chez les migrants de la génération « un et demi » et de la deuxième génération, ayant toujours connu, ou presque, les deux langues.

Pour l'analyse des compétences et des pratiques, il est intéressant, en plus de séparer les informateurs en fonction de leur génération d'immigration, de se pencher, dans un premier temps, sur les réponses données dans les questionnaires papier au tout début de l'entretien. Par la suite, des passages des enregistrements viendront appuyer, ou non, les premières hypothèses avancées.

1. La première génération

Les compétences déclarées seront tout d'abord présentées. Les pratiques linguistiques viendront illustrer, à la suite, ces compétences. Pour rappel, cette sous-catégorie est composée de neuf informateurs, cinq hommes et quatre femmes :

- POR1, 1g, H, 70, retraité (maçon), 06.09.10.
- POR3, 1g, F, 24, étudiante, 23.09.10.
- POR4, 1g, H, 20, étudiant, 23.09.10.
- POR14, 1g, F, 54, employée de maison, 01.12.10.
- POR16, 1g, F, 53, employée de maison, 30.03.11.
- POR17, 1g, F, 59, cuisinière/femme de ménage, 30.03.11.
- POR18, 1g, H, 83, retraité (typographe), 06.09.11.
- POR21, 1g, H, 72, retraité (jardinier), 12.09.11.
- POR24, 1g, H, 48, menuisier, 17.09.11.

a. Les compétences déclarées

Les questions qui serviront à mettre en évidence ces compétences linguistiques dans le questionnaire sont les questions 20 à 31, et en particulier la question 20 (connaissances linguistiques).

La question 20 est un tableau de compétences déclarées en langue portugaise selon quatre échelons, allant de « très bien » à « pas du tout » et passant par « assez bien » et « difficilement » à propos des capacités des informateurs à « comprendre », « parler », « lire » et « écrire » la langue. Les réponses données ici ne sont pas très surprenantes de la part de migrants de la première génération puisque sur les neuf locuteurs, sept déclarent « très bien » pour toutes les entrées. Seuls deux, POR16 et POR17 déclarent des compétences quelque peu étonnantes pour des natives, puisque ce sont deux femmes, ayant migré en France à un âge déjà avancé (respectivement 20 et 17 ans).

POR16 mentionnent donc les réponses suivantes :

- Comprendre : assez bien
- Parler : assez bien
- Lire : assez bien
- Ecrire : difficilement.

POR17 déclarent de son côté :

- Comprendre : très bien
- Parler : très bien
- Lire : assez bien
- Ecrire : difficilement.

S'il n'est pas très productif de s'arrêter longuement sur les réponses des sept premiers informateurs puisque conforme aux attentes préliminaires de l'enquête, les réponses de POR16 et de POR17 méritent quant à elles que l'on s'y attarde un peu plus attentivement. Il est impossible de tirer une généralité de cette observation mais il est remarquable de constater que ces deux informateurs sont deux femmes (sur les quatre appartenant à cette catégorie). Elles sont toutes deux arrivées en France au début de leur vie d'adulte (17 et 20 ans) et sont toutes les deux mariées avec un Portugais ou un Franco-portugais (Q19). De même, et très logiquement, ces deux dernières déclarent avoir appris le portugais à la maison et à l'école (Q21) et déclarent que cette langue leur est utile pour communiquer avec leur famille ou avec leurs amis (Q24), contrairement au français qui, lui, ne leur est pas utile pour la communication familiale.

Ces deux personnes sont donc représentatives du phénomène de la perte de la langue d'origine au contact du pays d'accueil et de résidence et de la langue de ce dernier.

L'environnement professionnel et le manque de sortie extérieure sont des raisons qui peuvent expliquer cette situation, la conversation obtenue à ce sujet lors de l'entretien tend à prouver cette hypothèse :

Et entre le français et le portugais, comment évaluez-vous la maîtrise que vous avez respectivement des deux langues ? Est-ce que vous parlez mieux le portugais, mieux le français ?

Non, là je trouve que je parle mieux le français.

Ca s'est inversé au cours des années en fait ?

Oui.

Qu'est-ce qui vous manque dans la langue portugaise pour qu'elle soit au même niveau que le français, au niveau de la maîtrise ?

Beaucoup de mots que je n'arrive pas à me souvenir. Comment... on traduit... Des fois, je suis là : « comment on dit ça ? » Et après, je dis : « c'est vrai je le savais ». Mais, au bout de beaucoup d'années, on finit par oublier beaucoup de mots.

Lorsque vous êtes avec votre mari, avec vos enfants ou avec des membres de votre famille en France mais qui sont portugais ou d'origine portugaise, dans quelle langue vous parlez-vous ?

A mes enfants, j'ai toujours parlé français.

Et avec votre mari, dans quelle langue vous vous parlez ?

Mon mari, il parle toujours en français, même si je lui parle portugais.

Vous lui parlez en portugais et lui vous répond en français ?

Oui.

(...)

Pourquoi votre mari ne parle pas portugais ?

Je ne sais pas. Quelques fois, on se chamaille tous les deux parce que je lui dit : « Michel [le prénom du mari a été changé] tu as oublié ta langue maternelle ou quoi ? ». Je ne sais pas pourquoi. Mais par contre, il le lit, il l'écrit comme le français.

POR17, 1g, F, 59, cuisinière/femme de ménage, 30.03.11.

Beaucoup d'indices sont significatifs de la perte, ou plutôt du recul, de la langue d'origine. Par exemple, lorsque cette informatrice parle de ses difficultés à retrouver des mots en portugais, dans la réflexion qu'elle essaie de partager, elle explique que quand elle ne trouve pas un mot portugais, elle passe par la traduction française de ce dernier : « *Beaucoup de mots que je n'arrive pas à me souvenir. Comment... on traduit... Des fois, je suis là : « comment on dit ça ? »*. De plus, elle avoue avoir toujours parlé en français à ses enfants « *A mes enfants, j'ai toujours parlé français* ». Les conversations avec son mari marquent aussi une présence du français, presque inéluctable, même si celle-ci fait l'effort de parler portugais : « *Mon mari, il parle toujours en français, même si je lui parle portugais* ». Un dernier indice, assez paradoxal, est présent à la fin de la conversation. Elle critique son mari qui ne parle jamais portugais mais lorsqu'elle se met en situation de « chamaillement » avec ce

dernier, elle l'interpelle avec son prénom français : « *Michel [le prénom du mari a été changé] tu as oublié ta langue maternelle ou quoi ?* » alors qu'elle aurait très bien pu utiliser le prénom portugais de ce dernier, son vrai prénom, Miguel.

Le cas de POR16 semble différent à l'écoute de l'enregistrement. Elle déclare parler portugais à la maison, en famille et avec des amis sauf lorsque des Français sont présents. S'il est impossible d'évaluer sa compétence linguistique en portugais à l'aide des enquêtes réalisées, il apparaît tout de même que ses réponses aux questionnaires semblent être plutôt à ranger dans la sous-évaluation de ses compétences dans sa langue d'origine. Elle avouera plus tard, hors enregistrement, qu'elle pensait que l'interview servirait à évaluer sa compétence personnelle de la langue. Il est fort possible alors qu'elle ait pris des précautions au moment de remplir le questionnaire en déclarant des capacités plus basses qu'elles ne le sont réellement pour une personne qui est née dans cette langue et qui la parle tous les jours à la maison comme dans la rue. Néanmoins, ces réponses, même si elles ne concernent seulement ce que l'on pourrait appeler les compétences en portugais littéraire, sont significatives d'une certaine insécurité linguistique dans laquelle semble se situer aussi cette locutrice de la langue.

b. Les pratiques déclarées

Après les compétences déclarées, il est bon de s'intéresser aux pratiques déclarées de la langue de la part des neuf informateurs composant cet échantillon. S'il est évident que le français est extrêmement présent dans leur environnement, la question de la présence du portugais dans leurs pratiques mérite d'être posée. Quand ont-ils l'occasion de parler leur langue d'origine ? Avec qui ? Dans quelles circonstances ? Pourquoi parlent-ils toujours le portugais ?

Dans l'univers familial, la langue portugaise est extrêmement présente. Ainsi à la question sur la langue utilisée de la part des informateurs lorsqu'ils sont en présence des membres de leurs familles, la langue lusitanienne semble être le moyen de communication prioritaire :

Avec votre mari et vos enfants, dans quelle langue vous parlez-vous ?

En portugais.

Exclusivement ?

Toujours.

POR14, 1g, F, 54, employée de maison, 01.12.10

Quand vous êtes avec votre frère, vous parlez dans quelle langue ?

Le portugais.

Toujours ?

Ouais. Parfois... j'essaye, je me force même de parler le français parce qu'il a encore quelques difficultés, donc ouais, c'est le portugais (...).

POR3, 1g, F, 24, étudiante, 23.09.10

Et donc, avec vos enfants, tout petits en France, même avec A. [prénom de son fils] qui est né ici, à la maison vous avez toujours parlé portugais ?

Oui, tout le temps portugais.

Jamais de français à la maison ?

Ah si, c'est arrivé de parler français [XXX 14'20] école [XXX 14'22] autre chose...

Non, c'était pas une règle frigidité [? rigide]. Non, mais [bruit extérieur] il faut que les petits apprennent le portugais. Et la preuve : A. il parle portugais, et ma fille aussi... et celui qui est militaire... celui qui est médecin aussi... tout le monde parle portugais.

POR18, 1g, H, 83, retraité (typographe), 06.09.11

Cette pratique quasi-exclusive du portugais à la maison découle de deux constats. Le premier est le manque de compétence de certains membres de la famille en français (POR3). L'autre raison est la volonté de transmission de la langue d'origine, qui devient par la même occasion la langue d'héritage puisqu'elle est transmise par un parent vers son ou ses enfants, de la part du primo-migrant. Cela est particulièrement mis en évidence par POR18 lorsqu'après avoir expliqué qu'à la maison, le portugais était certes la langue la plus parlée mais que le français était tout de même présent, il énumère fièrement les métiers de ses enfants en indiquant qu'il parle tous le portugais : « et la preuve A. il parle portugais, et ma fille aussi... et celui qui est militaire... celui qui est médecin aussi... tout le monde parle portugais... ». L'absence d'hésitation de POR14 sur la question est lui aussi significatif. Il ne fait aucun doute que c'est bien le portugais qui est parlé à la maison (« toujours »).

Seules POR17, dont les retranscriptions ont été présentées ci-dessus ne parle pas, ou très peu, le portugais à la maison. La pratique linguistique canonique en famille semble être axée sur l'utilisation du portugais pour ces migrants de première génération.

En revanche, dans un autre cercle de proches, celui des amis, la tendance est plus nuancée. La présence de francophones en est la principale cause. Le modèle est ici assez simple : s'il y a des Français, la langue principale est le français. En revanche, en l'absence de Français, le portugais reprend ses droits de principale langue de communication. Par exemple, la suite de la conversation avec POR3 sur la langue qu'elle utilise avec son frère traite des pratiques avec leurs amis et au sein de l'association portugaise qu'elle fréquente et il apparaît assez clairement que le portugais, malgré des efforts pour pratiquer la langue française, revient presque inévitablement :

Ouais. Parfois... j'essaye, je me force même de parler le français parce qu'il a encore quelques difficultés, donc ouais, c'est le portugais. Mais bon, comme il a aussi... mes amis, mes potes, et tout ça, il parle un peu français. Je parle français avec lui quand il y a des Français autour. Quand il y a des Portugais, on peut essayer de commencer le français mais tout de suite, il y a des petits mots de portugais qu'on emploie et, bon, tout de suite on se met à parler le portugais entre nous.

(...)

Quand vous y êtes [à l'association] quelle langue vous parlez, pendant les fêtes les réunions?

C'est comme je viens de vous dire, s'il y a des Français autour de moi, je parle le français. Et quand il y a des Portugais, c'est le portugais qu'on parle. Ou alors, si le niveau... si l'échange linguistique en français, ça se fait bien, on continue de parler en français.

POR3, 1g, F, 24, étudiante, 23.09.10

De même, et toujours avec autant d'assurance, POR14 déclare ne pratiquer que le portugais avec ses amis alors que POR17, contrairement à ses pratiques familiales, déclare parler le portugais entre amis, sauf en présence de son mari, ce qui tend à confirmer l'effacement de la langue portugaise dans cette famille.

Et avec des amis portugais qui vivent en France ?

Le portugais.

Toujours ?

Toujours.

POR14, 1g, F, 54, employée de maison, 01.12.10

Quand vous êtes avec des amis portugais, dans quelle langue vous parlez-vous ?

En portugais.

Exclusivement en portugais ?

Oui, sauf mon mari qui va toujours parler en français.

POR17, 1g, F, 59, cuisinière/femme de ménage, 30.03.11.

Cette pratique alternée de la langue est standard chez tous les informateurs de cette génération : pratique du portugais lorsque l'on se trouve entre Portugais et retour au français quand un Français entre dans le cercle conversationnel. Le français joue alors son rôle de langue dominante et sert par la même occasion de langue de communication.

Le sentiment de plaisir de pratiquer le portugais alors que les informateurs se trouvent dans un environnement français et francophone explique, en plus des problèmes de communication et de la volonté de transmettre la langue, cette présence de la langue lusitanienne en famille et entre amis, et ce, malgré une compétence tout à fait suffisante en langue française de la part de la plupart des informateurs interrogés. La réponse de POR3 à cette question est représentative de ce sentiment :

Est-ce que ça vous plaît de parler portugais en France ?

Ah oui, ça me fait plaisir. Par exemple, quand mon frère n'était pas là encore – je suis restée quand même toute seule 2 ans – je ne parlais que le français et, parler de temps à autre le portugais, ça me faisait plaisir quand même, ça me connectait un peu avec mes racines, donc oui, ça fait plaisir (...)

POR3, 1g, F, 24, étudiante, 23.09.10

Les conclusions qu'il est possible de tirer sur les pratiques des migrants de première génération ne sont pas très originales. D'après les informateurs de l'échantillon, il est évident que la langue portugaise est toujours présente dans leur quotidien et qu'il existe une situation diglossique bien acceptée avec le français lorsque des francophones sont dans l'entourage de ces derniers.

2. La génération « un et demi »

Pour rappel, il y a six informateurs issus de cette génération dans l'échantillon (deux hommes et quatre femmes) :

- POR5, 1,5g, F, 46, aide-ménagère, 28.09.10
- POR7, 1,5g, F, 46, agent technique, 12.10.10
- POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10
- POR15, 1,5g, F, 30, agent de service, 02.12.10

- POR19, 1,5g, F, 41, chargé de mission, 08.09.11
- POR20, 1,5g, M, 50, cadre bancaire, 09.09.11.

a. Les compétences déclarées

A la question 20 du questionnaire de renseignements généraux sur les compétences déclarées des informateurs, deux de ces derniers, POR15 et POR19, arrivés en France tous les deux à 2 ans, évaluent qu'ils comprennent, parlent, lisent et écrivent « très bien » le portugais. POR5 et POR20 (arrivés en France à six et neuf ans) déclarent les mêmes compétences hormis en ce qui concerne l'écriture où ils préfèrent le qualificatif « assez bien ». Malgré tout, il existe tout de même chez certains comme chez POR15 qui considère bel et bien le portugais comme sa langue maternelle, une certaine insécurité linguistique en portugais, dû à l'éloignement de l'environnement lusophone quotidien et à la confrontation avec le français dans sa vie de tous les jours :

Considérez-vous le portugais comme votre langue maternelle ?

Oui.

(...)

Et entre le portugais et le français, y a-t-il une langue où vous pensez être meilleure ?

Je pense que je suis... je suis plus à l'aise avec le français, parce que quand je suis au Portugal, déjà il me faut... Quand j'arrive là-bas, il me faut un petit t... pas un temps d'adaptation... mais, ouais, en quelque sorte, parce que déjà, on nous fait bien ressentir qu'on a un accent quoi. Donc... très souvent, je me dis : « je ne suis pas d'ici, je ne suis pas de là-bas » quoi.

POR15, 1,5g, F, 30, agent de service, 02.12.10

En revanche POR7 et POR9 (arrivés en France à 6 ans et à 1 mois¹⁶²), s'ils déclarent parler « très bien » le portugais, sont plus mesurés sur les autres valeurs. POR9 auto-évalue ses capacités à parler et lire le portugais à « assez bien » alors qu'il l'écrit « difficilement ». Quant à elle, POR7 parle « assez bien » sa langue d'origine mais ne sait ni la lire, ni l'écrire,

¹⁶² Au vu de son jeune âge lors de son arrivée en France, il aurait été tout à fait possible et pertinent de le classer avec les migrants de deuxième génération. Malgré tout, le choix de le classer comme membre de la génération « un et demi » découle d'une volonté d'homogénéité de l'échantillon et des conditions d'existence et d'appartenance de cette génération expliquées lors de la partie 1 de cette thèse (chapitre 1, section III.) : l'informateur est né au Portugal et est arrivé en France avant ses dix ans.

« pas du tout ». Elle explique cette compétence limitée par le peu de souvenirs qu'elle a gardé du Portugal avant de venir en France et par son manque de scolarisation :

Aujourd'hui, quelle langue considérez-vous comme votre langue maternelle ?

Le français.

Même si vous avez été élevée en Portugais ?

Oui... Si vous voulez, mais...le Portugal, je le découvre depuis que je suis mariée.

Voilà... Et le Portugal... [bruit de bouche]... déjà j'ai aucun souvenir...

(...)

La langue portugaise, on ne l'a pas appliqué, parce qu'en arrivant en France, mes parents ont voulu que nous, on leur parle en français, et que, eux, nous parle en portugais alors voilà...

Aujourd'hui, combien de langue parlez-vous ?

Deux. Le français et le portugais... quand j'en ai besoin [rire].

Vous ne parlez pas vraiment bien le portugais ?

Non. Non... parce que quand vous parlez avec un étudiant qui parle toute l'année...

Votre portugais... Mon portugais à moi n'est pas le... n'est pas bon.

Comment ça pas bon ? Parce que vous avez perdu des mots ?

Parce que dans le portugais, il y a beaucoup... Ils mettent beaucoup de mots... de mots américains... moi c'est pas... Non, et puis même, je ne l'applique pas toute l'année, et on perd beaucoup de choses. On n'a pas été à l'école, j'ai jamais été à l'école, j'ai jamais appris à écrire portugais. Mon mari, lui, il le parle déjà mieux que moi... beaucoup. Il y a été jusqu'à 15 ans, il a fait toute son école.

POR7, 1,5g, F, 46, agent technique, 12.10.10

Il est par ailleurs curieux de noter qu'il ne semble pas y avoir de corrélation systématique entre l'âge d'arrivée et la maîtrise de la langue d'origine et d'héritage, puisque le portugais est dans ce cas avec les migrants de la génération « un et demi ». En effet, les trois locuteurs les plus jeunes et qui n'avaient pas encore l'âge de parler correctement et d'aller à l'école lorsqu'ils sont arrivés en France (1 mois pour POR9, 2 ans pour POR15 et POR19) sont ceux qui déclarent parler le mieux portugais (avec une compétence tout de même légèrement moins élevé pour POR9). Les plus grandes difficultés sont à signaler chez POR7, qui a immigré en France à six ans, alors qu'elle avait vécu dans un environnement totalement lusophone pendant plusieurs années avant son arrivée. Le phénomène de la perte de la langue, déjà entrevue avec les informateurs de première génération, est ici aussi présent. L'environnement familial et les pratiques à la maison sont aussi en cause ici. Ainsi, POR7, en difficulté en portugais, n'a pas pu pratiquer le portugais à la maison avec ses parents lorsqu'elle était petite :

La langue portugaise, on ne l'a pas appliqué, parce qu'en arrivant en France, mes parents ont voulu que nous, on leur parle en français, et que, eux, nous parle en portugais alors voilà...

POR7, 1,5g, F, 46, agent technique, 12.10.10

Ce comportement langagier, vis-à-vis de l'apprentissage de la langue par les enfants et voulu par les parents, est bien connu chez les migrants (Deprez 1989 : 76 et suiv.). La volonté d'intégration des enfants à la nouvelle société passant en partie par la langue, certains parents migrants pensent que leur faire parler à la maison la langue du pays d'accueil va aider à cette intégration – ce qui est sans doute juste, POR7 ne semblant pas avoir de problèmes d'intégration à la société française. Mais, même si les parents continuent de parler la langue d'origine, ici le portugais – par choix ou par manque de compétence dans la langue du pays d'accueil et de résidence – à leurs enfants, ce comportement entraîne, toujours dans le cas de POR7, un délaissement de la langue d'origine au profit de la langue française, ce qui n'était sans doute pas la volonté première des parents.

A l'inverse, et cela permettra de faire la transition entre les compétences et les pratiques, POR9, arrivé en France à un mois, n'éprouvait quant à lui, aucune difficulté, ni dans la langue lusitanienne, ni dans la langue française (d'après ses déclarations). Néanmoins, et à l'inverse de POR7, il n'a toujours connu qu'une seule langue à la maison, le français demeurant la langue de l'école. Et même s'il avouera plus tard qu'il a perdu de la compétence en portugais au fil des années et au contact de la langue française, ce qui sera exposé dans la sous-section suivante, son arrivée en France à un très jeune âge (un mois) ne semble pas être une cause d'incompétence linguistique dans la langue d'origine et d'héritage :

Quand tu étais enfant, dans quelle langue parliez-vous à la maison ?

Le portugais. Que le portugais. Mes parents à moi... Moi, j'apprenais le français à l'école. Bon, eux, ils apprenaient le français mais... au travail. Mais sinon, les discussions, c'était que le portugais parce qu'ils travaillaient qu'avec des Portugais, donc... (...)

POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10

b. Les pratiques déclarées

Dans l'extrait précédent, POR9 expliquait que ses parents lui ont toujours parlé en portugais lorsqu'il était enfant. Sa pratique du portugais était donc quotidienne. Mais il

semble que cette dernière se soit estompée avec l'arrivée du français mentionné en fin d'extrait :

Et le français, c'est arrivé... il y a quoi... il y a pas longtemps. Il y a huit ans qu'ils commencent à... à faire des phrases... plutôt des phrases... à avoir carrément une discussion en français. Mais sinon, il y aura toujours un petit mot en portugais dans la phrase.

POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10

Le mot « toujours », dans le contexte dans lequel il est situé, accentue le fait que le français est devenu la langue principale de communication chez cet informateur : il appuie la démarche qui veut qu'il y ait tout de même du portugais dans leurs pratiques alors qu'en réalité, le français est devenu majoritaire. Constat confirmé par la suite de la conversation :

Aujourd'hui, quand tu es avec les membres de ta famille pour un repas ou pour autre chose, dans quelle langue parlez-vous ?

En fait, ça dépend des personnes et... voilà... c'est... si... normalement ayant vécu en France... à parler français quand je suis en France... Donc je parle français et, en fait, quand ça... la plupart, c'est quand on s'énerve ou quand ça... Des discussions bien précises ou bien sérieuses, on commence à parler portugais. Mais sinon, français.

Par discussions bien précises, bien sérieuses, tu entends quoi ?

C'est quand c'est... pfff... je sais pas... comme : « oui, il faudra faire ça ». C'est... Je parle de travailler au chantier, comme je suis en train de rénover, voilà... Faudra... On commence à dire : « oui, comme ça, ça serait mieux », c'est plus en portugais ou... je sais pas... quand... quand... quand il y a une discussion de la famille : « oui, untel, il a fait ci, il a fait ça »... voilà. C'est juste quand on parle de quelqu'un d'autre de chez nous qu'on parle portugais.

POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10

Le constat établi dans les lignes précédentes est donc largement confirmé par cet extrait. L'informateur hésite énormément lorsque la question de sa pratique de(s) la (les) langue(s) en famille lui est posée. Ces hésitations marquent une réflexion de sa part qui pourrait être interprétée comme une recherche à l'intérieur de sa mémoire des dernières conversations qu'il a pu avoir en portugais. De deux choses l'une, soit il ne se rend pas compte de sa pratique alternée des deux langues, soit la pratique du portugais est un fait rare. Il est néanmoins possible de penser que, chez ce dernier, la pratique de la langue d'héritage – il appartient certes à la génération « un et demi » mais il est arrivé en France à l'âge d'un mois seulement – n'est plus que résiduelle : « c'est **juste** quand on parle de quelqu'un d'autre de

chez nous qu'on parle portugais ». La présence du mot *juste* est un marqueur assez fort de la place de la langue portugaise chez ce locuteur.

De même, lorsque cet informateur est questionné sur ses pratiques linguistiques avec ses amis lusophones, ou, du moins, d'origine portugaise, la réponse est sans équivoque : la présence du français est presque systématique, seuls quelques moments en portugais sont présents :

Quand tu croises un ami portugais dans la rue ou en soirée, quand vous vous voyez, dans quelle langue parlez-vous ?

Généralement, c'est en français. Ça c'est sûr, c'est plus du français. Mais après, quand on ne veut pas que les gens nous comprennent, on commence à parler portugais, on dit des mots... voilà.

Vous vous servez du portugais pour cacher ce que vous voulez dire ?

Voilà, c'est ça. Oui.

Est-ce que tu appartiens à une association portugaise ou franco-portugaise ?

Oui (...).

Quand tu étais là-bas, dans quelle langue parlais-tu ?

On parlait français mais... c'était aussi du portugais. Souvent pour rigoler, tout ça.

POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10

Enfin, et cela sera commenté plus en détail à la suite, l'informateur conclut cette série de questions par un constat très paradoxal sur ses pratiques et compétences langagières, comme s'il se rendait compte au moment de l'interview que la présence du portugais s'était quelque peu effacé au profit du français au fil des années. Cela démontre un certain degré de surévaluation de ses compétences mais aussi de ses pratiques en langue portugaise :

Aujourd'hui, dans laquelle des deux langues te sens-tu le plus à l'aise ?

[long silence] Je sais pas... Je sais pas quoi répondre... Je sais pas. Les deux, les deux... parce que comme j'ai perdu vachement en portugais... Je dis, ouais les deux puis... ouais les deux. Je me sens bien dans... bien et pas bien, y'a certains mots, j'y arrive et certains j'y arrive pas dans chacun, voilà.

Tu dis que tu as vachement perdu en portugais, pourquoi ?

A cause du français [accentuation particulière sur « français »], à l'école c'est souvent français, même avec les gens que je parle même portugais, c'est souvent français et alors, le portugais, on l'oublie, on l'oublie, on l'oublie... On en parle pas. Je parle pas énormément. Avec mes parents non plus. Enfin si, je leur parle des fois mais c'est juste un mot ou deux. Et donc après, c'est le français, le français, le français. Et quand j'utilise le portugais, c'est quand... quand je parle avec des vrais [accentuation marquée sur « vrais »] Portugais... je sais pas si... et quand... quand je pars un mois au Portugal. Donc, petit à petit, même quand j'arrive là-bas... « comment on dit ça déjà ? ». Voilà,

plein de mots que j'arrivais facilement à parler mais d'un coup, là, je l'ai, mais je sais plus comment les dire, c'est ça.

POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10

La présence, ici aussi, d'hésitations : « Je sais pas... Je ne sais pas quoi répondre... Je sais pas », et de contradictions : « Je me sens bien dans... bien et pas bien » marquent très nettement une certaine gêne vis-à-vis de sa langue d'héritage qu'il ne pratique pas comme il le souhaiterait. La répétition, « le portugais, on l'oublie, on l'oublie, on l'oublie... », démontre clairement cela. De plus, le rapport diglossique entre les deux langues est lui aussi bien présent : c'est « à cause du français » qu'il ne pratique plus aussi bien le portugais.

Ce long extrait, découpé ici en plus petites sections, démontre tout le paradoxe dans lequel se trouvent beaucoup de migrants, et en particulier ceux appartenant à la génération « un et demi ». Après avoir déclaré plus haut que sa langue maternelle est le portugais, il avoue ne parler presque que français avec son entourage lusophone, réservant, pour rappel, le portugais aux discussions « précises » et « sérieuses » concernant le travail ou la famille. Le portugais n'est quasiment plus qu'utilisé pour sa fonction cryptique (« quand on ne veut pas que les gens nous comprennent, on commence à parler portugais ») ou « pour rigoler » entre amis. Ce comportement langagier, si on le couple avec ses déclarations sur son enfance et sa pratique quotidienne et quasiment exclusive du portugais avec ses parents, démontrent une fois de plus, la perte de la langue d'origine ou d'héritage chez les enfants de migrants. Le portugais est déjà la langue des vacances, ou du moins du « là-bas » (phénomène analysé plus bas, III.). La langue n'est quasiment présente que pour s'amuser (fonction cryptique ou jeu entre amis) ou pour parler de la famille portugaise (« C'est juste quand on parle de quelqu'un d'autre de chez nous qu'on parle portugais »). En reprenant la typologie de l'IDESCAT présenté dans la partie 2 de cette thèse (chapitre 4, section II.1), le portugais est devenu pour cet informateur, outre sa langue initiale, sa langue d'identification et non plus sa langue habituelle.

Néanmoins, chez d'autres locuteurs de la langue, ce phénomène de la perte de la langue n'est pas présent de la même manière et semble à première vue moins prégnant. La manifestation de l'alternance codique (phénomène d'alternance de deux, ou plus, variétés

linguistiques au sein d'une conversation ou d'un discours¹⁶³) peut être aussi une cause de la perte, ou du moins être un indice du recul de la langue, mais peut tout à fait être à l'inverse, une preuve de la vitalité de la langue :

Quand vous êtes ici à la maison, avec vos parents, dans quelle langue vous parlez-vous ?

Très souvent... plus souvent, c'est en portugais mais, des fois, il y a du français qui sort. C'est un mélange en fait.

Est-ce qu'il y a une situation particulière dans laquelle le français ressort ?

En fait, on peut parler, par exemple, il peut y avoir les informations, moi je vais commencer à dire, à faire un commentaire en français et ça va finir en portugais. Ou des fois, il y a les informations en portugaise, enfin sur la chaîne portugaise et moi, je vais faire le commentaire en français et mon père, il va faire son commentaire en portugais. En fait, c'est naturel pour nous en fait, enfin pour moi, c'est naturel... Limite, le mélange, ça fait bizarre en fait pour ceux qui ne connaissent pas.

Le mélange : c'est une phrase en portugais et une phrase en français ou c'est une phrase avec dedans du portugais et du français ? C'est quel type de mélange ?

En fait, ça peut être des fois des mots, ça peut être juste une phrase portugaise et un mot français, ou la phrase en français et un mot en portugais. C'est... c'est... J'ai jamais, je sais que je mélange très souvent mais j'ai jamais fait... Enfin ça sort naturellement, en fait.

POR15, 1,5g, F, 30, agent de service, 02.12.10

Le fait que l'informatrice déclare que l'alternance codique se déroule dans les deux sens, phrase portugaise avec mot(s) français ou phrase française avec mot(s) portugais (alternance codique intra-intervention selon L. Dabène), démontre qu'il n'y a pas de langue dominante, même si elle déclare au début de l'extrait que le portugais est le plus souvent utilisé. En réalité, elle semble revoir son avis au fur et à mesure de la conversation : elle commence par déclarer que le portugais est la langue la plus présente pour ensuite parler d'insertion de mots français pour enfin finir avec une langue complètement mélangée entre les deux codes. Ce phénomène peut donc être interprété, comme cela a été dit plus haut, de deux manières : soit il prouve le recul de la langue portugaise chez cette jeune femme, soit à l'inverse il tend à faire penser que le portugais est encore bien présent dans son répertoire dominé par l'environnement francophone. La réponse donnée à la question sur la langue dans

¹⁶³ La typologie de Louise Dabène (1994 : 95) – peut-être la plus complète à ce sujet – scinde les phénomènes d'alternance codique, en deux catégories : l'alternance codique inter-intervention et l'alternance codique intra-intervention. La première décrit les phénomènes d'alternance entre deux tours de parole distincts alors que la seconde décrit, quant à elle, les phénomènes d'alternance dans un seul et même tour de parole. Cette dernière peut ensuite être à nouveau scindée en deux entre l'alternance entre deux actes de paroles (inter-acte) et l'alternance au sein d'un même acte de parole (intra-acte). D'autres scissions, qui ne seront pas détaillées ici, ont lieu ensuite au sein de l'alternance codique intra-intervention intra-acte.

laquelle elle est le plus à l'aise aujourd'hui fera pencher la balance vers le phénomène de la perte de la langue :

Aujourd'hui, dans quelle langue vous sentez-vous le plus à l'aise ?

En français... Français, parce que c'est peut-être parce que je passe toute l'année en France. Après, c'est vrai, quand je suis au Portugal, j'y vais que pour un mois... Et je sais que la première semaine, c'est toujours mélange-mélange puis après, vers la fin, on se réhabitue à parler vraiment portugais. Mais après, il y aura toujours... Je veux dire, au Portugal, j'ai toujours un peu... j'apprends toujours un peu de parler parce que... ils vont savoir que j'ai un accent. Ils me le disent que j'ai un accent, même si ma mère me dit que non, et j'aime pas ça.

POR15, 1,5g, F, 30, agent de service, 02.12.10

Elle révèle être plus à l'aise en français (alors qu'elle a déclaré que sa langue maternelle est le portugais) mais qu'au bout d'un mois de séjour au Portugal, elle « se réhabitue » à parler la langue lusitanienne. Cette affirmation tend à faire penser que sa compétence générale en portugais est correcte mais qu'au contact de la langue française, elle a tendance à perdre cette dernière. De plus, elle est victime de quolibets sur son accent français lorsqu'elle est au Portugal, ce qui la place en situation d'insécurité linguistique face à sa langue maternelle. Le recul de la langue chez cette informatrice est net. De plus, en situation de lusophonie totale, elle exprime que « la première semaine c'est toujours mélange-mélange », ce qui confirme l'hypothèse de la perte ou du recul du portugais face au français. S'il était possible de douter de ces derniers faits lors de l'épisode du mélange de langue en situation française (perte ou vigueur de la langue portugaise ?), le fait que le français soit toujours présent chez elle lorsqu'elle est au Portugal, dans un univers totalement portugais, et qu'il lui faille une semaine voire un mois pour effacer ce même français veut clairement dire que cette informatrice est dominée par la langue du pays de résidence.

Contrairement aux informateurs de la première génération d'immigration, la pratique de la langue portugaise est moins importante chez ceux de la génération « un et demi ». La situation de diglossie, si elle n'est pas encore trop problématique, est tout de même plus visible que chez les primo-migrants. Le français a supplanté le portugais dans presque tous les domaines de la vie courante. Néanmoins, la pratique de la langue d'origine, d'héritage, certes en recul, n'est pas menacée directement. Les retours au Portugal pendant les vacances aident considérablement à ce maintien (il en sera question dans le chapitre suivant).

3. *La deuxième génération*

Pour rappel, les informateurs de la deuxième génération sont au nombre de dix (cinq hommes et cinq femmes) :

- POR2, 2g, F, 38, aide maternelle, 22.09.10
- POR6, 2g, F, 19, étudiante, 01.10.10
- POR8, 2g, H, 32, fonctionnaire, 15.10.10
- POR10, 2g, H, 24, conducteur de travaux, 27.10.10
- POR11, 2g, H, 20, étudiant, 03.11.10
- POR12, 2g, F, 17, étudiante, 09.11.10
- POR13, 2g, F, 18, étudiante, 16.11.10
- POR22, 2g, H, 46, épicier, 13.09.11
- POR23, 2g, H, 22, commercial, 15.11.11*
- POR25, 2g, F, 21, assistante administrative, 15.11.11*.

POR 23 et POR 25 sont suivis d'un astérisque car il n'a pas été possible de faire un entretien enregistré avec ces derniers. Ces deux informateurs ont été rencontrés lors d'une rencontre de l'association *O Sol de Portugal* et ils ont seulement accepté de remplir le questionnaire papier. Ils n'ont pas souhaité effectuer la deuxième partie de l'enquête. Il a tout de même été choisi de les garder dans l'échantillon pour ne pas se priver des données issues de ces questionnaires.

a. Les compétences déclarées

Sur les dix informateurs, sept déclarent comprendre et parler « très bien » le portugais, deux « assez bien » (POR8 et POR12) et enfin, un seul « difficilement » (POR23¹⁶⁴). En ce qui concerne la capacité à lire la langue, quatre disent le faire « très bien » (POR6, 8, 22 et 25), quatre « assez bien » (POR2, 11, 12, 13), un « difficilement » (POR10) et enfin un « pas du tout » (POR23). L'écriture est maîtrisée par POR6 et POR25 (très bien). Elle l'est peu par

¹⁶⁴ Hélas, cet informateur n'a pu être enregistré.

POR10 (assez bien) et pas du tout par POR23. Tous les autres déclarent écrire en portugais de manière « assez bien ».

La tendance remarquée avec les migrants de la génération « un et demi » lors de l'examen des entretiens enregistrés se confirme avec cette deuxième génération. Le français est clairement la langue dominante chez tous ces locuteurs et la compétence en portugais, si elle est toujours présente, est en concurrence directe avec la langue française :

Quelle langue considérez-vous comme votre langue maternelle ?

Le portugais, puisque je le parlais couramment avec mes parents donc, pour moi, c'est une habitude d'enfant donc, pour moi, c'est le portugais.

Actuellement combien de langues parlez-vous ?

Je suis bilingue.

Vous considérez-vous bilingue dans les deux langues, à compétences égales ?

Non, pas complètement puisque.... Bien sûr que non... Etant née ici, ayant fait toute ma scolarité ici, je ne peux pas prétendre être à 100% bilingue, mais... je comprends tout ce qu'on me dit, je réponds, il n'y a pas de soucis. Non, je dirais que le français, bien sûr, est la dominante, c'est normal. Enfin, c'est normal, je m'entends [rire].

POR2, 2g, F, 38, aide maternelle, 22.09.10

Aujourd'hui, combien de langues parlez-vous ?

Deux... deux. Et un peu d'anglais comme tout le monde.

Les deux, c'est portugais et français ?

Oui, tout à fait.

Comment jugez-vous votre maîtrise dans les deux langues ?

Pour le français... ça va, je ne suis pas une lumière mais bon, j'arrive à me faire comprendre, j'arrive à comprendre les gens. Après, en portugais, c'est un peu plus compliqué puisque, bon, je le pratique beaucoup moins. Même si dans le cadre de mon boulot, je travaille dans la maçonnerie, donc je suis amené à avoir beaucoup de Portugais avec moi, on discute ensemble mais, bon, après, c'est pas forcément la première langue que j'utilise. Je m'en tire pas trop mal en portugais, je le comprends beaucoup mieux que je ne le parle.

POR10, 2g, H, 24, conducteur de travaux, 27.10.10

Quand vous étiez enfant, à la maison, dans quelle langue vous parlaient vos parents ?

Depuis toujours, même maintenant, ils parlent, ils ont toujours parlé portugais.

(...)

Quelle langue considérez-vous comme votre langue maternelle ?

Je dirais... Je pourrais dire les deux, parce que j'ai grandi vraiment avec les deux mais... j'ai peut-être appris à parler portugais avant d'apprendre à parler français. Mais bon, je dirais que c'est... maternelle dans le sens de celle que je connaît le mieux, que je maîtrise le mieux, c'est le français.

POR11, 2g, H, 20, étudiant, 03.11.10

Quand vous étiez enfant à la maison, dans quelle langue vous parlaient vos parents ?

En portugais. Oui, ils ne voulaient pas trop qu'on parle français parce que, justement, eux, ne comprenaient pas ce qu'on disait donc ça leur posaient un gros souci.

(...)

Quelle langue considérez-vous comme votre langue maternelle ?

Le français.

Pour quelle raison ?

C'est là où je suis le plus à l'aise.

Mais si j'ai bien compris, quand vous étiez enfant, la première langue que vous avez apprise c'était le portugais ? Comme vos parents vous parlaient portugais...

Oui. Disons que je les ai apprises en même temps, les deux. Je faisais en portugais à la maison avec mes parents et en français dehors avec mes frères et sœurs, donc les deux sont venus en même temps.

C'était vraiment simultané ?

Ah oui, oui, oui...

POR22, 2g, H, 46, épicier, 13.09.11

Au regard de ces extraits d'entretien, la tendance précitée à la dominance de la langue française est claire dans leurs compétences individuelles. POR22 avoue néanmoins que le portugais est sa langue maternelle, qu'elle la maîtrise bien mais que le français est tout de même sa langue la mieux maîtrisée. L'environnement quotidien francophone est directement en cause ici (« Etant née ici, ayant fait toute ma scolarité ici, je ne peux pas prétendre être à 100% bilingue »). Le cas de POR10, est différent puisqu'il avoue plus haut dans l'entretien que le français est sa langue maternelle, ses parents lui ayant toujours parlé en français à la maison. Sa meilleure compétence linguistique se tourne donc naturellement vers le français, bien qu'il soit certainement en insécurité linguistique dans les deux langues : « Pour le français... ça va, je ne suis pas une lumière mais bon j'arrive à me faire comprendre, j'arrive à comprendre les gens. Après, en portugais, c'est un peu plus compliqué puisque bon, je le pratique beaucoup moins ». Cette insécurité linguistique dans les deux répertoires est marquée par ses doutes de compétence dans la langue française alors qu'il parle très bien cette langue (l'entretien enregistré est la meilleure preuve de ce constat).

Et enfin, les deux derniers informateurs, POR11 et POR22, sont dans une situation assez particulière et, une fois de plus, la typologie de l'IDESCAT peut aider à lire le phénomène en place ici. Alors qu'ils ont tous deux été exclusivement élevés en portugais, ils déclarent tous les deux que le français est leur langue maternelle car c'est la langue qu'ils maîtrisent le mieux. Ce constat, qui peut paraître paradoxal au premier abord, s'explique tout à fait par la présence simultanée des deux langues durant leur enfance (« j'ai grandi vraiment

avec les deux », « je les ai apprises en même temps, les deux ») et par la prégnance du français depuis dans leur vie quotidienne. Il serait possible d'émettre l'hypothèse que ces deux informateurs ont d'abord parlé exclusivement le portugais, puis ont été en alternance linguistique lorsqu'ils sont rentrés à l'école. Enfin, le français, au fil des ans, a supplanté le portugais au niveau de la pratique et donc de la compétence.

b. Les pratiques déclarées

Dans la pratique, le portugais est bel et bien en situation d'être dominé par la langue du pays d'accueil, ou plutôt de résidence ici. Il est évident que le français est la langue de tous les jours et que le portugais, même au sein de la cellule familiale est en net recul. Les habitudes linguistiques se tournent naturellement vers le français alors que la compétence en langue portugaise est souvent suffisante :

Certains sujets sont-ils en portugais ?

Si, lorsqu'on se retrouve entre frères et sœurs. A la maison, non. A la maison, c'est exclusivement du français. Pourquoi ? Je ne sais pas... Parce qu'on a l'habitude de parler français, je n'en sais rien, alors que le portugais, on est aussi à l'aise. Mon mari a déjà plus de mal. Alors qu'il est Portugais. Il est arrivé à 9 ans ici en France et il a beaucoup plus de mal de parler portugais que je l'aurais, on va dire. Pourquoi ? Je sais pas [rire]. C'est rigolo. Donc on parle français...

POR2, 2g, F, 38, aide maternelle, 22.09.10

Et aujourd'hui avec des membres de votre famille qui vivent en France ?

C'est rare.

C'est le français vraiment ?

C'est le français, ouais.

C'est très rare que vous parliez en portugais ?

Oui, puisqu'avec mes parents, ils ont pas pris l'habitude depuis tout petit de nous parler portugais parce qu'ils disaient qu'à l'école, c'était pas génial pour apprendre la langue. Du coup, ils ne l'ont pas fait, et je n'ai pas cet automatisme-là, de leur parler forcément en portugais dès que je les vois. C'est strictement français.

POR10, 2g, H, 24, conducteur de travaux, 27.10.10

Quand vous êtes avec vos parents, vous communiquez en portugais exclusivement ?

Avec eux, ça dépend des moments. Quand on est, par exemple, au Portugal et qu'on a repris l'habitude de parler portugais, l'habitude de parler avec tout le monde portugais pour se faire comprendre de tous, on parle portugais. Mais en France, l'habitude du portugais se rouille peu à peu et puis on garde le français.

POR11, 2g, H, 20, étudiant, 03.11.10

La compétence la plus aisée et la plus simple est donc clairement en français et, par ricochet, la pratique du portugais, qui devient plus rare, entraîne une compétence plus faible et donc un retour inévitable vers le français : « en France, l'habitude du portugais se rouille peu à peu et puis on garde le français ». Ce phénomène de recul de la langue en faveur du français est accentué par l'insécurité linguistique ou le rejet du portugais de la part de l'entourage des informateurs. Afin de ne pas mettre ces personnes dans une situation qui ne serait pas agréable, les informateurs s'obligent à parler en français alors que le portugais leur paraissait plus naturel :

Avec des amis portugais que vous pouvez avoir ici sur Bordeaux, quand vous vous rencontrez à un repas ou dans la rue, dans quelle langue vous parlez-vous ?

Moi, j'ai tendance à leur parler français, parce que dès que je parle portugais, forcément... Beaucoup de Portugais ici en France, ils osent pas parler le portugais. On voit que c'est des... Mes copains ont surtout parlé français, le portugais a été un petit peu délaissé, on va dire. Même moi, je le vois, si je commence à les taquiner un petit peu en portugais, aussitôt ils me rétorquent en français. Et d'ailleurs, souvent on me dit « toi tu parles super bien portugais » alors que bon...

POR22, 2g, H, 46, épicier, 13.09.11

L'utilisation de la part de cet informateur, à l'aise en portugais, de l'expression « j'ai tendance » exprime un mouvement de locution spontanée significatif. Pour lui, lorsqu'il croise dans la rue, ou ailleurs, des amis dont il sait qu'ils ont la connaissance de cette langue, il lui serait plus naturel de parler cette dernière avec eux. Mais, devant l'insécurité linguistique de ces interlocuteurs (« Beaucoup de Portugais en France n'osent pas parler portugais »), il change son répertoire pour aller vers le français, langue plus naturelle chez ses amis.

De même, dans certains cas, il arrive qu'un test de reconnaissance mutuel se fasse entre locuteurs de la langue portugaise. POR6 déclare qu'avant de parler portugais avec quelqu'un, elle demande la permission à ce dernier (qui peut être réciproque) en cherchant à connaître ses compétences ou ses origines. Le test se fait paradoxalement en français et si celui-ci est concluant, le portugais intègre petit à petit la conversation. Néanmoins, si elle sait que son interlocuteur est lusophone, l'utilisation du portugais lui est naturelle. Mais une fois de plus, cette pratique est toujours soumise à la présence ou non de francophones dans le contexte de communication. Le cas échéant, le français est alors utilisé :

Quand vous rencontrez des amis portugais en France, ou d'origine portugaise comme vous, dans quelle langue vous parlez-vous ?

Au début, c'est plus le français parce qu'on ne sait jamais si la personne en face parle vraiment le portugais comme nous. Au début, c'est français, puis on se raconte un peu nos vies, puis quand on commence à voir qu'on a la même vie à la maison, on commence à se dire des choses en portugais. Mais on continue à parler en français par respect pour les autres qui sont autour. Mais si je suis avec une personne portugaise, je parlerai en portugais, ça c'est sûr.

Avant de parler portugais, vous vous testez en français ?

Pour se connaître oui. On ne connaît pas forcément la personne. Moi je parle français, parce qu'au final on ne sait pas si la personne elle parle couramment. J'ai des filles dans ma classe dont les parents sont portugais mais elles ne le parlent pas quand même. On parle et puis on voit si elle sait parler... Du coup, quand on a des petits secrets à se dire, on parle un peu en portugais mais par respect de nos amies qui sont autour de nous, ça ne se fait pas de parler portugais.

POR6, 2g, F, 19, étudiante, 01.10.10

Ces tests d'« inter-compétence » et cette volonté de ne pas mettre en situation d'exclusion les francophones présents amènent un double conditionnement à la pratique du portugais. Dans un premier temps, les locuteurs de la langue évaluent si leurs pratiques peuvent mettre des personnes en situation d'inconfort puis, par la suite, l'évaluation se tourne vers les locuteurs potentiels du portugais afin de savoir si, eux aussi, sont compétents ou non dans cette langue. Dans le cas contraire, le français sera naturellement parlé sans que la langue portugaise ne soit entrée en jeu. Et même si cette dernière est parlée par l'interlocuteur, il semble que sa pratique ne se fasse pas naturellement et que le test continue malgré tout, la pratique n'étant pas tout de suite franche : « on commence à se dire des choses en portugais ».

Cet extrait met aussi en évidence une autre facette de la pratique du portugais chez ces migrants de la deuxième génération : la fonction cryptique que peut leur apporter la langue « quand on a des petits secrets à se dire, on parle un peu en portugais ». Cette pratique est semble-t-il assez répandue :

Et les rares cas où vous parlez portugais, ce sont pour quelles raisons [avec les membres de sa famille] ?

Quand il y a des gens à côté et qu'on n'a pas envie qu'ils comprennent ce que l'on dit. Tout simplement.

Vous utilisez le portugais pour masquer certaines conversations ?

Voilà ! Tout à fait.

Ça arrive régulièrement ?

Ça arrive de temps en temps. Au boulot, souvent.

Par rapport aux collègues ou aux clients ?

Non, par rapport aux clients, quand on n'a pas envie qu'ils sachent ce qu'on dit. Les choses comme ça. Ou même les gens qui nous entourent, quand on sait très bien qu'ils ne comprennent pas le portugais, on commence à parler portugais pour éviter qu'ils comprennent.

Avec des amis portugais ou d'origine portugaise, quand vous vous voyez à une soirée ?

C'est pareil, on parle portugais que quand on n'a pas envie de se faire comprendre. Sinon on parle français.

POR10, 2g, H, 24, conducteur de travaux, 27.10.10

La langue portugaise est, d'après les informations récoltées auprès des informateurs de l'échantillon, une langue qui, malgré des compétences souvent suffisantes pour être utilisée, est dans une situation dominée par rapport à la langue du pays de résidence. Cela peut sembler découler d'une certaine logique puisque le français est la langue dans laquelle les informateurs évoluent le plus souvent, leur vie se déroulant en France, mais, même lorsqu'ils se retrouvent en famille ou avec des amis lusophones, le français est tout de même la langue parlée. La répétition de l'expression « avoir l'habitude » dans les discours des informateurs est tout à fait significative de cet état de fait : « Parce qu'on a l'habitude de parler français » (POR2), « nos parents n'ont pas pris l'habitude de nous parler portugais » (POR10), sous-entendu, l'habitude est à l'utilisation du français, « Et en France, l'habitude du portugais se "rouille" peu à peu et on garde le français » (POR11)... L'utilisation habituelle du français dans la vie de tous les jours a changé les pratiques privées, familiales ou amicales, qui se sont à leur tour peu à peu tournées vers la langue du pays de résidence.

II. La communauté espagnole

L'échantillon analysé ici est composé de 18 informateurs, huit hommes et dix femmes, appartenant à quatre générations de migrants différentes : sept sont issus de la première génération de migrants, trois de la génération « un et demi », sept de la deuxième et enfin un de la troisième. Comme signalé lors de la présentation générale de l'échantillon, cet échantillon d'Espagnols ou de descendants d'Espagnols est composé quasiment exclusivement de personnes âgées de plus de 55 ans. Seuls deux d'entre eux ont moins (34 et 35 ans). La méthode d'analyse est la même que pour la communauté portugaise.

1. La première génération

Les informateurs de première génération d'immigration de la communauté espagnole sont donc au nombre de sept (quatre hommes et trois femmes) :

- ESP3, 1g, H, 68, retraité (maçon), 21.10.10
- ESP4, 1g, F, 62, retraitée (couturière), 21.10.10
- ESP6, 1g, H, 67, retraité (maçon), 25.10.10
- ESP9, 1g, F, 34, mère au foyer, 09.11.10
- ESP14, 1g, F, 83, retraitée (aide-soignante), 19.11.10
- ESP16, 1g, H, 91, retraité (secrétaire de direction), 24.11.10
- ESP17, 1g, H, 88, retraité (commerçant), 25.11.10.

a. Les compétences déclarées

Les compétences déclarées des informateurs de la première génération sont homogènes. Tous déclarent « très bien » à la question sur leurs compétences d'intellection, de locution, d'écriture et de lecture, seul ESP4 mentionne « assez bien » pour sa capacité à écrire la langue. Leur compétence en espagnol est clairement plus élevée qu'en français (les réponses à la même question pour le français sont bien plus aléatoires, allant de « très bien » à « difficilement ») :

Et aujourd'hui combien de langue vous parlez ?

Aujourd'hui, je parle que 2 langues. Le français et l'espagnol. L'espagnol, mieux que le français. Enfin...

Vous parlez mieux l'espagnol que le français ?

Ah ben oui ! Oui, ça on ne l'oublie pas mais, même dans l'assoc', ça reste quand même assez... On se comprend mieux... déjà pour s'expliquer... Je m'explique mieux en espagnol qu'en français même si ça fait 60 ans que je suis là... c'est ça la... pas 50 ans, 60 ans, mais 50 ans.

ESP3, 1g, H, 68, retraité (maçon), 21.10.10

Dans laquelle des deux langues vous vous sentez le plus à l'aise ?

Euh... pfff... Je ne trouve pas trop de différences mais bon, il y a toujours l'attrance de l'espagnol, c'est-à-dire qu'on est... on... on rentre plus facilement dans l'espagnol que dans le français. Mais enfin, il n'y a pas une priorité de dire plutôt le français que l'espagnol, non. On rentre dans les deux mais avoir moi une priorité... Je trouve une

tendance à aller vers l'espagnol puisque c'est ma langue. Ma langue d'origine dans laquelle je me sens mieux, j'écris plus facilement que dans le français. Et comme je n'ai jamais été à l'école en France, donc j'ai toujours la difficulté de l'écrit. Quand j'écris quelque chose, je suis plus attiré pour l'écrire en espagnol qu'en français. Même si c'est en réunion, j'essaie d'écrire en français mais c'est toujours l'esp... Je comprends plus facilement l'espagnol.

ESP6, 1g, H, 67, retraité (maçon), 25.10.10

Tous ont donc conservé une compétence élevée en espagnol et, quelquefois, dans une autre langue régionale d'Espagne comme le catalan :

Avec quelle maîtrise vous parlez ces langues ? Le français, l'espagnol, l'esperanto et le catalan ?

Le catalan, parce que c'est ma langue maternelle et que je l'ai conservé. Le français je l'ai appris ici parce que c'était par le besoin de vivre ici évidemment, et puis le goût aussi de parler cette langue qui est quand même extra. Le catalan, je sais plus... On a voulu le conserver parce qu'on a trouvé que conserver les langues maternelles, c'était intéressant et puis... on était motivés sans doute... Nous avons fréquenté des Portugais donc... j'essayais d'apprendre un peu, de comprendre ce qu'ils parlaient mais je ne l'ai jamais étudié. Et je suis attirée par l'italien aussi bien sûr. Et après, ici en France, j'ai pris quelques cours d'histoire, très peu, mais je l'ai beaucoup appris avec mon frère et ma sœur... qui, eux, le parlaient tout de suite en allant en classe ici. Ils étaient plus jeunes que moi, ils ont eu une scolarité normale ici.

ESP14, 1g, F, 83, retraitée (aide-soignante), 19.11.10

A l'instar des migrants portugais de première génération, les réponses ne sont pas très surprenantes. L'espagnol, ou une autre langue autochtone d'Espagne, est la langue la plus maîtrisée par les informateurs. La langue française est elle aussi maîtrisée, à divers niveaux de compétence, mais reste en deçà de la langue espagnole d'après les déclarations écrites ou orales des locuteurs interrogés. La non-scolarisation dans cette langue semble avoir été un handicap pour l'apprentissage de cette dernière (« et comme je n'ai jamais été à l'école en France », « mais je l'ai beaucoup appris avec mon frère et ma sœur... qui eux, le parlaient tout de suite en allant en classe ici, ils étaient plus jeune que moi, ils ont eu une scolarité normale ici »). De plus, alors que la plupart des informateurs sont installés en France depuis plusieurs décennies – la migration espagnole à Bordeaux remonte en partie au premier tiers du siècle dernier – la compétence linguistique en espagnol, réelle ou supposée, est tout de même restée supérieure à celle du français (« ma langue d'origine », « même si ça fait 60 ans que je suis là »).

b. Les pratiques déclarées

Dans les pratiques linguistiques de cette première génération, la langue espagnole est très présente, ce qui tend à corroborer les compétences déclarées plus haut. A la maison, il semble, d'après les entretiens réalisés auprès de ces derniers, que la pratique de la langue soit en grande partie centrée autour des enfants. La transmission de la langue est en effet centrale lorsque les questions autour des pratiques quotidiennes, ou du moins régulières, de l'espagnol sont posées. Et même aujourd'hui, alors que la plupart de ces enfants ne vivent plus chez les informateurs de l'échantillon, l'espagnol est resté le principal moyen de communication domestique :

Quand vous êtes avec votre femme, dans quelle langue vous parlez ?

On parle l'espagnol. A la maison on parle espagnol.

Tout le temps ?

Oh non, pas tout le temps... Il se trouve que... en commentant un film ou, comme ça, on le commente en français parce que ça se trouve que c'est l'actualité. Mais autrement, entre nous, on parle espagnol parce qu'on a voulu que nos enfants apprennent l'espagnol à la maison, et le français à l'école et à la rue (...)

ESP17, 1g, H, 88, retraité (commerçant), 25.11.10.

Aujourd'hui avec les membres de votre famille dans quelle langue vous vous parlez ?

(...) Ici avec ma fille, je parle beaucoup l'espagnol... parce que je m'étais mariée avec un espagnol... réfugié aussi comme nous... mais il voulait qu'on garde l'espagnol à la maison... c'est-à-dire que c'est une culture, qu'il fallait le pratiquer même si on avait des enfants. Il... il fallait le faire et on avait décidé que l'enfant parlerait espagnol.

Et avec votre petite fille ?

Avec ma petite-fille, en espagnol très facilement... aussi... Elle l'a parlé toute petite. Elle savait à peine parler qu'elle parlait déjà espagnol. Et là, je peux m'adresser à elle en français ou en espagnol, ça dépend comment ça me vient et elle me répond très bien en espagnol. Ah oui, elle le parle très bien, elle a d'excellentes notes toujours.

ESP14, 1g, F, 83, retraitée (aide-soignante), 19.11.10

La volonté de transmission linguistique est clairement au centre des pratiques. Que cela soit pour ESP14 ou ESP17, il est évident que la décision de parler en espagnol aux enfants soit une des conséquences de leurs pratiques actuelles (« entre nous on parle espagnol parce qu'on a voulu que nos enfants apprennent l'espagnol à la maison »). De même, cette transmission intergénérationnelle a sans aucun doute des répercussions aujourd'hui encore avec l'arrivée des petits-enfants. Leurs parents ayant pratiqué l'espagnol à la maison, la transmission se poursuit avec cette troisième génération (ESP14).

Malgré tout, certains paradoxes dans ces pratiques familiales sont à signaler. Par exemple, ESP3 a un fils qui parle la langue espagnole, puisqu'il lui a transmis avec sa femme, et qui est mariée à une Espagnole. Cependant, avec ce fils, il ne parle que français alors qu'avec sa belle-fille, Espagnole donc, il préfère l'espagnol, tout comme avec sa femme où la langue d'origine est le moyen de communication préférentiel :

Avec votre femme quand vous communiquez entre vous ?

Nous, on communique plus en espagnol, et pas mal en français aussi, donc ça dépend comment on vit la conversation. Si on commence en espagnol, on continue en espagnol, si on commence en français, on continue en français.

Est-ce qu'il y a des sujets qui sont toujours en espagnol et d'autres qui sont toujours en français, par exemple la politique, la gastronomie, le sport ?

Ah, politique, on parle beaucoup en espagnol parce qu'on fait... les deux, on fait la politique. On parle de la politique espagnole et de la politique française donc on parle beaucoup en espagnol mais sinon, dans les trucs de la maison, on parle en français. Donc on essaie quand même de parler en français parce que... on est là, on habite là... donc on essaie quand même de s'améliorer sur ce point de vue.

Et avec votre fils ?

Avec mon fils, on parle français.

Français ?

Ouais. Il est né ici... même qu'il comprend très très très bien l'espagnol et qu'il parle l'espagnol. Je préfère parler avec lui français, tant qu'avec ma belle-fille je parle espagnol parce qu'elle est Espagnole.

Votre fils s'est marié avec une Espagnole ?

Ouais. De San Sebastián en plus...

Ah oui, quelle coïncidence...

[rire] C'était une coïncidence mais c'est comme ça. Ils se sont trouvés au lycée à Bayonne. Avec elle, je parle aussi français mais plus en espagnol parce qu'on se comprend plus vite en espagnol qu'en français. Tandis qu'avec X., non... on parle en français.

ESP3, 1g, H, 68, retraité (maçon), 21.10.10

Il est notable de signaler que, plus bas dans l'entretien, il avouera avoir parlé espagnol à son fils lorsque celui-ci était enfant afin qu'il acquière la langue de son pays d'origine. Il est donc remarquable de voir que cet informateur s'impose à lui-même une alternance entre les langues en fonction de ses interlocuteurs familiaux alors que tous pratiquent la langue que ce dernier maîtrise le mieux, l'espagnol. Avec sa femme, il semble que cette alternance soit tout à fait naturelle et qu'elle se fasse en fonction du sujet ou simplement du moment. Mais, à l'inverse, avec son fils et sa belle-fille, il alterne les deux langues en fonction de son interlocuteur : français avec son fils et espagnol avec la femme de ce dernier. Pour preuve, lors de la rencontre avec son fils et sa belle-fille, cet informateur était présent (exemple de la

« réticularité » des enquêtes) et il était extrêmement curieux d'observer cette alternance... Cet informateur a donc transmis sa langue à son enfant mais ne lui parle plus aujourd'hui alors que ce dernier, en plus de maîtriser cette langue, est marié avec une Espagnole.

L'alternance des codes peut aussi être quelque peu différente pour d'autres informateurs. Les enfants sont, une fois de plus, responsables de ce phénomène :

A la maison vous parlez plus souvent l'espagnol que le français ?

Moi, je parle plus facilement l'espagnol que le français mais s'il y a... les gosses, automatiquement, ils... on parle français. Ils parlent français, bon, je peux leur répondre en français, en espagnol, ce n'est pas... comme on dit, ce n'est pas une barrière, on peut parler... On peut parler en français et puis partir en espagnol. Et puis là, avec la télé espagnole, les informations, c'est en espagnol... y'a des émissions en espagnol [XXX 13'13]. L'espagnol il est persistant, même si après on parle français... mais l'espagnol il est...

ESP6, 1g, H, 67, retraité (maçon), 25.10.10

Dans le cas de cet informateur, qui s'exprime plus facilement en espagnol, ce sont les enfants qui vont dicter le code utilisé, ou du moins qui vont introduire la langue française à la maison. Il semble que les enfants ici cités se tournent plus facilement vers le français, même s'ils parlent aussi l'espagnol. Le père alterne donc le code linguistique en fonction de ses enfants et de la langue qu'ils vont utiliser. C'est un exemple d'alternance codique inter-intervention selon la typologie de L. Dabène : entre chaque tour de parole, la langue est susceptible de changer en fonction de la réponse de l'interlocuteur, ici les enfants. Néanmoins, à la fin de l'extrait, l'informateur déclare que sa langue d'origine, la langue d'héritage de ses enfants, est tout de même « persistante » malgré les avancées et la présence du français.

Dans d'autres cercles, celui des amis ou celui de l'association, qui sont souvent liés par ailleurs, les pratiques sont clairement différentes et les déclarations autour de ces dernières peuvent être totalement contradictoires d'un informateur à un autre. Ainsi, si ESP3 déclare qu'il ne parle quasiment que l'espagnol lorsqu'il se trouve à l'association, ESP6 se montre plus mesuré alors qu'ESP17, lui, est très pessimiste sur les pratiques et les compétences de ses compatriotes espagnols et de leurs descendants :

Quand vous allez à l'association ?

Quand on va à l'association, on parle espagnol. Parce qu'il y a beaucoup plus d'Espagnols que de Français. Quand il y a un Français, tu es obligé de parler français parce que vous comprenez pas. Mais en général, c'est que des Espagnols donc on parle espagnol. Parce que des fois ça dépend comment ils interprètent la phrase que vous dites, ils comprennent pas...

ESP3, 1g, H, 68, retraité (maçon), 21.10.10

Quand vous êtes ici à l'association pour des réunions ou pour faire une fête ou alors un regroupement, dans quelle langue vous parlez ?

Si c'est dans l'association, ça dépend la personne qu'on a en face. Si on est que deux, on parle en espagnol ou en français, en espagnol plus facilement parce qu'il y en a qui ont des difficultés à comprendre. Mais si on est dans un groupe dans lequel y a trois ou quatre, puis y'en a un dans le lot qui comprend moins facilement l'espagnol, on parle en français... c'est-à-dire que c'est... c'est s'adapter, c'est s'adapter aux circonstances et au moment. Ici, quand on fait des réunions, les réunions... *como* dans les réunions, il y a toujours des Français qui comprennent un petit peu l'espagnol mais qui ne le comprennent pas, à ce moment-là, tout c'est en français.

ESP6, 1g, H, 67, retraité (maçon), 25.10.10

Avec les amis que vous avez qui sont Espagnols ou qui sont d'origine espagnole et qui vivent ici à Bordeaux, quand vous vous voyez dans la rue ou quand ils viennent vous voir ici ou ailleurs, vous vous parlez dans quelle langue ?

On parle en français, parce qu'il y a très peu d'Espagnols qui continuent à parler l'espagnol en France... la plupart, la plupart, même dans les centres parce qu'on a des centres de... de... de retraités qui sont des centres qui sont dirigés par des Espagnols... mais ils parlent en français et ça c'est un problème très grave parce que moi, même quand je suis là-bas et que, bon, il y a une émission comme ça, je chante en espagnol et alors ça leur déplaît. Et on se dit : « *qué*, on est Espagnol ou on a fini de l'être ? Hein ? Moi, je... tu ne dois te mettre comme ça, parce que si tu ne veux pas que je parle en espagnol, tu t'en vas, tu vas dans un autre groupe et puis c'est tout [XXX 15'19]. D'ailleurs, je ne comprends pas que toi un Espagnol, tu sois contrarié parce qu'on chante en espagnol, tu devrais continuer ne serait-ce que pour parler espagnol parce que tu le parles de moins en moins bien... que, moi, j'ai des oreilles, j'écoute... vous parlez déjà un langage... ». Que c'est bien pour les Espagnols qui sont venus avant la guerre parce que ce sont des Espagnols de la première immigration économique, et ceux-là, il n'y en a pas un qui parle l'espagnol comme il faut... Alors, sur [XXX 15'50] les gens du sud parce que c'est de ce côté-là qui arrive l'immigration. Mais aujourd'hui, il y en a très peu qui parle l'espagnol comme il faut.

Et ça c'est à l'association que les...

Si, c'est dans les associations qu'on s'en rend compte... parce que dans la rue, ils parlent en français. Ils parlent en français, mais en français espagnol.

ESP17, 1g, H, 88, retraité (commerçant), 25.11.10.

ESP3 et ESP6 ont une attitude plutôt pragmatique face à la langue à utiliser lors des rencontres associatives. L'espagnol est privilégié mais, s'il y a des francophones dans le cercle, le français, langue commune à tous les participants, est préféré afin de ne pas exclure

une partie des membres. Le besoin communicatif l'emporte sur le besoin identitaire et linguistique. A l'opposé, ESP17, et même si ce n'est pas tout à fait la même chose puisque ce dernier ne parle que de cas où il est exclusivement entouré d'Espagnols, est bien plus virulent sur l'utilisation d'une autre langue que l'espagnol dans des lieux majoritairement hispaniques. Il va même plus loin en affirmant que les Espagnols de France ne savent plus parler leur langue d'origine et qu'ils sont contrariés lorsque quelqu'un parle ou chante dans cette langue (insécurité linguistique, déloyauté linguistique¹⁶⁵ ?). D'après ESP17 donc, les Espagnols de France sont assimilés linguistiquement, ce qui ne semble pas être le cas pour ESP3 et ESP6, qui, malgré la présence de Français au sein de leur association, continue néanmoins de parler espagnol quand ceux-ci ne sont pas présents ou lorsque le besoin communicatif n'est pas primordial.

2. La génération « un et demi » : compétences et pratiques déclarées

Au nombre de trois, l'échantillon des membres de la génération « un et demi » de l'échantillon d'informateurs est composé d'un homme et de deux femmes :

- ESP1, 1.5g, H, 79, retraité (?), 02.09.10
- ESP10, 1,5g, F, 77, retraitée (secrétaire), 12.11.10
- ESP13, 1,5g, F, 80, retraitée (employée préfecture), 16.11.10.

Devant le peu d'informateurs issus de cette génération de migrants un peu particulière et au regard des entretiens réalisés avec ces derniers, il semble plus judicieux de réunir l'analyse sur leurs compétences et leurs pratiques linguistiques en une seule section, au lieu des deux habituelles.

Les trois informateurs de cet échantillon ont déclarés lors du questionnaire de renseignements qu'ils comprenaient tous les trois « très bien » l'espagnol. ESP1 et ESP13 le

¹⁶⁵ Loyauté linguistique : « Attitude linguistique qui désigne la prédisposition d'un locuteur à n'abandonner l'usage de sa langue propre en aucune occasion au sein de la communauté linguistique à laquelle il appartient » (Ruiz ; Sanz ; Sole i Camardons 2001 : 169 cité par Lagarde 2004 : 225).

parle, le lise et l'écrive « très bien » aussi alors qu'ESP10 ne mentionne qu'« assez bien » pour ses trois compétences.

Lors de l'entretien enregistré, ESP13 avoue néanmoins qu'elle ne pratique que très peu l'espagnol lorsqu'elle se trouve en France. Que cela soit avec sa famille ou avec ses amis de l'association, le français est très largement majoritaire dans ses pratiques.

Aujourd'hui avec les membres de votre famille, quand vous vous voyez pour un repas, un café ou n'importe quoi dans quelle langue vous vous parlez ?

Quand je vais en Espagne, il me reste encore quelques cousins, évidemment je ne parle qu'espagnol avec eux. Ici en France, je n'ai personne. Je n'ai que des parents du côté de mon mari.

Et avec vos enfants ?

Et avec mes enfants, on parle toujours en français. Vous savez, mes enfants ont appris l'espagnol parce que nous avons eu la chance... Mon mari a eu la chance d'avoir des postes en Amérique latine. En Colombie et en Uruguay, donc ils ont appris l'espagnol là-bas. Ils n'ont pas appris l'espagnol parce que je leur ai parlé espagnol parce que... je crois que ça ne me venait même pas à l'esprit. Mon mari était Français, on était en France... Moi j'ai été Française très très vite (...)

Et avec des amis Espagnols ou Franco-espagnols qui vivent en France quand vous vous voyez à l'association ou ailleurs, dans quelle langue vous le parlez ?

Ecoutez, on parle en français mais il nous arrive de dire des mots en espagnol, et quand on se quitte on se dit au revoir en espagnol, quand on termine de se réunir on dit toujours « *viva la républica* » évidemment, mais oui, il nous arrive aussi de nous dire quelques mots en espagnol, oui, oui.

ESP13, 1,5g, F, 80, retraitée (employée préfecture), 16.11.10.

C'est donc fort logiquement qu'elle utilise quotidiennement la langue française et qu'elle se sent donc plus compétente dans cette langue. Malgré tout, sa pratique minimale de la langue espagnole ne semble pas avoir affecté sa capacité linguistique dans cette langue :

Aujourd'hui dans quelle langue vous vous sentez le plus à l'aise ?

En français.

Mettons-nous en situation, imaginons que vous avez un verre à la main, vous trébuchez, le verre tombe, il se casse en mille morceaux, vous vous mettez en colère, vous dites un mot un peu grossier, dans quelle langue vous allez le dire ?

En français. Je pense en français. Je me révolte, comme vous avez l'air de dire, en français et je me réjouis en français.

Et quand vous comptez ?

En français.

Est-ce que vous vous considérez bilingue français-espagnol ?

Je ne me considère pas complètement bilingue parce que je parle... Je pense que je parle quand même mieux le français que l'espagnol. Oui, oui, je pense.

Est-ce que vous lisez en espagnol ?

Oui.

Quel genre de livre ?

Si j'ai un bouquin en espagnol... bon, ça m'arrive aussi, je... oui, bien sûr, sans problèmes.

Même question est-ce que vous êtes capable d'écrire une lettre en espagnole sans trop de difficultés ?

Oui.

Sur n'importe quel sujet ? Envers n'importe qui ?

Oui.

ESP13, 1,5g, F, 80, retraitée (employée préfecture), 16.11.10.

Ce cas est atypique. Cette informatrice, partie à sept ans d'Espagne et arrivée à huit en France, après un court séjour en Angleterre, parle couramment l'espagnol mais ne le pratique quasiment que lorsqu'elle visite sa famille restée en Espagne. Le traumatisme de son départ, suite aux bombardements de Guernica, son adaptation et son intégration très faciles à la France, son militantisme républicain ainsi que son parcours de femme d'expatrié français ont construit cette personne ainsi. Elle a immigré à un âge lui permettant de connaître l'espagnol et son parcours de vie en Amérique Latine ont fait que la langue a toujours été présente autour d'elle. Aujourd'hui, elle ne parle l'espagnol que quand elle retourne en Espagne et semble se satisfaire de cette pratique. En effet, si elle n'a pas perdu sa langue d'origine, elle n'en est pas pour autant une militante dans ses actes et dans ses pratiques, que cela soit auprès de ses enfants ou bien auprès de ses amis de l'association, pourtant très marquée politiquement et culturellement par rapport à l'Espagne. La suite de l'entretien mettra tout de même en lumière une certaine volonté de ne pas perdre ses racines et un certain bonheur à entendre la langue espagnole en Espagne. Néanmoins, en France, cette informatrice se passe très facilement de sa langue d'origine et il est possible de constater que le français a supplanté cette dernière dans tous les domaines (« Je pense en français. Je me révolte, comme vous avez l'air de dire, en français et je me réjouis en français »).

Assez similairement, ESP10, qui, pour rappel, n'a coché « très bien » à ses compétences linguistiques dans le questionnaire qu'à la case « comprendre », le reste étant qualifié d'« assez bien », ne parle espagnol que lorsqu'elle se trouve en Espagne, ou presque :

Aujourd'hui, vous parlez combien de langue ?

Moi aujourd'hui, quand je suis en E... En France, je parle le français, je... Quand je vais en Espagne, je parle le *castellano*, mais je parle aussi le *benasqués*... beaucoup... Quand je vais en Espagne, puisque nous avons une maison à Bénasque, (...) donc on y

va, et quand je vais à Bénasque, avec les gens du village je parle *bénasqués*. Je parle *benasqués* avec les gens du village. Après, c'est avec des gens d'extérieur ou des gens de Bénasque qui parlent que le *castellano* parce que ça existe aussi, surtout chez les jeunes... Bon, ben, avec eux, je parle *castellano*... comme je le parle... mais j'ai pas la prétention de parler un *castellano* académique, non... je me fais comprendre. Des fois, je me dis qu'il faudrait peut-être que je... quand je suis... parce qu'après, quand je reviens à Bordeaux, j'ai plus du tout l'occasion de parler, tant que mes parents et que surtout ma tante, la sœur de papa, elle, elle parlait beaucoup *castellano*. J'avais des occasions à une époque de m'entretenir un peu la langue... maintenant... Bon, maintenant, ils sont décédés tous il y a longtemps... donc, je reviens ici, j'ai plus l'occasion de parler espagnol... et on perd vite... quand on pratique pas.

Aujourd'hui, quand vous êtes à Bordeaux vous n'avez pas d'occasion de parler espagnol ?

Non.

Vous ne le parlez jamais ?

Pratiquement jamais.

Même à l'association ?

Oh ben à l'association, on parle français. A *Ay Carmela*, on parle français.

ESP10, 1,5g, F, 77, retraitée (secrétaire), 12.11.10

Néanmoins, cette dernière ne parle pas seulement le castillan comme cela vient d'être mentionné par le premier extrait. Le *benasqués* – dialecte transitoire entre l'aragonais et le catalan parlé dans la vallée de Bénasque en Aragon – est aussi présent dans son répertoire linguistique et semble être tout aussi, si ce n'est plus, important à ses yeux :

Donc vous diriez que c'est quelle langue votre langue maternelle ?

[moment de réflexion] C'est marrant là, vous me posez une question que je ne me suis jamais posée. Je ne me suis jamais posée cette question, parce que... oui, peut-être que c'est le *benasqués* finalement ma langue maternelle... Oh, c'est certainement celle que j'ai le plus parlé. C'est certainement celle que j'ai le plus parlé, et que j'ai parlé... bon, à l'école, à Bénasque, j'y suis pas allée longtemps mais comme grâce à la République quand même, l'école s'était bien développée, je suis quand même allée à l'école. Je pense que j'ai dû y aller quelques mois parce que j'avais dû y aller à la rentrée de septembre sûrement et j'ai dû y aller jusqu'à ce qu'on parte. Bon, à l'école, on parlait *castellano*... mais... mais... voilà, oui, c'est... c'est... [rire]. Sur mes vieux jours, je fais une découverte... [rire]

ESP10, 1,5g, F, 77, retraitée (secrétaire), 12.11.10

Ces deux informatrices de la génération « un et demi » confirme les dires d'ESP17 mis en évidence lors de l'analyse des pratiques des migrants espagnols de première génération. Il semble en effet que la langue espagnole ne soit que peu parlée en France par les migrants et les descendants de migrants, au moins pour la première génération et la génération « un et demi ». Et même si des contre-exemples ont été mis en lumière plus haut, les témoignages

d'ESP17, ESP13 et ESP10 font penser à un recul de la pratique de la langue espagnole en France lorsque celle-ci se trouve en situation de migration. Néanmoins, la compétence dans la langue reste relativement élevée grâce aux retours réguliers en Espagne. Ces va-et-vient qui seront analysés dans la deuxième section (II.) de ce chapitre semblent être un rempart contre la disparition de la pratique de la langue et à l'assimilation linguistique totale des migrants espagnols et de leurs descendants.

3. La deuxième génération

Pour rappel, les informateurs de la deuxième génération sont au nombre de sept :

- ESP2, 2g, H, 58, retraité (police nationale), 19.10.10
- ESP5, 2g, F, 66, retraitée (sans profession), 25.10.10
- ESP7, 2g, F, 71, retraitée (éducation nationale), 08.11.10
- ESP8, 2g, H, 35, restaurateur, 09.11.10
- ESP11, 2g, H, 61, retraité (enseignant), 10.11.10
- ESP12, 2g, F, âge inconnu¹⁶⁶, retraitée, 15.11.10
- ESP15, 2g, F, 58, sans profession, 22.11.10.

a. Les compétences déclarées

Au niveau des compétences déclarées du questionnaire de renseignements généraux, les membres de la communauté espagnole de deuxième génération révèlent des capacités dans leur langue d'héritage – puisqu'ils ont tous appris l'espagnol par héritage familial – assez homogènes. Aucune déclaration ne va au-delà d'« assez bien » et seul ESP15 avoue pratiquer l'espagnol de cette manière pour chacune des quatre entrées. Ensuite, les deux autres informateurs déclarant des capacités autres que « très bien » sont ESP2 (pour parler, lire et écrire) et ESP5 (pour écrire). Tous les autres comprennent, parlent, lisent et écrivent la langue espagnole « très bien ».

¹⁶⁶ L'informatrice n'a pas répondu à la question concernant son âge. Néanmoins, cette dernière est retraitée, ce qui lui donne au moins 60 ans.

A l'écoute des entretiens enregistrés, il se dégage, pour cette génération, trois catégories de compétences linguistique en espagnol. La première de ces catégories concerne seulement l'informateur ESP5 qui ne fait strictement aucune différence entre le français et l'espagnol au niveau de ses capacités linguistiques :

Laquelle des deux langues, vous considérez comme votre langue maternelle ?

Je n'ai pas de préférence, je passe de l'une à l'autre sans... suivant qui me parle.

Et pour vous, il n'y en a pas une qui est au-dessus, qui vous tient plus à cœur ?

Non... c'est à dire que j'ai toujours parlé les deux... en même temps... parce que chez mon grand-p... chez mes grands-parents, on ne parlait que l'espagnol. Après, avec le reste de la famille, c'était français... et espagnol quand on voulait pas qu'on nous comprenne [rire].

ESP5, 2g, F, 66, retraitée (sans profession), 25.10.10

Elle utilise indifféremment les deux langues, en fonction de l'interlocuteur en face d'elle et, de plus, le fait qu'elle utilise, ou utilisait, la langue espagnole à des fins cryptiques tend à prouver sa compétence élevée dans cette langue.

La deuxième catégorie d'informateurs qui ressort de ces entretiens, la plus représentée, est celle qui se considère être compétente dans les deux langues mais qui avoue être plus à l'aise en français. Ainsi, ESP2, par exemple, se considère bilingue français-espagnol mais déclare devoir faire un effort lorsqu'il doit parler espagnol :

Dans laquelle des deux langues vous êtes le plus à l'aise ?

Le français... le français... C'est toujours pour moi un effort de parler l'espagnol... un effort de réflexion. C'est un plaisir mais un effort.

Vous vous considérez comme bilingue ?

Oui... oui... oui, parce que je le comprends parfaitement. Je le parle... avec quelques fois des difficultés mais je le parle... Je vais dire couramment... couramment... avec quelques fautes ici ou là... quelques blancs... parce que le vocabulaire m'a un peu échappé mais sinon je le parle... je crois assez bien.

ESP2, 2g, H, 58, retraité (police nationale), 19.10.10

De la même manière, ESP7 déclare parler indifféremment les deux langues mais, si elle doit établir une hiérarchie entre les deux idiomes, le français est clairement sa langue dominante, bien qu'elle avoue arriver à s'immerger totalement en espagnol lorsqu'elle se trouve en Espagne :

Donc vous considérez la langue espagnole comme votre langue maternelle ?

C'est ma langue maternelle oui, oui.

Et aujourd'hui combien de langues vous parlez ?

Oh ben, les deux langues que je parle indifféremment, c'est l'espagnol et le français... et puis c'est tout. Après, j'ai une amie anglaise que je vais voir de temps en temps à Londres avec qui je baragouine l'anglais... Puis voilà, c'est tout, je ne parle pas d'autres langues.

Et entre le français et l'espagnol, vous estimez que vous êtes aussi compétente dans les deux langues ou il y a une langue qui.. ?

Il y a une langue dominante, c'est le français parce que je vis beaucoup plus en France mais... quand je suis en Espagne... les mots français ne me viennent pas du tout, non, non... et quand je suis [XXX 4'50] en France [XXX] c'est pareil...

ESP7, 2g, F, 71, retraitée (éducation nationale), 08.11.10

Il en ira, à peu de choses près, exactement de même pour ESP11 et ESP12, qui n'ont aucune difficulté en espagnol mais, du fait de leur vie en France, se sentent plus à l'aise dans la langue française que dans la langue espagnole.

Et donc vous considérez quelle langue comme votre langue maternelle ?

Ma langue maternelle ? Le français... pour moi, c'est le français, c'est le français... c'est la langue... J'ai appris les deux langues en même temps en fait puisque j'ai appris à parler, j'ai appris les deux langues en même temps. Mais ma langue maternelle, c'est... au sens propre... c'est la langue de ma mère, c'est le français. Mais, c'est celle que j'utilise le plus dans ma vie, ce que j'ai utilisé dans ma vie, dans mes études, etc. Mais ma langue affective c'est plutôt l'espagnol.

Aujourd'hui combien de langues vous parlez ?

Et bien, je parle donc le français... je parle l'espagnol, je me débrouille, le bable, l'occitan languedocien et je me débrouille un peu en anglais.

Vos compétences en français et en espagnol, vous les considérez égales ou il y a une langue dans laquelle vous êtes plus à l'aise ?

Je me sens quand même plus à l'aise en français... au niveau de l'écrit en particulier. J'ai enseigné l'espagnol. J'étais instit mais j'ai passé une habilitation en espagnol pour enseigner l'espagnol. J'ai passé une habilitation sans préparation aucune, comme ça, en live.

ESP11, 2g, H, 61, retraité (enseignant), 10.11.10

Donc vous considérez l'espagnol comme votre langue maternelle ?

Non.

Non ?

Ma langue maternelle, c'est le français... parce que je parlais le langage de tous les jours mais, après, j'ai plus de vocabulaire en français... j'ai... ma langue maternelle... Moi, j'ai appris le français à mes enfants, c'est la langue qui me vient spontanément, ma langue maternelle c'est le français même si je parle l'espagnol, je pense que... pour moi je considère que c'est le français.

Alors que vous avez été élevée en espagnol ?

Oui...

(...)

Et au niveau des compétences dans les deux langues, vous vous estimez parfaitement bilingue ou il y a quand même une langue qui est... ?

Je pense que je suis meilleure en français. Je pense que j'ai plus de vocabulaire en français... parce que... oui, oui, je... mais alors, vous voyez, je peux lire... quand je lis, je lis le même livre en français. Il y a très peu de mots dont je ne connais pas le sens... Quand je prends un livre en espagnol, je suis obligée à un certain moment de prendre un dictionnaire... mais pas beaucoup hein, mais bon je pense que je suis meilleure en français... pour écrire, pour rédiger, pour tout je suis meilleure en français.

Mais vous vous considérez quand même bilingue ?

Oui je me considère bilingue car j'ai aucun... je vais en Espagne, je n'ai aucun problème... je peux... je me débrouille pour tout, on me comprend, on me demande même pas si je suis Française, on me demande rien.

ESP12, 2g, F, âge inconnu, retraitée, 15.11.10

Et enfin, la troisième catégorie d'informateurs, représentée ici par une seule personne, ESP8, est celle qui se considère beaucoup plus compétente en français et qui avoue avoir des difficultés en espagnol. La langue n'est pas naturelle chez eux et ils doivent passer par un mécanisme de traduction français-espagnol afin de pouvoir s'exprimer dans leur langue d'héritage :

Et entre le français et l'espagnol, vous êtes aussi compétents dans les deux langues ou il y en a une où vous vous sentez plus... ?

Le français, le français... le français est beaucoup plus compétent. Je, je, je pense en... je, je ne sais pas comment l'exprimer mais c'est comme ça que ça me vient, je pense en français et je parle en espagnol... mais je pense en français... alors qu'une Espagnole va penser... Enfin, il y a des tournures de phrases parfois qui sont différentes en espagnol et celles-là, elles ne me viennent pas obligatoirement. Il faut... je pense qu'il faut vraiment... ouais, y vivre pour qu'elles viennent naturellement.

ESP8, 2g, H, 35, restaurateur, 09.11.10

Il est impossible de tirer des conclusions fermes à partir de cet informateur mais il est remarquable d'observer qu'ESP8 est l'un des deux locuteurs de notre échantillon à être âgé de moins de 40 ans. La seule conclusion que l'on puisse essayer de tirer de ce témoignage prend plus la forme d'une hypothèse et questionne la continuité de la pratique de la langue espagnole chez les migrants de deuxième génération lorsque ceux-ci appartiennent à un âge moins avancé que les autres membres de cet échantillon.

Pour terminer avec les compétences linguistiques de cette deuxième génération d'immigrés espagnols, il est possible de conclure provisoirement, et avant de s'intéresser à leurs pratiques déclarées de la langue, que, si l'espagnol ne semble pas en danger auprès des

informateurs de l'échantillon, il apparaît que sa pratique soit préoccupante pour les générations à venir. En effet, les locuteurs de cet échantillon déclarent quasiment tous parler espagnol correctement mais préférer le français lorsqu'il s'agit de hiérarchiser les deux langues. La question qui peut donc se poser ici est : qu'en est-il de la transmission de la langue espagnole à leurs enfants ?

L'analyse des pratiques linguistiques déclarées amènera un début de réponse qui sera complété dans la section suivante lorsqu'il sera question de la présence du lien territorial dans la transmission intergénérationnelle (chapitre 4, en suivant).

b. Les pratiques déclarées

Les pratiques linguistiques des informateurs de deuxième génération sont assez homogènes. S'ils déclarent tous, cela vient d'être mis en évidence, parler plutôt correctement l'espagnol, dans la pratique de la vie de tous les jours, la langue d'héritage est reléguée à un rang plus confidentiel. En effet, l'intégration de ces informateurs d'origine espagnole à la société française est nette. Les mariages mixtes avec des Français sont un exemple de cette intégration et donc, par conséquent, du recul de la langue espagnole, les conjoints ne parlant pas forcément la langue, les ritualisations de communication les plus courantes et majoritaires sont de nature immersive en français.

ESP2, par exemple, est marié avec une Française (information présente dans le questionnaire de renseignements généraux) et n'a pas parlé la langue de ses parents avec ses enfants, ce qu'il regrette aujourd'hui :

Vous parlez de vos enfants donc c'était la question qui allait suivre, est ce que vous avez souhaité qu'ils parlent l'espagnole ?

Oui...oui, oui, j'ai souhaité qu'ils parlent espagnol mais... mais je suis responsable... Je suis responsable du fait qu'ils ne parlent pas aujourd'hui l'espagnol parce que j'aurai pu... tout petit leur parler espagnol. Je sais... je connais des gens qui ont eu des enfants et ils sont parfaitement bilingues parce qu'ils se sont efforcés, et moi j'ai pas... j'ai pas eu... j'ai pas eu cette... comment dire... J'ai pas voulu fournir cet effort. Il faut appeler un chat un chat, si j'avais fait cet effort de leur parler et avoir cette constance de leur parler en espagnol, avec leur mère qui parlait français, ça aurait très bien pu donner des enfants bilingues. Ce n'est pas le cas, je l'ai pas fait. Je l'ai pas fait... peut-être parce

qu'à cette époque-là, comme je le disais, l'espagnol, pour moi, c'était pas suffisamment important (...).

ESP2, 2g, H, 58, retraité (police nationale), 19.10.10

Néanmoins, il existe aujourd'hui chez cet informateur un retour aux sources, aux origines linguistiques, sûrement dû à cette culpabilité visible dans ses paroles (« je suis responsable »). Ce retour à la langue se ressent dans sa pratique familiale de l'espagnol aujourd'hui :

Quand vous êtes avec des membres de votre famille qui sont eux aussi d'origine espagnole et qui vivent en France, quand vous vous voyez dans quelle langue vous communiquez ?

On parle en français, mais de plus en plus... on introduit l'espagnol. Mais, là encore, sur le tard, parce qu'il y a quelques années, encore une fois, ça remonte à une dizaine ou quinzaine d'années, non, l'espagnol était pratiquement absent de nos discussions. Là, il y a l'espagnol qui ressort... d'abord parce que l'espagnol je l'ai travaillé.

ESP2, 2g, H, 58, retraité (police nationale), 19.10.10

ESP11 est exactement dans la même configuration qu'ESP2. Marié à une Française qui ne parle pas couramment l'espagnol, il n'a jamais parlé la langue de ses parents avec son fils qui a appris la langue par d'autres biais :

Votre femme parle espagnol ?

Ma femme a appris l'espagnol au lycée mais ne le ... Bon, on ne le parle pas entre nous. Elle le comprend bien, elle le parle plus difficilement, je vois, lorsqu'on a des relations, on reçoit des cousins, des cousines ou autres, elles se comprennent, il n'y a pas de problèmes. Disons qu'elle le parle plus difficilement. Bon, elle peut se faire comprendre et elle le comprend. Elle le comprend mieux qu'elle ne le parle.

Et avec votre enfant ?

Alors, avec mon fils, je n'ai jamais parlé espagnol. Il a choisi anglais première langue. Bon ça, c'était un choix on peut dire... stratégique, si on peut dire puisque... les classes d'espagnol n'étaient pas toujours les meilleurs dans les collèges... à cette époque-là. Mais au jour d'aujourd'hui, il parle très bien l'espagnol. C'est sûr, quand il avait besoin de quelque chose, j'étais là, mais on ne communique pas en espagnol. Par contre, lui, il parle l'occitan mais l'occitan gascon [rire, l'informateur parle l'occitan languedocien]. Il se débrouille en arabe aussi.

ESP11, 2g, H, 61, retraité (enseignant), 10.11.10

Il est évident que pour ces deux informateurs, la présence à leur côté d'une femme française et francophone, dans un univers français, n'a pas contribué au développement de la pratique de l'espagnol à la maison, en particulier dans la transmission intergénérationnelle. Les pratiques d'ESP7 et d'ESP12 à la maison, dans le cadre familial proche, est tout à fait

similaire aussi. Néanmoins, comme cela a été verbalisé par ESP2 et ESP11, les enfants connaissent tout de même tous, plus ou moins, bien l'espagnol aujourd'hui malgré cette non-pratique domestique.

ESP15 est un cas quelque peu différent. Elle avoue ne presque plus pratiquer l'espagnol aujourd'hui car elle n'a plus de famille proche en France. Et cette absence de pratique semble avoir des conséquences sur ses compétences à parler la langue :

Est-ce que vous parlez espagnol avec quelqu'un de votre famille ?

Et non... et non, et non... si ce n'est quand je vais en Espagne mais ici... j'ai plus grand monde déjà donc... sinon non, c'est pour ça que je suis moins performante, on va dire.

ESP15, 2g, F, sans profession, 22.11.10.

Ces cinq informateurs mettent en évidence deux des principales causes du recul de la pratique de la langue espagnole comme langue d'immigration : les mariages mixtes (ils ne sont pas vraiment mixtes puisque les informateurs sont de nationalité française) et l'absence de famille avec qui parler la langue. Néanmoins, même lorsque les informateurs de l'échantillon sont mariés ou en couple avec des migrants espagnols, de première ou de deuxième génération, les pratiques de l'espagnol ne sont pas pour autant plus simples.

Ainsi ESP5, marié avec un migrant espagnol de deuxième génération comme elle, utilise majoritairement la langue française avec lui et avec les autres membres de l'unité familiale, malgré une compétence élevée en espagnol et une indifférence quant à l'emploi des deux langues, d'après ses dires rapportés plus haut sur sa compétence en langue espagnole :

Et aujourd'hui, quand vous êtes avec les membres de votre famille, votre mari ou vos enfants, dans quelle langue vous communiquez ?

En général, en français.

En général ?

En français.

Et les cas particuliers en espagnol, c'est pour quelles raisons ?

Oh, ben, quand il vient comme ça de la famille qui ne parle pas l'espagnol [? le français] ou qu'on reçoit des amis espagnols, je ne... Pour moi les deux vont ensemble. Ici c'est pareil, à l'association, il rentre une Française, elle me parle en français, une Espagnole en espagnol il n'y a pas de problèmes...

Et avec votre mari, c'est en français ?

Pareil, oui.

C'est en Français et de temps en temps il y a de l'espagnol ?

Oui.

Et avec vos enfants ?

Mes enfants, eux, ils ont appris l'espagnol après... Ils parlent tous les deux langues tous... mais c'est le français qu'ils emploient le plus.

ESP5, 2g, F, 66, retraitée (sans profession), 25.10.10

Le français prédomine donc dans les emplois quotidiens alors que son mari parle couramment l'espagnol et que ses enfants ont appris cette langue. L'espagnol est tout de même présent et est utilisé lorsque des Espagnols ne parlant pas le français sont dans l'entourage. Néanmoins, la langue du pays de résidence est clairement en situation de domination.

Le cas d'ESP8 est encore plus significatif de la domination de la langue française. Cet informateur est marié avec une Espagnole installée en France depuis une dizaine d'années. Leurs pratiques linguistiques quotidiennes sont néanmoins presque toujours en français, même si la langue espagnole ressurgit de temps à autre :

Et quand vous êtes avec votre femme à la maison, dans quelle langue vous parlez ?

Le plus souvent en français... Le plus souvent, ça reste en français parce qu'on a pris le pli avec les filles... voilà... même si on fait... Même si on parle souvent l'espagnol, on a quand même pris... dès qu'elles arrivent de l'école et qu'elles racontent leur journée... qu'on discute ensemble de leur journée et même quand on mange ensemble, c'est... c'est quand même le français qui prédomine. Elles ont neuf et sept ans, elles ont des copines, elles parlent de leurs copines, de leurs copains et on a tendance à parler plus en français qu'en espagnol... même si... des fois pour certaines expressions, pour être plus... elles-mêmes hein... pour être plus incisives sur ce qu'elles veulent dire, elles prennent des expressions espagnoles. Ça leur vient plus naturellement de prendre une expression, je ne sais pas, je n'ai pas d'exemple là, mais... de prendre des expressions en espagnol... pour dire exactement ce qu'elles veulent décrire.

D'accord. Et est-ce qu'il y a des sujets qui sont typiquement en espagnol ? Avec votre femme ou avec vos filles ?

[long moment de réflexion] Je ne me suis jamais posé la question, je ne sais pas [rires]... Je ne me suis jamais posé la question, peut-être, sûrement même, je ne sais pas mais je ne me suis pas posé la question, je sais pas, peut-être... [silence] Quand on parle à nos parents... je parle pour moi, quand je parle à mes parents, parfois, pour certaines choses, je parle espagnol et pas en français, ça me vient plus facilement. Quand on parle de la famille, quand on parle... je sais pas... Il faudrait que j'y réfléchisse plus profondément mais comme ça, c'est... quand on parle de la famille... de la famille d'Espagne... c'est... on parle plus en espagnol. Dès qu'on va dire... qu'on va parler du frère, d'un oncle ou du cousin, il y a plein de mots. Le fait de dire cousin untel, par exemple, quand on va parler de l'appeler pourquoi, la phrase va continuer en espagnol. Il suffit de la commencer en espagnol et elle continue en espagnol, ouais, c'est plus ça.

ESP8, 2g, H, 35, restaurateur, 09.11.10

Malgré tout, la fin de l'extrait commence à le mettre en évidence, la langue espagnole est tout de même utilisée dans certains cas, ici, les conversations avec les parents sur des sujets liés à l'Espagne ou à la famille espagnole (ce comportement, très répandu chez les migrants, sera analysé dans la seconde section de ce chapitre). Ces pratiques linguistiques avec les parents sont confirmées plus bas. Néanmoins, l'utilisation de la langue espagnole n'est pas exclusive, l'alternance des langues est ici aussi en place :

Et donc avec vos parents, quand vous vous téléphonez ou vous vous voyez, vous parlez dans quelle langue ?

C'est un micmac, c'est les deux, c'est un mélange des deux... parfois tout en français, parfois tout en espagnol, parfois les deux... Ça dépend aussi, ce qui est exploité, ce qu'on veut dire... Je sais pas, c'est vraiment, il n'y a pas... il n'y a pas de règle... c'est vraiment très aléatoire il n'y a pas de règle.

ESP8, 2g, H, 35, restaurateur, 09.11.10

La langue espagnole, malgré des compétences déclarées – et il semble que cela soit vraiment le cas pour tous les informateurs – élevées, n'est pas pratiquée quotidiennement par les informateurs de deuxième génération. La vie en France et le mariage avec des Français pour la plupart d'entre eux font que leurs habitudes linguistiques se tournent naturellement vers la langue française. Ce n'est en soi pas très surprenant puisqu'ils sont tous Français, car issus de la deuxième génération de migrants, mais il est tout de même curieux de remarquer que la langue espagnole, qui jouit pourtant auprès d'eux d'une reconnaissance assez élevée, ne soit pas plus employée, de manière identitaire voire même militante.

Les pratiques au sein des associations sont tout à fait représentatives de cela. Hormis ESP11 qui déclare de prime abord parler l'espagnol lorsqu'il se rend à des réunions ou à des rencontres associatives, tous les autres informateurs (mis à part ESP8 qui n'est membre d'aucune de ses associations) avouent n'utiliser que le français dans ces dernières :

A l'association, pendant les AG ou les réunions, laquelle des deux langues est prioritaire ?

Le français.

Le français ?

Le français, le français. Le français...L'espagnol est mis à l'honneur... le français... l'espagnol est mis à l'honneur... par exemple... cette année... lors de l'AG, je me suis mis à réciter un poème de Miguel Hernández parce que c'est l'année du centième anniversaire de sa naissance. Et donc, c'est la, la... la langue qui est mise à l'honneur

lorsqu'on veut se rapprocher d'un sujet, par exemple. Quelqu'un veut parler d'un sujet, il va lire un article d'*El País*, par exemple... en espagnol... pour mieux faire sentir un peu cette proximité que l'on a, nous, avec nos frères de l'autre côté des Pyrénées. Mais c'est... La langue dominante est toujours le français.

ESP2, 2g, H, 58, retraité (police nationale), 19.10.10

Et avec des amis espagnols que vous croisez dans la rue par exemple, au magasin ou à l'association ?

Alors, à l'association, on se parle toujours en français. A l'association, [XXX 9'05] on ne se parle jamais en espagnol, personne... Moi ça m'est arrivée, moi je n'y suis pas depuis très très longtemps.

ESP12, 2g, F, âge inconnu¹⁶⁷, retraitée, 15.11.10

Mais, malgré ses déclarations, ESP11 avoue tout de même que le français est bien majoritaire au sein même des associations espagnoles ou franco-espagnoles de Bordeaux :

Quand vous croisez des amis espagnols ou d'origine espagnole dans la rue ou dans une soirée, quelle langue vous allez parler ?

Là, c'est l'espagnol... Je pense que je vais parler espagnol... Je vais parler espagnol... Bon, si, si je vois, par exemple, dans l'association, nous sommes beaucoup ayant un petit peu ce profil-là... On parle français parce qu'il y a des personnes qui ne comprennent pas trop l'espagnol mais, au détour d'une phrase, c'est pareil, on va voir ou même on va s'écrire, on s'écrit mais on finit toujours par un petit mot en espagnol (...).

ESP11, 2g, H, 61, retraité (enseignant), 10.11.10

Ce comportement linguistique au sein des associations est remarquable. Il est possible en effet de se poser la question de cette utilisation presque exclusive de la langue française au sein d'une association espagnole. Afin de comprendre pourquoi cette pratique linguistique est en place, il suffit de rappeler les prérogatives des deux associations qui ont permis au réseau de se construire. *Ay Carmela* et *l'Association des Retraités Espagnols et Européens de la Gironde*) sont avant tout des associations mémorielles sur la Guerre civile espagnole et sur la vie des Républicains exilés en France. La langue est bien sûr importante aux yeux de ses membres mais ce n'est pas la première raison de l'existence de ces deux dernières.

¹⁶⁷ L'informatrice n'a pas répondu à la question concernant son âge. Néanmoins, cette dernière est retraitée, ce qui lui donne au moins 60 ans.

4. *L'informatrice de troisième génération*

L'informatrice issue de la troisième génération d'immigration est une femme (ESP18, 3g, F, 67, retraitée (commerçante), 30.11.10). Elle a déclaré dans le questionnaire comprendre, parler, lire et écrire l'espagnol « très bien ». Ses grands-parents sont arrivés au début du siècle (1911) suite à une série de grandes grèves qui ont secoué l'Espagne. Complètement ruinés, ils sont arrivés à Bordeaux.

L'informatrice, âgée de 67 ans au moment de l'entretien, a déclaré, lorsqu'elle a complété le questionnaire de renseignements généraux, qu'elle comprenait, parlait, lisait et écrivait l'espagnol « très bien ».

Quelle langue considérez-vous comme votre langue maternelle ?

Ma langue maternelle, c'est le français, voilà... J'ai appris l'espagnol... vraiment où je l'ai maîtrisé vraiment très, très bien, en m'immergeant complètement. Je suis partie toutes les grandes vacances à Madrid chez la famille où personne ne parlait français et avec les autres enfants espagnols, je m'y suis mise tout de suite. Et puis, là, après vous n'avez plus de problème quand vous êtes enfant. Et je me suis mise à lire parce que ma meilleure amie, ses parents avaient un petit kiosque, comme on voit aussi des kiosques en Grèce [son mari est originaire de Grèce] avec des journaux, et j'avais cette chance, j'aimais beaucoup lire et c'était très bien pour moi.

Et aujourd'hui, combien de langue vous parlez ?

Je ne parle que le français et l'espagnol.

Dans les deux langues, comment vous évaluez vos compétences ? Vous êtes meilleure en français, meilleure en espagnol ?

Oh non, je suis meilleure en français bien sûr. Il me faut à peu près, quand je retourne en Espagne, il me faut à peu près huit jours pour m'immerger complètement. Les premiers temps, je parle... en pensant français et en traduisant. Et au bout de huit jours, ça y'est, je parle... espagnol. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire. Ça y'est, c'est terminé, je parle vraiment comme les autres, voilà, sans penser au français, sans me faire de traduction, voilà, mais il me faut ce temps-là et chaque fois que je suis en Espagne, j'ai toujours eu la chance qu'on me dise : « Oh, vous n'êtes pas d'ici, mais d'où êtes-vous ? Vous êtes du Sud de l'Espagne, vous êtes... » ? Alors ça me fait quelque chose, parce que je suis contente qu'on pense que je suis vraiment... que je parle relativement bien la langue, voilà... de Cervantes.

ESP18, 3g, F, 67, retraitée (commerçante), 30.11.10

L'informatrice déclare donc parler couramment l'espagnol et n'avoir besoin que de quelques jours pour s'immerger complètement dans cette langue lorsqu'elle se rend en Espagne. De plus, elle avoue être particulièrement fière de passer pour une Espagnole du sud quand elle parle avec des Espagnols. Néanmoins, et cela semble normal pour une migrante de

troisième génération et donc née d'au moins un mariage mixte (sa mère était Française), le français est la langue qu'elle emploie le plus et le plus facilement. De plus, son mari ne parle pas l'espagnol, elle n'a donc pas l'occasion de le pratiquer quotidiennement. Cela apparaît clairement au moment de la discussion sur la transmission intergénérationnelle :

Est-ce que vous avez souhaité que vos filles parlent espagnol ?

Ah, oui.

Vous leur avez parlé espagnol ?

Un petit peu... mais c'est difficile quand le conjoint ne parle pas la même langue que vous... et que vous-même... Je suis quand même déjà, moi, la troisième génération (...).

ESP18, 3g, F, 67, retraitée (commerçante), 30.11.10

En plus d'être marié à un homme qui ne parle pas la langue, elle avoue qu'être de la troisième génération d'immigrés influe aussi grandement sur les pratiques linguistiques dans la langue d'héritage et par conséquent, dans la transmission intergénérationnelle.

Malgré tout, elle ne perd pas une occasion de pratiquer cette langue et avoue même que c'est un besoin pour elle :

Quand vous croisez dans la rue, quand vous rencontrez un ami espagnol ou d'origine espagnole ?

Ah ! Je parle aussitôt la langue.

Aussitôt ?

Ah ! Aussitôt, aussitôt, parce que c'est un besoin... Sinon je perds, parce que je ne parle pas, je ne parle pas à la maison ou très peu avec les filles quoi... Et c'est vrai que, pour ne pas perdre, je parle, et j'ai la chance que mes petits-enfants soient à l'école dans le quartier. Ils habitent pas loin du quartier Saint-Michel, ils habitent à Sainte-Croix et ils vont à l'école... dans ce quartier-là, et le petit snack qu'il y a... d'ailleurs c'est à côté de l'école de journalisme, la dame s'appelle « Lolie », elle est d'origine espagnole... et son mari est d'origine portugaise d'ailleurs. Et c'est vrai qu'on a plaisir à se parler espagnol toutes les deux, à s'échanger les recettes de cuisine et les choses comme ça. Voilà...

ESP18, 3g, F, 67, retraitée (commerçante), 30.11.10

L'informatrice de troisième génération de l'échantillon de locuteurs, qui est trop seule dans l'échantillon pour permettre une généralisation, parle français dans sa vie de tous les jours mais recherche dès qu'elle en a l'occasion la pratique de l'espagnol. Sa compétence dans la langue de Cervantès, comme elle prend plaisir à la qualifier, est plutôt élevée d'après ses dires et ses faits. Elle éprouve un besoin linguistique, et sans doute identitaire et mémoriel, comme beaucoup d'Espagnols présents dans l'échantillon analysé, auprès de cette langue.

III. La communauté grecque

L'échantillon issu de la communauté grecque présente dans la Communauté Urbaine de Bordeaux est composé de 25 informateurs : 12 hommes et 13 femmes. Ils appartiennent à trois générations d'immigration : neuf sont issus de la première génération, dix de la deuxième génération et enfin, six de la troisième génération de migrants.

1. La première génération

Les informateurs de première génération sont donc au nombre de dix :

- GRE1, 1g, H, 54, maître de chai, 19.01.10
- GRE3, 1g, F, 38, femme au foyer, 21.01.10
- GRE4, 1g, F, 40, étudiante, 19.10.10
- GRE6, 1g, F, 37 enseignante de grec, 22.10.10
- GRE7, 1g, F, 34, œnologue, 27.10.10
- GRE8, 1g, F, 46, technicienne de laboratoire, 29.10.10
- GRE14, 1g, H, 75, retraité (laveur d'éponges), 23.11.10
- GRE21, 1g, H, 39, médecin, 16.12.10
- GRE24, 1g, H, 52, psychologue clinicien, 12.05.11.

a. Les compétences déclarées

Au niveau des compétences déclarées lors du questionnaire de renseignements généraux, les migrants grecs de première génération annoncent tous « très bien » comprendre, parler, lire et écrire le grec, ce qui n'est pas surprenant pour des personnes nées en Grèce. De plus, deux informateurs de l'échantillon sont enseignants de grec, GRE6 et GRE3, qui est pour le moment femme au foyer mais qui dispose de la formation de professeur de grec ancien et moderne. Les autres informateurs maîtrisent tous parfaitement leur langue maternelle :

Et aujourd'hui combien de langue vous parlez ?
Anglais, français, grec.

Vous estimez avoir quelle maîtrise maintenant dans ces trois langues ?

Donc, en grec, on n'en parle même pas. En anglais, je parle assez bien, même très bien, et français couramment presque. Je fais quelques fautes de temps en temps, j'ai quelques lacunes mais dans l'ensemble ça va.

GRE7, 1g, F, 34, œnologue, 27.10.10

Et aujourd'hui combien de langue vous parlez ?

Je parle le français et toujours le grec.

Et dans c'est deux langues comment vous évaluez votre compétence ? Est-ce que vous êtes meilleur en grec qu'en français ou meilleur en français qu'en grec ?

Je n'ai pas de différence, je n'ai pas perdu la langue grecque. La langue française, j'ai un certain niveau d'expression donc je ne pense pas que je peux aller plus loin. Je m'exprime facilement, je parle d'une langue à l'autre facilement, quand je parle dans une langue, tout à coup, on change et on revient.

GRE14, 1g, H, 75, retraité (laveur d'éponges), 23.11.10

Néanmoins, GRE8 avoue que sa compétence en grec est peut-être quelque peu en train de diminuer avec le temps. Elle met en doute sa capacité à parler spontanément en grec lorsqu'elle est trop longtemps immergée dans la langue française :

Aujourd'hui combien de langue vous parlez ?

Deux parce que j'ai pas beaucoup l'occasion d'exercer l'anglais donc je l'oublie tout doucement, donc le français et le grec.

Avec quel niveau ?

En fait quand je passe du français au grec j'ai du mal je cherche mes mots mais bon il me faut un temps d'adaptation je dirais, je pense que je parle bien, c'est quand même ma langue maternelle et c'est pareil pour revenir dans la langue française il me faut un temps d'adaptation, de réglage.

GRE8, 1g, F, 46, technicienne de laboratoire, 29.10.10

Les compétences auto-évaluées des informateurs de la première génération sont donc élevées. Malgré tout, un informateur (GRE8) commence à sentir l'impact de l'immersion dans une autre langue et doute de ses capacités en langue grecque. Cette diminution de la compétence linguistique est intimement liée à ses pratiques linguistiques quotidiennes.

b. Les pratiques déclarées

Ainsi, GRE8, dans sa vie domestique de tous les jours, avoue qu'elle ne parle plus du tout le grec, puisque son mari, Français, ne le parle pas et que ses enfants ne sont plus à la maison, ce qui explique la baisse de compétence qu'elle sous-entendait plus haut :

A la maison vous parlez dans quelle langue ?

Le français.

Exclusivement ?

Maintenant oui. C'est de plus en plus rare de parler le grec. Je pense que depuis que les enfants ont grandi et qu'on a commencé à s'occuper des devoirs, on ne parle plus le grec dans la vie quotidienne.

GRE8, 1g, F, 46, technicienne de laboratoire, 29.10.10

Néanmoins, elle avoue que, dès que l'occasion de parler sa langue maternelle se présente, au contact d'amis ou de membres de l'association qu'elle fréquente, le besoin de le faire est fort, même si la présence de francophones dans l'entourage peut être un frein à ce désir :

Quand vous voyez des amis grecs qui vivent en France, dans quelle langue vous vous parlez ?

Ca dépend avec qui ils sont. S'ils sont avec des Grecs, je leur parle en grec. S'ils sont avec des Français, je leur parle en français par politesse mais bon, je dévie vite vers le grec, c'est ce que je recherche en fait.

Vous avez besoin de parler grec ?

Oui.

En fait quand vous êtes qu'entre Grecs vous parlez que grec ?

Oui.

Est-ce que vous allez dans une association de Grecs ?

Oui

Et quand vous êtes dans l'association dans quelle langue vous parlez ?

C'est pareil, si je suis avec des Grecs, c'est le grec, si je suis avec des Français, c'est français. On parle plus le français, je pense, que le grec.

GRE8, 1g, F, 46, technicienne de laboratoire, 29.10.10

Le français est donc en position de langue dominante. De même, sur le même modèle que GRE8, les informateurs GRE3 et GRE7 déclarent parler majoritairement grec lorsqu'ils sont avec des amis, sauf s'il y a présence de francophones dans l'assemblée :

A l'association ou avec des amis quand ils viennent dîner ou que tu vas dîner chez eux ou dans la rue : vous parlez dans quelle langue ?

Nous parlons en grec.

En grec ?

Oui, sauf s'il y a en présence des Français qui ne comprennent pas. Comme ça, pour ne pas les mettre dans l'embarras, on leur parle en français.

GRE3, 1g, F, 38, femme au foyer, 21.01.10

Et avec vos amis grecs qui vivent en France, quand vous vous rencontrez vous vous exprimez en quelle langue ?

Ça dépend, par exemple, j'ai une amie qui est française mais qui a des origines grecques. Elle parle grec mais nous on parle toujours français entre nous sans exception, et, avec d'autres Grecs, on parle un peu les deux.

Est-ce qu'il y a des sujets qui sont typiquement en français et d'autre typiquement en grec ?

Non, je ne dirai pas qu'il y a des sujets particulièrement en français ou en grec.

C'est aléatoire en fait ?

Oui c'est ça c'est aléatoire, ce qui est bizarre par exemple, quand je suis en Grèce, je vais parler grec sans chercher mes mots mais, quand je suis en France et que je parle grec, je cherche mes mots. C'est bizarre mais c'est comme ça. Ici c'est le français qui arrive en premier et, quand je suis en Grèce, c'est le grec qui arrive en premier. Ça peut m'arriver quelques fois un mot français qui échappe mais, automatiquement, là-bas, mon cerveau, il se met en grec et, ici, il se met en français. Donc avec mes amis grecs, on parle plutôt en grec. Après comme il y a souvent des Français, forcément, on parle français pour que tout le monde puisse comprendre.

GRE7, 1g, F, 34, œnologue, 27.10.10

La volonté d'être compris par tous est centrale dans les pratiques linguistiques, la diglossie est bien présente mais semble néanmoins être bien acceptée par les informateurs grecs : « Après comme il y a souvent des Français, forcément, on parle français pour que tout le monde puisse comprendre ». D'après le témoignage de GRE7, les Grecs font l'effort de pratiquer le français lorsque de non-grecophones participent à l'échange.

Pour GRE6 aussi, la présence du français est incontournable, même quand elle se trouve avec des amies grecques parlant tout comme elle leur langue d'origine tout à fait couramment. Le recours à la langue française semble incontournable et sa pratique presque inéluctable :

Et avec les amis Grecs ou Franco-Grecs que tu as en France, quand vous vous voyez dans quelle langue vous vous parlez ?

Et bien ça dépend des amis, c'est à dire avec C., c'est tout le temps en grec. En fait, quand elle s'adresse à ma fille, elle lui parle en français, quoique J., elle parle les deux langues, elle est bilingue maintenant. Par contre, j'ai d'autres amis qui préparaient des thèses ici, mais j'en avais surtout une qui était professeur en Grèce, professeur de français, elle me parlait en français. En fait, on parlait les deux mais elle préférait le français, donc, on parlait à 90% en français.

GRE6, 1g, F, 37, enseignante de grec, 22.10.10

Ce constat de la pratique presque généralisée de la langue française en France par des Grecs compétents dans leur langue d'origine est encore plus accentué avec GRE15 qui

regrette le niveau linguistique de certains de ses compatriotes ou descendants de compatriotes en France. Afin de passer outre cette incompétence relative en grec, le recours à la langue française est quasi-systématique :

Avec les amis grecs qui vivent à Bordeaux [dans quelle langue vous vous parlez] ?

On parle en général en français.

Même avec ceux qui parle bien grec ?

Même avec ceux qui parlent assez bien grec. Tous les Grecs que je connais ici, c'est pareil. C'est rare qu'on parle grec. Avec ceux avec qui on parle des fois c'est des Grecs qui sont nés en Grèce, qui connaissent bien la langue. Ceux qui sont nés en France quand on parle grec, la langue elle est moins bien prononcée. Il faut être né sur place. Si tu n'es pas né sur place, il y a du vocabulaire que tu n'as pas.

GRE14, 1g, H, 75, retraité (laveur d'éponges), 23.11.10

Malgré tout, un informateur de l'échantillon assure ne parler que grec lorsqu'il se trouve à l'association, un peu comme si ce lieu, ou cette manière de se retrouver, était le dernier recours pour lui pour pouvoir parler sa langue maternelle :

Et avec vos amis grecs qui vivent ici en France, dans quelle langue vous vous parlez ?

On parle en grec.

Exclusivement ?

On fait souvent des soirées. J'ai été président de Kafenion (association grecque) pendant des années, et c'est vrai que, là, on se retrouvait entre nous et on se parlait en grec. C'est plus naturel et spontané. Quand on se retrouve entre nous on se lâche. Ce n'est plus la même chose.

GRE24, 1g, H, 52, psychologue clinicien, 12.05.11.

Les pratiques linguistiques en langue grec se raréfient donc pour les migrants de première génération lorsqu'ils sont avec des amis ou à l'association du fait qu'il y ait souvent des francophones dans ces environnements. Cette présence régulière de Français auprès des Grecs de Bordeaux est significative de la bonne intégration de ces derniers à la société d'accueil et la diglossie en place chez eux semble être acceptée et plutôt harmonieuse. Néanmoins, dans le cercle familial, où il est plus simple de parler sa langue d'origine puisque l'environnement y est plus propice, les pratiques ne sont pas pour autant plus favorables à la langue grecque :

Quand tu t'exprimes avec les membres de ta famille dans quelle langue vous le faites ?

(...) par contre avec ma fille, je parle en français essentiellement à la maison parce que je suis la seule à lui parler français parce qu'il n'y avait pas le papa pour lui parler les deux langues. Moi, j'aurais pu lui parler grec et français mais comme il n'était pas là, je

lui parlais que le français. Parce que si c'est la même personne qui lui parle les deux langues, d'après ce qu'on m'a dit, il peut confondre les deux langues. Donc, comme il y avait mon unique présence, je lui ai parlé essentiellement en français.

GRE6, 1g, F, 37, enseignante, 22.10.10

GRE6, qui, pour rappel, enseigne le grec moderne a fait le choix stratégique de ne pas parler grec à sa fille née en France et donc fréquentant l'école française. Ce choix a été fait par peur de desservir l'enfant en mélangeant les deux langues, française et grecque. Le français étant la langue de l'école et la langue de tous les jours dans la rue ou dans l'environnement extérieur, cette mère a opté pour une éducation tout en français, pensant brouiller l'apprentissage linguistique de sa fille si elle lui transmettait le grec en même temps qu'elle faisait l'apprentissage du français. Ce choix, qui peut sembler curieux, est tout de même à pondérer puisque l'informatrice sous-entend qu'elle aurait parlé grec à sa fille si le père de cette dernière avait été présent à la maison pour lui parler français, mettant ainsi en place une distribution complémentaire entre les deux parents, distribution facilitant l'apprentissage des deux langues selon elle.

Il en va, à peu de choses près, de même pour GRE3, aussi enseignante de grec, avec son fils. La langue de l'éducation et du père étant le français, c'est cette langue qui est habituellement parlée lors de leurs échanges. Le grec n'est cependant jamais très loin :

Et avec ton mari ou ton fils [au sujet de la langue utilisée par l'informatrice lorsqu'elle se met en colère] ?

Ca dépend, j'ai remarqué que mon fils, comme notre outil de communication pour l'éducation c'est le français, j'ai remarqué quand même que, quand je le gronde pour quelque chose, c'est surtout pour les courses, ça va être en français mais quand je suis en grosse colère c'est en grec.

GRE3, 1g, F, 38, femme au foyer, 21.01.10

GRE24 a, pour un natif de Grèce, une vision particulière de la langue grecque et de sa pratique en France. Il voit cette langue comme une langue de plaisir, de clin d'œil aux vacances mais, plus surprenant, comme inutile en France. Cette dernière qualification de la langue d'origine n'est peut-être pas entièrement fautive, le grec n'étant pas une langue parlée internationalement, mais elle est très curieuse de la part d'un natif grec :

Dans quelle langue vous exprimez-vous lorsque vous êtes avec des membres de votre famille ?

On n'a pas vraiment de conversation en grec. C'est un peu compliqué. Personnellement, je suis obligé d'être bon en français pour l'enseignement. J'ai donc pris l'habitude de parler en français parce que cela m'aide à m'exercer. De temps en temps, je parle en grec aux enfants et ils me répondent en grec. Mais c'est de temps en temps, une fois par semaine. C'est plus pour faire un clin d'œil. Mais c'est vrai que le grec n'est pas utile ici. Qu'est-ce qu'on peut en faire ? Si, au téléphone, ce qui est intéressant c'est qu'avec mes enfants et ma femme lorsque l'on parle au téléphone en Grèce on parle en grec. Ça m'arrive quand même plusieurs fois par semaine. Les enfants aussi, quand ils parlent avec leurs grands-parents ils parlent en grec et ma femme aussi. Mais entre nous, non, c'est plus compliqué parce que souvent avec la société il faut bouger et aller vite. Le grec est plus resté comme une langue de plaisir.

GRE24, 1g, H, 52, psychologue clinicien, 12.05.11.

Il est alors possible de dire que GRE24 est dans une position de loyauté passive voire de déloyauté linguistique envers sa langue maternelle. Il continue de parler cette dernière lors de conversations avec la famille restée au pays mais ne voit plus sa langue comme un outil de communication ou de transmission lorsqu'il est en France. La pratique observée de cet informateur quand il est à l'association, ou dans le giron de l'association, tend à confirmer cela : il ne parle le grec que dans des situations de plaisir et considère que cette langue est inutile pour lui et ses enfants lorsqu'ils sont en France, si ce n'est pour communiquer avec la famille toujours établie en Grèce.

Finalement, seul GRE14 a gardé une pratique de loyauté active envers la langue grecque en France. Il déclare continuer à parler le grec avec sa femme et avec ses enfants. Le français est cependant présent mais l'alternance des deux langues semble se réaliser harmonieusement :

Avec votre femme, quand vous êtes tous les deux, dans quelle langue vous parlez ?

On parle souvent grec.

Et avec vos enfants ?

Avec mes enfants, je parle tantôt grec, tantôt français. J'ai trois enfants sur quatre qui parlent très bien le grec donc il n'y a pas de problème. On parle en grec, on est plus à l'aise dans les conversations. Avec le dernier, c'est plus difficile, il parle automatiquement français avec ses grands frères. Du coup, il est un peu court en grec. Avec le dernier on parle français et avec les autres on parle indifféremment. Quand on nous entend parler, ça passe de l'un à l'autre.

GRE14, 1g, H, 75, retraité (laveur d'éponges), 23.11.10

Les pratiques des migrants grecs de première génération peuvent, dans un premier temps, surprendre. En effet, il existe peu de loyauté active envers la langue d'origine de la part des informateurs présents dans l'échantillon, que ce soit entre amis, à l'association ou en famille. Néanmoins, ces pratiques, ou plutôt ces non-pratiques, sont à pondérer en fonction de plusieurs critères comme l'éducation des enfants ou la présence de francophones dans l'entourage (mari ou femme, amis). Le grec ne semble pas avoir de rôle important dans l'éducation des enfants (GRE3, GRE6, GRE24) mais reste tout de même présent grâce à la famille restée en Grèce et aux associations grecques ou philhellènes en France. L'intégration linguistique des Grecs à la France et à la langue française est tout de même remarquable.

2. La deuxième génération

Les informateurs de la deuxième génération sont au nombre de huit :

- GRE2, 2g, F, 63, maître d'œuvre, 20.01.10
- GRE5, 2g, F, 19, étudiante, 21.10.10¹⁶⁸
- GRE9, 2g, H, 62, enseignant-chercheur, 02.11.10
- GRE10, 2g, F, 56, sans profession, 10.11.10
- GRE13, 2g, 59, H, éleveur de chiens, 22.11.10
- GRE15, 2g, 73, H, ajusteur, 23.11.10
- GRE18, 2g, H, 71, retraité (industriel), 26.11.10
- GRE19, 2g, H, 77, retraité (maître d'hôtel), 30.11.10
- GRE20, 2g, F, 77, retraitée (fonction publique), 30.11.10
- GRE25, 2g, H, 54, boucher, 25.05.11

a. Les compétences

Les informateurs de deuxième génération déclarent des compétences linguistiques très hétérogènes. Ainsi, seuls GRE5 et GRE20 ont coché « très bien » à toutes les propositions,

¹⁶⁸ Cette informatrice n'est pas originaire de Grèce à proprement dit mais de Chypre. Cependant, elle se considère, logiquement, comme appartenant au monde grec. C'est pour cela qu'elle apparaît dans l'échantillon des informateurs. De plus, elle appartient à la deuxième génération de migrants car elle est née en France d'un père chypriote grec mais elle a vécu une grande partie de son enfance à Chypre. Elle est revenue en France et particulièrement à Bordeaux, où elle n'a pas d'attaches particulières, afin de faire ses études.

GRE18 les imitant sauf pour l'écriture qu'il considère maîtriser « assez bien ». Les autres informateurs avouent tous des capacités distinctes les unes des autres :

- GRE2 : - comprendre et parler : « très bien »
 - lire : « assez bien »
 - écrire : « difficilement ».
- GRE9 : - comprendre, parler, lire et écrire : « assez bien ».
- GRE13 : - comprendre : « très bien »
 - parler : « assez bien »
 - lire et écrire : « difficilement ».
- GRE15 : - comprendre et parler : « assez bien »
 - lire et écrire : « difficilement ».
- GRE19 : - comprendre et parler : « assez bien »
 - lire et écrire : « pas du tout »
- GRE25 : - comprendre et parler : « assez bien »
 - lire : « difficilement »
 - écrire : « pas du tout ».

Afin d'exemplifier cette hétérogénéité de compétences linguistiques, les entretiens de trois informateurs vont être étudiés : GRE5, GRE13 et GRE19.

GRE5, qui, pour rappel, est née en France d'un père grecophone et qui a vécu, par la suite, une grande partie de son enfance et de son adolescence à Chypre est l'informateur qui déclare les capacités en grec les plus élevées, ce qui au vu de son parcours est tout à fait normal. Néanmoins, sa mère étant française, ses compétences linguistiques sont multiples et dignes d'intérêt :

Quelle langue considères-tu comme ta langue maternelle ?

Je ne sais pas, plutôt le grec mais, enfin, c'est bizarre parce qu'à la maison on parlait français et en dehors je parlais grec donc, les deux en fait.

Et actuellement tu parles combien de langues ?

Toujours trois [avec l'anglais].

(...)

Dans quelle langue tu te sens le plus à l'aise ?

Le grec, parce que j'en ai fait pendant toute ma scolarité, alors que le français je l'ai appris à la maison, par le CNED¹⁶⁹ et je me suis arrêtée à la 6eme je crois.

GRE5, 2g, F, 19, étudiante, 21.10.10

Elle a donc appris les deux langues en même temps mais de deux manières différentes, ce qui est surprenant vu que son père est hellénophone et que sa mère est francophone. Le grec a été appris à l'école et dans la rue alors que le français a été appris à la maison et par l'intermédiaire de cours à domicile. Il est remarquable de noter, dans les compétences de cette informatrice, qu'elle déclare avoir parlé plutôt français à la maison et être néanmoins plus compétente en grec, qu'elle parlait à l'école et dans la rue. L'enseignement scolaire semble avoir eu plus d'effets sur cette dernière que la pratique domestique. Pour preuve, l'enseignement du français à domicile a été arrêté lorsqu'elle était en sixième et, d'après elle, ce serait la cause de sa compétence moins élevée dans cette langue. Elle déclare d'ailleurs, dans le questionnaire de renseignements généraux, qu'elle comprend, parle et lit « très bien » le français mais qu'elle l'écrit « assez bien ».

GRE13 a, pour rappel, déclaré des compétences moyennes en grec lors du questionnaire dont les résultats ont été listés ci-dessus. S'il le comprend et le parle relativement bien, en revanche, il le lit et l'écrit « difficilement » alors que, dans son enfance, la langue grecque était très présente à la maison, en particulier avec ses grands-parents, originaire d'Asie Mineure :

Et vous, à la maison [dans quelle langue parliez-vous] ?

Nous, à la maison, on parlait grec avec les grands-parents. C'était évident pour communiquer. Et pour moi, ça m'a permis une gymnastique extraordinaire dans la tête puisque le français est venu naturellement avec l'école maternelle. Ça m'a permis de passer d'une langue à une autre et de penser directement dans l'autre langue. Et l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol a été extrêmement facile, dans la mesure où j'avais déjà cette faculté de passer d'une langue à une autre, sans avoir à traduire. (...) On ne parlait que grec à la maison. Par contre, la démarche de nos parents à l'époque et celle des immigrants qui sont arrivés, qui voulaient absolument se faire intégrer, était de nous faire parler grec avec un accent français, c'est-à-dire sans rouler les « r ». On nous disait que ce n'était pas la peine, et même on se moquait de nous si on roulait les « r ». C'était très curieux comme démarche. Il n'y avait pas que mes parents qui faisaient ça. Il y avait d'autres parents et d'autres jeunes grecs qu'on rencontrait à l'église, qui parlaient comme nous sans rouler les « r », avec un accent typiquement français.

GRE13, 2g, 59, H, éleveur de chiens, 22.11.10

¹⁶⁹ CNED : Centre National d'Enseignement à Distance.

Malgré cette pratique du grec lors de l'enfance, GRE13 ne considère pas cette langue comme sa langue maternelle car il est plus à l'aise en français :

Quelle langue considérez-vous comme votre langue maternelle ?

Le français quand même. C'est avec le français que j'ai le plus de facilités à faire des jeux de mots et que j'ai toutes mes références par rapport à l'école... je veux dire... « ils sont trop verts dit-il, ils sont bons pour les goujats », je ne pourrai pas sortir ça en grec... dans une conversation. Je parle le grec avec un niveau d'école primaire, même si j'ai pas mal de vocabulaires maintenant. J'ai appris toute la culture française. La culture grecque par les livres, je ne la connais pas. Je sais parler une langue parlée, c'est de l'oral sans références à des bouquins, à des poésies, à de la chanson. Ce n'est qu'après, que je me suis intéressé à la musique grecque mais ça a été une démarche de ma part. Au départ, quand on est petit, il y avait même un rejet de ces musiques « ringardes », mais comme on pouvait trouver ringard Tino Rossi à la française. Parce que ça ne faisait pas partie de notre génération, donc ça s'est arrêté, pour ensuite venir mais plus tard, après 20-25 ans, un âge où on commence à s'intéresser à d'autres choses.

GRE13, 2g, 59, H, éleveur de chiens, 22.11.10

Mais il se déclare bilingue, ce qui va à l'opposé des réponses données lors du questionnaire papier et de la suite de l'entretien :

Vous considérez-vous bilingue français/grec ?

Oui.

En termes de compétences, est-ce que vous vous sentez plus compétent en français ?

Oui évidemment, bien plus. Je ne peux pas transmettre tout ce que je pense en grec. Parfois, il faut que je passe par plusieurs chemins pour pouvoir arriver à dire ce que je veux exprimer. Et je ne vais pas trouver les nuances que je pourrais avoir en français, en trouvant un homonyme [? synonyme], en trouvant un mot qui soit réellement approprié. Pour un sens, je vais avoir un mot alors qu'en français je vais en avoir 7 ou 8, ou des périphrases qui vont me permettre d'exprimer vraiment ce que j'ai envie de dire, et puis d'être pointu dans l'idée que j'ai envie d'exprimer, de faire passer. En grec, ce sera beaucoup plus difficile. Quand on se retrouve dans une tablée, dans une taverne en Grèce avec des cousins, des connaissances, des gens de passage, qui viennent d'un peu partout, avec toute l'immigration qui peut y avoir.... pour donner son idée dans la mesure ou l'autre en face va comprendre, on va déraiser sur de l'anglais, ou un mot en espagnol. C'est très curieux de voir qu'à la même table 4 langues vont se côtoyer pour arriver à donner l'idée exacte de ce qu'on veut exprimer.

GRE13, 2g, 59, H, éleveur de chiens, 22.11.10

GRE14 est clairement un cas de sur-évaluation de la compétence linguistique. Il est tellement lié affectivement à la langue grecque qu'il se considère bilingue français-grec alors qu'en réalité, il s'en rend compte lui-même, il éprouve des difficultés dans sa langue d'héritage, que cela soit à l'écrit, comme il le signale dans le questionnaire, ou à l'oral,

lorsqu'il explique les mélanges de langues ou les astuces linguistiques qu'il utilise pour se faire comprendre correctement. C'est typiquement un cas de bilinguisme déséquilibrée ou asymétrique (bilinguisme où l'une des deux variétés est pratiquée de manière courante et où l'autre est pratiquée partiellement, Essono (1998 : 60)). L'explication de ce phénomène de sur-évaluation linguistique sera mise en évidence lorsque sa pratique de la langue grecque sera exposée.

GRE19 est l'un des informateurs de deuxième génération qui a déclaré lors du questionnaire de renseignements les compétences linguistiques les plus basses de l'échantillon (avec GRE25) alors qu'ici aussi, il révèle que son éducation à la maison lors de son enfance s'est exclusivement faite en grec. Néanmoins, cette dernière s'est faite oralement, l'enseignement scolaire (donc de la lecture et de l'écriture) étant l'apanage du français :

Et à la maison, vous parliez quelle langue ?

On parlait en grec.

Exclusivement ?

Oui, parce que mes parents, surtout mon père disait : « vous êtes à l'école française, vous parlez le français, donc le soir, on parle le grec », on a donc appris le grec, et puis ma mère, étant donné qu'elle ne parlait pas français, elle n'aurait rien compris, donc on parlait le grec.

Votre langue maternelle est donc le grec ?

Oui, pour toute ma famille à la maison

GRE19, 2g, H, 77, retraité (maître d'hôtel), 30.11.10

En conséquence de cela, l'informateur ne se considère pas bilingue français-grec, alors qu'il l'est en réalité (bilinguisme asymétrique). La transmission orale de la langue aura eu pour effet que GRE19 parle aujourd'hui un grec à peu près correct mais qu'il lui est impossible de le lire ou de l'écrire :

Vous vous considérez bilingue ?

Je me débrouille bien en grec, mais je suis pas bilingue. Je ne parle pas le grec comme je parle le français. Ma camarade, oui, depuis toute jeune, elle est allée en Grèce régulièrement, mais pas moi, j'y suis revenu, j'avais 57 ans.

Est-ce que vous lisez en grec ?

Non, je ne lis pas, je n'écris pas. Je parle phonétiquement. Mais quand je vais en Grèce, je me débrouille, mais pour le courant, si c'est trop technique, c'est plus dur ! C'est pour ça que je me considère pas comme bilingue.

GRE19, 2g, H, 77, retraité (maître d'hôtel), 30.11.10

Pour terminer avec GRE21, il est bon de signaler, que la transmission de la langue grecque s'est interrompue avec lui. Il n'a pas parlé la langue à ses enfants, qui aujourd'hui ne la parlent pas du tout.

A travers les trois configurations qui viennent d'être mises en évidence dans cette sous-section, il est important de noter que la langue grecque jouit auprès de ces locuteurs, qu'ils soient très compétents dans la langue ou un peu moins (bilinguisme symétrique versus bilinguisme asymétrique), d'une certaine aura positive. Malgré tout, un certain essoufflement dans les capacités à parler la langue commence à se ressentir avec ces informateurs de deuxième génération.

b. Les pratiques déclarées

Les pratiques de la langue des trois informateurs déjà évoquées ci-dessus vont maintenant être analysées. Il est intéressant de les comparer car ils ont tous les trois une compétence bien différente en grec. GRE5 le parle couramment, GRE13 s'estime bilingue mais avoue avoir des difficultés et GRE19 le parle à peu près correctement mais ne s'avoue absolument pas bilingue (entendre bilingue symétrique).

GRE5 qui n'a pas d'amis grecs ou d'origine grecque n'a pas l'occasion de parler souvent le grec lorsqu'elle est en France. Sa seule pratique du grec intervient lorsqu'elle est en contact avec les membres de sa famille restés à Chypre ou installés en Angleterre. La dichotomie entre les deux langues est toujours présente chez cette informatrice, bien que l'on puisse noter une certaine domination du grec. :

Quand tu es avec les membres de ta famille dans quelle langue vous parlez ?

Avec ma mère, on parle français. Avec mon père grec et avec mes frères, on parle grec plutôt.

GRE5, 2g, F, 19, étudiante, 21.10.10

Le grec est donc dominant dans ses rapports familiaux. Avec ses parents, le choix de la langue se fait en fonction de l'interlocuteur : français avec la mère française et grec avec le père chypriote grec mais, c'est lorsqu'elle parle avec ses frères que la domination du grec se

fait sentir. Alors qu'elle peut faire un choix linguistique avec eux, puisqu'ils ont été élevés de la même manière (avec les mêmes parents), elle avoue utiliser davantage le grec avec eux. Ce n'est pas forcément un choix surprenant, puisqu'ils ont grandi à Chypre ensemble, mais le mot « plutôt » utilisé par l'informatrice indique que le français est tout de même présent dans les conversations fraternelles. Ainsi, si le grec est donc « plutôt » choisi pour les conversations, c'est bien qu'il y a ici une domination de cette langue sur le français.

Le cas de GRE13 est plus compliqué. Une certaine sur-évaluation de ses compétences avait été mise en avant lors du commentaire précédent. Cette sur-évaluation semble trouver ses causes dans sa pratique de la langue. Il avoue en effet être revenu à la pratique du grec depuis quelques années, en compagnie de sa sœur. Ce n'est qu'une hypothèse mais cela semble correspondre au décès de leur père. Peut-être que le retour de la langue dans leurs pratiques respectives et mutuelles est la conséquence de ce décès et la volonté de ne pas perdre tout lien avec leurs racines familiales et linguistiques, d'où une sur-évaluation des compétences :

Aujourd'hui, avec des membres de votre famille qui parlent grec, même un petit peu, quand vous vous voyez pour un repas de famille, dans quelle langue vous parlez-vous ?
Si c'est en Grèce, évidemment je parle en grec. En France, on parle d'abord en français, mais depuis quelques années avec ma sœur, ils nous arrivent beaucoup plus souvent de parler en grec. Il y a eu une période où l'on avait complètement arrêté de parler grec. Après le départ de la maison, quand on est devenu de jeunes adultes, on parlait systématiquement en français, même avec mes parents. Je crois que j'ai attendu l'âge de 16-17 ans pour appeler ma mère « maman ». Je l'ai toujours appelé « *mama* » même quand je parlais en français, je l'appelais « *mama* », alors que maintenant ça ne m'arrive jamais. Même si je l'interpelle en grec, je vais l'appeler « *maman* ». Mon père, je l'appelais « *papa* ». Quand il est mort il y a 3 ans, quand on l'assistait à l'hôpital avec ma sœur, il me disait : « pourquoi tu ne m'appelles pas *patel* » ? Alors à partir de ce moment-là, je l'ai appelé « *patel* », mais c'était parce qu'il le demandait. Autrement, ce qui venait naturellement, c'était « *papa, maman* ».

GRE13, 2g, 59, H, éleveur de chiens, 22.11.10

Ce sentiment semble se confirmer dans la suite de l'entretien lorsque l'informateur mentionne les pratiques linguistiques cryptiques des grands-parents vis-à-vis de ses enfants. La langue n'était alors présente que pour cacher aux enfants les conversations qui ne les concernaient pas. La langue était alors un moyen d'exclusion et bien que l'informateur continue aujourd'hui d'utiliser le grec comme code cryptique, dans d'autres situations néanmoins, la langue semble avoir acquis à ses yeux une autre utilité.

Aujourd'hui avec votre sœur, ça vous arrive de vous parler en grec ?

Oui, et ce que je voulais dire car je crois que c'est assez important... J'ai deux enfants qui n'ont pas la même maman, qui sont Français tous les deux. La maman de ma fille m'avait fait la remarque à juste titre, que le grec était utilisé comme langue d'exclusion. Ma fille ne parle pas ou très peu le grec. C'est-à-dire que dans les réunions familiales, c'était systématique de la part de mes grands-parents, de mes parents, de parler en grec pour ne pas que l'enfant comprenne. C'était très dur, très désagréable. Cette remarque venait de mon ex-femme, et elle avait raison. Ce n'était pas la langue de la communication mais la langue de l'exclusion. (...)

Et vous, ça vous arrive d'utiliser le grec avec votre sœur ou avec quelqu'un d'autre pour ne pas que les autres comprennent ?

Bien sûr, oui. Ça nous arrive commercialement. On s'est retrouvé avec une agence, on devait vendre la maison de mes parents et pour ne pas que le gars comprenne, on s'est dit deux mots en grec. Mais dans ce cas-là ça ne gêne pas, c'est des codes. (...)

GRE13, 2g, 59, H, éleveur de chiens, 22.11.10

Le changement de comportement linguistique de l'informateur vis-à-vis du grec est exactement le même dans ses pratiques amicales. Le grec est réapparu dans leurs conversations depuis peu et une alternance codique tout à fait classique (intra-intervention, selon L. Dabène) est dorénavant en place :

Est-ce que vous avez des amis grecs ou d'origine grecque qui vivent ici à Bordeaux ou en France ?

Oui.

Quand vous vous voyez, que vous vous téléphonez, dans quelle langue vous parlez-vous ?

Avant, on parlait en français. Et puis maintenant, on a tous la même démarche de se parler moitié grec, moitié français. Quelque fois la phrase commence dans une langue et finit dans l'autre. C'est souvent comme ça.

GRE13, 2g, 59, H, éleveur de chiens, 22.11.10

Malgré une compétence déclarée assez faible en grec, GRE19 pratique tout de même la langue. S'il ne la parle pas avec sa famille (sa femme est française) car il ne l'a pas transmise à ses enfants, il admet qu'il prend un plaisir particulier à pratiquer la langue avec des amis et à l'association, même si la langue française reste très présente :

Avec les membres de votre famille, votre femme, votre sœur, vos enfants, quelle langue vous parlez ?

Français.

Vous êtes dans la rue, vous croisez un ami grec, quelle langue vous parlez ?

On se fait un plaisir de parler en grec ! Comme avec ma camarade d'enfance, quand on se reçoit, on parle en grec, on parle quelques mots en français, pour son mari ou ma

femme française, d'origine espagnole, mais elle commence à comprendre le grec, plus qu'elle ne parle.

Êtes-vous membre d'une association ou d'un regroupement de grec ?

Oui, il y en a plusieurs, mais moi je suis dans l'association de Marie-Hélène.

Et quand vous y êtes, vous parlez en quelle langue ?

On parle un peu des deux, on mélange le grec, et le français, il y a pas mal de Français qui aiment cette association mais qui ne parlent pas le grec.

GRE19, 2g, H, 77, retraité (maître d'hôtel), 30.11.10

Les informateurs de deuxième génération pratiquent donc la langue, en fonction de leurs compétences respectives. Le français (hormis pour GRE5 qui est un cas particulier) est certes très présent dans leurs répertoires linguistiques et leur sert de langue de communication préférentielle mais la langue grecque est tout de même importante à leurs yeux.

3. La troisième génération

Pour rappel, les informateurs de la troisième génération d'immigration grecque sont au nombre de six :

- GRE11, 3g, F, 55, scripte, 15.11.10
- GRE12, 3g, F, 22, étudiante, 17.11.10
- GRE16, 3g, F, 21, étudiante, 25.11.10
- GRE17, 3g, F, 22, étudiante, 25.11.10
- GRE22, 3g, H, 42, technicien informatique, 12.04.11
- GRE23, 3g, H, 44, opticien, 09.05.11.

a. Les compétences déclarées

Les compétences déclarées de l'échantillon des informateurs de troisième génération sont logiquement les plus faibles de l'échantillon de la communauté grecque, l'intégration et l'assimilation à la société française jouant un rôle incontestable dans cet état de fait. Ainsi, les six informateurs ont rempli le tableau du questionnaire de la manière suivante :

- GRE11 :
 - comprendre : « très bien »
 - parler : « assez bien »
 - lire : « assez bien »

- écrire : « assez bien ».
- GRE12 : - comprendre : « assez bien »
 - parler : « difficilement »
 - lire : « très bien »
 - écrire : « difficilement ».
- GRE16 : - comprendre : « assez bien »
 - parler : « assez bien »
 - lire : « très bien »
 - écrire : « assez bien ».
- GRE17 : - comprendre : « assez bien »
 - parler : « difficilement »
 - lire : « très bien »
 - écrire : « difficilement ».
- GRE22 : - comprendre : « assez bien »
 - parler : « difficilement »
 - lire : « difficilement »
 - écrire : « difficilement ».
- GRE23 : - comprendre : « assez bien »
 - parler : « difficilement »
 - lire : « difficilement »
 - écrire : « difficilement ».

Quatre informateurs de cet échantillon vont exemplifier ces données : GRE12, GRE16, GRE22 et GRE23.

GRE12 malgré ses déclarations préalables sur sa capacité à parler la langue grecque (« difficilement ») avoue une compétence quelque peu différente lors de l'interview. Si elle avoue ne pas être bilingue, au sens symétrique, elle semble tout de même avoir une compétence dans la langue de ses grands-parents assez élevée puisqu'à la question sur son bilinguisme supposé, elle commence par hésiter quant à la réponse la plus appropriée (« Bilingue, c'est peut-être un grand mot ») avant de se raviser :

Est-ce-que vous vous estimez bilingue français-grec ?

Bilingue, c'est peut-être un grand mot parce que je fais quand même des fautes quand je parle le grec, des fautes de grammaire. Il me manque du vocabulaire donc non, je ne suis pas bilingue.

GRE12, 3g, F, 22, étudiante, 17.11.10

GRE16, qui a fait les déclarations de compétences en langue grecque les plus élevées de l'échantillon, avoue tout de même s'exprimer plus facilement en français. Le grec est présent à l'oreille de cette informatrice, par le biais de la famille ou de la musique, par exemple, mais ce n'est pas une langue dont elle se sert pour communiquer outre mesure, la compétence en français est largement supérieure chez cette dernière :

Aujourd'hui, combien de langues parles-tu ?

Le grec, je le parle assez bien, le français... Je parle un peu espagnol, je me débrouille bien en espagnol. Un petit peu l'anglais et un peu d'italien.

Et entre le français et le grec, comment évalues-tu tes compétences l'une par rapport à l'autre ?

Je ne peux pas trop comparer. Le grec, j'ai aussi grandi dedans quand j'étais petite, j'ai baigné dedans. Et, à la limite, j'entends plus de grec que de français quand je suis chez moi avec la musique, la télé, mais après, pour m'exprimer ici, le français est nécessaire.

Tu t'estimes plus compétente en français qu'en grec ?

Oui, quand même.

GRE16, 3g, F, 21, étudiante, 25.11.10

GRE22 et GRE23 sont les deux informateurs ayant déclarés les compétences les plus basses en grec. Malgré tout, GRE23 avoue parler le grec « pas trop mal » :

Aujourd'hui combien de langues parlez-vous ?

Français, anglais, grec et espagnol, dans l'ordre de compréhension. Français, c'est ma langue maternelle, l'anglais courant, le grec pas trop mal, et l'espagnol... Plus je parle le grec et moins je parle espagnol.

GRE23, 3g, H, 44, opticien, 09.05.11

GRE22 est, quant à lui, plus négatif sur sa compétence à parler le grec. Il le comprend et peut suivre une conversation mais ne le parle pas, ou très peu :

Avec quelle maîtrise ?

Ben, ça a toujours été par des voyages, l'apprentissage par des voyages et plus ça va, plus je comprends, je comprends de mieux en mieux quand il parle [son père] et j'arrive à faire quelques phrases, à me faire comprendre mais c'est très...un niveau assez bas quand même.

(...)

Etes-vous capable de comprendre une conversation faite uniquement en grec ?

De comprendre oui, par contre de répondre ou de m'exprimer en grec, ça va être beaucoup plus compliqué.

GRE22, 3g, H, 42, technicien informatique, 12.04.11

b. Les pratiques déclarées

Les pratiques linguistiques de GRE12 sont dominées par le français. Le grec est présent mais n'est jamais la langue dans laquelle les conversations sont tenues le plus longtemps. Et même lorsque le grec est parlé, elle avoue qu'une alternance de langues se met en place, sûrement pour contrer une incompétence et une incapacité à soutenir une discussion longue dans cette langue. De plus, elle déclare ne parler que français avec sa fille alors qu'*a priori* cette dernière parle le grec. C'est quand un intermédiaire arrive que le grec commence à être utilisé. Néanmoins, à l'église, le grec semble plus présent dans les pratiques de cette informatrice même si elle déplore les mariages mixtes entre Grecs et Français à propos de la perte de la langue dans le lieu saint :

Et avec votre fille, dans quelle langue vous vous parlez mutuellement ?

Toujours en français.

Le grec n'est pas présent ?

Le grec est présent par l'intermédiaire d'autres personnes mais disons qu'entre nous on parle toujours français (...)

Et entre vous c'est jamais [en grec] à part si.. ?

A part s'il y a des gens de l'extérieur mais entre nous c'est toujours le français.

Imaginons que vous êtes dans la rue dans Bordeaux, vous croisez une amie ou un ami grec, dans langue vous allez vous parler ?

Alors tout dépend... Si je sais qu'il parle pas le grec, automatiquement je vais parler en grec. Si je sais que c'est quelqu'un qui parle français, j'aurai tendance, je parlerai français parce que j'arrive peut-être à parler plus facilement avec les Grecs que je ne connais pas trop qu'avec les Grecs que je connais. Par contre, les Grecs que je connais sur Bordeaux, certains parfois, on parle avec les deux langues c'est un peu mêlé. Tout dépend aussi du nombre qu'on est mais certains Grecs vont s'adresser à moi en grec, ça va me faire plaisir. Je vais me sentir reconnue en tant que Grecque entre guillemets, j'aurai tendance, je répondrai aussi en grec, si je vois que... C'est vrai que le français va venir plus facilement quoique, parfois, quand je suis immergée dans un milieu grec, c'est le grec qui arrive naturellement mais j'arriverai à, si la personne s'adressait à moi en grec, je répondrai plus facilement en grec. Si c'est quelqu'un dont je sais qu'il parle français, la démarche première sera de lui parler français.

(...)

Et donc quand vous allez à l'église pour Pâques, quelle langue vous parlez après quand vous discutez avec les personnes ?

Là, peut-être plus facilement le grec parce qu'on est entre nous mais bon je parle aussi le français avec des Grecs de Bordeaux qui parlent... même des Grecs de première génération. C'est vrai que souvent, il y a des mariages mixtes. Des choses comme ça. Donc c'est vrai, malgré tout, la plupart du temps, c'est souvent le français qui prime, plutôt on va dire.

GRE12, 3g, F, 22, étudiante, 17.11.10

Les pratiques de GRE12 sont donc paradoxales. Elle prend plaisir à parler le grec à l'association ou à l'église mais ne parle pas cette langue avec sa fille qui semble pourtant compétente. Ce paradoxe se retrouve aussi dans les pratiques de GRE16 qui déclare très peu parler en grec avec sa famille, alors que ces derniers pratiquent cette langue avec lui, mais il parle une langue mélangée avec ses amis, comme s'il était en insécurité linguistique avec les membres de sa famille :

Quand tu es en France, tu ne parles pas grec avec eux [avec sa famille] ?

Mes grands-parents, un petit peu, parce qu'ils ne parlent que grec de toute façon à la maison. Mais sinon, je réponds en français. Quand on me parle en grec, je réponds en français.

Et tu arrives à comprendre sans problème tout ce qu'ils te disent ?

Non, je n'ai pas de problème.

Est-ce que tu as des amis grecs ou d'origine grecque qui vivent ici en France ?

Oui j'en ai.

Et quand vous vous voyez dans quelle langue vous vous parlez ?

Mi-grec, mi-français. Ça dépend.

C'est-à-dire mi-grec, mi-français ?

Ça dépend les conversations, les sujets de discussions. Si on s'énerve, on parlera en grec pour ne pas qu'ils comprennent bien évidemment. Non ça dépend, ça change.

Est-ce qu'il y a des sujets qui sont typiquement grecs avec tes amis ? Qui sont et qui seront toujours en grec ?

(...) ça dépend, parce que sur n'importe quel sujet, on pourra parler grec et français.

C'est comme ça vient ?

Oui voilà, ça vient comme ça.

GRE16, 3g, F, 21, étudiante, 25.11.10

L'insécurité linguistique hypothétique de GRE16 se retrouve chez GRE23. Il ne parle jamais le grec avec les membres de sa famille en France mais essaie de l'utiliser avec des amis. Il est néanmoins en insécurité linguistique certaine dans cette langue puisqu'il avoue se sentir ridicule lorsqu'il pratique le grec. Cependant, il déclare tout de même ressentir un certain plaisir à utiliser la langue de ses grands-parents :

Est-ce que aujourd'hui, avec des membres de votre famille d'origine grecque, qui sont en France, est-ce qu'il vous arrive de parler grec entre vous ?

En France non.

Quand vous êtes ici sur Bordeaux ou en France et qu'il vous arrive de parler grec avec un ami ou quelqu'un de votre famille, que vous croisez par hasard, est-ce que vous ressentez quelque chose de particulier ? Le fait de parler grec ici en France ?

Ça me fait plaisir mais je me sens un peu ridicule parce que je ne suis pas dans le bain. C'est là que je vois que j'ai beaucoup de lacunes. Mais ça me fait plaisir parce que c'est ma deuxième langue affective, donc ça me fait plaisir de la parler et de rencontrer des gens qui la parle.

GRE23, 3g, H, 44, opticien, 09.05.11

Les informateurs de troisième génération utilisent donc très peu le grec en France. La pratique de ce dernier n'est de plus jamais exclusive. Le français est toujours présent et reste la langue première de ces locuteurs.

Chapitre 4 : Le(s) rapport(s) au(x) territoire(s)

Les langues d'immigration, cela a été largement constaté lors de la partie 2 de cette thèse, sont clairement dépendantes de leurs territoires d'expression, que ceux-ci soient d'origine (ou de référence) ou d'accueil (ou de résidence). Les langues se définissent et se catégorisent en fonction de ces derniers. Une langue de communauté transnationale, pour reprendre la partie 2, est un type de langue d'immigration qui est définie, certes par la configuration sociologique des migrants qui la parlent, mais aussi par le territoire d'où proviennent ces derniers et par le territoire qui les a accueillis. Dans les pratiques mais aussi dans les attitudes et dans les représentations linguistiques de leurs locuteurs, ces références aux territoires sont omniprésentes. Les entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête sociolinguistique accomplie pour illustrer ce phénomène des langues d'immigration et de leur(s) rapport(s) au(x) territoire(s) mettent ces états de faits en lumière. Ainsi, à travers les différents points de vue des trois communautés, espagnole, grecque et portugaise, choisies pour ce travail, et grâce aux différents travaux déjà réalisés autour de la notion de territoire linguistique (partie 2 chapitre 4, section I), les questions du lien linguistique et territorial (« va-et-vient ») et de la transmission linguistique intergénérationnelle seront principalement étudiées. Ensuite, différentes autres questions seront posées en fonction de la configuration socio-culturelle des communautés et des réponses données par les informateurs au fil des entretiens (insécurité ou bien-être linguistique dans le pays d'origine, différences de compétences entre la France et le pays d'origine, questionnement autour des origines territoriales, etc.). Une synthèse globale et, autant que possible, comparative, des rapport(s) au(x) territoire(s) des trois communautés linguistiques étudiées dans le cadre de cette thèse sera réalisée en fin de chapitre.

I. La communauté portugaise

1. *Les pratiques linguistiques du « va-et-vient »*

La principale question de cette section sera centrée autour du « va-et-vient » linguistique des migrants. Ce « va-et-vient » peut être double : physique, avec les retours au pays d'origine ou de référence, selon le point de vue et la génération d'immigrants, pendant les vacances par exemple, mais aussi téléphonique et numérique, avec les moyens de communication, traditionnels ou nouveaux comme l'internet ou la téléphonie illimitée (ou, si elle n'est pas illimitée, bien moins chère qu'il y a encore une dizaine d'années, avant l'arrivée des différentes « box ») qui permettent une relation quasi-continue avec les amis ou les membres de la famille restés et installés dans le pays d'origine.

Pour rappel, le terme de « va-et-vient » est un concept souvent attaché à la migration portugaise et utilisé pour décrire les allées et venues des Portugais installés en France dans leur pays, et plus particulièrement, dans leur village d'origine. L'amélioration constante des moyens de locomotion depuis la fin des années 1960 et l'ouverture des frontières, consécutive à la création de l'espace commun européen et à l'adhésion du Portugal à l'Union Européenne et donc à cet espace en 1986, ont créé un phénomène de retours incessants et pour des durées indéterminées (vacances, installation temporaire, installation de longue durée) de migrants portugais vers leur pays d'origine (Charbit ; Hily ; Poinard 1997, Cordeiro 2002). Ces retours ont évidemment des conséquences économiques et culturelles mais ils ont aussi une incidence sur les pratiques linguistiques de ces migrants. Les pratiques de la langue des migrants portugais de France, quelle que soit leur génération, sont influencées par ces retours. Les compétences en langue portugaise évoluent en fonction de ces retours, mais la volonté d'apprentissage de la langue est souvent plus liée à ce lien territorial, à ces « va-et-vient », qu'à une volonté de partager et de protéger une langue.

Cette notion, bien qu'extrêmement significative de cette configuration migratoire, a depuis été détachée de la communauté portugaise migrante et s'est généralisée à tous types de migrations modernes (par exemple, Schaeffer 2001, pour les migrants marocains). Ici, la notion sera entendue pour les trois communautés et les « va-et-vient » seront analysés pour les

migrants espagnols et grecs comme pour les migrants portugais et s'intéressera à la question du lien linguistique et territorial qui unit les migrants avec leur pays d'origine ou de référence.

Typique donc de la migration portugaise, le phénomène des « va-et-vient » identitaires pour reprendre le titre du livre de Charbit *et al.* (1997) est très présent dans le discours des informateurs de l'échantillon. Si la question est présente dans le questionnaire de l'interview, les réponses à cette dernière sont toutes ou presque du même type : les Portugais de France ont un lien constant avec le pays d'origine, que cela soit par le biais du téléphone ou de l'internet (a.) ou lors de séjours au pays (b.).

a. Le « va-et-vient » téléphonique et numérique

Le « va-et-vient » téléphonique et numérique concerne donc les différents moyens de communication utilisés par les migrants lorsqu'ils contactent leurs familles ou leurs amis restés dans le pays d'origine. Les conversations téléphoniques ou par caméras interposées (webcams) sont des exemples de ce qui sera appelé ici le « va-et-vient » téléphonique et numérique.

L'intégralité de l'échantillon portugais déclare avoir des communications plus ou moins régulières avec le Portugal depuis la France. Il est donc intéressant de s'arrêter sur la qualité linguistique de ces communications. Est-elle parfaite ou subit-elle quelques accrocs ?

Ainsi, dans ces pratiques « à distance », il est possible de classer les informateurs en trois catégories : ceux qui n'ont aucun problème d'intercompréhension avec les membres de la famille ou les amis lorsqu'ils se contactent par téléphone et « numériquement », ceux qui avouent quelques petites gênes mais qui ne desservent en rien la communication et ceux qui déclarent avoir des problèmes de langue quand ils téléphonent, utilisent la messagerie électronique ou parlent par l'intermédiaire de webcams.

Dans la première catégorie, celle qui est la plus représentée d'après l'échantillon, les informateurs déclarent communiquer tout au long de l'année avec leurs amis mais surtout avec les membres de leurs familles via ces moyens de communications. Ainsi, par exemple,

POR6, à la question de savoir s'il communique, et comment, avec sa famille restée au Portugal répond de la manière suivante :

Est-ce que vous avez de la famille ou des amis au Portugal ?

Oui, quasiment tout le monde.

Comment vous vous contactez pendant l'année ?

Ma mère et mes tantes se téléphonent beaucoup. J'ai aussi des tantes en Amérique qui téléphonent beaucoup à mon père. C'est juste une heure de décalage, ce n'est pas très compliqué, on s'appelle une fois par semaine ou une fois toutes les deux semaines, ça suffit pour se donner des nouvelles. Moi j'ai Internet, c'est plus facile, je parle avec mes cousines. J'ai de la famille ici aussi et on se voit parfois le weekend.

Entre vos amis, votre famille et vous, est-ce qu'il y a des problèmes de compréhension ?

Non, absolument pas.

POR6, 2g, F, 19, étudiante, 01.10.10

Les réponses sont peu ou prou les mêmes pour d'autres informateurs de l'échantillon (POR2, POR 13 ou POR15, pour ne citer qu'eux)

La deuxième catégorie est représentée par ceux qui avouent quelques faiblesses, qui ne gênent néanmoins pas la communication d'ensemble, dans la compréhension de leurs échanges téléphoniques et numériques avec leurs interlocuteurs du Portugal. Ainsi POR11 déclare ressentir, outre l'accent, un petit décalage entre son portugais et celui de ses proches installés au Portugal :

Et quand vous avez quelqu'un de portugais au téléphone, est-ce qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous ?

Généralement non, à part l'accent. Il n'y a pas de problème de compréhension, il peut y avoir quelques corrections sur certains mots, quelques expressions que eux ont inventé entre temps, et que moi je n'ai pas suivi, comme partout. (...)

POR11

L'évolution naturelle de la langue dans son milieu autochtone est synonyme de ce décalage, d'après les dires de POR11. L'apparition d'expressions nouvelles est par exemple un marqueur de cet écart de répertoire. Malgré cela, ce « va-et-vient » permet, ceci est sous-entendu ici, de se mettre à jour vis-à-vis de la langue et des nouveautés que celle-ci crée.

Il en va quasiment de même pour POR12, qui avoue parfois avoir besoin, de sa part ou de la part de ses interlocuteurs, de plusieurs essais afin d'obtenir une conversation intelligible :

Il n'y a pas de problème de compréhension ?

Non. Parfois au téléphone, vu que c'est de l'oral, on peut demander de répéter, de parler plus clairement, mais sinon par mail il n'y a pas de soucis.

POR12, 2g, F, 17, étudiante, 09.11.10

Le problème d'intercompréhension soulevé par cet informateur semble toutefois être lié à l'oralité des conversations téléphoniques qu'il a avec ses interlocuteurs. Cela reste une hypothèse, car sous-entendue une fois de plus dans cette réponse, mais la compétence linguistique n'est apparemment pas en cause ici. C'est l'oralité de la conversation qui entraînerait ce souci de clarté, et peut-être la qualité du téléphone ou du système de caméras interposées (webcams).

La présence du français est aussi responsable d'interférences dans ces conversations téléphoniques et numériques avec le Portugal. POR17 avoue à demi-mots que la langue du pays de résidence, le français donc, est toujours présente dans ses pratiques linguistiques téléphoniques avec son pays d'origine (alternance codique intra-intervention involontaire) :

Quand vous vous téléphonez, est-ce qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous et eux ?

Non, je parle portugais. Même si il y a un petit mot qui m'échappe, ils arrivent à comprendre.

POR17, 1g, F, 59, cuisinière/femme de ménage, 30.03.11.

Enfin, la troisième catégorie qu'il est possible de ressortir dans ses pratiques de la langue liées aux « va-et-vient » téléphoniques et numériques est celle qui touche aux problèmes linguistiques qui gêne l'intercompréhension de manière marquée. A l'oral, lors de conversations téléphoniques ou par caméras interposées (webcams), trois locuteurs avouent avoir des difficultés assez importantes lorsqu'il s'agit d'utiliser le portugais.

POR3, qui est née au Portugal et qui n'est en France que depuis quelques années, déclare ainsi avoir beaucoup de mal à s'immerger complètement dans sa langue maternelle quand elle communique, par exemple, avec sa mère résidant au Portugal :

Est ce qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous depuis que vous êtes ici ?

Oui, parfois, j'ai des bugs, quand je parle avec ma mère, il y a des expressions françaises que j'essaie de traduire, mais qui ne marchent pas. Donc, je parle tout de suite en français à ma mère, mais elle ne comprend pas le français, ou alors, quand je suis

fatiguée, ou quand on a trop bu, je ne sais plus parler le portugais, ni le français. Une fois, je suis rentrée au Portugal, ça faisait six mois que je parlais le français, je ne savais plus parler ni le portugais, ni le français, je cherchais à parler en espagnol, que je comprends !

C'est rigolo !

Non c'est horrible !

POR3, 1g, F, 24, étudiante, 23.09.10.

La présence quotidienne du français gêne cette informatrice dans sa pratique occasionnelle du portugais. Elle n'arrive clairement pas à s'immerger en portugais quand l'interlocuteur qui communique avec elle lui parle cette langue. Ainsi, elle avoue passer par le français et traduire ensuite en portugais quand elle veut utiliser une expression et, comme cela ne semble pas « marcher », elle utilise le français sachant que son interlocutrice, ici sa mère, ne comprend pas la langue. La non-utilisation quotidienne de la langue maternelle a entraîné, chez cette personne, une perte de la langue, ou du moins des réflexes linguistiques dans cette langue. L'immersion dans la langue française est totalement en place chez cette dernière, à tel point qu'elle pense en français alors qu'elle parle tout à fait couramment le portugais puisqu'elle est née au Portugal et n'a immigré que récemment.

Un autre exemple de problèmes dans la pratique du portugais au moyen de ces communications téléphoniques et numériques, et toujours lié à la présence du français, vient de la connaissance souvent active de cette dernière langue par les interlocuteurs portugais :

Et quand vous vous téléphonez, est-ce qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous ?

Non, ils me parlent en portugais, mais je les comprends, et je leur réponds en français. J'essaie de parler portugais maintenant.

POR7, 1,5g, F, 46, agent technique, 12.10.10

Est-ce qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous ?

Non. Je discute aussi avec mes deux-trois cousins qui ont vécu en France et qui après sont partis vivre au Portugal. C'est rare qu'on se parle en portugais, on se parle plutôt en français. Ça m'évite de parler pendant une demi-heure au lieu de dix minutes et, pour eux, ça leur fait du bien aussi. Ils parlent beaucoup moins le français depuis qu'ils sont là-bas.

POR10, 2g, H, 24, conducteur de travaux, 27.10.10

Les « va-et-vient » physique, qui seront analysés dans la section suivante, sont directement en cause ici. Les allées et venues de migrants portugais entre la France et le

Portugal, ces dernières années et décennies, ont créé, d'après ces deux informateurs, une compétence en français assez élevée chez les Portugais du Portugal, ce qui entraîne une utilisation quasi-naturelle de cette langue lors des échanges téléphoniques et numériques entre les deux pays. La facilité de la pratique du français est préférée à l'utilisation plus problématique du portugais : « Ça m'évite de parler pendant une demi-heure au lieu de dix minutes ». La qualité du signal est donc ici privilégiée.

Enfin, un dernier interlocuteur, qui est de toute évidence en insécurité linguistique dans la langue portugaise, avoue utiliser un traducteur lors de ses échanges épistolaires numériques :

Il n'y a des problèmes de compréhension entre vous et eux ?

Ils ont un peu de mal à comprendre mon portugais parce que j'utilise un traducteur pour m'aider. J'écris vraiment le portugais comme je l'ai appris, je ne suis pas allé à l'école portugaise pour apprendre à l'écrire.

POR22, 2g, H, 46, épicier, 13.09.11

Cette utilisation semble être la cause d'une certaine incompréhension entre lui et ses interlocuteurs alors qu'il parle « très bien » la langue d'après ses déclarations du questionnaire de renseignements généraux (voir chapitre 3, section I.3). L'insécurité linguistique de ce locuteur en portugais est présente à l'écrit et, afin de contrer cette dernière, il préfère utiliser un traducteur, qui nuit donc à la qualité du message, plutôt que de faire confiance à ses compétences peut-être imparfaites, mais tout à fait intercompréhensibles dans la langue. Son manque d'instruction en portugais est, d'après lui, responsable de cet usage additionnel et maladroit du traducteur.

L'échantillon de la communauté portugaise de la Communauté Urbaine de Bordeaux sondé pour le besoin de cette enquête déclare donc dans son intégralité avoir des communications téléphoniques et numériques tout au long de l'année avec les membres de leurs familles et leurs amis installés au Portugal. Ces conversations, orales mais aussi écrites, sont toutes ou presque marquées par la présence de la langue portugaise. Néanmoins, si une grande majorité avoue ne pas avoir de difficultés à comprendre et à se faire comprendre dans cette langue, il existe tout de même quelques informateurs qui déclarent, soit utiliser le français afin de ne pas gêner l'intercompréhension, soit avoir des difficultés à se faire comprendre en portugais lorsque leurs interlocuteurs ne parlent pas la langue française.

Malgré tout, ces « va-et-vient » téléphonique et numérique permettent aux migrants portugais de Bordeaux et sa région de parler régulièrement leur langue d'origine ou d'héritage et ainsi de ne pas perdre cette dernière du fait de leur vie en France.

Ce phénomène de maintien linguistique grâce aux « va-et-vient » est, de même, visible lors de leurs retours au Portugal, pendant les périodes de vacances le plus souvent, mais aussi tout au long de l'année.

b. Le « va-et-vient » physique

La question posée ici est celle qui touche aux compétences et aux pratiques linguistiques entre « ici », la France, et « là-bas », le pays d'origine, ou de référence, des migrants. Y'a-t-il une intercompréhension parfaite entre un migrant portugais et un autochtone lorsqu'ils se parlent au Portugal, par exemple ? Le migrant parle-t-il facilement la langue lorsqu'il se trouve dans le pays d'origine ? Y a-t-il un phénomène d'insécurité linguistique chez le migrant ? Les langues sont-elles restées les mêmes malgré la distance kilométrique et temporelle ?

Afin de répondre à l'ensemble de ces questions, il est possible, ici aussi, de classer les migrants selon le degré de difficulté qu'ils ont dans la langue lorsqu'ils se retrouvent au Portugal. Une partie de l'échantillon déclare n'avoir aucune difficulté d'intercompréhension et de compétence, par exemple :

Est-ce que vous allez-vous au Portugal régulièrement ?

Normalement, une fois par an, au mois d'août. Et parfois à Pâques aussi, deux fois par an.

Quand vous êtes là-bas, vous parlez en portugais ?

Oui.

Est-ce que vous sentez une différence entre votre portugais et le portugais qui est parlé là-bas ?

Non.

Vous n'avez pas pris l'accent français ?

Non, pas du tout.

Vous ne trouvez pas que votre portugais à moins évolué que le portugais du Portugal ?

Non.

Il n'y a aucun problème ?

Non.

POR14, 1g, F, 54, employée de maison, 01.12.10.

Est-ce que vous allez-vous au Portugal régulièrement ?

Oui, tous les ans, en Août.

Quand vous êtes là-bas, vous parlez en portugais ?

Oui.

Est-ce que vous sentez une différence entre votre portugais et le portugais qui est parlé là-bas ?

Je ne ressens aucune différence. Je parle portugais.

POR15, 1,5g, F, 30, agent de service, 02.12.10

D'autres déclarent noter un certain manque d'évolution de leurs capacités linguistiques. Ainsi, POR3 et POR11 avoue que leur portugais n'a pas évolué autant que celui parlé au Portugal alors que ce sont deux informateurs qui avaient déclaré plus haut comprendre et parler le portugais « très bien ». Il existe donc, même chez les locuteurs les plus compétents, une différence de niveau de langue entre « ici » et « là-bas » :

Est-ce qu'entre votre portugais de maintenant, « de France », et le portugais que parle votre famille, vous sentez une différence ?

Mon portugais n'a pas évolué, il a eu un accord orthographique, je suis un peu en retard, il faut que je le rattrape, mais parfois, j'ai mes bugs... Des fois, je me demande si le portugais que je parle est pas un peu « francisé », ou si c'est vraiment du portugais. J'essaie quand même de réfléchir, pour parler le portugais, donc je prends mon temps aussi, c'est comme au début avec le français, d'abord, bien réfléchir pour élaborer la structure de la phrase, après, la parler ou l'écrire.

Par rapport à la réforme orthographique, votre portugais a moins évolué que le portugais du Portugal ?

Oui, il n'accompagne pas, même si je peux lire le portugais et tout, il y a des choses que je ne me rends pas compte, qui ont un peu changé, ou même évolué, oui, mon français [? portugais] a un peu stagné.

POR3, 1g, F, 24, étudiante, 23.09.10.

Quand vous êtes là-bas, est-ce que vous sentez une différence entre votre portugais et le portugais qui est parlé là-bas ?

Mon portugais est plus pauvre. D'une année à l'autre mon portugais aura vieilli, stagné et le leur évolué.

Est-ce que vous remarqué une perte de capacité ?

Oui, de ma part c'est logique, jusqu'à l'arrivée là-bas où je récupère. Mes parents qui sont complètement portugais et lusophones ont des pertes, donc moi aussi.

POR11, 2g, H, 20, étudiant, 03.11.10

Il est remarquable de constater, chez ces locuteurs de la langue portugaise, l'utilisation des verbes évoluer, vieillir et stagner lorsqu'ils parlent de leurs pratiques de la langue. Ces constatations de compétences sont, semble-t-il, mises en avant plus précisément lors de leurs séjours au Portugal car, si ces deux informateurs ont déjà noté des difficultés à communiquer dans leur langue d'origine, pour POR3, et dans leur langue d'héritage, pour POR11, lors de leurs « va-et-vient » téléphoniques et numériques avec le Portugal, leurs ressentis vis-à-vis de cette perte de la langue étaient moins prégnants lors de leurs conversations téléphoniques. En effet, ces deux informateurs déclaraient plus haut n'avoir aucun problème à parler, comprendre et se faire comprendre en portugais lors de ces dernières, seule la présence involontaire du français était remarquée par POR3 et la différence d'accent déjà mêlée avec un petit décalage d'évolution, mais pas aussi marquée qu'ici, pour POR11.

POR17, note quant à elle une mentalité différente entre les deux pays et, même si cette dernière ne semble pas influencer sur sa compétence comparée de la langue, elle trouve néanmoins qu'il y a une différence entre son portugais et le portugais de « là-bas » :

Vous sentez une différence entre votre portugais et le portugais qui est parlé là-bas ?

Oui.

A quel niveau ?

Ce n'est pas du tout pareil. Les Portugais là-bas, ils ont une autre façon de parler et une autre mentalité que nous avons ici.

La mentalité fait changer la façon de parler ?

Oui. Moi je pense comme ça. Un Portugais né là-bas et qui vit là-bas n'a pas la même mentalité qu'un Portugais qui vit à l'étranger. La France est un pays plus développé que le Portugal, ce n'est pas la même chose.

POR17, 1g, F, 59, cuisinière/femme de ménage, 30.03.11.

La « mentalité » semble aussi, d'après cette dernière, avoir une influence sur la pratique linguistique. Il est possible d'interpréter ces propos comme un certain indice d'une assimilation linguistique toute relative, puisque cette personne parle toujours couramment le portugais, en français de la part de cette informatrice. Le point de vue plus optimiste sur la France (« pays plus développé ») est un indice de cette assimilation linguistique car il sous-entend que les mentalités françaises sont plus développées que les portugaises et donc que sa pratique de la langue portugaise est sans doute différente aujourd'hui, en partie à cause de cet écart de mentalité. Son portugais semble donc, d'après ses dires, s'être francisé.

POR15 et POR22, s'ils ne notent pas de différence flagrante entre leur portugais et celui du pays, déclarent tout de même être soit agacé du reproche que l'on peut faire à un migrant vis-à-vis de son statut, soit avoir une certaine appréhension à parler la langue, par peur de mal la pratiquer à cause de ce statut d'immigrant :

Quand vous êtes au Portugal, ça vous arrive de ne pas parler portugais de peur qu'on vous reproche de mal le parler parce que vous êtes française ?

Non pas mal le parler, mais qu'on me fasse la remarque que je suis Française. Je ne supporte pas ça. Je suis Portugaise et j'ai l'impression que là-bas on ne m'accepte pas telle quelle. Et au collègue ici, ça s'est bien passé, mais j'ai quand même compris ce qu'était le racisme. Parfois je me dis, je ne suis pas Française, mais je ne suis pas Portugaise non plus. Je suis au Portugal, je suis Française. Je suis ici, je suis Portugaise. Il faudrait savoir.

POR15, 1,5g, F, 30, agent de service, 02.12.10

C'était quand la dernière fois que vous y êtes allés ?

C'était pour le magasin, quand on est allé rencontrer les fournisseurs. D'ailleurs, j'ai eu un peu de mal à commencer à parler ce portugais de gamin de dix ans ! Mais les portugais me disent qu'ils me comprennent très bien, qu'il n'y a pas de soucis.

Vous avez hésité à parler portugais ?

Oui, il y a toujours cette petite réticence. Même quand je partais en vacances avec mes parents, j'avais toujours un peu de mal à me mettre au portugais. Toujours la peur de faire des fautes, par rapport à quelqu'un qui le parle très bien. C'est un peu ce qui se passe ici quand je parle avec des copains portugais et que moi je parle mon portugais, et que eux le parlent encore moins bien. Rares sont les Portugais qui parlent bien le portugais, ici en France.

POR22, 2g, H, 46, épicier, 13.09.11

Il est évident, pour POR15 (cela est moins le cas pour POR22, bien qu'une petite appréhension à parler le portugais se ressente), cela avait esquissé plus haut, que l'identité territoriale est directement en lien avec sa pratique de la langue. La peur de parler un portugais francisé entraîne, chez elle, une appréhension certaine lorsqu'il s'agit de pratiquer la langue lusitanienne (« qu'on me fasse la remarque que je suis Française »). Cette insécurité linguistique territoriale, puisque les deux territoires que sont la France ou le Portugal, sont directement en cause ici, semble s'inverser lorsqu'elle est en France : « Parfois je me dis, je ne suis pas Française, mais je ne suis pas Portugaise non plus. Je suis au Portugal, je suis Française. Je suis ici, je suis Portugaise ».

En revanche, et cela sera le dernier exemple de pratiques et de compétences en portugais, au Portugal, pour un migrant, POR9 déclare ne pas parler exclusivement portugais lorsqu'il se trouve dans le pays. D'après lui, il y a beaucoup de Français qui vont au Portugal, ce qui corrobore les pratiques déclarées plus haut dans les « va-et-vient » téléphoniques et numériques. La langue française est donc pratiquée naturellement dans le pays d'origine. Et, conséquence de cela, il avoue aussi que les Portugais apprennent le français afin de pouvoir parler avec eux, ce qui est quelque peu contradictoire envers ses propos reportés plus haut, sur ses peurs de voir des Français apprendre le portugais :

Quand tu es là-bas, tu parles portugais, que portugais ?

Oui et non. Parce qu'il y a beaucoup de Français d'ici qu'on retrouve là-bas. Quand on est entre amis, c'est plus français, si c'est que des Portugais, c'est portugais. Là-bas ils apprennent le français, comme ça quand ils reçoivent la famille, ils comprennent ce que l'on dit.

POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10

Cette déclaration sur la présence du français au Portugal, même chez les Portugais autochtones, n'est pas isolée dans l'échantillon :

Est-ce que tu vas régulièrement au Portugal ?

Oui, je vais tous les étés au Portugal pendant deux mois. Sinon, ça m'arrive d'y aller une ou deux semaines pendant les vacances de Noël.

Quand tu es là-bas, quelle langue parles-tu ?

Portugais. Sauf quand je suis avec mes cousins qui ne me comprennent pas tout à fait et qui parlent bien français, alors on parle français. Et quand je suis avec ma famille de France, on parle français par habitude.

Les « va-et-vient », qu'ils soient téléphoniques et numériques ou physiques, semblent être la raison de cette présence du français au Portugal, comme cela a déjà été signalé plus haut lors de l'analyse.

Ainsi, l'examen des interviews permet de répondre aux trois questions introductives posées en début de section. L'intercompréhension entre migrants et autochtones semble être plutôt correcte même si cette dernière est, pour certains informateurs, aidée par l'utilisation du français. Il existe néanmoins quelques problèmes dans les communications en portugais, la plupart du temps liés au phénomène d'insécurité linguistique de la part des informateurs de l'échantillon. Cette dernière engendre par ricochet une appréhension à parler la langue, et

donc, entraîne la présence du français, qui semble présent au Portugal de manière tout à fait remarquable (les « va-et-vient » physiques passés et présents peuvent expliquer cela). Enfin, une partie de l'échantillon note une évolution linguistique différente entre leur portugais et le portugais parlé au Portugal. Ce phénomène ne semble pas gêner outre-mesure l'intercompréhension et les pratiques de ces locuteurs et, comme cela a été conclu plus haut pour les « va-et-vient » téléphoniques et numériques, les « va-et-vient », cette fois-ci physiques, semblent être le moyen de se mettre à niveau en portugais, une fois par an : « - Est-ce que vous remarqué une perte de capacité ? - Oui, de ma part c'est logique, jusqu'à l'arrivée là-bas où je récupère » (POR11).

2. La présence du lien territorial dans la transmission intergénérationnelle de la langue

Si la volonté des informateurs de l'échantillon de transmettre la langue à leurs enfants et à leurs futurs enfants est plurielle (intérêt du plurilinguisme, entre autres, chez POR2, POR3 et POR11), deux raisons, assez proches en outre, se dégagent assez aisément dans leurs réponses à la question numéro 20 du questionnaire (« souhaitez-vous ou avez-vous souhaité que vos enfants parlent le portugais ? ») : la communication avec la famille vivant au Portugal et la mémoire des racines et des origines territoriales. Ces deux facteurs d'apprentissage de la langue aux générations futures de la part des informateurs de l'échantillon seront traités ensemble ci-dessous car bien souvent, comme sous-entendu plus haut, ces deux dernières sont très proches l'une de l'autre et entendues comme un bloc par les témoins de cette enquête (a.). Une dernière raison est évoquée à cette volonté de transmission linguistique : celle de l'éventuel retour. Présente chez seulement trois informateurs, dont deux qui ne sont pas encore parents, ce dessein est significatif du lien entre langue et territoire (b.).

a. La famille et les racines territoriales

La première raison de la transmission de la langue entre générations de migrants est à mettre en relation avec des finalités mémorielles et familiales. La langue est transmise avec un double objectif : pouvoir parler avec les membres de la famille résidant au Portugal et donc ne

parlant que cette langue (même si le français est présent dans le pays), et pour ne pas oublier les racines territoriales de cette même famille :

Pour quelles raisons, avez-vous voulu que vos enfants apprennent le portugais, du moins l'aînée ?

Pour ne pas qu'elle oublie que ses racines sont de là-bas. Et puis, quand on part au Portugal, il y a toute la famille, il y a encore des oncles et des tantes qui ne comprennent pas le français, pour communiquer avec les autres. Le grand le comprend, mais ne le parle pas, il a beaucoup de mal.

Comment l'ont-ils appris ?

Comme ça... Malgré tout, on le parle assez souvent, on part souvent en vacances, on y reste longtemps. Quand j'arrive chez mes parents, ce sont les grands-parents, et on se parle systématiquement en portugais. J'ai deux beaux-frères qui sont portugais et qu'on voit régulièrement, on se parle aussi portugais. Même si ce n'est pas à la maison, ils l'ont souvent entendu.

En quoi la langue peut-elle leur servir ?

C'est un plus. Peut-être que plus tard, ils auront envie d'être prof. C'est leurs racines.

POR2, 2g, F, 38, aide maternelle, 22.09.10

Vous avez un enfant qui est né au Portugal. Il est arrivé en France à quel âge ?

22 mois.

Vous lui avez parlé portugais quand il était petit ?

Tout le temps, même aujourd'hui.

Et pourquoi avez-vous souhaité que cet enfant parle le portugais, alors qu'il vit en France ?

Déjà, parce que c'est son pays, qu'elle est née là-bas, que toute la famille vit là-bas. Quand on va voir la famille, il faut qu'elle sache parler. Une fois qu'elle est rentrée à l'école, elle a appris très vite. Elle est bilingue. Et elle parle même l'anglais.

POR14, 1g, F, 54, employée de maison, 01.12.10

L'utilisation par ces deux informateurs des termes « racines » et « son pays » liés avec le terme « famille » met en évidence ce phénomène de transmission linguistique à des fins mémorielles mais aussi plus pragmatiques pour faciliter la communication entre membres d'une même famille mais parlant deux langues différentes.

Cette transmission est, de plus, préméditée par les informateurs n'ayant pas encore d'enfants, ce qui tend à prouver que la langue portugaise et la présence des « va-et-vient » entre les deux pays ne sont apparemment pas seulement liées au moment présent et à une demande linguistique peut-être périodique :

Est-ce que vous souhaitez que vos enfants parlent le portugais plus tard ?

Oui. Que j'ai un mari français ou portugais, j'espère qu'il sera d'accord pour qu'ils parlent le portugais. Par exemple, on a un neveu qui vient de naître et mes parents ont déjà envisagé de parler portugais avec lui, et quand il sera avec les autres grands-parents, il parlera en français. Comme ça, il sera bilingue comme nous, c'est important. (...)

Pour vos enfants futurs qui parleront portugais, en quoi ça peut leur servir ?

Ça leur servira quand on ira au Portugal avec la famille. Mon grand-père parle français, mais tout le reste de la famille parle portugais. Quand on est dans des fêtes, des regroupements de famille et qu'on ne parle pas portugais, on s'ennuie un peu. Pour moi c'est important si on veut communiquer quand on est là-bas ou même ici quand on rencontre des gens portugais, c'est fondamental.

POR6, 2g, F, 19, étudiante, 01.10.10

Vous n'avez pas d'enfant, mais si vous en avez un jour, est-ce que vous souhaiteriez qu'il parle le portugais ?

Je ne le forcerai pas. Mais quand je l'emmènerai chez ses grands-parents, j'aimerais que mes parents lui parlent en portugais.

Pour quelles raisons ?

Pour qu'il connaisse ses origines, même si je suis français. J'espère l'emmènerai là-bas, j'ai les trois quart de ma famille. C'est sûr, on ira au Portugal, alors autant qu'il sache le parler et le comprendre, ce sera mieux pour lui.

POR10, 2g, H, 24, conducteur de travaux, 27.10.10

La transmission du portugais entre parents et enfants est donc principalement motivée pour la communication et le devoir de mémoire territoriale et familiale. Le pragmatisme des migrants portugais vis-à-vis de cet apprentissage générationnel de la langue est, de plus, mis en valeur par un autre argument, celui de l'identité commune à partager avec les Portugais. Sans cette dernière et, donc, sans cette langue commune, la peur d'être mis à l'écart ou d'être considéré comme des touristes *lambda* lors des séjours au Portugal est présente dans les déclarations d'une partie de l'échantillon :

Est-ce que vous souhaitez que vos enfants parlent le portugais plus tard ?

Oui, surtout s'ils vivent au Portugal. Et si on vit ici, ça ne sera pas une mauvaise chose qu'ils parlent portugais, ça peut être enrichissant. Il n'y a pas de raison qu'ils ne parlent pas portugais plus tard.

Et les raisons pour lesquelles ils l'apprendraient ?

Déjà, pour y vivre mais aussi pour qu'ils se rendent compte qu'on a des racines au Portugal. Quand on ira au Portugal pour les vacances, pour qu'ils ne soient pas ridicules et complètement touristes en arrivant chez nous, dans ce qui nous appartient au niveau de la terre et au niveau de notre famille. Qu'ils ne soient pas capables de dire bonjour ou de dire ce qu'ils ont fait cette année à l'école... Pour qu'ils soient bien dans la famille.

POR11, 2g, H, 20, étudiant, 03.11.10

Est-ce que vous avez souhaité que vos enfants sachent parler le portugais ?

Oui.

Pour quelles raisons ?

Parce que j'aimerais que, quand ils aillent en vacances, ils parlent portugais avec les cousins, les cousines. Ça m'est arrivé d'aller en vacances avec mes enfants, ils se sentaient un peu mis de côté, ils n'arrivaient pas à communiquer. A l'âge adulte, ils ont appris tout seul. Mes fils qui ont 33 et 37 ans parlent le portugais correctement, sauf ma fille.

POR17, 1g, F, 59, cuisinière/femme de ménage, 30.03.11

La capacité à communiquer avec la famille et le devoir de mémoire territoriale sont ainsi les principaux arguments de cette transmission du portugais à travers les générations. Pour le moment, celle-ci ne semble pas s'essouffler avec les dernières générations de migrants puisque les plus jeunes informateurs de l'échantillon ont déjà planifié cette dernière (POR6 et POR10, notamment, membres de la deuxième génération). Néanmoins, les raisons pour lesquelles la transmission intergénérationnelle se réalise sont, dans ce cas, plutôt pragmatiques et, bien que tous lient la famille et les vacances, bien souvent, avec les racines, il est tout de même possible de se poser la question de cette transmission linguistique lorsque le lien avec le Portugal sera perdu. Le rapport territorial est complètement en cause dans la pratique de la langue à travers les générations.

b. L'éventuel retour

Toujours liée intimement au rapport territorial, la transmission intergénérationnelle de la langue est aussi en place afin de préparer les enfants à un éventuel retour au Portugal, même si celui-ci est grandement hypothétique.

POR3 pense donc que transmettre le portugais à ses futurs enfants leur offrira plus de chances d'avenir. La non-connaissance du portugais ne sera alors pas un frein à un retour éventuel au Portugal :

Et ça leur [à ses futurs enfants] servirait à quoi [de parler le portugais], à part communiquer avec leur famille ? Est ce qu'il y a d'autres raisons ?

Peut-être, s'ils ont besoin de revenir au Portugal, comme j'ai fait de venir en France pour mes études. On ne sait pas comment la société peut changer, peut être que oui, s'ils veulent partir, ils auront au moins déjà la langue. Je ne vais pas dire qu'ils la connaissent

comme je l'ai étudiée pour mon BAC littéraire au lycée, mais au moins qu'ils puissent communiquer et échanger, c'est tout.

POR3, 1g, F, 24, étudiante, 23.09.10

De même – l'extrait a déjà été copié plus haut dans son intégralité pour la transmission familiale et mémorielle de la langue – POR11 pense que, pour vivre au Portugal, la connaissance de la langue est indispensable, ce qui semble logique, et donc souhaite transmettre cette dernière pour cette raison à ses enfants :

Est-ce que vous souhaitez que vos enfants parlent le portugais plus tard ?

Oui, surtout s'ils vivent au Portugal (...).

Et les raisons pour lesquelles ils l'apprendraient ?

Déjà pour y vivre (...)

POR11, 2g, H, 20, étudiant, 03.11.10

Enfin, POR9, dont les propos nationalistes ont déjà été mis en avant dans le chapitre 2 de cette partie (IV.1.), aimerait que ses enfants naissent au Portugal afin d'être sûr que la langue portugaise et la nationalité portugaise soient présentes chez ces derniers :

Tu n'as pas d'enfants, mais si tu en as un jour, est-ce que tu souhaites qu'ils parlent le portugais ?

Oui, je le souhaite. Je préférerais qu'ils naissent là-bas pour être sûr et certain qu'ils soient portugais.

POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10

Pour conclure avec cette présence du lien territorial dans la transmission intergénérationnelle de la langue portugaise, il est remarquable, dans un premier temps, de noter que celle-ci se réalise principalement pour ces raisons. Les Portugais de Bordeaux présent dans l'échantillon déclarent très majoritairement transmettre ou vouloir transmettre le portugais afin de pouvoir continuer à aller en vacances au Portugal avec leurs enfants. LA volonté de ne pas les laisser ignorants de la langue lors de séjours là-bas est, de même, prégnant. Néanmoins, la transmission semble essentiellement se réaliser pour les vacances. L'éventualité d'un retour, et donc d'un apprentissage de la langue pour satisfaire à cet objectif, reste marginale et surtout présente chez les jeunes, qui idéalisent sûrement le pays d'origine ou de référence ainsi que leur avenir. Malgré tout, comme cela a été vu à l'instant avec POR9, ce possible retour existe et passe par la langue, du moins son apprentissage et sa transmission.

3. Les représentations et attitudes linguistiques et l'insécurité linguistique liées au territoire

Cela a été mis en avant dans les deux premières sections concernant la communauté portugaise, la pratique de la langue est intimement liée au rapport territorial qu'entretiennent les migrants portugais avec le Portugal. En dehors des pratiques des « va-et-vient » ou de la transmission intergénérationnelle de la langue, ce rapport au territoire est présent dans d'autres déclarations des informateurs de l'échantillon quand leurs représentations linguistiques et leurs attitudes vis-à-vis de la langue sont questionnées (a.) et, quelquefois, cette dimension territoriale dans les pratiques entraîne des problèmes d'insécurité linguistique, ce qui est très bien mis en évidence par deux des informateurs de l'échantillon (b.).

a. L'association entre le territoire et la langue (représentations et attitudes)

A la question de la représentation de la langue portugaise, POR2 et POR6 déclarent, comme cela a déjà été mis en avant dans la transmission intergénérationnelle, que la langue est liée pour elles à leurs racines familiales et à leurs origines territoriales :

Que représente la langue portugaise pour vous ?

Comment répondre à ça, mes origines, d'où je viens ? Le parler vous voulez dire ?
Quand je le parle ?

La langue en elle-même.

J'aime quand on parle portugais, ça permet de garder ses racines (...)

POR2, 2g, F, 38, aide maternelle, 22.09.10

Que représente la langue portugaise pour vous ?

C'est mes racines, mes origines. Dès que j'entends quelqu'un parler portugais, par exemple dans le bus, le fait de tout comprendre ça me fait plaisir car à la maison on ne parle que le portugais. Les gens n'arrivent pas à imaginer que je puisse le parler couramment. Eux se disent « elle comprend mais elle ne le parle pas ». C'est mes origines, le Portugal ça reste important dans la famille. Pour mon père et pour ma mère, c'est important qu'on sache le parler.

POR6, 2g, F, 19, étudiante, 01.10.10

L'importance que revêt la pratique de la langue pour ces deux informatrices est intimement liée au territoire portugais. « Mes origines », « ses racines », « à la maison », « le

Portugal » sont autant d'expressions qui marquent nettement cet attachement à la langue et à ce qu'elle représente territorialement. L'image du Portugal, que cela soit le pays en lui-même ou à travers les racines territoriales et familiales, est indissociable de la pratique et de la représentation qu'elles se font de la langue. POR17 va même un peu plus loin et avoue que si le français est la langue qu'elle utilise le plus et que la France est le pays dans lequel elle a le plus vécu, le portugais reste avant tout la langue la plus importante à ses yeux car celle-ci représente le pays qu'elle considère être le sien :

Que représente la langue portugaise pour vous ?

C'est ma langue maternelle, celle de mon père, ma mère, mes frères, mes sœurs, celle de toute la famille. C'est la langue de mon pays, je ne renie pas du tout mon pays.

Je vais vous poser une question un peu stupide... Mais si vous deviez choisir votre langue, et n'en choisir qu'une seule ?

J'aurais beaucoup de mal. Je ne me sens pas vraiment Française mais j'ai vécu plus en France que dans mon pays. Ça serait très dur de choisir le français et d'oublier le portugais.

Ce n'est pas votre langue, c'est vos langues, le français et le portugais ?

Ça restera toujours ma langue maternelle, la langue de mon pays.

POR17, 1g, F, 59, cuisinière/femme de ménage, 30.03.11

Le lien territorial profond qu'entretient cette informatrice avec le Portugal est marqué dans sa représentation de la langue. Le portugais et le Portugal semblent ici aussi être indissociables pour cette dernière. Elle sous-entend que sa pratique du français est meilleure que celle du portugais, ce qui est confirmé par ses déclarations lors du questionnaire papier (chapitre 3.I.1.a.), mais elle a du mal à ne pas considérer le portugais comme sa langue première, sa langue d'identification, pour reprendre, une fois de plus, la typologie de l'IDESCAT, et ce, car c'est la « langue de [s]on pays ». Et donc, en suivant cette typologie, le français est sa langue habituelle.

Assez similairement, POR6, membre d'une association portugaise, déclare, lorsqu'elle participe à des regroupements organisés par cette dernière, qu'elle se sent au Portugal pendant « quelques heures » car la pratique du portugais est « de rigueur » lors de ses rencontres. L'attitude active vis-à-vis de la langue dans cet environnement associatif a semble-t-il aucun autre but que de se créer un lieu, un territoire portugais, ici à Bordeaux :

Quand vous êtes là-bas [au sein de l'association], est-ce que quelque part vous avez l'impression d'être au Portugal ?

Oui. Du coup on n'entend parler que portugais. Ce n'est même pas de rigueur de parler français, d'y penser. Il faut parler portugais. Normalement, moi je suis toujours en train de servir et quand les gens viennent vers moi, ils ne parlent qu'en portugais, ils ne cherchent pas à parler français. Ils savent que, nous, on est Portugais. Il y a quand même des Français qui viennent, il n'y a pas que des Portugais, et certains Portugais sont mariés avec des Français. On oublie un peu le côté français pendant quelques heures et on pense à chez nous. C'est important ce genre de chose.

POR6, 2g, F, 19, étudiante, 01.10.10

La possibilité de parler portugais lors de ces réunions et d'être au contact d'autres Portugais semble créer une sorte de territoire portugais qui est, d'après ses déclarations, important pour elle. L'utilisation du verbe « falloir » (« il faut parler portugais ») confirme cette attitude linguistique volontaire à propos du portugais et de l'envie, du besoin de se sentir pendant quelques heures au Portugal, territoire naturel d'expressions du portugais.

Pour terminer, POR9, avoue, dans un extrait déjà mis en avant plus haut, que la langue portugaise ne peut être parlée qu'avec de « vrais Portugais » au Portugal. L'association langue et territoire est donc ici, une fois de plus, clairement marquée. Une langue ne peut être correctement parlée que dans le pays où celle-ci est territorialement implantée :

Tu dis que tu as vachement perdu en portugais, pourquoi ?

(...) quand j'utilise le portugais, c'est quand... quand je parle avec des vrais [accentuation marquée sur « vrais »] Portugais... je sais pas si... et quand... quand je pars un mois au Portugal.

POR9, 1,5g, H, 22, agent de maintenance, 27.10.10

L'informateur sous-entend qu'il n'utilise le portugais qu'avec, donc, de « vrais Portugais », et par conséquent que sa pratique déclarée de la langue en France, vu plus haut (chapitre 3, section I.2) n'est peut-être pas si active qu'il a bien voulu le dire.

Cette territorialité linguistique, dans les cas vus ci-dessus, semble servir à la pratique de la langue en situation de migration, c'est grâce à ce rapport territorial tenu que les Portugais de France continuent à pratiquer le portugais, en France, mais surtout au Portugal avec des Portugais du pays par téléphone ou internet. Néanmoins, cette dernière est aussi responsable d'insécurité linguistique chez d'autres informateurs.

b. L'insécurité linguistique liée au territoire

Deux informatrices de l'échantillon, dans leurs réponses lors des entretiens enregistrés déclarent qu'elles ressentent ou qu'elles remarquent une insécurité dans la langue liée au(x) territoire(s). POR15 le perçoit dans ses pratiques personnelles alors que POR2, elle, le remarque dans le comportement langagier de sa mère, en fonction du territoire où cette dernière se trouve, la France en tant qu'immigrante ou le Portugal comme émigrante :

Le fait d'entendre parler portugais à tous les coins de rues, ça vous fait quelque chose ? J'aime bien. Je ne supporte pas d'entendre parler un immigrant en français, ça me choque. Surtout ma mère qui est arrivée en France il y a 40 ans, et qui ne maîtrise toujours pas la langue aujourd'hui. Elle parle portugais couramment ici et quand elle retourne au pays, elle parle français. Alors, ça, y en a beaucoup et je ne supporte pas. Je pars du principe que, quand on revient dans un pays, quand on connaît la langue...je ne comprends pas qu'on parle français alors qu'on est de là-bas.

POR2, 2g, F, 38, aide maternelle, 22.09.10

On peut donc voir chez la mère de POR2 une insécurité linguistique en portugais (et de toute évidence en français aussi) car, lorsqu'elle retourne au Portugal, elle parle français alors qu'elle maîtrise très convenablement le portugais, qui est sa langue maternelle. Cette pratique linguistique, qui peut aussi être la conséquence d'une mise en avant de la réussite sociale des émigrants vis-à-vis de ceux qui sont restés au pays, peut aussi être significative d'un malaise linguistique dû justement à cette condition d'émigrant. La vie loin du pays d'origine et de la langue parlée dans ce dernier est souvent synonyme de perte de compétence dans cette dernière. Cette perte entraîne alors, dans un premier temps, ce sentiment de malaise vis-à-vis de la langue et, dans un second temps, l'utilisation de la langue du pays d'accueil, de résidence, ici le français, sert de bouclier protecteur. Mettre en avant sa compétence dans la langue du pays de résidence qui, d'après les dires de l'informatrice, n'est pas forcément très élevée (« Surtout ma mère qui est arrivée en France il y a 40 ans, et qui ne maîtrise toujours pas la langue aujourd'hui »), peut indiquer une certaine culpabilité quant aux compétences dans la langue d'origine et donc une insécurité linguistique. Sentiment que l'on retrouve chez POR15 qui, bien que membre de la génération « un et demi », est dans une situation tout à fait similaire à la mère de POR2 :

[3'03]

Et entre le portugais et le français, y'a-t-il une langue où vous pensez être meilleure ?

Je pense que je suis... je suis plus à l'aise avec le français, parce que quand je suis au Portugal, déjà il me faut... Quand j'arrive là-bas, il me faut un petit t... pas un temps d'adaptation... mais, ouais, en quelque sorte, parce que déjà, on nous fait bien ressentir qu'on a un accent quoi. Donc... très souvent, je me dis : « je ne suis pas d'ici, je ne suis pas de là-bas » quoi.

POR15, 1,5g, F, 30, agent de service, 02.12.10

L'utilisation de l'expression « je ne suis pas d'ici, je ne suis pas de là-bas », déjà entrevue plus haut lors de l'examen des pratiques liées aux « va-et-vient » téléphoniques et numériques, typique chez les migrants qui n'arrivent pas à se positionner vis-à-vis de leur double culture et de leur double appartenance territoriale, résume très bien le sentiment esquissé par POR2 au sujet de sa mère. Cette insécurité linguistique chez POR15, outre sa verbalisation avec l'expression susnommée, est présente dans toute la réponse donnée à la question. Premièrement, elle hésite à savoir quelle langue est celle qu'elle pratique le mieux (« Je pense ») alors qu'un locuteur sûr de sa compétence dans une langue aurait cité cette dernière sans passer par l'utilisation du verbe « penser ». Ensuite, elle déclare être plus à l'aise en français mais argumente ce choix en le rapportant à sa compétence en portugais (« je suis plus à l'aise avec le français parce que quand je suis au Portugal (...) »), ce qui implique qu'elle maîtrise mieux le français que le portugais, alors que sa compétence en français ne semble pas être optimale selon ses dires (« je pense »), car, lorsqu'elle est au Portugal, troisième point, « on [lui] fait bien ressentir qu'[elle] a un accent ». Cette succession d'aveux sur sa compétence linguistique en français et surtout en portugais, toujours liée au(x) territoire(s) et marquée par l'utilisation à deux reprises de l'adverbe de lieu « là-bas » puis de son antonyme « ici », symbolise l'insécurité linguistique dans laquelle se trouve l'informatrice quand celle-ci se trouve sur ses deux territoires de vie : la France et le Portugal. Comme la conclusion qu'elle donne à sa réponse, cette informatrice n'est pas vraiment à l'aise ni en français, ni en portugais, du moins lorsqu'elle se trouve sur les territoires de pratique de ces langues. En effet, elle avoue plus haut dans l'interview considérer le portugais comme sa langue maternelle et être bilingue [à partir de 2'50]. De plus, lors de ses déclarations du questionnaire papier, elle a coché « très bien » à toutes les compétences dans les deux langues, ce qui indique qu'elle pratique couramment, toujours selon ses déclarations, les deux langues. L'insécurité linguistique semble vraiment apparaître, au moins pour le portugais, lorsque cette jeune femme se trouve au Portugal. Sentiment verbalisé plus clairement plus bas lorsque la question a été reposée sous une autre forme :

Aujourd'hui, dans quelle langue vous sentez-vous le plus à l'aise ?

En français... français... parce que c'est peut-être parce que je passe toute l'année en France. Après, c'est vrai, quand je suis au Portugal, j'y vais que pour un mois. Et je sais que la première semaine, c'est toujours mélange-mélange puis après vers la fin on se réhabitue à parler vraiment portugais. Mais, après, il y aura toujours, je veux dire au Portugal, j'ai toujours un peu... J'apprends toujours un peu de parler parce que... ils vont savoir que j'ai un accent. Ils me le disent que j'ai un accent, même si ma mère me dit que non, et j'aime pas ça.

POR15, 1,5g, F, 30, agent de service, 02.12.10

Son appréhension à parler la langue vient donc à la fois de sa position de « Française » lorsqu'elle est au Portugal mais est aussi liée aux comportements des autres quand elle parle la langue.

Pour rappel, une synthèse globale des trois communautés linguistiques sera réalisée en fin de chapitre.

II. La communauté espagnole

1. Les pratiques linguistiques du « va-et-vient »

De la même manière et selon la même méthodologie employée que lors de l'examen des pratiques du « va-et-vient » de la communauté portugaise, les pratiques de la communauté espagnole vont être analysées selon les deux mêmes orientations : le « va-et-vient » téléphonique et numérique (a.) et le « va-et-vient » physique (b.)

a. Le « va-et-vient » téléphonique et numérique

A l'instar de la communauté portugaise, l'ensemble de l'échantillon déclare communiquer avec des membres de la famille ou des amis installés en Espagne. La très grande majorité de ces derniers avoue n'avoir aucun problème d'intercompréhension lors des échanges téléphoniques ou électroniques entre eux et l'Espagne. Ainsi, par exemple, ESP3 qui possède de nombreux proches en Espagne les contacte très régulièrement par ce biais et n'a aucune difficulté à communiquer avec eux :

Est-ce que vous avez des parents ou des amis qui vivent encore en Espagne ?

Oui bien sûr, moi à Bilbao, j'ai pas mal de famille, des oncles, des tantes, des cousins, cousines, j'ai pas mal de famille.

Est-ce que vous avez des contacts et comment les avez-vous ?

Oui, on se contacte par téléphone de temps en temps, on s'appelle, on se demande comment ça va. Je leur parle en espagnol car en français, ce n'est pas la peine.

Justement est ce qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous ?

Non, pas du tout.

ESP3, 1g, H, 68, retraité (maçon), 21.10.10

A l'image d'ESP3 donc, une très grande proportion de l'échantillon avoue n'avoir aucun problème d'intercompréhension lors de ses « va-et-vient » téléphoniques et numériques. Néanmoins, ces déclarations de compétences et de pratiques attirent l'attention au vu des réponses données plus bas à propos des « va-et-vient » physiques et des questionnaires papier car la plupart de ces informateurs, cela sera mis en évidence par la suite, avouent avoir des difficultés à parler l'espagnol lorsqu'ils se trouvent sur le territoire ibérique. L'enquête fonctionnant par auto-déclaration, la représentation qu'ils se font de leurs pratiques et de leurs compétences est, de toute évidence, quelque peu surestimées puisque dans toutes les autres questions tournant autour de ces mêmes pratiques et de ces mêmes compétences relèvent des difficultés linguistiques sont visibles (chapitre 3, section II de cette partie). Il est tout de même possible de penser que la position d'interlocuteurs « français » lors de ces échanges téléphoniques, par exemple, place les informateurs de l'échantillon dans une position de jeux de rôles bien définie. L'appréhension de parler une langue que l'on ne maîtrise pas forcément parfaitement est sans doute atténuée par cette position vis-à-vis de l'interlocuteur espagnol. De même, ce dernier, lorsqu'il communique avec les membres de sa famille en France doit aussi se placer dans une position dans laquelle il se doute que les compétences ne sont pas à son niveau linguistique. La distance physique entre les interlocuteurs – cela reste néanmoins une hypothèse – doit atténuer les difficultés liées à la langue et à sa pratique.

Seulement deux informateurs déclarent avoir quelques difficultés lors de ces communications à distance. ESP7 avoue, par exemple, oublier des mots :

*Vous avez de la famille des amis qui vivent toujours en Espagne vous vous contactez ?
Régulièrement... par téléphone, par mail.*

Et au téléphone est-ce-que vous rencontrez des problèmes de compréhension ?

Aucun. Parfois, il me manque un mot... je ne me souviens plus d'un mot.

ESP7, 2g, F, 71, retraitée (éducation nationale), 08.11.10

Et, similairement, ESP13, s'il ne l'avoue pas, sous-entend que sa compétence dans la langue ne lui permet pas d'entretenir une conversation soutenue en espagnol :

Avec la famille que vous avez encore en Espagne ou les amis que vous avez en Espagne est ce que vous vous contactez pendant l'année ?

Oui, on se téléphone.

Et quand vous vous téléphonez est ce qu'il y a des problèmes de compréhension ?

On se parle en espagnol, on se comprend très bien, vous savez c'est toujours comment ça va, la santé (...).

ESP13, 1,5g, F, 80, retraitée (employée préfecture), 16.11.10

Le fait que l'informateur décrive le contenu des conversations qu'il a avec sa famille espagnole comme étant d'une grande banalité (« c'est toujours comment ça va, la santé ») sous-entend que sa compétence dans la langue espagnole ne lui permettrait pas de tenir une conversation plus variée et plus détaillée dans cette langue.

La communauté espagnole de Bordeaux et de sa région est par conséquent, comme le sont les « Portugais », connectée continuellement avec la famille et les amis du pays. Peu d'entre eux avoue avoir des difficultés d'intercompréhension mais cela peut être mis en doute comme cela a pu être mis en avant pour ESP13.

Les analyses des pratiques lors des « va-et-vient » physiques permettront de connaître un peu mieux les véritables compétences des informateurs de l'échantillon. En effet, les pratiques sur le territoire d'origine de la langue et, donc, en immersion linguistique totale, révèlent dans le cas de la communauté espagnole des décalages vis-à-vis de leurs déclarations rapportées ici.

b. Le « va-et-vient » physique

L'analyse des pratiques linguistiques dans les « va-et-vient » physiques des informateurs espagnols va être scindée en deux sous-sections. La première concernera la langue castillane et la seconde, les langues régionales d'Espagne. Cette scission a été faite car, si la pratique du catalan (ESP14) et du bénaquais (ESP10) relève du même phénomène linguistique migratoire, les comportements de ces deux informatrices méritent d'être mis en avant, en particulier pour la locutrice du bénaquais.

i. Le castillan

Ici aussi, il est possible de catégoriser les informateurs, en fonction de leurs capacités linguistiques. Si une partie d'entre eux déclarent n'avoir aucune difficulté à communiquer en espagnol lors de leurs séjours en Espagne (ESP2, ESP5 et ESP 14, par exemple), la majorité de l'échantillon reconnaît quelque gêne lorsqu'il se trouve en situation de devoir parler espagnol en Espagne.

Parmi les difficultés rencontrées, celle de l'accent francisé de la langue se retrouve chez trois informateurs :

Est-ce-que vous allez régulièrement en Espagne ?

Oui.

A quelle fréquence ?

Minimum une fois par mois.

(...)

Et quand vous êtes là-bas est-ce-que vous sentez une différence entre votre espagnol et l'espagnol qui est parlé là-bas ?

(...)

Non, mais peut-être qu'ils sentent la mienne différence. Moi, je comprends très bien ce qu'ils me disent mais je ne suis pas sûr qu'eux ils me comprennent. Il n'y a pas de souci mais ils entendent très bien que je ne suis pas... Il suffit de tendre un petit peu l'oreille quand je parle espagnol. On note quand même un accent français, pas totalement espagnol. Je suis bilingue, je le parle couramment, mais on entend quand même l'accent français. Notre accent est particulier ici dans le sud-ouest.

ESP8, 2g, H, 35, restaurateur, 09.11.10

Est-ce que vous allez en Espagne ?

Oui, ça m'arrive.

Vous y allez à quelle fréquence ?

Deux fois par an à peu près (...).

Quand vous êtes là-bas, vous parlez en espagnol avec les gens ?

Oui, bien sûr.

Est-ce que vous sentez une différence entre votre espagnol et l'espagnol qui est parlé là-bas ?

Bien sûr, de toute façon j'ai un tout petit accent, j'ai beau vouloir m'en défendre et essayer de m'appliquer, j'ai un petit accent.

Donc la différence principale, elle est au niveau de l'accent ?

Oui, un tout petit accent.

ESP13, 1,5g, F, 80, retraitée (employée préfecture), 16.11.10.

Est-ce que vous allez régulièrement en Espagne ?

Oui, tous les ans quand même, une fois par an.

Quand vous êtes là-bas, vous parlez espagnol ?

Oui, je ne peux pas faire autrement là, je fais même la traduction car mon mari ne parle pas.

Est-ce que vous sentez une différence entre votre espagnol et l'espagnol parlé là-bas ?

Oui, quand même, au niveau accent surtout. Il faudrait un peu plus de temps là-bas, je pense, puis quand on ne parle pas une langue, je pense qu'après il y a des choses qu'on oublie et, au niveau accent, oui.

ESP15, 2g, F, sans profession, 22.11.10.

Si cela ne gêne pas, d'après leurs déclarations, outre mesure la communication, les informateurs ressentent cette différence entre leur espagnol, parlé ici en France et en situation de migration et l'espagnol parlé en Espagne par des Espagnols. ESP15, en plus de noter que son accent est différent, avoue aussi avoir des oublis lorsqu'elle parle sa langue d'origine, ce qui est synonyme soit de perte linguistique de sa part, soit d'une évolution de la langue différente entre l'Espagne et les migrants installés en France. Ce constat est aussi relevé par deux autres informateurs :

Vous allez régulièrement en Espagne ?

J'y vais en moyenne tous les 2 ans, sauf cette année. Je devais y passer le mois de septembre, je n'ai pas pu y aller car on a eu d'autres problèmes familiaux. Ou alors, les cousins viennent.

Quand vous êtes là-bas, est-ce que vous sentez une différence entre votre espagnol et le leur ?

Oui, il y a des mots, qui sont des mots de tous les jours... Donc je réactualise un peu mon espagnol à ce moment-là car ce n'est pas en lisant la presse, ni en regardant la télévision, ou alors il faudrait regarder des feuilletons espagnols où on parle le langage dans le quotidien. Oui j'apprends des mots.

Donc vous sentez l'évolution de l'espagnol à chaque fois ?

C'est une langue vivante par définition.

ESP11, 2g, H, 61, retraité (enseignant), 10.11.10

Est-ce que vous allez régulièrement en Espagne et à quelle fréquence, quel rythme ?

J'y vais tous les ans, je suis restée assez longtemps sans y aller. Maintenant j'y vais assez souvent car j'ai un appartement dans le sud de l'Espagne, donc j'y vais au moins une fois par an.

Quand vous êtes là-bas est ce que vous sentez une différence entre votre espagnol et l'espagnol qui est parlé là-bas ?

Là où je vais moi, c'est un peu mal choisi car je vais à Marbella et ils parlent presque plus anglais qu'espagnol. Quand je parle avec les gens, non je ne sens pas de différence. La seule différence que je sens, c'est au niveau des expressions que moi je n'ai pas. Quand je regarde la télé les premiers jours, il y a des expressions que je n'ai pas, mais j'ai écouté deux fois et c'est bon. Par contre, quand je suis là-bas, je lis les panneaux en espagnol, je ne les lis pas en français, je ne traduis pas, quand je suis là-bas je lis en espagnol.

ESP12, 2g, F, âge inconnu, retraitée, 15.11.10

Si ces deux derniers déclarent être quelque peu en décalage avec l'évolution naturelle de la langue, ils avouent néanmoins se servir de ces « va-et-vient » au pays pour « réactualiser » leur langue, pour citer l'expression employée par ESP11. Cette réactualisation linguistique ne semble pas poser de problèmes particuliers aux informateurs de l'échantillon, cette dernière se faisant, d'après leurs déclarations, tout à fait naturellement.

La présence du français est aussi signalée par ESP6 qui déclare, mais cela n'est pas unilatéral, puisque c'est le cas aussi lorsqu'il revient d'Espagne avec l'espagnol, avoir du mal à s'immerger complètement dans la langue du pays pendant les premiers jours de son séjour :

Quand vous êtes là-bas, en Espagne, vous parlez dans quelle langue ?

C'est vrai que le problème qu'il se passe là-bas, quand on arrive d'ici, les premiers jours c'est le français qui sort en premier. Après, quand on arrive de là-bas, les premiers jours on parle espagnol. Le temps qu'on a passé là-bas, on a parlé qu'en espagnol. Pendant deux jours ici, quand on se trouve avec les Espagnols ça va, mais quand on est avec les Français ils disent « et oh je ne comprends pas ». C'est vrai que là-bas, le premier jour, c'est ça quand on commence à parler, on va chercher le français pour quelle raison, parce qu'ici on est habitué dans une langue ou dans une autre tandis que là-bas on arrive, le français, il ne passe pas.

Est-ce que vous sentez une différence entre votre espagnol et l'espagnol qui est parlé là-bas ?

Non, mais c'est-à-dire que ça dépend où vous allez en Espagne, mais en principe non.

Vous comprenez parfaitement les autres ?

Oui, il n'y a pas de problèmes.

ESP6, 1g, H, 67, retraité (maçon), 25.10.10

Sa compétence dans la langue n'est de toute évidence pas en cause ici car il avoue n'avoir aucun problème d'intercompréhension mais il semble avoir du mal à alterner les langues en fonction du territoire dans lequel il se trouve.

Et enfin, ESP18, note, quant à elle, que son espagnol n'est clairement pas au niveau de celui qui est parlé là-bas :

Est-ce que vous allez régulièrement en Espagne ?

Assez régulièrement.

A quel rythme à peu près ?

Deux, trois fois par an. Pas assez à mon goût, mais bon, on ne peut pas faire autrement.

Et quand vous êtes là-bas, est ce que vous sentez une différence entre votre espagnol, et l'espagnol qui est parlé là-bas ?

Oui, quand même. J'ai bien conscience que je ne parle pas espagnol aussi bien qu'eux. Encore une fois, je vous dis, plusieurs fois, on m'a dit qu'on pensait bien que je n'étais pas de cette région-là : « Vous êtes de Barcelone ? ». Si on me dit ça, c'est que ce n'est pas trop mal, je suis contente. Et là, ça me donne une petite fierté en me disant : « Non, tu n'es pas trop mauvaise, surtout que tu ne pratiques pas souvent ».

ESP18, 3g, F, 67, retraitée (commerçante), 30.11.10

Il est tout de même remarquable de citer cette dernière car elle appartient à la troisième génération d'immigration espagnole en France et, de toute évidence, elle pratique la langue de ses grands-parents tout à fait convenablement. Cette compétence, qu'il est possible de qualifier de bonne (la fierté qu'elle a de passer pour une Espagnole lorsqu'elle parle dans cette langue peut laisser penser cela), est directement la conséquence de ces « va-et-vient » physiques entre la France et l'Espagne :

Quelle langue considérez-vous comme votre langue maternelle ?

Ma langue maternelle, c'est le français, voilà... J'ai appris l'espagnol, vraiment où je l'ai maîtrisé vraiment très très bien, en m'immergeant complètement... Je suis partie toutes les grandes vacances à Madrid chez la famille où personne ne parlait français et avec les autres enfants espagnols, je m'y suis mise tout de suite, et puis, là, après, vous n'avez plus de problèmes quand vous êtes enfant. (...)

ESP18, 3g, F, 67, retraitée (commerçante), 30.11.10

De la même manière que pour la communauté portugaise, les « va-et-vient » entre la France et l'Espagne font certainement partie des principales raisons de la pratique de la

langue espagnole en France. Si le devoir de mémoire est très présent dans cette communauté (voir transmission intergénérationnelle, plus bas), les séjours en Espagne sont responsables de cette pratique et de l'évolution linguistique de la langue. Cette relation territoriale et linguistique est, de même, très visible chez les locuteurs des langues régionales d'Espagne, langues qui en situation de migration sont en position de double minoration, comme cela a été expliqué dans la partie précédente (chapitre 4, section II).

ii. Les langues régionales d'Espagne

A l'inverse des castillanophones, les locuteurs des langues régionales d'Espagne sont dans une situation quelque peu différente, due à cette double minoration de la langue, vis-à-vis de leurs pratiques mais surtout à propos de leurs compétences linguistiques *a priori* plus élevées, ou du moins aussi élevées, dans les langues en question.

Deux informateurs, deux femmes, sont dans ce cas. ESP 14 est catalanophone et ESP10 parle un dialecte de l'Aragon : le bénasquais (*benasqués*)¹⁷⁰. Ces deux informatrices, à l'instar de nombreux Espagnols pratiquant une langue régionale, parlent aussi le castillan sans grandes difficultés.

ESP14, pour commencer, avoue ne parler que le catalan lorsqu'elle retourne dans son pays et dans sa région d'origine. L'espagnol n'est absolument pas présent dans son environnement linguistique territorial espagnol :

Est-ce que vous allez régulièrement en Espagne ?

Oui, j'y vais car j'ai des bons contacts avec des cousins et des cousines, et j'y suis allée encore là en juin. Et j'ai des cousins qui viennent là.

Quand vous allez là-bas vous parlez dans quelle langue ?

En catalan.

Vous ne parlez que catalan, pas du tout espagnol ?

Non non, là-bas, c'est que catalan.

Est-ce que vous sentez une différence entre votre catalan et leur catalan ? Vous vous comprenez parfaitement.

Aucune différence. Eux, ils sont étonnés qu'on n'ait gardé notre catalan très pur. Car, souvent, ils ont des personnes qui vont et c'est déformé ou dévié, mais ici on n'a pas eu la possibilité... disons... nous avons fréquentés quelques Catalans qui le parlaient

¹⁷⁰ Dialecte de transition entre l'aragonais et le catalan.

comme nous, car il y a des endroits où il y a une petite différence et là, non. Et puis, ils savent très bien qu'on est au courant de ce qu'il se passe là-bas, qu'on peut lire du catalan et de l'espagnol, ils le savent.

ESP14, 1g, F, 83, retraitée (aide-soignante), 19.11.10

Il est curieux de noter, qu'à l'inverse des castillanophones où des problèmes d'évolutions, de niveaux ou de pertes linguistiques ont été signalés par les informateurs de l'échantillon, ESP14 déclare que les interlocuteurs avec qui elle tient des conversations en Espagne sont étonnés de constater qu'elle a gardé un catalan « très pur ». Il est possible d'interpréter cette assertion de deux manières : soit en considérant que le catalan parlé par cette informatrice n'a pas évolué comme celui parlé en Catalogne au contact d'autres langues, comme le castillan ou l'anglais, et est donc resté le même que celui qu'elle avait appris enfant, soit en interprétant cette « pureté » linguistique comme évolutive, dans le sens où elle a continué à pratiquer cette langue de manière à ce qu'il n'y ait pas de différences avec la langue parlée en Catalogne. Néanmoins, à l'inverse des castillanophones, cette qualification linguistique ne semble pas être péjorative. Si les informateurs locuteurs de l'espagnol regrettent que leur langue n'ait pas évolué aussi vite que celle parlée en Espagne, dans le cas d'ESP14, cela semble être une fierté et elle est, d'après ses déclarations, reconnue pour cette compétence.

Il en va de la même manière pour ESP10, qui, originaire de Bénéasque dans le Nord de l'Espagne, déclare parler bénéasquais depuis toujours (elle est compétente aussi en castillan) et l'utiliser encore aujourd'hui lorsqu'elle revient dans sa ville d'origine :

Vous allez en Espagne donc régulièrement ? Tous les combien à peu près ?

Nous y sommes allés, je crois, tous les ans depuis 1964, année où j'y suis revenue pour la première fois. (...)

Quand vous allez là-bas, vous parlez dans quelle langue avec les gens, les commerçants ?

Avec les gens de Bénéasque, en *benasqués*. Les gens sont étonnés... Bon, plus maintenant, mais quand je suis retournée en Espagne en 64, que je suis arrivée à Bénéasque et que j'ai parlé aux gens en *benasqués*, ça les a étonnés : « mais comment tu parles le *benasqués* ? » Donc, j'ai répondu que oui, que j'ai toujours parlé le *benasqués* chez moi. Donc, c'est marrant, car vous êtes partis et ils s'imaginent que c'est fini et j'ai été avec mon mari et nos deux aînés, nos deux enfants aînés, les premiers à retourner à Bénéasque.

ESP10, 1,5g, F, 77, retraitée (secrétaire), 12.11.10

Cette locutrice du bénasquais déclare donc parler cette langue aussi bien, sinon mieux, que ses locuteurs restés dans la région. La surprise de ces derniers, lorsqu'elle est retournée la première fois dans la ville et qu'elle a parlé le dialecte, est tout à fait significative de cette pratique. Elle le dit très bien : « ça les a étonnés ». ESP10 a donc conservé sa langue d'origine, le bénasquais, en situation de migration, alors que les Bénasquais, si on interprète ses dires de cette façon, pensent qu'en dehors de Bénasque, le dialecte n'a plus de raison d'exister : « vous êtes partis et ils s'imaginent que c'est fini ».

Néanmoins, lorsqu'elle se trouve à Bénasque, elle avoue ne pas toujours parler en bénasquais et devoir utiliser le castillan avec les personnes qui ne sont pas originaires de la région et, donc, non compétents dans le dialecte, ou alors avec de personnes qui ont quitté la région temporairement et qui ont perdu leurs compétences linguistiques dans la variété autochtone :

Quand vous êtes là-bas vous parlez jamais castillan ?

Si. Par exemple, à Bénasque, il y a des gens qui n'habitent pas Bénasque et il y a des gens de Bénasque qui sont partis de Bénasque, qui habitent Barcelone, à Valence, en Castille, et eux ils ont pris l'habitude de ne plus parler. Ils ont moins l'habitude de parler *benasqués* que moi. Moi, peut être que je lui ai donné une autre valeur, une autre importance, qu'eux non. Alors, finalement, ce qu'on a très bien senti, ça a été très net, les premières années où nous allions à Bénasque, tout le monde parler *benasqués*. Tous les gens de Bénasque parlait *benasqués* et puis, quand il y a un peu ce boom économique en Espagne, que les gens commençaient à rentrer dans la société de consommation, il y a eu à un moment donné les gens... même à Bénasque, vous aviez un tas de gens qui vous parlait castillan. C'était un peu comme si parler *benasqués* pour eux, c'était rester dans quelque chose de pas évolué, de ringard, ou que ça faisait pas bien. Et moi, j'ai toujours continué à parler *castellano* [? *benasqués*] avec les gens de Bénasque et c'est marrant parce que je me suis retrouvée dans des situations à moi à leur parler *castellano* [? *benasqués*]...

Le mari : Non, benasqués !

... *benasqués* et eux me répondait *castellano*. Aurions-nous un espion là-haut ? C'est marrant ça quand même. J'en avais discuté une fois avec un monsieur âgé qui est décédé il y a deux ans malheureusement, car c'était vraiment une figure typique du village, et lui il me racontait qu'il était venu travailler en France, mais après la guerre, pour les vendanges, des choses comme ça, à l'époque où en Espagne il n'y avait pas beaucoup d'argent, de travail. Il venait comme ça faire les vendanges, et il me dit : « tu sais, la première fois que je suis arrivé et que j'ai retrouvé toute une communauté » car il a retrouvé toute une communauté de gens de Bénasque, qui était partie même avant la guerre, pendant la vague économique. Il m'a dit que je les ai retrouvés, ça faisait des années qu'ils étaient partis et ils me parlaient en *benasqués*, et ça l'avait étonné. Ils parlaient en *benasqués* mieux que certaines personnes de Bénasque. Car, après, le

patois, ça se perd un peu, et là, maintenant, non seulement ça revient mais j'ai appris qu'à l'école de Bénasque, ils font donner des cours de *benasqués*, c'est marrant. Et c'était presque nous qui avions l'air ringard de parler *benasqués*. Et maintenant, ils donnent des cours de *benasqués* à l'école. Les racines, on y revient quand même.

ESP10, 1,5g, F, 77, retraitée (secrétaire), 12.11.10

Ce long extrait, qui n'a été que peu coupé, a tout de même été copié dans sa quasi-intégralité car il est significatif d'une certaine pratique de la langue d'origine, plutôt du dialecte pour le cas du bénasquais, en situation de migration.

Cette volonté de continuer à parler cette variété linguistique alors qu'elle a émigré fait qu'aujourd'hui elle a peut-être une pratique plus élevée dans cette dernière que les locuteurs autochtones, l'anecdote avec le « monsieur âgé » semblant accréditer cette hypothèse. Le bénasquais a subi, comme nombre de « patois », pour reprendre l'expression de l'informatrice, la concurrence avec d'autres langues, plus importantes en termes de locuteurs ou de prestige et a donc perdu d'autant plus de locuteurs au fil des années. Le contact avec le castillan, qui s'est répandu plus nettement qu'avant à Bénasque, d'après ESP10, pendant un boom économique, a par exemple rendu le bénasquais « ringard » ou « pas évolué ». A l'inverse, les migrants bénasquais, du moins ESP10, ont continué à parler ce dialecte et, lorsqu'ils sont revenus à Bénasque, ce sont eux qui avaient la compétence la plus élevée dans cette variété. La situation s'est semble-t-il retournée en faveur des migrants qui perdent habituellement la langue, cela a été mis en relief depuis le début des analyses des compétences linguistiques. Ici, c'est ESP10 qui a gardé intacte une pratique linguistique, en partie en péril dans sa région d'origine. La situation actuelle espagnole vis-à-vis des autres langues à implantation territoriale fait qu'aujourd'hui le bénasquais est enseigné à l'école, ce qui retourne encore une fois la situation : de « ringarde » avec ses pratiques linguistiques, ESP10 est presque devenue une des seules personnes à n'avoir jamais abandonné un dialecte qui retrouve aujourd'hui une certaine vigueur. Ce phénomène de conservation ou de vitalité linguistique en situation de migration n'est pas unique. Le cas du kurde qui bénéficie d'un enseignement en ligne et de matériel éducatif grâce à ses migrants répartis à travers l'Europe, a déjà été évoqué dans la partie 2 (chapitre 5, section III.3).

Le cas de ces langues doublement minorées (une première minoration dans leur territoire d'origine puis une seconde avec la migration) est donc très particulier. Si l'on suit les deux témoignages d'ESP14 et, surtout, d'ESP10, cette double minoration, causée donc par

la migration, redonnerait un certain prestige et une certaine vitalité à la langue. La déterritorialisation de la variété semble, toujours selon les cas de ces deux informatrices, bénéfique à sa pratique.

2. La présence du lien territorial dans la transmission intergénérationnelle de la langue

A nouveau, la méthode utilisée pour traiter de la transmission intergénérationnelle de la langue sera identique à celle réalisée pour la communauté portugaise. La section sera scindée en deux blocs : les racines territoriales et familiales (a.) et l'éventuel retour en Espagne (b.) sont les deux principales raisons de cette transmission. Néanmoins, la transmission linguistique était régulière pour les « Portugais » de France alors que pour les « Espagnols », celle-ci est moins évidente :

Et avec votre enfant [dans quelle langue vous parliez-vous] ?

Alors, avec mon fils, je n'ai jamais parlé espagnol. Il a choisi anglais première langue. Bon, ça, c'était un choix on peut dire... stratégique, si on peut dire, puisque... les classes d'espagnol n'étaient pas toujours les meilleurs dans les collèges... à cette époque-là. Mais au jour d'aujourd'hui, il parle très bien l'espagnol. C'est sûr, quand il avait besoin de quelque chose, j'étais là, mais on ne communique pas en espagnol. Par contre, lui, il parle l'occitan mais l'occitan gascon [rire, l'informateur a déclaré parler plus haut l'occitan languedocien]... il se débrouille en arabe aussi.

ESP11, 2g, H, 61, retraité (enseignant), 10.11.10

Est-ce que vous avez souhaité que vos enfants parlent espagnol ?

Ils l'ont appris à l'école, je n'ai pas transmis particulièrement.

Si ce n'est pas indiscret, pourquoi vous n'avez pas essayé de leur transmettre ?

Ça ne s'est pas fait, ils ont appris la langue espagnole au lycée, peut-être parce qu'ils ne l'ont pas souhaité particulièrement eux.

ESP15, 2g, F, 58, sans profession, 22.11.10.

Ces deux informateurs avouent donc qu'ils n'ont pas transmis leur langue d'origine à leurs enfants, bien que ces derniers la parlent tout de même aujourd'hui, pour des raisons et par des moyens diverses. L'un par choix « stratégique », l'anglais lui semblant être un meilleur choix d'avenir et l'autre parce ses enfants ne souhaitent pas vraiment parler la langue de leurs origines.

Malgré ces contre-exemples, la transmission de la langue espagnole est réelle dans cette communauté. Le lien avec le territoire d'origine est de même prégnant dans cette dernière.

a. Les racines familiales et territoriales

ESP2, qui n'a pas transmis la langue à ses enfants, et le regrette aujourd'hui (voir chapitre 3, section II.3 de cette partie), souhaite transmettre cette langue à ses futurs petits-enfants car il est important, pour lui, de connaître ses origines. Cette connaissance des racines passe par la langue, d'après cet informateur :

Pourquoi vous voulez absolument parler en espagnol à votre petits-fils ou petite-fille, quelles sont les raisons ?

Moi, je pense, je vais surement répondre par une banalité, il faut savoir d'où on vient. Si on veut aller où on souhaite aller, il n'y a pas de demain s'il n'y a pas d'hier. Il faut absolument partir du point de départ et leur dire « voilà votre point de départ ». C'est un de vos points de départ mais en tout cas ça en est un et souvenez-vous en. Je crois qu'il faut connaître son histoire, ses origines.

ESP2, 2g, H, 58, retraité (police nationale), 19.10.10

Il en va de même pour d'autres informateurs de l'échantillon. Ainsi ESP6, ESP13 et ESP18 ont voulu transmettre leur langue d'origine ou d'héritage à leurs enfants pour cette même raison. La mémoire des ancêtres, de la famille et des racines territoriales est très présente dans cette volonté :

Quelles sont les raisons qui ont fait que vous avez voulu que vos enfants parlent espagnol ?

Parce que je ne voulais pas que la langue se perde. J'avais toute ma famille ici, j'avais mes parents qui ne parlent pas français donc c'était une façon aussi de rendre hommage. Et je me suis trouvé avec des gens ici, et c'était des enfants de réfugiés et ils ne comprenaient pas l'espagnol, pour moi c'est une aberration, des enfants d'Espagnols qui ne parlent pas l'espagnol. (...)

ESP6, 1g, H, 67, retraité (maçon), 25.10.10

Et pour quelle raison vous avez toujours voulu qu'ils parlent l'espagnol, enfin qu'ils sachent parler l'espagnol ?

Oui, on a des racines espagnoles, ce n'est pas exactement... j'ai pas voulu mais je le souhaitais. Ce sont quand même des descendants d'Espagnols aussi. Même s'ils sont

descendants de Français, il y a une moitié. Je ne sais pas s'ils se sentent près, ils se sentent ils aiment bien dire un mot en espagnol de temps en temps oui.

ESP13, 1,5g, F, 80, retraitée (employée préfecture), 16.11.10.

Est-ce que vous avez souhaité que vos filles parlent espagnol ?

Ah, oui !

(...)

Et pour quelles raisons avez-vous souhaité qu'elles sachent parler espagnol, qu'elles comprennent l'espagnol ?

Je pense qu'on a toujours au fond de soi un petit peu de quelque chose de nos origines, je pense... Voilà... Quand je passe de l'autre côté de la frontière, je dis : « ca y'est je me sens chez moi », les odeurs de cuisine etc. (...).

ESP18, 3g, F, 67, retraitée (commerçante), 30.11.10

L'utilisation des expressions « famille », « hommage », « racines », « origines », « frontière » ou « chez moi » dans ces trois extraits d'interviews est significatif de cette volonté de transmission et du lien territorial qu'entretient cette dernière dans l'esprit des informateurs.

A l'inverse de la communauté portugaise, les « Espagnols » de Bordeaux évoquent moins la raison du « va-et-vient » physique, pour les vacances par exemple, lorsqu'ils évoquent la transmission de leur langue d'origine ou de référence à leurs enfants. La mémoire de la famille qui a vécu sur le territoire espagnol et la mémoire de ce même territoire, passé et présent, semblent plus importantes à leurs yeux que la possibilité de passer des vacances en Espagne sans avoir de difficultés d'intercompréhension avec les habitants du pays.

Néanmoins, la transmission est tout de même réalisée en fonction d'une éventuelle vie sur le territoire espagnol, l'éventualité d'un retour dans le pays étant évoquée par deux informateurs.

b. L'éventuel retour

ESP3 évoque la possibilité du service militaire que son fils aurait pu avoir à effectuer en Espagne comme raison de la transmission de la langue. Ce n'est pas tout à fait la même chose qu'une installation durable en Espagne et d'une vie là-bas, mais cette déclaration

d'ESP3 laisse penser qu'au moment de la transmission de la langue, un éventuel futur en Espagne, pour sa famille entière ou pour son fils exclusivement, était d'actualité pour ce dernier :

Est-ce que vous avez souhaité que votre enfant parle espagnol ?

Disons que oui, parce qu'on sait pas, quand ils ont la majorité, ce qu'ils vont faire, s'ils vont faire le service militaire en Espagne, s'ils vont faire le service militaire en France, s'ils ne vont pas aller travailler en Espagne. Donc, automatiquement, on lui parlait en espagnol. Donc, nous, on parlait en espagnol, et lui, à l'école, on lui parlait en français. Donc, automatiquement, il avait les deux langues. Il en a profité, et des fois, il en a besoin avec le travail qu'il fait, il parle aussi bien le français qu'espagnol.

ESP3, 1g, H, 68, retraité (maçon), 21.10.10

De même, ESP6, qui a déjà été évoqué au sujet de la transmission familiale et territoriale évoque lui aussi, la possibilité d'un retour en Espagne lorsque la question de la transmission est évoquée :

Quelles sont les raisons qui ont fait que vous avez voulu que vos enfants parlent espagnol ?

(...) Pour moi, j'ai toujours dit que c'est une richesse de connaître les deux langues, parce qu'on ne sait pas la vie, ça nous donne tellement de tours, que pourquoi pas ils ne partiraient pas un jour en Espagne. S'il voulait partir travailler là-bas il connaîtrait la langue (...).

ESP6, 1g, H, 67, retraité (maçon), 25.10.10

Néanmoins, ici, le retour n'est aucunement planifié, même rêvé, il avoue simplement que la transmission de l'espagnol à ses enfants a aussi été réalisé pour leur laisser plus tard le choix, ou plutôt la possibilité de vivre et travailler en Espagne. Il est tout de même possible de remarquer, même si cela n'a pas de lien particulier avec la langue, une certaine idée, assez commune, qui veut que la migration future est toujours envisageable (on peut entendre et interpréter cette idée chez POR3 ou GRE3, par exemple).

3. La recherche identitaire et linguistique et le territoire de référence

Cette section sera exclusivement centrée autour d'un seul informateur, ESP2 (2g, H, 58, retraité (police nationale), 19.10.10), car la recherche identitaire et territoriale de ce dernier est très développée. Si celle-ci est visible chez d'autres locuteurs de l'échantillon (ESP10, par exemple), elle est néanmoins moins bien développée et verbalisée par ces autres informateurs.

ESP2, cela a déjà été entrevu avec d'autres extraits tirés de son entretien, possède une réflexion sur la langue et sur ses origines espagnoles assez fine et réfléchie. Son interview étant très riche et mettant très bien en valeur ce phénomène de recherche identitaire et linguistique lié à la territorialité de la langue et des origines, les réponses qu'il a données aux questions seront donc analysées dans le détail ici.

Dès le début de l'entretien, à la question concernant ses compétences linguistiques générales, ESP2 qui ne déclare parler que l'espagnol et le français, explique le parcours intellectuel qui l'a mené à apprendre la langue de ses parents. Il avoue ne pas s'être intéressé au pays d'origine de ses parents avant l'âge de « 40-45 ans », c'est-à-dire il y a une quinzaine d'années, bien qu'il allait tout de même en Espagne afin de voir sa sœur, qui, semble-t-il, vit là-bas, avec un comportement de « touriste » banal qui aime l'Espagne pour son climat et son « exubérance ». Pendant cette période, il déclare qu'il ne « ressentai[t] » pas ce pays, du moins consciemment puisqu'il avoue plus bas qu'il se produisait tout de même quelque chose lorsqu'il passait la frontière avec ses parents quand il était enfant. C'est donc sur le tard qu'ESP2 a « eu envie (...) de retourner vers [s]es racines » et qu'il a découvert son amour pour la langue espagnole en « traîn[ant] sur les lieux de naissance de [s]on père [et] de [s]a mère à Irun ». La présence de la langue espagnole est donc intimement liée pour ce dernier au territoire espagnol, c'est en commençant à se sentir bien en Espagne qu'il a débuté sa pratique de la langue. Aujourd'hui, ESP2 « recherche » cette pratique alors qu'avant il « ne [s]e serai[t] jamais aventuré à engager une conversation avec des Espagnols » :

Aujourd'hui combien de langue vous parlez ?

Je parle l'espagnol et le français. (...) Je dois dire que, je me suis intéressé, moi, à l'Espagne, à l'histoire de l'Espagne, il y a une quinzaine d'années. Oui, j'avais 45 ans, peut-être un peu plus, 40-45 ans. Avant, c'était aller voir ma sœur en Espagne, un peu comme le fait le touriste qui aime bien cette vie espagnole, cette exubérance, mais je ne la ressentais pas l'Espagne, je ne la ressentais pas. C'est il y a une quinzaine d'années, j'ai eu envie d'aller et de retourner vers mes racines. Alors, c'est vrai que chaque fois que je passais la frontière, même avec mes parents, il y avait quelque chose qui se produisait en moi, quelque chose d'assez inexplicable, mais je ne la ressentais pas, du moins consciemment. Je ne la ressentais pas. Plus tard oui, quand je vous dis que je vais traîner sur les lieux de naissance de mon père, de ma mère à Irun. J'aime parler l'espagnol, quelque chose qui ne me serait jamais venu à l'idée car d'abord j'avais des difficultés à le parler et je ne me serais jamais aventuré à engager une conversation avec des Espagnols. Aujourd'hui je le recherche. (...)

Le questionnement autour de la représentation de la langue espagnole chez ce dernier est tout aussi empreint d'Espagne : « la langue de mes origines ». De plus, il ajoute que le cliché de l'Espagne, « taureau, paëlla et football » le gêne et que, pour lui, l'Espagne c'est « la langue de la littérature espagnole » : « la véritable Espagne, c'est celle-là, cette langue de la culture ». La langue est donc intimement liée à un ensemble de représentations littéraires et territoriales :

Que représente pour vous la langue espagnole ?

La langue espagnole représente, bien entendu, la langue de mes origines. C'était ma langue maternelle. Je vois l'image de ma mère, dès mes premiers jours, mes premières heures, il me semble entendre ma mère me parler, ça c'est véritablement charnel, la langue de mes origines, au sens premier. C'est aussi la langue de la littérature espagnole, ça c'est important pour moi, c'est la langue de Pio Baroja, c'est la langue de Lope de Vega, c'est la langue de Calderón de la Barca. La langue pour moi, c'est ça, c'est pas taureau, paëlla et football. Moi, la véritable Espagne, c'est celle-là, cette langue de la culture (...).

L'immersion dans le bain linguistique espagnol fait ressentir à ce dernier un « sentiment d'appartenance » au territoire. Entendre la langue dans son milieu naturel, pour ESP2, est significatif d'un bien-être territorial : « je suis quelque part chez moi ici ». La « tonalité » et la « chaleur » de la langue entretiennent pour lui une émotion presque nationaliste : « mon pays ». Le ressenti bien distinct entre lui et sa femme lorsqu'il raconte l'anecdote du café est assez significatif de ce sentiment que, semble-t-il, seuls les migrants, quelle que soit leur génération – ESP 2 est de deuxième génération – ont lorsqu'ils retournent sur leurs terres originelles. L'Espagne et toute son ambiance forment un ensemble

indissociable de la langue, selon les dires d'ESP2 dans la deuxième partie de l'extrait présenté ci-dessous :

Quand vous allez en Espagne, que vous traversez la frontière et que vous entendez tout à coup parler espagnol à tous les coins de rue, est ce qu'il y a un sentiment particulier qui... ?

Oui, assez difficilement définissable mais j'aime cette tonalité. J'aime ces éclats de voix. J'aime cette chaleur oui, qui est toute espagnole. (...) Oui, c'est quelque chose de difficilement définissable mais c'est quelque chose qui me fait dire je suis quelque part chez moi ici. (...) Quand je rentre dans un café, et là il y a du bruit, ma femme me dit : « mais on ne s'entend plus », « ben oui » et je lui dis : « c'est ça l'Espagne ». L'Espagne, c'est ça, et ça, je le ressens. Bon, au bout d'un moment, ça m'agace un peu car c'est vrai que c'est difficile de s'entendre parler mais c'est ça l'Espagne, c'est ça mon pays aussi, donc c'est un sentiment d'appartenance.

(...)

La chaleur de l'Espagne passe aussi par la langue ?

Ah oui, elle passe peut être avant tout par la langue. La langue est le lien et le moyen de communiquer. (...) Et tout ça pour dire que oui, c'est la langue, le moyen de d'exprimer un sentiment, une chaleur. Oui, c'est la langue. Comment pourrait-on le faire autrement ? Sans doute par d'autres sens, le toucher dont je parlais tout à l'heure, mais avant tout par la langue, c'est évident. Par la langue. On fait passer tellement de choses en parlant. Le mot dit dans une langue d'une façon tellement différente peut vouloir dire... peut avoir des sens bien différents... le même mot. Oui c'est important la langue. (...).

Enfin, suivant sa réponse sur la chaleur de l'Espagne et la langue espagnole, la question sur le lien entre langue et sentiment d'appartenance nationale, ou du moins identitaire, a été posée à l'informateur. Si, pour lui, langue espagnole et hispanité sont indissociables (« fondamental » répété deux fois), le rapport n'est pas le même quand la question est retournée pour le français et la francité. D'après ESP2, « l'Espagne, c'est la langue » alors que la France est certes représentée, chez lui, par la langue mais « c'est plus dilué » :

La langue espagnole est le premier critère de l'hispanité ?

Oui, je dirai ça oui, le seul sans doute pas, mais le critère fondamental oui, c'est sans doute le premier et le plus fondamental, oui.

Diriez-vous que la langue française est le premier critère de la francité ?

C'est une bonne question ça. Malgré tout, je dirai oui, et je dis malgré tout car c'est pas du tout la même chose. La langue avec l'Espagne, c'est pas du tout le même rapport et ça revêt pas la même importance capitale, pour moi l'Espagne c'est la langue, le français c'est plus dilué, c'est moins évident (...).

A travers ces quatre extraits de l'entretien d'ESP2, il est évident que la quête linguistique de cet informateur passe par un questionnement autour du territoire. Il est possible, sans trop s'avancer, de penser que sa pratique de la langue espagnole n'aurait pas été la même sans ce rapport au territoire que ce dernier entretient avec l'Espagne, pays dans lequel ses deux parents sont nés et ont fui lors de la Guerre civile qui a frappé ce pays dans les années 1930. Le lien avec cet arrachement territorial subi de la famille est aussi, même si cela n'a pas été verbalisé dans les extraits ci-dessus, un autre indice quant à l'importance que revêtent pour lui la langue espagnole et le territoire espagnol. En effet, le fait d'avoir dû quitter précipitamment le pays a, sans doute, entraîné un imaginaire, un inconscient familial, que l'on peut retrouver aujourd'hui dans les déclarations d'ESP2.

Avant de passer à l'examen des pratiques linguistiques en rapport au(x) territoire(s) de la communauté grecque de la CUB, pour rappel, une synthèse des trois communautés sera réalisée en fin de chapitre.

III. La communauté grecque

1. Les pratiques linguistiques du « va-et-vient »

Les pratiques linguistiques du « va-et-vient » de la communauté grecque seront mises en évidence toujours selon la même méthode que celle employée pour les deux autres communautés de cette recherche : une section se consacrera à ce qui a été appelé depuis le début de ce chapitre le « va-et-vient » téléphonique et numérique et une autre sera centrée sur le « va-et-vient » physique des migrants grecs vers la Grèce.

a. Le « va-et-vient » téléphonique et numérique

Une fois de plus, l'ensemble de l'échantillon déclare avoir des communications régulières par téléphone ou par caméras interposées (webcams) avec la Grèce et leurs proches installés dans le pays.

Une grande partie de l'échantillon avoue n'avoir aucun problème d'intercompréhension avec ces derniers, l'échange oral, et quelquefois écrit, se déroulent tout à fait normalement et sans ralentissements linguistiques :

Avec la famille ou les amis qui sont encore en Grèce, est-ce que vous vous contactez ?

Oui.

Comment ?

Par téléphone.

Est-ce qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous ?

Non.

GRE8, 1g, F, 46, technicienne de laboratoire, 29.10.10

Est-ce que vous avez encore de la famille ou des amis qui vivent en Grèce ?

J'ai trois frères.

Pendant l'année est-ce que vous vous contactez par téléphone ?

Des fois.

Et quand vous vous contactez, est-ce que vous avez des problèmes de compréhension ?

Non on se comprend parfaitement.

GRE14, 1g, H, 75, retraité (laveur d'éponges), 23.11.10

De plus, pour soutenir cette bonne intercompréhension entre les migrants grecs et la Grèce, une partie de l'échantillon, GRE3 en étant l'informatrice la plus représentative, déclare éprouver un besoin linguistique de se connecter avec la Grèce et les proches vivants là-bas. Ceci, afin de pouvoir parler la langue et, par conséquent, de penser au pays. Ce sentiment renforce le lien territorial présent dans la pratique de la langue. Cette pratique et ce besoin linguistique sont nouveaux. L'accès aux nouvelles communications relativement abordables pécuniairement (grâce aux box internet mais aussi la possibilité d'y avoir accès facilement dans des cyber-cafés, par exemple) permettent de créer un pont avec le pays d'origine (ou de référence) et donc, de ne jamais rompre le lien avec celui-ci :

On va dire que pendant une journée entière tu n'as pas parlé grec, tu n'as parlé que français. Est-ce que le soir arrivant, tu as tellement eu ce besoin de parler grec qu'il a fallu vite appeler un ami ?

Oui j'ai ce besoin maintenant. J'ai ce besoin. Quelque part, il y a cinq ans, quand par exemple, il y avait pas le téléphone illimité, il n'y avait pas internet, Skype, tout ça, j'endormissais [sic] cette envie parce que je savais que je... bon, je parle pas grec mais je ne peux pas faire autrement donc je disais... « bon allez petite envie, couche-toi maintenant y'a pas moyen de faire ». Maintenant que je sais qu'il y a tous ces moyens,

oh non ! Je me lâche à des coups de téléphone, petites visites aux copains par Skype, Facebook... Non... je... voilà.

GRE3, 1g, F, 38, femme au foyer, 21.01.10

Néanmoins, et à l'instar de la remarque préalablement faite au sujet de la communauté espagnole, certaines réponses s'avèrent curieuses lorsqu'elles sont mises en rapport aux déclarations de compétence du questionnaire papier et des réponses faites au sujet de la pratique linguistique lors des « va-et-vient » physiques. Ainsi, GRE13 déclare n'avoir aucun problème d'intercompréhension quand il communique avec des proches de Grèce via le téléphone :

Avec les amis, la famille que vous avez en Grèce, comment vous contactez-vous pendant l'année, quand vous êtes ici ?

Par téléphone souvent. Avec certains, par Internet. Depuis peu, j'ai retrouvé des petits cousins par Facebook.

Quand vous vous téléphonez, est-ce qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous et eux ?

Non.

GRE13, 2g, 59, H, éleveur de chiens, 22.11.10

Alors que, cela sera vu plus bas, il avoue avoir des problèmes pour s'exprimer et se faire comprendre quand il est en Grèce (« j'ai un vocabulaire pauvre », voir l'extrait d'interview de ce dernier plus bas). L'explication de ce phénomène est sans doute la même que pour la communauté espagnole : la position dans le jeu de rôle. Il est en effet plus simple de communiquer par téléphone car l'interlocuteur est censé connaître vos faiblesses linguistiques et ne pas insister sur ces dernières.

Ensuite, ici aussi, il est possible de classer les problèmes d'intercompréhension des informateurs de l'échantillon en plusieurs catégories. Trois ressortent assez aisément. La première, matérialisée par deux informateurs, est celle des petits ratages ou des répétitions dus à l'absence d'expression en langue grecque durant la vie de tous les jours en France. Ainsi, GRE5, pourtant tout à fait compétente en grec avoue n'avoir aucun problème d'intercompréhension avec ses interlocuteurs mais, elle a découvert qu'elle avait du mal à s'exprimer dans sa langue maternelle, bien qu'elle explique ce fait en donnant l'exemple de ses retours à Chypre pour mettre en avant ses difficultés. GRE12 est dans la même situation. Elle n'a pas de problèmes pour communiquer avec ses proches au moyen du téléphone ou

d'internet mais avoue tout de même qu'elle a quelquefois besoin de se répéter ou de faire répéter :

Et avec tes parents ou tes amis qui vivent toujours à Chypre, comment vous vous contactez ? Par quel biais ?

Par téléphone, par internet.

Est-ce que, depuis que tu es en France, depuis deux ans, tu trouves qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous ?

Non, il n'y a pas de problème de compréhension mais j'ai du mal à m'exprimer. Si je passe beaucoup de temps en France et que je retourne à Chypre, au début, je cherche un peu mes mots et l'inverse aussi quand je passe du temps à Chypre et que je reviens en France, eh bien, c'est l'inverse, je recherche mes mots en français.

GRE5, 2g, F, 19, étudiante, 21.10.10

Est-ce-que vous avez de la famille ou des amis qui vivent en Grèce aujourd'hui ?

Oui, et de la famille et des amis.

Est-ce-que vous vous contactez pendant l'année ?

Oui par téléphone, internet.

Et au téléphone est-ce qu'il y a des problèmes de compréhension ?

Non, parfois je peux leur faire répéter ou eux peuvent me faire répéter mais on arrive à peu près à dire ce qu'on veut, moi à les entendre et à comprendre et eux, à me comprendre aussi. En principe, je ne peux pas dire que j'ai des problèmes de communication particuliers par téléphone.

GRE12, 3g, F, 22, étudiante, 17.11.10

GRE22 est dans une situation différente vis-à-vis du grec. Il déclare le comprendre mais avoir du mal à s'exprimer. De plus, une grande partie de sa famille parle couramment le français qui est donc préférée à la langue grecque lors de leurs conversations. Son manque de compétence en grec, avec une autre partie de sa famille qui elle ne parle pas le français, entraîne un mélange de langue entre le grec et l'anglais afin de pouvoir se comprendre et s'exprimer. Néanmoins, malgré cette présence anglaise et française, la langue grecque est néanmoins présente :

Comment prenez-vous contact avec votre famille ou vos amis en Grèce ?

On se contacte par téléphone et par internet.

Y a-t-il des problèmes de compréhension entre vous ?

Le problème c'est que la famille que je vois régulièrement, ils parlent tous français, donc toutes les discussions se font en français. Avec quelques mots grecs par-ci, par-là.

Pourquoi parlent-ils tous français ?

Eh bien, ce que je vois régulièrement, la mère était professeur de français à Athènes et sa fille est maintenant professeur de français aussi. Et vu que c'est eux que je vois en particulier, donc on parle quelques mots en grec mais on va dire à quatre-vingt-dix pour cent en français. Et après, avec une partie de la famille qui, eux, parlent que grec et un peu d'anglais, on mélange un peu des deux, quelques mots grecs et le reste en anglais.

Et vous arrivez à vous comprendre comme ça, en mélangeant le grec et l'anglais ?

Oui.

Etes-vous capable de comprendre une conversation faite uniquement en grec ?

De comprendre oui, par contre de répondre ou de m'exprimer en grec, ça va être beaucoup plus compliqué.

GRE22, 3g, H, 42, technicien informatique, 12.04.11

Enfin, GRE23 avoue clairement que lors de ses conversations téléphoniques avec ses proches résidant en Grèce, la conversation se déroule certes en grec, sauf avec un ami francophone, mais que celle-ci, en plus d'être courte, se limite à des sujets connus et sur lesquels il ne sera pas mis en difficulté :

Avec vos amis ou famille qui vivent en Grèce, est-ce que pendant l'année vous avez des contacts ?

Non, aucun. Si, je dois avoir un ou deux coups de téléphone par an d'un Grec, mais c'est le maximum.

Dans quelle langue se fait ce coup de téléphone ?

Il se fait en grec. Sauf avec un des amis qui est né en Belgique, qui parle français beaucoup mieux que moi grec et donc, là, c'est naturel que ce soit lui qui parle français. Mais sinon c'est en grec.

Dans ces conversations en grec, est-ce qu'il y a des problèmes d'intercompréhension entre vous et eux ?

On ne parle que de sujets que je comprends. C'est très succinct, on ne passe pas un quart d'heure au téléphone. C'est encore plus difficile au téléphone qu'en face de quelqu'un de parler une langue.

GRE23, 3g, H, 44, opticien, 09.05.11.

b. Le « va-et-vient » physique

La grande majorité de l'échantillon représentant la communauté grecque de Bordeaux déclare aller régulièrement en Grèce pour, soit rendre visite à la famille, soit prendre des vacances. A la question de savoir s'ils communiquent et comprennent facilement le grec lorsqu'ils sont là-bas, les réponses divergent.

Certains, comme GRE23, ne relèvent pas de problèmes particuliers à parler, comprendre et utiliser le grec. Néanmoins, il est possible de remarquer que cette facilité à utiliser le grec vient d'un travail profond sur l'apprentissage de la langue :

Vous allez en Grèce une fois par an, si j'ai bien compris. Quand vous êtes là-bas, vous parlez le grec en règle générale ?

Je parle français avec ma famille ou mes amis qui sont là-bas en même temps que moi, sinon je parle grec.

Vous arrivez à vous immerger totalement en grec quand vous arrivez là-bas ou le français est toujours présent ? Est-ce que vous passez d'abord par le français puis vous traduisez en grec ?

Non, quand je parle grec, je raisonne en grec. J'ai franchi ce cap de raisonner en français puis de traduire. Je ne traduis plus.

GRE23, 3g, H, 44, opticien, 09.05.11.

Pour d'autres, la plupart des informateurs de l'échantillon, de nombreux problèmes se posent lorsqu'ils doivent pratiquer le grec en Grèce ou dans des territoires où le grec est majoritaire.

Le problème de l'évolution de la langue est ainsi très présent, tout comme l'accent « français ». De plus, la vitesse naturelle à laquelle parlent les Grecs semble aussi poser un problème.

Ainsi, GRE5 retourne à Chypre plusieurs fois par an et avoue que son grec n'évolue pas aussi vite que celui qui est parlé sur son territoire de pratique. De plus, elle remarque que le français lui vient plus facilement que le grec – elle avait déjà mentionné ce problème lors de ses « va-et-vient » téléphoniques et numériques – et que son accent n'était pas celui d'un autochtone :

A quelle fréquence tu retournes à Chypre ?

Je rentre pour Noël, des fois pour Pâques, et après pour les grandes vacances.

Et quand tu es là-bas tu parles dans quelle langue ?

En grec, sauf à la maison, on parle en français avec ma mère.

Lorsque tu arrives là-bas est-ce que tu sens une différence entre ton grec et leur grec ?

Le grec parlé par les jeunes par exemple ?

Non, pas vraiment.

Tu ne trouves pas que comme tu vis en France et que tu n'as pas de contacts avec des Grecs ici, que ton grec à moins évolué que le Grec de là-bas ?

Non, je trouve pas que mon grec n'a pas évolué mais enfin il est resté stationnaire, ça bouge pas. C'est juste que j'ai plus facilement des mots qui vont me venir en français plutôt qu'en grec. Non, sinon, après c'est mon accent qui change un peu mais c'est tout.

GRE5, 2g, F, 19, étudiante, 21.10.10¹⁷¹

Le problème de l'accent est aussi relevé par GRE6 et GRE7 mais la première citée ne semble pas se rendre compte du changement qui semble s'opérer dans sa pratique de sa langue maternelle, ce sont les personnes résidant en Grèce qui lui font remarquer. Elle semble avoir du mal à accepter ce changement dans sa façon de parler sa langue d'origine :

Et tu vas régulièrement en Grèce?

J'y vais... on ne va pas dire tous les étés, il y a quelques étés où je n'y suis pas allée. Je suis resté ici, par exemple, deux ans parce que j'avais des obligations quand je préparais ma thèse mais j'y vais à peu près une fois par an, on va dire.

Est-ce que tu sens une différence entre ton grec et le grec qui est parlé là-bas, parce que tu vis en France depuis 13 ans?

Et bien justement, il y a une dame qui trouvait que j'avais un accent. Alors, je sais pas si c'est vrai car moi je trouve que je parle toujours la même langue mais peut-être, je sais pas, elle a senti quelque chose. Moi, je ne vois pas cette différence. Je pense que mon grec il est le même et je l'ai pas oublié même si je le parle pas souvent, c'est pas possible parce que c'est ma langue maternelle. Je l'ai parlé jusqu'à mes 24 ans, je ne vois pas pourquoi il y a des mots ou des expressions que j'oublierais.

GRE6, 1g, F, 37, enseignante de grec, 22.10.10

Est-ce que quand vous y allez, vous sentez une différence entre votre grec et le grec parlé là-bas?

Je ne sais pas, je ne m'en aperçois pas vraiment. Après, il y en a qui me disent parfois que j'ai pris un accent quand je parle grec mais moi, je ne m'en rends pas compte. Comme je ne me rends pas compte de mon accent en français alors que j'en ai certainement un.

GRE7, 1g, F, 34, œnologue, 27.10.10

GRE8 note, quant à elle, une différence entre sa façon de parler le grec et celle de là-bas. Elle ne sait pas vraiment où se situe la différence de compétence linguistique mais elle déclare que les Grecs lui font la remarque :

¹⁷¹ Cette informatrice n'est pas originaire de Grèce à proprement dit mais de Chypre. Cependant, elle se considère comme appartenant au monde grec. C'est pour cela qu'elle apparaît dans l'échantillon des informateurs. De plus, elle appartient à la deuxième génération de migrants car elle est née en France d'un père chypriote grec mais elle a vécu une grande partie de son enfance à Chypre. Elle est revenue en France et particulièrement à Bordeaux, où elle n'a pas d'attaches particulières, afin de faire ses études.

Est-ce que vous allez régulièrement en Grèce ?

On essaie d'y aller une fois par an.

Et quand vous êtes là-bas, vous parlez dans quelle langue ?

En grec, dès qu'on passe la frontière ça change.

Est-ce que vous sentez une différence entre votre grec et le grec qui est parlé là-bas actuellement ?

Non, par contre les autres ils ressentent une différence entre leur grec et mon grec.

Ils vous en font la remarque ?

Oui.

A quel niveau ?

Je ne sais pas, par rapport à la structure des phrases, je pense.

Est-ce que votre grec aurait moins évolué que le grec là-bas ?

Je pense, c'est sûr.

GRE8, 1g, F, 46, technicienne de laboratoire, 29.10.10

GRE12 note, elle, aussi une distinction entre le grec qu'elle parle et le grec parlé au pays. Elle avoue distinctement, outre l'utilisation qu'elle fait du français à des fins de communication, qu'« il n'y a pas photo entre [s]on grec et le grec des gens qui vivent en Grèce » :

Et quand vous êtes là-bas vous ne parlez qu'en grec ?

La plupart des gens, oui... parce que la plupart des gens qui sont autour de moi, ma famille ne parle pas français donc c'est grec. La plupart de mes amis parle que le grec sauf certains amis que je retrouve aussi, que j'ai connu à Bordeaux, ou des gens qui sont passés à Bordeaux comme ça qui parlent aussi le français. Mais bon, on a plutôt tendance à parler grec parce qu'on se retrouve avec des Grecs. S'il y a des choses que je n'arrive pas à dire, je le dis en français quand je sais que les gens parlent français mais, là, par contre, contrairement en France avec mes amis grecs on parle plutôt grec.

Et en dehors de vos problèmes de compétences, vous m'avez dit que vous ne parliez pas le grec parfait, est-ce que vous sentez une différence entre votre grec et le grec qui est parlé là-bas par vos amis ou par... ?

Oui, ça, c'est sûr... mon grec il est, de toute façon quand je parle grec on voit très bien que je suis étrangère. On voit très bien que je ne suis pas grecque, ne serait-ce que par l'accent, par les phrases, par les fautes que je peux faire. Donc, automatiquement, il n'y a pas photo entre mon grec et le grec des gens qui vivent en Grèce.

GRE12, 3g, F, 22, étudiante, 17.11.10

Deux autres informateurs déclarent que leur grec a vieilli par rapport au grec parlé aujourd'hui en Grèce. GRE13 et GRE14 ont conservé soit les usages linguistiques de leurs grands-parents et de leurs parents, soit leurs usages personnels datant de l'époque de leur migration. Ces usages qui datent dorénavant de plusieurs décennies, en fonction de la période

d'immigration, sont restés figés dans la migration et dans la transmission de la langue. L'évolution naturelle de la langue dans son « habitat » naturel n'a pu être suivie par ces migrants de début de siècle – ceci est moins le cas aujourd'hui avec l'avènement des nouveaux moyens de communication – et les descendants de ces derniers ont conservé une pratique de la langue archaïsante :

Est-ce que vous allez-vous en Grèce régulièrement ?

Oui.

A quelle fréquence ?

Ça fait deux ans que je n'y suis pas allé mais, normalement, j'y vais tous les ans, une ou deux fois.

Quand vous êtes là-bas, vous parlez en grec ?

Tout le temps, oui.

Même question, est-ce qu'il y a des problèmes de compréhension entre vous et eux ?

Non.

Est-ce que vous sentez une différence entre votre grec et le grec qui est parlé là-bas ?

Oui. D'abord, j'ai un vocabulaire pauvre. Ensuite, j'ai des tournures de phrases qui sont plutôt vieilles puisque mes grands-parents sont arrivés dans les années 20. Le grec a évolué dans les formules de politesse ou les souhaits. On souhaite beaucoup de choses en Grèce, tout le temps. Et mes réponses sont à l'ancienne. Mais maintenant, à force de pratique, je me suis adapté aussi. Il y a une différence.

GRE13, 2g, 59, H, éleveur de chiens, 22.11.10

Est-ce que vous allez régulièrement en Grèce ?

Aussi souvent que je peux. Je peux pas me plaindre car j'ai des collègues qui y sont allés beaucoup moins souvent que moi. Moi, je considère que j'y vais souvent. Une fois tous les deux ans. C'est arrivé quand mes enfants n'étaient pas mariés qu'on y aille pendant trois années consécutives et, après, on a attendu deux ans pour y aller. Les petits-enfants, je les ai amenés aussi quand ils étaient petits. Maintenant, ils sont grand donc ils ont des obligations.

Quand vous êtes là-bas vous parlez en grec ?

On parle que grec.

Est-ce que vous sentez une différence entre votre grec et le grec qui est parlé là-bas ?

Oui, beaucoup. Beaucoup. Beaucoup.

A quel niveau ?

C'est que la langue... la langue... Nous, on était... surtout nous, surtout nous, nous et puis d'autres, on était dans des endroits fermés. On était originaires de petits îlots. Or, l'îlot, moi j'ai eu la chance, mon îlot, c'était un îlot qui parle la langue grecque convenablement. Convenablement. C'est un îlot qui n'a pas eu beaucoup d'envahisseurs. Il a été certes envahi mais il a jamais eu de population autre, qui stagnait. Alors, les deux, trois personnes qui dirigeaient le... enfin... le pays, c'était p eux qui [se] chargeaient du problème de la langue. Donc, la langue est restée, mais la langue qui est restée en bas chez nous, c'était pas tout à fait la même langue qui était en Grèce du nord, du haut, ce que nous appelons nous le [XXX 29'38]. Nous, on est au

sud, et la Grèce est au nord. Et donc, les écoles, bien entendu, les radios, les télévisions, les études qui se font davantage qu'avant ont obligé les habitants des îles de rentrer peu à peu dans le vocabulaire du nord qui est le vocabulaire officiel du pays. La langue, donc, évolue et quand on y va nous, on dit des mots ou des phrases qu'eux, ça fait 40 ans qu'ils ne les ont pas entendus. Et pourtant, ils les connaissent. Nous, comme on n'y est pas, on n'évolue pas. Je pense que c'est comme ça dans toutes les langues.

GRE14, 1g, H, 75, retraité (laveur d'éponges), 23.11.10

Un autre problème linguistique relevé par la communauté grecque de Bordeaux et de sa région est la difficulté à comprendre le grec lorsque celui-ci est parlé par un locuteur exclusif de cette langue. La vitesse d'enchaînement ainsi que l'utilisation de mots et d'expressions inconnus brouillent, d'après GRE15 et GRE18, l'intercompréhension :

Est-ce que tu vas régulièrement en Grèce ?

Jusqu'à il y a trois ans, j'y allais tous les ans. Et ça fait trois ans que je n'y suis pas allée du tout.

Et quand tu vas là-bas, dans quelle langue tu parles ?

Grec.

Exclusivement ?

Oui.

Est-ce que tu sens une différence entre ton grec et le grec qui est parlé là-bas ?

Ils s'expriment beaucoup plus vite que nous. Ils abrègent parfois. Maintenant, je m'y fais, je connais, mais c'est vrai que pour quelqu'un qui ne connaît pas, ça peut être difficile de comprendre certains mots. Ils ont des mots comme nous en verlan et quand on ne connaît pas, ce n'est pas facile, mais il suffit de demander une fois et, après, c'est bon.

GRE16, 3g, F, 21, étudiante, 25.11.10

Est-ce que vous allez régulièrement en Grèce ?

J'y suis allé il y a deux ans, et je pense y aller l'année prochaine. C'est pas régulièrement. Mon amie, elle y va tous les ans, oui, elle, c'est régulier.

Quand vous êtes là-bas, est-ce que vous sentez une différence entre votre grec et le grec de là-bas ?

Et oui, je sens la différence. Ils parlent plus vite, et il y a des mots qui m'échappent. Je maîtrise pas tous les mots. Les mots courants, il n'y a pas de souci, mais à la télé, je suis pas tout, j'attrape quelques mots mais je ne peux pas suivre convenablement.

GRE19, 2g, H, 77, retraité (maître d'hôtel), 30.11.10

Enfin, pour finir avec la liste des problèmes que rencontrent les « Grecs » de France pour communiquer lorsqu'ils retournent en Grèce, GRE22 avoue qu'il utilise de l'anglais comme une langue pivot lorsque sa compétence en grec est épuisée. Néanmoins, il avoue

qu'il fait l'effort de parler la langue du pays qu'il visite mais qu'il ne fait pas particulièrement cet effort lorsqu'il est en Grèce, l'anglais semblant suffire pour se faire comprendre :

Etes-vous déjà allé en Grèce ?

Oui.

A quelle fréquence allez-vous en Grèce ?

Et bien, avant, assez fréquemment. Avant d'avoir les enfants, c'était moins onéreux de faire le voyage. Donc avant les enfants, on va dire tous les deux ans et maintenant depuis qu'ils sont nés, on y est retourné deux fois, donc on va dire tous les cinq ans maintenant.

Quand vous êtes là-bas, dans quelle langue parlez-vous dans la rue ? Comment vous faites pour vous faire comprendre ?

Ben, déjà en priorité, je sors tout ce que je peux sortir en grec et puis si ça marche pas, on finit en anglais quoi. Mais c'est vrai que je fais l'effort, pas particulièrement en Grèce, mais dans tous les pays étrangers d'essayer de parler la langue du pays.

GRE22, 3g, H, 42, technicien informatique, 12.04.11

Les compétences et les pratiques dans la langue grecque sont assez hétérogènes pour la communauté grecque Bordeaux. Tous déclarent utiliser plus ou moins le grec lorsqu'ils se rendent dans le pays d'origine. Mais, les difficultés linguistiques, si elles n'étaient pas forcément problématiques lors des conversations téléphoniques, sont tout de même très présentes *in vivo*. La transmission de la langue et ses raisons aident à comprendre ce phénomène de pratique partielle de la langue.

2. La présence du lien territorial dans la transmission intergénérationnelle de la langue

Le lien territorial est présent dans la transmission intergénérationnelle de la langue grecque chez les migrants de la CUB. Il est néanmoins, comme cela va être mis en évidence dans les lignes qui vont suivre, un peu moins visible dans cette communauté que pour les « Portugais » ou les « Espagnols » de la région. Ainsi, par exemple, trois informateurs ayant déjà des enfants ont souhaité que ces derniers parlent la langue pour trois principales raisons : les vacances au pays, la mémoire des racines territoriales et l'éventuel retour en Grèce, même si dernier est très hypothétique.

GRE14, en dehors du fait qu'il pensait que l'apprentissage du grec pouvait servir à ses enfants, leur a transmis la langue afin qu'ils puissent communiquer lors de leurs retours dans le pays et afin qu'ils gardent contact avec leurs racines familiales et donc territoriales :

Pour quelles raisons vous avez voulu que vos enfants sachent parler le grec?

Pour qu'ils se sentent Grecs. Ils y vont de temps à autre et, je le pensais à l'époque et maintenant encore, que le grec pourrait peut-être leur faciliter et accéder plus facilement à des études car la langue grecque dans certains points, on a besoin de ces racines.

GRE14, 1g, H, 75, retraité (laveur d'éponges), 23.11.10

Il en va de même pour GRE23 qui continue de transmettre la langue à ses enfants afin que ceux-ci sachent d'où ils viennent et pour qu'ils puissent communiquer lors de leurs séjours dans le pays. Son expérience personnelle d'apprentissage tardif du grec lui laisse penser qu'il serait mieux, pour ses filles, qu'elles apprennent le grec dès maintenant pour qu'elles ne se retrouvent pas dans la même situation que lui lorsqu'il s'est rendu compte de l'importance, ou du moins de l'intérêt, qu'il avait à parler cette langue :

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à leur faire apprendre le grec [à ses filles] ?

D'abord, ça fait un trait d'union avec leur histoire familiale, je trouve ça bien que ça ne se perde pas. Et puis, on a la chance d'être originaires d'un pays où il y a des conditions pour aller passer des vacances qui ne sont pas trop difficiles. Ça veut dire qu'on y va tous les ans, qu'on a une maison là-bas. Elles sont fans de ces vacances et j'espère bien qu'elles auront envie d'y aller en étant plus grandes. Et je me dis que si elles n'apprennent pas le grec, elles seront comme moi, elles auront du mal quand elles auront vingt ans et qu'elles iront toutes seules. Après elles vont ramer, prendre des bouquins et puis essayer d'apprendre... Je les force un peu pour qu'elles puissent y aller plus facilement que moi.

GRE23, 3g, H, 44, opticien, 09.05.11.

Enfin, GRE26 avoue qu'il a transmis la langue pour, d'une part des raisons propres à lui – il souhaitait pouvoir parler sa langue à la maison – mais qu'il s'est rendu compte que cette dernière avait une valeur pour ses enfants. L'éventuel retour de ses enfants en Grèce et l'amour que ces derniers semblent porter à ce pays confortent l'informateur dans son choix de transmettre sa langue maternelle à ses enfants :

Vos enfants parlent le grec, pour quelles raisons vous avez souhaité qu'ils le parlent ?
Parce qu'il m'arrive d'avoir envie de parler en grec et que j'ai envie qu'ils me comprennent. Et peut-être qu'un jour ils trouveront du travail là-bas. (...) Et puis, le grec, c'est la langue de leur père. Ils adorent la Grèce. Au départ, cela les embêtaient un peu parce que cela demande des efforts surtout pour l'écrire. Mais maintenant, ils sont contents de pouvoir communiquer avec des Grecs. C'est pour leur donner plus de chances et, comme cela, je ne me sens pas seul pour parler le grec.

GRE24, 1g, H, 52, psychologue clinicien, 12.05.11.

Il existe aussi, chez les informateurs de l'échantillon n'ayant pas encore d'enfants, cette envie réfléchie de transmettre la langue de leurs parents ou de leurs grands-parents. GRE5, qui n'a qu'une vingtaine d'années est convaincue que cet apprentissage de la langue est important pour ses futurs enfants. La communication avec la famille et la volonté de passer des vacances à Chypre sont les principales raisons (avec un bilinguisme bienvenu) à cette transmission :

Donc tu comptes avoir des enfants ici ?

Oui, ou ailleurs.

Pas forcément en Grèce ou à Chypre ?

Pas forcément, non.

Et pour quelle raison tu veux qu'ils parlent grec ?

Parce que moi, déjà, je me sens Chypriote-Française et je n'ai pas envie qu'ils se sentent Français à 100% alors que moi, je ne le suis pas.

Même question, à quoi ça pourrait leur servir ?

Pareil, s'ils sont bilingues. Sur un CV, ça fait bien, et puis après, ça leur servira pour parler avec mes parents et avec les autres gens qui sont à Chypre.

GRE5, 2g, F, 19, étudiante, 21.10.10

De même, GRE16 souhaite transmettre la langue grecque, en plus, encore une fois d'un bilinguisme intéressant à maîtriser, afin que ses enfants puissent aller en Grèce sans difficultés :

Maintenant, on va se mettre à penser à un futur proche ou lointain, quand tu auras des enfants, est-ce que tu souhaites qu'ils parlent grec ?

Oui, moi je leur parlerai grec. C'est un avantage d'être bilingue. Moi, je n'ai pas eu la chance. Enfin, oui et non. J'ai toujours entendu parler grec, donc j'avais déjà des connaissances mais c'est vrai qu'être un bon bilingue, c'est un bon avantage. Et puis, surtout le grec, ce n'est pas commun comme langue. Donc oui, mes enfants, je leur parlerai grec.

Et la raison principale pour que tu leur parles le grec ? C'est parce que tu veux qu'ils soient bilingues ?

Ça leur apportera une chose de parler une langue. Après, j'espère pouvoir les emmener en Grèce même si je n'y vais pas moi-même. Ça sera un avantage pour eux de pouvoir parler grec.

GRE16, 3g, F, 21, étudiante, 25.11.10

Et enfin, GRE7 et GRE22 ont le projet de transmettre leur langue pour que les enfants qu'ils souhaitent avoir un jour ne rompent pas les liens avec la Grèce, territoire originel de la famille :

Est-ce que vous avez des enfants?

Non.

Et si vous en aviez dans le futur est-ce que vous souhaiteriez qu'ils parlent grec?

Bien sûr.

Pour quelles raisons?

Déjà, parce que toute ma famille est en Grèce donc je voudrais que mon enfant soit en contact avec ses grands-parents, qui ne parlent que grec. Et connaître son pays, sa langue, c'est très important.

GRE7, 1g, F, 34, œnologue, 27.10.10

Est-ce que vous souhaitez que vos enfants parlent le grec ?

J'aimerais bien, oui.

Pour quelles raisons ?

Ben, la même qu'avant, toujours ! Une partie de ma famille a vécu là-bas et je trouve que c'est bien de ne pas oublier ça.

GRE22, 3g, H, 42, technicien informatique, 12.04.11

Pour conclure sur cette volonté de transmission de la langue par les « Grecs » de Bordeaux, il est évident de constater qu'un certain pragmatisme se dégage de cette pratique. Différemment des communautés portugaises et espagnoles qui, certes, transmettent la langue aussi pour la communication familiale et pour les vacances possibles au pays d'origine, la communauté grecque semblent effectuer cet effort de transmission dans ce seul but, ou presque. Il existe tout de même des informateurs ayant déclaré leur intérêt pour la mémoire de leurs racines et du territoire, de permettre à leurs enfants de pouvoir communiquer facilement dans leurs déplacements présents ou futurs en Grèce. La présence de l'anglais et du français dans les pratiques linguistiques de certains des informateurs de l'échantillon, quand ils se trouvent en Grèce, semble accréditer cette thèse.

IV. Synthèse comparative du chapitre

A partir du concept de « va-et-vient » emprunté aux géographes spécialisés dans l'étude de la migration portugaise – principalement en France – une analyse axée sur une approche territoriale des pratiques linguistiques des trois communautés a pu être réalisée. Le « va-et-vient » est alors utilisé pour représenter à la fois les allers et retours des migrants entre le pays d'origine, ou de référence, et le pays d'accueil, ou de résidence, mais aussi pour décrire les communications téléphoniques et numériques entre les deux pays. Cette approche a permis de lier ces deux moyens de pratique des langues avec le territoire, et en particulier avec le territoire d'origine des langues parlées par les trois communautés au centre de l'analyse de cette thèse. Bien que les échantillons ne sont pas assez fournis en terme d'informateurs pour pouvoir prétendre à la généralisation, ces derniers permettent néanmoins d'émettre des hypothèses quant à la pratique des langues d'immigration en question et de leur rapport au(x) territoire(s).

De plus, l'examen des raisons de la transmission intergénérationnelle des langues a aussi permis de mettre en évidence que le lien territorial de ces variétés linguistiques, mais aussi des locuteurs de ces dernières, avec le pays d'origine est d'une importance non-négligeable dans la pratique de ces langues et dans leur vitalité à travers les générations.

Ainsi, le « va-et-vient » téléphonique et numérique a mis en lumière la pratique relativement régulière de la langue d'origine, ou de référence, chez les informateurs des trois communautés. Que cela soient les « Portugais », les « Espagnols » ou les « Grecs », tous avouent avoir très habituellement des conversations avec des membres de la famille ou des amis résidants dans le pays d'origine. Ces nouveaux moyens de communication (téléphonie illimitée mais aussi l'internet à haut débit) permettent de créer un pont régulier entre la France et les trois pays choisis pour cette analyse. Ce « va-et-vient » téléphonique et numérique n'est autre qu'un prolongement du territoire linguistique du portugais, de l'espagnol et du grec. Les migrants, ou les descendants de migrants, de ces trois communautés prolongent, en quelque sorte, le territoire de pratique de ces langues. Le concept de réseau semble bien coller à cette réalité. En effet, à l'instar des approches des géographes sur ce concept, il est possible d'appliquer celui-ci aux langues d'immigration, qui à travers leurs locuteurs et grâce à ces nouveaux moyens de communication, permettent aux territoires de ne plus être cloisonnés

entre des frontières, qu'elles soient donc politiques ou linguistiques. Les « va-et-vient » téléphoniques et numériques permettent alors au lien territorial et familial de ne plus se rompre aussi rapidement que cela a semble-t-il été le cas par le passé.

En ce qui concerne les « va-et-vient » physiques, les trois communautés sont, ici aussi, assez similaires les unes des autres. Les informateurs issus des échantillons déclarent majoritairement se rendre plus ou moins régulièrement dans les pays d'origine, ou de référence. Ces allers-retours physiques permettent, si l'on en suit leurs dires, de maintenir leurs compétences linguistiques dans les langues mais aussi de les actualiser. En effet, si une partie des échantillons des trois groupes déclarent ne sentir que peu de différences entre leurs pratiques et celles des locuteurs autochtones de leurs pays d'origine, ou de référence, une autre partie avoue, quant à elle, se servir de ces séjours pour se remettre à niveau. Néanmoins, si les trois communautés se rapprochent au sujet des pratiques et des compétences linguistiques lors de ces « va-et-vient » physiques, il est tout aussi évident que les « Grecs » de la CUB semblent moins retourner dans le pays ou la région d'origine que les « Portugais » et les « Espagnols ». Evidemment, la distance géographique entre la France et la Grèce peut être une explication à ce phénomène : il semble, en effet, plus simple de se rendre au Portugal et en Espagne qu'en Grèce. Mais, cette explication n'est pas la seule envisageable. Les « Grecs », et cela a été mis en évidence dans la présence du lien territorial dans la transmission intergénérationnelle de la langue, semblent moins liés à leur territoire d'origine, ou de référence, que les « Portugais » et les « Espagnols ». D'après les entretiens réalisés, qui, pour rappel, ne permettent que d'émettre des hypothèses, les « Grecs » montrent un attachement relatif à la Grèce et semblent, par la même occasion, être plus assimilés à la France que les deux autres groupes. Si, bien sûr, certains informateurs contredisent cette assertion, il est néanmoins vrai que l'ensemble de l'échantillon grec semble moins implanté territorialement en Grèce. A l'inverse des « Portugais » et des « Espagnols », les « Grecs » possèdent, *a priori*, moins de membres de leur famille au pays et semblent se rendre en Grèce seulement afin d'y passer les vacances. Les visites familiales, si elles existent tout de même, sont moins prégnantes pour la communauté grecque. Cet attachement moins important se ressent dans les pratiques linguistiques. Les migrants grecs, du moins ceux présents dans l'échantillon, sont moins compétents dans leur langue d'origine, ou de référence, que les migrants portugais et espagnols, cela a été mis en évidence dans le chapitre précédent. La

présence de la langue semble avoir moins d'importance aux yeux des « Grecs » lors de leurs retours au pays.

En ce qui concerne la transmission intergénérationnelle de la langue et de la présence du lien territorial dans cette dernière, les trois communautés semblent être toutes les trois relativement distinctes, que cela soit au niveau des raisons de cette transmission linguistico-territorial ou au niveau des compétences linguistiques liées à cette dernière.

Les « Portugais » transmettent, ou ont l'envie de transmettre, la langue très majoritairement et ce, pour des raisons qui sont, semble-t-il, liées à la présence de membres de la famille au Portugal. Les différentes réponses données à cette question sont presque toutes similaires : les « Portugais » transmettent la langue à leurs enfants afin que ces derniers puissent communiquer avec, ici les grands-parents, là les cousins, résidants au Portugal pendant leurs séjours réguliers dans le pays (le concept de « va-et-vient » avait été, à la base, conçu pour décrire ces séjours réguliers au Portugal).

Les « Espagnols », et cela est sans doute dû à la composition de l'échantillon, très majoritairement composé de Républicains ou de descendants de Républicains, transmettent la langue d'origine ou de référence pour des raisons qui semblent plus liées à la mémoire du territoire d'origine, ou de référence, qu'à la présence de membres de la famille dans le pays, bien que cette présence aide aussi à la transmission. La volonté de ne pas oublier l'époque franquiste et la Guerre civile qui a précédé cette dernière est très présente dans les déclarations des « Espagnols » de l'échantillon constitué dans le cadre des enquêtes menées. ESP2, qui a été mis en avant au cours de ce chapitre, en l'exemple le plus probant de cette transmission territoriale mémorielle.

Les « Grecs », cela a déjà été discuté plus haut, transmettent la langue moins strictement que les deux autres communautés. La volonté de pouvoir passer des vacances sur le territoire hellène est, semble-t-il, la principale raison à cette transmission. La présence du territoire, s'il est tout de même présent dans cet apprentissage de la langue, est moins importante que pour les deux autres communautés. De plus, la compétence demandée en grec semble, ici aussi, moins prégnante que pour les « Portugais » et les « Espagnols ». La

possibilité de passer des vacances dans un lieu loin d'être difficile, pour paraphraser GRE23, paraît être l'une des principales raisons à la transmission intergénérationnelle de la langue.

Enfin, pour terminer avec cette synthèse, il est bon de discuter du phénomène du retour au pays, souvent présent dans les communautés migrantes mais rarement effectif. Ces volontés de retour se retrouvent principalement chez les « Portugais », et en particulier chez les jeunes, et ont des conséquences directes sur la pratique de la langue et sur sa transmission (POR9 en est l'exemple le plus probant). Chez les « Espagnols », cette volonté de retour est moins visible mais elle existe néanmoins dans un contexte que l'on pourrait qualifier de mobilité économique future et possible (ESP6). Enfin, chez les « Grecs », ce retour au pays est très marginal et reste très hypothétique (GRE24). La pratique, effective mais limitée de la langue est peut-être une conséquence de cet état de fait.

Conclusion générale

La thèse qui vient d'être présentée est le fruit d'une double réflexion, comme cela a été annoncé en introduction, autour de la problématique des langues d'immigration en France.

D'une part, et cela de manière tout à fait empirique, du moins au début, un questionnement sur le métalangage utilisé par les chercheurs en sociolinguistique, mais pas seulement, a été engagé pendant les lectures préalables à cette étude doctorale. Cette réflexion autour de ce métalangage servant à catégoriser les langues parlées par les migrants a conduit à repenser l'environnement conceptuel de ce thème de recherche.

D'autre part, elle posait la question de la représentation linguistique et territoriale des locuteurs de ces langues minoritaires bien particulières. Construit autour d'une enquête qualitative, et donc, incomplètement représentative des trois différentes communautés prises dans leurs ensemble, cette recherche a permis de mettre en évidence des similarités entre certains groupes migrants, similarités sans doute communes à toutes les migrations modernes partageant aujourd'hui les mêmes attributs de groupes sociaux. Les nouvelles technologies et la plus grande facilité de déplacement contemporaine, par exemple, sont des moyens qui, incontestablement, rapprochent les hommes entre eux, ces derniers ayant par conséquent tendance à aspirer aux mêmes volontés et à se constituer selon les mêmes configurations sociologiques, du moins dans le monde occidental. Néanmoins, les enquêtes sur les représentations et les attitudes linguistiques des trois communautés grecque, espagnole et portugaise ont tout de même permis de relever des différences. Différences qui trouvent leur raison d'être dans une pluralité de facteurs, linguistiques, évidemment, mais aussi comme conséquences de configurations migratoires bien distinctes ou comme rapports divergents au territoire d'origine ou d'accueil.

Tout d'abord, le travail conceptuel de fond a permis de mettre en place une taxinomie nouvelle des langues parlées par les migrants. Cette taxinomie a pu être réalisée lorsque l'ensemble notionnel en place dans la communauté scientifique a été déterminé. En partant du principe que la synonymie n'existe pas, les premières hypothèses ont naturellement émis la

pensée que l'utilisation par les sociolinguistes, aidés parfois par la géographie des langues, d'un panel d'expressions différentes morphologiquement, et donc sémantiquement, était motivée par une volonté de distinguer différentes configurations linguistiques et migratoires. Les tests élaborés pour vérifier cette hypothèse ne s'avérant pas concluants, le foisonnement notionnel, qui n'est par ailleurs pas constitué de notions mais d'expressions faisant référence à une même notion, que l'on peut aussi qualifier de concept puisqu'englobant plusieurs configurations, n'est nullement moins guidé sémantiquement qu'il n'est en place à des fins discursives. Les expressions recensées dans la littérature sociolinguistique traitant de ce sujet font, en réalité, toutes référence à la macro-notion mise en place dans la taxinomie élaborée par la suite, celle de langue de migration, si l'on s'en tient à la neutralité de la focalisation. Il est apparu qu'aucun travail scientifique n'avait posé la question de ce métalangage conceptuel auparavant. La thèse présentée ici s'est donc employée à apporter sa pierre à la réflexion dans ce domaine.

Ainsi, à partir, de ce constat, une taxinomie inédite a été proposée. Et, la mise en place d'une macro-notion englobant toute une série de notions plus précises a permis, outre le fait de pouvoir catégoriser, par la suite, plus facilement les configurations particulières, d'intégrer différents cas, ce qui est pertinent lorsqu'il est question de migrations humaines, par définition mouvantes et instables. L'intérêt d'une telle taxinomie, la seconde plus particulièrement, puisque cette dernière est construite doublement, réside dans la possibilité qu'elle offre à son utilisateur de choisir parmi un large choix de notions, puisque définies au préalable, censée couvrir la quasi-totalité du champ de la migration, allant de la migration économique traditionnelle jusqu'à l'ancienne migration diasporique très particulière des Juifs d'Europe, par exemple. Elle permet, par la même occasion, de reconsidérer quelques *a priori* totalement faux sur l'opposition migration économique et diaspora, qui, bien que très différentes au niveau de la configuration historique et sociologique de la migration, appartiennent toutes deux au vaste champ opératoire de cette même migration. De même, la définition précise de la diaspora permet aussi de ne plus considérer toutes sortes de migration comme appartenant à cette catégorie, ce qui pouvait obscurcir les termes de migration et de diaspora, rendant caduc le second.

La taxinomie proposée dans cette thèse peut trouver une utilité dans la comparaison entre les communautés migrantes, et même à l'intérieur d'une même communauté migrante.

La question sur les critères de classification de tel ou tel locuteurs à l'intérieur de telle ou telle communauté peut en outre trouver des éléments de réponse par le biais de cette taxinomie. Enfin, pour terminer, cette taxinomie, qui est aussi une typologie dans le sens où elle classe des types de langues, prend en considération l'autre facette de la migration souvent oubliée dans les travaux réalisés en France : celui de l'émigration. Cela a déjà été débattu, mais la recherche française semble s'intéresser d'abord, et cela paraît logique au regard de la configuration migratoire du territoire hexagonal, à l'aspect « immigratoire » de la question. Les langues d'émigration sont donc partie intégrante de cette typologie puisque les études sur ces dernières, ou plutôt les études où les langues sont analysées selon ce point de vue puisque toute langue de migration est à la fois langue d'immigration et langue d'émigration sont *a priori* aussi pertinentes à réaliser que celles traitant des langues d'immigration.

Pour autant, cette taxinomie comporte des défauts qui n'ont pu être aplani pour le moment. Partant, à la manière de Fishman sur ses travaux sur le bilinguisme et la diglossie, du théorique vers la pratique, il existe des configurations où aucun cas n'a pu être mis en avant pour illustrer les différentes possibilités qu'offre cette classification, du moins en synchronie et de manière strictement respectueuse des critères. Il est en effet possible, en combinant plusieurs conditions, de trouver des exemples de langues intégrant ces vides mais cette opération visant à combler les manques par des moyens ainsi détournés semble contre-productive et mettant en danger la typologie puisque détournant son principe de base qui est constitué d'ajouts de critères afin d'arriver à toutes les configurations possibles et imaginables.

L'autre défaut de cette taxinomie est sans doute sa trop grande rigidité. Son intérêt principal étant de classer les langues parlées dans la migration, elle ne permet pas de prendre en compte un des attributs principaux de la migration qui est l'aspect humain, aspect instable par définition. Si elle permet de faire passer une langue d'une catégorie à une autre diachroniquement, elle ne peut pas, en revanche, permettre à une langue disposant de qualités appartenant à deux catégories de trouver une place dans cette typologie, si ce n'est en la classant dans deux cases, ce qui est déroutant dans un travail de ce genre. Les langues d'immigration dans un cas comme celui-ci ne sont pas majoritaires mais elles existent néanmoins. Le cas de l'espagnol est par exemple assez compliqué à classer puisque l'immigration espagnole est tout à fait hétérogène avec des migrants politiques ayant fui le

pays pour sauver leurs vies et des migrants économiques cherchant une vie meilleure ailleurs que dans leur pays. Bien que la classification en diaspora ait été rejetée pour le cas des Espagnols, la question mérite tout de même examen dans une telle taxinomie.

De même, la question des langues majoritaires dans un pays et minoritaires dans un autre peut poser problème pour la taxinomie. Par exemple, le cas d'une langue comme le suédois, majoritaire en Suède mais minoritaire en Finlande (bien que reconnu) pourrait éventuellement et très hypothétiquement poser problème en migration. Selon la taxinomie, les langues appartiennent à des catégories différentes selon qu'elles sont majoritaires ou minoritaires dans leur pays d'origine. Le suédois en migration ne pourra alors pas être classé dans les mêmes catégories selon que l'on soit originaire de Finlande ou de Suède alors que les deux communautés linguistiques utilisent le même standard. La solution pourrait alors être de différencier ces deux langues en leur affublant leur territoire d'origine pour les catégoriser : le suédois de Finlande deviendrait alors différent du suédois de Suède, ce qui est sans doute le cas sociolinguistiquement en termes de représentation et d'attitude face à la langue.

Si certains points méritent des ajustements, cette taxinomie essaie d'offrir la possibilité de différencier les langues de migration par leurs configurations sociologiques, géographiques et originelles dès leurs dénominations.

Concernant les enquêtes de terrain réalisées afin d'essayer de mettre en évidence, d'une part, les hypothèses soulevées par l'approche conceptuelle vu ci-dessus, et d'autre part, les représentations linguistiques et territoriales des locuteurs de langues d'immigration, la représentativité des échantillons n'est pas quantitative dans ce travail. Le faible nombre d'informateurs ne permet pas de tirer des conclusions définitives à partir des résultats de ces enquêtes. Néanmoins, dans le cadre de l'enquête proposée ici, cette représentativité n'est pas au cœur de la réflexion. En effet, elle met davantage en évidence certains parcours de vie (l'histoire personnelle de la migration a toujours été une des premières questions posées aux informateurs) et les représentations linguistiques liées à ces derniers que des résultats quantitatifs d'enquêtes. Les conclusions et synthèses ne sont donc pas à prendre comme ceux de la communauté espagnole, par exemple, mais comme ceux de l'échantillon constitué à partir d'une méthode, expliquée plus haut. La pertinence des échantillons est donc tout à fait viable dans une étude de ce genre.

A l'instar des résultats d'enquêtes qui ont déjà été discutés, les comparaisons entre les communautés ont été réalisées après chaque chapitre lié aux enquêtes. Néanmoins, il est important de répéter les similitudes remarquées entre ces trois communautés. Leurs origines européennes et leurs cultures très proches sont sans doute en cause ici mais si des ressemblances entre la communauté portugaise et la communauté espagnole étaient attendues, celles entre ces deux dernières et la communauté grecque est plus surprenante. Les Grecs à travers le monde se considèrent, et cela est le premier des critères à prendre en compte, comme appartenant à une diaspora. Les membres de la communauté bordelaise sont dans ce cas d'auto-catégorisation. Néanmoins, les pratiques linguistiques de ces derniers ne semblent pas du tout coller à cette catégorisation. L'un des critères de base d'une langue de diaspora est la distance qu'elle a prise avec la langue parlée au pays. Et, si les Grecs de Bordeaux remarquent déclarent ressentir un décalage entre leur grec et celui « du pays », il semble que cette distinction de répertoire soit du même type que celui déclaré par les Espagnols et les Portugais : davantage dû à un manque de pratiques au quotidien qu'à une distanciation due à ce statut de diaspora. Les « va-et-vient » sont sans aucun doute responsables de cette atténuation et il est possible d'émettre alors l'hypothèse que, dans le monde occidental tout du moins, les diasporas et les langues qui vont avec, n'ont plus de réelles conditions d'existence. Le lien avec le pays d'origine n'étant jamais vraiment rompu. Il est à noter tout de même que le grec en immigration appartient plutôt à la catégorie des langues en diaspora à l'intérieur de l'ensemble langues de diaspora définies dans la partie 2. Une langue de diaspora (dans la dichotomie langue de / en diaspora) se comportera peut-être toujours de la sorte.

Si les différences sociolinguistiques entre les communautés sont moins marquées que prévues, il est tout de même intéressant de signaler dans cette conclusion que certaines ressemblances entre les représentations du grec et de l'espagnol existent. En effet – et cela, *a contrario* de ce qui vient d'être dit, pourrait laisser penser qu'il reste tout de même des traces de comportements diasporiques dans les représentations linguistiques des Grecs de Bordeaux puisque la configuration de la communauté espagnole se rapproche sur certains points de celle d'une diaspora – le rapport territorial que les deux communautés entretiennent avec leur pays d'origine ou de référence met en évidence des comportements sociolinguistiques assez similaires, comportements que l'on retrouve plus rarement dans la communauté portugaise. La transmission intergénérationnelle de la langue, par exemple, est plus symbolique dans le cas des Espagnols et des Grecs. Cette dernière est toujours réalisée par une partie importante

de la communauté et les raisons entraînant celle-ci sont à rapprocher d'une volonté de mémoire territoriale de la part des informateurs, critère typique de la constitution en diaspora d'une communauté. A l'inverse, les Portugais transmettent leur langue, semble-t-il plus efficacement que les deux autres communautés d'ailleurs, pour des raisons qui sont beaucoup plus pratiques que cela. La volonté d'intercompréhension avec la famille et les amis du Portugal est la première des raisons citées, alors que chez les Grecs et les Espagnols, si le désir d'intercompréhension avec le monde grec ou espagnol est évidemment important, la volonté de laisser une mémoire, un souvenir, liés au territoire d'origine semble également prégnant. L'histoire récente de ces pays (Grande Catastrophe, dictature des colonels pour la Grèce et Guerre civile, dictature de Franco pour l'Espagne) est sans aucun doute centrale dans les comportements linguistiques des communautés issus de ces derniers.

Pour terminer, il est important de replacer cette recherche dans son contexte scientifique. Un travail sur les langues de migration, et plus particulièrement ici sur les langues d'immigration, comme celui qui vient d'être mené doit se placer dans une vision plus globale de la sociolinguistique : celui de la minoration linguistique. Ainsi, cette thèse doit s'inscrire dans la même continuité que les travaux sur les langues régionales de France, par exemple, et un travail de comparaison entre ces deux types de langues minoritaires, au sens large du concept, sera toujours d'une pertinence absolue.

L'actualité de ce thème de recherche laisse entrevoir des suites pour des travaux de ce genre. L'ouverture des frontières en Europe, l'effacement de ces dernières à l'échelle mondiale ou la domination linguistique aujourd'hui de l'anglais – demain du chinois ? – sont autant de questionnements qui méritent d'être intégrés à ce raisonnement sur les langues d'immigration. De même, les différents types de langues de migration mis en évidence avec la taxinomie ainsi que la pluridisciplinarité nécessaire à la réalisation de cette dernière présupposent une ouverture à d'autres perspectives de recherches dans ce domaine. L'application de l'approche conceptuelle à d'autres configurations territoriales et sociologiques pourrait aussi être proposée. De plus, l'analyse des représentations linguistiques et territoriales de communautés migrantes différentes de celles étudiées ici pourrait, enfin, continuer le travail entrepris dans cette thèse.

Bibliographie

A

- *AKIN, Salih (2004), « Comment ne pas nommer une langue ? Le cas du kurde dans le discours juridique turc », *Babylonia*, n°1, pp. 23-25.
- *AKIN, Salih (2006), « La Charte européenne des langues, les "langues des migrants" et les "langues dépourvues de territoire" », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°59, pp. 51-66.
- *ALLARDT, Erick (1992), « Qu'est-ce qu'une minorité linguistique ? » in GIORDAN, Henri (dir.), *Les minorités en Europe : droits linguistiques et droits de l'homme*, Paris : Kimé, pp. 45-54.
- *ANTEBY-YEMINI, Lisa ; BERTHOMIERE, William (2005), « Les diasporas : retour sur un concept », *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, n°16, pp. 139-147.
- *ANTEBY-YEMINI, Lisa ; BERTHOMIERE, William ; SHEFFER, Gabriel (éds) (2005), *Les diasporas : 2000 ans d'histoire*, Rennes : PUR, 497 p.
- *ARCHIBALD, James ; CHISS, Jean-Louis (dirs) (2007), *La langue et l'intégration des immigrants. Sociolinguistique, politiques linguistiques, didactique*, Paris : L'Harmattan, 403 p.
- *ARCHIBALD, James ; GALLIGANI, Stéphanie (2009), *Langue(s) et immigration(s): société, école et travail*, Paris : L'Harmattan, 292 p.
- *ASSELAH RAHAL, Safia (2004), *Plurilinguisme et migration*, Paris : L'Harmattan, 262 p.

B

- *BAEZA, Cecilia (2006), « Les identités politiques à l'épreuve de la mobilité. Le cas des Palestiniens d'Amérique latine », *Raisons politiques*, n°21, pp. 77-95.
- *BAGGIONI, Daniel ; MOREAU, Marie-Louise ; ROBILLARD (de) Didier (1997), « Communauté linguistique » in MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, Sprimont : Mardaga, pp. 88-93.
- *BAUD, Pascal ; BOURGEAT, Serge ; BRAS, Catherine (1995), *Dictionnaire de géographie*, Paris : Hatier, 432 p.

- *BARONIAN, Luc (2006), « Les français d'Amérique : état des faits, état de la recherche, perspectives futures », *Canadian Journal of Applied Linguistics (CJAL) / Revue canadienne de linguistique appliquée (RCLA)*, n°9/2 [en ligne], URL : <http://ojs.vre.uepi.ca/index.php/cjal/article/view/236/271>, consulté le 30 Novembre 2011.
- *BAYLON, Christian ; MIGNOT, Xavier (2005), *Initiation à la sémantique du langage*, Paris : Armand Colin, 255 p.
- *BAZIN, Marcel (2000), « Méditerranée orientale et monde turco-iranien : une aire productrice de diasporas ? », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien*, n°30 [en ligne], URL : <http://cemoti.revues.org/639>, consulté le 11 Septembre 2012
- *BENACHIR, Bouazza (2005), *Esclavage, diaspora africaine et communautés noires du Maroc*, Paris : L'Harmattan, 259 p.
- *BENOIST (de), Alain (1978), *Vu de droite. Anthologie des idées contemporaines*, Paris : Copernic, 626 p.
- *BEN-RAFAEL, Eliezer ; HERZLICH, Rivka ; FEUND, Mira (1990), « Symbole d'identité ou capital symbolique : le parcours social du français en Israël », *Revue française de sociologie*, n°31-2, pp. 315-329.
- *BERCHOUD, Marie-Josèphe (2007), « "Migrant", "immigrant" : questionnement sur nos mots » in ARCHIBALD, James ; CHISS, Jean-Louis (dirs), *La langue et l'intégration des immigrants. Sociolinguistique, politiques linguistiques, didactique*, Paris : L'Harmattan, pp.39-53.
- *BERTRAND, Jean-René ; OUALLET, Anne (2002), « Communauté(s) », *Espaces et sociétés*, n°17, pp. 7-11.
- *BILLIEZ, Jacqueline (2002), « De l'assignation à la langue d'origine à l'éveil aux langues : vingt ans d'un parcours sociodidactique », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n°130, pp. 87-101.
- *BILLIEZ, Jacqueline (dir.) (2003), *Contacts de langues (Modèles, Typologies, Interventions)*, Paris : L'Harmattan, 320 p.
- *BLANCHET, Philippe (2000), *Linguistique de terrain, méthode et théorie (une approche ethno-sociolinguistique)*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 145 p.
- *BLOOMFIELD, Leonard (1970), *Le langage*, Paris : Payot, 525 p.
- *BORDES-BENAYOUN, Chantal (2002), « Les diasporas, dispersion spatiale, expérience sociale », *Autrepart*, n°22, pp. 23-36.

- *BORDES-BENAYOUN, Chantal ; SCHNAPPER, Dominique (2008), *Les mots de la diaspora*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 127 p.
- *BOUKOUS, Ahmed (1999), « Le questionnaire » in CALVET, Louis-Jean ; DUMONT, Pierre (dirs), *L'enquête sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan, pp. 15-24.
- *BOYER, Henri (1991), *Langues en conflits, études sociolinguistiques*, Paris : L'Harmattan, 274 p.
- *BOYER Henri (1991, réed. 1996), *Éléments de sociolinguistique (Langue, Communication et Société)*, Paris : Dunod, 147 p.
- *BOYER Henri (dir.) (1996), *Sociolinguistique, territoire et objets*, Lausanne : Delachaux et Niestlé, 288 p.
- *BOYER, Henri (2004), « Langue et nation : le modèle catalan de nationalisme linguistique », *Mots. Les langages du politique*, n°7, pp. 27-41.
- *BOYER, Henri (2005), « "Patois" : continuité et prégnance d'une désignation stigmatisante sur la longue durée », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°57, pp. 73-92.
- *BOYER, Henri (2006), « Présentation », *Ela. Études de linguistique appliquée*, n°143, pp. 261-263.
- *BOYER Henri ; NATALI Caroline (2006), « L'éducation bilingue au Paraguay ou comment sortir de la diglossie », *Ela. Études de linguistique appliquée*, n°143, pp. 333-353.
- *BRETON, Raymond (1983), « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, n°15 (2), pp. 23-38.
- *BRES, Jacques (1999), « L'entretien et ses techniques » in CALVET, Louis-Jean ; DUMONT, Pierre (dirs), *L'enquête sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan, pp. 61-70.
- *BRUNEAU, Michel (1996), « Une immigration de longue durée : la diaspora grecque en France », *Espace, populations, sociétés*, n°2 (3), pp. 485-495.
- *BRUNEAU, Michel (2004), *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris : Anthropos, 249 p.
- *BRUNEAU, Michel ; HASSIOTIS, Ioannis ; HOVANESSIAN, Martine ; MOURADIAN, Claire (eds) (2007), *Arméniens et grecs en diaspora : approche comparative / Actes du colloque européen et international organisé à l'école française d'Athènes*, Athènes : Ecole française d'Athènes, 615 p.
- *BRUNET, Roger ; FERRAS, Robert ; THERY, Hervé (1993), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, 3^{ème} édition, Montpellier/Paris : RECLUS/La documentation française, 518 p.

*BULOT, Thierry. (dir.) (2004), *Lieux de ville et identité (Perspectives en sociolinguistique urbaine. Volume 1)*, Paris : L'Harmattan, 207 p.

*BULOT, Thierry (2011), « Introduction : Normes et identité en rupture », *Cahiers Internationaux de Sociolinguistique*, n°1, pp. 7-10.

*BULOT, Thierry, LAMARRE Patricia, THAMIN Nathalie (2010), « Introduction : Migration et appropriations langagières des espaces de légitimités », *Cahiers de Linguistique*, n°36(1), pp. 5-14.

C

*CALVET, Louis-Jean (1974), *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottologie*, Paris : Payot, 250 p.

*CALVET, Louis-Jean ; JUILLARD, Caroline (eds) (1996), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Paris : Ellipses Marketing, 356 p.

*CALVET, Louis-Jean (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Paris : Plon, 304 p.

*CALVET, Louis-Jean (2000), « La guerre des langues et les chances d'un véritable plurilinguisme », *Panoramiques*, n°48, pp. 10-16.

*CALVET, Louis-Jean ; DUMONT, Pierre (dirs) (1999), *L'enquête sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan, 190 p.

*CAMPANI, Giovanna ; CATANI, Maurizio (1985), « Les réseaux associatifs italiens en France et les jeunes », *Revue européenne de migrations internationales*, n°1(2), pp. 143-160.

*CANAL, Jordi (dir) (2009), *Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours*, Paris : Armand Colin, 334 p.

*CAPPELLETTO, Cristina (2003), « La lingua degli immigranti italiani nell' Aquitania : il Bordelais », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°54, pp. 65-114.

*CAREIRA, Teresa ; TOME, Alice (dirs) (2006), *Champs sociologiques et éducatifs. Enjeux au-delà des frontières*, Paris : L'Harmattan.

*CERQUIGLINI, Bernard (1999), *Les Langues de la France, Rapport au Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication*.

(http://www.dglflf.culture.gouv.fr/lang-reg/rapport_cerquiglini/langues-france.html#ancre84582).

- *CHALEARD-BLANC, Marie-Claude ; VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine, KERLEROUX, Pierre (2003), *Les immigrés et la France [Multimédia multisupport] : XIX-XXè siècle*, Paris : La Documentation Française, 63 p.
- *CHARBIT, Yves ; HILY, Marie-Antoinette ; POINARD, Michel (1997), *Le va-et-vient identitaire. Migrants portugais et village d'origine*, Paris : PUF/INED, 144 p.
- *COHEN, Robin (1997a), *Global Diasporas : An Introduction*, Londres : UCL Press.
- *COHEN, Robin (1997b), « Diasporas, the Nation-State and globalisation » in GUNG-WU, Wang (dir.), *Global history and migrations*, Boulder, Colo. : Westview Press, pp. 117-143.
- *CONSEIL DE L'EUROPE (1992), *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. (<http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/148.htm>).
- *CONSEIL DE L'EUROPE (1993), *Rapport Explicatif de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. (<http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/en/Reports/Html/148.htm>).
- *CONTOGEOORGIS, Georges (1992), *Histoire de la Grèce*, Paris : Hatier, 479 p.
- *CORDEIRO, Albano (2002), « Le va-et-vient des Portugais en Europe », *Projet*, n°272, pp. 63-68.

D

- *DABENE, Louise (dir.) (1981), *Langues et Migrations*, Grenoble : Publications de l'université de Grenoble III, 213 p.
- *DABENE, Louise (1994) *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris : Hachette, 191 p.
- *DE HEREDIA-DEPREZ, Christine (1976), « Pour une étude des rapports aux langues maternelles dans la migration », *Langue Française*, n° 29, pp. 31-44.
- *DE HEREDIA-DEPREZ, Christine (1989), « Le plurilinguisme des enfants à Paris », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 5(2), pp. 71-87.
- *DEPECKER, Loic (2002), *Entre signe et concept. Eléments de terminologie générale*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 200 p.
- *DEPREZ, Christine. (1999) : « Les enquêtes "micro". Pratiques et transmissions familiales des langues d'origine dans l'immigration en France » in CALVET, Louis-Jean ; DUMONT, Pierre (dirs.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan, pp. 77-102.
- *DEPREZ. Christine (2000) : « Le jeu de langue dans les familles bilingues d'origine étrangère », *Estudios de sociolingüística*, n°1, pp. 59-74.

- *DEPREZ, Christine (2006) : « Ouvertures. Nouveaux regards sur les migrations, nouvelles approches des questions langagières », *Langage et société*, n°116, pp. 119-126.
- *DEPREZ, Christine (2007) : « Langues et espaces vécus dans la migration : quelques réflexions », *Langage et société*, n°121-122, pp. 247-257.
- *DEPREZ, Christine (2008), « La transmission des langues d'immigration dans l'enquête sur l'histoire familiale annexée au recensement de 1999 », *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, n°2, pp. 34-42.
- *DJORDJEVIC, Ksenija (2004), *Configuration sociolinguistique, nationalisme et politique linguistique : le cas de la Voïvodine, hier et aujourd'hui*, Paris : L'Harmattan, 2004. 242 p.
- *DJORDJEVIC, Ksenija (2006), « Mordve, langue minoritaire, langue minorée : du discours officiel à l'observation du terrain », *Ela. Études de linguistique appliquée*, n°143, pp. 297-311.
- *DONABEDIAN-DEMOPOULOS, Anaïd (dir.) (2001), *Langues de diaspora, langues en contact*, *Faits de langues*, n°18, Paris : Ophrys, 282 p.
- *DONABEDIAN-DEMOPOULOS, Anaïd (2001), « Présentation générale », *Faits de langues*, n°18, pp. 5-17.
- *DRETTAS, Georges (1989), « Saint Georges le fou, un modèle de patron. Contribution à l'étude critique des mécanismes d'identités ethniques », *Sociolinguistique*, n°4, pp. 55-76.
- *DRETTAS, Georges (2001), « Grammaire et diaspora, considérations empiriques », *Faits de langues*, n°18, pp. 19-22.
- *DRETTAS, Georges (2007), « Formes de la langue grecque en diaspora » in BRUNEAU, Michel ; HASSIOTIS, Ioannis ; HOVANESSIAN, Martine ; MOURADIAN, Claire (eds), *Arméniens et grecs en diaspora : approche comparative*, Athènes : Ecole française d'Athènes, pp. 549-562.
- *DREYFUS-ARMAND, Geneviève (1999), *L'exil des républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris : Albin Michel, 457 p.
- *DUFOIX, Stéphane (2004), « De "Diaspora" à "diasporas". La dynamique d'un nom propre », intervention à l'université de Paris I, le 6 mars 2004. Texte disponible sur : <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Sem/Dufoix-paris1.pdf>
- *DULPHY, Anne (1992), *Histoire de l'Espagne*, Paris : Hatier, 415 p.
- *DUMARSAIS CHESNEAU, César (1730), *Traité des tropes*.
- *DURAND, Robert (1992), *Histoire du Portugal*, Paris : Hatier, 347 p.

*DURU, Elodie (2007), « Genre et dispersion. Les femmes indiennes de la diaspora de Southall Broadway (Londres). Entre continuité et changement », *Diasporas. Histoire et sociétés*, n°11, pp. 97-110.

E

*ELLIS, Mark ; GOODWIN-WHITE, Jamie (2006), « 1.5 generation internal migration in the US: dispersion from states of immigration ? », *The International migration*, n°40/4, pp. 899-926.

*ELMIGER, Daniel ; MATTHEY, Marinette (2006), « La diglossie vue du "dedans" et du "dehors" : l'exemple de Bienne et d'Evolène », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, n° 43, pp. 23-47.

*ELOY, Jean-Michel (2003), « Immigrations et langue régionale: les acteurs du contact des langues », in *Contacts de langues (Modèles, Typologies, Interventions)*, Paris : L'Harmattan, pp. 111-126.

*ESSONO, Jean-Marie (1998), *Précis de linguistique générale*, Paris : L'Harmattan, 164 p.

*ETIEMBLE, Angéline (2004), « Les Tamouls du Sri Lanka dans la région parisienne. L'emprise du politique », *Revue Française des Affaires sociales*, n°2, pp. 145-164.

F

*FERNANDEZ VICENTE, Maria-José ; PEREIRA, Victor (2008), « Les États portugais et espagnol et l'émigration (1950-1970) » in LILLO, Natacha (dir.), *Italiens, Espagnols et Portugais en France au XXe siècle, regards croisés*, Paris : Publibook, pp. 21-44.

*FEUILLARD, Colette (éd.) (2004), *Créoles - Langages et Politiques linguistiques*, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien : Peter Lang, 2004, 358 p.

*FIBBI, Rosita ; MEYER, Jean-Baptiste (2002), « Introduction. Le lien plus que l'essence », *Autrepart*, n°22, pp. 5-21.

*FIDANI, Geneviève (2001), « Diversité culturelle : un combat francophone. Ainsi parlent les francophones », <http://www.rfi.fr/fichiers/Mfi/CultureSociete/222.asp>, consulté le 10.12.2008.

*FISHMAN, Joshua A. (1971), *Sociolinguistique*, Bruxelles/Paris : Labor/Nathan, 160 p.

*FRANCARD, Michel (1997), « Insécurité linguistique » in MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique : concepts de base*, Sprimont (Belgique) : Mardaga, pp.170-176.

*FRIEDMAN, Jonathan (2004), « Culture et politique de la culture : une dynamique durkheimienne », *Anthropologie et Sociétés*, n°28/1, pp. 23-43.

G

- *GAFAITI, Hafid (2005), *La diasporisation de la littérature post-coloniale : Assia Djébar, Rachid Mimouni*, Paris : L'Harmattan, 281 p.
- *GARABAGHI, Ninou (2010), *Les espaces de la diversité culturelle. Du multilatéralisme au multiculturalisme régional*, Paris : Karthala, 240 p.
- *GEA, Jean-Michel (2005), « Immigration et contacts de langues en Corse. L'exemple de deux familles marocaines », *Langage et société*, n°112, pp. 57-78.
- *GIORDAN, Henri (dir.) (1992), *Les minorités en Europe : droits linguistiques et droits de l'homme*, Paris : Kimé, 685 p.
- *GROUPEMENT POUR LE DROIT DES MINORITES (1985), *Les minorités à l'âge de l'Etat-Nation*, Paris : Fayard, 320 p.
- *GUILHEM, Florence (2006), « Républicains espagnols en France, l'abandon progressif du retour », *Diasporas*, n°8, pp. 79-89.
- *GUILLOREL, Hervé ; KOUBI Geneviève (dirs.) (1999), *Langues et droits : langues du droit, droit des langues*, Bruxelles : Bruylant, 408 p.
- *GUMPERZ, John J. (1989), *Sociolinguistique interactionnelle, une approche interprétative*, Paris : L'Harmattan.
- *GUNG-WU, Wang (dir.) (1997), *Global history and migrations*, Boulder, Colorado : Westview Press, 320 p.

H

- *HAQUE, Shahzaman (2010), « Place des langues natives et d'accueil chez trois familles migrantes indiennes en Europe », *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, n° spécial 2010/1, pp. 225-236.
- *HANAFI, Sari (1997), *Entre deux mondes : les hommes d'affaires palestiniens de la diaspora et la construction de l'entité palestinienne*, Le Caire : CEDEJ, 119 p.
- *HEBETTE, Fernand (1954), « L'évolution démographique de la Belgique », *Populations*, n°9/1, pp. 85-104.
- *HEIDEN, Serge ; PINCEMIN, Bénédicte (dirs.) (2008), *Actes des JADT 2008 (Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles)*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1198 p.
- *HELLY, Denise (2006), « Diaspora : un enjeu politique, un symbole, un concept ? », *Espaces, Sociétés et Populations*, n°2006/1, pp. 17-31.

*HILY, Marie-Antoinette ; ORIOL, Michel (1993), « Deuxième génération portugaise : la gestion des ressources identitaires », *Revue européenne de migrations internationales*, n°9/3, pp. 81-93.

*HOLZ, Jean-Marc (1988), « La crise financière de Duisbourg, métropole sidérurgique de la Ruhr », *Revue de géographie alpine*, n°76/4, pp. 403-418.

*HUCK, Dominique ; BLANCHET, Philippe (dirs.) (2006), *Minorations, minorisations, minorités : études exploratoires*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 276 p.

I

*IDELSON, Bernard ; MAGDELAINE-ANDRIANJAFITRIMO, Valérie (2009), *Paroles d'outre-mer. Identités linguistiques, expressions littéraires, espaces médiatiques*, Paris : L'Harmattan, 232 p.

J

*JEANTHEAU, Jean-Pierre (2003), « Bélarus : de la langue à l'Etat », *Glottopol, revue de sociolinguistique en ligne*, n°1, pp. 98-109,

URL : http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/numero_1.html, consulté le 19.07.2012.

*JIMENEZ-SALCEDO, Juan (2011), « Quelques pistes méthodologiques en démoulinguistique : la langue catalane et son Enquête d'usages linguistiques », *Cahiers québécois de démographie*, n° 40/1, pp. 13-38.

*JOLIVET, Rémi (2004), « Enseignement et maintien d'une langue menacée : le romanche » in FEUILLARD, Colette (éd.), *Créoles - Langages et Politiques linguistiques*, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien : Peter Lang, 2004, 358 p.

K

*KANONIDIS, Dominique (1992), *Essai sur l'immigration grecque en France au XXe siècle*, Mémoire de maîtrise, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 198 p.

*KASBARIAN, Jean-Michel (1997), « Langues minorées et langues minoritaires » in MOREAU, Marie-Louise (éd.) (1997), *Sociolinguistique : concepts de base*, Sprimont : Mardaga, pp. 185-188.

*KLINKENBERG, Jean-Marie (2001), *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris : PUF, 192 p.

*KODAMI-DARWISH, Bassma (1994), « La question des réfugiés et l'émergence d'une diaspora palestinienne », *Confluences, Méditerranée*, n°9, pp. 53-60.

*KOULAYAN, Nicole (2003), « Le français, langue diasporique d'un genre spécifique ? », *Diasporas : Histoires et sociétés*, n°2, pp. 120-132.

L

*LABOV, William (1966), *The Social Stratification of English in New York City Department Stores*, Washington D.C. : Center for Applied Linguistics, 1966, 485 p.

*LABOV, William (1972), *Sociolinguistique*, Paris : Editions de Minuit, 458 p.

*LAGARDE, Christian (1995), « La micro-linguistique sociale : un référent indispensable (choix et pratiques) », *Lengas*, n°38, pp. 115-134.

*LAGARDE, Christian (1996), *Le Parler « Melandjao » des immigrés de langue espagnole en Roussillon*, Perpignan : CRILAUP, 367 p.

*LAGARDE, Christian (2004), « Habitus et status : des concepts à une typologie des situations de bilinguisme », in BOYER, Henri (éd.), *Langues et contacts de langues dans l'aire méditerranéenne : pratiques, représentations, gestions*, Paris : L'Harmattan, pp. 219-234.

*LAKS, Bernard (1984), « Le champ de la sociolinguistique française de 1968 à 1983, production et fonctionnement », *Langue française*, n°63, pp. 103-128.

*LEBON, André (1989), « L'immigration portugaise en France, dossier statistique », *Hommes et migrations*, n°1123, pp. 7-21.

*LEGRAND, Caroline (2006), « Tourisme des racines et confrontations identitaires dans l'Irlande des migrations », *Diasporas : Histoire et sociétés*, n°8, pp 162-171.

*LILLO, Natacha (dir.) (2008), *Italiens, Espagnols et Portugais en France au XXe siècle, regards croisés*, Paris : Publibook, 157 p.

*LILLO, Natacha (2008), « Italiennes et Espagnoles de 1880 à 1939. Migrantes en "matrones prolifiques" et "femmes actives" de la seconde génération, mythe ou réalité ? » in LILLO, Natacha (dir.), *Italiens, Espagnols et Portugais en France au XXe siècle, regards croisés*, Paris : Publibook, pp. 67-82.

*LIOGIER, Estelle (2002), « Quelles approches théoriques pour la description du français parlé par les jeunes des cités ? », *La linguistique*, n°38, pp. 41-52.

M

- *MACKEY, William F. (1976), *Bilinguisme et contact des langues*, Paris : Klincksieck, 534°p.
- *MA MUNG, Emmanuel (2000), *La diaspora chinoise, géographie d'une migration*, Paris-Gap : Ophrys, 179 p.
- *MANIEZ, François (2008), « Traduction automatique et ambiguïté syntaxique : le cas de la coordination dans les groupes nominaux complexes en anglais médical » in HEIDEN, Serge ; PINCEMIN Bénédicte (dirs.), *Actes des JADT 2008 (Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles)*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, pp. 765-776.
- *MARCELLESI, Jean-Baptiste et BULOT Thierry ; BLANCHET Philippe. (colls) (2003), *Sociolinguistique. Epistémologie, langues régionales, polynomie*, Paris : L'Harmattan, 308 p.
- *MARIENSTRAS, Richard (1985), « Sur la notion de diaspora » in GROUPEMENT POUR LE DROIT DES MINORITES, *Les minorités à l'âge de l'Etat-Nation*, Paris : Fayard, pp. 215-226.
- *MARRET, Jean-Luc (2004), « Les Djihadistes en Occident. Approche comparée des exemples français et américains », *Annuaire français des relations internationales*, n°5, pp. 164-178.
- *MAYHEW, Susan (2004), *Dictionary of Geography*, 3rd edition, New-York : Oxford University Press Inc., 543 p.
- *MEDAM, Alain (2002), *Labyrinthe des rencontres*, Québec : Fides, 202 p.
- *MEDJO MVE, Pither (2006), « La dynamique des langues dans les marchés de Libreville », *Annales de l'Université Omar Bongo*, n°12, pp. 124-148.
- *MELYON-REINETTE, Stéphanie (2009), *Haitiens à New York City : Entre Amérique Noire et Amérique Multiculturelle*, Paris : L'Harmattan, 352 p.
- MOROKVASIC-MULLER, Mirjana (1999), « La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l'Europe de l'Est », *Cultures & Conflits* [En ligne], n°33-34, URL : <http://conflits.revues.org/263> (consulté le 06.07.13).
- *MOREAU, Marie-Louise (éd.) (1997), *Sociolinguistique : concepts de base*, Sprimont : Mardaga, 312 p.
- *MORIN, Edgar (1986), « Ce qui a changé dans la vie intellectuelle française », *Le débat*, n°40, pp. 72-84.

*MORIN, Edgar (1994), « Sur l'interdisciplinarité », *Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires* [en ligne], n° 2, URL : <http://basarab.nicolescu.perso.sfr.fr/ciret/bulletin/b2c2.htm>, consulté le 05.01.2012.

P

*POULIS, Panayotis (2008), *Droit constitutionnel et institutions helléniques*, Paris : L'Harmattan, 416 p.

*PASCAUD, Antoine (2008), *Pratiques et vitalité des langues d'immigration européennes en France : le cas du Portugais à Angoulême*, Mémoire de Master, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, (directeur : Alain Viaut), 177 p.

*PASCAUD, Antoine (à paraître), « Contenu et perception de la notion de "langue des migrants" en France et en Russie », in VIAUT, Alain ; MOSKVITCHEVA, Svetlana. (dirs.) : *Catégorisation des langues minoritaires : approche pluridisciplinaire de la terminologie russe*, Pessac : MSHA.

*PETEK, Gaye (2004), « Les Elco, entre reconnaissance et marginalisation », *Hommes et migrations*, n°1252, pp. 45-55.

*PREVELAKIS, Georges (2005), « Les diasporas comme négation de "l'idéologie géographique" » in ANTEBY-YEMINI, Lisa ; BERHOMMIERE, William ; SHEFFER, Gabriel (éds), *Les diasporas : 2000 ans d'histoire*, Rennes : PUR, 497 p.

*PTEROUDIS, Evangelos (1996), « Emigrations et immigrations en Grèce, évolutions récentes et questions politiques », *Revue européenne de migrations internationales*, n°12/1, pp. 159-189.

R

*REGNARD, Corinne (2006), *Immigration et présence étrangère en France en 2005 : rapport annuel de la direction de la population et des migrations*, Paris : La documentation française, 165 p.

*RIVET, Daniel (1994), « L'expression du fait religieux dans le carnet mortuaire du *Temps* et du *Monde* : de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui », *Chrétiens et sociétés* [en ligne], n°1, URL : <http://chretienssocietes.revues.org/index104.html>, consulté le 05.01.2012.

*ROBERT, Jean-Pierre (2008), *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*, Paris : Ophrys, 225 p.

*ROLLAND, Jean-Claude (2012), *Les grandes familles de mots*, 2e édition, Paris : Lulu Editions, 275 p.

*ROUQUIE, Alain (1974), « Immigration et politique dans "l'autre Amérique" », *Revue française de sciences politiques*, n°24/1, pp. 132-136.

*RUIZ, Francesc ; SANZ, Rosa ; SOLE I CAMARDONS, Jordi (2001), *Diccionari de sociolingüística*, Barcelona : Enciclopèdia Catalana, 328 p.

S

*SAFRAN, William (1991), « Diasporas in Modern Societies : Myth of Homeland and Return », *Diaspora*, n°1/1, p. 83-99.

*SANTOS-SAINZ, Maria ; GUILLEMETEAUD, François (2006), *Les Espagnols à Bordeaux et en Aquitaine*, Bordeaux : Editions Sud-Ouest, 350 p.

*SAUSSURE (de), Ferdinand (1916), *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot (édition 1995), 520 p.

*SCALBERT-YÜCEL, Clémence (2006), « La diaspora kurde en Suède. Conservation, production et diffusion d'un savoir linguistique », *European Journal of Turkish Studies* [en ligne], n°5, URL : <http://ejts.revues.org/index771.html>, consulté le 02.10.12.

*SCHAEFFER, Fanny (2001), « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France ou au Maroc ? », *Revue européenne des migrations internationales*, n°17(1), pp. 165-176.

*SIMONIN, Jacky (2010), « Diasporisations langagières : nouveau (?) défi sociolinguistique », *Cahiers de linguistique, revue de sociologie de la langue française*, n°36/1, pp. 15-37.

*SOLACROUP, Rémi ; SABATIER, Fabien (2011), « Les associations sportives et folkloriques portugaises. Dans l'agglomération urbaine de Bordeaux (1978-2008) », *Hommes et migrations*, n°1289, pp. 62-70.

*SOLE I DURANY, Joan Ramon (2007), « La notion légale de langue propre en Catalogne », in VIAUT, Alain (dir.), *Variable territoriale et promotion des langues minoritaires*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 111-120.

*SPEAR, Thomas (éd.) (2002), *La culture française vue d'ici et d'ailleurs*, Paris: Karthala, 258 p.

*SZULMAJSTER-CELNIKIER, Anne (1994), « Yiddish et judéo-espagnol : dynamique comparée de deux langues de diaspora », *Plurilinguismes*, n°7, pp. 93-132.

T

- *TABOURET-KELLER, Andrée (éd.) (1997), *Le Nom des langues 1 : les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-la-Neuve : Peeters, 274 p.
- *TALVIKKI CHANFREAU, Marie-Catherine (2006), « Espagnols en territoire français de 1813 à 1971 : circuits ou intégrations d'exilés et d'émigrés », *Les Cahiers du MIMMOC* [En ligne], n°1, URL : <http://mimmoc.revues.org/150>, consulté le 05 mai 2013.
- *TOME, Alice (2006), « Emigration, éducation, lusophonie. Art et mémoire, monument luso-brésilien », in CAREIRA, Teresa ; TOME, Alice (dirs), *Champs sociologiques et éducatifs. Enjeux au-delà des frontières*, Paris : L'Harmattan.
- *TORO (de), Alfonso (2009), *Epistémologies, le Maghreb : hybridité, transculturalité, transmédiabilité, transtextualité, corps, globalisation, diasporisation*, Paris : L'Harmattan, 280 p.
- *TRUDGILL, Peter, (1974) : *Sociolinguistics. An Introduction to language et society*, Penguin, 189 p.

V

- *VARGAS, Bruno (2010), « Les Espagnols en France au XXe siècle : entre exils politiques et immigrations économiques » in VARGAS, Bruno ; DEBORD, Didier (2010), *Les Espagnols en France. Une vie au-delà des Pyrénées*, Toulouse : Ed. de l'Attribut, pp. 11-40.
- *VARGAS, Bruno ; DEBORD, Didier (2010), *Les Espagnols en France. Une vie au-delà des Pyrénées*, Toulouse : Ed. de l'Attribut, 180 p.
- *VAROL, Marie-Christine (éd.) (1994), « Langues de diaspora », *Plurilinguismes*, n°7, Paris : CERP, 132 p.
- *VAROL, Marie-Christine (1994), « Présentation », *Plurilinguismes*, n°7, pp. 1-11.
- *VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine (2001), « Les phases de l'immigration portugaise, des années vingt aux années soixante-dix », <http://www.barthes.ens.fr/clio/revues/AHI/articles/volumes/volovitch.html>, consulté le 25 janvier 2013.
- *VERMES, Geneviève ; BOUTET, Josiane (1987), *France, pays multilingue*, 2 tomes, Paris : L'Harmattan.
- *VERMES, Geneviève ; BOUTET, Josiane (1988), *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*, 2 tomes, Paris : l'Harmattan.

*VIAUT, Alain (1999), « Reconnaissance légale et représentations de la langue en situation de contact linguistique (autour des notions de loyauté et de prestige) », in GUILLOREL, Hervé ; KOUBI Geneviève (dirs.), *Langues et droits : langues du droit, droit des langues*, Bruxelles : Bruylant, pp. 31-56.

*VIAUT, Alain (2002), « Apport et réception française de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : approche sociolinguistique », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n°33(1), pp. 9-48.

*VIAUT, Alain (2004), « La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : particularités sociolinguistiques et configuration française », Barcelone : Mercator-législation, <http://www.ciemen.org/mercator/pdf/wp15-def-fr.pdf>, consulté le 11 Janvier 2012.

*VIAUT, Alain (dir.) (2007), *Variable territoriale et promotion des langues minoritaires*, Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 489 p.

*VIAUT, Alain (2010), « Approche sociolinguistique de la dimension spatiale des langues et de ses déclinaisons », in VIAUT, Alain ; PAILHE, Joël (dirs.), *Langue et espace*, Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 23-49.

*VIAUT, Alain ; MOSKVITCHEVA, Svetlana. (dirs.) (à paraître), *Catégorisation des langues minoritaires : approche pluridisciplinaire de la terminologie russe*, Pessac : MSHA.

*VIAUT, Alain ; PAILHE, Joël (dirs) (2010), *Langue et espace*, Pessac : MSHA, 248 p.

*VITIELLO, Joëlle (2002), « Passer pour... », in SPEAR, Thomas (éd.), *La culture française vue d'ici et d'ailleurs*, Paris : Karthala, pp. 145-159.

W

*WEIL, Patrick (2002), *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris : Grasset, 408 p.

*WEINREICH, Uriel (1953), *Languages in Contact : Findings and Problems*, New York, 1953 (Reprint, The Hague : Mouton, 1963), 148 p.

*WOBST, Martin (2010), « Diaspora et patrimoine : une source perpétuelle de conflit », *Museum International*, n°62/1-2, pp. 105-109.

Z

*ZIROTTI, Jean-Pierre (2006), « Enjeux sociaux du bilinguisme à l'école », *Langage et société*, n° 116, pp.73-91.

Annexes

I. Questionnaire de renseignements généraux

Ici, le questionnaire est celui des informateurs espagnols. Il est exactement le même pour les autres communautés (remplacer espagnol par grec ou portugais).

1 – Sexe (rayer la mention inutile) :

. masculin

. féminin

2 – Age :

3 – Lieu et département de naissance :

4 – Si naissance hors de France, âge de départ du pays ou de la région d'origine :

5 – Si naissance hors de France, âge d'arrivée en France :

6 – Profession principale exercée :

7 – Lieu et département de naissance du père :

8 – Lieu et département de naissance de la mère :

9 – Profession du père :

10 – Profession de la mère :

11 – Avez-vous des enfants ?

12 – Combien ?

13 – Age des enfants :

14 – Lieu(x) de naissance des enfants :

15 – Nationalité :

16 – Nationalité des enfants :

17 – Nationalité du père :

18 – Nationalité de la mère :

19 – Nationalité du (de la) conjoint(e) :

24 – Image ou représentation des langues (mettre une croix dans la case correspondante) :

	espagnol	français
utile pour communiquer à l'échelon familial		
utile pour communiquer avec des amis		
langue affective		
langue prestigieuse		

25 – Recevez-vous des chaînes de TV espagnoles chez vous ?

26 – Si oui, comment (internet, satellite...)?

27 – Recevez-vous de la presse écrite espagnole chez vous ?

28 – Si oui, comment (amis, abonnement, internet, association) ?

29 – Ecoutez-vous une émission de radio en espagnol ?

30 – Si oui, comment (internet, radio associative) ?

31 – Achetez-vous des livres en espagnol ?

II. Le questionnaire pour les entretiens enregistrés.

Ici, le questionnaire est celui utilisé pour les entretiens auprès de la communauté portugaise.

Locuteurs nés au Portugal :

P1 – quelles sont les raisons de votre départ ?

P2 – comment s’est passé votre arrivée en France ?

P3 – combien de langues parliez-vous alors ?

P4 – avec quelle maîtrise ?

P5 – quel type de portugais parliez-vous ? portugais standard ou un dialecte / une variante régionale ?

Locuteurs nés en France :

F1 – depuis combien de temps votre famille vit-elle en France ?

F2 – de quelle région viennent vos parents/grands-parents... ?

F3 – pourquoi ont-ils décidé de partir ?

F4 – comment s’est passé leur arrivée en France ?

F5 – savez-vous combien de langue(s) parlaient-ils à leur arrivée ?

F6 – quelle(s) langue(s) parliez-vous à la maison quand vous étiez enfant ?

F6a – si plusieurs, comment cela se passait ?

F7 – si français à la maison, comment avez-vous appris le portugais ?

Tous locuteurs :

1 – quelle langue considérez-vous comme votre langue maternelle ?

2 – combien langue(s) parlez-vous actuellement ?

2a – si plusieurs, avec quelle maîtrise ?

2b – si portugais pas présent, souhaitez-vous apprendre le portugais ?

3 – dans quelle(s) langue(s) vous exprimez-vous lorsque vous êtes avec des membres de votre famille ?

3a – si plusieurs, quels sujets sont en portugais et quels sujets sont en français ?

3b – y’a-t-il une hiérarchie entre les deux langues ?

- 4 – et avec des amis portugais ?
- 4a – si plusieurs, quels sujets sont en portugais et quels sujets sont en français ?
 - 4b – y’a-t-il une hiérarchie entre les deux langues ?
- 5 – et pendant des regroupements de portugais (asso, fêtes...) ?
- 5a – si plusieurs, quels sujets sont en portugais et quels sujets sont en français ?
 - 5b – y’a-t-il une hiérarchie entre les deux langues ?
- 6 – avec quelle langue vous sentez-vous le plus à l’aise ?
- 7 – dans quelle(s) langue(s) vous mettez-vous en colère ?
- 8 – dans quelle(s) langue(s) comptez-vous ?
- 9 – dans quelle(s) langue(s) pensez-vous / réfléchissez-vous / vous parlez-vous à vous-même ?
- 10 – vous considérez-vous bilingue ?
- 11 – est-ce que vous lisez en portugais ?
- 11a – si oui, quel genre de lecture ?
 - 11b – exemples.
- 12 – êtes-vous capables d’écrire en portugais ?
- 13 – que représente pour vous la langue portugaise ?
- 14 – représente-t-elle plus le Portugal ou les portugais ?
- 15 – ressentez-vous quelque chose de particulier lorsque vous vous exprimez en portugais ?
- 16 – en quoi cela vous plaît-il de parler portugais ?
- 17 – quel rôle jouent les associations pour la langue portugaise en France ?
- 18 – et le consulat ?
- 19 – en quoi cette langue peut-elle vous servir ?
- 20 – souhaitez-vous ou avez-vous souhaité que vos enfants parlent le portugais ?
- 20a – si oui, pour quelles raisons ?
 - 20aa – comment l’ont-ils appris ?
 - 20ab – en quoi cette langue peut-elle ou a-t-elle pu leur servir ?
 - 20b – si non, pourquoi ?

21 – que pensez-vous de l’enseignement du portugais sur la région bordelaise à l’heure actuelle ?

21a – si avis positif, que pensez-vous de son évolution depuis que vous êtes arrivés et/ou depuis que vous y prêtez attention ?

21aa – vos enfants ont-ils assisté / assisteront-ils à des cours sur la région bordelaise ?

21aaa – pourquoi ?

21ab – faut-il tout de même essayer de l’améliorer ?

21aba – comment ?

21b – si avis négatif, que faudrait-il y changer ?

21c – si pas d’avis, est-ce par manque d’informations ou parce que cela ne vous intéresse pas ?

22 – souhaitez-vous un enseignement du portugais à l’école (dans le temps scolaire) pour les enfants ?

22a – à partir de quel âge ?

22b – sur toute la scolarité ?

23 – et pour les adultes, existe-t-il un enseignement ?

23a – si oui, comment celui-ci se passe-t-il ?

23b – si non, serait-il bien qu’un enseignement soit mis en place ?

23c – si le locuteur ne sait pas, est-ce par manque d’informations ou parce que cela ne vous intéresse pas ?

24 – est-ce que vous pensez que les enfants apprennent mieux le portugais quand on leur enseigne à l’école ?

24a – pourquoi ?

25 – avez-vous des parents ou amis au Portugal ?

25a – si oui, comment vous contactez-vous ?

25b – y a-t-il des problèmes de compréhension entre vous ?

27ba – si oui, à quels niveaux ?

Locuteurs nés au Portugal :

P6 – êtes-vous retournés au Portugal depuis votre départ ?

P6a – si non, pourquoi ?

P6b – si oui, souvent ?

P6ba – quelle(s) langue(s) parlez-vous là-bas ?

P6bb – sentez-vous une différence entre votre portugais et le portugais parlé là-bas ?

P6bc – trouvez-vous que votre portugais s'est francisé ?

P6bca – si oui, pouvez-vous donner des exemples ou nous raconter une anecdote ?

P6bd – comprenez-vous parfaitement les autres ?

P6be – lorsque vous êtes au Portugal, arrivez-vous à vous immerger totalement ou le français est-il encore présent (pensées en français puis traduction en portugais) ?

P6bf – que ressentez-vous lorsque vous y êtes ?

P6bg – que ressentez-vous lorsque vous entendez parler portugais à tous les coins de rue ?

P7 – trouvez-vous qu'il a moins évolué que le portugais du Portugal ?

P8 – avez-vous la nostalgie du Portugal ?

P8a – si oui, qu'est-ce qui vous manque le plus ?

P9 – la langue portugaise vous manque-t-elle au quotidien ?

P9a – si oui, pour quelles raisons cela vous manque-t-il ?

P10 – aimeriez-vous y retourner vivre ?

P11 – avez-vous la nationalité française ?

P11a – si oui, comment l'avez-vous obtenu ?

P11aa – si obtention voulue, pourquoi cette démarche ?

P11ab – et est-ce que le fait d'avoir pris cette nationalité vous a éloigné de la culture portugaise ?

P11ac – de la langue portugaise ?

P11b – si non, pourquoi ?

P11ba – souhaitez-vous l'obtenir un jour ?

P11baa – pourquoi ?

Locuteurs nés en France :

F8 – êtes-vous déjà allés au Portugal ?

F8a – si non, pourquoi ?

F8b – si oui, souvent ?

F8ba – quelle(s) langue(s) parlez-vous là-bas ?

F8bb – sentez-vous une différence entre votre portugais et le portugais parlé là-bas ?

F8bc – trouvez-vous que votre portugais est francisé ?

F8bd – comprenez-vous parfaitement les autres ?

F8be – lorsque vous êtes au Portugal, arrivez-vous à vous immerger totalement ou le français est-il encore présent (pensées en français puis traduction en portugais) ?

F8bf – que ressentez-vous lorsque vous y êtes ?

F8bg – que ressentez-vous lorsque vous entendez parler portugais à tous les coins de rue ?

F9 – aimeriez-vous y vivre ?

F10 – avez-vous la nationalité portugaise ?

F10a – si oui, comment l’avez-vous obtenu ?

F10aa – si obtention voulue, pourquoi cette démarche ?

F10ab – est ce que le fait d’avoir (pris) cette nationalité vous a rapproché / vous rapproche de la culture portugaise ?

F10ac – de la langue portugaise ?

F10b – si non, pourquoi ?

F10ba – souhaitez-vous l’obtenir un jour ?

F10baa –pourquoi ?

Tous locuteurs :

26 – est-ce que vous vous sentez Portugais parce vous parlez la langue portugaise ou bien est-ce que vous vous parlez le portugais parce que vous êtes Portugais ?

27 – quelles sont les aspects qui font de vous un Portugais ?

28 – diriez-vous que lorsque vous êtes à l’association (ou lieu similaire) vous vous sentez au Portugal ?

III. Les enregistrements numériques

L'ensemble des enregistrements effectués dans le cadre de cette thèse et qui auront servi à illustrer les propos de celle-ci se trouvent sur la clé USB fournie avec cette dernière. Les informateurs y sont classés en trois dossiers selon leurs origines, portugaises, espagnoles ou grecques, et selon l'ordre chronologique de leurs interviews.